



THESE DE DOCTORAT DE L'ETABLISSEMENT UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

Ecole doctorale n°593

Droit, gestion, sciences économiques et publiques (DGEP)

Doctorat de Science politique

Par

M. CAMARA Joseph Boniface

Le Nord du Mali : les rébellions touarègues entre crise identitaire et faiblesses structurelles de
l'Etat

Thèse présentée et soutenue publiquement à Dijon, le 01 juillet 2025

Composition du Jury :

M. ANDOLFATTO Dominique, Professeur science politique, UBE, Président

M. BOURGEOT André, Directeur de recherche CNRS, Émérite, Rapporteur

M. PEROUSE-DE-MONTCLOS Marc-Antoine, directeur de recherche à l'IRD, Rapporteur

M. PORTEILLA Raphaël, Professeur science politique, UBE, Directeur de thèse

Titre : Le nord du Mali : les rébellions touarègues entre crise identitaire et faiblesses structurelles de l'Etat

Résumé

De 1960 à 2024, le Mali a été confronté à cinq rébellions touarègues (1963-1964, 1990-1996, 2006, 2007-2009 et 2012). Cette étude met en lumière deux variables explicatives.

La variable identitaire constitue le facteur incitateur : les rebellions touarègues naissent du bouleversement d'un mode de vie multiséculaire suite à la modernité imposée par les administrations française et malienne et ce à des fins politico-militaires, économiques et culturelles.

La variable institutionnelle, quant à elle, représente le facteur facilitateur : les faiblesses structurelles de l'État malien. Elles se manifestent par : (1) une incapacité pentadimensionnelle (le modèle de l'État importé incapable de s'imposer, incapacité à gérer la question touarègue, à fournir les services sociaux de base, à faire émerger un modèle politique endogène et à répondre aux crises conjoncturelles) ; (2) un appareil sécuritaire défaillant, générant des zones grises propices à l'émergence de rébellions et au développement du narcoterrorisme ; (3) une diplomatie et une communication faibles de l'Etat malien, face à la paradiplomatie et à la stratégie communicationnelle des rebelles. Ces derniers ont ainsi imposé leurs six arguments apologétiques (État colonisateur, ségrégationniste, spoliateur, oppresseur, arlésien, parjuteur), inscrit leur cause dans les enjeux géopolitiques du moment, fragilisé l'État et obtenu des soutiens extérieurs multiformes.

Title : Northern Mali: Tuareg rebellions between identity crisis and structural weaknesses of the State.

Abstract

From 1960 to 2024, Mali has experienced five Tuareg rebellions (1963–1964, 1990–1996, 2006, 2007–2009, and 2012). This study highlights two main explanatory variables.

The first, the identity variable, constitutes the motivating factor: the Tuareg rebellions stem from the disruption of a centuries-old way of life following the modernity imposed by the French and Malian administrations for political, military, economic, and cultural purposes.

The second, the institutional variable, represents the facilitating factor, namely the structural weaknesses of the Malian State. These are manifested through: (1) a fivefold incapacity — the imported State model's inability to assert itself, the inability to manage the “Tuareg question,” to provide basic social services, to foster an endogenous political model, and to respond effectively to cyclical crises; (2) a dysfunctional security apparatus that generates gray areas conducive to the rise of rebellions and the spread of narcoterrorism; (3) weak diplomatic and communicational capacities, which have enabled the Tuareg insurgents to exploit paradiplomacy and strategic communication to their advantage.

Through these mechanisms, the insurgents have succeeded in promoting six apologetic narratives—depicting the State as colonizing, segregationist, exploitative, oppressive, absent, and perjurious—thus embedding their cause within contemporary geopolitical dynamics, weakening State authority, and securing multifaceted external support.

Mots clés : Mali, rébellion, Touareg, identité, Etat, sécurité, diplomatie, paradiplomatie, communication.

Keywords : Mali, rebellion, Tuareg, identity, state, institution, Security, diplomacy, paradiplomacy, communication.

L'Université de Bourgogne Europe n'entend donner ni approbation ni désapprobation aux opinions exprimées dans cette thèse ; celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Raphaël PORTEILLA, directeur de cette recherche, pour la confiance qu'il m'a témoignée et la liberté intellectuelle qu'il m'a accordée tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont également à Messieurs Dominique ANDOLFATTO, André BOURGEOT et Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, qui m'ont fait l'honneur d'accepter de participer au jury de soutenance et dont les observations enrichissantes ont largement contribué à l'aboutissement de cette thèse.

Je souhaite par ailleurs remercier l'Université Bourgogne Europe, qui m'a accueilli durant mon parcours universitaire et m'a offert les conditions et les soutiens nécessaires à la réalisation de cette recherche.

Enfin, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à ce travail. Une thèse n'est jamais une aventure solitaire : elle est le fruit de soutiens, de partages et de rencontres qui l'enrichissent à chaque étape.

Sommaire

Résumé.....	2
Abstract	3
Remerciements.....	6
Glossaire	11
Liste des acronymes.....	12
1-Contexte général	15
2-Présentation de la zone d'étude : caractéristiques générales du nord du Mali.....	18
3- Revue de la littérature et justification du cadre de la recherche	32
4-Essai de définitions des concepts clés :.....	40
5-Problématique et hypothèse générale	42
6- Méthodologie, sources et difficultés rencontrées, annonce des hypothèses et du plan.....	43
PREMIERE PARTIE : LA VARIABLE IDENTITAIRE : UN FACTEUR INCITATEUR DES REBELLIONS TOUAREGUES ?	47
CHAPITRE I : L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE TOUAREGUE ET SES METAMORPHOSES IMPOSEES PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET MALIENNE : DU FEODALISME A UNE SOCIETE SANS CLASSES	52
Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles	54
Section 2 : Des structures socio-politiques touarègues à l'époque précoloniale : un système tribal et féodal	60
Section 3 : Politiques intrusives et facteurs conjoncturels : une double dynamique de fragilisation des structures socio-politiques touarègues	76
Conclusion Chapitre I	94
CHAPITRE II - LES PILIERS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE TRADITIONNELLE TOUAREGUE A L'EPREUVE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET MALIENNE : CONVERTIR LES GUERRIERS RAZZIEURS, PROTECTEURS, PEAGISTES, CARAVANIER, PASTEURS NOMADES A L'ECONOMIE MONETAIRE	98
Section 1 : Le pastoralisme nomade « en pays Touareg » : une économie traditionnelle de subsistance.....	99
Section 2 : Les quatre piliers latéraux de l'économie traditionnelle targuie entre contrôle et suppression.....	104
Conclusion chapitre II.....	122
CHAPITRE III : LES FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SYMBOLIQUES ORIGINELS DE L'IDENTITE TOUAREGUE EN MUTATION : CONSERVATISME VERSUS FOLKLORISATION ET SYNCRETISME VERSUS ISLAMISME	124
Section 1: La société touarègue : du conservatisme à la folklorisation.....	126
Section 2 : Les sociétés touarègues : du syncrétisme à l'islamisme.....	138
Conclusion chapitre III.....	149

<i>Conclusion Partie I</i>	151
DEUXIEME PARTIE : LA VARIABLE INSTITUTIONNELLE : UN FACTEUR FACILITATEUR DES REBELLIONS TOUAREGUES.....	155
CHAPITRE I : LES INCAPACITES ORIGINELLES DE L'ETAT MALIEN	158
<i>Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles : Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant</i>	159
<i>Section 2 : Les cinq incapacités majeures de l'État malien depuis l'indépendance</i>	168
<i>Section 3 : Bureaucratie, népotisme, clientélisme et néopatrimonialisme : les maux structurels de l'administration malienne</i>	184
<i>Conclusion chapitre I</i>	187
CHAPITRE II – LES FAIBLESSES DE L'OUTIL SECURITAIRE MALIEN : DES INTERSTICES PROPICES AUX SEDITIONS ET AUX ACTIVITES ILLICITES	189
<i>Section 1 : De l'armée aux paramilitaires : Des rébellions favorisées par une politique sécuritaire lacunaire</i>	190
<i>Section 2 : Le renseignement malien entre politisation, amateurisme et prévarication</i>	203
<i>Conclusion chapitre II</i> :.....	208
CHAPITRE III : COMMENT L'ETAT MALIEN, PAR SES FAIBLESSES ET COMMUNICATIONNELLES, CONSACRE LES SIX ARGUMENTS APOLOGETIQUES.....	210
<i>Section 1: Les Touaregs, des autochtones colonisés par le Mali ?</i>	214
<i>Section 2 : Le Mali, un Etat spoliateur ?</i>	230
<i>Section 3: Marginalisation, discrimination et Ségrégation : des déterminants des rébellions touarègues au Mali ?</i>	238
<i>Section 4 : Des rébellions et violations des droits de l'homme</i>	248
<i>Section 5 : De l'Etat arlésien : le sous-développement, le levain des rébellions touarègues ?</i> ..	262
<i>Section 6 : Des rébellions, des revendications et des accords de paix : du non-respect des accords de paix par l'Etat</i>	279
<i>Section 7 : Taxinomie des groupes armes et leurs figures historiques au nord du Mali</i>	297
<i>Conclusion chapitre III</i>	308
<i>Conclusion Partie II</i>	309
<i>Conclusion générale</i>	311
ANNEXES	319
<i>Entretien avec Monsieur Girou, Gao le 17 août 2022</i>	339
<i>Entretien avec le Gardien d'une école à Gao, 19 aout 2022</i>	340
<i>Entretien avec Monsieur Ali Ag Ehat à Kidal dans la cour de l'école fondamentale Kidal III, 29 aout 2022</i>	342
<i>Entretien avec Zouda Ag Doho, Gao, le 03 septembre 2022</i>	343
<i>Entretien avec Anonyme de Bamako, 17 septembre 2022</i>	345

BIBLIOGRAPHIE	346
OUVRAGES GENERAUX.....	346
OUVRAGES SPECIALISES	347
ARTICLES SCIENTIFIQUES ET CHAPITRES	350
THESES ET MEMOIRES	356
RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS	357
WEBOGRAPHIE ET PRESSE.....	357
TABLE DES MATIERES	361

Glossaire

Adagh ou Adrar : montagne.

Ahal : soirée galante entre jeunes gens en « pays » touareg : on danse et on joue le violon. Généralement, l'ahal est associé d'asri « liberté de mœurs ». C'est-à-dire des attouchements sans réserve entre hommes et femmes.

Akli (Pl. Iklan) : esclave ou serviteur. Ils sont tous de « race » noire.

Amghar (Pl. imghâren) : signifie chef, patriarche, un sage, personne grand âge.

Amenokal ou Aménoukal : Chef d'une confédération touareg. Il est le chef politique et chef militaire.

Aneslem : signifie littéralement « celui de l'islam » ou les « gens de l'islam ». Ce terme est utilisé en « pays touareg » pour désigner une tribu maraboutique.

Ashomar (Pl. Ishumar) : C'est une déformation du mot français chômeur

Azawad : est le nom que les mouvements indépendantistes arabo-touaregs donnent au nord du Mali. Mais à l'origine, le mot désignait une zone de nomadisation dans la région de Tombouctou.

Bella ou Bella (aussi Bouzou) : esclave ou serviteur. Ils sont tous de « race » noire.

Ened (sing, pl. ineden) : artisan travaillant métaux, bois et cuir.

Ettebel : Tambour de commandement, de guerre. Il servait en pays touareg à appeler aux armes. Il est le symbole de la souveraineté et l'attribut de l'aménokal. Toutefois, le terme désigne par extension la confédération (ou fédération de tribus). Par exemple, l'ettebel Kel Adagh signifie la confédération des Kel Adagh.

Kel : gens de ou ceux de.

Imajeren, Imouhagh, Imouchar : noble, aristocrate.

Imrad, Imghad : roturier, vassal (touareg « blanc » de rang inférieur).

Tantout : femme.

Targui : Touareg.

Tioussé : impôt de vassalité payé par les tribus vassales en pays touareg pendant la période précoloniale.

Rezzou : bande armée organisée pour piller (Razzier) par surprise les campements, les voyageurs, les caravanes. C'était l'une des sources de revenus de la société traditionnelle touarègue.

Liste des acronymes

ADC : Alliance démocratique du 23 mai pour le changement

ADEMA : Alliance pour la démocratie au Mali.

ANICT : Agence nationale pour les investissements des collectivités territoriales

AQMI : Al Qaïda pour le Maghreb islamique.

ARLA : Armée révolution de libération de l’Azawad.

ATNM : Alliance Touaregs Niger-Mali.

ATT : Amadou Toumani Touré (chef de l’Etat de la transition en 1991 puis président de la République de 2002-2012).

CMA : Congrès Mondial Amazigh.

CMA : Coordination des Mouvements de l’Azawad.

CMLN : Comité militaire de libération nationale.

CNID : Congrès national d’initiative démocratique

CTSP : Comité de Transition pour le Salut du Peuple.

DRS : Département du renseignement de la sécurité (Algérie).

FIAA : Front islamique arabe de l’Azawad.

FPLA : Front populaire de libération de l’Azawad.

FULA : Front uni de libération de l’Azawad.

GATIA : Groupe d’autodéfense des Touaregs Imghad et alliés.

GIPTA : Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones.

GSPC : Groupe salafiste pour la prédiction et le combat devenu AQMI.

HCUA : Haut conseil pour l’unité de l’Azawad.

MAA : Mouvement Arabe de l’Azawad.

MFUA : Mouvements et fronts unifiés de l’Azawad.

MIA : Mouvement islamique de l’Azawad.

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des nations unies pour la stabilisation au Mali.

MNLA : Mouvement National de libération de l’Azawad.

MNJ : Mouvement nigérien pour la justice.

MPLA : Mouvement Populaire de libération de l’Azawad.

MPGK : Mouvement patriotique Ganda Koye.

ONG : Organisation non gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies

MDRI : Mission de décentralisation et de réformes institutionnelles.

PSPSDN : Programme Spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le nord du Mali.

OCRS : Organisation commune des régions sahariennes.

OEAS : Organisation des Etats Africains Emergents.

SOMIEX : Société Malienne d’importation et d’exportation.

Le Nord du Mali : les rébellions touarègues entre crise identitaire et faiblesses structurelles de l'Etat malien

« Mais le destin d'un peuple ne se joue pas en un quart de siècle. Pour glorieux qu'il ait été, le passé du Mali n'a pas échappé à des épreuves bien plus graves que celles d'aujourd'hui : calamités naturelles, guerres fratricides, massacres, esclavage. Au moment où tout semblait perdu, un homme s'est levé, un Sun Dyata Keita, un Sonni Ali Ber, un Biton Koulibaly, un Tiéba Traoré, un Demba Séga, et a bâti un empire. Il n'est pas possible qu'un tel héritage n'ait pas laissé dans le sol, mais surtout dans le sang des hommes les germes d'un renouveau »¹.

¹ Joseph Roger de Benoist, *Le Mali*, éditions L'Harmattan, Paris, 1998, p.220.

Introduction

1-Contexte général

« On dit souvent que le Mali ne peut être véritablement compris que du ciel, et, c'est rendre justice à son immensité. Ce pays, à la forme d'un grand papillon qui semble posé sur une vaste partie de l'Afrique de l'Ouest, a pour limites l'infini du Sahara et les espaces sans bornes du Sahel. Pour les amoureux de l'Afrique, le Mali représente un peu l'aboutissement de leurs rêves : sorte de kaléidoscope de peuples et de couleurs, dans une nature encore souvent vierge, qui va des dunes du désert à la savane tropicale. Ses grands fleuves sont, depuis toujours, le lieu de rencontre des peuples blancs et noirs, qui donnent sa véritable expression humaine au double visage du continent africain »².

Les Touareg³ sont sans conteste l'un des noms de peuple les plus évocateur de la région sahélo-saharienne, à tel enseigne que les non spécialistes pensent à tort qu'ils sont le groupe humain majoritaire de cette région. Le Mali, depuis son indépendance le 22 Septembre 1960 est confronté à l'irréductible « question touarègue »⁴ comme jadis l'administration coloniale française. En effet, les Touaregs ont toujours eu une relation tumultueuse avec les administrations. Pendant, la période coloniale, l'administration française a été mise à rude

² Attilio Gaudio, Le Mali, Éditions Karthala, Paris, 2^{ème} 1992, p.11.

³ Le mot Touareg est un exonyme. En effet, comme le rappelle Edmond Bernus, in Les Touaregs, Ethnies, droits de l'homme et peuples autochtones, Touaregs, Pygmées, Bushmen, Revue et survival international (France), Automne 87, p.7 : « On sait que les Touaregs n'utilisent pas le terme par lequel on a pris l'habitude de les désigner : entré dans l'usage de notre langue, "touareg" se voit dès lors appliquer les règles de la grammaire française et les recours à targui ou targuia ne correspondent qu'à une fausse rigueur. C'est par une référence au langage (Kel Tamasheq ceux qui parlent tamasheq) ou à l'usage masculin du voile de tête (Kel taggelmust) que les Touaregs se déterminent le plus généralement ». [En ligne] https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_18-19/25007.pdf . Cf. André Bourgeot, Les sociétés touarègues. Nomadisme, identité, résistances, Editions, Karthala, Paris, 1995, pp.30-31 « [...] le terme « Touareg », soit un critère religieux (hypothèse de Duveyrier), soit sur un critère géographique (hypothèse de Foucauld) ; mais les deux critères sont arabes [...] le critère religieux ait été privilégié (touareg, « abandonné de Dieu ») [...] le critère géographique « Touareg », Fezzan (arabe) = Targa (berbère) → Touareg (arabe) ». Cf. Jean Gallais, Pasteurs et paysans du Gourma : la condition sahélienne, collab. de Jocelyne et Jérôme Marie [publ. par le] Centre d'études de géographiques tropicales, 1975, p. 239 « Je préfère ce terme [Tamacheq] à celui de Touareg, expression péjorative étrangère qu'on retrouve dans la littérature internationale à partir du milieu du XIX^e siècle dont l'origine semble être les Maures de Tombouctou et que la Français ont étendu au fur à mesure que leur pénétration à l'ensemble des nomades qui parlent le Tamacheq. Ceux-ci font référence à cette unité pour se désigner Kel Tamacheq, les hommes qui parlent le Tamacheq ». Cf. également Michel Chabrolles, Les Hommes du voile, CISTRE-ESSAIS, 1990, p.241 « Un fait est certain : les premiers contacts entre les Français et les Imouhagh n'ont pas été placés sous les meilleurs auspices, mais, au contraire, sous le signe d'un grave malentendu. Sur-le-champ et sans la moindre réflexion, nous avons adopté, pour désigner « les voilés », le surnom qu'ils tenaient de leurs ennemis : Touareg [...]. Le général Hanoteau voyait juste ; on ne pouvait effacer le mot Touareg des mémoires, où il était incrusté au point qu'en l'éliminant du discours pour lui substituer le mot Imouhagh, on risquait de ne plus être compris. Ainsi, le père de Foucauld a été contraint de donner à son dictionnaire le titre « Touareg-Français », sous peine de ne trouver qu'une audience extrêmement réduite. De même Duveyrier, qui après avoir lancé une mise en garde contre l'emploi du mot Touareg et les préventions défavorables accablant ce peuple, intitula son livre Les Touaregs du Nord ». Nous utiliserons dans ce travail, le terme « Touareg » à contrecœur mais par commodité du langage, qu'il nous soit excusé par les Kel Tamasheq.

⁴ André Salifou, La question touarègue au Niger, Éditions, Karthala, Paris, 1993.

épreuve par une insurrection touarègue en 1916⁵. Celle-ci était menée par les Ouilliminden Kel⁶ Ataram « ceux de l'Ouest » et les Touaregs du Gourma (Kel Tadmekket). Dans le Mali postcolonial, de 1960 à nos jours (2024), cinq rébellions touarègues ont éclaté au nord du Mali :

⁵ Le document incontournable pour comprendre cette rébellion touarègue est l'ouvrage du Docteur Richer (Ange, Marie-Joseph) intitulé : *Les Touareg du Niger, région de Tombouctou- Gao*. Les Ouilliminden, Paris, Emile Larose, 1924. C'est précisément en 1916 que le soulèvement se concrétisa mais depuis 1914, la région était en ébullition. Aussi, Fuglestad Finn. *Les révoltes des Touareg du Niger (1916-17)*. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 13, n°49, 1973, pp. 82-120 énumère quatre causes de cette révolte : 1) Les méthodes de l'administration militaire française en pays nomade : réquisition de chameaux et autre cheptel ; le recrutements par les colons parmi les populations noires d'interprètes, de concubines, d'informateurs, de cuisiniers lesquels n'hésitaient à régler des contentieux en donnant des informations erronées aux administrateurs français, les Touaregs nobles étaient contraints de « graisser la patte » à un certain nombre de Noirs proches du commandant pour éviter des ennuis ; la formation insuffisante des officiers et sous-officiers français pour l'accomplissement de leurs missions . 2) La famine de 1913-1914 qui toucha sévèrement le pays. 3) L'influence de la Première Guerre mondiale qui s'est traduite sur le plan sécuritaire à double titre : à une réduction des effectifs Français dans un pays à peine –et pour certaines régions insuffisamment-pacifiées et à une invitation aux Touaregs à fournir un léger contingent de Buzzu (Bellah ou serviteurs) mais les Touaregs n'étaient pas touchés directement par ce recrutement. Sur le plan économique, les indigènes ont été soumis à toutes sortes de réquisitions à titre d'efforts de guerre ce qui suscitèrent des mécontentements. 4) Le rôle assuré par la sénoussia : Cette confrérie islamique va ainsi insidieusement exploiter les frustrations contre les dominateurs occidentaux dont l'arrivée entrava son hégémonie religieuse, commercial et politique. [En ligne] www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1973_num_13_49_2727.

⁶ Adolphe Hanoteau, *Essai de grammaire Tamachek* : renfermant les principes du langage parlé par les Imouchar ou Touareg, Alger, Librairie Adolphe Jourdan, 1896, p. XII. « Le Kel signifie peuple, gens. Kel Azguer veut donc dire les gens d'Azguer, ou le peuple du pays d'Azguer ; Kel Ahaggar, le peuple du Ahaggar ; Kel Aïr, le peuple du pays d'Aïr ».

1963-1964⁷, 1990-1996⁸, 2006⁹, 2007-2009¹⁰, 2012-2024¹¹, toutes menées principalement par les Touaregs Kel Adagh¹². La gestion de cette « question touarègue » a donné le tournis à tous les régimes politiques maliens, fragilisant et provoquant directement ou indirectement la chute de certains présidents (Moussa Traoré en 1991¹³, Amadou Toumani Touré en 2012 et Ibrahim Boubacar Keïta en 2020). Ainsi, si le Mali fait face à de nombreux défis, les rébellions touarègues constituent cependant le défi existentiel. En ce sens, qu'elles sont sans incontestablement le problème le plus périlleux, le plus persistant et le plus déstabilisant pour l'Etat malien.

⁷ Elle débute en mai 1963 et se termina le 17 août 1964. Cf. Amidou Mariko, *Mémoires d'un crocodile. Du sujet français au citoyen malien*, propos recueillis et mis en forme par Pierre Boilley, éditions Donniya, Mali, 2001, p.54 - 62. Toutefois, dès février 1963, les rebelles menaient des attaques sporadiques, Cf. Souleymane Doumbia, *Le Sahel, De l'indépendantisme au terrorisme islamiste*, L'Harmattan, Paris, 2023, p.59. Quant aux causes, on dénombre quatre principales dans les travaux de Lecocq, J. S. (2002). *That Desert is Our Country: Tuareg Rebellions and Competing Nationalisms in Contemporary Mali (1946-1996)*. [Thesis, fully internal, Universiteit van Amsterdam]. [En ligne] [21895_UBA002000855_10.pdf](#) «The reasons are numerous, but the main ones are: 1- We, nomads of the white race, can neither conceive nor accept to be commanded by blacks whom we always had as servants and slaves. 2-We Ifoghas, do not accept or conceive of the equality between races and men Mali wants to impose on us, starting with taking our imghad and Bellah away from us. 3-We gain nothing from Malian independence, but heavy taxes and customs duties to pay. 4-The Malian Government thinks it is superior to our Chief Zeyd and does not listen to him. The Malian gendarmerie mistreats us irrespective of whether they are wrong or right » citant Questions posées par le Capitaine Diarra, Commandant la C.S.M, et le Cercle de Kidal, au rebelle Amouksou ag Azandeher. Kidal, 04/10/1963. ACK. Aussi, Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, *Les rébellions au Nord du Mali : des origines à nos jours*, Bamako, Mali, Edis, 2018, p.93-94 cite le Président Modibo Keita en visite d'Etat en Algérie, le 21 août 1964, au cours d'une conférence accordée à la presse nationale algérienne, il énumère six (6) causes de la première rébellion touarègue : 1- « Pendant les 78 ans de domination coloniale, cette région n'a jamais été totalement pacifiée [...] ces populations accrochées à leurs montagnes » refusent de s'inscrire « dans le cycle normal de la vie du territoire ». 2- Le poison de l'OCRS, en effet, des « officiers sahariens » en charge du septentrion malien « avaient tenté de créer un sentiment anti-Noir dans cette région », « on faisait croire à ces Touaregs qu'ils étaient des « Blancs » et qu'il était impensable qu'ils puissent accepter une domination noire ». 3- Les mécontentements liés à la remise en cause par la révolution sociale conduit par l'US-RDA, le parti-Etat dont le but était d'« éliminer tous les vestiges de la féodalité dont l'aspect le plus inacceptable comme système était une forme déguisée de l'esclavage et de l'exploitation des populations par les féodaux ». 4- L'ignorance des Kel Adagh de l'existence d'une « Nation malienne s'étendant du sud Algérien aux limites avec la Haute-Volta [Burkina Faso], la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud ». 5-Le refus des Kel Adagh de s'acquitter de l'impôt 6- Le refus des Kel Adagh de se faire recenser et de faire recenser ses biens, en particulier, le bétail.

⁸ Elle a été déclenchée le 29 juin 1990 et s'acheva le 27 mars 1996 par la flamme de la Paix à Tombouctou. Cf. Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p. 99 ; 101. Cf. Mohamed Tiessa-Farma Maïga, *Le Mali : De la sécheresse à la rébellion nomade. Chronique et analyse d'un double phénomène du contre-développement en Afrique sahélienne*, Editions L'Harmattan, 1997, p.212 « [...] le 29 Juin 1990, des rebelles du Front de libération de l'Azawad ont attaqué la gendarmerie de Ménaka pour libérer des otages touareg nigériens qui s'y trouvaient en détention. Bilan 14 morts dont quatre soldats ». Cf. André Bourgeot, 1995, p.517 « Le 29 juin 1990, l'attaque de Ménaka marqua le début d'une rébellion contre le régime du général Moussa Traoré. Les rebelles étaient les enfants de l'exil ».

⁹ Elle a commencé le 23 mai 2006 par l'ADC (Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement) et se termina le 6 juillet 2006.

¹⁰ Elle débute le 11 mai 2007 par une attaque du poste militaire de Tin zawaten (à la frontière algérienne) par Ibrahim Ag Bahanga, l'un des membres fondateur de l'ADC accompagné par des déserteurs nigériens, Cf. Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, Editions, Ibis Press, Paris, 2008, p.66. Elle s'acheva le 17 février 2009.

¹¹ Elle a débuté le 17 janvier 2012 par des attaques du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) sur des bases militaires maliennes. Elle est sans équivoque, la plus longue rébellion de l'histoire du Mali, toujours en cours à l'automne 2024, même si les rebelles ont été délogés de la ville de Kidal leur fief, le 14 novembre 2023.

¹² La première rébellion touarègue postindépendance a été menée exclusivement par les Kel Adagh.

¹³ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.518 « Cependant, si elle n'a pas été la cause directe de la chute de Moussa Traoré, la rébellion a affaibli son régime ».

Par ailleurs, au Mali, si la majorité des arabo-berbères vivent essentiellement au nord, il existe une minorité signifiante de Maures dans le sud-ouest¹⁴. Toutefois, celle-ci n'a jamais porté les armes contre l'Etat. Le « problème du nord », cet euphémisme, employé fréquemment par les Maliens, désigne la rébellion des nomades¹⁵ mais les Touareg appellent ces grands rezzous insurrectionnels morti¹⁶ et tantôt Tanekra¹⁷ ou encore l'attawra (révolution)¹⁸.

Pourquoi les Touaregs se rebellent-ils ? En d'autres termes, quels sont les facteurs explicatifs des rebellions touarègues au Mali ? C'est le point de départ et tout l'objet de cette thèse de doctorat. Toutefois, « *Évoquer les conflits touaregs est extrêmement complexe, tant la question est sensible et les informations à leur sujet sont contradictoires et incomplètes* »¹⁹.

Nonobstant l'enchevêtrement discursif qui entoure ce sujet, notre recherche s'assigne comme objectif de présenter de façon didactique les différentes variables explicatives des rebellions touarègues au Mali.

2-Présentation de la zone d'étude : caractéristiques générales du nord du Mali

*« Jusqu'aux premières heures d'indépendance malienne, la société de Gao semblait ne plus pouvoir distinguer noir et blanc à cause du nombre de métissage entre Songhay, Touareg, Arabe etc. Mais la crise aura créé une haine sans merci entre des populations appartenant jadis à une même souche. On assiste à la peur et au mépris des uns, la haine et le dégoût des autres ; les frères d'hier sont devenus les adversaires les plus virulents. « Un rideau de fer » empêchant tout contact, toute communication, s'installe dans la région qui perd ainsi son identité »*²⁰.

Espace d'une richesse historique, démographique et naturelle considérable, le nord du Mali constitue une région stratégique par excellence. Son importance tient autant à la densité de son héritage civilisationnel et pastoral qu'à l'abondance de ses ressources naturelles, contrastant toutefois avec une faible densité de population qui accentue son isolement et sa vulnérabilité. Cette vaste étendue demeure un territoire sous tension, marqué par une instabilité récurrente et

¹⁴ On retrouve une communauté maure dans les régions de Kayes, Nioro du Sahel principalement. Cette stabilité est-elle liée à l'influence de la cité religieuse de Nioro du Sahel et du hamallisme, une confrérie fondée par le religieux et résistant Cheick Hamahoullah ? Ma réponse est assurément oui même si ce n'est pas la seule explication.

¹⁵ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.232.

¹⁶ Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p.183.

¹⁷ Aly Tounkara, Mali : Analyse sociohistorique des conflits (Nord et Centre). L'Etat entre recherche de légitimité et calomnies, L'Harmattan, 2020, p.38. Cf. Pierre Boilley, Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain, Éditions Karthala, 1999, p.396 « Le terme de « tanakra » est issu du verbe « enker », qui en tamashaq signifie « se lever », et qui peut prendre des sens conjoints très riches. Il recouvre ainsi les notions d'éveil, de départ au petit matin, mais aussi de renouveau, de résurrection, et encore le fait de se dresser contre quelque chose, ou pour quelque chose, et prend dans cette acception le sens de défense, de protection. Ce terme fut repris par les jeunes de l'exil parce qu'il recouvrait à la fois leur départ dans l'errance et le sens de plus en plus politique qui s'y attachait. Il finit par signifier autant la prise de conscience personnelle et politique que le changement de mentalité, ainsi que la révolte et la rébellion ».

¹⁸ André Bourgeot, 1995, op.cit., p. 442, 448.

¹⁹ Hamadou Daouda, Youssoufou. « Conflits armés, inégalités et pauvreté : quelles interactions dans la région nord du Niger ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. , no. 5, 2011, pp. 831-848.

²⁰ Aliou Askou, L'impact de la rébellion Touareg sur le développement du Nord du Mali, cas de Gao, Editions Universitaires européennes, 2020, p.14.

par de multiples convoitises, qui en font l'épicentre des dynamiques insurrectionnelles touarègues et des mouvances islamistes sahéliennes.

a) Le nord du Mali en chiffres

« La conquête marocaine de Gao et de Tombouctou, à la fin du XVI^e siècle, a laissé du ressentiment mais aussi le sens de la prudence dans la mémoire collective... »²¹.

Le nord du Mali, ou régions dites du Nord-Mali, couvre 827 000 km², soit 66 % du territoire national. En 2023, le septentrion malien compte 2 121 021 habitants sur une population nationale estimée à un peu plus de 22 millions²², soit 9,8 % de la population globale contre 17 % en 1960 et 11,5 % en 1990²³. La croissance démographique du Nord reste ainsi bien inférieure à celle du Sud, phénomène qui s'explique par deux facteurs principaux : l'émigration et les crises sécuritaires chroniques²⁴.

La population du Nord se répartit comme suit : Songhaï (35 %), Touaregs (30 %), Peuls (20 %), Maures (10 %) et Mandés (5 %)²⁵. Les Touaregs, au sens strict, ne représentent que 1,7 % de la population malienne, proportion qui atteint 3,2 % si l'on y inclut leurs anciens esclaves, les Bellahs, noirs de même langue. Bien que 25 % de l'ensemble touareg vive au Mali²⁶, ces populations demeurent une minorité à l'échelle nationale comme régionale. Seule la région de Kidal présente une majorité touarègue, avec 90 % de la population locale²⁷. Ainsi, les Touaregs apparaissent *« faibles sur le plan démographique, forts du point de vue géopolitique »*²⁸.

b) Nord du Mali, organisation territoriale et aperçu topographique

« Le Mali et ses trois voisins du nord se partagent le Sahara : la frontière qui sépare du Niger court sur 800 km à travers les sables. Avec l'Algérie, la délimitation traverse d'abord l'Adrar des Iforhas avant de filer tout droit vers le nord-ouest : 1200 km au total. La ligne artificielle qui coupe le Mali de la Mauritanie est plus longue encore et mesure plus de 2 000 km »²⁹.

Par ailleurs, actuellement, le nord du Mali est subdivisé en cinq (5) régions administratives : Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni. Ce découpage (administratif et récent) est le fruit d'un laborieux processus politico-administratif. Toutes les autres régions du septentrion

²¹ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit. p.146.

²² Source RGPH5, 2023 [En ligne] [rapport-resultats-globaux-rgph5_rgph.pdf](#) consulté le 12/03/2024, voir en annexe le tableau détaillé.

²³ Source OCDE, ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibrahim Siratigui Diarra, La « Flamme de la Paix » du Mali 10 ans après : bilan de la réinsertion des anciens rebelles in Yvan Conoir et Gérard Verna, DDR Désarmer, Démobiliser et Réintégrer. Défis humains, Enjeux globaux. Les presses de l'Université de Laval, 2006, p.167. Cf. également Aly Tounkara, 2020, op.cit. p.66 « On ne le rappelle pas assez, les populations des régions dites nord du Mali sont essentiellement non touareg [...] ». Voir aussi, p.30 « Au nord du Mali, les Touaregs sont minoritaires. En 2012, d'après les institutions françaises, les Touaregs représentaient 30 % de la population locale ».

²⁶ Nicolas Normand, Le Grand Livre de l'Afrique, Éditions Eyrolles, 2022, p.71.

²⁷ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.30.

²⁸ Méridiac Raffray, La Révolte des Hommes bleus 1857-2013, Édition Economica, 2013, p.12.

²⁹ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit. p.14.

malien découlent du morcellement de la région de Gao. En effet, Gao était depuis la colonisation française jusqu'en 1977, date de la création de la région de Tombouctou ; la seule région regroupant l'ensemble du territoire constituant le nord du Mali³⁰. La région de Kidal a été créée par le décret du 11 Avril 1992 dans le sillage de la rébellion touarègue de 1990³¹. Les régions de Ménaka et de Taoudéni sont également créées à l'orée de la rébellion touarègue de 2012³².

Quant à la caractéristique topographique du nord du Mali, nous allons nous contenter de la décrire dans les grandes lignes. Le relief du nord du Mali est le domaine du Sahara. Le sol est globalement dunaire avec des vallées qui font de ce territoire, une zone d'élevage par excellence. Les élévations du sol dépassent rarement les 300 mètres. Le paysage est donc relativement plat et ouvert. Cette particularité topographique est propice aux conquêtes et cela explique les brassages au Mali. On distingue plus précisément trois types de relief au nord du Mali : le Gourma, les plaines du Hodh-Sahara et l'Adrar des Ifoghas.

c) Présentation des groupes ethniques

« Quand les Français font la conquête de la région à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, ils trouvent, sur les lieux : les Sonrhaïs, les Bellahs, les Touaregs, les Arabes, les Maures, les Peuls (dont l'habitat s'étend du Sénégal au Soudan nilotique), les Bozos, les Bamanan : un véritable melting-pot »³³.

En simplifiant à l'extrême, on peut distinguer deux grands ensembles humains : les mélanodermes et les leucodermes car le critère d'identification selon l'opposition classique sédentaires/ nomades est en passe d'être obsolète en raison de la sédentarisation d'un grand nombre de nomades.

Toutefois, la classification par critères phénotypiques demeure insatisfaisante car elle ne reflète, ni la complexité des structures démographiques, ni l'organisation socio-politique et culturelle des populations. Une typologie sociolinguistique paraît plus pertinente, distinguant cinq grands groupes, par ordre décroissant : Arma-Songhaï, Touareg, Peul, Arabe et Mandé.

Voir ci-dessous la carte sur la répartition des groupes ethniques sur le territoire du Mali³⁴

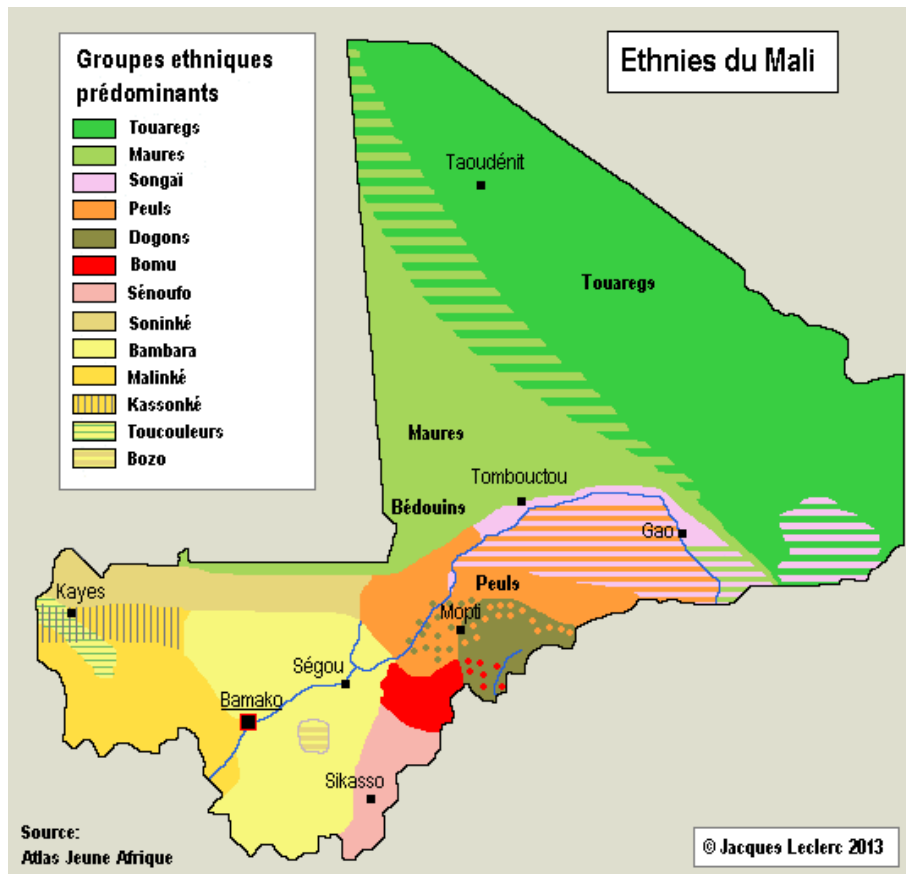
³⁰ Ordonnance n°77-44/CMLN portant sur réorganisation territoriale et administrative de la République du Mali.

³¹ Décret n°92-121/ P-CTSP portant promulgation du Pacte National.

³² Loi 2012-18 du 2 mars 2012.

³³ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.31.

³⁴ Carte établie par le linguiste Jacques Leclerc, collaborateur de la CEFAN, l'Université de Laval, Québec, Canada. [En ligne] <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm>, consulté le 04/01/2025.



c-1 Le groupe Arma-Songhoy ou Zarma-songhoy ou encore Songhay-Zarma

« La résidence chez les Songhay-Zarma est virilocale : la femme mariée est obligée d'aller habiter au lieu choisi par son mari, donc, généralement, dans la concession du père de son mari. A partir du mariage, « la femme n'a de père et mère que son mari »³⁵.

Aussi appelé Sonraï ou Koro boro, ce groupe se subdivise en deux : les Songhoy et les Armas. Ils partagent une langue et une culture commune. Les premiers portent le patronyme Maïga tandis que les seconds portent le nom Touré. C'est une communauté stratifiée se composant de Boreine (ou nobles), de Gabibi (hommes libres mais au statut inférieur), les Sorko (les maîtres des eaux principalement pêcheurs), les Garassa (artisans, forgerons et griots) et les Bania (ou anciens captifs)³⁶. Ils sont en général sédentaires.

³⁵ Bisilliat Jeanne, Laya Diouldé. Le système familial songhai-zarma. In: *Journal des africanistes*, 1992, tome 62, fascicule 2. Mémoire de sable. pp. 161-181.

³⁶ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, p.101-103.

c-2 Le groupe Peul

« [...] le peul nomade ne quitte guère sa hachette : dyambel [...], qui lui est indispensable pour édifier sa hutte ou son parc à bestiaux ; c'est aussi une arme défensive et offensive »³⁷.

Ils sont traditionnellement des éleveurs. Cependant, une bonne partie d'entre eux est désormais sédentarisée et a adopté la langue sonraï. Toutefois, une portion des Peulhs demeure nomade entre le Macina, Nianfunké, Tombouctou et le Gourma. Les Peuls du Gourma se sont targués. Ce sont les Weykaraten, Fulan-kiriabé, Fulan-hafez, Magubey, Gabero, les Hamadurudji et Iksanan³⁸. Les Peuls targués de Tonka se sont constitués un ettebel à la manière des Touaregs³⁹.

c-3 Le groupe Mandé

« A la fin du XIV^e siècle, ils [i.e. la race mandingue ou Mandé] étaient réunis en un vaste empire, qui s'étendait dans toute la vallée du Niger, avec ce fleuve comme limite à l'est, à l'Océan à l'ouest et le Sahara au nord. Si tout ce grand pays n'était pas soumis à un homme, il semble à peu près avéré que les Mandingues seuls l'occupaient. Leur capitale Melli ou Mali était située, d'après Ibn-Batuta (1352) entre Tombouctou et le lac Débo »⁴⁰.

Le mot Mandé est une appellation générique qui désigne plusieurs ethnies du sud. L'arrivée des premiers arrivants remontent au temps de l'empire du Mali. La deuxième vague remonte au temps colonial. En effet, parmi les tirailleurs sénégalais, ces supplétifs de l'armée coloniale, il y avait beaucoup de bambara. La troisième vague commence à partir de l'indépendance avec le corps de fonctionnaires, l'armée et autres émigrés à la recherche de débouchés économiques.

c-4 Le groupe Arabe (Arabo-Maure)

« L'installation des Bérabishs dans l'Azaouad constitue l'autre pan de l'éclatement géographique de cet ensemble. Une première avancée commence dès la fin du XV^e siècle, plus tôt donc que leur remontée vers le Maroc, et se poursuit tout au long du XVI^e siècle. Une seconde, plus tardive, se situe à la fin du XVII^e siècle. Deux périodes, où de petits groupes, poussés lentement vers l'est, prennent progressivement place au nord de Tombouctou, le long de l'axe caravanier qui relie le fleuve Niger aux salines de Tegahza [...]. La position charnière de l'Azaouad, sa richesse en eau, explique également l'attraction exercée par cette région, dès la fin du XV^e siècle, sur des groupes nomades maures, venus de l'ouest et du nord-ouest saharien s'y installer par noyaux successifs, s'y fondre avec des populations berbères

³⁷ Monteil Charles. Réflexions sur le problème des Peul. In: *Journal de la Société des Africanistes*, 1950, tome 20, fascicule 2. pp. 153-192 [En ligne] www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1950_num_20_2_2606

³⁸ Moussa Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.104.

³⁹ Jacques Hureiki, *Essai sur les origines des Touaregs*, Éditions Karhala, 2003, p.93.

⁴⁰ L. G Binger, *Essai sur la langue Bambara*, Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1886, p.3.

plus anciennes, et constituer des ensembles originaux dont l'un des principaux, à côté des prestigieux Kountas, est celui des Bérabishs, dont il est question ici »⁴¹.

Ce groupe se subdivise en trois composantes : les Arabo-Hassanes (ou Maures), les Berabich et les Harratines. Présents principalement à Tombouctou, Taoudéni et Gao, ils se caractérisent par une forte spécialisation dans le commerce, certains d'entre eux comptant parmi les plus influents acteurs économiques du septentrion malien.

c-4-1 Les Bérabich

« Les Berabich n'ont aucun sens politique et sont incapables de s'entendre pour désigner et soutenir un chef. Cet état d'esprit s'est encore aggravé depuis qu'ils ont été soumis par les Touareg »⁴².

En effet, *« D'après leurs traditions, les Berabich se rattachent, comme la grande tribu des Rahamna du Houz de Marrakech, à un ancêtre : Rahmoun, fils de Rizg, fils d'Oudeï [...] au cours du quinzième siècle les Hassanes, c'est-à-dire les bandes arabes guerrières et pillardes, conduites par les fils de Hassan, font irruption dans le sud marocain et de là vont sans arrêt progresser dans le Sahara occidental, et arriver un jour à la lisière du Soudan, c'est-à-dire des pays noirs, de Saint-Louis à Tombouctou »⁴³. D'un point de vue taxinomique, on distingue les Berabich du Nord et les Berabich du Sud (Gouanine)⁴⁴.*

Selon P. Marty, deux migrations successives peuvent être distinguées, la plus ancienne étant attribuée aux fils de « Berbech », descendant de Hamma et d'Hassan, considérés comme les ancêtres éponymes de la tribu. Ces premières fractions nomadisaient en bordure du Niger, de Goundam à Gao, en territoire saharien. Toutefois, une seconde migration eut lieu vers 1578, il s'agirait des Oulad Rahman (Oulad Abd Er-Rahman). Ils ont donc été précédés plusieurs siècles avant par ceux dont ils prendront le nom, les « Berabich » qui sont leurs cousins. En effet, les Oulad Rahman ont constitué un vecteur d'arabisation et, dans une certaine mesure, d'islamisation des Berabich, avec lesquels ils ont progressivement fusionné.⁴⁵ L'appellation Berabich désigne en réalité le résultat de la fusion entre les Berabich, qui ont transmis leur nom à la tribu, et les Oulad Rahman, vecteurs de son arabisation et de son islamisation. D'après les travaux de P. Marty (1920), les principaux fractionnements de la tribu sont les : Oulad Sliman, Oulad Reïlan, Oulad Yich, Oulad Dris, Oulad Rennam, Oulad Omran, Gouanin al- Kohol, Gouanin al-Biodh, Reggan, Sekakna, Ahel Arouan, Ahel Bou Djebiha, Taoudeni. En outre,

⁴¹ Aouad-Badoual, Rita. « Réseaux d'échange des maures bérabishs de l'azaouad à l'époque coloniale ». *Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes*, édité par Hélène Claudot-Hawad, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1996, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2854>.

⁴² Paul Marty, *Etudes sur l'Islam et les Tribus du Soudan* (Ed.1920), Tome 1, Hachette Livre, BNF, 2018, p.208 citant le Kitab at-Taraïf

⁴³ Paul Marty, op.cit., p.177.

⁴⁴ Ibid. p.204.

⁴⁵ Ibid. p.177.

« Les Bérabiches, à l'occident, nomadisent dans l'Azaouad de Tombouctou à Araouan. Ils vivent surtout du transport de sel de Taodenni »⁴⁶.

c-4-2 Les Arabo-hassanes (Kountas)

« A remarquer que ce meurtre de « leur ancêtre oqba » est souvent invoqué par les Kounta comme une des causes de la haine inextinguible qu'ils nourrissent contre les Touareg (plus spécialement Oulliminden), car disent-ils, les Touareg descendent du Berbère Koceïla, l'assassin de notre ancêtre »⁴⁷.

D'abord, les Kounta, d'après leur tradition, leur ancêtre oqba ben Nafi fut tué par Koceïla, le Berbère ancêtre des Touareg⁴⁸. Cette légende est à l'origine des inimités entre les Kountas et les Oulliminden. Elle éclaire les fractures entre les différents groupes arabo-berbères au nord du Mali. Les Kounta ne sont pas organisés en confédération. Ils sont dispersés dans une vaste étendue entre plusieurs territoires. En effet, « Sous le nom de Kounta, on désigne cette puissante unité ethnique, dont les divers rameaux s'échelonnent du Touat au territoire de Zinder par le circuit occidental du Sahara : Touat, Adrar mauritanien, Tagant, Assaba, Hodh, Azaouad et boucle du Niger, Timetrin, Adrar des Iforas, et maintenant, rive haoussa orientale du Niger jusqu'à Tahoua »⁴⁹.

P. Marty distingue les Kounta Sahariens et les Kountas de la rive gauche (Azaouad, Adrar des Ifoghas, Timétrin, etc.) ou Kounta du Gourma (dits Kounta d'Aribanda) : les seconds sont moins nombreux que leurs cousins du Nord⁵⁰. Toujours d'après l'auteur, le premier groupe se divise en quatre fractions : les Ragagda, les Oulad Sidi –l-Mokhtar, les Hemmal, les Oulad Al-Ouafi auxquels s'ajoutent les campements du Cheick Alouata et de ses télamides⁵¹. Quant aux Kountas du Gourma, ils vivent au milieu des populations noires et sont fortement métissés. Cette interpénétration a créé des alliances. Ils se subdivisent en deux groupes maraboutiques auxquels sont agglutinés de nombreuses tribus vassales : les Ahel Baddi, les Ahel Sidi Alouata⁵². Toutefois, chaque groupement est lui-même subdivisé en plusieurs fractions et sous-fractions.

Cependant pour M. Cortier, « Les Kounta séparés en trois groupes : les Regagda, dans le cercle de Bamba [...] ; les Kounta proprement dit dans la région de Tilemsi [...] ; les Derméchaka ou

⁴⁶ Maurice Cortier, 1925, p.4.

⁴⁷ Paul Marty, 1920, op.cit., p.5.

⁴⁸ Toutefois pour P. Marty, 1920, op.cit., p.4 cette légende est fausse.

⁴⁹ Ibid., p.1.

⁵⁰ Ibid., pp.158-178, l'auteur appelle sous le vocal unique « Kountas de l'Est » les (Kounta du Gourma et Kounta saharien).

⁵¹ Ibid. p.158.

⁵² Ibid. p.171 -172.

Almoussakaré entre Tahoua et In-Gall »⁵³. Les deux premiers groupes forment le groupe Kounta malien tandis que le troisième groupe est nigérien.

Par ailleurs, il est important de souligner l'influence religieuse des Kounta qui va bien au-delà du nord du Mali. Il y a de nombreuses personnalités au Sud du pays qui sont liées au Qaderisme⁵⁴ des Kountas notamment dans le groupe socio-professionnel des Somono.

c-4-3 Les Harratines

*« La base de l'alimentation végétale des Touaregs consiste en mil, orge, blé et dattes. Dans l'Ahaggar, beaucoup de Touaregs ont des champs de blé et d'orge cultivés pour eux par des cultivateurs de race noire connus généralement sous le nom arabe de Haratin (Izeggaren pour les Touaregs). Mais la plupart des Touaregs acquièrent l'essentiel de ces denrées par le commerce caravanier avec les oasis de Tidikelt (pour les dattes) et avec les villages de la zone soudanienne aussi loin que Zinder au sud (pour le mil) »*⁵⁵.

Le terme harratin est un « Nom d'origine probablement arabe désignant une population mélanoderme du Sahara, de statut variable selon les régions : homme libre de langue berbère ou arabe, cultivateur dans les oasis ; esclave assujetti à un maître en Mauritanie, ou nouvellement affranchi »⁵⁶. Selon M. Gast, l'aire d'emploi de ce mot concerne particulièrement l'ouest saharien⁵⁷ (Mauritanie, Algérie, Maroc, Sahara occidental, Mali) tandis que dans le Maghreb oriental notamment la Tunisie et la Libye, d'autres termes sont usités à l'instar de Chouachin ou Chouachine pour les désigner⁵⁸. Quant aux « Touaregs de l'Ahaggar emploient le mot *azegga*, qui par ailleurs veut dire « rouge » (plur. *izegga* en, fém. *tazeggaq/tizeggâyin*) pour désigner cette population en fonction de la couleur de leur peau et de leur statut social »⁵⁹. De façon générale, il y a une multitude de noms génériques par lesquels l'on désigne dans les sociétés arabo-berbères les « Noirs ». Certaines de ces appellations recouvrent des significations péjoratives. Dans l'imaginaire collectif, dans certains

⁵³ Maurice Cortier, Mission du transafricain, Notice sur le Sahara Soudanais, Sociétés d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925, p.4-5.

⁵⁴ Qadrisme est aussi connu sous le nom « selsela » au Mali, ce courant islamique est indissociable des Kounta notamment de l'influent marabout Cheick Omar Ould Bekkaï qui en fut le propagateur au siècle, lire P. Marty, 1920, Tome 1. Cf. Joseph de Benoist, 1998, op.cit., p.93-94 également « D'autres Arabes, notamment la grande famille des Kounta, étaient installés sur le Niger, en particulier à Tombouctou, depuis le XV^e siècle. Ils avaient introduit la confrérie musulmane de la Qâdriya, qui, au XVIII^e siècle, s'était répandue dans le Macina puis dans tout le Soudan. Après s'être opposés à El Hadj Omar Tall, ils résistèrent aux français. Trentinian leur impose sa paix en 1899, mais leur chef Abidine reste un rebelle jusqu'à sa mort, en 1906. Son successeur, Hamoadi, préfère se ranger aux côtés des forces françaises pour régler leur compte à ses adversaires, les Oulliminden ».

⁵⁵ Johannes Nicolaisen, Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar, traduit de l'Anglais par S. Bernus, Nouvelle édition, institution de Sciences Humaines, Niamey, 1982, p.15.

⁵⁶ M. Gast, « Hartâni », Encyclopédie BERBERE, 22 | 2000, 3414-3420 citant Foucauld, *DICT. TOUAREG-FRANÇAIS* III, p. 1510.

⁵⁷ M. Gast, *ibid.*

⁵⁸ Stéphanie Pouessel, Noirs au Maghreb, Enjeux identitaires, IRMC Karthala, 2012, p.130.

⁵⁹ M. Gast, op.cit.

pays maghrébins, le terme haratine est associé à l'esclavage et renvoie systématiquement au statut de subordonné⁶⁰.

Ainsi, les Haratines maliens sont les serviteurs des groupes arabo-maures, arabo-hassanes, arabo-berbères : Bérabich, Kounta... De façon générale, le groupe arabe a moins de serviteurs que les Touaregs. En effet, *« L'élément servile est ici relativement peu nombreux 700 au total sur une population de 2.876 âmes soit ¼ de la population totale (...) Depuis longtemps déjà le 'Beïdane' garde et abreuve seul son troupeau sans le recours de 'l'Abid' La plupart des tentes ne possèdent aucun serviteur et beaucoup de celles qui en ont ne peuvent guère les utiliser, ceux-ci se fixant de plus en plus aux abords de Tombouctou, quartier Abardiou où ils gagnent leur vie comme porteurs d'eau, ramasseurs de bois de chauffage, âniers, manœuvres, transporteurs de banco, cultivateurs de pastèque etc... Seuls les Gouanines blancs en ont un nombre important, 393 (plus de la moitié de l'effectif total de la tribu). Ceux-ci, émancipés en grand nombre vivent surtout dans le Gourma de la cueillette de la gomme et de la culture aux abords de la mare de Dawa », peut-on lire dans⁶¹ ».*

c-5 -Le groupe Touareg

« Le brillant et tumultueux passé des Touaregs a laissé la place à un présent plein d'incertitudes. Que faire pour sauver ces populations qui ne sont intégrées à aucune collectivité nationale ? précisément parce qu'elles leur sont différentes ? »⁶².

Les Touaregs sont un peuple de pasteurs nomades répartis entre cinq pays : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali et Niger. Ils sont organisés en confédérations dont le nombre est généralement estimé entre cinq et dix⁶³. Au Mali, on en compte trois, implantées dans des aires

⁶⁰ Christen M. Allen, *Generational Differences Between Beur and North African Francophone Literatures : The New stories of immigrants in France*, Logan, Utah State University, 2009, p.12.

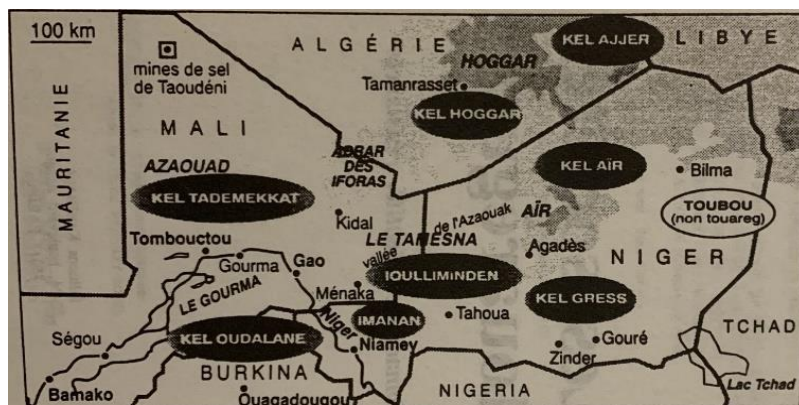
⁶¹ Rapport du quatrième trimestre 1950 signé de J.VIEROZ, administrateur de 2^{ème} classe des Colonies, Archives nationales du Mali(ANM), Fonds anciens, dans dossier Tournées Tombouctou 1950 , consulté en octobre 2022.

⁶² Kélétagui A. Mariko, *Les Touaregs Ouelleminden*, Karthala-ACCT, Paris, 1984, pp.11-12.

⁶³ Bétrix, (Chef de Bataillon), *Pénétration touareg*, éditions Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1911, op.cit., p.8. « Cinq grandes confédérations se partageaient le Sahara et ses abords immédiats : Kel-Aïr, en Asbin ; Kel-Gress, clans le pays d'Ader ; Ouliminden, entre Tombouctou et Tahoua ; Iforas, en Adrar ; Hoggars, dans le Sud algérien. D'autres groupes moins importants, comme les Tinguéréguedesch, Tinguériguiff, Ouadalen, Irréganaten, etc., vivaient en dehors de ces puissantes confédérations et leur payaient redevance ». Pour Huguet J. Sur les Touareg. In: *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, V^o Série. Tome 3, 1902. pp. 614-642. « Au point de vue politique, les Touareg se divisent en six grandes confédérations, qui sont: au Nord-Est les Azguer; au Nord les Ahaggar; au Sud-Est les Kel Oui; à l'Ouest les Touareg de l'Ahenet; vers le Sud les Aoueliminden ; enfin plus bas encore les Touareg du Sud qui descendent jusqu'au Niger et à Tombouctou ». Pour Johannes Nicolaisen, 1982, op.cit., p.11. « Les Touaregs se divisent en groupes huit (8) groupes principaux ou fédérations touarègues : Kel Ajjer, Kel Ahaggar Kel Adrar, Kel Air, Kel Geres, Ioullemmeden Kel Dinnik, Ioullemmeden Kel Ataram, Tadmekket ». Selon Attilio Gaudio, *Les civilisations du Sahara. Dix millénaires d'histoire, de culture et de grand commerce*, Editions Gérard & C^o, Verviers, 1967, p.63 . Les Touaregs « sont répartis en deux grands groupes : celui de l'est, dominé par les tribus Kel Air et des Kel Gress et celui de l'ouest, plus nombreux et mieux connu, dominé par les Ioullemmeden, les Kel Ahaggar, les Kel Ajjer, les Iforas et les Tengerhenghif (anciens seigneurs de Tombouctou) ». Cf. Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.18 inventorie sept (7) grandes confédérations touarègues disséminées sur six (6) aires géographiques ou territoriales. Selon ce

(géographiques) distinctes : la confédération Kel Adagh ou Adrar (également appelée Ifoghas), la confédération Ouilliminden Kel Ataram⁶⁴ et la confédération Kel Tadmekkat ou Tadmekket (également désignée comme Touaregs du Gourma ou Touaregs de l'Ouest). Chaque confédération se subdivise elle-même en plusieurs tribus.

La carte ci-dessous des principaux groupements touaregs a été établie par René Dutel, lieutenant-colonel de l'infanterie de marine⁶⁵



Par ailleurs, en reprenant la terminologie coloniale, on peut en effet distinguer deux grands groupes touaregs : les Touaregs blancs et les Touaregs noirs exclusivement constitués d'Iklan. Le groupe des Touaregs blancs se subdivise en deux sous-groupes : les Iguellad et les Touaregs proprement dits.

c-5-1- Les Touaregs proprement dits du Mali

« Les Touaregs parlent le *temasheq*. Toutefois, « le *temasheq* se divise en plusieurs dialectes suivant les régions : la *tahaggart* (Hoggar et l'Ajjer), la *tadrak* (Adrar des Ifoghas), la *taïrt* (Air) et la *taoullemmet* (Ouilliminden et ceux de la région de Tombouctou). Ces dialectes

décompte, on peut noter : les Ajjer, les Kel Ahaggar, les Kel Adrar, les Kel Aïr, les Ouilliminden, les Kel Gress et les Touareg du Gourma ». René Dutel (1993) en dénombre huit (8) confédérations (voir carte). Par contre, Edmond Bernus (1987) en compte neuf (9). Aussi, Charles de Foucauld, Dictionnaire Touareg-Français des noms propres, 1940 : 196 cité par Charles Grémont, Les Touaregs Iwellemenden (1647-1896), un ensemble politique de la Boucle du Niger, éditions Karthala, Paris, 2010, p.9 chiffre à sept (7) : « Les Ouilliminden forment un des sept groupes principaux qui composent les Touaregs, groupes qui sont : les Kel Ahaggar, les Kel Ajjer, les Taïtok, les Kel Aïr, les Kel Adrar et les Kel Geres ». Cf. A. Bourgeot, 1995, p.328 en dénombre sept (7) groupements politiques Twareg à savoir : les Kel Ajjer, Kel Ahaggar, les Kel Adagh, les Kel Aïr, les Iwillimidden Kel Ataram, les Iwilliminidden Kel Dinnik et les Kel Gress. Voir aussi, Hélène Claudot-Hawad et Hawad, Touaregs, voix solitaires sous l'horizon confisqué, Ethnies Documents, Peuples Autochtones et Développement 1996, p.36 comptabilise dix (10) confédérations ou diaspora : Kel Ferwan, Kel Gress, Kel Tagama, Kel Iwellemenden, Kel Iheyawen n Alad, Igawdaren, Kel Antessar, Kel Adagh, Udalen, Diaspora touareg. Ces décomptes dépendent des grilles de lecture des auteurs : les structures sociales et politiques touarègues sont mouvantes au gré des dissensions et absorptions. L'administration française a fait une recomposition et une organisation de certaines structures politico-sociales.

⁶⁴ Kel Ataram désigne littéralement « ceux de l'Ouest » pour le distinguer de la branche Ouilliminden nigérien « Kel Dinnik » (ceux de l'Est).

⁶⁵ René Dutel in Le Monde des Débats, juillet-Août 1993 cité dans A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.4.

présentent des différences si sensibles [...], que les habitants des régions éprouvent des difficultés à se comprendre et à communiquer [...], les valeurs phonétiques très variables laissent entrevoir une diversité d'origine des tribus»⁶⁶.

Les groupes touaregs, au sens restreint, sont généralement identifiés aux Kel Adagh, aux Ouilliminden et aux Kel Tadmekkat. Cette catégorisation, toutefois, demeure réductrice : les Iguellad, Arabes targués, relèvent historiquement de la confédération Kel Tadmekkat, et l'on retrouve des tribus iklan dans chacune de ces confédérations, à l'exception des Kel Adagh. La société touarègue se présente ainsi comme un ensemble hétérogène, résultant de la coexistence et de l'interaction de composantes d'origines diverses — berbères, arabes, africaines subsahariennes et, dans une moindre mesure, juives.

c-5-1-1 Les Kel Adagh ou Kel Adrar ou encore Kel Iforas (« les gens des montagnes »)

« A traverser le pays, on a l'impression que la population y est plus dense que dans l'Ahaggar, mais les chiffres précis font défaut. Cortier énumère 7 tribus qui, à elles toutes seules comptent 56 tentes notables (clans) »⁶⁷.

Ce groupe Touareg se trouve dans la région de Kidal. Parmi les Touaregs maliens, c'est le groupe le plus vindicatif, le plus turbulent. Les Touaregs Kel Adagh se composent de quatre tribus dominantes : les Ifoghas, Idnan, Taghat Mellet et Kel Taghli⁶⁸. La tribu des Ifoghas forme avec quelques tribus Imghad ("vassales"), le groupe des Kel Afella.

A la tête de cette confédération se trouve une tribu maraboutique. Historiquement, elle est réputée moins guerrière que ses voisines comme le souligne le chef de bataillon Bétrix : *« Les Iforas, moins guerriers que les Asbinoas, Ouliminden, Hoggars et Kountas, qui les entourent, sont incapables de résister à leurs voisins, et obligés de subir leurs mauvais traitements. Chacun des quatre groupes précités intervient en Adrar, et y agit suivant son tempérament ; les Kel-Aïr, pillards audacieux, enlèvent, dans des rezzous, tout ce qu'ils peuvent, et rentrent chez eux (mais depuis la colonne d'Azbin, de 1907, ces rezzous n'ont plus lieu ; on signale seulement quelques vols isolés) ; les Ouliminden, moins brutaux, se font payer un impôt annuel ; les Hoggars, attirés par les pâturages adrariens, occupent le pays et molestent les habitants ; enfin, les Kountas, adroits et avisés, cultivent les vallées productives et s'entendent assez bien avec les Iforas, auxquels ils ne demandent rien, mais s'installent chez eux »⁶⁹.*

c-5-1-2 Les Ouilliminden Kel Ataram

⁶⁶ Jacques Hureiki, 2003, op .cit p.55 citant Lhote (1984 :18)

⁶⁷ Eghleze Ag Foni, L'impact socio-économique de la sécheresse dans le Cercle de Kidal, Publications du Musée d'Outre-mer à Brême, Série F, Brême association africaine, 1979, p.60 citant Chudeau (R.), Sahara Soudanais cité dans Boubou Hama, Recherche sur l'histoire des Touaregs sahariens et Soudanais, Présence Africaine, 1967, p. 305.

⁶⁸ Bellil, R. et Dida, B. (1995). Les Migrations Actuelles des Touaregs du Mali Vers le Sud de L'algérie (1963-1990) Études et Documents Berbères, 13(2), 79-98. <https://doi.org/10.3917/edb.013.0079>.

⁶⁹ Bétrix, 1911, op.cit., p.49-50

« Les Ouillimiden seraient les descendants de Kawa Ag Imma Ag Al-Cheikh Ag Warbakrar Ag Ati. Ati serait ainsi à la fois l'ancêtre des Tinguéréguif (Kel Tadmekket) et des Ouillimiden. Il eut trois fils : -Warbakar : ancêtre des Ouillimiden du Mali-Akohorry : ancêtre des Kel Tadmekket (Tinguéréguif...)-At-Tafrîch : ancêtre des Ouillimiden du Niger, qui sont les descendants de Khatoutou Ag Mouda Ag Karouz Ag At-Tafrîch Ag Ati »⁷⁰.

Les Ouillimiden constituaient au moment de la pénétration coloniale, la plus puissante confédération touarègue et dominaient presque exclusivement tout le nord du Mali comme le témoigne ce passage : « Les Aouellimiden forment la tribu la plus puissante parmi les Touareg dont nous nous occupons. Ils occupent la région comprise entre l'extrémité orientale du massif de l'Adrar à l'est, Es-Pouk au nord, Mabrouck, El-Hille et Tosaye à l'ouest et Gogo au sud. Leur éloignement de Tombouctou, où ils ne venaient que rarement pour percevoir un impôt sur les Tadmekket »⁷¹.

Historiquement, « le pays des Ioullemmeden est compris dans le Sahara Soudanais entre Air à l'est, l'Adrar, le Tilemsi et le Niger à l'ouest, il est limité au nord et au sud par les frontières naturelles même des pays sahéliens »⁷². Cette affirmation est corroborée par le chef de Bataillon Bétrix : « Les Ouliminden commandaient autrefois les deux rives du Niger, de Tombouctou à Niamey, et leur domination s'étendait très loin dans l'intérieur, sur le Haoussa et le Gourma. Ils faisaient la loi jusqu'à Hombori, Dori, d'un côté, et jusqu'à l'Adrar, de l'autre. Le Djerma et le Koufey leur obéissaient aussi. Il est donc évident que leur situation a bien diminué, et leur orgueil en souffre [...].Le groupe se compose de 40 tribus : 13 nobles (imageren), 14 maraboutiques, 7 vassales (Imrads), 6 bellahs [...]. Les 27 premières commandent les 13 autres, qui vivent sur les troupeaux confiés à leur garde, mais ces troupeaux sont la propriété des nobles et des maraboutiques»⁷³. C'est la confédération touarègue qui a le plus souffert de la colonisation française.

c-5-1-3 Les Kel Tadmekkat

« [Les] Kel Tadmakat [ont] dû quitter l'Adrar et se séparer du gros des Ioullemmeden vers 1655. Ces Kel Tadmakat [...] formèrent une confédération puissante, de 1700 à 1755, qui se désagrégea vers 1800. Ils nomadisent actuellement dans la partie Ouest du Gourma et sur la rive de Goundam »⁷⁴.

Les Kel Tadmekkat sont constitués de trois (3) tribus Imouchar (nobles) Tinguéréguif, Kel Iréganaten⁷⁵, Kel Tamoulaït. Ils étaient soumis au début du XIXème siècle aux Ouilliminden

⁷⁰ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.111.

⁷¹ Joseph Joffre, Opérations de la colonne Joffre avant et après l'occupation de Tombouctou, Rapport de M. J. Joffre, Édition Berger-Levrault, Paris, 1895, p.43.

⁷² Maurice Cortier, 1925, p.16.

⁷³ Bétrix, 1911, op.cit., p.39-40.

⁷⁴ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.197.

⁷⁵ Ce mot désigne littéralement les « mélangées » issus de femmes Imouchar et d'hommes Imrad. D'après J. Hureiki, 2003, op.cit., p.107-108 « Les Iréganaten se séparèrent des Tinguéréguif vers 1825 » citant Mangeot et P. Marty.

Kel Ataram⁷⁶. Cependant, la tribu Tinguéréguif détient la chefferie traditionnelle comme souligné dans cet extrait : « *Les Tengueriguif, plus guerriers et plus pillards que tous les autres, vivaient dans les environs immédiats de Tombouctou et étaient maîtres absolus de cette ville. Ils occupaient en outre le pays du Killi et du Kissou, surtout les deux rives du marigot de Goundam* »⁷⁷.

c-5-2 –Les Iguellad

« *Sous le nom d'Iguellad, on désigne une confédération d'origine arabo-berbère, actuellement targuisée, et qui semi-nomadise dans la région de Tombouctou, dans un cercle de 150 Kilomètres de rayon autour de la ville* »⁷⁸.

L'histoire de ce groupe arabo-berbère est fascinante, atypique car « *il s'est produit dans cette partie du Sahara un phénomène ethnique exactement contraire à ce qui se passait au Sahara occidental. Là où les Arabes hassanes ont soumis les populations berbères, et leur ont interdit l'usage des armes. Réduites au chapelet et au kalam, ces populations sont devenues les représentants des sciences arabes et de la civilisation islamique. Ici au contraire, les Touareg sont restés les maîtres politiques du pays* »⁷⁹. Les Iguellad sont des fractions arabes targuisées. En d'autres termes, elles se sont immergées dans l'essence de la culture touarègue perdant ainsi leur « arabité ». « *Elles ont notamment perdu l'usage de la langue arabe, abandonné la culture des sciences islamiques, et ont emprunté en très grande partie à leurs maîtres touareg, leurs mœurs, leurs traditions, leur langue, leurs coutumes sociales et juridiques* »⁸⁰. Toutefois, ils ont gardé leur autonomie interne, « *tout en se soumettant d'ailleurs, au moins partiellement, à la suprématie politique des Touareg* »⁸¹.

Les Iguellad jouent le rôle de marabouts et cette fonction est valorisante socialement, assez rémunératrice (financièrement) en milieu touareg. Ils leur revenaient principalement la confession d'amulettes (haute valeur culturelle, cultuelle) et de s'occuper des questions de droit, de jurisconsulte... L'origine arabe du groupe lui confère une certaine légitimité et fonde ainsi sa réputation auprès des tribus touarègues. « *Ces Iguellad, marabouts et imprégnés d'arabe et d'islam, mènent d'autre part, pour tout le reste, une vie privée et sociale identique à celle des Touareg et ne parlent que le Tamacheq. Ils se sont glissés en trois tribus constituées et autonomes, de la « Tête de l'eau » du Fanguibine aux mares du Gourma, à cheval sur le Niger, entre les Arabes (Kounta, Bérabich et Tormoz) et les Touareg Kel Tadmekket (Tenguérédié,*

⁷⁶ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, p. 11 citant Richer 1924, p: 96.

⁷⁷ Joseph Joffre, 1895, op.cit., p.40.

⁷⁸ Paul Marty, 1920, op.cit., p.251.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

Irreganaten, Igouadaren). Ce sont les Kel Antessar⁸², les Haoussa et les Cheurifig »⁸³. Ces Iguellad ont également beaucoup de serviteurs Bellah à l'instar des Touareg. Chacune de ces trois fractions se composent de plusieurs sous fractions.

c-5-2-1- Les Kel Antessar

« C'est le groupe maraboutique, ou lettrés-guerriers, par excellence. Intessar est probablement la déformation temasheq d'Anṣar, qui signifie « les auxiliaires du prophète », ou plus exactement « ses partisans »⁸⁴.

En effet, les Kel Antassar sont, d'un point de vue statutaire, affiliés à la sphère religieuse avec une origine présumée arabe⁸⁵. Ils se divisent en deux grands groupes : les Kel Anṣar de l'Est et de l'Ouest par rapport à la ville de Tombouctou⁸⁶.

Toutefois, malgré leur statut maraboutique, ils étaient réputés guerriers : *« Les Iguellad occupent la région comprise entre Ras-el-Mâ à l'ouest, Soumpi au sud et Goundam à l'est; ils s'étendent au-delà même de Tombouctou vers le nord-est, dans la région de Tagane. Cette tribu à une certaine influence religieuse sur les autres Touareg. Elle se subdivise en un grand nombre de fractions. Beaucoup d'entre elles, composées surtout de marabouts, ne sont pas combattantes et vivent isolément. Les guerriers, ceux qui vivent surtout de pillage, sont nommés Kel-Antassar. Ceux-là occupent la région de Farasch, Oura-el-Djérane, Ras-el-Mâ »⁸⁷.*

Parmi les Touaregs maliens, c'est le groupe le plus intégré, qui a le plus fourni de cadres à l'administration malienne. On y trouve parmi eux bon nombre de lettrés et d'intellectuels qui ont servi avec dévouement le pays, le leur.

c-5-2-2- Les Chérif⁸⁸

« Les Chérif touaregs correspondent à des tribus se réclamant d'un ancêtre récent qui prétendait descendre du Prophète. Ainsi, tous les Chérif remontent leur ascendance à cet ancêtre ; puis, grâce à un saut de plusieurs générations, ils se rattachent à l'un des descendants de Mohammed connus par la tradition écrite islamique »⁸⁹.

⁸² Les Kel Antessar ou Kal Ansar ou Kel Intessar d'après leur tradition, leurs ancêtres seraient partis de Médine (Arabie Saoudite) à la suite de guerre interne entre les Banou Hachim et les Banou Oumayyada. Les Ansar chagrinés de voir les partisans du Prophète s'entretuer ont préféré ne pas prendre part à cette guerre et ont alors décidé de quitter Médine pour l'Égypte, le Maghreb et finalement avant de s'installer dans la région de Tombouctou. Alors arabes, ils adoptèrent la langue et la culture Tamacheq, cf. Zakiatou Oualett Halatine, Chronique Kel Ansar. Le Témoignage de l'Amenokal Mohamed –Elmehdi Ag Attaher Al Ansari, L'Harmattan, 2015, p.40-41. On leur prête également une origine juive.

⁸³ Paul Marty, 1920, op.cit., p.252-253.

⁸⁴ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.113.

⁸⁵ J. Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p. 71 citant Delafosse, 1912, 1: 195- Mohammed Said, 1903 : 210 - Richer 1924 : 14 - Marty 1920-21, 1: 254.

⁸⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit.

⁸⁷ Joseph Joffre, 1895, op.cit., p.39.

⁸⁸ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.119 indique « Ils sont parfois appelés en temasheq Cheriffen et Icheriffen. Chérif vient de l'arabe Sarif, dont la racine est Saraf, qui signifie « honneur, amour propre, fierté », et par extension « fierté d'appartenir à une lignée d'ancêtres illustres ». Le pluriel de sarif (sg. masc.) est Sorafa (fém. sg. sârifat). [...] Dans l'histoire islamique, les Chérif désignent les descendants du prophète Mohammed, ou ceux qui se disent ses descendants, même s'ils n'en apportent pas la preuve généalogique ».

⁸⁹ Ibid.

Ils sont décrits comme moins tolérants que les Kel Antessar. Ils ont une pratique religieuse plus rigoureuse. Ils ont été de farouches résistants anticoloniaux. C'est le groupe ayant sans doute le moins de lettrés francophones en raison de leur hostilité aux Européens et donc aux Français⁹⁰.

Les tribus Kel In Teberemt et les Kel Tin Akawat sont numériquement les deux principaux groupes Chérîf. Leurs ancêtres ont quitté la ville de Tadmekkat pour s'installer dans l'Azawad à l'Est de Tombouctou⁹¹.

c-5-3 – Les Iklan

« Leurs " captifs " Iklan (Bella en sonraï, Bouzou en haoussa) dix fois plus nombreux, raziés jadis chez les Sonraï puis chez les Kurumba et les Mossi, mais jamais chez les Peul qui entretiennent avec les Touareg des rapports de tolérance mutuelle, constituent près de la moitié de la population ; leur taux d'accroissement annuel est estimé à trente pour mille soit deux fois et demi plus que les Touareg, Tous parlent le tamachek, langue berbère »⁹².

Ce sont les éléments serviles du monde touareg. Ils sont d'origine diverse mais tous de « race » noire. A noter qu'il n'y a cependant « entre l'esclave acheté, ou troqué et l'esclave razié, il n'y a aucune différence de condition sociale ; la seule distinction pertinente s'appuie sur des critères idiomatique au nombre de quatre (etifen, ahati, awnan, ebenher). Ces quatre appellations désignent les esclaves qui ne parlent ni la tamahaq ni l'arabe, mais uniquement un des idiomes soudanais (tetifent, tehatit, tawnant, tebenhert). L'ensemble de ces dénominations a une connotation péjorative et signifie le mépris »⁹³. En cette fin de premier quart du XXI^{ème} siècle, les Iklan sont numériquement presque aussi importants que les Touaregs « blancs ».

3- Revue de la littérature et justification du cadre de la recherche

« Mais, il ne faut toujours pas tellement épuiser un sujet, qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de lire, mais de faire penser »⁹⁴.

La « question touarègue » demeure un objet de recherche à la fois passionnant par la richesse de ses enjeux et passionnel par la charge affective qu'elle suscite. Elle est devenue un thème clivant, générant des crispations tant dans les sphères diplomatiques que dans les milieux académiques. Analyser les rébellions touarègues implique ainsi le risque d'être rapidement étiqueté.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid. p.120.

⁹² Alain Froment, Le peuplement humain de la Boucle du Niger, éditions de l'ORSTOM, collection Travaux et Documents n°215, Paris, 1988.

⁹³ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.56.

⁹⁴ Montesquieu, De l'esprit des lois, Garnier-Frères Libraires-Éditeurs, Paris, 1871, Livre XI, chapitre XX, p.170.

a) Etat de l'art : les rébellions touarègues au Mali dans la littérature

« Le danger qui menace les chercheurs aujourd'hui serait de conclure qu'il n'y a plus rien à découvrir. L'histoire de la science montre que les théories qui paraissent le plus solidement fondées sont amenées à être réévaluées, affinées, voire renversées »⁹⁵.

Cet "état des connaissances" sur les rébellions touarègues au Mali a pour objectif de proposer une synthèse critique des travaux antérieurs, bien que la question ait souvent été abordée de manière passionnelle et à travers des prismes marqués par des considérations politiques, ethnocentriques, religieuses ou culturalistes.

De manière générale, la littérature relative aux rébellions touarègues se structure autour de deux approches principales : l'une subjective, l'autre objective. La première, d'orientation militante et politisée, reprend largement le discours des acteurs de la rébellion et demeure marquée par une forte charge émotionnelle. La seconde, s'inscrivant davantage dans une démarche éthique fondée sur la « neutralité axiologique »⁹⁶, cherche à produire une analyse distanciée et à avancer des arguments présentés comme objectifs. Cette tension entre engagement et distanciation constitue l'un des défis majeurs de l'étude scientifique du phénomène.

En effet, les tenants de l'approche subjective incarnée par des spécialistes égrènent un chapelet de six (6) arguments apologetiques ou de légitimations :

Premièrement, l'argument de l'État colonisateur repose sur le mythe des Touaregs comme peuples premiers de la région sahélo-saharienne. Ainsi, l'État malien contemporain est perçu comme une entité exerçant une colonisation interne. (Hélène Claudot-Hawad, 1987 ; P. Boilley, 1999 ; Anne Saint Girons, 2008, Bellil, R. et Dida. B, 1995)⁹⁷ et de l'Azawad (nom que les

⁹⁵ Pierre Joliot, *La recherche passionnément*, Éditions Odile Jacob, Paris, 2001, p.13.

⁹⁶ Max Weber, *Le Savant et le politique*, trad. de J. Freud, Paris, Plon, 1959, p.114.

⁹⁷ Hélène Claudot-Hawad, 1987, op.cit., citant le marabout Bey, lettré musulman des Kel Essuk de l'Adaghagh (Adrar des Iforas) qu'elle interrogea : « Ce pays est à nos ancêtres les Berbères (elbarbar). Avant l'arrivée de l'islam, c'était un pays uni, de l'ouest de l'Égypte jusqu'à la mer de la Mauritanie actuelle, de la mer blanche du centre jusqu'au fleuve de Gao. Tout ce pays appartenait aux Imushagh... Les gens de ce pays vivaient de l'élevage, ou de la chasse, des caravanes, de l'agriculture oasienne. C'est ainsi, chez nous, les Kel tamashaq, que nos livres de science le rapportent. Si tu veux connaître la vérité ou le mensonge sur l'histoire d'un pays, va voir ses vestiges. Dans ce pays, il n'y a pas d'autres traces que celles des Imushagh... Nous qui habitons et connaissons ce pays, nous n'avons jamais vu les traces d'une vie passée qui ne soit pas celle des Imushagh : (il y a) des tiffinagh, des cavaliers, des chameliers, différentes scènes de combat avec des guerriers tenant la lance, l'épée et le bouclier [il s'agit de gravures rupestres]. Nous n'avons jamais vu aucune représentation avec l'arc qui est une arme du sud, ni aucun vestige qui rappelle les scènes de vie des Noirs... Pas plus les Arabes que les Français (ikufar : « infidèles »), aucun d'eux ne figure dans ces vestiges. Ils n'ont laissé aucune trace ancienne comme les nôtres en ont laissé. Même les quelques rares écritures arabes que tu trouveras aux alentours d'Essuk ou des villes anciennes sont tardives, datant de l'arrivée de l'islam, à l'époque de Kosei-lata. Mais dès que tu t'éloignes de ces cités islamisées, il n'y a plus aucune trace d'arabe ni d'islam. Sur chaque rocher de ce désert tu verras seulement les tiffinagh qui posent les jalons de l'histoire des Kel tamashaq. » (Bey 1985.). Cf. Boilley, 1999, op.cit., p.350 « Pour les Kel Adagh, l'État malien apparut donc comme un pouvoir colonial, et l'affirmation de son autorité sur l'Adagh, comme le début d'une nouvelle colonisation. [...] Le processus de décolonisation et d'indépendance fut donc un désastre pour les Kel Adagh. [...] A une colonisation qui s'achève succède immédiatement une nouvelle recolonisation ». Cf. Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.13. « Les Touaregs entrèrent ainsi dans le cortège des « peuples autochtones » spoliés de leurs droits, au même titre que les Kurdes, Palestiniens, Tibétains, Basques, Amérindiens, ou Aborigènes, pour n'en citer que quelques-uns, ceux qui revendiquent avec plus de pugnacité l'application de ce droit fondamental qu'est celui des peuples à disposer d'eux-mêmes (ou au moins à témoigner d'eux-mêmes, afin de n'être pas oubliés à la table des négociations lors de la répartition des produits de la « charité » des riches). Il est de fait que les Touaregs n'ont cessé de se révolter contre ceux qu'ils considéraient comme des occupants et que, de 1881 (massacre de la colonne Flatters) à 2007 (« affaire » d'Iférouane, au Niger), ceux qui se revendiquent Kel Tamasheq, c'est-à-dire « ceux qui parlent la tamashaq », ont entretenu une résistance endémique entre deux flambées de violence. Ils ont résisté par les armes ou simplement

rebelles Touaregs donnent à l'ensemble du nord du Mali depuis 1990) comme une réalité historique, en d'autres termes qu'il y aurait historiquement des royaumes ou des formes de gouvernements sur ces territoires administrés par les Touaregs. Ainsi, les rébellions touarègues ne sont que le nom d'une résistance contre la colonisation française depuis la prise de la ville de Tombouctou en 1894 et depuis 1960 contre l'occupant malien. Ainsi, le MNLA⁹⁸ prétend mener une lutte de libération nationale pour « *sortir le peuple de l'Azawad de l'occupation illégale du territoire azawadien par le Mali* »⁹⁹. Selon, cette vision, les Touaregs constituent une nation, le « Temust » et qu'il existerait une ascendance commune à tous les Touaregs (H. Claudot-Hawad, 1987, 1990, 1993, A. Saint Girons, 2008 : 71, 76)¹⁰⁰. Ainsi, les frontières constitueraient une entrave à leurs mobilités et à leur devenir (Mériadec Raffray, 2013, G. Baryin, 2013)¹⁰¹. Les révoltes touarègues sont également interprétées comme une guerre Nord-Sud (Vallet, 1962, Clauzel et al. 1962, Régnier, 1961 ; Anne Saint-Girons, 2008)¹⁰². Cet

par le refus (refus de l'école, de l'impôt, de la « modernité »...). Cf. p.15 « [...] les Touaregs n'ont jamais consenti à être dominés par d'autres peuples, qu'ils soient Français, Arabes, Bambaras ou Djeramas. C'est pourquoi les acteurs de ces mouvements préfèrent le terme de « résistance », et il est exact qu'on ne peut parler de rébellions s'agissant des soulèvements du début du XX^e siècle qui ne sont que la poursuite de la lutte contre l'invasion. Voir également p.71 ; 77. Cf. Bellil, R. et Dida, B., 1995, op.cit. « Les populations noires de l'ancien Bilad es-Sudan (Niger et Mali) étaient sédentaires et ne remontaient jamais vers le Sahara, sauf à l'occasion de pèlerinages à La Mecque ou, en tant que captifs ».

⁹⁸ Mouvement National de Libération l'Azawad, groupe indépendantiste crée le 16 octobre 2011 à l'origine de la rébellion touarègue de 2012. Ce mouvement est né de la fusion du MNA (Mouvement National de l'Azawad) crée en novembre 2010 qui se définissait alors comme une « organisation politique de l'Azawad qui défend et valorise la politique pour atteindre les objectifs légitimes pour recouvrer tous les droits historiques spoliés du peuple de l'Azawad » et de l'Alliance Touareg Nord-Mali pour le Changement (ATNM). Ce dernier groupe est à l'origine de la précédente rébellion (2007-2009), l'ancêtre de ce mouvement (ADC, Alliance Touareg pour le Changement) a été à l'origine de la rébellion de 2006.

⁹⁹ Communiqué n° 1 du MNLA, 16 octobre 2011, disponible sur leur site : www.mnlamov.net cité par Julia Dufour, Mouvement national de libération de l'Azawad, GRIP, 2012. p. 3. [En ligne] https://grip.org/wp-content/uploads/2012/05/NA_2012-05-22_FR_J-DUFOUR.pdf Cf. Courrier international, Mali. Moussa Ag Assarid : 'L'indépendance de l'Azawad est irrémédiable », publié le 18 avril de 2012, à 17h 46 mis à jour le 1^{er} juin 2022, consulté le 16/10/2024. [En ligne] <https://www.courrierinternational.com/article/2012/04/18/moussa-ag-assarid-l-independance-de-l-azawad-est-irremediable>

¹⁰⁰ Claudot-Hawad Hélène. Des États-Nations contre un peuple : le cas des Touaregs. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°44, 1987. Berbères, une identité en construction. pp. 48-63. « Plusieurs thèmes que l'on rencontre également dans les récits historiques produits par d'autres tribus, aussi bien suzeraines que tributaires, apparaissent : l'ascendance commune de tous les Touaregs, l'installation très ancienne dans le pays de leurs ancêtres qui ont laissé des traces encore visibles aujourd'hui (tombeaux circulaires, peintures rupestres, tiffinagh gravés sur roche...), l'unité originelle de ce peuple organisé en une vaste confédération dominant tout le Sahara, la destruction de l'homogénéité de cette société par des éléments étrangers (missionnaires arabes, Français...) ». Cf. Hélène Claudot-Hawad, 1993, op.cit., « Le cas touareg fait partie de ces formes composites combinant à la fois des relations d'opposition et de complémentarité entre groupes qui se définissent comme lignagers, une hiérarchisation des unités sociales et une ébauche de centralisation incarnée par deux institutions : le conseil de la nation (*asagawar n temust*) et le "sultanat" d'Agadez (HCH 1990) ». Cf. Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.76 « Les Touaregs forment depuis toujours une entité homogène ». Voir également p.71, aussi p.77 : « Le débat est donc purement sémantique, et s'il faut refuser aux Touaregs le statut de Nation en son sens restreint, on ne peut nier qu'ils forment un Peuple : origine commune (même si les auteurs ne s'accordent pas sur le lieu exact en Libye actuelle), langue commune (la *tamashaq*), écriture commune qui leur est exclusivement réservée (les Tiffinagh), culture et mode de vie communs (éleveurs nomades, statut de la femme, port du voile masculin), sur un territoire (Sahara central) quadrillé de sites d' « écritures rupestres » témoignant d'une très ancienne présence de ces populations, conscience individuelle et collective de sa différence, celle qui fonde l'identité (car un Touareg n'a aucune difficulté à se définir comme tel, ni à identifier un non-Touareg) ».

¹⁰¹ Mériadec Raffray, Les rébellions touarègues au Sahel, Cahier du Retex, 2013, p.7. Cf. Gael Baryin, Dans les mâchoires du chacal. Mes amis Touaregs en guerre au Nord-Mali, Éditions le passager clandestin, 2013, p.20 « De ce jour, la question posée est celle du droit de cette armée à occuper ce territoire, celle aussi de la responsabilité des élites africaines de l'époque. Contre les Nyerere et les Nkrumah qui militaient pour une redéfinition des pays africains tenant compte des particularités locales, des terres anciennes et des fondateurs historiques du nord au sud du continent, les Houphouët-Boigny et autres Senghor, soutenus par les ex-puissances coloniales, parvinrent à imposer à l'ONU la théorie des « frontières issues de la colonisation ». C'est l'une des causes des événements actuels, mais pas la seule ».

¹⁰² Naffet Keita, De l'identitaire au Problème de la Territorialité. L'OCRS et les Sociétés Kel Tamacheq du Mali dans Mali - France Regards sur une histoire partagée, GEMDEV et Université du Mali, Éditions Donniya-Karthala, 2005, p.109. Cf.

euphémisme vise en réalité à évoquer implicitement un prétendu antagonisme Noir-Blanc, reposant sur une représentation dichotomique selon laquelle le Nord serait associé aux “Blancs” et le Sud aux “Noirs”. Une telle grille de lecture conduit à interpréter les rébellions touarègues à travers le prisme réducteur des conflits ethniques, sans rendre compte de la complexité historique, sociale et politique du phénomène.

Le deuxième argument de légitimation mobilisé est celui de l’État spoliateur. Le MNLA affirme que sa révolte trouve sa légitimité dans la dénonciation des spoliations agraires, minières et financières dont le Nord serait victime de la part de l’État central, au détriment des populations locales. Certains auteurs, parmi lesquels Anne Saint Giron, Hélène Claudot-Hawad et Rudolph Attalah, reprennent partiellement ou se font l’écho de ces analyses¹⁰³.

Le troisième argument législateur est celui de l’“Etat Ségrégationniste” (Rudolph Attalah, 2013, Anne Saint Giron, 2008 ; Claudot-Hawad, 1995, Bellil, R et Dida. B, 1995 ; P. Boilley, 1999, Naffet Kéïta, 1999 ; Mériadec Raffray, 2013 ; Linda Gardelle, 2010)¹⁰⁴. Dans cette

également Anne Saint-Giron, 2008, op.cit., p.64 « L’opposition Nord / Sud (ou, autrement dit, nomades/ sédentaires, ou pasteurs/agriculteurs ou encore blancs/ noirs) reste au Mali au centre de la question touarègue ! ».

¹⁰³ Anne Saint Giron, 2008, op.cit., p.14 « Leur appauvrissement est manifeste, consécutif aux sécheresses successives qui se sont surajoutées aux politiques agraires systématiquement favorables à l’agriculture (et donc à la sédentarisation) et qui ont détruit leurs moyens de production ». Cf. p.97 « Si les révoltes des premières années de la colonisation relèvent du seul réflexe identitaire face à l’invasion, les rébellions subséquentes ont des causes objectives qui tiennent à l’état de misère dans lequel sont maintenues les populations nomades et au sentiment d’injustice né du détournement des fonds prélevés au Nord par le biais de l’impôt, et utilisés pour le développement du Sud. Il est intéressant de noter que le reproche est fait par les populations qui crient au favoritisme lorsque des sommes pharamineuses sont promises (mais pas nécessairement distribuées) aux régions septentrionales ». Cf. Hélène Claudot-Hawad, 1996, op.cit., p.119 « Dans l’Ahaggar, on a installé des groupes tels que les Chaamba et maintenant on installe les Kounta du Mali et du Niger en leur donnant la nationalité algérienne, pour que plus tard les Touaregs n’aient plus de revendication territoriale. Par contre on refuse la nationalité aux Touaregs Kel Adagh qui sont du côté algérien et que l’on chasse actuellement parce qu’ils risquent d’augmenter le nombre des Touaregs qui sont en Algérie. Du côté de la Libye, c’est la même stratégie : dans le sud libyen on installe un million d’Égyptiens sur le territoire touareg ; on crée des déséquilibres démographiques. Au Mali, c’est pareil. Déjà au temps colonial les Français cédaient les terres touarègues aux Songhay. Après il y a eu la redistribution des terres agraires, on a enlevé aux Touaregs des terres. Avant même Gandakoy, en 1993, les Kel Séréré ont eu des problèmes. Actuellement, on passe à un stade supérieur : il faut vider de force les Touaregs de leur territoire et l’investir » Cf. également Rudolph Attalah, La révolte des Touaregs et le coup d’État au Mali, ASPJ Afrique & Francophonie, 1^{er} trimestre 2013. Pour cet auteur, « les doléances de ceux-ci étaient suffisamment amères pour encourager certains à prendre les armes. Leurs inquiétudes étaient globalement axées sur trois aspects principaux : 1. Discrimination pratiquée par les ethnies du sud, qui gouvernaient le Mali après l’indépendance. 2. Crainte de voir la réforme agraire menacer leur accès privilégié à la pratique de l’agriculture. 3. Inquiétude quant à la possible destruction par les élites nationales de la culture Touareg sous prétexte de « modernisation ». [En ligne] https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPJ_French/journals_F/Volume-04_Issue-1/attalah_f.pdf

¹⁰⁴ Anne Saint Giron, 2008, op.cit., p.16 « Les rébellions récentes sont d’un autre ordre. Il ne s’agit pas plus d’une résistance à l’invasion, mais du rejet d’un système auquel ont été soumis les Touaregs, non par la défaite sur le champ de bataille, mais à la suite de tractations auxquelles ils n’ont pas participé système dont l’injustice est devenue insupportable ». Voir, p.111 « Si les rébellions touarègues sont nées de la désespérance d’un peuple marginalisé, elles s’inscrivent aussi dans un contexte international qui favorisa leur éclosion ou au contraire les freina ». Aussi, p.97-98 « [...] en plaçant toute la région sous l’administration militaire, en faisant de Kidal et de Taoudenni des bagnes de très sinistre renommée, Bamako se désintéressait des populations du Nord. Le gouvernement « socialiste » de Modibo Keita stigmatisait les Touaregs dont la stricte organisation pyramidale des castes s’accordait mal avec la nouvelle idéologie égalitaire. Avec l’arrivée au pouvoir de Moussa Traoré, les Touaregs cessèrent d’être les bêtes noires et boucs émissaires du régime, mais dans la pratique les régions septentrionales restèrent négligées par le pouvoir ». Cf. également Hélène Claudot-Hawad, Touaregs au Mali « Négrification » et racisme in Le Monde Diplomatique, Avril 1995. [En ligne] https://www.monde-diplomatique.fr/1995/04/CLAUDOT_HAWAD/6337, consulté le 10/10/2024. Voir également, Bellil, R. et Dida, B, 1995. Les migrations actuelles des Touaregs du Mali vers le sud de l’Algérie (1963-1990) Études et Documents Berbères, N° 13(2), 79-98. <https://doi.org/10.3917/edb.013.0079>. « Les groupes marginalisés, et en premier lieu leurs élites, réagissent à cette exclusion par une exaspération qui débouche sur le déclenchement d’un processus de violence dirigé contre le pouvoir central ». Cf. P. Boilley, 1999, op.cit., p.409, 544. Cf. Kéïta, N. (1999). Thèse de doctorat en Anthropologie à l’Université Cheick Anta Diop de Dakar.

perspective, les élites noires du Sud sont accusées de discriminer et de marginaliser les Touaregs, perçus comme “Blancs”. Les rébellions sont dès lors présentées comme une réaction visant à recouvrer des droits supposément confisqués, discours parfois formulé en termes de « négrafricanisme » ou de « racisme noir ».

Le quatrième registre discursif de légitimation renvoie à la représentation de l’“État oppresseur”. Dans ce cadre, les rébellions touarègues sont présentées comme une réponse aux oppressions, exactions et violences dont les populations touarègues s’estiment victimes. Elles apparaissent ainsi comme des actions de justice réparatrice, les rebelles se positionnant en défenseurs ou en vengeurs des victimes des précédentes rébellions (Hélène Claudot-Hawad, 1996 ; Pierre Boilley, 1999 ; Naffet Keita, 2005 ; Anne Saint Girons, 2008 ; Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018)¹⁰⁵.

Le cinquième argument de justification est celui de l’“État arlésien”¹⁰⁶. En effet, les rebelles¹⁰⁷ à l’instar de certains auteurs N. Keïta, 2005, A. Saint Girons, 2008,¹⁰⁸ invoquent des problèmes de développement (pauvreté, manque d’infrastructures...) comme l’un des mobiles des rébellions.

Contribution à une anthropologie du pouvoir et de l’intégration nationale en Afrique : de la rébellion touareg à une nouvelle nation au Mali : « La rébellion touarègue peut être considérée comme une lutte [...] de reconfiguration du paysage politique du pays. Elle procède d’une double crise : celle de l’État “importé”, perçu comme un lieu d’enrichissement excluant les minorités arabo-berbères, et celle d’une jeunesse en rupture avec l’ordre traditionnel, sans réelle insertion dans le monde moderne. Cf. aussi Mériadec Raffray, Cahier du RETEX, Les Rébellions touarègues au Sahel, Janvier 2013, p. 7 « Dès le lendemain des indépendances africaines, la révolte gronde à nouveau. Les fières tribus nomades du désert, attachées à leur mode de vie traditionnel, ne trouve pas leur place au sein des nouveaux Etats : exclus de l’appareil politico-administratif, les Touaregs ne se sentent ni intégrés, ni même représentés. Les combats se succèdent entre le nord du Mali et le sud de l’Algérie à partir de 1963 et ne cessent provisoirement qu’à la suite de la mise en œuvre par les autorités de Bamako de mesures extrêmes : massacres, viols, exécutions et destructions ensanglantent la région ». Cf. Linda Gardelle, Pasteurs touaregs dans le Sahara malien. Des sociétés nomades et des Etats, Editions Buchet/Chastel, 2010, p.100 « Les Touaregs maliens ont des rapports plutôt méfiants avec l’Etat, et demeurent à une place marginale au sein de l’Etat-nation du Mali ».

¹⁰⁵ Claudot-Hawad, 1996, op.cit., pp. 102-104 ; 118. Cf. Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.325. Cf. Naffet Keita, 2005, op.cit., p.111. Voir Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.36. Aussi p.97 « [...] la rébellion de 1963 était la mère de celle 1990, dans le sens où elle a créé les conditions psychologiques pour une nouvelle flambée de violence par les enfants de ceux qui avaient été tués à la cour de la répression dans l’Adagh [...] ». Aussi, Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.94 « L’intervention de l’Armée, avec des forces disproportionnées et des méthodes inappropriées, a eu deux conséquences. Elle a permis de préserver l’autorité de l’Etat sur l’ensemble du territoire malien, mais, également, elle a semé les graines des rébellions futures ».

¹⁰⁶ La notion d’“État arlésien” constitue un néologisme destiné à conceptualiser un registre discursif fréquemment mobilisé par les rebelles touaregs. Ces derniers soutiennent que leur révolte est motivée par l’absence de développement dans leur région. En science politique, il existe certes des notions proches, telles que celles d’“État absent”, d’“État défaillant” ou d’“État failli”, mais ces concepts, bien que similaires, ne permettent pas de rendre pleinement compte de la spécificité du cas étudié.

¹⁰⁷ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.15 : « Humiliés, dévalisés, envahis, les Touaregs se rebelles et on s’en étonne ? La révolte n’est pas dans leur gènes ou seulement dans leur culture, elle est dans la situation d’impasse dans laquelle ils se trouvent : « Entre deux façons de mourir, nous avons toujours choisi la plus digne » paraphrasant le premier manifeste de la rébellion de 1990 adressé aux autorités françaises intitulé « Nous, Touaregs,... », Voir en annexe de son ouvrage pp.159-167.

¹⁰⁸ Naffet Keïta, 2005, op.cit. p.108. Cf. Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.14 « A tort ou à raison, les Touaregs estiment qu’ils ne reçoivent pas leur juste part des (maigres) richesses de leur pays et que les politiques de développement ne font que les appauvrir plus encore ». Cf. également pp.101-102 citant de larges extraits du discours Président du Comité Mondial Amazigh, Belkacem Lounes sur les Touaregs devant l’ONU en Mai 2007.

Le sixième registre discursif de légitimation s'articule autour du concept d'«État parjuteur»¹⁰⁹. Selon cette perspective, les soulèvements touaregs trouvent leur justification dans le non-respect, par l'État malien, des différents accords de paix conclus lors des rébellions antérieures (H. Claudot-Hawad, 2017, E. Grégoire, 2013, M. Raffray, 2013, Serge Daniel, 2012)¹¹⁰.

Par ailleurs, l'approche objective s'articule autour de trois schémas argumentatifs, dont le premier met en avant une crise identitaire, corrélée à des facteurs structurels et conjoncturels, comme déterminant central des rébellions touarègues.

En effet, pour A. Bourgeot, « *les Révoltes et rébellions s'inscrivent dans trois grandes crises génératrices de ruptures irréversibles [...] La première concerne la cohésion politique interne des tchébel et la dislocation de leur organisation, l'échec des révoltes marquant le déclin de leur puissance politique et militaire [...]. La deuxième rupture tient au couple espace politique–*

¹⁰⁹ Dans cette étude, nous proposons le néologisme d'«État parjuteur» en remplacement du concept plus couramment utilisé en science politique, celui d'«État parjure», mais encore peu formalisé dans la littérature francophone. Ce néologisme permet de conceptualiser l'un des six arguments apologétiques, à savoir le «non-respect des accords de paix» par les gouvernements maliens depuis 1990, argument qui, du point de vue des rebelles, justifie la résurgence récurrente de leur lutte.

¹¹⁰ Hélène Claudot-Hawad. « Libérer l'Azawad ». La reformulation des luttes politiques touarègues. Studi Magrebini, 2017, Emerging Actors in Post-Revolutionary North Africa, XIV-XV, pp.155-178. ffhals-01693895f. « Comme l'ont fait les divers mouvements qui l'ont précédé, le MNLA dénonce la politique néocoloniale du gouvernement malien menée dans l'Azawad, ainsi que la corruption du régime, sa collusion avec les groupes narcotrafiquants qui agissent sans entraves dans cette région, le détournement des aides au développement, l'absence d'application des accords de paix signés avec les groupes armés touaregs depuis 1991, le non-respect des droits humains et les nombreux massacres de civils perpétrés dans cette zone par l'armée et les milices gouvernementales à chaque revendication pacifique ou armée des habitants du nord depuis l'indépendance du Mali en 1960 ». Cf. Emmanuel Grégoire, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 03 juillet 2013, consulté le 06 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13466> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.13466> « À l'origine du conflit se trouve le MNLA, né à Kidal (15 octobre 2011) de la fusion du Mouvement national de l'Azawad (MNA), composé de jeunes Touaregs urbains et scolarisés et du Mouvement touareg du Nord-Mali (MTNM), une fraction armée dirigée par Ibrahim ag Bahanga. Le MNLA estimait que le pouvoir central n'avait pas respecté les engagements pris lors des Accords d'Alger, notamment concernant la décentralisation et le développement des régions nord, lesquelles connaissaient une sécheresse aux conséquences catastrophiques sur récoltes et les pâturages. Il dénonçait également le chômage persistant et la remilitarisation de la zone. Animé par des Touaregs revenus de Libye et de Kidal, le MNLA n'était pas représentatif de l'ensemble de la communauté, qui n'avait toujours pas été consulté quant au bien-fondé de la révolte qui partait, une nouvelle fois, de Kidal ». Cf. Mériadec Raffray, *La révolte des hommes bleus*, Éditions Economica, 2013, p.66 -68 « L'objectif des rebelles de 2006 est moins militaire que politique. Ils veulent envoyer un message au président de la République : lui démontrer leur capacité à frapper où ils veulent et quand ils veulent, pour le convaincre de négocier qu'il est dans l'intérêt de négocier. La nouvelle rébellion se dote très vite d'une vitrine politique officielle, l'Alliance démocratique du 23 mai pour le Changement (ADC). [...]Le conflit se rallume un mois plus tard à la suite d'une malencontreuse initiative de l'armée malienne. Violant les accords d'Alger, des unités militaires réinvestissent plusieurs chefs-lieux de la région. C'était la faute que guettait le chef touareg Ibrahim Ag Bahanga pour attaquer le poste de Tin Zawaten. Opposé aux Accords d'Alger, ce leader charismatique est entré en dissidence. Il a fondé l'Alliance des Touaregs du Nord-Mali pour le Changement (ATNMC). Avec moins de deux cents hommes, il enchaîne ensuite les coups de mains victorieux qui lui procurent des armes et des prisonniers de guerre ».Cf. Serge Daniel, Aqmi, *L'industrie de l'enlèvement*, Éditions Fayard, 2012, p.214 « Estimant que les accords de paix signés entre le gouvernement malien et la rébellion touareg en 1992, qui ont mis fin au conflit, « n'ont pas été respectés à la lettre », Iyad Ag Ghaly précise que la décision du gouvernement malien de renforcer sa position militaire dans le Nord, avant donc les attaques des camps militaires par ces hommes, a contribué « à faire monter la tension ». L'auteur rapporte ici, les éléments discursifs mis en avant par l'un des leaders de la rébellion touarègue de 2006.

espace économique, provoquée par l'instauration des États-nations et la rigidification des frontières. La troisième ressortit au couple écologie-économie : les graves sécheresses de 1969-1973 et 1984-1986 ont empêché la reproduction du système pastoral, désormais inapte à s'insérer dans les rapports marchands »¹¹¹.

En outre, selon Mohamed T.-F Maïga, « *La rébellion nomade s'inscrit dans l'ordre économique consécutif au bouleversement des rapports de production dont la crise écologique et rurale est à l'origine* »¹¹². Pour T. Flichy « *les causes de ces révoltes sont les périodes de sécheresse au Mali (1972-1974, 1982-1985), qui déciment les troupeaux* »¹¹³.

Le deuxième schème argumentatif postule que les ingérences étrangères sont une cause des rébellions touarègues. En effet, J. Hureiki (2003) estime que les Touaregs sont pris dans une tourmente géopolitique dont les enjeux les dépassent grandement. M.-F Maïga(1997) et N. Keïta (2005), soutiennent que dans le phénomène des rebellions, il faut plutôt y voir la manifestation de l'identitaire exacerbée par le projet colonial avorté d'OCRS¹¹⁴. E. Grégoire soutient que le conflit touareg n'est une excitation violente du « mythe touareg »¹¹⁵. Quant à H. Claudot-Hawad, elle pointe une rébellion sur fonds de course aux matières géologiques¹¹⁶. Pour A. Traoré « *le statut hégémonique dont se réclament les Touaregs, appuyé par les faveurs du colonisateur, va contribuer à entretenir les germes de la conflictualité dans cette zone* »¹¹⁷.

¹¹¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.365. Voir également p. 393-395.

¹¹² Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.261. L'auteur poursuit « La situation de paupérisation (née de la rupture des fragiles équilibres qui font la nature des rapports de l'homme et de la nature en milieu nomade) est reprise par la rébellion au titre d'une situation à transformer. Ce qui, politiquement, a pour issue une tentative de transformation décisive des rapports de pouvoir par le biais d'une substitution d'un autre type d'Etat à celui existant, au moyen d'une modification du processus de prise de décision entre un système d'Etat fort centralisateur (dont fort excentré par rapport aux préoccupations locales) et un milieu nomade traditionnellement à la marge (et, de fait, excentré par rapport au système de prise de décision) ». Il complète en affirmant que « Le Mali, en s'inscrivant par ce biais dans une dynamique de paix civile (avec des chances d'échapper une fois pour toutes aux tentations séparatistes) doit, pour dépasser le contexte de traditionnel dualisme Etat/ Nomade (qui relève d'une réalité qui prospère surtout sur le terreau de la marginalisation et de l'exclusion), s'éveiller de façon urgente à la réalité de la grave situation de pauvreté qui sévit dans le Nord » (p.273).

¹¹³ Thomas Flichy (dir), Opération Serval au Mali. L'intervention française décryptée, Lavauzelle, 2013, p.44.

¹¹⁴ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op. Cit, p.212 « La revendication territoriale sur fond d'ethnicité, phénomène politique méconnu dans le Nord du Mali jusqu'en 1957 (avec la tentative avortée de création de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) sous la houlette de la France) refait son apparition ». Cf. Naffet Keïta, 2005, op.cit., p.111 « Ainsi, les exactions du gouvernement du Mali d'alors ont été à la base de l'insurrection de l'Adrar (1963-1964). Ce gouvernement n'a jamais pardonné aux chefferies touarègues et principalement celles de l'Adrar qu'elles aient dit « oui » à la tentative de découpage du Soudan par la création de l'OCRS. De ce fait, l'aspect interne (lutte dans la chefferie) n'a été que secondaire ».

¹¹⁵ Emmanuel Grégoire, Touareg du Niger, le destin d'un mythe, éditions Karthala, 1999.

¹¹⁶ Hélène Claudot-Hawad. Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo-sahéliens. Bertrand BADIE et Dominique VIDAL. Puissances d'hier et de demain, L'Etat du Monde 2014, La Découverte, pp.198-205, 2013, L'Etat du Monde, 9782707176981. fffalshs-00863873f « La lecture des événements proposée à l'opinion publique en termes d'antagonisme des « races », des « ethnies », des « castes » ou des « tribus » évacue complètement la dimension politique du conflit. Elle en obscurcit également les enjeux souterrains qui concernent l'économie mondiale et le redécoupage des zones d'influence entre les puissances internationales avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs (américains, chinois, canadiens, etc.) qui bousculent l'ancien paysage colonial. L'accès convoité aux richesses minières (pétrole, gaz, uranium, or, phosphates...) dont regorgent le Niger, la Libye, l'Algérie et, d'après des prospections plus récentes, le Mali, est au centre de la bataille invisible qui se déroule dans le désert. Les communautés locales n'ont jusqu'ici jamais été prises en compte autrement que comme des leviers de pression qu'ont systématiquement cherché à manipuler les États en concurrence. C'est ainsi que les revendications politiques touarègues ont longtemps été contenues dans les limites strictes d'une autonomie régionale (d'ailleurs jamais appliquée par les États), et c'est pourquoi l'autre manette d'action que représentent les islamistes est devenue une réalité saharienne ».

¹¹⁷ Adama Traoré, Pouvoir central malien face aux insurrections touarègues (1960-2014), Mémoire de Master 2 éthique et gouvernance, Centre de Recherche et d'Action pour la paix (CERAP), 2014, p.26. [En ligne]https://casri-ci.org/wa_files/master_adama.pdf.

Pour K. Keita, la deuxième rébellion touarègue n'aurait probablement pas éclaté sans le concours de puissances extérieures à l'instar de la Libye et de la Mauritanie¹¹⁸. De ce fait, ces imbrications géopolitiques masquent la lisibilité des rébellions touarègues.

Le troisième schéma explicatif met en évidence les défaillances institutionnelles, tant dans la gouvernance publique que dans la gestion des rébellions passées. En effet, pour C. K Maïga et I. A Sangaré, la récurrence des rébellions s'expliquent par la gestion chaotique de rébellions antérieures par les régimes successifs¹¹⁹. Selon A. Bourgi, les régimes maliens successifs acculés ont signé des accords qui ont dépouillé l'Etat de ses prérogatives régaliennes prédisposant ainsi le nord du Mali à une instabilité chronique¹²⁰. J-P de Sardan explique la récurrence des rébellions touarègues au Mali par le mode de prise en charge de celles-ci par le pouvoir central. *« En effet, le cycle des rébellions a fonctionné, à partir de 1990, comme une machine à produire des avantages en faveur des entrepreneurs ethnico-militaires et de leurs clients : après la première rébellion, les accords de paix ont permis le recyclage (avec des promotions spectaculaires) des rebelles (ou des proches des chefs rebelles, quand bien même ils n'avaient jamais combattu) dans les corps en tenue, et le déversement de fonds importants officiellement destinés à la réinsertion, à l'aide humanitaire et au développement, dont une partie a été accaparée par les dirigeants de la rébellion, mais aussi par les notables du Nord et les barons civils et militaires du régime ATT. Au bout d'un moment, certains leaders mécontents de leur sort ou de celui de leurs affiliés décidaient de reprendre les armes, faisant ainsi monter les enchères, et relançant un nouveau cycle de rente post-rébellion à leur profit »*¹²¹.

Cette revue de littérature montre que les rébellions touarègues constituent un phénomène complexe, interprété de manières diverses et parfois contradictoires. Dès lors, ce travail de recherche entend dépasser ces lectures fragmentées afin de vérifier leur pertinence et d'apporter un éclairage nouveau grâce à une approche méthodologique originale.

b) JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE

« Il n'y a pas une méthode unique pour étudier les choses » Aristote.

La question des rébellions touarègues au Mali constitue un objet d'étude d'une grande pertinence, tant par son actualité que par ses implications politiques, sociales, sécuritaires et géopolitiques. Depuis l'indépendance en 1960, le septentrion malien est le théâtre récurrent de soulèvements armés qui fragilisent l'État, accentuent la paupérisation des populations locales

¹¹⁸ Keita, Kalifa Lieutenant Colonel, "Conflict and Conflict Resolution in the Sahel: The Tuareg Insurgency in Mali" (1998). Monographs, Books, and Publications. 858. <https://press.armywarcollege.edu/monographs/858> « La deuxième rébellion touarègue n'aurait probablement pas eu lieu sans appuis extérieurs – en particulier la Libye – et sans refuge dans des pays comme la Mauritanie. Le Mali à lui seul ne disposait pas d'un levier suffisant pour empêcher ces développements. Ils soulignent la nécessité de solutions régionales et multilatérales aux problèmes des dirigeants voyous qui exportent la violence clandestine. Toutefois, les agents de Kadhafi n'auraient pas réussi si les conditions au Mali n'étaient pas déjà propices à l'insurrection ».

¹¹⁹ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.132 –155.

¹²⁰ Bourgi, A. (2013). Les enjeux géopolitiques de la crise malienne. Civitas Europa, N° 31(2), 11-17. <https://doi.org/10.3917/civit.031.0011>.

¹²¹ Olivier de Sardan, J. (2023). 6. La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective. L'enchevêtrement des crises au Sahel Niger, Mali, Burkina Faso. (p.101-118). Karthala. <https://shs.cairn.info/l-enchevêtrement-des-crises-au-sahel--9782384091331-page-101?lang=fr>.

et alimentent l'instabilité dans l'ensemble de l'espace sahélien. Comprendre ces dynamiques n'est pas seulement un enjeu scientifique, mais également une nécessité pour la consolidation de la paix et de la gouvernance dans la région.

Certes, ce sujet n'est pas vierge en matière de productions scientifiques : de nombreux travaux ont déjà analysé les causes politiques, socio-anthropologiques et géopolitiques des rébellions touarègues. Toutefois, ces approches demeurent souvent partielles et fragmentées. Peu d'études croisent de manière systématique les dimensions identitaires, socio-économiques, institutionnelles et géopolitiques qui alimentent la conflictualité. Cette lacune limite la compréhension globale du phénomène et laisse dans l'ombre certains déterminants essentiels.

La présente recherche se propose de combler en partie cette insuffisance. Elle se distingue des travaux antérieurs par une approche pluridisciplinaire, articulant analyse historique, socio-économique, socio-anthropologique et institutionnelle. Cette méthodologie permet d'appréhender les rébellions touarègues non seulement comme des soulèvements politiques, mais aussi comme le produit d'un processus plus large de recomposition identitaire qui ébranle un Etat structurellement faible.

L'intérêt scientifique de ce travail réside donc dans sa capacité à enrichir les débats sur la formation de l'État dans les sociétés pluriethniques et sur les dynamiques de conflictualité au Sahel. Sur le plan pratique, ses résultats peuvent contribuer à éclairer les politiques publiques nationales et internationales en matière de gouvernance, de développement et de prévention des conflits.

En somme, cette recherche se justifie à la fois par l'actualité et la gravité des rébellions touarègues, par l'existence de lacunes dans la littérature, et par l'apport attendu de son approche originale, tant pour la communauté scientifique que pour les acteurs de la paix et du développement au Mali et au Sahel.

4-Essai de définitions des concepts clés :

« *La définition fait connaître ce qu'est la chose* ». Aristote, Organon.

Le terme rébellion « *est issu du latin *rebellare*, qui signifie reprendre les hostilités, se révolter, se soulever, s'insurger, résister, s'opposer, lui-même composé du préfixe *re*, préfixe de retour en arrière, à nouveau, et de *bellare*, faire la guerre, combattre* ». ¹²² Une rébellion peut donc prendre la forme d'une révolte, d'une résistance, d'une désobéissance, de l'indocilité, de l'indiscipline, du combat ou de la transgression... ¹²³. Pour l'historienne A. Saint Girons, « [...] *une rébellion est une réaction réflexe, un mouvement instinctif contre le malheur, contre l'injustice réelle ou perçue, qui s'en prend à ceux sont rendus responsables de la situation, c'est-à-dire des autorités, à la différence de la guerre qui est un acte politique réfléchi visant à*

¹²² A. Rey, Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert cité dans Larrieu, Peggy. « De la rébellion ou de l'exigence des contraires », *Revue Droit & Littérature*, vol. 3, no. 1, 2019, pp. 55-68.

¹²³ Peggy Larrieu, 2019, *ibid.*

prendre un avantage sur le voisin. Plus tard, selon que ce réflexe de survie aura été organisé ou non, la rébellion sera un succès ou un échec. Dans le premier cas, c'est une révolution ou une guerre de libération menant à l'indépendance, dans le second, une « jacquerie », une simple noyée dans le sang »¹²⁴.

Les Rébellions touarègues se manifestent sous la forme d'insurrection armée¹²⁵ d'une partie de la société touarègue contre l'Etat avec des revendications politiques, économiques, sociales, linguistiques, religieuses, territoriales... Toutefois, ces rébellions touarègues se caractérisent par la lutte armée contre l'Etat avec des revendications amphigouriques qui oscillent entre des doléances contradictoires : plus de développement, une meilleure intégration, une autonomie interne et l'indépendance.

Quant au concept de crise d'identité, il convient d'abord de définir la notion de crise. Etymologiquement, le mot crise vient du latin *crisis*, lui-même emprunté au grec ancien *Krisis*, qui signifie trier, choisir. En français, l'usage du terme a d'abord été d'ordre médical pour caractériser une altération brusque, soudaine de la santé. Par la suite, il désigna par extension le bouleversement d'une situation jusqu'alors paisible. De ce fait, la notion de crise est polysémique recouvrant de fait un sens très large et un usage pluridisciplinaire. Ainsi, « *Le mot crise désigne à la fois un événement brutal, une rupture, mais aussi une évolution longue qui révèle des faiblesses structurelles, inhérentes à un système. Dans une proposition synthétique, la crise serait une rupture de la stabilité d'un système, ce qui conduit à réfléchir sur les temporalités de la crise* »¹²⁶.

La notion de crise de l'identité est une notion héritée de la psychologie avec les travaux pionniers d'E. Erikson dans son ouvrage *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, 1972. Mais désormais c'est un concept transversal, il fait sens en sociologie politique. Pour Alex Mucchielli, tous les problèmes et les crises de l'identité peuvent être dus à une atteinte à un ou plusieurs de ces sentiments (de son être matériel, d'appartenance, de cohérence, de continuité temporelle, de différence, de valeur, d'autonomie, de confiance et d'existence). Ces problèmes et crises de l'identité peuvent aussi être dus à des perturbations des processus subjectifs d'auto-évaluation des activités de l'acteur social dans différents contextes de référence¹²⁷. En effet, la crise de l'identité touarègue est consubstantielle aux transformations imposées à la société touarègue par le pouvoir coloniale, les Etats postcoloniaux, les crises successives (climatiques, politiques...) et la mondialisation. Dès lors, nous avons une société qui oscille entre résistance aux changements et un impossible conservatisme dans un environnement soumis à divers pesanteurs. Comme le souligne Nathalie Heinich « [...] les crises de l'identité révèlent, par contraste, à quel point la cohérence identitaire est un élément fondamental de la compétence de la vie sociale et, plus encore, du bonheur d'exister. C'est-à-dire que, bien au-delà de l'arme

¹²⁴ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.15.

¹²⁵ Les rébellions touarègues ne sont pas précédées par des doléances adressées à l'Etat. Elles ne sont donc pas pacifiques, c'est-à-dire sous la forme d'une désobéissance civile. Les négociations de paix n'interviennent qu'à la suite d'affrontements armés sanglants.

¹²⁶ Marie-Christine Doceul (2015), « Crise, crise économique, crise systématique », glossaire de Géoconfluences, 2015. [En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/crise>

¹²⁷ Alex Mucchielli, *Que sais-je ? L'identité*, PUF, 1999, p.93.

que certains veulent en faire, la notion d'identité doit d'abord d'être considérée comme un outil pour comprendre notre rapport au monde »¹²⁸.

Le concept de “faiblesse structurelle” de l'État renvoie aux lacunes constitutives et institutionnelles qui fragilisent son fonctionnement. Dans le cas malien, il s'agit à la fois des incapacités originelles, notamment la gestion de la “question touarègue”, et des faiblesses de l'appareil sécuritaire, diplomatique et communicationnel, qui favorisent la récurrence des rébellions. Cette notion traduit ainsi l'incapacité persistante de l'État malien à mettre en place des politiques proactives et à résister durablement aux soubresauts internes et externes.

5-Problématique et hypothèse générale

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément »
Nicolas Boileau.

Depuis l'indépendance en 1960, les rébellions touarègues constituent le facteur de déstabilisation le plus constant et le plus sérieux pour l'État malien. Si le pays doit affronter de multiples défis, ces insurrections récurrentes représentent non seulement une menace pour sa stabilité politique, mais aussi un risque de partition territoriale. Leur récurrence dans le septentrion malien atteste qu'il ne s'agit pas d'épiphénomènes, mais bien d'un problème structurel.

La revue de littérature a montré que les analyses divergent quant aux causes de ces rébellions. Souvent qualifiées de “rébellions à dominante touarègue”, elles sont en effet majoritairement portées par la minorité arabo-berbère (Touaregs, Maures, Arabes). Les revendications sont multiples : quête de reconnaissance identitaire, dénonciation de la marginalisation politique et économique, contestation du non-respect des accords de paix. Ces divergences interprétatives traduisent la complexité du phénomène.

Dès lors, la question centrale de cette recherche est la suivante : **quelles sont les variables explicatives de la récurrence des rébellions touarègues au Mali ?** Autrement dit, relèvent-elles principalement des arguments de légitimation avancés par les rebelles, ou découlent-elles des faiblesses structurelles de l'État malien ? L'hypothèse générale que nous formulons est que, si les revendications identitaires jouent un rôle mobilisateur, la persistance de ces rébellions s'explique avant tout par les fragilités structurelles de l'État, qui en constituent le principal facteur facilitateur.

¹²⁸ Nathalie Heinich, Un outil plutôt qu'une arme, in Jean Birnbaum (dir.), L'identité, pour quoi faire ? Édition Gallimard, 2020, p.186-187.

6- Méthodologie, sources et difficultés rencontrées, annonce des hypothèses et du plan

« Les hypothèses du savant sont guidées par une « idée » qui ne lui vient qu'au prix d'un travail acharné, loin des idées politiques. La science doit s'en tenir à la neutralité axiologique pour une compréhension intégrale des faits »¹²⁹.

Nous présenterons successivement la méthodologie adoptée, les sources mobilisées et les difficultés rencontrées au cours de cette recherche, avant d'énoncer nos hypothèses et de préciser le plan d'étude.

a) Méthodologie de recherche

« On ne peut se passer d'une méthode pour se mettre en quête de la vérité » René Descartes, Règles pour la direction de l'esprit (règle IV).

Depuis la première rébellion de 1963 jusqu'à nos jours (2024), aucune solution pérenne n'a été trouvée au « problème touareg », pour reprendre l'expression de l'historien nigérien Boubou Hama¹³⁰. Les rébellions touarègues au Mali se caractérisent par leur dimension épisodique, générationnelle et martiale. Quatre d'entre elles sur cinq ont éclaté en moins d'un quart de siècle (1990-2012), et celles de 1990 puis surtout de 2012 ont entraîné une crise profonde et multidimensionnelle. Portées par des revendications socio-économiques, politiques, linguistiques et religieuses, ces rébellions cherchent à imposer leurs exigences à l'État par la guerre.

Face à cette complexité, la présente recherche adopte une démarche pluridisciplinaire et pluridimensionnelle. Elle combine plusieurs approches méthodologiques afin d'éclairer les différents aspects du phénomène. Une telle démarche est à la fois complémentaire et autonome : chaque discipline conserve sa spécificité tout en contribuant à une analyse élargie et intégrée. Ce croisement d'approches permet de mettre en lumière des angles morts, de présenter le problème de manière systématique et de confronter des données issues de plusieurs champs des sciences sociales.

Dans la première partie de l'étude, deux approches sont privilégiées :

-L'approche historique, qui permet de comprendre la formation et les transformations de la « personnalité identitaire » targuie. Elle replace les rébellions dans la longue durée et dans leurs contextes politiques successifs, afin de distinguer les événements des discours propagandistes et de clarifier les concepts employés. En effet, comme le souligne A. Bourgeot *« dans le domaine des sciences sociales, encore plus peut-être que dans d'autres disciplines, la et le politique traverse les réflexions scientifiques alimentées par l'évènement. Cette appréhension temporelle oblige à un retour aux méthodes d'analyse de l'histoire. Celles-ci accordent de*

¹²⁹ Rostaing Corinne, « Le savant et le politique », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », p. 120-121.

¹³⁰ Boubou Hama, *Recherche sur l'histoire des Touaregs sahariens et soudanais*, Publication de la République du Niger, Éditions Présence africaine, Paris, 1967, p.237.

l'importance au contexte politique dans lequel émerge l'évènement en prenant soin de le restituer dans l'histoire passée, celle de la longue durée, construite par les systèmes politiques de ces sociétés. L'évènement, porteur de nouvelles constructions sociales, nécessite également une clarification des concepts que la propagande politique utilise sans discernement »¹³¹.

-Le matérialisme historique et dialectique, qui constitue une méthode pertinente pour analyser les rapports sociaux et de production. Elle éclaire la hiérarchisation sociale, élément central de l'organisation socio-politique, socio-économique et socio-culturelle touarègue.

Dans la seconde partie, l'étude s'appuie sur une approche analytique propre à la science politique. En effet, *« l'approche analytique est parfaitement adaptée à l'étude des systèmes stables, qui sont essentiellement des systèmes techniques »¹³²*. Elle est adaptée à l'examen des institutions, de leurs rôles et de leurs interactions dans le système global. Elle permet d'évaluer les politiques publiques ainsi que les comportements et stratégies des acteurs institutionnels. Bien qu'elle soit traditionnellement mobilisée pour l'analyse de systèmes relativement stables, son usage ici offre un éclairage pertinent sur les faiblesses institutionnelles du Mali et leur rôle dans la récurrence des rébellions.

Par ailleurs, le recours constant à la période coloniale apparaît comme une nécessité. L'analyse historique permet de mieux comprendre la genèse de la personnalité identitaire targuie et de mettre en évidence les continuités dans la gestion de la « question touarègue » entre l'administration coloniale et l'État malien. Dans ce cadre, le temps de la narration employé ne correspond pas toujours strictement au temps de l'évènement, mais suit la logique propre à l'analyse historique.

Enfin, certaines citations et notes de bas de page peuvent paraître longues et alourdir quelque peu la lecture. Ce choix d'écriture vise néanmoins à fournir au lecteur un maximum d'éléments dans le cadre de ce travail de déconstruction et de démonstration sur un sujet sensible et largement objet de représentations stéréotypées.

b) Sources et difficultés rencontrées

« L'enquête de terrain confronte le chercheur à une tension interculturelle [...] qu'il doit gérer dans ses interactions quotidiennes. [...] Il lui faut choisir entre maintenir certaines relations (au risque d'être soupçonné d'espionnage) ou les réduire (au risque d'encliquage, de parti-pris ou de sanctions) »¹³³.

¹³¹ Ibid. p.15-16.

¹³² Yves Mérian, Guy Planchette, André Lannoy, Myriam Merad. Approche analytique et approche systémique pour la maîtrise des risques Analytic. Congrès Lambda Mu 21, " Maîtrise des risques et transformation numérique : opportunités et menaces ", Oct 2018, Reims, France. fffal-02065309f.

¹³³ Sylvie Ayimpam, Magali Chelipi-den Hamer et Jacky Bouju, « Défis éthiques et risques pratiques du terrain en situation de développement ou d'urgence humanitaire », *Anthropologie & développement*, 40-41 | 2014, 21-41.

Dans le cadre de cette étude, un voyage de recherche a été effectué au Mali entre juillet et octobre 2022. Ce séjour s'est déroulé en deux temps. La première période fut consacrée à un déplacement dans le nord du pays, principalement à Gao où l'essentiel du travail de terrain a été mené, ainsi qu'à un court passage à Kidal par voie terrestre. Ce déplacement a permis une immersion dans les réalités locales (état des routes, conditions climatiques, difficultés économiques, etc.) et un contact direct avec les populations.

Au cours de ce séjour dans le septentrion malien, une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de personnes peu politisées, dont les discours apparaissaient plus spontanés et moins filtrés. Ces matériaux se sont révélés particulièrement précieux, dans la mesure où les récits des acteurs de premier plan sont déjà largement disponibles dans la littérature (presse, articles, documentaires). Cette démarche visait donc à capter des ressentiments souvent latents et des informations plus difficilement accessibles.

Toutefois, les débuts du séjour ont été marqués par certaines difficultés. Dans un contexte de grande méfiance lié au retrait récent des troupes françaises exigé par le gouvernement malien, la population locale se montrait particulièrement suspicieuse vis-à-vis des étrangers. J'ai ainsi été signalé à l'antenne locale du renseignement comme un « agent français ». Le climat social était tendu, marqué par une atmosphère de suspicion et de défiance à l'égard des forces extérieures¹³⁴. Afin de gagner la confiance des interlocuteurs, il a été nécessaire de construire un narratif crédible et rassurant. Le fait d'être logé au camp de la Garde nationale a par ailleurs facilité la prise de rendez-vous. Présenter régulièrement ma pièce d'identité pour attester de ma nationalité malienne fut également une étape incontournable. Finalement, à mesure que le séjour avançait, un climat de confiance s'est installé : j'ai été intégré dans la vie locale, invité à partager des repas et à participer à des moments conviviaux. Ces liens fraternels, forgés notamment autour du thé, du *kilichi*¹³⁵ et du *dibi*¹³⁶, constituent un atout pour les recherches futures.

Ce travail de terrain a permis un contact direct avec les populations du nord du Mali, autrement dit les premiers concernés par les rébellions. Il a constitué une immersion décisive pour évaluer l'intérêt du sujet. Les observations recueillies ont contribué à affiner les hypothèses et à préciser les variables explicatives de l'étude.

La seconde période du séjour a été consacrée à la consultation des archives coloniales et postcoloniales aux Archives nationales du Mali (ANM), ainsi qu'à l'examen de la presse de ces périodes. Ce travail archivistique s'est révélé déterminant, car il a permis de préciser les hypothèses et de recentrer l'analyse autour de trois variables explicatives. Parallèlement, une

¹³⁴ J'avais personnellement assisté à la manifestation de la société civile de Gao le 14 août 2022 exigeant le départ des soldats français selon l'agenda convenu avec les autorités maliennes. Les troupes françaises ont achevé leur retrait lendemain 15 août.

¹³⁵ Le Kilichi désigne la viande séchée traditionnelle ou chips de viande (du bœuf en général) dans les pays sahéliens (Niger, Mali...).

¹³⁶ Le dibi est un mode de grillade de la viande par le feu de bois dans les Etats ouest africains.

dizaine d'entretiens semi-directifs supplémentaires ont été réalisés. Toutefois, seule une demi-douzaine a été retenue pour cette étude, l'exploration d'une troisième variable envisagée initialement n'ayant pu être menée à terme en raison de contraintes temporelles et institutionnelles.

Enfin, en France, au cours des années de recherche, une observation participante a également été menée à travers la participation à diverses manifestations organisées par des milieux associatifs proches des mouvements indépendantistes touaregs. Cette démarche a permis de mieux comprendre leurs narratifs, ainsi que les modes de fonctionnement de leurs réseaux de mobilisation et d'influence.

c) Annonce des hypothèses et du plan

« Le chercheur doit être libre de tenter des expériences audacieuses, de soutenir des théories révolutionnaires, voire paradoxales. Il doit disposer du droit à l'erreur » Pierre Joliot.

La première hypothèse de cette recherche est que les rébellions touarègues trouvent leurs racines dans les atteintes portées au mode de vie multiséculaire de la société touarègue. Autrement dit, elles s'expliquent en partie par une recomposition identitaire (Partie I, chapitres I à III).

La deuxième hypothèse avance que les rébellions touarègues mettent en évidence les faiblesses structurelles de l'État malien. Elles seraient facilitées par les fragilités institutionnelles, politiques, sécuritaires, diplomatiques du pays (Partie II, chapitre I à III).

La troisième hypothèse interroge la validité des six arguments de légitimation avancés par les mouvements rebelles : sont-ils réellement fondés d'un point de vue factuel ? (Partie II, chapitre III).

Afin de répondre à cette problématique et de présenter les résultats de manière didactique, nous avons choisi d'adopter une approche causale plutôt que chronologique. Cette démarche étiologique met en évidence deux variables explicatives majeures des rébellions touarègues au Mali : la dimension identitaire et les faiblesses structurelles de l'État.

Première Partie : La variable identitaire : un facteur incitateur des rébellions touarègues ?

« Au lieu de prendre l'exemple sur la politique d'apprivoisement appliquée par le général Laperrine au Sahara central, on décida ici de mettre les Touareg hors d'état de nuire par l'application de mesures radicales. Leur puissance venant de leurs nombreux iklan, on sépara ceux-ci de leurs maîtres ; ou encore, on éloigna les vassaux des nobles, en leur demandant de rester sur la rive Nord du Niger, et en leur interdisant de verser l'impôt de vassalité. Une politique traditionnelle de soutien des sédentaires fit émanciper tous les villages de leurs suzerains touaregs. Les terres cultivables furent ainsi données aux villageois. A une époque, on décréta que les nomades n'auraient plus accès au fleuve, qu'ils devaient se cantonner à 20 kilomètres des rives du fleuve. Cette décision brutale équivalait à un arrêt de mort, car elle les réduisait à la famine. En bref, nous avons mis en œuvre une politique impitoyablement répressive pour démolir la société touarègue dans la Gourma. Les nobles nous en gardent une solide rancune »¹³⁷.

Les sociétés précoloniales n'étaient pas dépourvues d'institutions sociales, politiques, économiques et culturelles. De ce fait, *« l'histoire de la colonisation s'est inscrite dans le face à face des institutions, des esprits et des cultures »*¹³⁸. La société touarègue a été dès le lendemain de l'indépendance confrontée à l'antagonisme du système institutionnel malien en construction.

La société touarègue précoloniale s'articulait autour de trois fondements majeurs : un pilier socio-politique, marqué par l'organisation féodale ; un pilier socio-économique, structuré par le pastoralisme nomade, les rezzous, les redevances agricoles, les taxes de protection, le commerce et les droits de péage ; et enfin un pilier socio-culturel, caractérisé par le conservatisme et le syncrétisme.

Toutefois, les administrations française puis malienne ont entrepris une véritable ingénierie sociale visant à transformer en profondeur la société traditionnelle touarègue. Cette reconfiguration poursuivait plusieurs objectifs : stabilité politique, intégration économique, justice sociale et assimilation culturelle. Elle devait, au-delà de l'identité targuie héritée, favoriser l'émergence d'une nouvelle "personnalité identitaire" tamachègue, construite par l'État et perçue comme plus malléable.

En d'autres termes, il s'agit de créer l'ébauche d'un « homme nouveau » et une « nouvelle société » targuie aux normes françaises et maliennes. Ces nouveaux « spécimens targuis » formatés par l'assimilation à travers l'éducation (l'école occidentale) et les coercitions institutionnelles (lois, décrets, conventions et les administrations militaires ou civiles) sont

¹³⁷ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.198.

¹³⁸ Catherine Coquery-Vidrovitch (Dir), Odile Goerg (collaboration), L'Afrique occidentale au temps des français. Colonisateurs et colonisés, c. 1860-1960, éditions la découverte, Paris, 1992 in postface.

programmés pour être des prototypes de citoyens exemplaires selon les intérêts du moment et une vision prospective des institutions.

En outre, la politique de métamorphose de la société touarègue est motivée en partie par la méfiance des institutions à l'égard de la « personnalité identitaire » des Touaregs considérée comme une « identité difficile ». De ce fait, A. Richer rapporte que les administrateurs français au pays touareg avaient un éternel refrain: « *Méfions-nous du levain de la révolte qui couve toujours chez les Touareg : tôt ou tard il explosera* »¹³⁹. De même, l'historienne française A. Saint-Girons rappelle que les Touaregs « *représentent une force que les Etats ne peuvent ignorer* »¹⁴⁰.

D'abord, concernant, l'administration coloniale française, la gouvernance en « pays touareg »¹⁴¹ se décline selon une triple finalité téléologique :

Premièrement, sur le plan politique, la stabilité politique (contrôler le pays, établir la souveraineté française) laquelle est indispensable à la mise en exploitation des colonies. A cet effet, l'administration coloniale française au nom de la « paix nazaréenne »¹⁴² ou « paix coloniale » ou encore « pax gallica » pour la « tranquillité » des territoires nouvellement conquis par l'empire colonial s'attela à mettre fin aux rezzous, à la traite des esclaves, à « l'insécurité » et à l'« instinct pillard » des imouchar selon la terminologie coloniale... La période antérieure à la colonisation est dénommée par Jean-Louis Triaud comme le « temps des bandits »¹⁴³. Mais, en assurant la sécurité aux indigènes, l'administration coloniale cherche également à se légitimer auprès des dominés qui jouiront des bénéfices de la paix coloniale.

Deuxièmement, sur le plan économique, les ambitions de l'empire colonial français étaient multiples entre autres : instaurer une fiscalité pour assurer le fonctionnement de la nouvelle administration et des services associés, exploiter les ressources des colonies à travers le développement de l'agriculture et de l'élevage et concurrencer le rival britannique par une prise de contrôle du commerce transsaharien et transafricain.

« A travers la soumission des Kel tāmashāq, la politique coloniale française visait à affaiblir l'expansionnisme commercial britannique. En effet, les Anglais, fortement hostiles à la prise de Tombouctou, acheminaient par le Maroc sucre, café, thé, quincaillerie, bougies, cotonnades, etc., destinés aux Touaregs et autres populations. La prise de Tombouctou et d'In Salah permettait la mise en place du chemin de fer transsaharien : celui-ci aurait pu accaparer le commerce de la compagnie anglaise du Niger qui contrôlait une partie de l'actuelle Afrique

¹³⁹ Richer (Dr Ange Marie-Joseph), 1924, op.cit., p.194.

¹⁴⁰ Annie Saint-Girons, 2008, op.cit., p.14.

¹⁴¹ Nous employons cette terminologie pour désigner les zones de nomadisation des Touaregs qui se chevauchent avec celles d'autres communautés. En ce sens, cette désignation n'a pas de connotation territoriale au sens politique. Ainsi, on distingue trois pays touareg au Mali : le pays Ouilliminden (zone de Ménaka-Gao), le pays Kel Adagh (zone de Kidal), le pays Kel Tadmekkat (zone de Tombouctou).

¹⁴² Edmond Bernus, Pierre Boilley, Jean Clauzel, Jean-Louis Triaud, Nomades et commandants, Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF, PARIS, Karthala, 1993, p.11 . Le terme est utilisé par Jean Clauzel. Selon l'auteur, ce concept désigne la pacification suivie du développement sensée confortée la domination française.

¹⁴³ Ibid.

de l'Ouest jusqu'au lac Tchad. La Grande-Bretagne avait des intérêts communs et immédiats avec la Senusiya et l'Italie. C'est ainsi que le chargé commercial britannique en poste à In Salah secondait la politique du consul italien de Ghadamès et de la Senusiya, s'opposant à la pénétration coloniale française »¹⁴⁴.

Troisièmement, quant à la finalité culturelle de l'empire colonial français en « pays touareg », elle visait d'une part, par la folklorisation à vider la culture touarègue de son essence et d'autre part, la « mission civilisatrice » était associée à la « mission évangélisatrice ». De ce fait, le R.P de Foucauld jouera à un rôle précurseur par l'apprentissage de la langue touarègue à des fins d'évangélisation et de pénétration coloniale¹⁴⁵.

« Ainsi, très tôt, Foucauld allia la traduction des saintes Ecritures à la rédaction d'un abrégé de grammaire et d'un double lexique touareg-français, français-touareg à l'usage des officiers. L'ensemble constitue un projet qui s'insère dans un programme d'implantation à la fois politico-religieux et utilitaire, constituant une des composantes de son œuvre scientifique. Alors que les objectifs d'évangélisation auxquels répondait la traduction des saintes Ecritures ne s'expriment plus à partir de 1907, les travaux destinés aux officiers des Compagnies sahariennes visent à une meilleure pénétration coloniale et à une meilleure administration des Touaregs en cours « d'approvisionnement », selon la politique définie par Laperrine et à laquelle le R.P Charles de Foucauld adhère totalement »¹⁴⁶.

Quant aux administrations maliennes, trois objectifs définissent leurs actions en « pays touareg ». Pour P. Boilley, la « paix malienne » [...] *qui tient dans ces trois mots : tranquillité, éducation, organisation »*¹⁴⁷. En effet, le principal objectif politique depuis le lendemain de

¹⁴⁴ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.317. L'auteur ajoute que « l'occupation d'In Salah et de Tombouctou entravait le développement du commerce ghadamésien et affectait les intérêts turcs. En effet, entre le Tidikelt (In Salah) et Ghadamès (Libye), les transactions commerciales étaient constantes. Les esclaves, eux-mêmes marchandises, y étaient employés au transport des différentes denrées (tissus, gomme, peaux, etc.). L'axe In Salah-Ghadamès constituait la piste caravanière habituelle qui menait à Tripoli, où les esclaves étaient vendus à la Turquie et dirigés vers ce pays ». Aussi, p.317-318.

¹⁴⁵ Ibid. p.485 affirme que « [...], ce prêtre, au nom des valeurs catholiques, est aussi animé par l'idéologie du nationalisme patriotique chrétien, composante de l'idéologie coloniale de l'époque ».

¹⁴⁶ Ibid. p.479. Plus loin, l'auteur abonde dans le même sens : « L'esprit scientifique du Frère universel s'inscrit dans un climat évangélique qui constitue une des composantes de la mission civilisatrice de la France, fille aînée de l'Eglise. Si l'objectif du Père de Foucauld est de conquérir des territoires pour le Christ-Roi et d'y faire régner la paix, cet objectif ne peut prétendre être atteint qu'avec l'alliance et le soutien du pouvoir colonial ». Voir également, p.485. Louis Massignon au journal Le Monde du 15 juin 1946 mettait déjà en exergue la relation entre le religieux et les administrateurs coloniaux « ses enquêtes linguistiques, ses conseils politiques à ses anciens camarades officiers chargés, eux de maintenir la pax gallica sont subordonnés à la paix du seigneur pour lequel Foucauld est au Sahara ».

¹⁴⁷ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.351. L'auteur précise les contours de ce triptyque en p.351-353 : « Tranquillité, car il n'est alors plus question pour eux de pouvoir fomenter une quelconque agitation. L'Adagh est quadrillé par les forces armées, son administration est entièrement aux mains des militaires, et la surveillance politique est omniprésente. Education, parce qu'à l'époque de Modibo Keita, l'école devient une obligation, et il n'est plus possible de la refuser. Les chefs qui s'y sont risqués furent condamnés à mort. La scolarisation devint un moyen « d'éducation des masses », et en grande partie un lieu de propagande destiné à réduire à néant le pouvoir des « féodaux ». Organisation, car le rêve qu'avaient eu les Français dans les premières années de leur installation, et qui resurgit de façon récurrente lorsque l'administration malienne prit les rênes du pouvoir, reçut un début d'application, en même temps que ces éleveurs étaient sommés d'entrer dans l'économie monétaire afin de contribuer à l'enrichissement du Mali. Faire des Kel Adagh des maliens, les fondre dans l'ensemble des citoyens, afin que disparaissent les soucis de séditions ou de sécessions qu'ils suscitaient, voilà le but. Mais des Maliens dont on se méfiait, pourtant, et à qui toutes les portes n'étaient pas ouvertes, notamment celles de l'armée, car confier une arme à un Touareg paraissait toujours une forme de suicide étatique... Sous la chape de cette politique, les Kel Adagh tentèrent doucement de se relever, de reconstituer les troupeaux, de recommencer à vivre ».

l'indépendance consiste à intégrer les Touaregs dans l'ensemble en vue de construire la nation malienne. Cet objectif passe par la construction d'une citoyenneté malienne dans laquelle les Touaregs constituent un élément de la mosaïque malienne. En effet, l'Etat centralisateur pour développer le sentiment national procède par la dissolution de l'organisation socio-politique traditionnelle touarègue.

Sur le plan économique, le Nord du Mali présente pour l'État malien une double importance, à la fois fiscale et géologique. Sous la Première République, les autorités ont cherché à en tirer profit en instituant une fiscalité sur la principale ressource des régions nomades, le bétail, comme l'illustre un extrait du discours du président Modibo Keita¹⁴⁸ : « [...] ceux qui ont des moyens [doivent] accepter de faire des sacrifices pour que les moins pourvus puissent accéder à un confort relatif. [...] Nos camarades éleveurs [...] ont besoin de la protection de leur cheptel [...] et de puits [...]]. Mais le développement du Service de l'Élevage et le creusement des puits exigent des sommes considérables. [...] Tout Malien qui essaie de se soustraire à son devoir de contribuable, soit en indiquant un chiffre inférieur à l'importance de son troupeau, soit par des subterfuges, manque à son devoir de militant et de Malien conscient ».

De l'autre, les officiels maliens étaient très soucieux de garder ses régions septentrionales du territoire pourvues de ressources naturelles comme l'exprime sans équivoque Bakara Diallo :

« Lorsqu'on a vu les minéralisations de l'Adrar, même le profane en matière de géologie ne peut s'empêcher de penser que ce n'est pas en vain que ces montagnes ont poussé là. L'Adrar, indéniablement, n'a pas encore dit son dernier mot en matière de richesses minières. (...) Nous ne pouvons pas oublier que c'est cette partie de la bande que nous avons dans le Sahara ont convenu d'appeler « le Sahara des derricks » (...). Aucun effort ne doit donc être ménagé pour affirmer chaque jour notre souveraineté sur les moindres arpents de ce vaste pays dont la superficie dépasse 200 000 km² »¹⁴⁹.

Sur le plan culturel, les aspirations des autorités maliennes résident dans la valorisation de la culture touarègue par le folklore qui est à ce titre considéré comme un vecteur d'intégration dans la mosaïque malienne. A cet effet, le Ballet National du Mali et les biennales artistiques et culturelles constituent deux outils du soft power étatique. En effet, « Depuis la création du Mali en 1960, les expressions culturelles ont joué un rôle de premier plan dans la construction et la diffusion d'un sentiment national. Des biennales artistique et culturelle au Ballet national, les politiques culturelles de l'État malien au sortir de l'indépendance étaient vouées à la construction du «peuple» à partir d'une pluralité de populations dont on exaltait les ressemblances et le passé commun. Dans les années 1990, la démocratisation du pays fut

¹⁴⁸ Modibo Keita, Discours prononcé au meeting de Diré, 13/11/1963. [En ligne] [Discours et interventions de Modibo Keita - Site Modibo Keita](#)

¹⁴⁹ Rapport de la tournée effectuée du 4 au 10 juillet 1960 dans la subdivision de Kidal par Bakara Diallo, commandant du cercle de Gao. ANM, 1E24, Bamako, Fonds récents. Rapports 1960. Fédération du Mali, République soudanaise, Cercle de Gao. Voir également dans Pierre Boilley, Un complot français au Sahara ? Politiques françaises et représentations maliennes... dans Pierre Boilley, Antoine F. Camara, Catherine Choquet (dir), Mali-France. Regards sur une histoire partagée, éditions Donniya-Karthala, 2005, p.172.

accompagnée d'une forme de décentralisation administrative qui impulsa la régionalisation et la diversification des expressions culturelles »¹⁵⁰.

Pour réaliser ces objectifs, l'action étatique consiste à transformer socialement, politiquement, économiquement et culturellement la société touarègue de sorte à éteindre les velléités sécessionnistes inoculées par le projet avorté de l'OCRS¹⁵¹.

Par ailleurs, Sur le plan méthodologique, cette première partie repose sur deux approches complémentaires. D'une part, l'approche historique permet de mieux appréhender les formes d'organisation sociale touarègues aux périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. D'autre part, l'apport du matérialisme historique et dialectique contribue à affiner l'analyse de l'organisation socio-politique touarègue.

En dehors de ces facteurs structurels et institutionnels, qui ont joué un rôle prépondérant dans les mutations de la société touarègue, plusieurs facteurs conjoncturels — tels que les calamités climatiques et les rébellions cycliques —, adjoints aux premiers, apparaissent comme des éléments amplificateurs de la transformation de l'identité touarègue.

Ainsi, la première partie de ce travail s'articule autour de trois chapitres. Elle met en lumière les déséquilibres engendrés par les mutations des fondements socio-politiques, socio-économiques et socio-culturels de la société touarègue, imposées par les administrations française et malienne, ainsi que leur corrélation avec les rébellions touarègues.

Le premier chapitre présente les structures socio-politiques traditionnelles touarègues et les transformations imposées par les administrations française et malienne. Il analyse les motivations institutionnelles et montre en quoi les rébellions touarègues traduisent l'échec de cette politique de remodelage de la "personnalité identitaire" touarègue.

Le deuxième chapitre examine l'effondrement du pilier socio-économique traditionnel touareg sous l'effet des politiques économiques menées par les autorités coloniales et maliennes. Il met en évidence la manière dont les rébellions touarègues se nourrissent de la crise socio-économique issue de ces politiques.

Enfin, le troisième chapitre est consacré au pilier socio-culturel de la société traditionnelle touarègue. Il met en lumière les orientations téléologiques qui ont guidé la politique culturelle en "pays touareg", aussi bien sous la domination coloniale française qu'au Mali contemporain, et montre comment les Touaregs indépendantistes se sont réapproprié cette politique pour la mettre au service de leur lutte.

¹⁵⁰ Marta Amico, Les Voix du Mali à l'épreuve du conflit. Ensembles musicaux, diversité culturelle et identité nationale in Daniela Moisa, Jessica Roda (Dir), La Diversité des patrimoines. Du rejet du discours à l'éloge des pratiques, Presse de l'Université du Québec, Collections Nouveaux Patrimoines, 2015, p. 65-79. [En ligne]

https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/2906_9782760543850.pdf

¹⁵¹ Organisation Commune des Régions Sahariennes est une collectivité territoriale créée par la France en 1957 jusqu'en 1963.

Chapitre I : L'organisation socio-politique touarègue et ses métamorphoses imposées par l'administration française et malienne : Du féodalisme à une société sans classes

« La mise en place d'une de ces structures socio-politiques a précédé la colonisation. Cette organisation, bien que très inégalitaire favorise l'expression d'une grande solidarité, autant entre les individus, qu'entre groupes, du moins, parmi ceux qui sont apparentés. L'esprit de clan est très développé. Ce caractère restera positif, vivant et fonctionnel tant que le contexte qui a favorisé son apparition et modèle sa forme continue d'exister. C'est par lui que les kel Adrar (les habitants de l'Adrar) trouveront toujours la force de résister aux razzias dirigés vers eux par les Regueybattes de Tafilalet, les habitants du Hoggar et mêmes les dures années de sécheresse »¹⁵².

D'un point de vue global, la colonisation française en « pays nomade » de façon générale, et en « pays touareg » en particulier, a donné lieu à deux visions ou approches distinctes. La première, incarnée par le duo Laperrine – R.P. Foucauld, privilégiait une approche douce, résumée sous le concept de « l'apprivoisement ». La seconde, qualifiée de coercitive ou d'approche dure, s'est développée sous l'inspiration du tandem Bétrix – Réjou, deux figures indissociables de la politique d'administration directe et répressive en « pays touareg ». En effet, pour « pacifier » le pays, l'administrateur militaire Bétrix préconisait la libération des Bellah, force laborieuse de la société touarègue, tandis que le commandant Réjou recommandait celle des Imghads. Ces mesures entraînèrent l'effondrement de la structure politique, sociale et économique touarègue.

Depuis 1960, les gouvernants successifs du Mali ont inscrit leurs politiques en « pays touareg » dans la continuité de cette seconde mouvance, avec pour fil conducteur constant la préservation de l'intégrité territoriale. Le tandem Modibo Keita – capitaine Diby Silas Diarra s'est ainsi inscrit dans la droite ligne du binôme Bétrix – Réjou, c'est-à-dire dans l'usage de la force comme moyen de transformation de la société touarègue. Cependant, sous le président Moussa Traoré, puis sous les régimes suivants, fut instauré un clientélisme politique, tantôt au bénéfice de l'aristocratie, tantôt en faveur des vassaux plébéiens.

Les structures socio-politiques de la société traditionnelle touarègue reposaient sur un système féodal. Cette forme d'organisation sociale et politique, bien qu'inégalitaire, constituait la base d'une société organisée et relativement équilibrée. Cependant, comme le fait remarquer F. Finn « On est tenté de dire que la présence française mettait un terme définitif à la société targui telle elle existait et telle elle fonctionnait au XIX^e siècle »¹⁵³.

En effet, les directives administratives françaises ont ruiné l'édifice féodal traditionnel dans toutes les tribus et confédérations résistantes et rebelles à l'occupation de leur « espace vital » à l'instar des confédérations Ouilliminden et Kel Tadmekkat. A l'opposé les structures féodales de la confédération Kel Adagh sont demeurées « presque » intactes toute la période coloniale en raison de son alliance avec le pouvoir colonial. Toutefois, il convient de nuancer la politique

¹⁵² Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.103.

¹⁵³ Fuglestad Finn, 1973, op.cit.

française dans l'Adagh qui était plutôt caractérisée par une intrusion immersive et non invasive comme chez les Ouilliminden et Kel Tadmekkat. A ce sujet P. Boilley rapporte que « *L'organisation sociale a aussi été minée de l'intérieur. La chefferie avait été confirmée, mais avec l'émancipation progressive des tiwsaten [tribus] face à l'amenokal et des Imghad face aux ilellan [nobles], elle a de plus en plus reposé sur du vide. L'ancien système a conservé sa carcasse, sa coquille, car l'organisation adoptée par les Français avait été calquée dessus, mais il a peu à peu surtout représenté une simple apparence, le masque d'une réalité qui s'attachait progressivement, par des modifications souterraines, à de toutes autres valeurs. Le germe de la destruction des anciennes hiérarchies sociales était semé. Certains s'en sont réjouis, plus tard, d'autres l'ont déploré. [...] C'est donc finalement une présence française à double caractéristique que l'on peut observer dans l'Adagh : une colonisation par « immersion », mais une colonisation aux effets destructeurs sous une apparence conservatrice trompeuse* »¹⁵⁴.

De ce fait, il est plus exact de dire que la politique assimilationniste a été plus élaborée, progressive et moins violente que dans les deux autres confédérations touarègues maliennes.

Par ailleurs, partout en « pays touareg », l'action de l'administration malienne, notamment sous la Première République¹⁵⁵ (1960-1968), s'est également caractérisée par son intrusion et son impact destructeur sur le système socio-politique traditionnel touareg. Comme le démontrera cette étude, le dérèglement de l'ordre socio-politique traditionnel n'a été porteur de stabilité ni sous l'administration coloniale française ni sous l'administration malienne. Ces administrations ont constamment été mises à l'épreuve par les insurrections touarègues, en partie à cause de ces politiques intrusives.

Dans la littérature, la rébellion touarègue de 1916 est généralement considérée comme la première rébellion touarègue de l'époque coloniale au Mali. Toutefois, cette affirmation n'est pas tout à fait exacte, car en dehors des batailles sanglantes de la pénétration coloniale, suivies de massacres, il y eut d'autres rébellions touarègues ainsi que de nombreuses tentatives rapidement étouffées, comme celles de 1905, 1908¹⁵⁶ et 1958¹⁵⁷.

¹⁵⁴ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.196-197.

¹⁵⁵ Les gouvernements maliens successifs depuis 1968 font certes de l'intrusion dans les affaires nomades mais de manière plus discrète.

¹⁵⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.106-107 « Dès 1905, l'administration, pressentant l'imminence de la rébellion, retira de nombreux villages à l'autorité de Chebboum. En 1908, les Iréganaten et les Kel Tamoulaït partirent en guerre contre les Français sans la participation des Tinguérégouïf. Ces deux tribus furent décimées par le commandant Laverdure à Baney ».

¹⁵⁷ Modibo Keita, dans Déclaration faite à Bamako à l'issue d'une tournée dans la 6^{ème} région, 07/12/ 1963 « Je dois préciser ensuite que la presse étrangère avait mis un accent particulier sur ce qu'on a appelé la rébellion dans la 6^e région. A proprement parlé - puisque nous avons été dans tous les secteurs et avons poussé jusqu'à Tessalit... Nous étions donc à quelques kilomètres des frontières algéro-maliennes - je dois dire que ce n'est pas une rébellion, c'est un événement sporadique qui se produisait même sous l'administration coloniale. En 1958, par exemple, il y avait les mêmes événements. Cette année, c'est la même chose. Et d'ailleurs, les nomades eux-mêmes dont certains parents sont plus ou moins mêlés à ces événements ont reconnu que c'étaient des repris de justice pour la plupart ou certains qui avaient commis des vols ou des crimes et qui ont pensé pouvoir trouver dans la montagne la solution pour pouvoir se soustraire aux poursuites judiciaires ». Cf. P. Boilley,

Ce chapitre comprend trois sections : définitions conceptuelles, présentation des structures socio-politiques traditionnelles touarègues et analyse des mutations imposées par les administrations française et malienne.

Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles

« Définir, c'est savoir. Aussi la définition juste est-elle la plus rare des denrées » Auguste Blanqui.

Le travail de définition et de clarification conceptuelle constitue une étape épistémologique incontournable dans toute démarche scientifique. Il vise à circonscrire des notions qui, de prime abord, ne possèdent pas de sens univoque. La polysémie et les glissements de sens qui en résultent peuvent engendrer des contresens préjudiciables à l'analyse. Dès lors, la dissipation de ce brouillard sémantique s'impose comme une exigence préalable à toute recherche rigoureuse.

A) Epistémologie de quelques notions centrales

« Une définition purement abrégative ne nous apprend rien, elle ne vise qu'à soulager la mémoire ou à réduire la longueur d'un discours qui, sans elle, pècherait par une insupportable prolixité »¹⁵⁸.

Trois notions centrales — l'identité, l'ethnie et la tribu —, dont le sens demeure parfois équivoque dans la littérature, appellent une clarification conceptuelle préalable, indispensable à la présente étude.

a) La notion d'identité, revue de littérature

« Notre question, c'est toujours l'identité »¹⁵⁹.

La notion d'identité se présente, de prime abord, comme une catégorie conceptuelle imprécise. Cette indétermination s'explique par le fait que son appréhension intellectuelle se heurte à six obstacles majeurs : l'obstacle de la réduction au politique, l'obstacle de la réduction à un fait objectif, l'obstacle de la réduction à une illusion, l'obstacle de la réduction à une seule dimension, l'obstacle de la réduction à l'opération d'assimilation ou de différenciation, l'obstacle de la réduction à un état unique et définitif¹⁶⁰.

1999, op.cit., p.197 « En effet, au-delà de l'inertie qui caractérisait souvent les injonctions administratives, des tentatives d'échapper au recensement ou à l'impôt, une autre forme de rejet de la présence française est observable dans l'Adagh au cours des années précédant l'indépendance. Elle est le fait d'individus isolés, peu nombreux, qui tentent ainsi de s'affranchir de toute forme d'autorité. Ces réfracteurs que l'on pourrait qualifier de « bandits d'honneur », s'ils sont soutenus par la population, n'ont jamais eu ni les moyens, ni même la volonté de l'entraîner dans des actions plus massives d'insubordination. Il s'agit bien d'actes individuels, qui n'ont jamais remis en question le processus en cours ».

¹⁵⁸ Wagner, Pierre (2017), « Définition (A) », dans Maxime Kristanek (dir.), *L'Encyclopédie philosophique*, consulté le 01/02/2025, <https://encyclo-philo.fr/definition-a>

¹⁵⁹ Jacques Derrida, *Le Monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée, 1996, p.31.

¹⁶⁰ Nathalie Heinich, 2020, op.cit., pp.169-187.

D'un point de vue chronologique, « *La problématique de l'identité est apparue après la Seconde Guerre mondiale dans la recherche américaine, d'abord en psychologie, puis en anthropologie et en sociologie. Les sciences sociales européennes s'en sont emparées à partir des années 1970 avec l'anthropologie puis l'histoire, la psychanalyse, la psychologie sociale et la sociologie, ainsi que la philosophie. C'est beaucoup plus tardivement, au début du XXI^e siècle, qu'elle apparaît en politique, avec une connotation plutôt marquée à droite, au point qu'« identitaire » est devenu aujourd'hui synonyme d'ultraréactionnaire. Cependant cette problématique a été récemment reprise par la gauche, sous l'influence notamment du communautarisme américain, avec des revendications pour la défense des minorités, raciales d'abord, puis sexuelles et religieuses* »¹⁶¹.

De manière générale, l'analyse de la notion d'identité oppose deux grands courants : une approche essentialiste — parfois qualifiée de réductrice ou substantialiste — et une approche constructiviste, également désignée comme processuelle ou « postmoderne ». Chacune de ces perspectives comporte néanmoins des déclinaisons internes et des nuances interprétatives.

L'approche essentialiste conçoit l'identité comme une donnée ontologique, fixe et univoque. Elle s'inscrit dans une logique réductionniste et exclusionniste, en posant des frontières rigides qui procèdent par catégorisation, cloisonnement et étiquetage, niant ainsi la dimension plurielle et évolutive de l'identité.

Selon l'approche constructiviste tout serait « socialement construit »¹⁶². De ce fait, l'identité est à envisager dans une dimension processuelle comme le souligne Norbert Elias : « *L'identité n'est pas tant celle d'une substance que celle d'une continuité des transformations conduisant d'un stade au suivant* ».

Dans les rébellions touarègues, les deux approches sont mobilisées dans la lutte : l'approche essentialiste est convoquée à des fins « ethniciste » pour fédérer et opposer l'ensemble touareg contre l'Etat et contre d'autres groupes ethniques. Quant à l'approche constructiviste, elle intervient pour colmater les fissures inter tribales qui ont toujours fait échouer les rébellions.

Par ailleurs, « *L'identité de l'individu se construit autour de trois noyaux identitaires – culturel, groupal et individuel [...]* »¹⁶³. Cette triple dimension de l'identité permet d'appréhender la complexité de la notion d'identité qui renvoie à des réalités cloisonnées et imbriquées.

Les identités et surtout les identités minorisées sont des lieux de résistances. En effet, « *[...] il y en a qui font de leurs identités marginalisées des lieux où s'ancrer, des matrices d'où naît l'énergie de la lutte contre les inégalités sociales et pour l'émancipation des groupes opprimés. Les identités sexuelles, de genre, de race et de classe des minorisés sont des lieux de résistance*

¹⁶¹ Ibid. p.171-172.

¹⁶² Ibid. p.169.

¹⁶³ Citeau, J. et Engelhardt-Bitrian, B. (2014). Chapitre 6. Identité et concept de soi. Introduction à la psychosociologie Concepts et études de cas. (p. 204 -248). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/introduction-a-la-psychosociologie--9782200017200-page-204?lang=fr>.

à l'impérialisme politique et au soft power de l'hégémonie culturelle »¹⁶⁴. Au Mali, les rebelles touareg mobilisent ce registre tant au niveau local pour recruter des combattants et élargir les bases socio-politiques mais aussi à l'international pour s'attirer des sympathies et des soutiens. Dans une lutte politique, le sentiment d'appartenance importe plus que le réel et « l'identité même des acteurs dépend du processus de formation et de maintien de l'hégémonie »¹⁶⁵.

b) De la notion d'ethnie entre concept et idéologie

« A usage exclusivement ecclésiastique, la notion d'ethnie a servi pendant longtemps à classer, par opposition aux chrétiens, les populations païennes que le langage séculier désignera par nation ou peuple. Puis à partir du XIX^e siècle, aux appellations de nation et de peuple se substitueront celles de race et de tribu, tandis qu'au XX^e siècle ces termes seront progressivement supplantés par celui d'ethnie réinventé par Vacher de Lapouge en 1896. L'apparition de ce terme est concomitante du déplacement sémantique des substantifs. C'est ainsi que le terme nation est réservé aux Etats « civilisés » de l'Occident et que celui de peuple est jugé trop noble pour caractériser ces populations « sauvages » (on lui préfère alors l'appellation « peuplade ») »¹⁶⁶.

Le terme ethnologie s'est imposé dans la littérature des sciences mais sans pour autant avoir un sens évident. En effet, l'acception originelle a évolué au fil du temps. Etymologiquement, « Le terme ethnologie est dérivé du grec *ethnos* par lequel les Grecs anciens désignaient l'ensemble des peuples qui n'étaient pas organisés en cités [...] »¹⁶⁷. Puis, le monde ecclésiastique l'utilisa pour désigner les populations non chrétiennes¹⁶⁸. Au XIX^e siècle avec le développement des empires coloniaux par l'Occident, le terme ethnologie désigna dès lors les populations non occidentales dont les cultures furent considérées comme « archaïques », « anachroniques », « sauvages » par les « civilisés » colonisateurs occidentaux. De ce fait « Les premières caractéristiques de l'ethnologie se fondent donc sur des critères négatifs qui illustrent une conception de supériorité sur l'ensemble des populations non européennes, leur déniaient souvent une organisation sociale structurée et un rôle historique »¹⁶⁹.

Cependant, « A la différence du peuple ou de la nation, la sémantique du terme ethnologie relève d'une conception classificatoire fondée sur l'approche des naturalistes »¹⁷⁰. Dans les sciences humaines deux visions de la notion d'ethnologie émergent : l'une substantiviste et l'autre interactionnelle ou dynamique. En effet, la première défend l'idée que chaque ethnologie est « une entité sociale homogène définie par une langue, une culture, un nom (l'ethnonyme), des liens

¹⁶⁴ Wendy Delorme, Identité, langage et domination, dans Jean Birnbaum (dir.), L'identité pour quoi faire ? Éditions Gallimard, 2020, p.154.

¹⁶⁵ Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, Race, nation, classe. Les identités ambiguës, éditions La Découverte Poche, 1998, p.39.

¹⁶⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.367.

¹⁶⁷ Géraud, M., Leservoisier, O. et Pottier, R. (2016) . Chapitre 5. Ethnologie. Les notions clés de l'ethnologie - 4e éd. Analyses et textes. (p. 67-79). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/les-notions-cles-de-l-ethnologie--9782200615550-page-67?lang=fr>.

¹⁶⁸ André Bourgeot, 1995, op.cit.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Ibid.

de parenté organisés en clans, lignages ou tribus, un territoire, des coutumes et la conscience d'appartenir à un seul et même groupe différent de celui des autres »¹⁷¹. A l'opposé de cette vision statique apparaît « une approche interactionnelle qui s'attache à montrer que l'ethnie est une catégorie « négociée », « dont la continuité dépend du maintien d'une frontière et donc d'une codification constamment renouvelée des différences culturelles entre groupes voisins »¹⁷². Ainsi, l'approche substantiviste est une conception close à l'inverse, l'approche interactionnelle est une vision ouverte qui postule que l'ethnie est une construction.

Par ailleurs, l'ethnie est une construction politique de ce fait, elle repose sur l'idéologie. En effet, si la conscience ethnique est antérieure à la colonisation, cependant « dans un contexte de domination coloniale, l'émergence du terme ethnie répond aux exigences d'encadrement administratif et intellectuel de la colonisation »¹⁷³. Le besoin classificatoire répond à une nécessité hégémonique : étiqueter les populations qu'on administre d'une part et d'autre part faire de ces étiquettes des instruments de domination par l'introduction de clivage ou par l'exacerbation des clivages existants.

Néanmoins, le terme *ethnie* est aujourd'hui si profondément ancré qu'il paraît difficile de s'en passer en sciences humaines¹⁷⁴. Certes, d'autres terminologies proches existent, telles que groupes sociolinguistiques, groupes ethnolinguistiques ou groupes socio-culturels, mais elles ne se sont pas imposées avec la même force. « La construction et l'utilisation du terme ethnie renvoient aussi à une idéologie, à savoir : l'« ethnicisme ». Celui-ci est particulièrement efficient en période de crises graves dépourvues d'alternative politique et économique : il peut faire l'objet de manipulations de tous ordres »¹⁷⁵. En Afrique, on constate la manipulation de l'idéologie ethnociste par des acteurs internes aux Etats et par des acteurs extérieurs à des fins hégémoniques. Dans un cas comme l'autre, elle repose sur des finalités politiques, économiques, religieuses...

Enfin, selon l'anthropologue français André Bourgeot, contrairement à une idée reçue, les sociétés touarègues ne constituent pas une « ethnie » homogène. En réalité, chaque groupe touareg possède ses propres caractéristiques, poursuit des intérêts spécifiques et se définit par des modes d'identification distincts, qui s'opposent à l'idée même d'une identité ethnique unifiée. L'appartenance lignagère y revêt, de ce fait, une importance primordiale. Toutefois, cette autonomie lignagère, fondée sur l'endogamie sociale, n'exclut pas l'existence

¹⁷¹ Ibid. p. 367-368.

¹⁷² Claudot-Hawad, H. (1996) . Touaregs : l'identité en marche. Études et Documents Berbères, N° 14(1), 223-232. <https://doi.org/10.3917/edb.014.0223>. Cf. également A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.368. « Les ethnies sont des produits historiques dont la profondeur ne peut se réduire à une histoire des origines, des groupes qui les composent ; elles découlent des rapports dialectiques entre plusieurs unités diverses : il n'existe donc pas d'ethnie pure et au lieu de parler d'origine d'une ethnie, il convient de se référer à celle populations ».

¹⁷³ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.368.

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ Ibid.

d'appartenances plus larges : tribales, confédérales ou régionale reposant sur des dynamiques de fusion et de fission, caractéristiques de l'organisation sociopolitique touarègue¹⁷⁶.

c) La tribu, un concept fondamental en milieu targui

« En effet, le tribalisme » conçu comme une expression politique de l'ethnie n'est qu'une survivance ou une résurgence d'archaïsmes précoloniaux ; il est toujours le signe d'autre chose : il constitue un masque aux conflits d'ordre social, politique et économique. Il n'est pas simplement réductible à une arme utilisée par les dominants du moment pour empêcher l'union des masses populaires et pour satisfaire les intérêts de ces groupes au pouvoir »¹⁷⁷.

La notion de tribu n'est qu'une acception restreinte de la notion d'ethnie. En effet, à la différence de l'ethnie, on peut considérer la tribu comme une fraction (ou sous-groupe) de l'ethnie qui désignerait de fait une communauté plus large. En d'autres termes, la tribu est une subdivision de l'ethnie. Dans un groupe ethnique, il peut avoir plusieurs dialectes, à l'inverse dans la tribu, on partage le même dialecte.

En milieu touareg, la notion de tribu est traduite par le terme tawsit qui recouvre une réalité biologique, lignagère. *« Les aghiwen (pi. ighawnaten) [i.e campement] se regroupent au sein d'une tawsit (prononcé taws-hit dans certaines régions), «tribu», appellation dont les diverses autres acceptions de «poignet», de «natte» ou de «piège circulaire» ont en commun l'idée d'articuler ou de relier des éléments, qu'il s'agisse de parties du corps, de fibres ou de rayons. La tawsit est représentée soit comme un groupe de parenté homogène, constituant un lignage issu d'un ancêtre commun, soit comme un ensemble aghiwen d'origine et de statut social hétérogènes (comme par exemple dans l'Air où des campements d'affranchis et de nobles sont intégrés à la même tribu). Qu'elle s'exprime en termes généalogiques ou politiques, qu'elle soit voilée ou explicite, la structure inégalitaire de la tawsit est cependant partout analogue »¹⁷⁸.*

De ce fait, dans les sociétés touarègues, une tribu n'est qu'une subdivision socio-politique. Pour parler métaphoriquement, on peut dire que la tribu est un démembrement ou une cellule d'un corps qui serait l'ethnie. Toutefois, dans l'usage en Afrique les conflits interethniques sont trivialement appelés « tribalisme »¹⁷⁹. Dans le monde touareg, la notion de tribu est plus importante que la notion d'ethnie. En effet, *« le lien essentiel de la tribu, au lieu d'être territorial, est un lien de parenté élargie, généalogique. Aussi, la première chose pourquoi le Touareg se passionne au point de donner sa vie, c'est sa tribu, sa famille. [...] L'esprit tribal tient de lieu à la fois de discipline, de patriotisme, d'esprit de corps »¹⁸⁰.* Les Touaregs demeurent profondément attachés à leurs liens généalogiques, qu'ils perpétuent à travers une

¹⁷⁶ Bourgeot André. Le Sahel dans le désordre mondialisé. In: *Recherches Internationales*, n°97, 2013. Le Sahel de tous les périls ? pp. 61-80.

¹⁷⁷ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.369.

¹⁷⁸ Claudot-Hawad Hélène. Honneur et politique : les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française. In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°57, 1990. Touaregs, exil et résistance, sous la direction de Hélène Claudot-Hawad. pp. 11-48 citant Claudot-Hawad, 1986.

¹⁷⁹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p. 369.

¹⁸⁰ Michel Chabrolles, 1990, op.cit. p.30-31.

stricte endogamie sociale. Ces liens ne relèvent pas uniquement du domaine familial : ils constituent le socle même de la cohésion communautaire et de la reproduction de l'ordre social. Fondés sur la filiation et la mémoire lignagère, ils structurent les rapports d'autorité, définissent les solidarités et régulent les hiérarchies internes. La parenté, en ce sens, dépasse la simple appartenance biologique : elle incarne une véritable institution politique, garante de la discipline collective et de la confiance mutuelle au sein des groupes touaregs.

Section 2 : Des structures socio-politiques touarègues à l'époque précoloniale : un système tribal et féodal

« *Le critère biologique conditionne fortement les représentations du politique et les conditions d'accès à celui-ci. Cette dimension, spécifique aux sociétés touarègues, arabes et maures, apparaît fondamentale* »¹⁸¹.

Dans la société traditionnelle touarègue « *si tu n'es pas noble, tu n'es rien* »¹⁸². Le poids et la dureté des rapports sociaux en "pays touareg" sont aujourd'hui mis en évidence par les témoignages d'anciens esclaves et affranchis. En effet, les nobles (*imajeren*) exerçaient un pouvoir quasi illimité, se traduisant notamment par des abus sexuels, des flagellations, des mutilations à l'arme blanche, l'abattage arbitraire d'animaux¹⁸³, ainsi que l'attribution de noms d'animaux aux nouveau-nés de leurs serviteurs ou servantes¹⁸⁴.

A) Les structures sociales traditionnelles touarègues : la prééminence de l'aristocratie guerrière

« *Le ventre seul confère la noblesse* » Proverbe touareg¹⁸⁵.

Toutes les sociétés humaines sont traversées par des rapports de domination, les rapports humains échappent rarement à ce prisme. Pierre Bourdieu dans son ouvrage *La domination masculine* (1998) décrit les mécanismes des rapports de domination qui s'exercent entre

¹⁸¹ Bourgeot, André. « Le Mali dans les enjeux saharo-sahéliens ». *Le Monde en mélanges*, édité par Monique Jeudy-Ballini, CNRS Éditions, 2016. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.29610>. Cf. André Bourgeot, 1995, p.11-12 « Comment rester impartial à propos d'une société que je ne peux réduire à un froid objet d'étude et dans laquelle les différences héréditaires instituent une endogamie sociale et génèrent des représentations raciales et racistes fondées sur des différences de phénotypes et sur la pigmentation de la peau ? C'est ainsi qu'une des singularités majeures de la perception de l'esclave réside dans celle du phénotype, ce qui entraîne une équivalence naturelle entre l'apparence morphologique et le statut social : un Noir est, « par essence », d'ascendance captive. Cette représentation génétique du politique peut se réactiver dans des circonstances de crises qui favorisent les antagonismes interethniques latents. C'est un fait banal que de souligner le décalage qui existe entre l'efficacité des représentations politiques et idéologiques et la délitescence des rapports qui ont organisé ces sociétés ».

¹⁸² Linda Gardelle, 2010, op.cit., p.14.

¹⁸³ Kélétiq A Mariko, 1984, op.cit., p.29 « Qu'avaient-ils à perdre ou à gagner dans cette jungle exploitée sans pitié par les fils des grandes tentes ? Tant qu'il y aura des imajeren dans l'Azaouak et le Tamesna, rien ne changera et le pays restera leur domaine, leur chasse gardée. Ils s'y conduiraient comme ils voudraient et personne n'oserait élever la voix. Quels calvaires ne vivaient pas les éleveurs daoussahag, les Dabbakar, les Ibogolitan, les Idoufane et tant d'autres fractions non asservies, libres en principe mais vassales en fait, qui subissaient sans protester toutes les exactions des nobles : animaux abattus, personnes battues, frappées à mort, transpercées à coups de lances ou mutilées à coups de sabres. Combien de jeunes filles et de jeunes femmes étaient violées par des nobles contre lesquels parents et les époux ne pouvaient rien. Dieu seul sait. L'Attaram était le pays du silence. Ni vu, ni entendu. Personne ne témoignait contre un imoshar [noble], même au profit de l'Administration. Le pays vivait comme il a toujours vécu, dans la terreur que faisaient régner les jeunes imajeren, mais aussi leurs clients, daoussahag, daga, qui se montraient plus cruels que leurs protecteurs, en particulier contre les serviteurs noirs, les Bellah- communément appelés Akli au singulier, EKlan au pluriel- ce qui signifie tout simplement esclaves ».

¹⁸⁴ Ibid. p.57 « Enfin, le saint maître de l'Attaram aborda le problème crucial des serviteurs et des servantes que certains nomades méprisent tellement qu'ils les appellent captifs, esclaves, et leur donnent au baptême des noms d'animaux : lièvre, hyène, chacal, âne, gazelle, hérisson ou tout simplement esclave, serviteur, servante, etc. »

¹⁸⁵ Proverbe touareg cité dans Bétrix, 1911, op.cit., p.6.

individus dans tous les domaines de la société. De façon générale, l'œuvre sociologique de l'auteur analyse les mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales. « *Selon sa théorie, les dominants (groupes sociaux, ethnies, sexes) imposent leurs valeurs aux dominés qui, en les intériorisant, deviennent les artisans de leur propre domination* »¹⁸⁶. En effet, la société traditionnelle touarègue est régie par le régime féodal ou de castes. C'est aussi le cas de nombreuses sociétés ouest-africaines.

Les spécialistes sont unanimes sur ce caractère féodal, strictement hiérarchisé de la société traditionnelle touarègue. Toutefois, ils ne s'accordent pas sur les termes à employer notamment en équivalence dans le vocabulaire occidental pour désigner les hommes appartenant à telle ou telle classe. De ce fait, le choix des expressions varie selon les affinités idéologiques des auteurs¹⁸⁷. En effet, la société traditionnelle touarègue se divise en « deux grandes classes » : les « hommes libres » et les « hommes dépendants ou dominés », elles-mêmes subdivisées en strates ou couches¹⁸⁸. Cependant, cette classification ou catégorisation des hiérarchies statutaires concernant les trois confédérations touarègues du Mali ne fait pas consensus¹⁸⁹.

¹⁸⁶ Fournier, Martine. « Les rapports de domination. À propos de *La Domination masculine*, Pierre Bourdieu », Régis Meyran éd., *Les mécanismes de la Violence. États - Institutions - Individu*. Éditions Sciences Humaines, 2006, pp. 249-252.

¹⁸⁷ A titre d'illustration, dans la littérature, les Imajeren sont appelés nobles, aristocrates, suzerains, chevaliers guerriers... Tandis que les Imghad sont désignés tour à tour plébéiens, vassaux plébéiens, vassaux, esclaves blancs, tributaires etc. Quant aux Iklan, ils sont tantôt nommés esclaves, serviteurs, captifs, serfs.

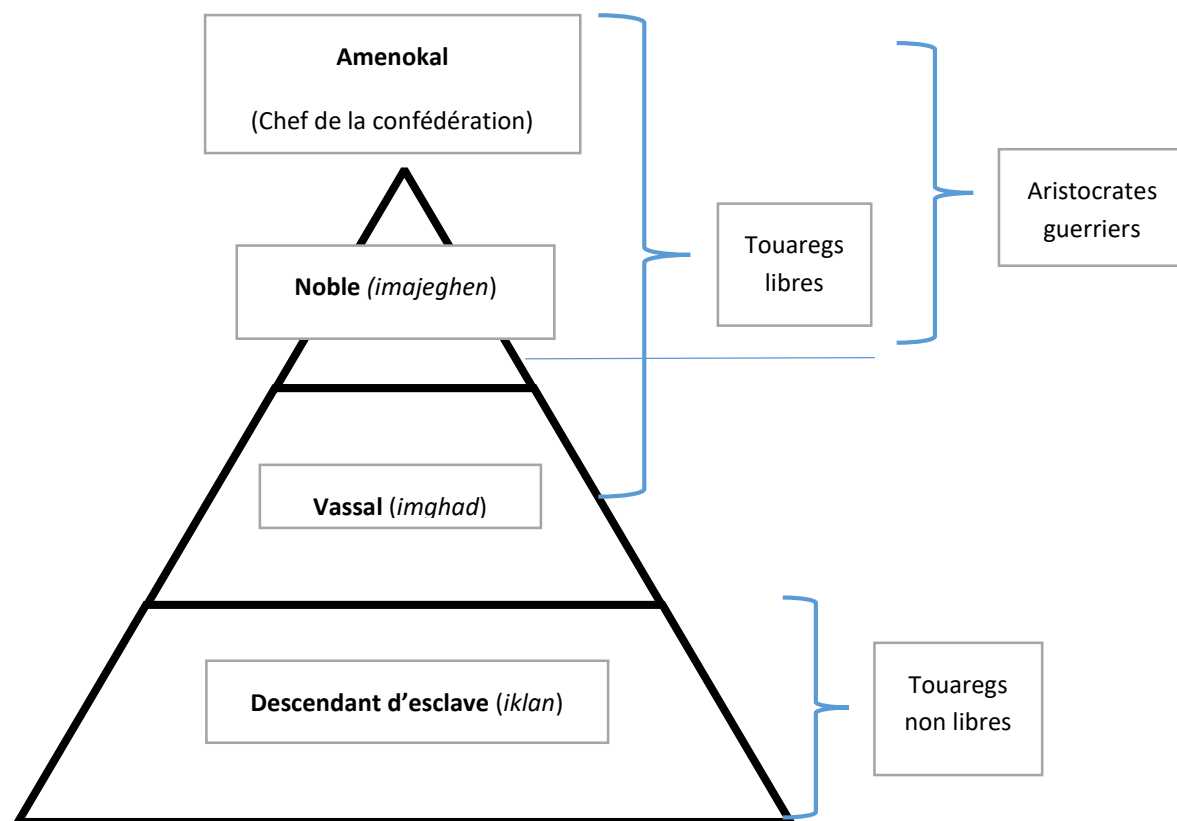
¹⁸⁸ Bourgeot André. Idéologie et appellations ethniques : l'exemple twareg. Analyse des catégories sociales. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 12, n°48, 1972. pp. 533-554. Cf. également A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.50.

¹⁸⁹ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.98-101 distingue trois grands groupes dans la société traditionnelle de l'Adrar (Kel Adagh) : 1- la société blanche les nobles « ilellan » en Tamacheq (Ifoghas statutaire occupé le rang le plus élevé dans la hiérarchie des nobles, puis les Idnan, Taghat-Mallet, ensuite les plébéiens ou vassaux (Imghad et les Kel Ghella) et les religieux Ineslemen constitués de Kel Essouk, les Dag-Echegh). 2-La société noire d'origine servile : elle comprend trois éléments entre lesquels il n'existe pas de liens de vassalité, mais il subsiste une certaine hiérarchisation : a) les esclaves : ils occupent le bas de l'échelle b) les affranchis : ils sont originaires du sud algérien (Izeggagen) ils travaillent pour eux, leur implantation dans la région a accompagné celle de commerçants algériens. Ils sont les fondateurs des minuscules jardins de l'Adrar c) les mulâtres ou Iboghelliten souvent appelés Iréganaten : ils sont nés de père Targui (plébéien ou noble) et d'une mère esclave, ou plus rarement, d'un père esclave ou affranchi et d'une mère targuie. Néanmoins, l'affranchi ou le mulâtre sont plus nobles que l'esclave. 3-Les artisans : ils forment une caste très particulière, très fermée. Ils n'appartiennent ni à la société touarègue blanche ni à la société noire. Il faut souligner que dans l'Adrar, les griots n'existent pas. Cependant, pour J. Hureiki, 2003, op.cit., p.92-94 « Il y a objectivement trois structures sociales et non pas une seule dans la région de Tombouctou. Chacune correspond à une composante de la population. La réunion de ces trois composantes forme l'unité artificielle du peuple twareg. La structure sociale la plus proche de celle dont a en parlé plus haut est celle des Tinguéréguif [...] Les deux autres structures sociales, celles des Kel Anşar et des Chérif... ». De surcroît, il rapporte « D'après l'*amenoukal*, il existe actuellement deux autres *ettebel* dans la région de Tombouctou : un chez les Kel Anşar et un autre chez les Peuls, à Tonka », aussi, p.93. En effet, l'*ettebel* Peul est récent. L'auteur précise plus loin : « Ces trois structures sociales différentes (Imouchar, Chérif, Kel Anşar) présentent une charpente commune (Imrad, ineden, Iklan), même si les Imrad sont considérés comme des « esclaves blancs », chez les Imouchar, alors qu'ils sont traités presque à pied d'égalité chez les Chérif et les Kel Anşar. Ces trois structures purement sociales se regroupaient jusqu'au début de ce siècle en deux *ettebel*, c'est-à-dire en deux structures politiques autonomes ayant chacune un tambour de commandement. Outre l'*ettebel* des Imouchar Tinguéréguif, un second *ettebel* était détenu par les Kel Anşar selon un pacte conclu entre ceux-ci et les Chérif, il y a plusieurs générations. Depuis la colonisation, les Kel Anşar ont monopolisé le pouvoir en écartant les Chérif, voir en les marginalisant. Actuellement, il y a trois pouvoirs politiques indépendants : celui des Imouchar, des Kel Anşar et des Chérif. Ces deux derniers sont en guerre verbale ouverte et ont des conflits d'intérêts depuis le début du XX^e siècle. Les Chérif continuent à être nostalgiques de l'autorité de l'*amenoukal* de l'*ettebel* des Tinguéréguif et le considèrent avec un grand respect. Malgré leurs dissensions politiques avec les Kel Anşar, les Chérif continuent à les respecter sur le plan religieux, car ils sont les descendants des Anşar qui ont secouru le Prophète », Voir aussi p.100-101. Cf. Yacine M. Diallo, « Les Tengeregij : une population du Sahel malien », *Population*, 31^e année, 4-5, 1976, p.937-942, renseigne au sujet des Kel Tadmekkat « La société présente une hiérarchie stricte avec : — une noblesse guerrière composée d'Imajeghän (descendants d'Alad) et d'Imghad (tributaires des premiers); — la couche intellectuelle ou religieuse des Kel es Suk (marabout et « savants »); — les aguten (griots : musiciens et courtisans); — enfin les catégories laborieuses des forgerons (enadän) et des iklan (bergers et serviteurs) qui jouent un rôle essentiel dans la vie intérieure de la tribu ».

Mais, nous la trouvons plus didactique pour mieux rendre compte de l'organisation des structures sociales touarègues.

La catégorie ou la classe des « hommes libres » recouvre l'aristocratie guerrière (Imajeren), les tributaires (Imghad), les religieux (Ineslemen), les affranchis, les artisans dénommés à tort « forgerons » et au statut de « caste » et l'autre, la classe « des dépendants », les esclaves (iklan) qui relèvent selon la typologie habituelle, de l'esclavage domestique¹⁹⁰.

Figure de la hiérarchie statuaire touarègue proposée par Rémi Grimard¹⁹¹



Cette pyramide a l'avantage de rendre compte, de façon simplifiée, des stratifications sociales touarègues. Toutefois, elle demeure incomplète, dans la mesure où elle ne prend pas en considération certains groupes, notamment les *ineden* (gens de l'atelier ou artisans) et les *ineslimen* (gens de l'islam)¹⁹².

¹⁹⁰ Bourgeot, A. (2017), Le Mali : d'espérances en déliquescentes (1968-2016) in dynamiques internationales.

¹⁹¹ Rémi Grimard, La cohésion ethnique touarègue face aux forces centrifuges de la hiérarchie statutaire et des luttes de représentativité temacheq, Thèse de Doctorat, 2016, Université d'Ottawa, Canada, p.29.

¹⁹² Même si toutes les confédérations touarègues n'avaient pas de tribus maraboutiques intégrées ou incorporées dans leur hiérarchie statuaire comme par exemple chez les Kel Hoggar (ou Ahaggar en Algérie). Mais au Mali, toutes les confédérations ont des tribus maraboutiques. En outre, il y a également des couches intermédiaires comme Iboghelliten ou iborelliten, sg. Aborelli (mulâtres), les Iderfan (affranchis)...et les aguten (griots, musiciens, courtisans). Ces derniers n'existent pas

a) La classe des hommes libres¹⁹³

« Un homme libre (homme de condition libre par naissance ou par affranchissement). Tout homme qui n'est pas esclave qu'il soit libre de naissance ou qu'il ait été esclave et soit affranchi est un *əlelli* »¹⁹⁴.

Cette classe, structurée de manière hiérarchique, se subdivise en quatre sous-classes distinctement stratifiées¹⁹⁵, dont les rapports sont régis par des normes codifiées. Dans la société traditionnelle touarègue, le régime féodal se distingue par une forte rigidité structurelle.

Les Imajeren (ou Ilellan en tamacheq, les aristocrates) :

« Les aristocrates se désignent par le terme *Imoujjar* ou *Imouchar*. Ce mot est synonyme, comme me l'a confié l'*amenoukal*, de « la force générale ». Selon les Arabes (en fait les Maures) qui lui ont rapporté cette information. *Amāchar* (sg. masc.) se définit par des traits de caractère très précis : « Il ne ment pas, il n'a peur de personne »¹⁹⁶.

Il existe plusieurs appellations par lesquelles les aristocrates se désignent : *imajern*, *ihaggaren*¹⁹⁷, *Imajeghän*, *imajeghen*, *Imaggaren*, *imajeren*¹⁹⁸ *Imouchar*¹⁹⁹, *Imouhar*, *Imoujjar*,

cependant dans toutes les confédérations touarègues, par exemple chez les Kel Adagh mais à l'inverse existe chez les Kel Tadmekkat.

¹⁹³ Un *əlelli* (sing), pluriel *ilellan* signifie « homme libre ».

¹⁹⁴ R.P. de Foucauld, Dictionnaire touareg-français, Paris, 1951, III, p.1066.

¹⁹⁵ Selon la grille d'analyse que nous avons retenue pour cette étude.

¹⁹⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.93.

¹⁹⁷ Nicolaisen J., Bernus S. (trad.). (1982), op.cit., p.67 « Chez les Touaregs du Nord, il est possible que ce mot ait été à l'origine employé pour les «Touaregs nobles », qui de nos jours sont connus, aussi bien dans l'Ahaggar que dans le Tassili-n-Ajjer sous le nom d'Ihaggaren (sing. Ahaggar) ». Cf. également M. Chabrolles, 1990, op.cit., p.18. Cette appellation est réservée aux aristocrates Kel Ahaggar.

¹⁹⁸ Johannes Nicolaisen, Ibid. « Dans l'Aïr aussi bien que dans les autres groupes méridionaux, tous les Touaregs, quel que soit leur rang social, sont quelquefois connus sous le nom d'Imajeren (sing. Amajer), mais pour être correct, ce mot devrait être utilisé seulement pour les Touaregs de la classe noble ».

¹⁹⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.93 « Toujours, selon l'*amenoukal*, le mot *Imouchar* provient d'un autre mot en *temasheq*, *Imouchwar*, qui signifie « les anciens » ». L'*amenoukal* dont il est mentionné ici est Omayyata Ag Al-Šaybāne, chef des Tinguérégui. Toutefois, le sens du mot *Imouchar* ne fait pas unanimité même parmi les Touaregs. Il signale également (p.97) que « Tous les Chérif qui ont connu les *Imouchar* de Libye, du Hoggar, renvoyaient l'origine du mot *Imouchar* au terme *Imouchwar*, qui désigne « les anciens ». Sur ce point le chef des Chérif, le vieux Berhay, semblait en désaccord, puisqu'il renvoyait l'origine du mot à un autre mot, *immaqqacharen* qui était le nom de tribus maintenant disparues. De ce dernier mot dériverait le terme *Imajeghen* (*Imajeren*, pl. de *Amâjer*, qui signifie « le Touareg » dans le dialecte de l'Aïr). Selon les lettrés Kel Essouk de Doffana, Mohammed Ag Mohammed et Mohammed Ag Tahamma, le mot *Imouchar* vient du verbe *Shimmishij*, qui signifie « relever ou retrousser ses manches ». En fait, la transcription arabe du mot *Imouchar* est proche de l'arabe, *Šammara* (*Shammara* dont la racine est ŠMR), qui signifie « retrousser ou relever les manches ». Ainsi, le mot *Imouchar* désigne « ceux qui soulèvent les deux bords de leur robe ou vêtement et les plient sur les épaules en les attachant derrière la nuque et avec la ceinture au niveau du ventre, cela pour éviter que les manches trop grandes ne puissent gêner lors du combat ». En fait, il semblerait que les lettrés, dans une tendance d'arabisation des mots *temasheq* pour les rendre intelligibles, cherchent dans le vocabulaire arabe des mots à la fois proche phonétiquement et proches d'une coutume ou d'un rituel en rapport avec l'activité principale des *Imouchar*, la guerre. L'origine de ce mot demeure inexplicée chez la plupart des *Imouchar*, même si une partie tend à le faire dériver du terme *Imouchwar* (« les anciens »). Cf. ibid. p.103 « Le terme *Imouchar* est souvent accompagné d'adjectifs attribués aux Chevaliers-guerriers : forts, libres, indépendants, fiers, courageux... ».

Imuhaq²⁰⁰, imouchagh ou encore Kel Imenas²⁰¹. Ces variations phonologiques et orthographiques dépendent des aires géographiques (confédérations) mais également parfois du choix orthographique des auteurs. Néanmoins, en langue Tamachèque, elles désignent en particulier les nobles et parfois indistinctement les « hommes libres ». Les imajeghen « *Ce sont les guerriers. Ils sont vierges de tout métissage. Ils ont le teint clair, les traits marqués, de longs nez fins. Ces seigneurs ne touchent jamais un outil. Le travail manuel ? Ils ont horreur de cela ! Leur affaire, ce sont les chameaux, les chevaux : savants éleveurs, extraordinairement attentifs à leurs bêtes, ils réussissent généralement dans les pires conditions à maintenir, à reproduire un troupeau* »²⁰².

En effet, les imajaren représentent le groupe aristocrate guerrier dont l'occupation principale, pour ne pas dire unique, est la guerre²⁰³. Ils constituent la classe guerrière de l'ethnie. Ils ont pour activité principale : la guerre et les rezzous. Les tâches pénibles incombent aux infortunés Bellahs. Cela est tout autant vrai chez les hommes que chez les femmes appartenant à cette classe. « *La vie de la femme peul est difficile, fatigante, dure. L'ahis²⁰⁴ ou l'épouse targui, par contre, n'a pas les mêmes soucis. Elle ne participe à aucun labeur. Elle surveille, commande l'installation du campement, puis le démontage des tentes et le chargement des tentes et des ustensiles de ménage, de couvertures, des plateaux, etc., sur les chameaux et les ânes de la caravane. Tous les travaux astreignants, y compris la préparation des repas, le soin des enfants, incombent aux femmes Bellahs* »²⁰⁵.

Traditionnellement, les vassaux sont assujettis aux aristocrates par des rapports de vassalité d'un double ordre : le rapport de soumission politique et économique (la relation *əttebel*) et le rapport de protection (relation *təmazlayt*)²⁰⁶.

En dehors, de ces rapports avec les tributaires (kel ulli ou imghad), les aristocrates dépendent également des esclaves (Iklan ou Bella). En effet, « *les imouchagh ressemblent étrangement à*

²⁰⁰ Ibid., p.93 apporte quelques précisions intéressantes au sujet des appellations ethniques qui peuvent varier d'une confédération touarègue à une autre. En effet, écrit-il « L'auteur (parlant de A. Bourgeot, 1974) signale que Kel Ulli (« ceux des chèvres »), surnom réservé aux pasteurs Imrad, sont des Imuhaq. Or, l'amenoukal des Tinguéréguif réduit les Imrad au statut de Bella, alors que, selon A. Bourgeot, les Kel Ulli, les Enaden et les Iklan du Hoggar sont appelés Imuhag par la société ».

²⁰¹ Bourgeot André, Guillaume Henri. Identité touarègue : de l'aristocratie à la révolution. In: *Études rurales*, n°120, 1990. Identité. pp. 129-162 : « Le terme Kel imenas ("ceux des dromadaires"), qui s'applique à l'aristocratie guerrière, s'oppose à Kel ulli ("ceux des chèvres"), qui désigne les tributaires ».

²⁰² Jean Ziegler, La Victoire des vaincus, oppression et résistance culturelle, éditions du Seuil, janvier 1988.p.185. Toutefois, contrairement à cette image d'Epinal du noble, Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.99 précise au sujet de l'aristocratie Kel Adagh, « D'autres tribus non Ifoghas (Idnanes, Taghat-Mallet) sont traditionnellement considérées 'Illelan'' (nobles), mais sont moins nobles que les Ifoghas. Les nobles, surtout Ifoghas ne sont pas les plus riches. N'étant pas de bons travailleurs de bétail, ils en possèdent peu, mais ils vivent très aisément sur les dos de leurs serviteurs et vassaux. Ils jouissent en général d'une grande considération ».

²⁰³ André Salifou, 1993, op.cit., p.15.

²⁰⁴ Littéralement, ce terme désigne une femme libre de tout lien de mariage. Le mot fait généralement référence à une femme divorcée et donc libre de tout engagement.

²⁰⁵ Jean Ziegler, 1988, op.cit. pp.187-188.

²⁰⁶ Foucauld, R. P. Ch. De, Dictionnaire touareg-français, Imprimerie nationale, Paris, t. IV, 1952, p.1922, 1965. Cf. A. Bourgeot, 1995, p. 51. Voir aussi dans Bourgeot, 1972, p. 535-536 ; cf. J. Hureiki, 2003, p.90.

nos anciens seigneurs féodaux ; aussi peut-on dire que les captifs d'une noble constituent l'appareil pulmonaire d'un campement, qui sans, eux, périrait par asphyxie »²⁰⁷.

Kel Ulli (ou Amrid sing. et pl. imrad²⁰⁸ ou encore Imghad, aussi Imraden, en français vassaux):
« [...] les Imrads sont des « Bella » blancs » [...] Les Imrads sont donc des esclaves blancs des aristocrates»²⁰⁹.

Le terme Kel Ulli désigne littéralement les « gens de chèvres ». Ils ne sont pas des aristocrates à proprement parler mais ils appartiennent à la classe des « hommes libres ». J. Ziegler dans un langage métaphorique, comparant la société touarègue à une pyramide, place les imrad « *Au-dessous de cette aristocratie guerrière se situent les hommes libres. Ils sont vassaux des premiers. Souvent sur leur visage se devine la trace du métissage. Leur nom ? Les Imraden »²¹⁰.*

Les aristocrates bénéficiaient de la “générosité contrainte” des Imghad, soumis à de fortes ponctions économiques et sociales. « *Ce sont des tributaires qui, il y a un siècle croulaient sous le poids des redevances (hébergement, entretiens divers, tribut, etc.) exigés par les ihaggaren. Autrefois, leur seule propriété était composée de chèvres, d'où leur nom de Kel ulli »²¹¹.* Cependant, le terme imrad « *ne désigne pas tous les Touaregs non nobles (sic) mais seulement ceux qui ont toujours été des hommes libres. Certaines confédérations, comme les Kel Ewey qui vivent au Nord d'Agadez et les Kel-Gress au Sud du Niger, n'ont pas de “routiers”, mais elles comptent un grand nombre de descendants d'esclaves. De sorte que toutes les confédérations coexistent des nobles et des Touaregs qui ne sont pas nobles »²¹².*

Ces tributaires sont également de valeureux guerriers et prenaient part aux expéditions militaires de leurs suzerains. « *Les Imrad, ce sont des tribus non aristocratiques. Ils paient des*

²⁰⁷ Michelle Chabrolles.op.cit.pp.86-87. Cf. Eghleze Ag Foni, 1979, p.100 « L'esclave n'est pas libre d'habiter où il veut, mais il demeure auprès de ses maîtres. Il doit travailler pour eux gratuitement. La prospérité des Ifoghas s'expliquera en grande partie par cette main d'œuvre servile ».

²⁰⁸ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.96-97 nous renseigne sur différents hypothèses sur l'origine (sens biologique) des Imrad. En effet, on peut en retenir deux : La première qui fait des Imrads des berbères descendants de Koçéila, chef berbère qui tué Oqba Ibn Nâfi, conquérant musulman de l'Afrique du Nord au VII^e siècle (en ce sens, ils seraient les parents des Berbères d'Algérie). Une vision péjorative est associée à cette hypothèse qui considère les Imrads comme « des gens de mauvais et de bas caractères, hypocrites, au bas de l'échelle sociale ». Autrement dit, ils seraient d'une mauvaise extraction. En ce sens, les Imrad n'auraient pas la même origine que les Imouchar. La seconde hypothèse postule qu'être une tribu Imrad ou Imouchar est déterminée par la fortune. En effet, une tribu Imouchar peut devenir Imrad et dépendre d'une autre tribu aristocratique plus riche et plus forte (cf. Ch. De Foucauld, 1951-1952, III : 1233). A titre d'illustration comme le souligne Cortier (1908 a : 276), les Ifoghas, qui ne sont pas nobles et qui ont payé des impôts aux Ouillimiden jusqu'au départ de ces derniers, devinrent les chefs du pays et eurent des tribus qui leur payaient des impôts. Aussi, dit-il, les « non seulement les Imrad peuvent acquérir le rang d'aristocrates, mais également esclaves » s'appuyant ainsi sur H. Lhote (1984 : 53). « Il est arrivé à des Iklan d'être anoblis et d'être autorisés à épouser des femmes nobles de la classe aristocratique toujours pour faits de guerre. Toutefois, ce type de mariage n'est pas susceptible de donner naissance à un futur amenoukal » paraphasant Lhote ». Néanmoins, ce type d'anoblissement devrait être très rare. Par ailleurs, Conrad Kilian, Au Hoggar-Mission de 1922, Société d'édition géographique, maritime et coloniale, 1925, p.136 indique que le terme imrad est péjoratif : « Toute une partie de la population, les plébéiens, est appelée Kel Oulli (gens de chèvres) plutôt qu'imrad – ce dernier terme étant méprisant alors que le premier ne l'est pas ».

²⁰⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.95. Le même auteur ajoute : « Il faut signaler que Duveyrier (Lhote, 1948 : 48) assimile les Imrad, qu'il nomme les Imrad « blancs », aux Iklan, qu'il nomme les Imrad « noirs », ne faisant une distinction que selon le recrutement : les premiers sont les asservis, les seconds des esclaves noirs » ibid. p.96.

²¹⁰ Jean Ziegler, 1988, op.cit., p.185.

²¹¹ Bourgeot, 1995, op.cit., p.51.

²¹² Dominique Casajus, « Islam et noblesse chez les Touaregs », L'Homme, juillet-Septembre 1990, XXX^e année, numéro 115, p.25 (note n°12).

redevances aux Imajeren et doivent prendre part aux expéditions organisées par leurs maîtres, chaque fois que ces derniers leur en intimant l'ordre »²¹³.

Par ailleurs, « Tribus pastorales par excellence, les Imrads gardent et soignent les animaux appartenant aux imajeren. En retour ils bénéficient de la protection des nobles auxquels ils sont soumis, eux-mêmes, leurs troupeaux et leurs biens »²¹⁴. Leur assujettissement aux aristocrates requiert divers services et taxes au bénéfice de ces derniers, ce qui entraîne un certain appauvrissement des premiers car rançonnés en permanence.

Cependant, le rapport entre Kel ulli/Iklan est sensiblement identique au rapport entre imagehen/iklan précédemment évoqué²¹⁵. Par ailleurs, dans les trois confédérations touarègues du Mali, seuls les nobles « imouchar » pouvaient posséder des esclaves²¹⁶.

Les roturiers rendent divers services pour leurs suzerains. Ils constituent avec les Iklan des maillons essentiels de l'économie des imaggeren. « L'une des fonctions des Imghad est de prendre soin complètement et d'utiliser les chameaux de leurs suzerains pendant de longues périodes, ou de les vendre pour leur compte. Dans de tels cas, les Imghad agissent comme agents des nobles, chacun de ceux-ci pouvant demander à la tribu vassale considérée comme un tout de garantir ses droits. Mais de telles obligations sont imposées collectivement à la tribu, et non à l'un ou l'autre des Imghad. Il est de coutume de partager le croît des troupeaux de chameaux ainsi gardés en parts égales, quoique dans le cas où quelques animaux seraient morts pendant qu'ils étaient sous la responsabilité des Imghad, ceux-ci soient collectivement chargés de réparer les pertes, à moins de circonstances atténuantes »²¹⁷.

Les ineslimen (au sing. aneslim) : Les « gens de l'islam » ou « Les religieux »

«Toutefois, la dimension religieuse n'est pas suffisante pour intégrer les ineslimen dans une catégorie sociale et isolable. Contrairement à la société maure ou à d'autres sociétés touarègues dans lesquelles les religieux constituent une entité achevée, au pouvoir politico-économique affirmé, il s'agit dans le cas des Kel Ahaggar d'une entité qui se forme et qui, de ce fait, ne peut s'affirmer en tant que telle. La dimension religieuse n'est qu'un atout sans qu'elle soit encore suffisante pour l'assurer. Elle nécessite un autre substrat autre qui lui servirait de support. La fonction religieuse se répand dans toute la classe des hommes libres (excepté chez les ineden) »²¹⁸.

²¹³ André Salifou, 1993, op.cit. p.16.

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.52.

²¹⁶ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.100 « Dans l'Adrar, seul les nobles pouvaient posséder des esclaves ». Cf. Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.94 rapporte au sein de la confédération Kel Tadmekket : « Les Imrad appartenant à l'ancien ettebel sont regroupés en quatre tribus : Akotaf, Taroma, Idawraq, Abarchachod. Les imrad gardaient les troupeaux et n'existaient dans la région de Tombouctou qu'au sein de l'ettebel des Tinguéréguif. Les deux autres structures sociales, celles des Kel Ançar et des Chérif n'avaient pas d'Imrad ». Toutefois certains Imrads seraient d'origine aristocrate comme les Taroma dans la région de Tombouctou d'après J. Hureiki, 2003, op.cit., p.95.

²¹⁷ Johannes Nicolaisen, (trad. S. Bernus), 1982, op.cit., p.47 citant Rodd, 1926 a : 141 sq.

²¹⁸ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.53.

La présentation de la société touarègue serait incomplète si l'on passe sous silence les ineslimen²¹⁹. Cependant, « *l'insertion des ineslimen dans la structure traditionnelle n'est pas très ancienne (elle date d'environ un siècle). La plupart d'entre eux sont considérés comme des Kel ulli bien que certains occupent une position d'ihaggaren : dans ce cas ils agissent selon les prérogatives de leur rang* »²²⁰. Ces maraboutiques jouent le rôle de cadi en accomplissant une panoplie de fonctions : officier judiciaire, officier civil, offices religieux. Ils assurent l'éducation religieuse des enfants.

En outre, ils confectionnent des amulettes dont les Touareg sont très friands. L'univers touareg est pétri de superstitions, ce qui fait la bonne fortune des Ineslemen. Toutefois, cet attrait des Touareg vers les religieux n'est pas la marque d'une ferveur religieuse. Traditionnellement, les Touareg se délassaient volontiers des contraintes liées à l'islam.

Néanmoins, dans les trois confédérations touarègues, leur position n'est pas identique. En effet, chez les Kel Adagh, l'ettebel est occupé par une tribu chérifienne (maraboutique), les Ifoghas, alors que « *chez les Ouilliminden, l'aristocratie repoussait toute alliance avec eux et leur faisait payer une redevance de vassalité* »²²¹ et ceux les Kel Tadmekkat, la relation avec les ineslimen étaient semblable avec celle des Ouilliminden.

Les ineden (sg. Ened), malem : Les artisans

« *On les appelle aussi les Kel ahensowa « ceux de l'atelier ». Peu nombreux en Ahaggar, ils forment une couche sociale très particularisée. Au sein de l'édifice social, ils sont les plus inférieurs d'entre les hommes libres. Des liens économiques et sociaux les attachent soit personnellement aux ihaggaren soit à un lignage dominant. Les mêmes liens les tendent avec les Kel ulli* »²²².

Ils entretiennent des liens privilégiés avec les « seigneurs de la guerre » car ils sont indispensables à leur « art ». En effet, sans leur génie, qui pour fabriquer l'armement traditionnel des Touareg qui se compose : « *du javelot (allagh) pour les nobles et tallahk pour imrad ; le poignard de bras (telek) ; l'épée (Takouba) qui peut souvent porter la dénomination Ti-n-aref-mellen ou Tamghart selon les variantes ; le bouclier (agher)* »²²³.

Dans la masse touarègue, ils sont les moins nombreux mais quoi qu'indispensable à la vie touarègue. « *Les inaden produisent tout ce dont les Touaregs ont besoin et notamment les armes , ustensiles de bois d'usage quotidien, parties en bois des tentes, selles, harnais, ustensiles de*

²¹⁹ R.P.de Foucauld, 1952, op.cit., t. IV, p.1829.

²²⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.53.

²²¹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.89.

²²² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.52. Cf. Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.91 « Les artisans : Enaden, soit au singulier masculin Enad, qui signifie « l'autre », et par extension « celui qu'on ne nomme pas » [...] Ils ne versent aucun tribut de vassalité. Ils occupent, sur le plan du statut social, une place intermédiaire entre les Imrad et les Iklan. Parfois, ils possèdent même des Iklan ».

²²³ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.33.

terre glaise (produits par les potières), bijouterie et ornements »²²⁴. Toutefois, chez les inaden, il y a une division sexuelle du travail²²⁵.

Les *inaden* participent à la préservation du mode de vie ancestral des Touaregs en assurant la continuité des pratiques artisanales et artistiques. Ils se distinguent par une expertise technique et manuelle qui permet la reproduction de l'artisanat targui, qu'il s'agisse de l'outillage guerrier, des objets usuels ou des productions décoratives. Leur rôle dépasse toutefois la seule sphère artisanale : ils exercent également des fonctions de "médecins traditionnels"²²⁶ et sont perçus comme détenteurs de pouvoirs surnaturels, ce qui leur confère une place ambivalente, mêlant crainte et respect. Ces représentations ne sont pas spécifiques à la société touarègue, mais s'inscrivent dans une configuration plus large en Afrique, où certaines corporations — telles que les forgerons, les Bozo ou encore les chasseurs — sont investies de fonctions symboliques et magico-religieuses

Néanmoins, la condition sociale des *inaden* est très ambulante entre mépris et admiration. Voici quelques observations qu'apportent J. Ziegler à leur sujet : « *Les Imaggaren craignent les djinouns. Crainte qui se vérifie tous les jours : un aristocrate guerrier ou un homme libre, même puissamment armé, s'écartera toujours au passage d'un forgeron. S'il est en voyage, il fera un grand détour pour éviter de passer trop près de l'atelier du sculpteur, de l'artisan du cuir, du tisserand de couverture, du fabriquant de tente. Ces lieux sont les demeures des esprits. Tous les artisans accompagnent leur labeur de chants propres à leur métier respectif. Le Targui qui, sur son chameau, passe près d'un campement d'une famille d'artisans se bouchera les oreilles, détournera son regard. Le danger ? Le mauvais œil peut tomber sur lui. Sa femme peut perdre sa fécondité* »²²⁷.

Cette croyance relève de la superstition qui est le sel des cultures anciennes. Elle gouvernait la conduite des hommes. Ces interdits étaient le législateur de la société. On dédaignait les transgresser. Elle maintenait un certain cloisonnement social. Les *inaden* sont également les gardiens de nombreux secrets. Leur condition les place dans une situation idoine qui oscille entre « barbouzerie », « diplomatie » et « laudation ». En effet, « *Dans la plupart des tribus nobles, les inaden jouent le rôle de diplomates, d'espions et de griots. De ce fait, gens de condition sociale inférieure, capables de duper leurs interlocuteurs et de mentir sans porter atteinte à un honneur ou à une dignité qu'ils n'ont de toutes les façons jamais eus, ou du moins qu'aucun aristocrate n'entend leur reconnaître, les inaden semblent naturellement voués à la*

²²⁴ Jan Krzysztof Makulski, « Evolution du modèle de la personnalité des Touaregs Kel-Ahaggar », *Africana Bulletin*, n°15, Warszawa, 1971, p.73. Cf. Jacques Hureiki, 2003, p.91 « Leur rôle consiste à fabriquer pour les Touaregs tout ce dont ils ont besoin : des armes, des ustensiles de cuisines, des selles de dromadaires... ».

²²⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.41 « Chez les *anaden*, la division sexuelle du travail est très nette : les hommes travaillent le fer (armes, cadenas, clés, outils de travail pour les agriculteurs), le bois (objets ménagers) et la pierre (bracelets de bras en serpentine) ; le travail des femmes porte sur les objets en peaux (sacs décorés) et sur la broderie ».

²²⁶ André Salifou, 1993, op.cit.p.17 « Ils sont aussi des coiffeurs, tradi-praticiens, c'est-à-dire tout à la fois médecins et pharmaciens » Cf. Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.91 « Ils réalisent les actes de petite chirurgie (saignées, extractions dentaires...) ».

²²⁷ Jean Ziegler, 1988, op.cit., pp.186-187.

diplomatie et à l'espionnage ou même au rôle d'intermédiaires ponctuels entre leurs maîtres et d'autres aristocrates »²²⁸.

Mais cependant, d'où viennent ces inaden ? Une première hypothèse, les fait descendre d'une relation adultérine entre « hommes libres » et les Bellah : « *Les artisans de toutes les branches sont souvent issus de relations sexuelles, épisodiques ou de longue durée, entre des aristocrates guerriers ou des hommes libres d'une part, des femmes Bellahs de l'autre* »²²⁹. Une autre hypothèse, les fait venir des ethnies sédentaires incorporés volontairement ou à la suite de razzias. Une troisième hypothèse, dit d'eux, « *gens d'origine raciale et ethnique indéfinie* »²³⁰. Une quatrième hypothèse postule qu'ils seraient au moins pour certains d'origines juives²³¹. Cependant, ils vivent assez isolés dans la société touarègue du fait de leur condition sociale. Ils vivent en aparté le plus souvent à l'intérieur des confédérations auxquelles ils sont rattachés. « *Ils se caractérisent par une tendance à la dispersion ; leurs campements regroupent une ou deux familles, ou bien s'intègrent, tout en demeurant spatialement marginaux, dans la vie des campements des autres catégories sociales* »²³².

Par ailleurs, leur condition sociale les condamne à l'endogamie, « *ce qui contribue beaucoup à les isoler des autres groupes* »²³³. Ils nomadisent avec les familles avec lesquelles ils sont affiliés, certains sont sédentaires. Ils réalisent des prestations diverses et variées. Nonobstant, le rôle crucial des inaden dans la société targui, ils sont « *exclus de la vie politique et militaire de la société, tout aussi frappés par l'imbécile mépris des seigneurs* »²³⁴. A. Bourgeot qualifie de « clientéliste » les rapports entre aristocrates d'une part et d'autre part, les religieux et les artisans²³⁵. En effet, les rapports de services constituent la pierre angulaire de ces relations sociales.

Enfin, de façon générale, l'ensemble de ces populations stratifiées avaient traditionnellement le même mode de vie : le pastoralisme nomade. La totalité des hommes libres ont accès à la propriété²³⁶. Aussi, dans la société touarègue traditionnelle, seuls les nobles pouvaient posséder un chameau²³⁷. En effet, « *le bétail est lui-même hiérarchisé [...] : le dromadaire, symbole d'opulence, était l'apanage des guerriers, tandis que les petits ruminants étaient destinés au pastoralisme alimentaire. [...] Les oppositions hommes libres/esclaves apparaissent à travers un vocabulaire politique où les esclaves, assimilés aux petits ruminants, sont exclus des divisions sociales et sexuelles du travail. [...] Il existe ainsi une relation d'identité entre la*

²²⁸ André Salifou, 1993, op.cit., p.17. cf. Jacques Hureiki, 2003, p.91 « Ils sont parfois griots, traducteurs, émissaires des chefs ».

²²⁹ Jean Ziegler, 1988, op.cit., p.186.

²³⁰ André Salifou, 1993, op.cit., p.17.

²³¹ Attilio Gaudio, 1967, op.cit., p.78-79.

²³² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.52.

²³³ André Salifou, 1993, op.cit., p.18.

²³⁴ Jean Ziegler, 1988, op.cit., p.186.

²³⁵ André Bourgeot, 2013, op.cit., p. 25.

²³⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.52.

²³⁷ Johannes Nicolaisen, (trad. S. Bernus), 1982, p.48.

métaphore (dromadaire, chèvre, villageois) et le signifiant politique (aristocratie, tributaire, sédentaire)»²³⁸.

b) La classe des dépendants ou dominés :

« Ces esclaves constituent 10 à 20 % de la population de la zone présaharienne septentrionale mais 70 à 90 % de la zone soudanienne (Bernus & Bernus 1975 :29). Trois exemples permettent d'illustrer ce phénomène. Au Mali, vers 1960, les Iklan ne forment que 12 % de la population totale chez les Ifoghas de Kidal, mais ils représentent 78 % chez les Tenguereguif de Goundam (Clauzel 1962 : 284). Leur proportion est encore supérieure chez les Tenguerequedesh, au Niger : 83 % en 1947 (Marie 1993 : 162) »²³⁹.

La classe des dépendants « est constituée par un ensemble de personnes exclues de la sphère politique soit parce qu'elles sont socialement inexistantes (c'est le cas des iklan) soit parce qu'elles sont marginales et même extérieures (c'est le cas des cultivateurs, izeggaghen, en Ahaggar). Autrement dit, les dépendants ne participent pas à la vie politique de la société et leur principale fonction est de permettre aux hommes libres de dominer l'ensemble des conditions sociales de reproduction. Ils jouent le rôle d'agent régulateur (ou perturbateur) de la production »²⁴⁰.

Les Iklan²⁴¹ (sg. Akli) : les serviteurs ou esclaves

« Le produit de l'union de deux esclaves appartient au maître de la femme-esclave. A cet égard, les Imuhagh aiment à rappeler que si A est propriétaire d'un chameau entier (non castré) et B propriétaire d'une chamelle, les chamelons appartiendront à B »²⁴².

C'est la classe des infortunés Iklan (Bellah), l'élément servile de la société touarègue. Traditionnellement dans la psychologie des « hommes libres », la seule différence entre ses Bellah et ses animaux est que les premiers lui apportent plus de gains en tant que producteurs, en les libérant d'efforts physiques laborieux. D'ailleurs, Il y a un dicton Ahaggar qui dit « *akli iwla d ulli* », c'est-à-dire, « l'esclave, c'est les chèvres »²⁴³.

L'esclave est lui-même un bien du maître²⁴⁴. Tout ce qu'il possède appartient aux maîtres in fine. Même après la mort d'un akli, les enfants de son maîtres peuvent réclamer la restitution

²³⁸ Bourgeot André, Guillaume Henri, 1990, op.cit.

²³⁹ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p. 90 citant Roger Botte (1999), « Les damnés de la terre », in André Bourgeot (dir.), op.cit., pp.55-78, p.60. Cependant, Bataillon C., 1963, p.31 précise les Iklan constitueraient : un tiers à un sixième chez les Ahaggar, un septième chez les Iforas, un quart chez les Kounta mauritaniens, un tiers chez les Kel Air, une moitié chez les Oulliminden du Niger. Il a été précisé que le taux d'Iklan pour l'ensemble des Tamacheq de la Boucle du Niger est de 64%. Voir aussi dans Jean Gallais, 1975, op.cit., p.239

²⁴⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.53.

²⁴¹ Certains auteurs à l'instar de Jacques Hureiki(2003) distinguent les Iklan des Bella. Pour cet auteur, les premiers sont des affranchis (esclaves libres) tandis que les seconds ne le sont pas tout fait. Par contre, dans la littérature très peu d'auteurs font cette distinction.

²⁴² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.62.

²⁴³ Ibid., p.58.

²⁴⁴ Claude Meillassoux, L'esclavage en Afrique précoloniale, éditions François Maspero, 1975, p.38 : « Dans une famille étendue, chaque enfant, à son mariage, reçoit un jeune captif : les femmes, une petite fille (tashkut) qui vaque aux soins du ménage, va chercher l'eau ; les hommes, un garçon (ashku) qui garde les moutons et les chèvres, fait la traite, attache les

de la totalité de ses possessions (chèvres ou tout objet ayant de la valeur). Ils se montrent sans scrupule. La condition Bellah est très précaire. Néanmoins, « [...] *les captifs ne sont pas complètement sans droits. Toutefois les règles habituelles d'héritage ne s'appliquent pas à eux. Si un captif est en bons termes avec son maître, celui-ci pourra, au cours des années, lui donner un certain nombre de chèvres dont il pourra disposer à son gré, pour les abattre ou les vendre par exemple. Mais lorsqu'un captif meurt, ses enfants ne peuvent hériter de ses troupeaux ni de rien qui lui appartienne. Tout devient alors la propriété de son maître* »²⁴⁵. Le changement de maître est presque ritualisé²⁴⁶. Toutefois, il ne faut pas idéaliser la condition des Iklan. Ils subissaient divers abus et sévices de leurs maîtres²⁴⁷. « *Les captifs portent aussi des armes, et jadis, quand le vol des chameaux et la guerre formaient une partie de l'économie touarègue, ils accompagnaient souvent leurs maîtres dans leurs expéditions* »²⁴⁸. La condition servile ne se réduisait pas aux tâches domestiques et à l'entretien du cheptel ; elle englobait également la participation aux activités guerrières. Toutefois, la littérature tend à invisibiliser cette dimension, en évoquant rarement l'engagement des esclaves dans les expéditions militaires de leurs maîtres ou les témoignages de leur bravoure.

Par ailleurs, dans la société traditionnelle touarègue, les unions matrimoniales obéissent à des règles strictement codifiées. Si les nobles pouvaient contracter librement des relations ancillaires avec leurs servantes, les vassaux et les esclaves étaient en revanche exclus de toute

chamelons par la patte, le soir, auprès des tentes. On assiste ainsi à un éclatement parallèle de la famille des maîtres et des serviteurs, avec pour ces derniers une séparation au sein du ménage même, lorsque parents et enfants sont au service de deux générations différentes. Si une jeune femme va résider dans le campement de son mari, elle est suivie par la jeune tashkut mise à son service par ses parents ». Cf. Bétrix, 1911, op.cit., p.40 « Les bellahs appartiennent à leur maître au même titre que les animaux. Il faut bien le dire, puisque cela est, on vend ici un homme comme un bœuf ». Cf. A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.54-55. André Bourgeot, 1995, op.cit., p.226 « Les esclaves, considérés comme biens matériels, transmis en voie utérine, relevaient de l'esclavage domestique » citant E. Bernus, P. Bonte, A. Bourgeot, in Cl. Meillassoux éd., 1975.

²⁴⁵ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.83.

²⁴⁶ Ibid. p.82 « Car si un captif est mal traité, il a toujours la possibilité de changer de maître par un système qui est encore en usage de nos jours. Dans l'Ahaggar, le moyen par lequel un captif peut obtenir de son maître sa liberté et s'attacher à un autre Touareg est le suivant: quand il voit un chameau de selle appartenant au Touareg dont il souhaite devenir le captif, il lui court après et lui coupe le bout de l'oreille. A ce moment-là, le propriétaire du chameau est obligé de prendre possession du captif, et l'actuel propriétaire ne peut plus désormais faire de réclamation pour récupérer son captif. Cette coutume peut sembler étrange, mais c'est en fait un acte symbolique avec un sens plus profond: couper l'oreille d'un chameau appartenant à quelqu'un d'autre lui cause du tort; or un Touareg est responsable des actes de ses captifs. Le captif «coupable» par conséquent tombe entre les mains du propriétaire du chameau comme «compensation» pour le «dommage» subi par sa bête, et le propriétaire primitif du captif est obligé de s'en accommoder. C'est une sévère perte de prestige pour un Touareg de perdre ainsi un captif, et un grand honneur pour le nouveau maître, qui recevra son captif avec bienveillance, et lui donnera des vêtements, un chameau et une selle. Et cela créera ainsi d'excellentes relations entre maître et captif ». Cf. A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.57.

²⁴⁷ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.56-57 « Si l'esclave est un instrument de distraction (lors des festivités, il danse pour divertir ses maîtres), il fut un temps où il subissait un traitement très sévère. On dit que, dès leur capture et malgré l'éloignement de leur lieu d'origine, il fallait les entraver (ces entraves existent encore). On dit aussi qu'on perçait les lèvres pour les cadenasser afin de les empêcher de téter le lait des brebis qu'ils gardaient. On dit encore qu'aux moments des prières musulmanes, les maîtres leur bottaient les fesses pour les relever. Tout laisse à supposer que les maîtres avaient le droit de vie et de mort. S'il semble douteux qu'il y ait eu exécution, par contre la mutilation semble avoir été pratiquée. En 1923, le commandant de la compagnie saharienne du Tidikelt, secteur du Hoggar, signait un certificat d'affranchissement libérant la taklit Télatey du lignage des Taïtoq. Ses maîtres lui avaient coupé les mains et crevé un œil. Le certificat d'affranchissement ne donne aucune information sur les causes de ces mutilations. Tout laisse à croire que la taklit avait été accusée de sorcellerie. Ces mutations (mains, œil, deux éléments lourdement chargés de symbolisme dans l'islam) ont été pratiquées soit pour extraire le démon soit pour chasser le « mauvais œil ». Les tiklatin (esclaves femmes) sont accusées de pratiquer la sorcellerie et la magie noire. Les violences corporelles ont disparu et il n'existe plus aucune trace de ce comportement ».

²⁴⁸ Ibid. p.82.

possibilité d'union avec des femmes issues de l'aristocratie²⁴⁹, ce qui traduit la rigidité des hiérarchies statutaires dans le domaine matrimonial.

B) Des structures politiques traditionnelles touarègues : une organisation tribale, confédérale et lignagère

« La base du pouvoir traditionnel dans la société nomade de l'Adrar est le clan. Il est formé par une agglomération de plusieurs concessions (tentes) familiales regroupées par des liens de parenté. Le clan intègre au sein de la tribu. La hiérarchisation donc dans cette organisation tribale et clanique est la suivante : la famille, le clan, la tribu. Ces entités sont respectivement dirigées par les chefs de famille, du clan et de la tribu. Le clan reconnaît l'autorité du chef de tribu qui dispose de pleins de pouvoirs au sein de cette dernière (droit de guerre, justice, administration). En tamacheq le chef de tribu s'appelle 'l'Aménokal' »²⁵⁰.

A l'organisation sociale se superpose l'organisation politique. En réalité, les deux sont imbriquées et ne font qu'un. En effet, *« La tribu est l'association étroite, intime, permanente de la cellule politique, sociale et économique avec la cellule militaire. Les forces vives de cette communauté nomade restent groupées en paix comme en guerre; l'organisation civile et militaire sont non seulement confondues mais identiques »²⁵¹*. L'organisation socio-politique est de ce fait clanique (lignage), tribal et confédéral.

a) L'Ettebel, un système confédéral

« A la tête, l'ameghar, le chef naturellement désigné par son influence héréditaire, mais que doit confirmer une valeur personnelle unanimement reconnue. Il est le chef quand il faut agir par les armes mais aussi par la parole, contre les hommes et contre les éléments; c'est donc le chef politico-militaire à la manière de nos anciens seigneurs féodaux »²⁵².

Globalement, on peut distinguer quatre niveaux ou échelons d'organisation sociale qui complètent l'organisation politique²⁵³. En effet, au plus bas, se situe la famille ou tente

²⁴⁹ Ibid. p.61-62 « Quoique considérée comme sa fille fictive, le maître peut se marier légalement se marier à son « esclave fille ». Cette union hypergamique n'engendre aucune rupture de la structure politique. Se marier à quelqu'un hors du politique ne détruit pas son propre statut. Les enfants de cette union sont appelés Ibughelliten (sing. Abughelli), c'est-à-dire les « mélangés ». Evidemment, le prix de la fiancée n'intervient pas : ce n'est pas une alliance qui est scellée à travers des échanges de biens. Par contre le mariage hypergamique (esclave mâle-maîtresse) est impensable, car il serait la manifestation de la mise en place de la destruction de la structure politique, et, de surcroît fiancée ne peut être versé par quelqu'un qui est totalement démunie » Cf. Camille Lefebvre, 2023, op.cit., p.91 citant Lieutenant Jean, Touareg du Sud-Est : l'Aïr. Leur rôle dans la politique saharienne, Paris, E. Larose, 1909, p. 173 ; Mariko A. Kélétigui, 1984, op.cit. p.29 ; Martin A. Klein « Slavery and French Rule in the Sahara », slavery & Abolition : A Journal of Slave and Post-Slave Studies, 19-2, 1998, p.83. « Au sein de la société touarègue profondément inégalitaire, les jeunes filles et les femmes asservies sont soumises à la prédation sexuelle des *imajeghen* (nobles) qui peuvent les prendre sans que leurs parents ou leurs époux ne puissent rien y faire ». Cf. Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.152. Voir aussi A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.55.

²⁵⁰ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.102.

²⁵¹ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.30.

²⁵² Ibid.

²⁵³ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.195 précise que « La terminologie désignant ces unités varie en fonction du nombre de tentes qui les composent. Soit une tente : ehen ; 1 à 5 tentes, pl. ihanan ; 5 à 20 tentes : amezzaghen, pl. imezzaghen ; 20 à 25 tentes, sg. aghiwan, aghiwanan. La fluctuation de ces unités est déterminée par les saisons, la qualité et l'abondance du tapis végétal ».

(ehen²⁵⁴). Le foyer touareg est traditionnellement monogamique. Puis, à l'étage au-dessus se trouve le clan (ou fraction, campement) *aghiwen* en langue Tamasheq sous l'autorité d'un chef '*Amghar n aghiwen*' (chef de campement)²⁵⁵. Le clan est la famille élargie. Il est dirigé par un *Amghar* (chef de clan). Ensuite vient la tribu (*tawsit*) sous la direction d'un chef appelé *Amghar n tawsit* (chef de tribu). Plus en haut, il y a l'*Ettebel* ou *tobol*²⁵⁶, c'est la confédération²⁵⁷ ou la fédération de tribus. Elle est commandée par un *Aménokal*²⁵⁸, aussi appelée *Amghar n Ettebel*. L'*Aménokal* est le chef suprême. C'est le chef politique et militaire de la confédération. Dans cette société, l'esprit tribal et clanique est très fortement ancré. On ne peut pas comprendre le Touareg en faisant abstraction de cette dimension intrinsèque²⁵⁹.

²⁵⁴ Ce terme désigne métaphoriquement la femme (l'épouse).

²⁵⁵ Le terme *tamasheq amghar* désigne au sens large, une personne âgée. Selon M. Chabrolles, 1990, op.cit., p.12, le terme *Amghar* désigne aux pays Kel Ahaggar, Kel Adrar, Kel Ajjer un chef subordonné à un *aménokal*. Le mot est lui-même dérivé du verbe *imghar* « être grand ». Qualificatif appliqué à une personne âgée et respectable

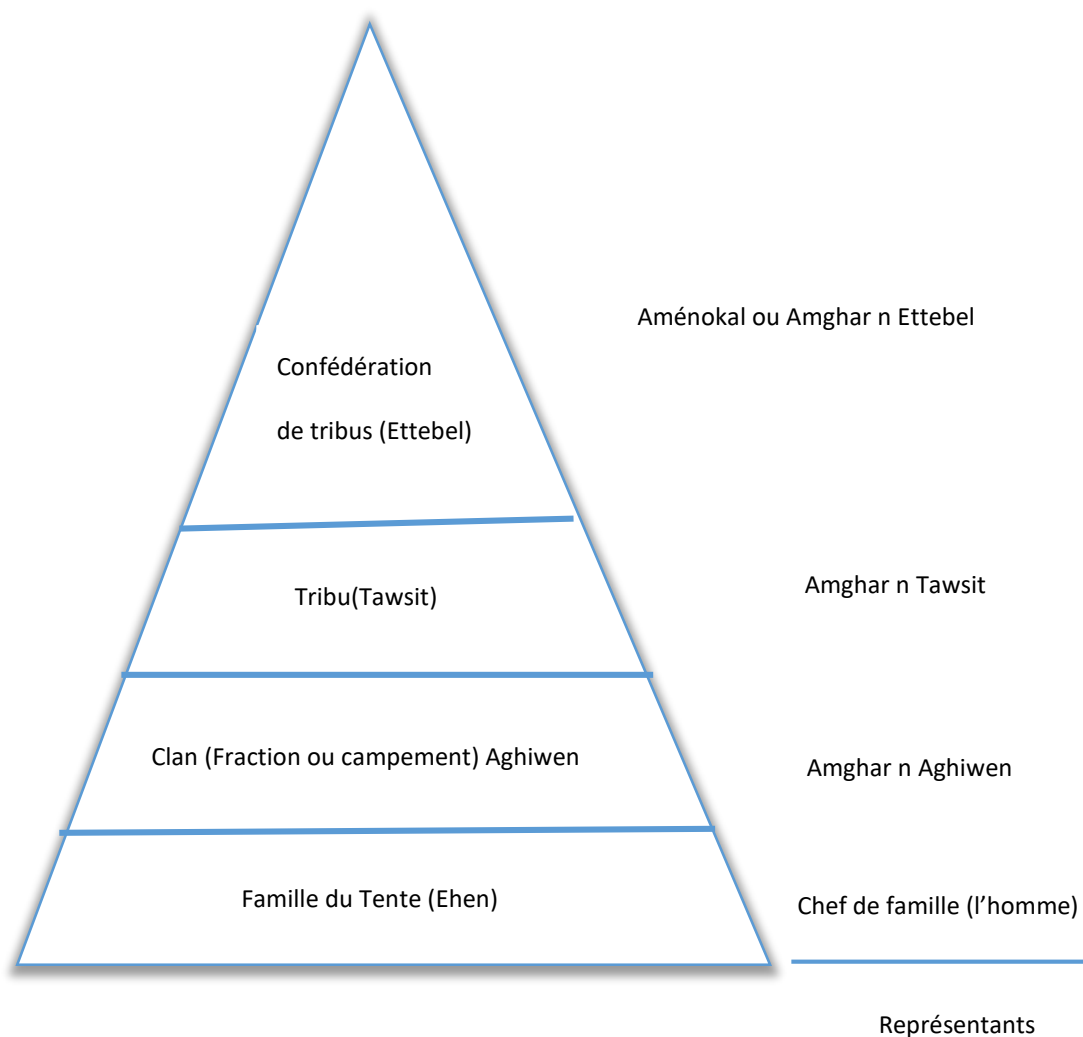
²⁵⁶ Ce terme est polysémique comme nous l'explique Michel Chabrolles, op.cit p.31 : « Orthographe exacte : *ettebel*. Ce vocabulaire signifie souveraineté, mais aussi ensemble d'un peuple ; ou encore bien appartenant au trésor public. Enfin, gros tambour de guerre symbole de souveraineté de l'*Amenoukal*, insigne de commandement ».

²⁵⁷ Le terme français confédération employé par l'administration française est l'équivalent en langue *tamasheq* de « *Ettebel* », « *tobol* » ou « *Arezou* ». Cependant, chez les auteurs anglo-saxons à l'instar J. Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p. 28, c'est plutôt le terme « *Drum-group* » qui est d'usage et les chefs de tribu sont désignés par le terme « *drum- chief* ».

²⁵⁸ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.25 « Pour les Touaregs le sultan était connu sous le nom d'*Amenokal*, un mot utilisé pour désigner les chefs suprêmes par la plupart des Touaregs. La signification exacte de ce mot n'est pas très claire. Foucauld ne discute pas son origine, mais donne seulement sa signification comme « un chef qui n'est pas soumis à un autre chef » (Foucauld 1951-1952, III : 1213 sq.). D'après Duveyrier, *Amenokal* signifie littéralement : « le possesseur de la terre » (Duveyrier 1864 : 331) et cette signification est aussi celle que donnent Lhote (1955 : 189) et Blanguemon (1955 : 47). A mon avis, bien que peut-être *Amenokal* soit lié à *Akal*, signifiant la terre, on peut douter qu'il contienne la signification de « propriété ». Cependant, le terme est parfois orthographié diversement *Aménukal*, *Amenoukal*... mais possède le même sens.

²⁵⁹ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.30-31 explique en effet : « [...] , une tente n'étant qu'un abri facile à transporter, à démonter et remonter, le lien essentiel de la tribu, au lieu d'être territorial, est un lien de parenté élargie, généalogique. Aussi, la première chose pour quoi le Touareg se passionne au point de donner sa vie, c'est sa tribu, sa famille. Il n'a pas l'idée d'une attache directe avec une terre ; celle-ci ne le passionne que dans la mesure où elle apporte un profit à son clan, lui donne la subsistance. Ce lien de parenté fait que l'on ne peut parler de discipline militaire au sein de la tribu, mais de cohésion. [...] Or ceci ne peut exister que par le jeu d'une généalogie commune. L'esprit tribal tient à la fois de discipline, de patriotisme, d'esprit de corps. Mais ce n'est pas tout, car la tribu est la cellule fondamentale du corps politique et militaire qu'est la confédération, le « *tobol* ». Cf. Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.106 évoque l'importance de l'esprit de clan fortement enraciné dans l'*Adagh* : « Au stade de l'adolescence le père inculque à son fils l'esprit du clan et tout autre valeur susceptible d'en faire un *targui* achevé, savoir par exemple manier les armes (l'épée et la lance), soutenir une famille, effectuer des voyages en caravanes sur le Touat ou Taoudenit, récolter le fonio, abreuver les animaux au puits, bref être conscient de la place qu'il occupe dans le clan et la tribu ».

Schéma représentant les quatre (4) niveaux de structuration politique touarègue²⁶⁰



b) Du pouvoir des chefs : De l'Aménokal aux chefs de fractions

« [...] , l'Amenoukal tient son autorité de ses pairs. Le seul avantage que lui confère sa naissance est l'assurance de ne pas être écarté de la fonction sans discussion. Mais en posant le privilège héréditaire comme simple principe théorique, la coutume successorale ne joue que d'une façon tout à fait négative. Elle fait seulement œuvre généalogique en séparant le bon grain de l'ivraie, et en conservant plusieurs candidats, en soumettant à la décision finale au bon plaisir de l'assemblée, elle favorise les débats stériles et envenime les disputes. Nous voyons ainsi apparaître la faiblesse de cette autorité, soumise à

²⁶⁰ Ce schéma a été réalisé sur la base des travaux notables de Claudot-Hawad Hélène. Honneur et politique : les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française. In: *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°57, 1990. Touaregs, exil et résistance, sous la direction de Hélène Claudot-Hawad. pp. 11-48 et de A. Bourgeot, 1995. Cette architecture est globalement identique dans toutes les confédérations touarègues à l'exception des Kel Aïr. Cependant, H. Claudot-Hawad ajoute un échelon supérieur la « Temust » dont l'existence est très contestée par de nombreux spécialistes à l'instar de A. Bourgeot d'une part et d'autre part, elle est historiquement et factuellement indémontrable.

discussion permanente puisque l'Amenoukal peut être destitué, si l'assemblée des guerriers le juge nécessaire »²⁶¹.

Dans cette société guerrière, il est le commandant en chef au sens militaire que politique²⁶². Le droit coutumier lui confère également le rôle de juge coutumier en cas de litige entre tribus. Il est également le maître de la terre²⁶³. De plus, il est le collecteur de l'impôt dû par les vassaux plébéiens²⁶⁴.

Toutefois, même si l'Aménokal est le chef politique de la confédération, son autorité en la matière est toute relative car les autres chefs de tribus sont très jaloux de leurs propres prérogatives sur les tribus²⁶⁵. C'est pourquoi, il doit gouverner avec beaucoup d'habileté, de tact, d'égard à ses pairs nobles au risque de se voir destituer par ces derniers. C'est seulement dans le domaine militaire, c'est-à-dire de la guerre que l'autorité de l'Aménokal est sans conteste²⁶⁶.

Traditionnellement, la succession de l'Amenokal est héréditaire généralement par voie utérine mais dans certaines confédérations, elle est patrilinéaire ou même collatérale²⁶⁷. Cependant, le choix de la personnalité est soumis à l'approbation par une assemblée des nobles et des chefs des tribus vassales²⁶⁸.

²⁶¹ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.36. Nous ferons plus loin l'innovation du moins l'intrusion de l'administration coloniale visant à consolider l'autorité de l'Aménokal sur les chefs de tribus, de fraction.

²⁶² Ibid. p.31 « L'assemblée des guerriers est la plus haute autorité, d'où l'importance de l'Amenoukal pour cette société. Il est plus qu'un général en chef, il est véritablement le seigneur de la guerre : il achève la cohésion militaire de la communauté de tribus. C'est là sa fonction essentielle et véritable ».

²⁶³ Ibid. p.30, l'auteur précise qu'« en réalité il ne l'est que nominalement, le sol étant entièrement partagé entre les tribus à titre d'usufruit pérennisé qui s'apparente de ce fait à un droit de propriété. Chaque tribu possède donc ce que l'on appelle un terrain de parcours, vaste territoire dans les limites duquel elle se déplace au gré des saisons, et où dans la dépendance des points d'eau et des pâturages, elle plante ses tentes ».

²⁶⁴ Ibid. « En second lieu, en raison de la nature de « droit moyenâgeux » de sa fonction, il lui incombe de rendre la justice selon la coutume— plus spécialement de régler les différends entre les tribus ; puis aussi de lever l'impôt dû par les tributaires. Ce tribut est marque de dépendance mais surtout rémunération de la protection armée. Or, sa destination d'emploi est imprécise, étant donné qu'à l'image de toute cette société, budget de guerre et budget civil sont indifférenciés ».

²⁶⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.226 « L'amenokal (ou ætþebel) ne dispose pas de pouvoirs coercitifs sous la forme d'une garde prétorienne ou d'une armée. Il détient des droits politiques (droits de passage, amendes, part du butin razziné, etc.) et économiques qui résultent de la prééminence foncière exercée sur l'ensemble du territoire contrôlé politiquement, prééminence qui lui confère son titre d'amenokal ».

²⁶⁶ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.31. « L'autorité de l'Amenoukal n'est vraiment pas incontesté que dans la chose guerrière ; en dehors de ces prérogatives bien précises et délimitées, il n'est qu'un noble parmi les autres, tout juste le « primus inter pares ». Il n'a en fait aucun droit de regard sur les affaires intérieures des tribus autres que la sienne. Le sort de la confédération repose tout de même entre ses mains ; il doit être le plus sage parmi les nobles, aussi s'entoure-t-il d'un ou deux conseillers, hommes avisés, éclairés, souvent choisis entre ses proches ». Cf. Nicolaisen, J. Bernus S (trad.) 1982, op.cit., p.66 « [...] ce droit [i.e. de guerre] appartenait exclusivement à l'Amenokal, qui recevait aussi l'Abellag, ou moitié du butin saisi par tous les vassaux de son «drum-group ».

²⁶⁷ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.102 « En tamacheq le chef de tribu s'appelle "Aménokal". Il est de tradition que dans l'Adrar, l'Aménokal du clan Ifoghas "chérif" (le plus noble de la tribu Ifoghas) soit le chef suprême de tout l'Adrar des Ifoghas. Il est en même temps, un chef spirituel et politique qui peut disposer des hommes et de leurs biens. La succession au pouvoir est soit collatérale (de frère à frère), soit patrilinéaire (de père à fils) ».

²⁶⁸ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.31 « L'accès au titre d'Amenoukal est un privilège héréditaire, par la voie utérine évidemment. Le prétendant de droit direct est donc le fils aîné de la sœur aînée du précédent titulaire ; mais il doit être confirmé dans sa fonction par une élection à l'unanimité des membres d'une assemblée constituée par l'ensemble des nobles et des imegharen des tribus vassales, un peu comme un premier capétien ». L'auteur écrit plus loin « Traditionnellement, l'Amenoukal est un chef élu par une assemblée qui ignore le scrutin de vote. La coutume successorale en vigueur dans la

Cependant, la désignation d'un Aménokal peut donner lieu à des querelles pouvant entraîner un bicéphalisme de la chefferie et dans certains cas une division de la confédération²⁶⁹. La personnalité du successeur présomptif est un facteur prépondérant pour éviter les tumultes au moment de la succession.

Section 3 : Politiques intrusives et facteurs conjoncturels : une double dynamique de fragilisation des structures socio-politiques touarègues

« Une des premières tâches de la colonisation après la défaite militaire des Touaregs fut d'adapter leur structure politique aux intérêts immédiats de la métropole. Il fallait briser les liens de dépendance (détérioration des rapports tributaires par octroi de l'autonomie politique aux fractions tributaires, laminage des rapports esclavagistes), renforcer l'influence des tribus maraboutiques en leur fournissant les moyens de jouer un rôle politique et militaire. Il s'agissait donc d'anéantir le pouvoir politico-militaire des aristocrates et les capacités économiques des Touaregs libres (aristocrates et tributaires) qui avaient des intérêts inégaux mais communs dans la traite des Noirs »²⁷⁰.

Les structures socio-politiques traditionnelles touarègues ont été profondément affectées par une double ingérence : celle de l'administration coloniale française et celle du Mali contemporain, toutes deux menées au nom de la stabilité politique et de la justice sociale, selon les narratifs institutionnels.

L'intrusion française dans l'organisation socio-politique traditionnelle relevait avant tout d'une logique de vengeance à l'encontre des Touaregs jugés « remuants ». L'administration coloniale n'a substantiellement bouleversé que les confédérations touarègues qui lui opposaient une résistance, inscrivant ainsi son action dans une finalité essentiellement politico-militaire. La libération des *Bellahs* et des *Imghads* est certes souvent présentée comme un acte de justice sociale, mais elle répondait en réalité à l'objectif central de briser la puissance des nobles appartenant aux confédérations hostiles à son autorité.

Cette apparente bienveillance, fondée sur un discours d'égalité entre les hommes, servait de justification à la destruction des structures socio-politiques de certaines confédérations, mais elle revêtait en réalité un caractère pernicieux. Cela ressort clairement d'un extrait des directives transmises à la région de Gao en 1909 :

« Il faudra faire comprendre aux nobles que les Imrad et les Bella sont des hommes comme eux. [...] Il faudra bientôt leur reconnaître même une partie des troupeaux qu'ils gardent. [...] Il faut faire comprendre aux Imrad et aux Bella qu'ils doivent relever la tête, qu'ils

confédération (la ligne maternelle, sauf chez les Ioullemmeden) désigne d'abord les Imouchar pouvant prétendre au tobol. L'assemblée, qui comprend tous les nobles et les chefs des tribus imrad se réunit alors et choisit l'Amenoukal parmi ces candidats, en tenant compte de beaucoup de la valeur personnelle que du rang dans la ligne de succession. Mais on ne vote jamais. La discussion se poursuit jusqu'à ce que tout le monde, ou au moins toutes les personnalités influentes, tombent d'accord ».

²⁶⁹ Ibid. p.35 « La désignation d'un Amenoukal est une opération qui est souvent précédée de multiples intrigues, même parfois de petits coup d'Etat, par exemple un coup de main pour s'approprier le tobol. La séance plénière de l'assemblée, qui est rarement unique, ne fait qu'envenimer les animosités ; hors le cas, bien rare, d'une unanimité sur une personnalité exceptionnelle, la confédération se trouve divisée pour un temps assez long. Il arrive qu'un Amenoukal mourant désigne son successeur, puis que l'assemblée passe outre à cette dernière volonté ». L'auteur cite à titre d'exemple, les dissensions survenues à la suite d'une succession contestée chez les Kel Dinneg, en Azaouak dans la région de Tahoua(Niger) en 1903.

²⁷⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.319-320.

doivent nous soumettre directement leurs réclamations sans rien craindre des nobles, et enfin s'attendre à devenir bientôt possesseurs de troupeaux confiés à leurs soins. Les maraboutiques doivent être enchantés d'émanciper les Imrad et les Bella..., c'est le clergé en somme qui va aider le tiers état contre la noblesse. Il faut étudier l'attitude de la noblesse quand on y touche [...] et frapper fort au besoin. Il faut détacher les gens des Imajeren, les saigner aux quatre veines, etc. »²⁷¹

En effet, si les confédérations touarègues rebelles à l'autorité coloniale subirent outrancièrement cette main implacable de l'autorité administrative française, il n'en fut jamais de même pour les confédérations alliées aux Français dont les structures socio-politiques furent préservées voir consolider par le pouvoir colonial. Par exemple, « [...] dans le cas précis de l'Adrar, s'est traduite par un soutien sans réserve du colonisateur aux strates dominantes de la population. La supériorité des Ifoghas et des Idnanes, l'infériorité des Bellas et des Imghad (vassaux) leur ont été respectivement bien confirmées par ce dernier »²⁷².

Par ailleurs, l'intrusion des dirigeants du Mali postcolonial est principalement motivée par le souci de la sauvegarde de l'unité nationale par-là, la préservation de l'intégrité territoriale après l'échec du projet OCRS et par la suite les rébellions touarègues. Aussi, cette ingérence dans l'organisation sociétale est mue par des fins de justice sociale. Car, en effet, le féodalisme touareg repose sur l'esclavage des noirs mais aussi de l'exploitation des imghads. L'administration coloniale française n'avait pas totalement aboli l'esclavage en milieu nomade et au Mali, la majoritaire noire héritière de l'administration coloniale pouvait difficilement à s'accommoder avec un système politico-social qui exploite une communauté qui la ressemble somatiquement.

Cependant, en dehors de ces facteurs structurels évoqués elliptiquement, des facteurs conjoncteurs (sécheresses, rébellions...) se grevèrent accélérant la mutation du régime féodal.

Toutefois, comme le démontrera cette étude, cette mutation imposée à cette société touarègue au régime féodal au lieu d'être facteur de stabilité va plutôt entraîner des instabilités car la société déstabilisée, fragmentée et atomisée est une société en crise. Une société en crise est une société vindicative et revendicative. Si bien que ni l'administration française, ni l'administration malienne n'a réussi à atteindre chez les Touaregs le désir de renverser le pouvoir établi.

²⁷¹ Claude Meillassoux, 1975, op.cit., p.41 citant F. Nicolas, 1941.

²⁷² Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.104. Cf. également Johannes Nicolaisen, s. Bernus (trad.) 1982, op.cit., p.81 « L'«esclavage» est encore extrêmement important dans l'Ahaggar et dans le Tassili-n-Ajjer, où l'administration militaire française n'a presque rien fait pour l'abolir. S'il est vrai que le commerce des captifs n'existe plus depuis longtemps, mais les administrateurs militaires ont tacitement admis que la condition servile se perpétue comme une institution établie. D'après un recensement de 1949, il y avait dans l'Ahaggar 1552 captifs appartenant à 3 960 pasteurs Touaregs (cf. Lhote 1955 : 224), et dans deux tribus, les Dag Rali et les Kel Rela, le nombre des captifs est supérieur à celui des Touaregs blancs. La plupart des Touaregs de l'Ahaggar ont quelques captifs dans leurs campements, tandis que dans l'Aïr, très peu de purs Touaregs en ont encore actuellement. L'Administration civile de l'Aïr a fait davantage pour l'abolition de la condition servile, et il semble que de nombreux captifs ont été affranchis après la révolte de 1917. L'esclavage, de nos jours a perdu pratiquement toute son importance économique dans l'Aïr, tandis que dans l'Ahaggar il joue un grand rôle dans le maintien du système économique basé sur l'élevage du chameau en dehors du massif de l'Ahaggar et sur le commerce caravanier ». Voir aussi Grimard, 2016, op.cit., p.31.

**A) Des facteurs structurels atomiseurs de l'organisation socio-politique touarègue :
De l'intrusion politique française et malienne dans les affaires tribales touarègues**

« A l'arrivée des colonisateurs, la société touarègue s'est soulevée : elle a d'abord résisté à la conquête par les armes, a été vaincue, puis s'est révoltée en 1917 contre l'autorité établie mais non acceptée. Après cette révolte, l'administration coloniale a cherché à mutiler l'adversaire, à réduire sa force, pour qu'une telle situation ne puisse se reproduire : les tribus serves ont été libérées, les chefferies morcelées, l'ettebel a été détruit, le pouvoir politique donné aux religieux, des tribus serves constituées et séparées administrativement de leurs chefs traditionnels et rattachées à d'autres »²⁷³.

A proprement parler, il existe deux facteurs structurels ou institutionnels qui ont entraîné un effondrement de l'organisation socio-politique traditionnelle touarègue. Il s'agit de la politique de l'administration coloniale française et celle du Mali indépendant.

Le pouvoir colonial pour dominer, a appliqué la politique du diviser pour mieux régner. Ainsi, se mit en place une politique de déchéance des imajeghen (des nobles) dans toutes les confédérations touarègues insoumises aux nouveaux maîtres : s'en suit le massacre des imajeghen, de la libération de leurs vassaux et de leurs esclaves ! Là, commence l'effritement de la société touarègue.

De l'autre côté, les autorités maliennes successives avec une obsession éternelle (prémunir le Mali du démembrement) menant des politiques qui désagrègèrent complètement le tissu socio-politique touarègue.

En effet, aussi bien dans la période coloniale que dans le Mali contemporain, ce processus politique imposé aux Touaregs s'est heurté aux résistances des aristocrates qui constituent les instigateurs des rébellions touarègues. Pendant la période coloniale, l'administration française a été confrontée à la rébellion touarègue de 1916 sous la direction de l'Aménokal des Ouilliminden Fihroun. Tandis que les Kel Adagh sont les têtes de proue de la fronde contre l'Etat malien. De sorte qu'il est objectivement fondé de parler des « rébellions de l'aristocratie touarègue » plutôt que de rébellions touarègues même si ces rébellions rassemblent les autres composantes de la société touarègue.

a) Des mutations socio-politiques des structures socio-politiques traditionnelles touarègues à l'instigation des autorités coloniales françaises

« L'effritement du pouvoir économique des Imouchar débuta avec les représailles de l'administration coloniale qui détacha de l'influence des Imouchar certains groupes Chérîf (Kel In Teberemt), très riches en animaux, et d'autres tribus Imrad, pour les rattacher au Kel Anşar moins hostiles à la présence française. A cette stratégie coloniale s'est ajouté

²⁷³ Claude Meillassoux, 1975, op.cit. p.40. Il y a deux révoltes touarègues entre 1916 et 1917, celle en 1916 des Touaregs soudanais (maliens) et Oudalan (Burkina) excepté les Kel Adagh et entre 1916-1917, les Touaregs nigériens. La rébellion des Touaregs soudanais précède celle au Niger.

l'effondrement politique des Tinguéréguif par le colonel Joffre, venu venger en 1895 à Diré le massacre de la colonne Bonnier à Taqinbawt en 1894. Suite à cette hécatombe de guerriers redoutables, les tribus dépendantes et alliées se dégagèrent progressivement de l'autorité traditionnelle, encouragées directement et indirectement par la politique coloniale locale »²⁷⁴.

Les administrateurs Français eurent des attitudes différentes, les uns prônant la coercition pour une métamorphose complète de la société touarègue à travers une intrusion dans l'organisation socio-politique à l'instar de Bétrix et d'autre privilégiant la mansuétude et une préservation du système socio-politique traditionnelle touarègue comme Bonamy, Damaret, Brunet...

« Après le pouvoir du commandant Bétrix, dont l'attitude autoritaire fut patente, et qui professait l'intervention directe dans les affaires nomades, dans le but d'éliminer les chefferies et de sédentariser les populations, une nouvelle forme d'administration se mit en place à travers les actions de Bonamy, de Damaret, de Brunet »²⁷⁵.

Après la révolte touarègue à dominante Oulliminden au Mali en 1916, M. Bonamy préconise une administration indirecte beaucoup moins intrusive et moins irritante pour les Touaregs : *« Notre administration chez les Touaregs doit consister en un large protectorat, elle doit s'appuyer traditionnellement sur un chef unique, responsable vis-à-vis de nous, nous devons avoir certains égards. Il n'y a pas lieu de s'immiscer dans le règlement des affaires intérieures des tribus. Nous y perdons notre autorité et notre prestige. Il vaut mieux laisser ce soin aux chefs »²⁷⁶.*

L'attaque contre le régime féodal touareg est souvent présentée comme une volonté d'instaurer la justice sociale en mettant fin à la domination, à l'exploitation de l'homme par l'homme. Le féodalisme est de ce fait considéré comme un régime esclavagiste et la France métropolitaine héritière des valeurs universelles des droits de l'homme ne peut s'y résoudre avec un système inique et anachronique. A ce sujet, C. Meillassoux présente ce qui semble être le dilemme des premiers administrateurs français face à une société touarègue féodale :

« L'action administrative a donc souvent manqué de cohérence et oscillait entre deux positions totalement opposées: [...] d'un côté, le représentant de la République française, héritière de la révolution et des Droits de l'Homme, ne peut que condamner, cette pratique condamnable ; [...] d'un autre côté, l'administrateur, souvent militaire se trouve devant une société à commander, à organiser sur des bases nouvelles : il voit dans le Touareg "blanc" un chef qui parle avec lui d'égal à égal, et qui possède l'autorité. Abolir l'esclavage, c'est détruire les bases de la société que l'on prétend commander, c'est pulvériser l'autorité. Au lieu d'avoir en face de soi une seule autorité traditionnelle il faudra traiter avec une poussière de chefs irresponsables, souvent introuvables, car dispersés sur des territoires immenses »²⁷⁷.

²⁷⁴ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.109.

²⁷⁵ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.191.

²⁷⁶ M. Bonamy cité dans P. Boilley P., 1995, p.191. Cf. Elmouloud Yattara, Les traitements différents des communautés africaines par les Français dans Pierre Boilley, Antoine F. Camara, Catherine Choquet et al (dir.), Mali-France Regards sur une histoire partagée, éditions Donniya-Karthala, 2005, p.83

²⁷⁷ Claude Meillassoux, 1975, op.cit., p.40.

En réalité, ce fut un faux dilemme ! De ce fait, trois arguments permettent de contester ce narratif : Premièrement, la colonisation est elle-même un système de domination et d'exploitation. D'une certaine manière, on peut voir en filigrane une organisation féodale dans le système colonial²⁷⁸ (les colonisateurs comme la classe des nobles, les chefs locaux comme les vassaux et la masse indigène comme les esclaves). La colonisation a donc reproduit le système féodal qu'elle entendait abolir !

Deuxièmement, la politique antiféodale en « pays touareg » n'était diligentée que contre les confédérations hostiles au pouvoir colonial. Par exemple, au Soudan Français (Mali) seules les Ouilliminden et Kel Tadmekkat étaient visées par la politique de destruction des structures socio-politiques. A l'inverse, « *Les Ifoghas [Kel Adagh] s'engagèrent aux côtés des Français et des partisans de[s] Kel Ahaggar au Hoggar pour combattre leurs anciens maîtres* » ; et, de plus, pour les remercier de leur coopération, les Kel Ahaggar et les Ifoghas furent autorisés à garder et à acquérir davantage d'esclaves »²⁷⁹.

Il est dès lors établi qu'au moins, l'un des mobiles de la politique d'émancipation des vassaux (imghads) et des Iklan résulte d'une politique implacable de vengeance de l'administration coloniale et non de la justice sociale. « *Il était normal que les Français de ce temps-là aient eu le désir de mettre hors d'état de nuire les nobles ou tout au moins les blancs Touaregs. On retrouvait ceux-ci dans chaque incident, ils étaient dangereux, de mauvaise foi, difficiles à atteindre, bref, ils étaient un élément de désordre à supprimer. Leur puissance venait de leurs nombreux esclaves, il fallait séparer ceux-ci de leurs maîtres. Après l'effervescence de 1908 par exemple, la tribu bella des Ikorchaten fut déclarée indépendante. En 1909, on sépara des Oudalan quatre-vingt-trois familles d'esclaves qu'on installa dans les îles de Bourra* »²⁸⁰.

En plus, de la dimension politico-militaire visant l'affaiblissement militaire, économique et politique des imouchar (nobles), l'empire colonial était également mû par la recherche de profits économiques. En effet, « *La campagne antiesclavagiste ne reposait pas sur des bases humanitaires mais se fondait sur des sordides intérêts politiques et économiques. L'esclavage constituait une entrave politique et militaire au pouvoir colonial ainsi qu'un obstacle à la pénétration du capitalisme marchand : il était en contradiction avec la rationalité économique de celui-ci, qui exigeait une main-d'œuvre libre et mobile. Pourtant, la colonisation a fait, un temps durant, le jeu de l'esclavagisme bien après son abolition : on achetait des esclaves afin de les libérer et de les enrôler dans l'armée française* »²⁸¹.

Troisièmement, les différences de traitement appliquées par l'administration entre les indigènes dits « blancs » (Touaregs, Maures et Arabes) et les indigènes « noirs » relevaient d'une logique racialisée. Les premiers étaient exemptés des travaux forcés et bénéficiaient d'une administration plutôt indirecte, tandis que les seconds subissaient les recrutements contraints

²⁷⁸ L'ouvrage de l'historienne Camille Lefebvre, 2023 permet de mieux comprendre le pouvoir colonial ses ambiguïtés et ses incohérences.

²⁷⁹ Remi Grimard, 2016, op.cit., p.25 citant Klute, 1995 :65 et Lecocq, 2005 : 50

²⁸⁰ Claude Meillassoux, 1975, op.cit., p.40-41 citant le Rapport du Lieutenant Barthe sur les Touaregs du Gourma (Gourma). Il s'agit de fait, des Touaregs Ouilliminden, Kel Tadmekkat, Oudalan.

²⁸¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.320.

dans les régiments de tirailleurs, envoyés sur différents théâtres de guerre en Europe et en Indochine.

S'agissant plus spécifiquement de l'action coloniale vis-à-vis des Touaregs au Mali, deux périodes et deux politiques peuvent être distinguées. La première s'étend de la prise de Tombouctou en 1894 à 1945. Durant cette phase, l'administration française fit preuve d'une sévérité particulière à l'égard des confédérations touarègues (Ouilliminden et Kel Tadmekkat). Les administrateurs coloniaux étaient majoritairement animés par un esprit de revanche : d'une part, les Français acceptaient difficilement de traiter d'égal à égal avec les guerriers aristocrates touaregs ; d'autre part, ils n'avaient ni oublié ni pardonné l'hécatombe de la colonne Flatters, celle du colonel Bonnier et l'assassinat de missionnaires par des groupes touaregs. Dans ce contexte, la politique dite de "pacification" s'exerça sans indulgence à l'égard des confédérations restées résistantes²⁸².

*« Avec les Touareg, nous avons toujours montré des hésitations et une mansuétude qui n'étaient pas faites pour nous attirer le respect des gens qui ne s'inclinent que devant la force et la nécessité (...). Jamais, en un mot, nous n'avons conquis le pays »*²⁸³ écrivait Angoulvant.

Ainsi, au nom de la stabilité politique, l'administration coloniale recourut à des pratiques coercitives, allant jusqu'au massacre — ou à la tolérance de massacres — des tribus réfractaires à son autorité. Parallèlement, elle favorisa le délitement de la sphère socio-politique traditionnelle en procédant à la libération massive des Iklan (Bellah) par la création de "villages de liberté", et en promouvant l'émancipation des Imghad.

Le pouvoir colonial élaborait une politique visant à affaiblir la noblesse touarègue, en particulier celle des Oulliminden. L'ouvrage du docteur Richer (1924) en apporte une démonstration particulièrement convaincante. En effet, la politique d'administration directe a été adoptée en 1908-1909 dans le secteur de Ménaka dans le but de substituer « *des chefs de tribus à l'Amenokal dans les relations avec le commandant de secteur* » et de constituer « *des tribus en organismes autonomes ayant leur individualité propre* »²⁸⁴. Cette politique visait à provoquer

²⁸² A ce sujet, peut-on lire dans DEMARET, « Rapport sur l'affaire Firhoun », ANM, 2 E 83, 1919, « Le capitaine Féron [...] condamna injustement Firhoun à dix ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour alors que son innocence était proclamée par ceux-là mêmes parmi les chefs indigènes, qui n'étaient pas ses amis [...]. La répression eut lieu [...] contre des gens qui pour combattre se servaient de la lance [...], les deux combats livrés furent des massacres [...] : des femmes touaregs, femmes blanches des imouchar [aristocrates] guerriers auraient été abandonnées aux tirailleurs et aux partisans [...], violées puis éventrées. [...] Il semble que nous ayons détruit cette organisation [...]. De 10 000 environ ils ne sont plus que 4 ou 5 000. Tous les imrad se sont détachés d'eux suivant l'exemple des kel Gossi et des kel Gheris qui s'étaient déjà affranchis avant notre venue. Nous avons favorisé cette éclosion de tribus distinctes. [...] il n'est pas de vexation, d'humiliation [que cette tribu] n'ait subies, son histoire, a pu dire un administrateur de l'A.O.F. a été sous notre domination un long martyrologie » cité également dans A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.349.

²⁸³ Gouvernement AOF, Rapport sur la révolte des touaregs en 1914-1916 cité dans Naffet Keïta, 2005, op.cit., p.100.

²⁸⁴ Richer (Dr Ange Marie-Joseph), 1924, op.cit., p.257.

la déchéance politique de l'Amenokal, réduit au rôle symbolique d'un chef dépourvu d'autorité²⁸⁵, et envisageait même la suppression de l'Amenokalat.

« [...] déjà les tribus Imrads (Daoussak, Debbakar) riches en troupeaux, commençaient à apprécier les bienfaits d'une autonomie profitable à leurs intérêts, et, pour rien au monde, n'auraient voulu revenir à l'état des choses antérieur. [...] Mais si, dans les confidences au poste, les chefs Imrads exprimaient leur satisfaction de notre protection dans leurs campements ils n'osaient encore afficher leur indépendance vis-à-vis des tribus nobles ; et si celles-ci continuaient, comme par le passé, à prélever sur eux les redevances coutumières, à peine atténuées, ils n'osaient point s'en plaindre ouvertement à nous ; ils en étaient dissuadés par les égards que nous conservions, en fait, à la caste Noble et à l'Aménokal. [...] Les Nobles, eux, constataient chaque jour l'aggravation progressive de leur déchéance, leurs Imrads s'émancipaient peu à peu, bientôt ils sentaient bien qu'ils leur échapperaient à tout à fait, leur Bellahs flairant l'air de la liberté ; chaque mois étaient plus nombreuses les fuites individuelles, vers Tahoua et vers le fleuve. Non seulement c'était la déchéance, humiliante pour les fiers imaggeren, mais, demain, c'était la ruine »²⁸⁶.

Néanmoins, cette politique n'a pas été très concluante dans les premières années ayant suivie cette libération. En effet, un nombre important parmi les Iklan libérés se mirent à vagabonder car ils n'ont pas été préparés à leur nouvelle vie loin de leurs anciens maîtres. Comme le souligne avec regret Demaret : « le résultat [a] a été de créer de véritables foyers de piraterie, le bella indépendant ne voulant plus travailler [...], n'ayant pour nous aucune reconnaissance, désireux seulement d'échapper, à toute autorité, jouer au Touareg et se mêler, comme l'a vu en 1916 à tous les mouvements contre notre domination »²⁸⁷. Les Iklan et les maraboutiques participèrent à la révolte de 1916 sous la direction de Firhoun²⁸⁸, révélant l'échec initial de la stratégie coloniale visant à opposer aristocrates, vassaux et esclaves. Progressivement affranchis de l'autorité des Imajighen, les Iklan en vinrent eux-mêmes à s'opposer militairement à leurs anciens maîtres²⁸⁹.

b) De la mue de l'organisation socio-politique traditionnelle touarègue par l'administration malienne

« Cet effondrement politique atteignit son apogée en 1961 avec l'indépendance du Mali. Un an auparavant, le tambour du commandement fut confisqué [...] par crainte que l'amenoukal ne l'utilise pour appeler la population à chasser les Français. Ce tambour symbolisait le pouvoir de l'amenoukal ; avec sa confiscation, il laissa les Tinguéréguiq totalement démunis [...]. Pour l'amenoukal, c'est le président Modibo Keita qui supprima les tribus et ne reconnut plus l'autorité ni le statut de leurs chefs. Il créa à la place [...] les chefs d'arrondissements, chargés

²⁸⁵ Vallet, 1962, p. 300 « La dignité de chef devient un office n'attirant que l'esprit de lucre et de parcimonie » cité par N. Keita, 2005, p.101.

²⁸⁶ Richer (Dr Ange Marie-Joseph) 1924, op.cit., p.257.

²⁸⁷ DEMARET, op.cit. . Cf. également Clauzel J., 1962 op.cit.

²⁸⁸ André Bourgeot, 1995, op.cit., p. 348-349.

²⁸⁹ Remi Grimard, 2016.p.33 citant Mauxion, 2012 : 207 : « Les anciens maîtres n'acceptèrent pas tous d'être dépouillés de leurs esclaves et certains d'entre eux pillèrent les nouvelles installations des iklan en 1955. Pour la première fois dans la région de Gao, ces derniers refusèrent et prirent les armes afin de les repousser ».

*de collecter l'impôt pour le compte de l'État. Ainsi, l'ettebel fut supprimé et remplacé par quatre fractions situées dans quatre arrondissements composant l'essentiel du territoire Imouchar à l'Ouest de Tombouctou »*²⁹⁰.

Depuis l'indépendance du Mali, tous les dirigeants ont poursuivi un objectif politique bicéphale : préserver l'intégrité territoriale et construire l'unité nationale. En réalité, ces deux finalités se confondent dans une même exigence, celle d'assurer l'unité à travers l'intégrité territoriale. Pour y parvenir, le régime socialiste de Modibo Keita mit en œuvre une politique de fragmentation des chefferies traditionnelles, destinée à contrer les effets du projet de l'OCRS, qui avait nourri chez certains citoyens leucodermes (Touaregs, Arabes, Maures) des velléités séparatistes et suprématistes.

En effet, l'administration française dans « *la tentative d'instaurer, à terme, une République saharienne autonome eut des répercussions sur les populations nomades touarègues à l'égard desquelles la colonisation française montra des égards et de la bienveillance* »²⁹¹. Chez les populations nomades qui possèdent encore des esclaves noirs, la campagne informationnelle des promoteurs français de l'OCRS visaient à tourmenter les esprits pour qu'ils rejettent le Soudan qui s'achemine inéluctablement vers l'indépendance. Ce but a été en partie atteint ! Car en 1958, le Cadi de Tombouctou Cheick Mohammed Mahmoud en réaction à certaines décisions de l'Assemblée territoriale du Soudan déclara : « *Nous les Blancs du Sahara (Touaregs, Maures, Berabich), nous n'accepterons jamais d'être placés sous le commandement des Noirs (Bambara, Songhai), qui sont nos anciens esclaves. Nous ne pouvons admettre que les dirigeants noirs fassent établir un recensement des Bellas et des Harratin, ceci dans le but de les séparer de nous [...]* »²⁹².

Cet « énigmatique personnage », porte-parole des notables et des sédentaires blancs de la région de Tombouctou, se trouvait au cœur des intrigues politiques du pouvoir colonial et de la stratégie de la SDCE²⁹³ visant à maintenir le nord du Soudan français (Mali) dans l'OCRS. Ainsi, le 30 mai 1958, une lettre-pétition signée par plus de trois cents notables de la boucle du Niger fut adressée au général de Gaulle, réclamant le droit de « *rester toujours français musulmans* » et refusant « *d'être compris dans un système autonome et fédéraliste* »²⁹⁴.

Ces sentiments apparaissent comme largement partagés au sein des populations dites « blanches » du Soudan, ainsi que l'observe Y. Régnier à propos de l'état d'esprit des Touaregs Kel Adagh à l'été 1960 : « *Pourquoi nous a-t-on dit de voter 'oui' pour De Gaulle et pour*

²⁹⁰ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.109. Cf. Jean Gallais, Pasteurs et paysans du Gourma. La condition sahéenne, CEGET-CNRS, 1975, p.77.

²⁹¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.355-356.

²⁹² Ibid. p.356. Cf. également p.268 « Cette dernière crise prend sa source dans le contexte des indépendances. La plupart des Touaregs vécurent ces indépendances comme une dépossession de leur autonomie au profit de gouvernements dirigés par des Noirs, et comme une trahison de la puissance coloniale française ».

²⁹³ Ph. Decraene, « Quelques éléments de réflexions sur la révolte des Touaregs », Esopo, n°484, 16 mai-15 juillet 1992. Cf. A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.356-357.

²⁹⁴ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.356. Si l'authenticité de la lettre fait débat mais l'initiative en soi est alignée aux intérêts français.

*rester français, et maintenant vous êtes partis, et vous avez donné le tobol [commandement] aux Noirs »*²⁹⁵.

En réalité, les autorités françaises avaient envisagé le rattachement de l'Adagh à l'Algérie par le biais d'une consultation des notables, lesquels ne manifestaient pas d'opposition de principe, à condition toutefois d'échapper à la tutelle des Kel Ahaggar.

Ce projet échoua néanmoins dans l'Adagh et, plus largement, dans le nord du Mali en raison de deux facteurs majeurs. D'une part, l'arrivée des indépendances, plus rapide qu'anticipée, surprit l'administration coloniale. D'autre part, les populations nomades n'étaient pas suffisamment préparées, notamment en raison du très faible nombre de cadres intellectuels. L'administration française ne disposa donc pas du temps nécessaire pour mettre en œuvre ses projets de réorganisation, qu'il s'agisse du déplacement de populations²⁹⁶ ou de la balkanisation territoriale visant à établir une majorité numérique des groupes dits "blancs".

Deuxièmement, la stratégie de Modibo Keita s'est révélée efficace à travers deux dimensions complémentaires : d'une part, son absence d'opposition à l'autonomie interne préconisée par la "Communauté franco-africaine"²⁹⁷ ; d'autre part, la conduite d'une campagne de contre-information à l'encontre de la France²⁹⁸, laquelle a contribué à créer des dissensions parmi les partisans de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS). Dans l'Adagh, par exemple, « *des dissensions apparaissent à l'intérieur de la chefferie des Touaregs Ifoghas. En effet, Attaher, amenokal des kel Adagh (Mali), et son fils aîné Zeyd, sont favorables à la France tandis qu'In Talla, cadet de Zeyd, rallie les nouvelles autorités* »²⁹⁹.

Afin de diviser les populations indigènes, l'administration française pour des raisons stratégiques (territoriales) et idéologiques (raciales) n'a pas hésité à revitaliser le « mythe touareg »³⁰⁰. C'est dans ce contexte qu'il faut placer la politique postcoloniale du Mali. La stratégie du premier régime a donc été de supprimer les tribus pour traiter avec les fractions.

Cette politique a montré son efficacité car même si l'Etat est faible, ce n'est pas une entité touarègue (ou nomade) unifiée qui le défie. Mais de l'autre, cette stratégie aussi porteuse de tensions latentes, de conflits inter et intra-communautaires qui sont une des causes des

²⁹⁵ Y. Régner, « L'état d'esprit des Touaregs de l'Adrar pendant l'été 1960 », CHEAM, n° 3457, 1961, p.8.

²⁹⁶ André Bourgeot, 1995, *op.cit.*, p. 357, rapporte qu'un projet de départ des Iwillimidden vers la Mauritanie avait été envisagé.

²⁹⁷ Ce projet de constitution fut soumis au référendum du 28 septembre 1958. Il s'agissait de l'une des manœuvres dilatoires du général de Gaulle visant à prolonger la colonisation, le temps pour la métropole de réorganiser les territoires de l'empire colonial en fonction de ses intérêts. Les objectifs étaient à la fois territoriaux, économiques, et politiques.

²⁹⁸ Parmi les leviers mobilisés à cette fin figurait la question fiscale : l'élite locale soudanaise indépendantiste aurait laissé entendre aux Touaregs qu'avec le départ des "Français oppresseurs", l'impôt serait aboli.

²⁹⁹ André Bourgeot, 1995, *op.cit.*, p.357-358.

³⁰⁰ J. PETIT, « L'attitude de la population et le problème de l'éducation au Sahara », colloque général sur les problèmes de la zone aride, CHEAM, n° 50 875, Paris, 18 mai 1960, cité également A. Bourgeot, 1995, *op.cit.*, p.356 « *Pour des raisons politiques ou sentimentales, nous avons jusqu'à présent entretenu le « mythe touareg », et contribué presque involontairement à isoler ces populations dans leur originalité, en louant constamment leurs qualités et parfois même leurs défauts, en les confirmant dans leur idée qu'ils étaient très bien comme ils étaient, et en acquiesçant à toutes leurs demandes* ».

rébellions. De ce fait, l'intégrité territoriale est préservée mais il n'y a pas d'unité nationale, de paix durable.

Par ailleurs, quant au second objectif est celui de la justice sociale (promouvoir l'égalité entre les citoyens). Il s'agit de mettre fin au système féodal, à l'esclavage. En effet, comme nous l'avons indiqué antérieurement « *Bien qu'aboli en 1848 et banni par décret en 1905, les effets de l'abolition de l'esclavage au sein des communautés africaines ne se firent pas ressentir uniformément. Le Soudan-Français fut l'un de ces endroits où le colonisateur ne voulait pas favoriser l'émancipation des esclaves. En effet, afin d'accommoder les populations nomades, les Français tolérèrent la continuité des pratiques esclavagistes de leurs alliés autochtones, et ce, malgré les ordonnances passées. Ainsi, dans la région de Gao, ce n'est que vers le milieu des années 1940 que les conditions des iklan vis-à-vis de leurs maîtres changèrent* »³⁰¹.

S'il est incontestable que les esclaves avant la pénétration française étaient des marchandises et s'échangeaient sur les marchés comme d'autres biens³⁰², la colonisation française a certes tarit ce trafic mais le colonisateur français n'a pas mis fin à l'esclavage. Comme l'explique E. AG FONI « [...], la libération en masse des esclaves n'interviendra qu'en 1960 avec notre indépendance. Nous assisterons de même, à partir de cette date, dans le cadre de la décolonisation de nos structures administratives, à l'éclatement des cantons et tribus. Ce qui va se traduire dans le cercle de Kidal par une répartition de toutes les populations entre 60 fractions et ses conseillers, relevant directement du chef d'arrondissement »³⁰³. En réalité, l'administration coloniale s'en est juste servie comme une arme politique contre les tribus Touaregs rebelles à son autorité.

Après l'indépendance, le premier régime d'orientation socialiste (1960-1968) mena une politique clairement assumée du démantèlement du régime féodal touareg. L'objectif du gouvernement malien d'alors était d'en finir avec la féodalité toujours vivace en « pays touareg » notamment dans l'Adagh. Les droits féodaux étaient aux antipodes de l'idéologie socialiste scientifique (égalitariste et anticapitaliste). Toutefois, la société touarègue n'était pas expressément visée comme le laisse sous-entendre certaines littératures³⁰⁴.

Pour ce faire, l'Etat va utiliser plusieurs outils de son soft power à l'instar de la scolarisation, l'information politique pour faire émanciper les imghads et les Iklan. Sur ce sujet, les propos de Bakara Diallo, commandant de cercle de Gao sont sans équivoque « *Tout en continuant à surveiller les Ifoghas qui ne doivent pas ignorer l'existence de l'Etat et de ses lois, le principe*

³⁰¹ Rémi Grimard, 2016, op.cit., p.31.

³⁰² Bétrix, 1911, op.cit., p.40 « Les bellahs appartiennent à leur maître au même titre que les animaux. Il faut bien le dire, puisque cela est, on vend ici un homme comme un bœuf ».

³⁰³ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.105.

³⁰⁴ Certes, on ne pas écarter le fait que le féodalisme dans le monde touareg est synonyme de l'esclavage des noirs or ceux qui sont majoritaires dans l'Etat et qui commande sont des noirs. Ainsi, défaire le régime féodal n'est-ce pas rendre justice à ses frères asservis ? Toutefois, il faut relativiser car l'abolition du système féodal concernait tout le Mali car les Touaregs, les nomades de façon générale ne sont pas les seuls à pratiquer le servage. Après le régime Modibo, d'ailleurs aucun régime n'a sérieusement combattu le phénomène. Il y a encore dans de nombreuses régions du Sud, les survivances de l'esclavage. Par moment, des problèmes surgissent dans les milieux ruraux entraînant parfois des violences et des morts d'hommes.

*de notre action doit être dirigé en direction des masses « Imrads » chez lesquelles nous devons provoquer une prise de conscience »*³⁰⁵.

Cependant, cette politique d'émancipation des vassaux (imghads) et des esclaves (Iklan) par l'Etat malien va susciter très fortement le mécontentement des nobles notamment dans l'Adagh comme jadis l'administration coloniale française en « pays » Ouilliminden et Kel Tadmekkat. C'est dans ce contexte que jaillit dans l'Adagh la première rébellion touarègue du Mali contemporain.

La question de l'émancipation se pose avec une acuité particulière dans l'Adagh, seule confédération touarègue dont les structures sociales n'avaient pas été profondément transformées par l'administration coloniale. Comme le rappelle la littérature, *« pour une bonne partie d'Iklan, il fallut attendre jusqu'à la moitié du XXe siècle pour pouvoir exercer une indépendance face à leur maître. Ce processus d'émancipation aura de multiples conséquences pour la société temacheq, expliquant une des raisons de la rébellion de 1963 »*³⁰⁶. Cette dynamique traduit une reconfiguration progressive des rapports de domination, fragilisant l'ordre social traditionnel et nourrissant les tensions politiques.

Toutefois, la politique de libération des iklan (esclaves) par la première République a été conduite de manière vicieuse et vexante à l'égard des aristocrates car certains Iklan ont lors de leur échappée emportée une partie substantielle du cheptel, laissant dans le désarroi leurs anciens maîtres³⁰⁷. Aussi, en 1967, le commandant de cercle fait défiler les jeunes Touaregs à Kidal aux cris de *« les féodaux, nous marcherons sur votre dos »*³⁰⁸. De ce fait, cette politique d'émancipation a manqué de tact. Ces maladresses combinées à l'absence de véritables mesures d'accompagnement ou compensation pour les imajeghen ont incité à la rébellion. En effet, l'Etat aurait pu abolir l'esclavage et transformer le rapport entre esclaves et maîtres en salariat.

Abolir l'esclavage dans une société où les nobles répugnent à travailler, c'est les condamner à la révolte. Certes, le président Modibo Keita a créé un corps de fonctionnaires Touaregs (Goumiers)³⁰⁹ comme jadis l'administration coloniale mais c'était insuffisant pour compenser les pertes économiques. Ainsi, la révolte dans l'Adagh en 1963 éclate sur fond de crises socio-politiques consécutives aux mutations imposées par l'Etat à la société touarègue.

En parallèle à cette politique d'émancipation des Iklan et des Imghad, l'administration malienne a introduit une autre rupture par rapport à la tradition touarègue, en faisant évoluer les règles de la succession des chefs de fractions et de tribus de la voie héréditaire à la voie démocratique³¹⁰.

³⁰⁵ Rapport de la tournée effectuée du 4 au 10 juillet 1960 dans la subdivision de Kidal par Diallo Bakara, commandant du cercle de Gao. ANM, 1E24, Bamako, Fonds récents. Rapports 1960. Fédération du Mali, République soudanaise, Cercle de Gao.

³⁰⁶ Rémi Grimard, 2016, p.30.

³⁰⁷ Ibid.p.32.

³⁰⁸ Mohamed Garenaye, La sédentarisation dans des nomades dans la région de Gao. Révélateur d'une crise multidimensionnelle au Nord-Mali, Thèse de Doctorat, 2008, p.65-66 citant P. Boilley (1999)

³⁰⁹ Souleymane Doumbia, Le Sahel, de l'indépendantisme au terrorisme islamiste, Éditions, L'Harmattan, 2023, p.58.

³¹⁰ Eghleze Ag Foni, 1979, p.116 « Concernant le pouvoir politique, la forme traditionnelle d'héritage de la chefferie de fraction persiste toujours. Dans tout le cercle de Kidal plus grand nombre de chef de fractions qui dirige actuellement les populations nomades, ont succédé à leur père ou à leur frère. Dans la forme, les usages administratifs sont respectés, mais au fond, les gens choisissent toujours le chef de clan traditionnellement au pouvoir. Il apparaît cependant qu'un chef de fraction soit élu démocratiquement sans considération de son ascendance ou clan. Ces cas ce sont de plus en plus fréquents à partir des années 1970 ».

Ce changement a progressivement érodé le pouvoir des nobles, des familles régnantes au profit des couches inférieures. Cependant, les premiers font valoir leur légitimité traditionnelle «par le sang» tandis que les seconds font valoir leur légitimité démocratique. Une pareille évolution a porté atteinte à la cohésion des groupes comme le souligne M. L Maïga : « *A partir des années 1960, des tensions ont ressurgi, provoquant des conflits au sein de la grande famille Idnane, et entre les Talakaste sensibilité guerrière et Taytoke. [...] la chefferie était dévolue aux élites privilégiées de l'ethnie Idnane avant l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit. Les Idnanes et les Talakaste sont des sous-groupes parmi les Ifoghas. En prônant l'égalité de droit devant la loi et l'accession au pouvoir par voie d'élection, certains membres de ces communautés se sont vus propulser à la tête de la hiérarchie sociale. Cette situation a entraîné des tensions vu qu'elle mettait en branle le système traditionnel d'accession au pouvoir* »³¹¹. Néanmoins, l'Etat ne semble n'avoir aucun intérêt à régler ces différends car maintenir les tensions latentes dans cette région en proie à des velléités séparatistes, c'est préserver l'intégrité territoriale.

Ces tensions et dissensions vont s'accroître avec le temps donnant lieu à des guerres fratricides, intracommunautaires parfois sanglantes surtout à partir du début des années 1990 avec l'avènement d'un régime plus démocratique. Les clans et les tribus vont élaborer des stratégies pour être l'interlocuteur de l'Etat, d'ONG pour capter des dividendes politiques ou administratives (postes ministériels, direction d'entreprises ou sociétés d'Etat, directions de service, députations, chefs de projet...) et économiques (subventions, trafics illicites).

En effet, « *Après la répression de la rébellion [en 1963-1964], l'Adagh est resté géographiquement et socialement séparé du reste du Mali cette fois par décret du pouvoir central. Sous le gouvernement de Moussa Traoré la chefferie de Adagh a renforcé sa position servant nouveau intermédiaire avec administration étatique en tant que force de ordre informelle intérieur du Cercle de Kidal poursuivant les voleurs les malfaiteurs et les rebelles touaregs* »³¹². Une alliance d'intérêts, relevant d'un rapport clientéliste, s'est établie entre l'État et la chefferie Kel Adagh : l'État a contribué à préserver la position dominante de cette dernière, tandis que celle-ci a joué un rôle supplétif en l'appuyant dans la répression des insurrections menées par d'autres groupes touaregs de la région. « *Comme par exemple en 1982 quand les Ifoghas sous le commandement Intallah ag Attaher alors amenokal chef) faisaient la chasse aux rebelles touaregs qui avaient occupé pendant quelques jours le poste de Tin-Asako dans le Tamesna malien Les Ifoghas ont pu régler le problème avant que l'armée intervienne* »³¹³.

³¹¹ Mamadou Lamine Maïga, La problématique des conflits inter et intracommunautaires dans la région de Kidal, Éditeurs SIPRI, Suède, CONASCIPAL, Mali, 2015, p.36-37.

³¹² Klute Georg. Hostilités et alliances. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, 1995. La démocratie déclinée. pp. 55-71 citant Ag Sidiyene, Klute 1989.

³¹³ Ibid.

Toutefois, depuis la rébellion de 2006 et celles qui ont suivi, un renversement d'alliance s'est opéré : les Imghad de l'Adagh se sont ralliés au camp loyaliste et combattent désormais les rebelles, majoritairement issus de l'aristocratie³¹⁴.

Ainsi, à partir de la rébellion de 1990 et de celles qui lui ont succédé, des fissures sont apparues au sein des structures socio-politiques touarègues. Le positionnement des différents groupes sociaux dépend désormais largement de leurs intérêts du moment.

Chez l'aristocratie touarègue, on observe un rejet marqué des principes démocratiques, ce qui constitue l'une des causes de la récurrence des rébellions depuis 1990 au Mali. Dans l'esprit d'un *imajeghen* (noble), il ne saurait exister d'égalité avec un Imghad (vassal) ou un Iklan (ancien esclave)³¹⁵. La démocratie électorale remet ainsi en cause les droits coutumiers et féodaux. Les conflits sociaux et intracommunautaires en "pays touareg" s'expliquent en grande partie par l'antagonisme d'une part, le droit coutumier féodal, et d'autre part, le droit démocratique garantissant l'égalité stricte des individus devant la loi.

La démocratie a de fait favorisé l'ascension des vassaux et des anciens esclaves, désormais en mesure d'accéder à des postes de responsabilité (maire, député, gouverneur, préfet, sous-préfet). Par leurs prérogatives, ils peuvent transcender l'autorité des légitimités traditionnelles, réduite à une dimension essentiellement théorique et symbolique. Cette situation est perçue par les nobles comme une calamité, voire une déchéance. Dès lors, les rébellions constituent pour eux un moyen de préserver ou de rétablir leurs avantages statutaires³¹⁶.

B) Facteurs conjoncturels et fragmentation de l'ordre socio-politique touareg

« La chute des 'nobles' dans l'esprit des Kel Adrar n'a jamais été aussi catastrophique qu'aux heures difficiles des camps de sinistrés. En ce moment, surtout au cours de la saison froide de

³¹⁴ Bourgeot, André. « Le Mali dans les enjeux saharo-sahéliens ». *Le Monde en mélanges*, édité par Monique Jeudy-Ballini, CNRS Éditions, 2016 [En ligne] <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.29610>. « La rupture des liens de dépendance et la disparition concrète du fonctionnement des rapports sociaux ont conduit à la formation de nouvelles « communautés » comme celles des *imghad* (tributaires) et des Bellah. Celle des *imghad* émerge dans l'arène politique à la faveur de la démocratie électorale dessaisissant l'aristocratie de ses prérogatives « naturelles » et de ses pouvoirs locaux tout en affaiblissant l'autorité et l'influence de la chefferie. Les uns représentent le peuple légitimé par le bulletin de vote, les autres ne représentent qu'eux-mêmes, « par le sang ». C'est là un bouleversement important. Dans le contexte de la rébellion touarègue armée du mnla, la communauté des *imghad* kel Adagh est globalement restée loyaliste, y compris au sein de l'armée malienne, par conviction et par fidélité sans doute mais aussi par stratégie politique ».

³¹⁵ Claudot-Hawad Hélène. Des États-Nations contre un peuple : le cas des Touaregs. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°44, 1987. Berbères, une identité en construction. pp. 48-63 : « Par contre, une certaine incommunicabilité apparaît sur le plan du langage et de l'idéologie politiques. Par exemple, la revendication « démocratique » n'est pas toujours bien perçue. En effet, l'idée de « démocratie » comme « égalité des individus devant la loi » n'est pas facile à apprécier pour une société où les règles et le code de l'honneur ne concernent pas tous les individus de la même manière ni au même degré. Si, par exemple, le vol est toléré de la part d'un esclave tout en donnant lieu à une sanction, par contre il est absolument inadmissible de la part d'un noble et représenterait d'ailleurs pour ce dernier un véritable suicide symbolique (H. Claudot et M. Hawad, 1982). Aussi est-il difficile d'admettre, en particulier pour les individus issus de la classe dirigeante, que des gens qui ne sont pas astreints à respecter le code de l'honneur, aient par contre les mêmes droits qu'eux et puissent intervenir dans la direction des affaires publiques et le contrôle de la société. La démocratie est alors perçue comme l'extension du principe d'égalité (qui existe déjà entre personnes de même rang) à des individus qui ne respectent pas la même règle ou qui ne sont pas égaux devant la loi, proposition jugée absurde ».

³¹⁶ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.72.

l'année 1974, le plus grand nombre de ceux qui mourraient était des ‘‘Ifoghas’’ ou des ‘‘Idnan’’ (nobles). La morbidité était plus répandue parmi eux. Tout le monde se rendait compte qu'ils étaient les plus affaiblis par la calamité. Sous plusieurs tentes des camps le noble était entretenu par son ex-serviteur »³¹⁷.

En plus des facteurs structurels ou institutionnels mis en exergue dans la partie précédente, des facteurs conjoncturels tels que les sécheresses et les rébellions touarègues ont contribué à l'affaiblissement du régime féodal, pilier de l'organisation socio-politique traditionnelle touarègue.

Les calamités climatiques des années 1970 et 1980 ont marqué une véritable déchéance pour l'aristocratie touarègue, socialement, économiquement et politiquement amoindrie. Ce fut un nouveau coup dur qui entraîna la perte de son prestige. Pour une classe fortement attachée aux privilèges liés au rang et à l'honneur, ces sécheresses furent un traumatisme majeur.

Par ailleurs, dans le sillage des rébellions touarègues de 1990-1996, les jeunes insurgés, en se dressant contre l'État, cherchaient à incarner une nouvelle société fondée sur des bases égalitaires. La révolution (*attawra*) visait à instaurer une société armée et égalitaire³¹⁸.

Ce double phénomène — sécheresse et rébellion — transforma les Touaregs semi-sédentaires de la région de Tombouctou en sédentaires, à travers la création de villages fixes. Toutefois, ce processus entraîna une recomposition socio-politique sur fond de délitement de l'autorité tribale. Dans les camps de réfugiés de Méma, en Mauritanie, le HCR désigna des chefs de secteurs pour administrer les sites de fixation temporaire avant le retour au Mali. Mais « Ces chefs, de retour avec leurs sujets et profitant de la désagrégation tribale et de l'affaiblissement de l'autorité des chefs de fractions, ont négocié avec le HCR l'établissement de sites de fixation. Ces derniers sont devenus des entités politiques, économiques autonomes, indépendantes des fractions, d'autant plus qu'un site pouvait regrouper des familles issues de trois ou quatre fractions dont les chefs avaient des conflits d'intérêts avec eux »³¹⁹

Ces chefs de secteurs, dépourvus de toute légitimité traditionnelle, usurpèrent ainsi le pouvoir local, contribuant in fine à l'atomisation d'un ordre socio-politique déjà considérablement affaibli.

³¹⁷ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.114.

³¹⁸ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.454.

³¹⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit. p.123.

a) Sécheresses et recomposition sociale : l'effritement des hiérarchies traditionnelles

« La sécheresse a rendu les Touaregs égaux, d'ailleurs ils l'appellent même « l'année de l'égalité » (I wata awa sach la) »³²⁰.

La sécheresse des années 1970-1980 a profondément ébranlé les fondements socio-politiques de la société touarègue, même si « *dans le fond, les bases socio-politiques traditionnelles des Kel Adrar ont dans l'ensemble survécu à la sécheresse* »³²¹. Elle a néanmoins suscité, au sein des vassaux, un éveil de conscience marqué par la volonté d'émancipation vis-à-vis de leurs anciens suzerains.

Cette crise climatique a dès lors accéléré, chez les vassaux et les serviteurs, un processus d'affranchissement déjà amorcé au lendemain des indépendances, au point de fragiliser considérablement l'édifice socio-politique traditionnel, historiquement structuré autour du féodalisme.

En effet, « *d'une manière générale, après la sécheresse les liens qui unissaient les suzerains (nobles Ifoghas) à leurs vassaux, aussi bien que ceux qui existaient entre les captifs et leurs maîtres se dénouent et se distendent. La structure ancienne demeure en général, mais elle se désagrège rapidement : chaque cellule familiale tend à devenir une entité autonome de production* »³²².

Par ailleurs, cette période fut le théâtre d'événements inédits dans l'univers social touareg, tels que l'apparition de mariages hypergamiques entre des iklan et des timajeghin³²³. « *[...] à Kidal, certaines m'ont affirmé qu'elles ont vu dans ces conditions, des esclaves demander en mariage les mains des filles de leurs maîtres. Dans plusieurs cas ils ont réussi. Cette déchéance sociale a été provoquée par le besoin, la misère. Il était même devenu une injure de dire à des gens 'que Dieu vous rabaissent comme les Ifoghas'.* Les vieux conservateurs croyants ont interprété cette situation comme *'la fin de l'ordre divin'*, d'où un éventuel signe précurseur de la fin du monde »³²⁴.

Traditionnellement, l'union hypergamique entre un esclave et une femme libre relevait de l'impensable³²⁵. Or, la sécheresse bouleversa cet ordre établi en permettant aux serviteurs et

³²⁰ Naffet Keïta, 2005, op.cit., p.115.

³²¹ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.113.

³²² Ibid. p.116-117.

³²³ Timajeghin est le féminin pluriel de tamajek qui désigne la femme noble.

³²⁴ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.114-115.

³²⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit. p.62. Cf. également p.447-448 « L'esclave n'a pas été conçu pour être marié aux filles touarègues. En 1975, dans le nord du Mali, aux frontières de l'Algérie, les conséquences de la famine se firent sentir et, pour survivre, des jeunes filles touarègues épousèrent des Bambara, fonctionnaires ou militaires, détenant des pouvoirs administratif, politique ou financier que les chefs des entrepôts de céréales. Pour leur part, les hommes touaregs, totalement démunis et sans aucune perspective, n'étaient plus en mesure d'assurer l'entretien de leur famille ni d'envisager un mariage quelconque (ceci explique en partie pourquoi les ishumar sont des célibataires). L'auteur fait vraisemblablement référence à ces situations de

aux tributaires d'épouser des femmes, voire des filles issues de familles nobles, ce qui, en temps normal, relevait de l'exception absolue. Pour les nobles, cette situation fut vécue comme une véritable déchéance, tandis qu'elle offrit aux vassaux (imghads) et aux esclaves (iklan) une opportunité inédite d'affirmer une égalité sociale jusqu'alors inconcevable.

La sécheresse n'a ainsi fait qu'accélérer le processus de délitement de la société traditionnelle : « *En effet, beaucoup d'attentions ont été polarisées par cette récente sécheresse et l'ont rendue même, unique responsable d'une "déstructuration du tissu social" dans les sociétés traditionnelles du Sahel. Pour le cas précis de l'Adrar [...]. En fait, dans les différentes couches sociales nous pouvons seulement constater une nette prise de conscience suivie d'une mutation dans les esprits, qui a en réalité démarré depuis l'indépendance sous le choc de l'ouverture aux courants étrangers et de l'enseignement, que la sécheresse n'a fait que renforcer* »³²⁶. Dans ce contexte, les vassaux plébéiens, tels que les Imghad, surent tirer parti de la conjoncture, la sécheresse ayant stimulé en leur sein une véritable prise de conscience politique.

famine qui ont contraint des femmes touarègues à se prostituer, soit, pour une minorité, à rallier l'attawra. C'est aussi à partir de cette époque que des jeunes filles touarègues épousèrent des haratin (sg. hartani, affranchis) de Tamanghasset, moyennant une prestation matrimoniale élevée, partiellement encaissée et quelquefois assortie de la disparition de l'épouse ... ». L'auteur analyse un poème rédigé en 1988 par un Touareg de la région de Kidal, où ces unions sont décrites comme une atteinte à l'honneur de la femme touarègue, les esclaves y étant représentés comme "sales". Plusieurs compositions poétiques du même registre ont vu le jour à la fin des années 1980.

³²⁶ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.113.

b) Les rébellions, facteur de recomposition de la sphère socio-politique aux « pays touareg »

« [...] les ishumar³²⁷ prônent l'avènement d'un Touareg enfin détribalisé et capable d'affirmer son ethnicité, principe d'unité. Cette perception identitaire rend prégnante l'appellation äw tāmashāq (celui de la tāmashāq ou amajegh) »³²⁸.

Les jeunes Touaregs exilés dans les pays voisins (Algérie, Libye, Nigéria, etc.) à la suite des sécheresses sont revenus au bercaïl porteurs d'idées révolutionnaires : la détribalisation des rapports sociaux, la construction d'une union pan-tamachèque entre les Touaregs du Mali et ceux du Niger, ainsi que la lutte armée contre les États du Mali et du Niger dans le but d'instaurer un État touareg.

En effet, les Ishumar ont innové politiquement en cherchant à bâtir un nouvel ordre socio-politique touareg, dans lequel les réflexes claniques, tribaux et statutaires sont perçus comme anachroniques et comme « un poison qui tue les luttes touarègues ».

De ce fait, « les nouveaux liens et les nouveaux réseaux de solidarité ont engendré le sentiment d'appartenir à un même groupe, de former une communauté de destin et de sang. Face à la société et face à l'État s'élabore un code de comportement, voire une éthique. Les références généalogiques, lignagers (tels les Kel Agiga), régionaux (tels les Kel Adagh) et nationaux (tels les Kel Mali ou les Kel Niger), sont perçus comme des facteurs de division »³²⁹.

La société touarègue nouvelle, promue par les révolutionnaires (Ishumar), devait reposer sur des fondements élargis permettant de fédérer l'ensemble des Touaregs. Il s'agissait de créer l'ébauche d'une « personnalité ethnique » targuie. Ainsi, « les identités géologique, politique et sociale, sources de divisions et de discorde perpétuelles, se dissolvent au profit de l'idéologie de l'identité ethnique, génératrice d'unité, de paix et d'égalité »³³⁰.

Pour atteindre cet objectif, il convenait de transformer les mentalités et de réformer les usages et coutumes, de sorte que tous les Touaregs deviennent égaux et se délestent de l'esprit clanique, tribal et statutaire. Ce nouvel édifice socio-politique détribalisé devait permettre de poser les bases d'un ordre social nouveau, moins vulnérable à l'exploitation politique des divisions claniques et tribales par les États. Le dépassement des logiques particularistes — clan, tribu, classe — devait, en ce sens, ouvrir la voie à la construction d'un État touareg. *« Ils affirment leur volonté de modifier le présent pour restaurer l'identité touarègue perdue et bafouée aux formes idéelles qu'aux formes matérielles de l'organisation sociale [...]. L'ashamor est un révolutionnaire en puissance ; sa prise de conscience politique, d'essence ethnique, est fondée*

³²⁷ D'après André Bourgeot, 1995, p.441 : « L'appellation ishumar se donne ici un nouveau signifiant qui définit des groupes partisans de la révolution par la lutte armée. Cette nouvelle signification semble apparaître vers 1984-1985, c'est-à-dire à la suite de la seconde sécheresse ». Le terme ishumar (sing. Ashomar) est une déformation du mot français chômeurs. C'est le nom que les jeunes Touaregs désœuvrés et victimes des sécheresses des années 70-80 se sont donnés. Ces jeunes qui sont rentrés en rébellions se désignaient de ce fait comme des ishumar.

³²⁸ Ibid. p.440.

³²⁹ Ibid.

³³⁰ Ibid. p.454.

*sur la communauté de destin, sur le sentiment d'appartenir à un peuple victime, voire martyr car soumis »*³³¹.

La fabrique d'une identité ethnique, au détriment des identités lignagères et tribales, apparaissait ainsi politiquement plus fédératrice. Ce projet constituait une rupture majeure : « *rupture et une contestation de l'héritage. Ce que nous avons appelé "personnalité ethnique" se trouve sensiblement transformée, au profit de l'affirmation de l'ethnicité* »³³².

Par ailleurs, le facteur démographique constitua un autre élément déterminant dans la recomposition politique des « pays touareg ». En effet, « *les aristocrates sont très peu nombreux, car ils ont été décimés dans les guerres et ont peu d'enfants ; cela entraîne une noblesse peu nombreuse au service du chef* »³³³.

De ce fait, le déséquilibre démographique entre les imouchar (aristocrates), les imghads (vassaux) et les iklan (esclaves) contraignit les premiers, bien qu'ils aient longtemps considéré les seconds comme des « esclaves blancs », à faire évoluer leur statut sans toutefois les reconnaître pleinement comme leurs égaux³³⁴. Dans de nombreuses fractions, la proportion d'iklan (Touaregs noirs) dépassait largement celle des imouchar et des imghads réunis (Touaregs blancs).

En outre, chaque rébellion vit émerger des leaders politico-militaires qui tiraient leur légitimité des armes et s'imposaient comme de véritables barons, souvent plus puissants que les autorités traditionnelles (chefs de clans, chefs de tribus, voire l'Aménokal), dont la légitimité reposait sur la naissance et le sang. Ces chefs de guerre sont parvenus à devenir de nouvelles notabilités en s'érigeant en interlocuteurs privilégiés entre leurs communautés et l'État. Leur influence leur permit de mettre en place des réseaux de clientélisme et d'éclipser l'autorité traditionnelle³³⁵. Des cas de ces usurpations se retrouvent dans toutes les confédérations et à tous les niveaux du pouvoir politique traditionnel touareg³³⁶.

³³¹ Ibid. p.440.

³³² Ibid. p.454.

³³³ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.95.

³³⁴ Ibid. p.95-96 « C'est pour cette raison que les aristocrates ne peuvent plus considérer toute cette masse d'esclaves noirs et blancs de la même façon, car l'ettebel serait réduit à 95 % d'esclaves. Ainsi, dans la représentation de la hiérarchie sociale, les « esclaves blancs » ont vu leur statut passer à celui de « sujet » (équivalent du statut de « citoyen » dans les républiques européennes), pour constituer ainsi la grande composante « non esclave » de l'ettebel ; toutefois, les Imrads restent traités comme des esclaves par les aristocrates ».

³³⁵ Qu'ils soient cadres administratifs, députés, officiers supérieurs ou ministres, les acteurs institutionnels contribuent, chacun à sa manière, à l'érosion et à la reconfiguration de l'ordre ancien dans une logique de captation au profit individuel ou corporatiste.

³³⁶ Parmi les nombreux exemples, J. Hureiki, op.cit. p.110 rapporte les plaintes de l'amenoukal Omayyata à « [...] Goundam, qui était le fief des Imouchar durant les périodes précoloniales, est remplacée par Diré qui, selon l'amenoukal installé à Goundam, est une bonne chose, car Diré est un lieu intermédiaire entre les Imouchar du Nord (Goundam) et ceux du Sud (Doffana).Il reconnaît que son autorité est masquée par l'autorité (avec la légitimation étatique) de Nouh Ag Attita, ancien vice-président de la république et ancien député, même s'il n'est pas issu de la tribu Tinguérégouif, proprement parler. Toutefois, les Chérif, les Kel Anşar et les Imouchar

Chaque rébellion engendrait également de nouveaux riches et de nouvelles figures politiques, qui usaient de leur position de domination pour éroder l'autorité des chefferies traditionnelles. En effet, *« les chefferies “traditionnelles” ne sont pas reconnues comme une institution officielle au sein de l'État malien postcolonial, contrairement au Niger. Dans les deux cas toutefois, il est possible de constater une baisse progressive de leur influence au cours de la période postcoloniale, du fait de la multiplication de sous-groupes qui s'autonomisent et se distancient de ces chefferies. Les rébellions touarègues, au cours des années 1990, ont aussi contribué à faire émerger de nouveaux leaders, notamment parmi les chefs et les cadres politiques et militaires des mouvements armés qui n'appartiennent pas aux familles des chefferies »*³³⁷.

Ainsi, les rébellions touarègues se présentent comme un facteur à la fois transformateur et destructeur de la société touarègue. *« Les différentes rébellions armées ont donc transformé les structures sociales de la région. [...] Les rébellions semblent être à la base de l'effondrement de l'économie de la région et de l'éclatement de la famille traditionnelle »*³³⁸.

Conclusion Chapitre I

*« Les abus de pouvoir des aristocrates et le mépris qu'ils ont pour les Imrads, ajoutés à la décentralisation étatique avec le fractionnement des tribus et l'effritement du pouvoir de l'amenoukal, ont éloigné les Imrads de leur propre ettebel, même s'ils gardent officiellement un respect coutumier pour leur amenoukal »*³³⁹.

La colonisation française marque un premier moment de transformation profonde de la société touarègue³⁴⁰, tandis que l'indépendance du Mali constitue un second temps de bouleversements majeurs.

Dans l'ensemble, les structures socio-politiques traditionnelles touarègues ont été remodelées à la fois par des facteurs structurels — notamment l'action des administrations française et malienne — et par des facteurs conjoncturels, tels que les sécheresses et les rébellions. La recherche de stabilité politique, qui a servi de justification aux atteintes portées aux institutions féodales, a en réalité engendré des instabilités récurrentes, aussi bien sous administration coloniale qu'après l'indépendance. Le capitaine Marty reconnaissait déjà, dans un rapport de 1920, l'effet délétère de cette politique : *« Il faut reconnaître qu'au début nous n'avons pas eu une politique très heureuse à l'égard de ces populations et que nous aurions dû nous borner à*

considèrent qu'Omayyata est le représentant de l'autorité traditionnelle, bien qu'il n'ait plus de tambour (ou ettebel) et même s'il n'a plus le pouvoir politique ou militaire de ses ancêtres ».

³³⁷ Bencherif, A. (2021). Des élites touarègues face aux trafics de drogues. Quelles recompositions morales et sociopolitiques ? Politique africaine, n° 163(3), 61-83. <https://doi.org/10.3917/polaf.163.0061>.

³³⁸ Mamadou Lamine Maïga, 2015, op.cit., p.34.

³³⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.95.

³⁴⁰ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.35.

*exercer sur elles un large protectorat en respectant leur organisation féodale et les droits séculaires des Imageren sur les Imrads et les bellahs »*³⁴¹.

L'administration coloniale a transformé les institutions traditionnelles pour des finalités politico-militaires, économiques et, marginalement, sociales. Après l'indépendance, l'État malien a poursuivi cette logique en dissolvant les structures tribales et féodales afin de les remplacer par des institutions étatiques censées garantir l'unité nationale et l'intégrité territoriale. Cette politique a toutefois cristallisé des mécontentements, notamment chez les Kel Adagh [Touaregs de la région de Kidal], qui se sont soulevés dès 1963. À partir de cette date, le cœur des rébellions touarègues s'est concentré dans l'Adrar, fief des Kel Adagh, dont les institutions traditionnelles, préservées par la colonisation, furent brutalement remises en cause par le jeune État malien.

À ces facteurs structurels se sont ajoutés des éléments conjoncturels qui ont accentué la désagrégation sociale et politique. Comme l'indique un observateur : *« L'éclatement social touche la distribution des rôles selon l'âge et le sexe, les rapports entre les sexes, aussi bien que l'exercice de l'autorité, le mariage et la dévolution des femmes et des enfants. Les crises successives, de 1950 à 1990, ont dénoué ainsi pour certains groupes sociaux les solidarités traditionnelles et en ont recomposé de nouvelles, sur d'autres valeurs et d'autres finalités »*³⁴².

L'analyse historique des rébellions permet de distinguer deux grandes séquences. La première regroupe celles de 1916 et de 1963, motivées par la contestation d'un nouvel ordre qui affaiblissait le régime féodal : elles traduisent la volonté de l'aristocratie de préserver ses privilèges. La seconde, inaugurée par la rébellion de 1990, se caractérise par la multiplication de conflits inter et intracommunautaires, particulièrement violents au sein des Kel Adagh. Désormais, les rébellions se déploient sur un double front : contre l'État, mais aussi contre des groupes touaregs rivaux.

Le fil conducteur de ces deux moments réside dans la défense obstinée des privilèges aristocratiques. Les nobles s'allient aux institutions tant que celles-ci confortent leur position dominante, mais s'y opposent dès lors que leurs droits coutumiers sont menacés. En ce sens, le moteur des rébellions doit être compris comme un enjeu de recomposition socio-politique.

Aujourd'hui, les tribus ne subsistent plus qu'à l'état de référent symbolique : les solidarités ancestrales se sont dissoutes et les chefferies ont perdu leur autorité. Les rébellions apparaissent comme des soubresauts liés aux transformations imposées à la société touarègue, désormais déstructurée et fragilisée, traversée par une crise identitaire profonde. On observe ainsi *« [...] la résurgence de la "targuité", lorsque les crises cumulatives font apparaître l'ampleur des fissures, des ruptures sociales et économiques et les difficultés de la reproduction sociale. La société atomisée se recompose sous forme de communautés socialement hétérogènes à la*

³⁴¹ Rapport du Capitaine Marty commandant le cercle de Gao sur la politique générale et la situation du cercle pendant l'année 1920. ANM, Fond récent, Dossier 1 E 17. A voir également dans Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.60.

³⁴² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.454.

*périphérie des centres urbains et à l'étranger. Les revendications identitaires s'opposent à l'État sans avoir pour autant l'objectif de le renverser »*³⁴³.

Toutefois, comme le souligne A. Bourgeot, « les vraies difficultés de l'ethnicisme résident fondamentalement dans l'incapacité ou l'impossibilité des rébellions à des fondements ethniques à dissocier le politique du militaire. La nature même des systèmes politiques de ces sociétés imbrique structurellement le politique et le militaire »³⁴⁴. Cette imbrication explique l'incapacité des rébellions à s'inscrire dans un cadre strictement politique.

En parallèle, les hiérarchies statutaires connaissent un profond délitement. Ainsi, « la fonction des Imrad n'a pas changé : ils gardent les troupeaux tout en possédant actuellement leur propre cheptel, alors que les Akli gardent une partie du bétail des aristocrates pour leurs besoins alimentaires quotidiens de leurs maîtres. Cette évolution vers l'autonomie vis-à-vis des aristocrates est amplifiée par la crise socio-économique, les sécheresses et le fractionnement des tribus. Tous ces facteurs brisent les rapports de classes existant et contribuent à l'émergence et au maintien d'une certaine autonomie économique des Imrad »³⁴⁵. L'autorité de l'Aménokal s'en trouve affaiblie, tandis que les tribus tendent à s'autonomiser, allant parfois jusqu'à constituer leur propre *ettebel*.

Par ailleurs, la compréhension des rébellions impose d'examiner les recompositions internes propres aux grandes confédérations. Ces dynamiques statutaires et identitaires constituent une clé d'interprétation essentielle. Chez les Oulliminden [Touaregs de la région de Ménaka/ Gao], la répression coloniale a durablement affaibli l'aristocratie, au point qu'elle apparaît aujourd'hui « légèrement négrifiée ». Les contestations proviennent principalement des tribus vassales, tels les Chamanmass et les Daoussak, qui rejoignent épisodiquement les rébellions initiées dans l'Adagh, mais s'en retirent faute d'accès aux instances dirigeantes, en raison de leur statut. Les Daoussak tendent désormais à se constituer en confédération indépendante, refusant l'autorité de la chefferie Oulliminden.

Chez les Kel Adagh, l'aristocratie a été préservée durant la colonisation, mais elle fait désormais face à la contestation des Imghads, qui remettent en cause l'autorité des Ifoghas. Comme l'écrit Nicolas : « les Ifoghas de l'Adrar, *ineslimen*, c'est-à-dire maraboutiques, forment un agrégat, une peuplade et un "agheref", ou fédération. [...]. La fédération qu'ils forment actuellement est artificielle, au même titre que son Amenokal, fonction à laquelle ne peut accéder un aneslem du point de vue coutumier. L'Amenokal Attaher s'est imposé à nous par intrigue ; il n'aurait pu être qu'imam dans le concept touareg des institutions politiques. Il poursuit une politique personnelle pro-maraboutique ; il est à la tête d'un ensemble confus, qu'il a noyauté et organisé en présentant et imposant comme candidats aux emplois de chefs des clients, maraboutiques comme lui. Il poursuit cette manœuvre chez les Ioullemmeden de l'Est »³⁴⁶. Les tensions qui

³⁴³ Ibid. p.454.

³⁴⁴ Ibid. p.374.

³⁴⁵ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.96.

³⁴⁶ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p. 173 citant Nicolas, un spécialiste des Touaregs Soudanais.

traversent cette confédération trouvent leur origine dans l'histoire coloniale, aggravée par les politiques postcoloniales et les maladresses des gouvernements maliens.

Enfin, les Kel Tadmekkat [Touaregs de la région Tombouctou] ont vu leur aristocratie Tinguéréguif durablement affaiblie par la colonisation. Les tribus vassales et maraboutiques, notamment les Kel Ansar et les Chérif, ont profité de ce déclin pour s'autonomiser et s'affirmer politiquement. Toutefois, leur identité arabo-islamique limite leurs interactions avec le reste du monde touareg. Aujourd'hui, les Kel Ansar tendent à regrouper autour d'eux d'autres groupes afin de constituer une puissante confédération. Leur proximité avec les régimes successifs de l'État postcolonial leur a permis de se renforcer au détriment des Tinguéréguif, autrefois dominants. La tribu Kel Ansar fournit d'ailleurs à l'État malien de nombreux cadres de haut rang, dont un vice-président, un Premier ministre, plusieurs ministres et d'autres hauts fonctionnaires.

En définitive, la compréhension des rébellions touarègues suppose de les replacer dans cette dynamique complexe de recomposition socio-politique et statutaire. On assiste à une véritable « révolution du tiers état touareg » dans les « pays touaregs », à laquelle viennent se greffer des enjeux géopolitiques régionaux et internationaux, complexifiant encore la lecture et la gestion de la « question touarègue ».

Le chapitre suivant sera consacré à l'économie traditionnelle touarègue, à ses transformations durant les périodes coloniale et postcoloniale, ainsi qu'aux implications de ces mutations dans le déclenchement des rébellions

Chapitre II - Les piliers socio-économiques de la société traditionnelle touarègue à l'épreuve de l'administration française et malienne : convertir les guerriers razzieurs, protecteurs, péagistes, caravaniers, pasteurs nomades à l'économie monétaire

« L'économie targaia, reposait sur cinq piliers : un pilier central, l'élevage nomade, et quatre piliers d'angle, redevances sur les produits agricoles, commerce, protection et péages, pillage. Avec la conquête européenne, les deux derniers piliers ont été abattus et le troisième (le commerce) a été périclité ; le toit s'est écroulé sur trois côtés [...]. L'édifice tout entier est en ruine et cela signifie que toute une culture millénaire est menacée d'effacement, qu'un style de vie va disparaître avec ce peuple qui se sent condamné »³⁴⁷.

Les administrations françaises puis malienne, pour des fins politico-militaires, économiques, idéologiques et culturelles, ont instauré un nouvel ordre économique en « pays touareg », au détriment de l'aristocratie touarègue. Ce bouleversement économique n'est pas étranger aux rébellions touarègues. Les structures socio-économiques ont subi de profondes transformations, entraînant une recomposition de l'ordre socio-politique au profit des tribus vassales et des serviteurs. En effet, une partie de l'économie touarègue précoloniale reposait sur l'esclavage³⁴⁸ (redevances agricoles et taxes de protection), mais l'administration coloniale française, au nom d'une idéologie prétendument anti-esclavagiste et surtout par tactique politico-militaire visant à affaiblir l'aristocratie guerrière opposée à la pénétration coloniale, a défait l'ordre féodal.

Par ailleurs, la « paix française » mit fin aux razzias, privant les Touaregs d'une source traditionnelle de revenus, tandis que le commerce caravanier fut réorganisé, contrôlé et taxé au profit des administrations françaises et maliennes. Enfin, le pastoralisme nomade, pilier central de l'économie touarègue, a périclité sous l'effet des cycles de sécheresse, aggravant la déchéance de la société targaie.

Ce bouleversement de l'ordre économique traditionnel affaiblit durablement les tribus aristocratiques, peu adaptées à ces mutations rapides. Leur monde s'effondra d'autant plus que les classes tributaires et serviles s'émancipèrent de leur tutelle et allèrent jusqu'à épouser des femmes issues de lignages aristocratiques, chose impensable dans la société touarègue précoloniale. La politique coloniale et postcoloniale a ainsi provoqué un profond malaise, révélateur d'une société en pleine recomposition identitaire.

L'attitude de l'aristocratie touarègue vis-à-vis des administrations a toujours été dictée par le souci de préserver ses avantages économiques, garants de son ordre socio-politique. Elle se montrait conciliante lorsque ceux-ci étaient maintenus, mais entraînait en insurrection dès qu'ils étaient remis en cause.

³⁴⁷ L. Cabot-Briggs, *The Living Races of the Sahara Desert* cité dans Attilio Gaudio, *Les civilisations du Sahara, dix millénaires d'histoire, de culture et de grand commerce*, éditions Gérard & C°, Verviers, Belgique, 1967, p.5-8.

³⁴⁸ Jean-Marc Balencie, Arnaud de La Grange, *Mondes rebelles. Guerres civiles et violences politiques*. L'Encyclopédie des conflits. Editions Michalon, 1999, p.268 « Comme la société touareg, la société traditionnelle maure était de type nomade, et reposait sur l'élevage, l'économie caravanière, la prédation au détriment des voisins et l'esclavagisme ».

L'introduction de l'économie monétaire a entraîné des mutations profondes dont les Touaregs du septentrion malien n'ont pas pleinement bénéficié, peinant à s'intégrer au tissu économique national. Cette marginalisation dans l'économie formelle les a souvent orientés vers des activités informelles ou illicites. À l'inverse, la communauté arabo-maure — bien que numériquement inférieure (environ 10 % de la population, soit trois fois moins que les Touaregs) — a su tirer parti de son savoir-faire commercial et de ses réseaux transnationaux, notamment en Algérie et en Mauritanie, pour s'imposer dans le grand commerce, y compris à travers des circuits de contrebande souvent tolérés par ces États.

Ce chapitre analysera de manière approfondie les impacts de ces transformations sur les cinq piliers de l'économie traditionnelle touarègue et leurs corrélations avec les rébellions touarègues.

Section 1 : Le pastoralisme nomade « en pays Touareg » : une économie traditionnelle de subsistance

« Les Touaregs consommaient traditionnellement peu de céréales. Ils se nourrissaient principalement de lait et plus rarement de viande provenant de leurs troupeaux ou de la chasse : les « vraies nourritures étaient les produits laitiers et la viande des troupeaux ou de gibier »³⁴⁹.

L'élevage constituait le pilier central de l'économie touarègue, assurant l'essentiel de la subsistance à travers les produits animaliers. L'animal, élément structurant, organisait à la fois les rapports sociaux et le rapport à l'espace. Le pastoralisme nomade, en pays touareg, était ainsi codifié et fondé sur des hiérarchies sociales et des rapports de force. En effet, *« [...] les territoires tribaux étaient et sont encore divisés en sous-régions dont les droits sont généralement attribués à des tenants individuels. Ces subdivisions peuvent être de bons pâturages, mais la plupart d'entre elles ont une valeur économique sous d'autres aspects également. Certains sont d'importants terrains de chasse au mouflon, ou pour capturer des ânes sauvages en vue de leur domestication. D'autres sont intéressants pour la récolte des graines sauvages, ou ont un sol et de l'eau convenables pour la culture irriguée »³⁵⁰.*

Cependant, l'administration française substitua au code pastoral traditionnel touareg — mouvant et régi par la hiérarchie statutaire et la force — un code pastoral statique mais souple, mis en place à travers la politique des “conventions administratives et territoriales”. Ainsi, entre 1907 et 1910, l'administration coloniale signa onze conventions de ce type avec les Oulliminden. Celles-ci fixaient les limites spatiales de chaque groupe composant le territoire (Touaregs, Bérabiches, Maures, etc.). Pour l'administration coloniale, ces conventions constituaient un moyen de mettre fin au « désordre » et au « caractère guerrier » de la gestion de l'espace dans le monde nomade. Par ailleurs, les affrontements récurrents entre

³⁴⁹ Sarah Cabalion, Buveurs de lait et amateurs de viande : aperçu des pratiques alimentaires actuelles des Touaregs de la Tagaraygarayt Azawagh, Niger *dans* Tassadit Yacine (Dir.) in Autour des Pratiques alimentaires, chez les Berbères, Awal n° 42, Cahiers d'études Berbères, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme Paris, 2013, p. 47 citant Gast et al. 1969 : 90.

³⁵⁰ Nicolaisen, J., Bernus S. (trad.) 1982, op.cit., p.56.

communautés pour le contrôle et l'exploitation des espaces renforçaient la nécessité de ce dispositif jugé plus rationnel et imposant un cadre de stabilité.

Par ailleurs, l'administration française avait incontestablement des visées économiques corollaire à cette « paix française » qui devrait permettre l'accroissement du cheptel targui. En tout cas, les propos de M. Cortier semblent l'attester *« Le jour où toutes les tribus touareg, aussi bien celles de la montagne que celles de la plaine formeront un groupe d'entente mutuelle et d'intérêt commun, le jour où la transhumance s'établira pour tout le cheptel, ce jour-là les Touaregs pourraient doubler ou tripler, sans plus de peine, le nombre de leurs bêtes à cornes et exporter par les Wagons frigorifiques du Transafricain, vers l'Algérie ou la France, plus d'un million de moutons par an. Mais combien de routine à vaincre, tout de la part des indigènes que de la part des autorités européennes, pour en arriver »*³⁵¹.

Les codes pastoraux instaurés par l'administration coloniale avaient pour finalité implicite la sédentarisation des Touaregs. Or, cette politique, abandonnée après l'indépendance, laissa persister des affrontements récurrents entre pasteurs, alimentés par la compétition pour l'accès aux ressources naturelles dans un cadre normatif altéré par la colonisation. Dans ce système, le dromadaire occupait une place centrale : symbole de l'aristocratie, il assurait la mobilité guerrière et pastorale, tout en incarnant l'adaptation du mode de vie nomade aux contraintes climatiques sahariennes.

A) L'élevage, pilier central de l'économie traditionnelle touarègue

*« Les nomades de l'Adrar pratiquent une économie traditionnelle de substance. Le bétail constitue leur unique revenu. Ils se nourrissent essentiellement des produits de l'élevage (lait, viande, fromage). Cependant il arrive des saisons où le lait manque. Pour faire face à sa nourriture alors, l'éleveur achète des céréales [...] Pour se procurer les biens précités, les Kel Adrar n'engagent pas n'importe quelle bête. Les animaux qu'ils destinent au troc sont les mâles castrés (ovins, caprins) et les têtes âgées en général »*³⁵².

L'élevage constituait un pilier de l'économie touarègue car traditionnellement les Touaregs se nourrissaient essentiellement de produits animaliers (lait et viande). Les produits laitiers (lait, fromage) constituaient les rations de base du régime alimentaire targui.

Les animaux et les produits animaliers constituaient également les biens d'échanges. L'usage de la monnaie était peu courant durant cette période. De ce fait, l'animal avait une triple fonction : la première fonction nourricière, il permettait aux Touaregs de pourvoir à leurs besoins alimentaires. La seconde fonction est celle de l'échange et la troisième fonction est socio-politique car l'animal est un marqueur spatial par excellence.

³⁵¹ Maurice Cortier, 1925, op.cit., p. 22-23.

³⁵² Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.79. L'auteur précise également que pour « d'autres besoins nécessaires tels que : habiller sa famille, payer l'impôt, constituer un stock de grain, thé et sucre pour prévoir les étrangers, les fêtes religieuses ou même la même saison. Nous voyons que tous ses produits de consommation n'entrent que dans la subsistance du nomade », p.79.

a) L'élevage nomade, un moyen de subsistance des sociétés traditionnelles touarègues

« [...], j'aurais terminé cet exposé sur l'élevage des Touaregs dont on peut dire qu'après guerriers féodaux, ils sont essentiellement pasteurs de chèvres et de chameaux »³⁵³.

Les Touaregs étaient traditionnellement éleveurs semi-nomades. Dans la société traditionnelle touarègue, l'animal était aussi le symbole des hiérarchisations statutaires : aux nobles les dromadaires et aux roturiers les chèvres³⁵⁴. Cependant, il y a une complémentarité entre l'élevage de chameaux et celle des chèvres dans la société touarègue. En effet, le chameau est l'animal du bât, du commerce caravanier et compagnon indispensable du guerrier targui. La chamelle peut fournir aux Touaregs une quantité importante de lait, toutefois, cette production est très dépendante des aléas climatiques. Le lait de chameau se prête peu à la fabrication du beurre. Il est d'usage pour les fromages. La peau de l'animal est fort peu mobilisée dans l'artisanat touareg. Quant à la chair, elle n'est consommée qu'occasionnellement par les Touaregs ou lors de grandes réjouissances. A l'inverse, la chèvre présente plusieurs atouts : sa peau entre dans la fabrication de divers produits d'artisanat³⁵⁵ et son lait très apprécié pour la fabrication de beurre et du fromage³⁵⁶. Dans les faits, les petits ruminants (chèvres et moutons) ont une fonction économique et sociale importante dans le monde touareg. L'anthropologue A. Bourgeot met en exergue cette importance « *La production pastorale des petits ruminants destinée à la satisfaction des besoins alimentaires du groupe, à l'accomplissement des rites sociaux constitutifs des rites sociaux constitutifs de troupes (dons à la naissance, au premier pantalon, au premier voile de tête, etc.) et au respect des sacrifices religieux (Aïd es Seghir, Aïd el Kebir, Mouloud, aumônes diverses, etc.). Ce type de pastoralisme s'inscrit dans les rapports tributaires* »³⁵⁷.

Les Touaregs Ouilliminden et ceux du Gourma (Kel Tadmekkat) se distinguaient davantage comme bouviers que comme pasteurs de chameaux³⁵⁸, les conditions climatiques défavorables aux camélidés favorisant l'apparition de maladies. L'animal, au-delà de sa fonction alimentaire, constituait un bien d'échange central dans l'économie de troc, assurant à la fois la subsistance et l'accès aux biens nécessaires.

³⁵³ Kilian Conrad, Au Hoggar-Mission de 1922, Société d'édition géographique, maritime et coloniale, 1925, p.138.

³⁵⁴ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.68, Cf. André Bourgeot, 1995, op.cit., p.51 ; p.226.

³⁵⁵ Ibid. p.65 « Bien plus, la chèvre est très importante pour l'artisanat touareg: tentes, outres, récipients pour diverses sortes de nourriture, solide ou liquide, sont faits principalement de peau, qui était jadis utilisée aussi pour tout l'habillement. Le poil de chèvre est aussi extrêmement utile pour fabriquer les cordes avec lesquelles les animaux domestiques sont entravés, les selles de chameaux fixées, et ainsi de suite ».

³⁵⁶ Ibid. p.64- 65.

³⁵⁷ André Bourgeot, 1995, op.cit., p. 224.

³⁵⁸ A l'inverse, d'après Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.72 : dans l'Adagh « le cheptel se compose par ordre d'importance numérique de caprins, d'ovins, de chameaux, de bovins et d'ânes ».

b) Sédentariser les nomades : un projet colonial et malien

« Chaque confédération était réputée avoir acquis les armes à la main, sous la direction de ses nobles, le territoire qu'elle occupait. On peut même dire que l'histoire du pays touareg est celle de guerres incessantes, où les confédérations sont entraînées dans un mouvement séculaire vers les riches terres du Sud, chacune d'elles repoussant les anciens occupants, Touaregs ou étrangers, du territoire où elle s'installe. Dans ces guerres de conquête, nobles et roturiers ne jouaient pas le même rôle : les premiers seuls avaient l'initiative tandis que les seconds ne combattaient que pour le compte de leurs seigneurs et sous leurs bannières »³⁵⁹.

Le nomadisme touareg est une excroissance de l'organisation féodale. En effet, *« Les aristocrates sont des guerriers détenteurs de dromadaires se livrant à un « pastoralisme guerrier » tandis que les tributaires possédaient essentiellement de petits ruminants assurant ainsi un « pastoralisme alimentaire »³⁶⁰.*

Le pastoralisme nomade a souffert tant sous l'administration française que malienne mais de manière différente. En effet, les deux administrations visaient la sédentarisation à terme des Touaregs mais sans jamais y parvenir³⁶¹.

Toutefois, la politique de l'administration française a consisté à rénover le code pastoral traditionnel touareg qui reposait sur la force car les tribus les confédérations et tribus dominantes étaient les maîtres de l'espace. De ce fait les besoins de leur cheptel passaient en premier. Ensuite, l'administration française a introduit la vaccination et l'hydraulique pastorale.

Ces trois mesures ont contribué à l'augmentation du cheptel. Toutefois, cette politique n'était pas désintéressée car elle visait à enrichir le colonisateur à travers les taxes et l'exportation du bétail et non les Touaregs. De surcroît, le bétail touareg était réquisitionné selon le bon pouvoir de l'administration française. Ces réquisitions constituent l'une des causes de la rébellion touarègue de 1916³⁶².

Quant aux administrations du Mali postcolonial, elles n'ont pas su mettre en place une véritable gouvernance pastorale. L'absence de régulation de l'espace nomade a favorisé la résurgence de conflits inter et intracommunautaires, notamment autour de l'accès aux ressources naturelles (eau et pâturages).

En outre, l'absence d'une politique d'hydraulique pastorale a causé beaucoup de dommages au cheptel touareg pendant les grandes périodes de sécheresses des années 1970 et 1980 au cours desquelles les Touaregs ont perdu une part significative de leurs troupeaux. Cette situation a

³⁵⁹ Casajus Dominique, 1990, op.cit., reprenant ses travaux antérieurs Casajus, 1987a, chap.3, ce travail s'appuyant sur les sources suivantes dont l'auteur fait mention : Urvoy (1936), Clauzel (1962), Nicolaisen (1963), Alojaly (1975), Keenan (1976) et Norris (1975).

³⁶⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.226.

³⁶¹ Au Mali, cet objectif était au moins clair sous la Première République.

³⁶² Fuglestad Finn, 1973, op.cit.

accentué les ressentiments contre l'Etat et constitue l'une des matrices de la rébellion touarègue de 1990.

Section 2 : Les quatre piliers latéraux de l'économie traditionnelle targuie entre contrôle et suppression

« Il y a, en effet, chez tout Européen un zélote qui sommeille ; d'où ce besoin de convertir la planète à notre style de vie et de pensée donné pour modèle idéale. On sait qu'avant notre arrivée, les Touaregs vivaient sous les trois états : pasteur, guerrier protecteur, pillard. En transformant ces guerriers-pillards en caravaniers, nous avons réduit leurs activités à deux : pasteur et « roulier du désert ». C'est encore trop pour certains hommes de système, qui pensent à « démâter » les nomades. Leur programme, en effet, se résume en un mot : sédentarisation. Ils sont déconcertés par ces administrés vers administrateur, et oblige à pratiquer une administration itinérante. Ils ne comprennent pas que l'on puisse trouver son assurance et concevoir sa dignité autrement que campé derrière un bureau- »³⁶³.

Les quatre piliers latéraux de l'économie touarègue précoloniale (redevances sur les produits agricoles, protection et péages, commerce caravanier et pillage) convenaient peu à l'administration française pour des raisons de stabilité politique (politico-militaire), économique et marginalement de justice sociale.

A l'indépendance, l'administration malienne a trouvé que l'administration coloniale à travers la politique de « pacification » avait mis fin aux razzias. Même si des actes de banditisme survenaient par moment mais loin de la période des incursions des reguibat venant du Maroc et des confins du Sahara, les rezzous et contre rezzous sanglants entre tribus touaregs rivales, entre Touaregs et Kounta, et des raids touaregs contre les agglomérations sédentaires.

Aussi, l'administration coloniale à travers la politique d'émancipation des Imghads et des Iklan quoi qu'inachevée et inégale géographiquement avait fortement endommagé les trois autres piliers latéraux (commerce transsaharien, redevances sur les produits agricoles, protection et péage).

L'administration française avait déjà donc grandement contribué à la modification des structures et des mœurs économiques du monde touareg avant l'accession du Mali à l'indépendance. Toutefois, cette mutation de l'économie se fait au détriment des imouchar (nobles), ce qui entraîne leur mécontentement des constituant de ce fait l'un des ferments des rébellions touarègues.

A) Des taxes de « protection » aux redevances agricoles aux pays Touaregs

« C'est [...] à partir des années 50 que l'organisation sociale traditionnelle ne régit plus les rapports entre les hommes selon une hiérarchie sociale (aristocrates –guerriers, tributaires, religieux, affranchis et esclaves) qui se caractérise par l'endogamie. Les rapports sociaux ont de moins en moins d'efficience économique [...]. La suppression des prestations en nature (tiwsé, tameksit (obligation de nourrir son protecteur aristocrate) et des pratiques de rapt de

³⁶³ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.147.

*biens (tarkept) sur ses dépendants favorise l'enrichissement des tributaires. Celui-ci se manifeste par un accroissement des troupeaux de camelins et d'ovins »*³⁶⁴.

Dans la période précoloniale, parmi les sources de revenue des nobles, il y avait divers taxes auxquelles les vassaux avaient obligation de s'acquitter, aussi ils prélevaient aux Iklan et aux villages sédentaires des redevances agricoles. De ce fait, les nobles qui régnaient en maîtres dans la période précoloniale vivaient aisément de l'impôt féodal. La colonisation fut donc un moment de troubles, de calamités pour eux, surtout les confédérations qui ont eu des rapports conflictuels avec l'autorité coloniale. L'abolition de ces droits féodaux porte en partie l'explication des turbulences en « pays Kel Tadmekkat » et en « pays Ouilliminden » sous l'administration française et en « pays Kel Adagh » sous l'administration malienne.

a) Rémunérer et nourrir son « protecteur » en « pays » touareg

*« Depuis que les français sont ici, les imaggheren ont faim »*³⁶⁵.

Cet aveu de Zohr, frère de Fihroun — l'Amenoukal des Oulliminden et meneur de la rébellion de 1916 contre l'administration française — au lieutenant Duclos, constitue un témoignage éloquent de l'importance économique du système féodal pour les *imgharen* (nobles). Dans la société touarègue précoloniale, ces derniers vivaient aux dépens du tiers état. L'administration coloniale française a partiellement aboli ce régime en fonction de ses intérêts stratégiques du moment. Cette abolition, parfois justifiée au nom de la justice sociale, n'a été en réalité qu'un instrument de *hard power* colonial mobilisé à des fins politico-militaires contre les tribus touarègues contestataires

Par exemple, pour se venger des Ouilliminden, l'administration française a séparé les nobles de leurs vassaux *« appauvris par le départ de la majeure partie de leurs anciens « Daghas », les Nobles Oulliminden souffraient de plus en plus de leur déchéance »*³⁶⁶ car en perdant leurs vassaux ils perdaient là aussi une source importante de revenue au titre de taxes de protection.

En effet, *« Avant la destruction de Fihrun, tout le monde payait aux Imushagh [nobles] Iwellemeden, jusqu'à l'Adrar, jusqu'au lac Faguibine. La tiwsé était : chacun des propriétaires de troupeau donnait une tête par an de chameau. Jusqu'à la colonisation, les Imushagh percevaient la tiwse. [...] Les Imushagh protégeaient l'Adrar contre les invasions Hoggar et Reguibats »*³⁶⁷.

Dans la société traditionnelle touarègue, les rapports de vassalité entre aristocrates et roturiers étaient de deux ordres : le rapport de soumission politique et économique (la relation *əṭṭebel*) et le rapport de protection (relation *təmazlayt*)³⁶⁸.

D'abord, l'ordre politico-économique : les aristocrates percevaient un tribut annuel (*tiwsé*, *tioussé*) ainsi que d'autres redevances de la part des tributaires. Il y a donc un système de captation des sources économiques des tributaires. Ainsi pour le P. De Foucauld, il y a un rapport de soumission politique et économique entre les tributaires et les aristocrates (relation

³⁶⁴ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.258-259.

³⁶⁵ Richer (Dr Ange Marie-Joseph), 1924, op.cit. p.258. Toutefois, M. Chabrolles, 1990, p.141 prête cette citation à Fihroun.

³⁶⁶ Ibid., p.213.

³⁶⁷ Pierre Boilley, 1999, p.54.

³⁶⁸ Foucauld, R. P. Ch. De, Dictionnaire touareg-français, Imprimerie nationale, Paris, t. IV, 1952, p.1922, 1965. Cf. A. Bourgeot, 1995, p. 51. Voir aussi dans Bourgeot, 1972, p. 535-536 ; cf. J. Hureiki, 2003, p.90.

de *əttebel*)³⁶⁹. La soumission politique est caractérisée par l'appartenance à l'*ettebel* donc de la suzeraineté de l'Aménokal. Les diverses redevances et autres services rendus aux aristocrates seraient donc des formes de reconnaissance de leur autorité. En réalité, ce rapport politico-économique comporte deux aspects : « *une relation collective de lignage dépendant à un lignage dominant ; une relation individuelle, un élément par élément. Cette relation n'est pas univoque car les [nobles] s'engagent à protéger leurs Kel ulli contre tout danger. [...] une redevance annuelle est versée par le Kel Ulli [...]. La redevance annuelle se solde par un appui politique et juridique efficace* »³⁷⁰.

L'autre forme de relation entre aristocrates et tributaires est l'égide. Ce que P. De Foucauld appelle un rapport de protection (relation de *tamazlayt*)³⁷¹. Ce rapport de protection, acquis, par paiement d'une redevance annuelle, est indépendant du rapport à l'*əttebel* en moyennant la même redevance³⁷².

Cependant malgré le paiement du *tioussé* à l'Amenokal et à d'autres groupes dominants en guise de taxe de protection, les vassaux n'étaient pas à l'abri d'attaques y compris à l'intérieur de l'*ettebel*³⁷³. Dans ce cas précis, le groupe attaqué en se plaignant auprès de l'Amenokal à qui il payait le *tioussé* en échange de sa protection, celui-ci en raison de sa défaillance pouvait leur rendre une partie des animaux saisis, mais jamais la totalité³⁷⁴. De ce fait, le *tioussé* est donc une forme de garantie juridico-politique liant le noble, l'Amenokal aux tributaires. En d'autres termes, c'est une sorte d'assurance à laquelle souscrivaient les tributaires. Ainsi, « *Le Tiouse payé à l'Amenokal et aux autres nobles par leurs vassaux l'était aussi dans l'espoir de ne pas être attaqués ou exploités par d'autres Touaregs. Mais la relation entre vassaux et nobles sur le plan individuel (Temai'lait signifie littéralement «la racine de l'ongle»), avait aussi une fonction économique et était apparemment d'un grand intérêt, à la fois pour les nobles et pour les vassaux* »³⁷⁵. Le *tioussé* pouvait comporter du mil, de la cotonnade, des animaux (chèvres, chameaux...) mais aussi des produits animaliers comme le beurre de chèvre³⁷⁶. Les nobles avaient droit sur toute la propriété de leurs vassaux et pouvaient donc réclamer capricieusement et satiété tout ce qu'ils voulaient³⁷⁷. De sorte que des vassaux prospères en cheptel sont une source de richesse aussi pour les nobles puisqu'ils pouvaient à leur aise.

³⁶⁹ R.P. de Foucauld, 1952, t. IV, p.1922 cité dans A. Bourgeot, 1995, p. 51. Voir aussi dans Bourgeot, 1972.

³⁷⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.51. Cf. Bourgeot, 1972, op.cit., Cf. Nicolaisen, J., Bernus S (trad.), 1982, p.63-64.

³⁷¹ R. P de Foucauld, 1952, op.cit., p.1965 cité dans A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.51. A lire également dans Bourgeot, 1972. Cf. Jacques Hureiki, 2003, op.cit., (Benhazera, 1908)p.90 signale que le plébéien vassal pouvait demander la protection (*temazlait*) à d'autres tribus aristocratiques que celle à laquelle il payait annuellement la redevance et dont il gardait les troupeaux. Mais, il pouvait également chercher un protecteur situé en dehors de l'*ettebel* dans une sorte d'alliance politique pour protéger ses intérêts.

³⁷² André Bourgeot, 1972, op.cit., Cf. également A. Bourgeot, 1995, op.cit., p.51.

³⁷³ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.63-64. Cf. Maurice Benhazera, 1908, Six mois chez les Touaregs du Ahaggar, Alger, 1908, pp.139 sq.

³⁷⁴ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.63-64. Cf. Foucauld, R. P. Ch. De, Dictionnaire Touareg-Français, Paris, Imprimerie Nationale de France, 1951/ 52, III, pp. 1347 sq.

³⁷⁵ Ibid.p.64.

³⁷⁶ Ibid. p.63-65.

³⁷⁷ Ibid.p.65 citant Duveyrier 1864.

De surcroît, par moment, les nobles venaient camper auprès de leurs vassaux, lesquels avaient dès lors la charge de les nourrir³⁷⁸. Les vassaux étaient donc très important économiquement pour les nobles dans la société traditionnelle touarègue.

L'administration française à travers sa politique d'émancipation ciblée³⁷⁹ a de fait priver la noblesse Ouilliminden et Kel Tadmekkat de lever l'impôt féodal et de jouir de leurs droits coutumiers. Elle a pour ainsi dire aboli dans ces confédérations les privilèges dus aux protecteurs sans égard pour les nobles. Pourtant, à l'inverse, Attaher Ag Illi, Aménokal des Kel Adagh percevait annuellement une solde de cent quatorze mille francs (114.000 F) par an tandis que pour d'autres chefs de tribus la solde variait entre dix-huit mille francs (18 000) et 20. 000 F) par an³⁸⁰.

A l'indépendance, le président Modibo Keita enlève aux chefs de tribus le droit de lever l'impôt « *Mais cette situation ne plaisait pas à la chefferie touarègue [i.e. Kel Adagh] qui y voyait la suppression de leurs privilèges. En effet, celle-ci ainsi que les présidents de fédération ont tout le temps été les destinataires des impôts des nomades. C'est un impôt social qui est payé soit en monnaie, soit en offrant du bétail et des denrées alimentaires. Cela mettait ces chefs traditionnels dans une position de privilégié. [...] Or, c'est ce que voulait combattre Modibo Keita. Du fait du socialisme, les Touaregs ont rejeté le nouvel Etat malien. C'est surtout la tribu Ifoghas qui tenta de conduire l'affront en demandant le ralliement de toutes les autres tribus de la région. Dès février 1963, les Ifoghas commencèrent à mener des attaques sporadiques contre tout ce qui peut représenter l'administration* »³⁸¹.

Ces difficultés particulières de l'administration malienne avec la confédération Kel Adagh est que l'administration française avait permis aux aristocrates de maintenir leurs droits coutumiers sur leurs vassaux. Mieux, elle leur avait accordé des privilèges que les autorités maliennes au lendemain des indépendances n'ont pas voulu maintenir au nom de la justice sociale³⁸². Cette politique fit perdre aux nobles leur position privilégiée qui leur permettait de vivre du travail et des biens de leurs vassaux et des serviteurs iklan. En effet, dans l'Adagh « *les nobles, surtout Ifoghas ne sont pas les plus riches. N'étant pas de bons travailleurs de bétail, ils en possèdent peu, mais vivent très aisément sur le dos de leurs serviteurs et vassaux. Ils jouissent en général d'une grande considération* »³⁸³. C'est pourquoi, au cours de la rébellion touarègue de 1963-1964, « *les notables et les chefs de tribu ont apporté leur soutien moral, mais ils n'étaient pas derrière la rébellion. C'est simplement une bande de jeunes qui a décidé de prendre les armes, car non content d'être sous la tutelle des noirs. Au fil des jours, il y a eu de nombreux*

³⁷⁸ Ibid.p.65 citant Duveyrier 1864, pp.354 sq.

³⁷⁹ Ce terme a ici le sens de vengeance. L'administration française n'avait que pour but d'affaiblir sinon de détruire ceux qui lui résistent.

³⁸⁰ Elmouloud Yattara, 2005, op.cit., p.83-84.

³⁸¹ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.58-59.

³⁸² Mais sans doute pour des raisons politiques comme l'affaiblissement de l'aristocratie.

³⁸³ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.99.

ralliements, mais pas au sein d'un groupe avec un commandant commun [...]. Toutes les tribus n'ont pas participé »³⁸⁴.

Par ailleurs des facteurs conjoncturels agglomérés aux effets pernicioeux de la politique de l'administration française et malienne ont aussi accéléré l'altération des rapports de vassalité. *« En effet, le bouleversement des données économiques a rendu les classes supérieures dites nobles plus vulnérables. En général, nostalgique du passé, elles acceptent très difficilement la reconversion. Le poids du passé empêche la réadaptation à la nouvelle situation. Un " Afaghis " (un noble) qui se respecte a de la répugnance à pratiquer du jardinage ou le travail de banco en ville. C'est pourquoi les couches nobles ont été littéralement abattues par l'an 1972- 1973. Les privilèges qui leur permettraient de vivre ne peuvent pas maintenir après la disparition du cheptel. Même si certains gardent encore des serviteurs, il n'y a plus d'animaux à leur confier. Les vassaux conservent jalousement le peu de bétail qu'ils ont sauvé et n'acceptent plus souffrir son partage »³⁸⁵.*

Les sécheresses combinées aux facteurs institutionnels ont de fait permis aux vassaux de prendre conscience de leur pouvoir car la vulnérabilité des nobles est apparue aux grands jours. Les sécheresses ont redistribué le pouvoir en « pays touareg ». Le temps des rezzous étant révolus, la taxe de protection devient caduque et anachronique. C'est en effet, une véritable révolution sociale pour le tiers état touareg.

Les institutions traditionnelles touarègues, fondées sur les vastes privilèges des suzerains à travers les droits coutumiers, ont été fragilisées par l'intrusion des administrations française puis malienne. Les nobles, autrefois riches grâce à leurs vassaux et serviteurs, puissants et incontestés, se sont retrouvés acculés et appauvris. Les rébellions touarègues sont de fait aisément compréhensibles à l'aune de cette mutation sociale qui oblige les fiers imouchar à quémander auprès de leurs vassaux, à souffrir alors qu'ils devraient se faire offrir tout ce dont leur intérêt se porte. Une telle déchéance n'est qu'insupportable. C'est pourquoi, hier (sous l'administration française les nobles Ouilliminden et ceux des Kel Tadmekkat ont affronté l'administration française et aujourd'hui (depuis l'indépendance du Mali), les nobles Kel Adagh bousculés par des réformes qui ruinent leur sources de revenus ont porté les armes contre l'Etat malien.

Ainsi, face à l'atténuation de leur autorité, certains nobles usent d'artifices, de surnaturels pour se faire obéir par leurs anciens vassaux et serviteurs : *« Les nobles d'aujourd'hui n'ont pas cessé d'exiger de leurs vassaux des produits alimentaires ou autres. Les nobles pauvres demandent fréquemment des cadeaux à leurs vassaux, et il y a même des nobles qui campent temporairement auprès de riches vassaux auprès de qui ils trouvent une partie de leur nourriture. Les vassaux peuvent aussi prêter leurs chameaux aux nobles, qui renverront les animaux quand la production de lait s'arrêtera et ceci est considéré comme un vieux privilège de la noblesse. Les nobles peuvent demander à leurs vassaux de leur rendre de menus services, comme par exemple de surveiller des animaux domestiques, ou de chercher des animaux perdus dans le désert, et un noble m'a dit que ses chameaux étaient gardés par des vassaux. Ceci était*

³⁸⁴ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.60-61.

³⁸⁵ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.114.

aussi en usage dans le passé. Mais de nos jours les Touaregs nobles n'ont plus de pouvoir sur leurs vassaux. Les vassaux peuvent refuser tout cadeau ou service demandé par les nobles, et il y a même des nobles qui portent des amulettes qui sont supposées inciter les vassaux à donner ce qu'on leur demande »³⁸⁶.

b) Les Redevances agricoles, un droit coutumier pour les seigneurs

« [Les] captifs se répartissent en iklan –n-afarag et en iklan-n-aguîf, ce qui ne surprend personne, mais aussi en cultivateurs que les maîtres emploient actuellement sur les abords des lacs (le Niangaye en particulier), ou encore de certaines mares de l'intérieur pendant l'hivernage. Ainsi sont exploitées les mares de Benzena, Idamamou, par les bella des Iregenâten, et celle d'In-Daki par ceux des Kel Gossi ; la mare de Tikadamast par les bella des Igouadaren. De surcroît, ces bella cultivent le long du fleuve, généralement en rizières, dans les zones d'inondation de Gourou, entre Bougani et Aghlal par exemple, pour le compte de leurs maîtres ou même de sédentaires »³⁸⁷.

Traditionnellement, les nobles répugnent à travailler la terre³⁸⁸. Cette tâche était réservée aux Iklan (Bella). Ces derniers cultivaient pour le compte de leurs maîtres auxquels revenaient une partie de la récolte. L'activité agricole n'est certes pas favorisée par le climat notamment pour les Touaregs Sahariens mais il subsiste des oasis où cette activité est possible. L'administration française en libérant les tribus vassales, les cultures des Iklan étaient de ce fait devenues une source de revenue encore plus importante pour les nobles.

« Cette activité agricole se développe progressivement, et ce développement a une double origine : d'abord, le désir des maîtres de rechercher de nouvelles sources de revenus, afin de compenser l'amenuisement, voire le tarissement, des redevances traditionnellement payées par des vassaux ou des clients. Les imajeren manifestent de plus en plus d'intérêt pour les bénéfices procurés par une bonne année agricole. Est-ce un pas vers la sédentarisation ? »³⁸⁹.

En réalité, l'administration française après avoir créé des « villages de liberté » pour les Iklan a quelque peu laissé cette niche économique aux imouchar dans le but de les inciter vraisemblablement à la sédentarisation.

Cependant, la taxe de redevance agricole dans la période précoloniale était moins importante chez certains groupes touaregs notamment dans l'Adagh : « [...] les kel Adrar n'ont jamais eu d'activité agricole organisée avant 1962. La plupart des anciens serviteurs Ifoghas (les bellas) libérés par l'indépendance se consacrent les premiers au jardinage dans les villages de Kidal,

³⁸⁶ Johannes Nicolaisen, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p.65-66.

³⁸⁷ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.199

³⁸⁸ Ibid., p.53 « le Touareg répugne au labeur agraire ». Cf. également Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.114.

³⁸⁹ Ibid., p.199.

*Tessalit et Tallabitté surtout. Ils furent organisés et encouragés par l'administration surtout à l'occasion des foires des années 1967 à 1971 »*³⁹⁰.

Dans les régions où l'activité agricole était moins propice, les Iklan récoltaient des graminées sauvages. C'est à partir de ces ressources que l'on produisait de la farine nécessaire à la préparation des bouillies (esink).

Les sédentaires également dans la période précoloniale devaient mettre à disposition des tribus touarègues dominantes une partie de leur récolte à titre de redevance agricole. La colonisation a privé les Touaregs Ouilliminden, Kel Tadmekkat de précieuses ressources en « pays » sédentaire. C'est pourquoi, ces deux confédérations soudaniennes ont toujours été en situation insurrectionnelle contre l'administration française qui les a privés de fait d'un pan important de leur économie.

B) Les razzias, une pratique précoloniale prohibée par l'administration française

*« Ni la chasse, ni l'élevage ne sont des activités vers lesquelles le Targui se sent porté ; ni, d'autant moins, l'agriculture. Il aime par instinct le pillage et la guerre et il ose attaquer, avec n'importe quelle arme, quiconque le dérange »*³⁹¹.

La période précoloniale est la période des grands rezzous. Les guerriers Touaregs se passionnaient pour cette activité certes meurtrière mais constituant une véritable source de richesse. La guerre, c'est le domaine par excellence de l'aristocratie touareg. La société touarègue est structurellement guerrière et « *Les guerres sont presque toujours accompagnées d'une lutte poétique* »³⁹². L'héritage littéraire de R.P de Foucauld nous permet de mieux appréhender la magie de cette poésie qui décuple la hargne du guerrier touareg³⁹³.

D'après D. Casajus, on distingue trois sortes de guerres chez les Touaregs : les guerres de conquête (*AMGER*), les guerres de razzia (égän/ *EGEN*) « activités jugées impies » et les guerres saintes (*AKAFER*, de l'arabe *KAFIR*) contre les « étrangers » considérés des « infidèles ». Mais cependant les guerres saintes n'excluent pas les Razzias³⁹⁴. Ces guerres obéissent toutefois à des règles coutumières et seul le noble est habilité à les déclencher. Il est le « vrai » Touareg et le seigneur des guerres. « *Dans la conquête comme dans la razzia, le seul*

³⁹⁰ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.77.

³⁹¹ Attilio Gaudio, 1967, op.cit., p.68.

³⁹² Foucauld 1925-1930, I : II cité dans Casajus Dominique. Art poétique et art de la guerre dans l'ancien monde touareg. In: L'HOMME, 1998, tome 38 n°146. pp. 143-164.

³⁹³ En effet, le R. P de Foucauld recueilli près de 6 000 vers poétiques Touaregs composés entre 1820 et 1906 ; la transcription et la traduction annotée constituent le seul document linguistique d'importance que nous aient laissé les Touaregs de l'époque précoloniale Selon D. Casajus, 1998.

³⁹⁴ Casajus Dominique. Islam et noblesse chez les Touaregs. In: L'HOMME, 1990, tome 30 n°115. pp. 7-30,

cf. Jan Krzysztof Makulski, « Evolution du modèle de la personnalité des Touaregs Kel-Ahaggar », *Africana Bulletin*, n°15, Warszawa, 1971, p.66 : En effet, les nobles Touareg Kel-Ahaggar s'auto-désignent Imouchar, « la racine (même) de ce nom est liée au verbe "piller" qui dans le vocabulaire touareg n'est pas péjoratif, mais, au contraire, est le synonyme de force et d'indépendance, ainsi que de position dominante au sein de la société ».

*Touareg ayant droit plénier à se confronter au monde étranger est le noble. Face à l'attention, il est le véritable Touareg, de sorte que, dans ce contexte au moins les deux acceptions du mot emajegh se confondent »*³⁹⁵.

La razzia était très rémunératrice en ce sens qu'elles permettaient aux Touaregs de s'emparer par ruse ou par la force de leurs armatures de biens matériels (bijoux et tout autre objet de valeur) et de biens vivants (animaux et humains)³⁹⁶. De ce fait, son abolition par l'administration dans le cadre de la « paix française » porta un coup fatal à l'un des piliers de l'économie traditionnelle touarègue.

a) Les razzias, mode de vie et source de richesse en « pays touareg » précolonial

*« [...] le nom qu'ils se donnent, Imouhagh (sing. Amaheg) viendrait d'une racine ahagh : piller. Ils seraient donc des « pillards » avec initialement le sens noble de « guerrier »*³⁹⁷.

Dans la société traditionnelle touarègue, les rezzous étaient une véritable institution socio-culturelle, militaro-politique et surtout économique. En effet, *« L'instinct d'aventure et de pillage pousse le Targui à voler non seulement des chèvres, des chameaux et des brebis, mais aussi des bijoux, des vêtements, des armes appartenant à d'autres tribus et, parfois, les campements des Noirs du Soudan sont, encore aujourd'hui, sujets à des incursions rapides de la part des prédateurs du désert à la recherche d'esclaves »*³⁹⁸.

La rezzou targuie est d'un point de vue tactique semblable à celle des Ġassane³⁹⁹. En effet, *« La tactique des rezzou consiste à pister l'ennemi avec des éclaireurs ou des espions, puis à*

³⁹⁵ Casajus Dominique, 1990, op.cit.

³⁹⁶ Camille Lefebvre, 2023, op.cit., p. 84 « Les pratiques de guerres touarègues de cette époque, fondées sur des charges de cavalerie soudaines rassemblant un très grand nombre de combattants emportant biens matériels et animaux et capturant des esclaves ». Cf. Hélène Claudot-Hawad, Les Touaregs, Portrait en fragments, C.-Y. Chaudoreille, Edisud, Aix-en-Provence, 1993, pp.13-14 citant Hanoteau, 1864, 2^e éd., XXIV. « Souvent en querelle entre eux et en hostilité pour ainsi dire permanente avec leurs voisins, ils font à ces derniers, ils font à ces derniers une guerre de ruse et de surprise, où tout l'honneur est pour celui qui sait le mieux tomber à l'improviste sur l'ennemi, et lui enlever ses troupeaux. La gloire ne se mesure pas à la résistance vaincue, mais à la richesse du butin et à l'adresse avec laquelle on a trompé la vigilance de son adversaire. Dans ces razzias soudaines, malheur aux vaincus ! Les hommes sont exterminés sans pitié. Les femmes violées et souvent mutilées pour leur arracher plus vite leurs bijoux. On égorge les moutons et chèvres, et leurs chairs désossées sont entassées dans des sacs. Les nègres seuls et les chameaux trouvent grâce devant les ramène en triomphe dans son pays »³⁹⁶. Cependant J. Hureiki, 2003 p. 470 précise que « La capture des femmes lors des guerres inter-tribales touarègues trouve ses origines dans les guerres inter-tribales dans l'Arabie pré-islamique ».

³⁹⁷ Jean Servier, Les Berbères, Que sais-je ? PUF/ Humensis, 2017, p.31 citant R.P. de Foucauld. Cf. Nicolaisen Johannes, S. Bernus (trad.), 1982, op.cit., p. 67 « Dans l'Air aussi bien que dans les autres groupes méridionaux, tous les Touaregs, quel que soit leur rang social, sont quelquefois connus sous le nom d'Imajeren (sing. Amajer), mais pour être correct, ce mot devrait être utilisé seulement pour les Touaregs de la classe noble. D'après Nicolas, le mot se rapporte à des qualités telles que « vaillance », et « bravoure » (Nicolas 1950 a, p. 188 sq.). Dans le dialecte des Touaregs du Nord, le terme équivalent est Imohar (sing. Amahar). Il est utilisé à la fois pour les nobles et les vassaux et est probablement dérivé du verbe Aher, signifiant « attaquer », ou « piller » (Duveyrier 1864 ; 318 - Foucauld 1951-52, II, 665, 674- Prasse 1959; 200). Chez les Touaregs du Nord, il est possible que ce mot ait été à l'origine employé pour les « Touaregs nobles », qui de nos jours sont connus, aussi bien dans l'Ahaggar que dans le Tassili-n-Ajjer sous le nom d'Ihaggaren (sing. Ahaggar) ».

³⁹⁸ Attilio Gaudio, 1967, op.cit., p.69. A la fin de ce premier quart du XIX^{ème} Siècle, Il n'y a plus de rezzous à proprement parler en « pays touareg ».

³⁹⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.488 « La comparaison entre les stratégies militaires des Ġassane et celles des Imouchar est parfaite. [...] La razzia touarègue, caractérisée par sa brutalité, son côté massif et ses résultats militaires brillants, est la digne héritière des guerres éclair dont les Ġassane furent les fondateurs et maîtres d'œuvre. [...] La mémoire collective des Arabes contemporains garde un excellent souvenir des guerriers Ġassane, valeureux combattants vouant leur vie à leur chef suprême. Cet art de la guerre a permis à la tribu Ġassane d'être respectée par les nomades arabes, y compris les plus rebelles ».

ordonner une attaque imprévisible dont l'heure de déclenchement revient à la seule décision du chef, d'où son caractère secret. Ces rezzou consistent en une attaque éclair du campement ennemi, profitant même de l'absence des hommes, pour piller les biens et les animaux, puis tendre une embuscade au retour des hommes en les prenant par surprise. Ce type de guerre a un caractère préventif qui évite la poursuite des razzieurs. Cette tactique « frappe et fuis » est issue des tactiques guerrières des Ġassane. Il semble que la sauvagerie des massacres et des représailles perpétrés par les Imouchar soit dans la continuité des massacres et des représailles pratiquées par les Ġassane, la dépassant peut-être même »⁴⁰⁰. Ces rezzous étaient très meurtrières et marquaient très durablement la mémoire des razziés.

Cependant, les rezzous étaient très codifiés dans la société traditionnelle targuie. Car, « *il faut dire que le Targui, dans son code de chevalerie, fait une distinction très nette entre la guerre (amdjer) et le pillage (edjen). Le premier terme, en effet, indique la bataille ouverte entre tribus ou confédérations de tribus, tandis que le deuxième terme prend la signification de vol au moyen d'embuscades ou d'assauts à l'improviste. Le pillage consiste dans le vol du bétail d'une famille, d'un groupe ou d'une tribu rivale, sans verser le sang, à moins que les propriétaires ne cherchent à défendre ou à reprendre leurs bêtes* »⁴⁰¹.

En outre, J. Nicolaisen⁴⁰² rapporte qu'en « pays touareg » qu'il en existerait trois catégories de butins de guerre obéissant à des règles de partage formelles : *Temagedaz* ou *tafedes*, *Teouit* ou *Tewat*, *Ekachchadi* ou *Ekajjadi*. En effet, *Temagedaz* est le butin pris au cours de raids organisés par les chefs nobles. Dans ce cas précis, le butin est partagé à part égale entre les nobles et les vassaux plébéiens. La nature du butin est généralement plus variée : chameaux, chevaux, biens matériels, femmes, esclaves...

La seconde catégorie de butin, appelée *Teouit*, correspond à la récupération effectuée après un *rezzou* manqué contre les siens par des groupes touaregs étrangers, des Arabes ou des pasteurs toubous. Ce butin se compose essentiellement des biens saisis sur les assaillants, notamment les chameaux et les chevaux. Conformément à la norme coutumière, le chef noble dispose alors du droit de prélever librement des animaux de selle.

Le troisième type de butin de guerre « *Ekachchadi* » est celui pris par les vassaux au cours de raids menés sans l'accord du chef noble. Dans ce cas, le chef prend tout le butin pour lui-même, et ne laisse rien aux vassaux car ces derniers n'ont pas autorité à engager un raid sans l'aval de leur suzerain sauf pour repousser l'attaque de groupes étrangers.

⁴⁰⁰ Ibid. p.491-492. Il poursuit « La brutalité et les effusions de sang ont marqué l'imaginaire des populations victimes des Imouchar malgré la disparition de leur pouvoir politique dès le début de la colonisation. Ce sont ces attaques sanguinaires qui ont dénié aux Imouchar l'identité de musulmans, car cette sauvagerie était condamnée par les religieux. Voici un exemple de représailles contre un Maure qui tua un Touareg : le tueur fut pris vivant, on lui ouvrit le ventre et le remplit de cailloux, puis on referma la plaie. Le malheureux, à son réveil, après le choc, tint son ventre et essaya de faire quelques pas, puis finit par ouvrir son ventre pour se débarrasser des cailloux. Non seulement les sortirent, mais également l'intestin...jusqu'à ce que la mort survienne [...]. D'autres cas consistent, lors de la vengeance d'un chef tué, à prendre le tueur et à lui arracher le cœur pour le jeter aux chiens... [...] » Citant Daumas, 1853 : 375, 381.

⁴⁰¹ Attilio Gaudio, 1967, op.cit., p.68-69.

⁴⁰² Nicolaisen J., Bernus S. (trad.), 1982, p.43-44. Certes l'auteur dans son étude parle des Kel Ferouan mais d'après nos informations ces coutumes étaient près qu'identiques dans toutes les confédérations touarègues avec quelques variations par endroit. Cf. Dominique Casajus, 1987, Nicolaisen 1963 : 428

De plus, les razzias étaient généralement organisées en période estivale. « Tandis que les pillages sont effectués généralement en été, l'époque considérée la meilleure pour la guerre est, par contre, l'hiver, c'est-à-dire la saison où le pâturage pour les chameaux est plus disponible ; il est également plus facile d'abattre du gibier. Le pillage ainsi que la guerre sont préparés et poursuivis avec beaucoup de calcul et de discipline, sous le commandement de chefs responsables et parfaitement obéis. Ce sont eux qui répartissent le butin dont les parts revenant à chaque guerrier sont fixées au moment de la préparation du plan d'attaque, en proportion des tâches accomplies par chacun »⁴⁰³.

Par ailleurs, en « pays touareg » dans la période précoloniale, les razzias permettaient de constituer le prix de la mariée (taggalt) qui était très onéreuse car constitué de chameaux⁴⁰⁴. « La taggalt est généralement versée en plusieurs fois, une partie le jour du mariage, le reste par fractions étalées dans le temps ; la jeune fille, se mariant selon son cœur, sera toujours prête à « faire crédit » sur une très longue période. Chez les nobles, depuis l'arrivée des Français et la fin des razzia la dot de sept chamelles est rarement versée en entier, voire jamais. Autrefois, en effet, on acquérait à bon compte le montant d'une telle taggalt ; il suffisait au prétendant de rassembler des contribuables armés en guerre, puis d'aller en cet équipage razzier quelques tribus rivales, les Arabes Kounta du Soudan, par exemple. Les sept chamelles, produits d'une prise, ainsi marquées du sceau de l'héroïsme avaient une valeur supplémentaire aux yeux de filles ayant le culte du héros »⁴⁰⁵.

La réforme du code de mariage initié par le gouvernement malien en 1963 touche de ce fait au prix de la mariée (taggalt). Il fait donc partie des décisions administratives et politiques qui ont fort mécontenter les Touaregs Kel Adagh et contribuant in fine à l'éclatement de la première rébellion touarègue postcoloniale en 1963⁴⁰⁶.

b) Les rezzous touaregs face à la colonisation

« Aujourd'hui les Touareg du Sahara sont déchus de leur place au soleil. « La paix française » leur interdit leur ancien métier de bandits de grand chemin, tellement pittoresque mais pas moins meurtrier pour cela, et les a laissés désœuvrés et défailants économiquement puisqu'ils ne peuvent pas accepter d'être commandés par personne d'autre que leurs propres chefs, ce qui leur défend de se laisser assimiler par tout régime étranger, que cela soit sur le plan économique ou social »⁴⁰⁷.

⁴⁰³ Attilio Gaudio, 1967, pp.69-72.

⁴⁰⁴ Casajus, Dominique. « 2. Chameaux et campements, chèvres et tentes ». *La tente dans la solitude*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1987. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/books.editionsmslh.6150>.

⁴⁰⁵ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.114 parlant de la Taggalt chez les Nobles Kel Rela, Taitok ou Tédjehé-Mellet, on réclamait sept chamelles pour une jeune fille selon la taghara. Au sujet de la composition de la taggalt, les travaux de Casajus Dominique, 1987 sont très instructifs. Cf. Nicolaisen J., Bernus S. (trad.), 1982, op.cit., p.69 « Dans les tribus nobles, le prix lie la dot est de sept chameaux, dans les tribus vassales de un à trois seulement, qui peuvent être remplacés par des chèvres. Chez les vassaux du Tassili-n-Ajjer, la dot est de 25 à 30 chèvres ».

⁴⁰⁶ Se reporter au chapitre III, à la section consacrée au conservatisme.

⁴⁰⁷ Cabot Briggs L., 1955, op.cit.

Pour « pacifier » les régions sahariennes de son empire, l'administration française entreprit de démanteler une vieille institution au Sahara et au sahel : les rezzous. En effet, pour comprendre, la politique coloniale, il faut lire la littérature coloniale. Dans le répertoire littéraire colonial, les expressions qualifiant le Touareg entre autres de « pillard par instinct », de « pirate par nature »⁴⁰⁸ etc. foisonnent. L'administration saharienne française consciente de la dimension séculaire, socio-anthropologique, culturelle et économique des razzias chez les Touareg, sous la direction d'Henri Laperrine créa les Unités Méharistes en 1902 qui étaient articulées autour des aristocrates. L'objectif était d'opérer un changement de paradigme pour les éloigner de cette activité générant de l'instabilité⁴⁰⁹. Et par-delà, de dégrossir « l'instinct pillard » du noble. Ainsi, l'aristocrate-guerrier devenant gommier, compense son goût des expéditions militaires d'une certaine façon grâce aux activités de cette police saharienne sous encadrement d'officiers français. Le butin de la razzia sera remplacé par une solde.

« On peut proposer la création de goums méharistes, où entreraient quelques tirailleurs et un plus grand nombre de Touareg, à la condition que ces unités n'aient pas un caractère permanent. Un officier nomade emmènerait en tournée, avec dix Sénégalais⁴¹⁰, par exemple, vingt jeunes nomades armés, nourris et payés. Les imrads, puis les imageren fourniraient les éléments nécessaires, parce que le métier des armes est noble. Petit à petit, nos nouveaux auxiliaires s'habitueraient à nous et l'on établirait un roulement entre les tribus, de façon à avoir toujours sous les armes une fraction méhariste nomade »⁴¹¹.

Mais en réalité, les pelotons méharistes étaient presque exclusivement créés pour les aristocrates eu égard des conditions à remplir. En effet, *« Pour être accepté, un candidat à la commission doit se présenter avec deux méhara de bonne race et en parfait état, ainsi qu'un harnachement et un paquetage complet. Ces conditions garantissent la bonne origine nomade du candidat. Seuls le fusil et les cartouchières sont fournis par l'Etat »⁴¹²*. Cette politique visait à déchoir habilement l'Amenokal, de son attribut de chef de guerre en « pays Touareg ». Ainsi, à la fin de la colonisation, celui-ci n'était plus qu'un chef sans commandement : *« Toutefois, cette institution convenait bien à la nature nomade et guerrière d'une confédération d'autrefois. De nos jours, on l'a adapté tant bien que mal à la situation issue de la conquête. En effet, l'Amenoukal a pratiquement perdu son prestige de chef de guerre ; il est devenu un chef nominal, avec un semblant de pouvoir politique. Le tambour de guerre se transforme petit à petit en tambour de ville »⁴¹³.*

⁴⁰⁸ Verne J., L'Invasion de la mer, 1905, p.20 cité par Marie Tranchet, La représentation des Touaregs dans le roman saharien français. Etude d'un mythe historique à travers le regard littéraire : 1830-1998 dans Mali-France Regards sur une histoire partagée, éditions Donniya-Karthala, 2005, p.189. « Si le Targui faisait le métier de conducteur pour les caravanes, et même de protecteur, pillard par instinct, pirate par nature, sa réputation était trop fâcheusement établie pour ne pas inspirer toute défiance ».

⁴⁰⁹ Chaque rezzou donnait lieu à un contre –rezzou. Ceci explique pourquoi, les tribus touaregs étaient en guerre permanente. Ainsi, les expéditions vengeresses étaient courantes.

⁴¹⁰ Ce terme fait référence aux tirailleurs africains supplétifs de l'armée coloniale. C'est nom générique.

⁴¹¹ Bétrix, 1911, op.cit., p.36.

⁴¹² Michel Chabrolles, 1990, p.44.

⁴¹³ Ibid. p.36 reprenant à son compte la mise en garde du Lieutenant Peignot.

De surcroît, le pouvoir colonial visait aussi par la cessation des rezzous à dépouiller la société touarègue de son caractère guerrier. Mais en menant une politique de transmutation culturelle, l'administration française a créé de nouveaux problèmes auxquels les gouvernements maliens n'ont jamais pu trouver de solutions adéquates. « [...] *Le système social et politique des Touareg, né de la guerre et fortifié par elle, devait perdre son équilibre dans un régime de paix. La paix française signifiait la mise hors la loi du rezzou, véritable institution qui entretenait la mobilité et la vigilance de la société nomade. [...] La fin des expéditions de pillage et de la traite des esclaves devait logiquement modifier le comportement des hommes. [...] Quelques nobles désœuvrés adoptèrent alors une vie parasitaire près des centres de culture, entourés d'imrad chargés de l'élevage, ce qui affaiblit leur force et ébranla les structures sociales et politiques de la communauté* »⁴¹⁴.

L'administration française a mis aux rezzous l'une des sources de conflits interminables en « pays touareg ». « *Les guerres et les razzias ont aujourd'hui disparu mais les plus vieux se souviennent encore du temps où elles étaient pratiquées couramment. S'ils se réjouissent de la paix imposée par l'occupant étranger, les hommes de la noblesse parlent avec quelque mélancolie du temps où, la lance à la main, ils régnaient sur le pays. Et tous se plaisent à dire que les Touaregs sont prompts à prendre l'épée pour vider leurs querelles. Dans la réalité, les Touaregs contemporains sont plutôt pacifiques, mais la moindre dispute est citée par eux comme un exemple de leur irrémédiable inconduite* »⁴¹⁵.

La disparition de cette coutume a contribué à l'érosion de l'autorité politique des nobles et à la perte d'une ressource économique majeure. Les rébellions touarègues peuvent dès lors être interprétées comme des tentatives de restauration de leur pouvoir politique et économique.

C) Réorganiser, contrôler et taxer le commerce transsaharien aux « pays touareg » : De l'administration française au Mali indépendant

« [...] *La plupart des grands voyages d'explorateurs au Sahara au XIXe siècle visaient à étudier le trafic transsaharien et les moyens de l'accroître ou de le détourner au profit des puissances européennes. [...] Le projet de chemin de fer transsaharien répondait au même objectif : dès 1879, la mission Flatters devait étudier un tracé reliant l'Algérie au Soudan. [...] Il fallait pour cela déposséder les Touaregs de leur puissance militaire et économique en les coupant des principaux centres d'échange, notamment In Salah et Tombouctou* »⁴¹⁶.

Le commerce caravanier était l'un des piliers de l'économie touarègue précoloniale. Cependant, l'administration française l'a réorganisé selon ses besoins et ses intérêts. Cette réorganisation avait une double finalité politico-militaire et économique. D'abord, la finalité politico-militaire, il s'agissait de diminuer militairement les Touaregs en les coupant de leurs voies d'approvisionnement en armement moderne. En effet, « [...] *Ghadamès servait de plaque tournante pour l'acheminement des armes blanches, des armes à feu fabriquées en Allemagne*

⁴¹⁴ Ibid. p.234.

⁴¹⁵ Dominique Casajus, 1990, op.cit.

⁴¹⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.315.

et en Autriche et expédiées au Touat-Tidikelt, ainsi que l'acheminement des cotonnades et des produits divers à destination de Tombouctou, via In Salah »⁴¹⁷.

Il fallait de ce fait, empêcher les Touaregs de s'approvisionner en arme susceptible de menacer la « paix coloniale » à travers une résurgence des rezzous ou de révoltes contre la présence française. La crainte d'une insurrection armée touarègue était toujours présente dans les esprits des administrateurs français. De ce fait, un contrôle strict sur la possession d'armes était en vigueur en « pays touareg ». Les chefs de tribus n'étaient autorisés qu'à posséder une arme d'honneur dûment enregistré auprès de l'administration française. En outre, l'usage des fusils et des cartouches mis à disposition tribus alliés ou supplétifs étaient recensés et réglementés. L'administration veillait donc à affaiblir l'« ennemi » Touareg en le privant d'accès à des armes plus modernes.

De plus, le contrôle du commerce caravanier était une arme politique pour briser les confédérations rebelles à l'autorité française. Par exemple, « *Chez les Kel tāmashaq Iwillimidden Kel Ataram dont l'une des principales sources de profit tantôt du pillage, tantôt de la protection des caravanes qui sillonnaient l'Azawad et le Tanezrouft entre Tombouctou et In Salah. La suppression de cette fonction assurée par les Iwillimidden Kel Ataram fut en une des causes de leur soulèvement de leur Amenokal Firhoun en 1916, précédant celui de Koasen de quelques mois* »⁴¹⁸.

Deuxièmement, la réorganisation du commerce caravanier visait également un double objectif économique : sécuriser les corridors stratégiques du commerce international face aux puissances concurrentes (anglais, allemands, portugais, italiens, turcs...) ⁴¹⁹ et assurer à l'administration coloniale des recettes fiscales par l'imposition des échanges transsahariens. Toutefois, les indépendances ont entraîné l'éclatement de ces circuits entre plusieurs États, tandis que le durcissement des contrôles douaniers et sécuritaires a définitivement fragilisé le commerce traditionnel touareg.

a) Le commerce transsaharien précolonial, une source de revenus pour les Touareg

« Les connexions trans-Sahara et trans-Sahel remontent à plus de deux mille ans. Déjà dans la Grèce antique, une route commerciale partant d'Égypte menait à l'ouest en Libye à travers le Fezzan, en Algérie par les montagnes de l'Ahaggar, et se terminait à côté de Tombouctou. Pendant des siècles, les caravanes de chameaux ont représenté le transport principal, établissant un espace de transit et de connectivité qui s'est caractérisé par les mouvements de personnes, de biens et d'idées jusqu'à nos jours »⁴²⁰.

Les Touaregs ont été un acteur majeur du commerce caravanier transsaharien. Ils jouent un double rôle : participant en tant que négociants et transporteurs ou tant que péagistes. Pour le premier rôle, les Touaregs ont l'atout dromadaire, un animal qui sied parfaitement à ces régions arides pouvant passer plus d'une dizaine de jours sans boire. « *En tant que moyen de transport,*

⁴¹⁷ Ibid. p.318.

⁴¹⁸ Ibid. p.316.

⁴¹⁹ Ces régions étaient de facto une débouchée pour les marchandises métropolitains.

⁴²⁰ Kohl, I., Traduction de Gaulier, A. (2013). Afrod, le business touareg avec la frontière : nouvelles conditions et nouveaux défis. Politique africaine, N° 132(4), 139-159. <https://doi.org/10.3917/polaf.132.0139>.

le dromadaire définit également des espaces de commerce (trafic saharien et transsaharien) qui recouvrent les espaces politiques. L'existence de ceux-ci se matérialise par un système de redevances (droit de passage, droit de pâture autorisant l'accès aux ressources naturelles) et d'un système de taxes-prestations (prélèvement par charge de chameau et en fonction de la nature des marchandises transportées : esclaves, étoffes, épices, céréales, etc.) »⁴²¹.

Les Touaregs participent au commerce en tant que négociants ou en louant leurs bêtes aux caravaniers moyennant une redevance. De plus, les caravaniers qui traversent l'espace politique d'une confédération en utilisant les ressources disponibles (eau, pâturage) s'acquittent de diverses redevances (droit d'usage des ressources, protection...).

Quant au second rôle attribué aux Touaregs, celui de "péagistes sahariens", il convient de le relativiser. S'ils assuraient partiellement une fonction de convoyage, ils pratiquaient en parallèle des activités de prédation assimilables à de la piraterie. Dès lors, les routes sahariennes traversant les espaces sous leur contrôle constituaient des zones d'insécurité structurelle pour les négociants.

En outre, le système de taxation Touaregs n'était pas très organisé et les droits de passages étaient volatiles donnant de fait à leur activité péagiste la perception de piraterie, d'extorsion. *« Les marchandises arrivant par voie de terre ne payaient pas de droits fixes, chez les Touareg, mais les marchands étaient obligés d'acheter leur protection en leur faisant des cadeaux souvent très onéreux pour eux. Le plus souvent chaque groupe de marchands s'entendait avec un chef targui influent et lui donnait soit annuellement, soit à l'arrivée de chaque caravane, une redevance qui lui assurait plus ou moins la sécurité. Au passage à travers le territoire occupé par les Bérabiche, des droits fixes étaient perçus par le chef de cette tribu »⁴²².*

Les Touaregs prélevaient des taxes sur les marchandises circulant sur le fleuve Niger (Isa Ber en Songhoy ou joliba en mandingue, les appellations locales). *« Les marchandises circulant sur le fleuve payaient « l'Achour » (dixième) à l'entrée à Tombouctou, aux Touareg Irreganaten à Koura et à Aguibou à Saraféré : cela en dehors des cadeaux que les marchands étaient obligés de faire aux Touareg qui pillaient sur le fleuve »⁴²³.*

Le commerce transsaharien constituait une source de revenue importante pour les Touareg dans la période précoloniale. Cependant, les activités de négoce n'avaient pas la même importance pour tous les groupes Touaregs. *« L'activité caravanière et commerciale au sud de Tombouctou et à travers la Boucle n'a jamais eu pour les pasteurs du Gourma l'intérêt économique qu'elle a eu d'autres secteurs du Sahara et du Sahel, particulièrement pour les Kountas et les Bérabiches de Tombouctou par l'azalaï de Tombouctou »⁴²⁴.*

⁴²¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.224.

⁴²² Joseph Joffre, 1895, p.34.

⁴²³ Ibid. p.35.

⁴²⁴ Jean Gallais, 1975, op.cit., p.77 citant Geneviève J., 1950.

b) Le commerce colonial, un facteur de dépossession des Touaregs

« Si nous nous sommes étendus sur cette question commerciale, c'est que c'est là que réside l'avenir de notre colonie. Attirer les négociants français, écouler nos marchandises, exporter ce que l'on peut trouver avantageux et rémunérateur dans la production du pays, canaliser à notre profit le commerce indigène, tel est le but que nous devons poursuivre »⁴²⁵.

Le commerce colonial s'est organisé au détriment des Touaregs. L'administration française a réorganisé le commerce transsaharien à son profit. Certes, la question de stabilité politique était invoquée pour exercer le contrôle sur ce commerce mais en dehors de ce narratif, la prise de possession des axes commerciaux obéissait à une logique économique pour l'administration française : elle permettait de lever l'impôt d'une part et d'autre d'écouler les produits français dans les colonies. Il fallait de ce fait, inaugurer l'économie monétaire dans une région où l'essentiel du commerce était basé sur le troc et parfois le thaler était d'usage dans les échanges⁴²⁶.

« Le commerce est certainement le motif principal de la mission coloniale, dont la stratégie est basée sur le plus grand profit possible pour la métropole. Sa portée est soulignée dès les premières heures de l'occupation [...]. Deux outils sont alors utilisés pour promouvoir l'activité commerciale : l'obligation de paiement de l'impôt en espèces et la création des marchés. Ainsi, un grand marché est créé à Gao en mai 1906 afin de développer les transactions commerciales. Un système monétaire se substitue ainsi au système traditionnel d'échanges, basé surtout sur le troc. En milieu nomade, le bétail est le principal produit commercial. Il intervient dans les transactions nationales et demeure le seul produit de la région en matière de transactions internationales »⁴²⁷.

L'administration française prélevait diverses taxes sur les animaux : les patentes de l'exportation du bétail et de la taxe sanitaire. Ces lourdeurs administratives avaient poussé au développement de la fraude : *« Le seul commerce donnant lieu à des transactions inter coloniales est celui du bétail. Mais encore est-il paralysé par le taux prohibitif des patentes d'exportation de bétail et de la taxe sanitaire. Cette situation, favorisant la fraude sur une grande échelle, est fort préjudiciable au budget et aux intérêts même des indigènes [...] Il n'est pas douteux que les exportateurs achètent du bétail et quittent le cercle en fraude, pour prendre patente dans la colonie du Niger, où les taux de la patente et de la taxe sanitaire sont bien moins élevés qu'au Soudan »⁴²⁸.*

⁴²⁵ Etude sur l'organisation du Soudan 1ère Partie, 1895. ANM, Fond ancien, Dossier 1D 3. Voir également dans Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.55.

⁴²⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.313 « Il s'agit du thaler Marie-Thérèse, la seule monnaie utilisée dans l'ancien Soudan. Après la prise de et l'occupation de Tombouctou par la colonisation française, la pièce de 5 francs français remplaça le thaler ».

⁴²⁷ Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.56.

⁴²⁸ Rapport économique. 2ème trimestre 1934. Cercle de Gao. ANM, Fond numérique II, Dossier 1 E 376 cité également dans Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.55.

Pour limiter les fraudes sur le bétail entre la colonie du Soudan et celle du Niger, l'administration édicte une nouvelle réglementation concernant les exportations inter coloniales en instituant deux itinéraires de transit obligatoire⁴²⁹ :

- le premier : Gao - Ansongo - Tillabéry - Dosso - Gaya - Malanville ;

- le second : Ménaka - Magadiougou - Tondikouendi - Tillabéry - Dosso - Gaya - Malanville.

Ces itinéraires imposés permettaient de passer par les postes de contrôles d'où étaient prélevés les taxes. De ce fait, les exportations vers les colonies du Dahomey(Benin), Togo, Cote d'Ivoire, Gold Coast (Ghana) s'acquittaient de nombreuses redevances auprès de l'administration française.

De surcroît, en dehors du matraquage fiscal des pasteurs nomades subit lors des exportations du bétail, l'administration française avait mis en place tout un système ingénieux pour capter les revenus des indigènes à travers le commerce comme l'atteste indéniablement la correspondance du Gouverneur Général de l'A.O.F au Gouverneur du Soudan Français : « *J'ai l'honneur de vous exposer ci-après les modalités selon lesquelles il devra être procédé au paiement des bœufs destinés à la Gold Coast. Le paiement se fera partie en tissus, partie en espèces. Les tissus qui seront fournis par les colonies anglaises en contrepartie des bœufs livrés consistent en drill qui ne peut convenir aux éleveurs et seront par conséquent vendus au commerce dans les principaux centres de l'A.O.F pour le compte du Gouvernement Général, dans des conditions qui vous seront indiquées ultérieurement [...]. J'attire votre attention sur le caractère purement commercial de cette opération. Les tissus devront être vendus aussi chers que possible et le prix demandé aux indigènes devra être fixé à la limite au-delà de laquelle le tissu ne trouverait plus preneur [...]* »⁴³⁰.

Hormis tous ces abus invoqués de l'administration française, l'accaparement du bétail touareg était presque sans limite. Car, « *La ponction du bétail se fait également dans le cadre des ravitaillements de la métropole en viande séchée. Ainsi, l'Exploitation M. Lambert a envoyé, au cours de l'année 1941, 500 tonnes de viande séchée sur la métropole par voie transsaharienne à partir des centres de Diré, Rharous, Bourem, Gao, Ansongo, Kidal. Or, il semble que pour 100 kg de viande de bœuf désossé on obtient 37 kg de viande séchée, de conservation parfaite. Si l'on estime le poids moyen d'un bœuf à 200 kg, cela donne un effectif de 6 757 bœufs !* »⁴³¹.

En réalité, l'administration avait instauré un système d'approvisionnement de la métropole en viande séchée à travers la Société Industrielle et Commerciale de l'Afrique Noire (I.C.A.N) et

⁴²⁹ Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.57 citant J. Rapenne, Koulouba, 16 juin 1941. TO. Cercle de Gao.

⁴³⁰ Le Gouverneur Général de l'A.O.F à Monsieur le Gouverneur du Soudan Français Koulouba. 1943. N°2637/FI/A. ANM, Fond Numérique III, Dossier 1 Q 1694. Cf. également GARENAYE, Mohamed, 2008, op.cit., p.57.

⁴³¹ Garenaye, 2008, op.cit., p.58. L'auteur précise que ses chiffres sont basés sur un document officiel de l'administration coloniale : Note sur la quantité de bovins nécessaires quotidiennement pour la fabrication à Gao de la viande séchée. Méthode Gouin. Gao, le 29 juillet 1941. ANM, Fond numérique, Dossier 1 Q 2607.

l'Agence de transports Mory & Cie. Tout ce système reposait sur la réquisition du bétail nomade.

Cependant, « [...], la multiplicité et l'importance des prélèvements ont fortement ruiné le cheptel, notamment bovin. C'est pourquoi à partir de 1942, dans le cercle de Gao, l'agence des transports Mory & Cie (organisme intervenant déjà dans l'exportation de viande séchée à destination de l'Algérie), éprouve des difficultés à se procurer le bétail nécessaire à son industrie. Cette situation s'explique, en effet, par la décision du commandant de cercle de Gao de réserver 60 têtes par jour à l'I.C.A.N. [...] C'est dire que l'offre de bétail local est devenue largement inférieure à la demande. En somme, avec son système commercial imposé, l'administration a vidé le nord du Mali de son cheptel bovin mettant les populations nomades dans une situation de grande vulnérabilité économique »⁴³².

A tel enseigne que le sous-lieutenant Vidal dans une lettre au commandant du cercle de Gao met en évidence l'ampleur dévastateur des réquisitions sur les bovidés dans la subdivision de Ménaka, le « pays des Ouilliminden » : « J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'il ne me semble pas possible pour la subdivision de Ménaka de fournir en 1944, mille quatre cents bovins à la Gold Coast [...] Lors de la réquisition des 730 bœufs fournis en 1943, tout l'élément riche en bovin de la subdivision n'a pu trouver que difficilement le nombre de bœufs demandés. Il a fallu pour certains, afin d'atteindre le chiffre exigé, qu'ils échangent une certaine partie de leurs vaches contre des bœufs porteurs Daoussaks. De plus, la fourniture de 1943 a été facilitée par l'échange que j'ai pu faire faire avec les tribus de Tillabéry ou de Filingué venues aux terres salées. D'autre part sur les 730 bœufs réquisitionnés, 500 étaient des bœufs porteurs. Il est certain que si les nomades de la Subdivision de Ménaka avaient possédé des taureaux, ils n'auraient pas laissé prendre un seul de leurs bœufs porteurs dont la valeur est au moins supérieure d'un tiers à celle des taureaux et qui leur sont d'autre part absolument nécessaires pour leurs déplacements »⁴³³.

Le commerce colonial n'a pas servi les intérêts des indigènes ; il a plutôt contribué à leur asservissement. C'est pourquoi, au Soudan français, toute la période coloniale fut jalonnée de soulèvements contre l'administration coloniale. Les Touaregs Oulliminden et Kel Tadmekkat semblent avoir été particulièrement affectés par ces mesures, l'autorité coloniale se montrant à leur égard d'une rigueur sans concession. Les réquisitions d'animaux figurent ainsi parmi les causes directes de la rébellion touarègue de 1916⁴³⁴. Jusqu'à la décolonisation, les Touaregs Kel Tadmekkat et Oulliminden, bien que militairement écrasés, demeurèrent "remuants" en raison des multiples ponctions qu'ils continuaient de subir.

⁴³² Ibid. p.58-59.

⁴³³ Ménaka, le 6 janvier 1944. Le Sous-Lieutenant Vidal Commandant la Subdivision de Ménaka au Colonel Commandant le Cercle de Gao. Objet : fourniture de bœufs destinés à la Gold Coast (note administrative 2736 du 25 décembre 1943). ANM, Fond Numérique I, Dossier 2 R 2661. Voir également GARANEYE, M, 2008, p.58.

⁴³⁴ Fuglestad Finn, 1973, op.cit.

c) Le commerce transsaharien à l'épreuve des indépendances

«En raison du découpage de leur territoire traditionnel, l'élevage et le commerce sur de longues distances – le moteur de leur économie nomade – sont devenus des activités transétatiques, mais aussi illégales »⁴³⁵.

Déjà mis à mal par la colonisation, le commerce transsaharien a décliné pour deux raisons fondamentales d'ordre politique : les indépendances, les rébellions touarègues. En effet, les indépendances ont segmenté l'espace du commerce traditionnel touareg. Les Etats méfiants de laisser les caravaniers sillonner à leur aise des pistes sahariennes ont établis des contrôles assez dissuasifs par la taxation douanière l'a rendant de ce fait peu rentable. Ce commerce permettait aux Touaregs d'avoir un régime alimentaire varié et une relative prospérité.

Par ailleurs, *« après la rébellion [i.e. touarègue au Mali de 1963-1964] certaines mesures prises au niveau de l'organisation du pays, telle que la limitation et la perturbation des circuits commerciaux traditionnels par la réglementation douanière, se traduisirent dans l'Adrar par un appauvrissement du régime alimentaire des populations »⁴³⁶.*

Après cet épisode sanglant, l'Etat pour des questions fiscales et de stabilité politique installa des barrières douanières et des checkpoints militaires (barrages militaires) à cette double finalité. En effet, *« Vers les années 1965-1966 en vue du renforcement de nos structures administratives d'après l'indépendance, l'Etat voulut intensifier le contrôle douanier sur les frontières (algériennes et nigériennes) pour limiter la fraude. Il décida l'intégration de toutes les fractions nomades au sein de des coopératives d'éleveurs dans le cadre desquelles ces derniers pouvaient exporter. Ces derniers entraînèrent logiquement une certaine modification du système traditionnel d'échanges »⁴³⁷.*

Si les préoccupations sécuritaires de l'administration malienne étaient évidentes, ses motivations comportaient également une dimension économique non négligeable. À l'instar de l'administration coloniale, elle considérait le bétail touareg comme une ressource stratégique. Toutefois, en organisant les éleveurs en coopératives, seul cadre autorisé pour l'exportation du bétail via la SOMIEX⁴³⁸, l'État malien a manqué de méthode et d'adaptation au contexte local. Comme le souligne avec justesse E. Ag Foni : *« Cette nouvelle organisation, brusquement implantée sans aucune étude socio-économique préalable du milieu, s'avéra très inadéquate et ne pouvait qu'être vouée à l'échec. Parmi les facteurs qui provoquèrent la sclérose de ces organismes coopératifs dans le cercle de Kidal, nous pouvons mentionner : l'inadaptation des formes de coopératives définies au genre de vie des éleveurs ; la non-orientation des investissements de la coopérative dans l'intérêt des coopérateurs éleveurs ; la non-participation responsable des nomades éleveurs à la gestion et au contrôle ; le retard dans*

⁴³⁵ Kohl, I., Traduction de Gaulier, A. (2013) citant H. Claudot-Hawad, 2013.

⁴³⁶ Eghleze Ag FONI, 1979, op.cit., p.60.

⁴³⁷ Ibid. p.80-81.

⁴³⁸ Société Malienne d'importation et d'exportation.

l'obtention des licences d'exportation. [...] Pour ces diverses raisons, les éleveurs commençaient à se désintéresser petit à petit des coopératives»⁴³⁹.

Ce désajustement institutionnel a favorisé l'essor de l'économie informelle et l'explosion de la fraude, particulièrement après le coup d'État du 19 novembre 1968⁴⁴⁰. Ces dynamiques de contrebande et de trafics se sont progressivement imposées comme l'un des facteurs structurels de l'instabilité au nord du Mali.

La fin du commerce transsaharien contrôlé par les aristocrates, jadis seuls propriétaires des dromadaires, a profondément déstabilisé les structures socio-politiques traditionnelles. En effet, la participation de leurs troupeaux aux caravanes constituait une véritable rente caravanière, qui assurait à l'aristocratie touarègue des revenus substantiels et consolidait sa domination économique et sociale. Avec l'essor des trafics transnationaux opérés au moyen de véhicules 4x4, cette aristocratie a progressivement perdu ses leviers de contrôle et ses ressources, ce qui a fragilisé son assise politique. Comme l'observent, impuissants, les chefs de chefferies traditionnelles : *« Au Mali, les imenokalen des Kel Ansar, des Iwellemmeden et des Ifoghas, avec lesquels je me suis entretenu séparément, s'accordent sur le fait que les trafics de drogue bouleversent la "tradition" et les "valeurs" de la communauté, ainsi que les logiques statutaires. Pour eux, cela entraîne un phénomène de fragmentation de l'ordre social par l'émancipation de nombreuses franges des communautés touarègues. Ils perçoivent l'autonomisation de ces sous-groupes de manière négative, puisque cela implique l'affaiblissement de leur influence sur les différentes fractions de leurs tribus respectives. L'un d'entre eux évoque plus clairement le comportement des "jeunes" qui s'adonnent aux trafics de drogue et qui auraient renoncé au ashak, sorte de code moral qui oblige à un comportement digne et respectueux dans la société touarègue »⁴⁴¹.*

Désormais, ce sont les anciens vassaux qui contrôlent les trafics illicites ; leur enrichissement les conduit à rejeter l'autorité de leurs anciens suzerains. Il s'agit d'un véritable « coup d'État social » du tiers état touareg. Les rébellions touarègues à partir de 1990 au Mali sont indissociables de cette dynamique de recomposition sociale et politique en pays touareg.

Conclusion chapitre II

« Les Touaregs ont été des experts en termes de mobilité [...] entre Maghreb, Sahara et Sahel. Avec l'arrivée du chameau (I^{er} siècle av. J.-C), le commerce transsaharien de sel, d'esclaves, d'or et de produits agricoles devint le pilier de l'économie touarègue [...] avant de décliner dès

⁴³⁹ Eghleze Ag Foni, 1979, p.81-82.

⁴⁴⁰ Ibid., p.82 « D'une manière générale plus de 60% du cheptel exporté de l'Adrar ne passent pas par les services de douane ».

⁴⁴¹ Bencherif, A. (2021) op.cit.

la fin du XIX^e siècle. Le colonialisme, puis la décolonisation et le tracé des frontières, ont restreint leur espace de circulation [...] relégué à la périphérie des échanges globaux »⁴⁴².

Les insurrections touarègues apparaissent comme la conséquence directe des mutations imposées à l'économie traditionnelle. La colonisation a profondément fragilisé les bases matérielles de l'aristocratie en abolissant les razzias, les redevances agricoles et les taxes de protection, tout en réorganisant et en contrôlant le commerce transsaharien. Seul l'élevage nomade bénéficia de certaines mesures coloniales, telles que la vaccination et l'hydraulique pastorale.

Ces transformations touchèrent différemment les confédérations : tandis que les Ouilliminden et les Kel Tadmekkat en furent les principales victimes, les Kel Adagh parvinrent à tirer profit de la période coloniale et restèrent en retrait des rébellions.

Après l'indépendance, l'État malien ne parvint pas à promouvoir une économie moderne capable de compenser l'effondrement de ces structures. Le déclin de l'élevage et du commerce transsaharien, aggravé par les sécheresses et les rigidités frontalières, contribua à l'émergence d'un « lumpen-nomadisme » et à la multiplication des activités informelles et illicites⁴⁴³.

Dans ce contexte, les hiérarchies sociales traditionnelles se redéfinirent : la richesse remplaça la naissance comme critère de distinction, entraînant la marginalisation des nobles, qui recoururent de nouveau à la rébellion pour préserver leurs privilèges⁴⁴⁴. Le chapitre suivant s'attachera ainsi à analyser les mutations socio-culturelles engendrées par ces transformations et leurs effets sur la recomposition identitaire touarègue.

⁴⁴² Kohl, I., Traduction de Gaulier, A. (2013).

⁴⁴³ André Bourgeot, 1995, p.268-269 : « C'est dans ces contextes de crises cycliques [...] qu'est apparu un « lumpen-nomade » d'errants, de vagabonds et de chômeurs à la recherche de nourriture et d'une terre d'accueil. Certains gagnèrent les villes [...] d'autres se retrouvèrent en Algérie [...] ou en Libye [...]. Parmi eux, certains s'enrôlèrent dans les légions islamiques et allèrent combattre au Tchad, au Liban, en Palestine et en Irak [...]. Pendant cette période, des pans entiers des sociétés touarègues virent se confirmer la dissolution des solidarités parentales et familiales ».

⁴⁴⁴ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.72.

Chapitre III : Les Fondements socio-culturels et symboliques originels de l'identité touarègue en mutation : conservatisme versus folklorisation et syncrétisme versus islamisme

« Quand la culture est déconnectée de ses fondements matériels et sociaux, il y a apparition d'une crise des valeurs sociales qui se caractérise par une perte [...]. C'est dans ces conditions que peuvent apparaître des revendications de type culturaliste, exprimées d'une manière culturelle mais qui recouvrent en fait des revendications d'ordre politique »⁴⁴⁵.

Ce chapitre, structuré en deux sections, analyse le passage de la société touarègue du conservatisme à la folklorisation, du syncrétisme à l'islamisme en mettant en exergue les enjeux institutionnels et les conséquences de ces mutations. L'identité socio-culturelle traditionnelle touarègue s'articulait autour de deux piliers : le syncrétisme religieux et le conservatisme culturel. La politique culturelle des administrations françaises puis maliennes en « pays touareg » mobilisait deux leviers : d'une part, le *soft power* à travers la scolarisation et le folklore ; d'autre part, le *hard power* via les lois, décrets et mesures administratives.

L'école constituait en effet un vecteur privilégié de pénétration coloniale et un instrument d'assimilation des « peuples primitifs », comme l'affirme G. Hardy : « Pour transformer les peuples primitifs de nos colonies, pour les rendre le plus possible dévoués à nos causes, utiles à nos entreprises, nous avons à notre disposition qu'un nombre limité de moyens, et le moyen le plus sûr, c'est de prendre l'indigène dès l'enfance, d'obtenir de lui qu'il nous fréquente assidûment et qu'il subisse nos habitudes intellectuelles et morales pendant plusieurs années de suite ; en un mot de lui ouvrir des écoles où son esprit se forme à nos intentions »⁴⁴⁶.

Toutefois, en raison de l'hostilité des Touaregs à l'école française, l'administration coloniale fit également appel au folklore et à la religion. Comme nous le montrerons dans cette étude, cette instrumentalisation de l'islam s'est retournée contre les Français : la rébellion de 1916 en constitue une parfaite illustration. Dans les rébellions touarègues contemporaines, les doléances religieuses apparaissent d'ailleurs avec une vigueur renouvelée.

Fihroun, l'Aménokal des Oulliminden, avait parfaitement conscience des enjeux culturels de la politique coloniale. Il déclarait ainsi : « Il y a trois choses qu'il ne faut pas demander aux Ioullemmeden : nos filles pour en faire...vos femmes ; nos fils pour vos écoles ; nos jeunes gens pour porter vos fusils »⁴⁴⁷. ». Peu après, la rébellion de 1916 éclata, incitant les administrateurs français à davantage de prudence sur certains sujets sensibles en « pays touareg ».

À l'indépendance, les autorités maliennes- notamment sous la Première République- reprirent les mêmes instruments que le pouvoir colonial, allant parfois encore plus loin. L'objectif était d'édifier l'État-nation malien à travers une politique culturelle mobilisant principalement les

⁴⁴⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.382-383.

⁴⁴⁶ Hardy G., Une conquête morale. L'enseignement en AOF, Paris A. Colin, 1917, p.8 cité dans Pierre Boilley, 1999, p.219.

⁴⁴⁷ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.141. Cf. Kélétagui A. Mariko, 1984, op.cit., p.35.

leviers de la scolarisation, du folklore et la promulgation de lois. En effet, « *la plus grande réussite du régime du président Modibo Keita est sa politique culturelle. Elle a permis la réappropriation des traditions qui avaient été délaissées du fait de la présence coloniale. Il ordonna aux habitants de se débarrasser des choix culturels imposés par le colonisateur et de préférer les cultures locales. Il va célébrer la fête de l'indépendance de façon rotative entre les villes. Chaque année, le 22 septembre, cette fête a lieu dans une ville différente afin de les faire connaître toutes et de les valoriser. Cette célébration se déroulait sur une semaine au cours de laquelle tous ceux qui le pouvaient s'y rendraient. Il avait aussi instauré une semaine d'activité culturelle et sportive tous les deux ans. Cette semaine dénommée "Biennal" était l'occasion pour tous les villages et villes d'une préfecture donnée de s'affronter sur le plan culturel à travers des danses et chants. Les activités culturelles consistaient également en des compétitions sportives entre ces villages et ces villes dont la victoire était une fierté* »⁴⁴⁸.

Cependant, la promulgation du code de mariage et de la tutelle en février 1963 détériora les rapports entre l'État et les Touaregs⁴⁴⁹. C'est dans l'Adagh que la situation dégénéra en rébellion. La scolarisation devint également un point de discorde, comme elle l'avait été à l'époque coloniale.

Ainsi, l'objectif poursuivi tant par l'administration française que par l'État malien fut d'imposer une métamorphose de la société en transformant les mœurs et les mentalités dans l'intérêt de l'administration. Mais ces tentatives ont souvent débouché sur des tensions dont les rébellions ne furent que la manifestation la plus visible.

⁴⁴⁸ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.49-50.

⁴⁴⁹ À la suite de la promulgation du code de mariage et de la tutelle, Intalla Ag Attaher, Aménokal des Kel Adagh, adressa une lettre aux autorités afin d'exposer les doléances de ses sujets. Il y sollicitait notamment que le code du mariage malien ne soit pas appliqué à sa communauté (voir annexe).

Section 1: La société touarègue : du conservatisme à la folklorisation

« Les Touaregs sauront-ils, en conservant leur prééminence, suivre l'évolution qui aboutira sans doute à un autre équilibre économique et social ? Ou bien, fascinés par leur grandeur passée, seront-ils balayés par de nouveaux groupes humains plus dynamiques et moins paralysés par une tradition aristocratique ? De plus, la vie nomade, qui faisait jadis leur force, devient une des causes de leur infériorité car, trop attachés à cette vie libre et dégagée de toute contrainte, ils s'adaptent difficilement à la vie sédentaire et au respect de règlements et d'horaires. Les problèmes des Touaregs du Hoggar⁴⁵⁰ ne sont donc pas seulement d'ordre ethnique, social et économique, mais encore, dans une certaine mesure d'ordre psychologique. Les Touaregs ont comme beaucoup de nomades une mentalité particulière qui les rend indifférents à la transformation des idées et des mœurs qu'ont entraînée les révolutions techniques et la vie moderne au Sahara »⁴⁵¹.

La société touarègue est traditionnellement marquée par un fort conservatisme. Tant l'administration coloniale française que l'administration malienne ont cherché à transformer cet ordre socio-culturel en imposant des normes visant à façonner l'ébauche du futur citoyen, d'abord français puis malien. Cependant comme l'explique K. Mariko : « l'éducation que les Français [mais aussi les autorités postcoloniales] veulent instaurer vise à réformer le code de vie des Touaregs, alors que l'éducation traditionnelle, perpétuée par les mères sous leurs tentes de peaux, ne vise qu'à revivifier le passé »⁴⁵².

Pour atteindre cet objectif, les autorités coloniales et postcoloniales ont mobilisé deux instruments principaux : le *hard power*, à travers l'imposition de nouvelles lois, et le *soft power*, par la scolarisation et la folklorisation. Ces tentatives de transformation, perçues comme une entreprise de dénaturation culturelle, suscitèrent toutefois une résistance marquée de la part des Touaregs. Les rébellions peuvent dès lors être comprises comme l'expression des frustrations engendrées par ces évolutions imposées et non souhaitées.

A) La société touarègue entre conservatisme, résistance et misonéisme

« Plusieurs détails dans les mœurs et l'outillage Touaregs nous reportent à la préhistoire européenne, sur les confins du néolithique »⁴⁵³.

La société touarègue traditionnelle est souvent décrite, dans la littérature coloniale, comme sobre, voire fruste. La mentalité, les biens matériels, l'armement, ainsi que les mœurs et coutumes y sont parfois assimilés à un stade « lithique ».

Les administrations françaises puis maliennes se sont ainsi retrouvées confrontées à une société qu'elles considéraient comme résolument misonéiste. La transformation des mœurs fut dès lors

⁴⁵⁰ Touareg du Hoggar (Ihaggaren) ou Kel Ahaggar, Ils sont une des confédérations Touaregs du Sahara algérien.

⁴⁵¹ Rognon Pierre. La confédération des nomades Kel Ahaggar (Sahara Central). In: ANNALES DE GEOGRAPHIE, t. 71, n°388, 1962. pp. 604-619.

⁴⁵² Kélétigui A. Mariko, 1984, op.cit., p.48.

⁴⁵³ E.-F Gautier, La conquête du Sahara, Essai de psychologie politique, Librairie Armand Colin, Paris, 1935, p.190.

érigée en priorité, pour des finalités à la fois politiques, économiques et culturelles. Cependant, en cherchant à bouleverser les modes de vie touaregs, ces administrations ont accumulé des frustrations qui ont alimenté des révoltes. L'école et le mariage en constituent deux exemples particulièrement révélateurs.

a) L'école et la crainte de l'acculturation en « pays touareg »

*« L'administration a tenté d'introduire l'école dans l'Adagh, mais la société Kel Adagh y a vu une menace culturelle. Les Touaregs ont refusé une éducation perçue comme une tentative de transformer leurs enfants en chrétiens, en Européens, en sédentaires. Ils ont ainsi développé un "analphabétisme de résistance", refus d'entrer dans une modernité qu'ils n'avaient pas choisie »*⁴⁵⁴.

L'administration coloniale française, puis l'État malien postcolonial, ont cherché à faire de l'école un instrument de « modernisation » d'une société touarègue perçue comme anachronique. Cependant, à l'exception des Kel Ansar, les populations touarègues du septentrion malien ont opposé une résistance durable à l'institution scolaire, contraignant les autorités à affronter un déficit éducatif chronique.

L'attachement des Touaregs à leur mode de vie pastoral et à leurs traditions a nourri cette défiance. Comme le souligne T. Walet Aboubacrine, ils « *pensent que les systèmes éducatifs modifient leur identité* »⁴⁵⁵. De ce fait, les administrations se sont heurtées à des entraves socio-culturelles profondes. Le recours à des mesures coercitives par certains administrateurs n'a produit que des résultats limités, accentuant parfois l'hostilité à l'égard de l'école perçue comme un vecteur d'acculturation.

Dans une période plus récente, certaines ONG ont tenté de lever ces résistances en proposant des incitations, telles que des allocations versées aux familles des écolières. Toutefois, ces expériences se sont révélées peu concluantes. Ainsi, « *en 2007, dans certains villages de la commune de Tessalit, les parents envoient les filles massivement à l'école pour avoir des fonds des organisations non gouvernementales et dès la deuxième année ou même avant la fin de l'année de la première, elles sont retirées de l'école* »⁴⁵⁶.

Ces résistances ont eu des répercussions structurelles sur l'intégration des Touaregs aux institutions. Déjà à l'époque coloniale, l'administration française s'appuyait sur des interprètes issus de communautés rivales, ce qui marginalisait les Touaregs. Dans l'État postcolonial, au cours des premières années de l'indépendance, le refus de l'école s'est traduit par une sous-représentation dramatique des Touaregs au sein des élites administratives et politiques. Ainsi, très peu d'entre eux étaient en mesure d'accéder aux hautes sphères de l'État. Il ne s'agissait

⁴⁵⁴ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.197.

⁴⁵⁵ Talkalit Walet Aboubacrine, *Femme touarègue face aux inégalités du système éducatif moderne. Comment concilier la coutume, les réalités d'un mode vie pastoral et la scolarisation des filles ?*, Editions Universitaires européennes, 2014, p.55.

⁴⁵⁶ Ibid. p. 71.

pas d'une marginalisation institutionnelle, mais d'une faiblesse du capital scolaire et d'une carence de formation au sein des élites touarègues.

En outre, en confiant l'accès à l'école davantage aux enfants de leurs vassaux et serviteurs qu'aux leurs, les aristocrates ont contribué à l'émergence d'une nouvelle élite touarègue. Celle-ci, bien que souvent déconsidérée par les nobles, occupe aujourd'hui des postes stratégiques et s'impose comme interlocutrice privilégiée de l'État. Ces cadres refusent de se soumettre à l'ordre ancien fondé sur les hiérarchies statutaires ; ils cherchent à opérer un transfert de légitimité en substituant leur propre représentativité à celle des autorités traditionnelles. Ce processus de substitution des élites explique en partie les tensions contemporaines en pays touareg, révélatrices d'un conflit de représentativité entre noblesse et nouvelles élites issues de la scolarisation.

Kidal, épicerie des rébellions touarègues, illustre encore ce déficit éducatif chronique, puisqu'elle détient aujourd'hui le taux de scolarisation le plus faible du Mali⁴⁵⁷. La récurrence des insurrections dans cette région peut être interprétée comme une conséquence indirecte de cette marginalisation scolaire et des difficultés d'insertion socio-professionnelle qui en découlent. Ce processus nourrit un cercle vicieux où le déficit éducatif alimente l'exclusion politique et économique, laquelle favorise à son tour l'instabilité et la contestation armée.

b) Le mariage, une institution marquée par l'endogamie et un coût élevé

« [...] Le peuple entier d'adgague [i.e Adagh] est d'accord pour dire que le code de mariage malien ne fait pas leur affaire, en ce qui concerne le mariage et le divorce et qu'en conséquence, il désirerait conserver la Charia du Prophète Mohamed sans aucune évolution politique »⁴⁵⁸.

Parmi les causes de mécontentement ayant contribué à la première rébellion postcoloniale au Mali figure la promulgation du code du mariage et de la tutelle du 3 février 1962⁴⁵⁹. Ce texte juridique heurtait frontalement des pratiques coutumières profondément enracinées dans la société touarègue, en particulier chez les Kel Adagh. Deux dispositions apparaissaient particulièrement problématiques : d'une part, l'obligation d'enregistrer les unions devant l'autorité étatique⁴⁶⁰ et l'interdiction de contracter un nouveau mariage avant la dissolution légale du précédent, alors que divorces et remariages sont socialement admis et fréquents dans la société touarègue ; d'autre part, la limitation du montant de la dot, traditionnellement très élevée en « pays touareg ». Toute infraction à ces règles était en outre passible d'amendes, ce qui accentuait le sentiment d'ingérence étatique.

Face à ces mesures, l'Aménokal des Kel Adagh, Attaher Ag Illi adressa une lettre au gouvernement malien afin de demander une dérogation pour sa communauté, estimant que le nouveau code imposait un renoncement inacceptable aux us et coutumes ancestraux.

⁴⁵⁷ Ibid. p.41.

⁴⁵⁸ Lettre de l'Amenokal Intalla Ag Attaher, à voir dans l'annexe.

⁴⁵⁹ [En ligne] <http://jafbase.fr/docAfrique/Mali/CodMariage.pdf>

⁴⁶⁰ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p.87.

Le coût élevé du mariage⁴⁶¹, qui perdure malgré la volonté de régulation, constitue par ailleurs un facteur d'instabilité chronique au Nord du Mali. Dans un contexte de pauvreté, nombre de jeunes hommes ne disposent pas des ressources nécessaires pour se marier, ce qui conduit les familles à privilégier les prétendants les plus fortunés. Or, ceux-ci sont souvent issus de circuits parallèles : narcotrafiquants, contrebandiers ou membres de mouvements rebelles. Le mariage devient ainsi un vecteur indirect d'alimentation des crises locales.

Cette situation engendre également des frustrations au sein de l'aristocratie, dont les jeunes peinent à se marier en raison du coût prohibitif des unions. À l'inverse, les vassaux et les anciens esclaves, davantage adaptés aux nouvelles contraintes, ont su tirer parti des opportunités offertes par la scolarisation, l'emploi salarié ou les revenus issus de la fraude transfrontalière. Leur ascension sociale leur permet désormais d'accéder à des unions hypergamiques avec des femmes issues de familles nobles, au grand désarroi d'une aristocratie fragilisée.

Ainsi, les mutations du droit matrimonial et les transformations économiques ne se limitent pas à une simple opposition entre coutume et législation moderne : elles participent à une recomposition profonde de l'ordre social touareg, en redistribuant le capital symbolique et matériel entre les différentes strates de la société.

B) La Folklorisation une arme politique

« Il faut seulement souligner, ici, que la folklorisation peut-être plus porteuse de mort que ne l'est la répression brutale. Forme d'ethnocide qui exclut le choc frontal, la folklorisation a un double effet : d'une part sur l'Etat car elle le dispense d'une violence, couteuse sur plusieurs plans, d'autre part sur les cultures dominées car elle leur donne l'illusion de la survie et annihile ainsi toute potentialité de lutte et de résistance »⁴⁶².

L'étude de la folklorisation de la société touarègue permet de mieux comprendre les enjeux contemporains de ce processus ainsi que ses effets dévastateurs. En effet, la folklorisation chez les Touaregs est avant tout le résultat d'une politique habile visant à transvaser l'essence de l'identité touarègue dans une identité factice, réduite à une valeur marchande. Le folklore devient ainsi une arme politique redoutable, destructrice de cultures. Toutefois, il s'agit d'une arme à double tranchant : dans certaines conjonctures géopolitiques, un peuple folklorisé peut exploiter l'engouement suscité par cette mise en scène culturelle pour internationaliser sa lutte. Les Touaregs semblent avoir pleinement intégré cette dimension.

La folklorisation de la culture touarègue remonte à l'époque coloniale, et les États où résident des populations touarègues ont poursuivi cette politique après les indépendances, avec des résultats inégaux. L'arsenal folklorique de l'État malien repose principalement sur quatre leviers : les biennales artistiques et culturelles, le Ballet national, les festivals et le tourisme. Ainsi, la folklorisation de la société touarègue émane directement de politiques institutionnelles, poursuivant plusieurs objectifs : façonner un « nouvel homme targui » moins

⁴⁶¹ Se reporter au chapitre II, Section 2, B.

⁴⁶² Dahbia Abrous, Le prix de la survie ou le Deuil d'un passé in Hélène Claudot-Hawad (dir.), Touaregs exil et résistance, RE.M.M.M. 57, 1990/3, Edisud, p.172.

guerrier et moins vindicatif, promouvoir une économie touristique et contribuer à la construction de l'État-nation.

a) Une arme politique contre la société touarègue

*« J'ai tout lieu de croire [...] qu'ils seront longtemps pénétrés de notre puissance et des avantages de notre civilisation et que, curieux, éclairés, ils contribueront de plus en plus à la pacification et au développement économique du pays touareg »*⁴⁶³.

Dans le but de pénétrer plus profondément la société touarègue, et à l'initiative du R. P. de Foucauld et du colonel Laperrine, l'administration coloniale française organisa la *Mission Touareg* (dénomination officielle du voyage en France de Moussa Ag Amastan, Aménokal des Kel Ahaggar). Le docteur Hérisson se félicita des effets de ce séjour en métropole avec les termes suivants : *« La conception du voyage de Moussa ag Amastane à Paris fut de l'habileté politique. Cela facilita grandement notre tâche. Les Touareg croyaient être d'une race plus estimable que celle des Français. Ils se sentirent un peu humiliés. L'espoir de retrouver un jour l'indépendance s'évanouissait pour toujours de leur esprit »*⁴⁶⁴.

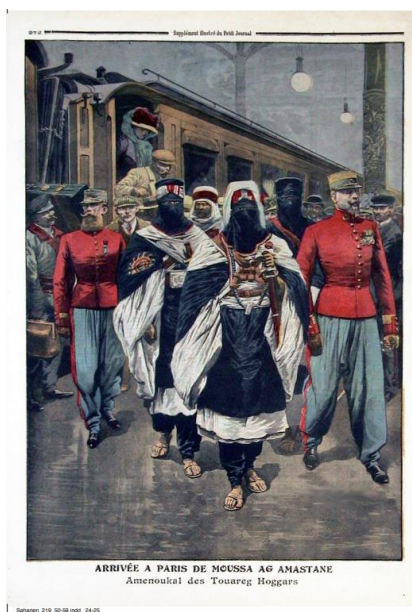
En réalité, certains chefs militaires, tels que Laperrine, Nieger ou le commandant Cauvet, responsables des affaires sahariennes, se trouvaient en décalage conceptuel avec leurs autorités de tutelle à Alger et à Paris sur la « question touarègue ». Comme l'explique P. Pondolfi : *« Toutefois, Laperrine et Nieger, voulaient également profiter de ce déplacement, largement couvert par la presse, pour mieux faire connaître la société touarègue et leur action au Sahara à leurs concitoyens. En effet, la politique qu'ils impulsaient était alors de faire l'unanimité parmi les politiques et les militaires en charge du Sahara. Il y avait donc là un moyen privilégié de mieux en expliquer les tenants et aboutissants. Cela paraît évident dans les entretiens qu'ils accordèrent à plusieurs journaux »*⁴⁶⁵.

Pour les promoteurs de ce voyage, l'un des objectifs était de vulgariser la culture touarègue en France et, au-delà, de susciter un changement d'approche chez certains décideurs avec lesquels ils étaient en désaccord sur la conduite à adopter vis-à-vis des Touaregs. Dans cette perspective, le caractère folklorique du voyage devait provoquer, auprès du public français, une certaine sympathie pour les Touaregs, dont l'image dans la doxa métropolitaine avait été ternie par plusieurs tragédies, telles que le massacre de la colonne Flatters, l'assassinat de missionnaires ou encore la défaite de la bataille de Tacoubao.

⁴⁶³ Paul Pandolfi. Le voyage en France de Mûsa agg Amastan. Le Saharien, 2016. fihal-03174239 citant un extrait de la lettre du Gouverneur général.

⁴⁶⁴ Ibid., citant Docteur Hérisson 1937 : 308. Le Docteur semble rapporter ici l'objectif des officiers français qui accompagnaient la délégation touarègue en France.

⁴⁶⁵ Ibid. Pondolfi fait allusion à l'article Sahariens et Sahara publié dans Le Temps du 13 août 1910. L'auteur s'appuie sans doute également de son ouvrage intitulé : "Une correspondance Saharienne, Lettres inédites du général Laperrine au commandant Cauvet 1902-1920, Karthala, Paris, 2006.



Nous pouvons affirmer que le processus de folklorisation de la société touarègue a commencé avec l'administration coloniale française. Il était dès lors largement déterminé par des visées politiques, culturelles et économiques⁴⁶⁶.

À l'indépendance, les États de peuplement touareg⁴⁶⁷ adoptèrent des politiques culturelles au gré de leurs intérêts du moment : construction de l'État-nation, développement du tourisme culturel dont le Touareg folklorisé devenait la mascotte. Au Mali, la politique culturelle s'est ainsi articulée, entre autres, autour de la Biennale artistique et culturelle instituée en 1962 et de la promotion du tourisme, surtout à partir des années 1990.

En effet, « la biennale artistique et culturelle occupe une grande place dans la politique culturelle des régimes et gouvernements qui se sont succédé en République du Mali de 1962 à 1988. Organisée d'abord tous les ans jusqu'en 1968, ensuite tous les deux ans, la biennale mobilisait toutes les localités et toutes les couches de la société malienne. Cependant, jusqu'à son report sine die en 1990, la biennale n'a pas fait l'unanimité autour d'elle. Initiée par le premier régime politique, elle est suspendue, puis reprise par les tombeurs de ce régime. Attendue par les uns, elle est évitée par les autres. Acclamée par les uns, elle est décriée par les autres. La biennale divisait le peuple malien. Mais cette division est sociologiquement

⁴⁶⁶ La vocation touristique du voyage à Paris de Moussa Ag Amastane ne saurait être négligée : les autorités françaises y voyaient un moyen de promouvoir le développement du tourisme en pays touareg. Les archives coloniales témoignent d'ailleurs de la présence, certes encore balbutiante, de touristes occidentaux dans la région, ce qui mérite d'être souligné.

⁴⁶⁷ Toutefois, dans cette étude, nous n'évoquerons pas les deux autres États de peuplement touareg à savoir le Burkina Faso et la Libye pour entre autres du fait que pour les Touaregs du Oudalan (Burkina), ils ne sont représentés plus la « pureté de la race » et ils sont beaucoup moins politisés et beaucoup moins irrédentistes. Tandis que les Touaregs Libyens (Kel Ajjer) sont presque tous arabisés culturellement et linguistiquement

*difficile à cristalliser et à étiqueter. Et pour les populations qui s'interrogent encore sur sa portée, elle demeure un véritable mystère »*⁴⁶⁸.

Pour l'État, la Biennale avait pour but de promouvoir toutes les composantes culturelles et artistiques de l'ensemble national. La folklorisation s'inscrivait ainsi dans une perspective de construction de l'État-nation. Cependant, dans un contexte où une culture dominante s'impose, le folklore peut aussi fonctionner comme un instrument de *soft power* politique, consistant à mettre en scène les cultures minoritaires. Les individus appartenant à ces communautés peuvent alors se sentir valorisés, tout en étant moins conscients d'être un peuple en danger. En d'autres termes, la folklorisation neutralise la vigilance des communautés concernées, lesquelles participent parfois, avec enthousiasme, à la mise à mort symbolique de leur propre culture et identité.

La folklorisation peut, de ce point de vue, être considérée comme un levier pernicieux de destruction des fondements sociaux et culturels d'une société, avec la participation active de ceux-là mêmes qui se réjouissent d'être valorisés.

Toutefois, ce n'est pas au Mali que cette politique a atteint son plein aboutissement, la politique culturelle de l'État étant restée saccadée. Les régimes qui se sont succédé depuis la Première République, initiatrice des biennales, ont oscillé entre continuité et rupture. De plus, de 1960 à 1991, le Nord du Mali était placé sous administration militaire, ce qui limitait fortement le développement du tourisme. Depuis 1990, la région a connu plusieurs périodes troublées du fait des rébellions touarègues, puis de l'implantation d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI). Durant les rares périodes d'accalmie, quelques initiatives touristiques ont émergé, mais le développement d'une véritable industrie touristique a été constamment contrarié par les aléas sécuritaires. À l'inverse, l'Algérie et le Niger ont connu un essor touristique relativement plus soutenu.

Parmi les États de peuplement touareg, c'est en Algérie que la folklorisation a été la plus poussée, car elle s'inscrivait dans une vision politique claire : la construction de l'État-nation arabo-musulman. A. Bourgeot décrit parfaitement cette politique pernicieuse : « *L'intégration [...] aux valeurs arabo-musulmanes développées par l'État-nation a induit du folklore [...], parure superfétatoire qui [...] légitime l'existence d'un pluralisme culturel [...]. Mais ce dernier [...] se réduit aux aspects les plus spectaculaires d'une culture moribonde [...], en les vidant de leur substance. Il en découle [...] des formes d'aliénation culturelle [...]. Certains groupes peuvent même se sentir valorisés [...] sans s'apercevoir que leur culture se transforme en marchandise, en objet d'exposition [...] voire en culture-gadget »*⁴⁶⁹.

Ainsi, en Algérie, le pouvoir, par le biais du folklore-business, a contribué à éteindre l'identité touarègue tout en neutralisant les revendications politiques. La folklorisation est perçue par les

⁴⁶⁸ Younoussa Touré, La Biennale artistique et culturelle au Mali (1962-1988) : socio-anthropologie d'une action politique culturelle africaine, Thèse de Doctorat de sociologie, soutenu en 1996, Paris, EHESS sous la direction de Jean-Pierre Olivier de Sardan ; ce passage est un extrait du résumé de cette thèse.

⁴⁶⁹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.379-380.

Touaregs comme valorisante, dans la mesure où certaines particularités culturelles sont exhibées à des fins touristiques. Les retombées économiques servent de vernis à une politique assimilationniste plus profonde.

La folklorisation agit comme un narcotique sur la conscience politique et culturelle de la masse touarègue, happée par le superflu et l'appât du gain. Le culturel est vidé de sa substance. Les artifices politiques ont ruiné l'édifice culturel touareg. La folklorisation devient ainsi une forme d'anxiolytique politique et économique. Dans ce contexte, elle génère un double effet : « *[La folklorisation] produit un modèle d'expression culturelle [...] qui génère un mécanisme simple : on parle de ma culture, donc on parle de moi [...]. C'est le premier effet : l'effet culturaliste. Le second : l'effet économique [...]. Le développement touristique est porteur de marchés [...]. Au niveau politique, le folklore [...] permet de montrer que les cultures ne sont pas niées [...]. En définitive, les processus de folklorisation [et] de développement touristique agissent psychologiquement et politiquement* »⁴⁷⁰.

Enfin, au Mali comme au Niger, la folklorisation de la société touarègue s'inscrit davantage dans des « *circonstances historiques et politico-climatiques* »⁴⁷¹ : rébellions, répressions et sécheresses. « *L'ensemble de ces événements a contribué à mettre en péril la reproduction sociale de cette société éclatée dont certains éléments se sont placés dans les réseaux migratoires qui caractérisent une diaspora* »⁴⁷². Elle n'est donc pas le produit achevé d'une politique d'État visant à acculturer les Touaregs. Certes, l'État malien, à travers les biennales, promeut l'art et la culture tamasheq dans une perspective de construction nationale. Mais il ne s'agit pas d'assimiler les Touaregs : plutôt de mettre en avant leur culture afin de démontrer la diversité nationale et de simuler leur fierté d'appartenir à l'ensemble malien. Par ailleurs, dans ces États, la folklorisation vise aussi à développer une économie touristique dont les Touaregs sont les principaux acteurs et bénéficiaires, dès lors qu'ils s'inscrivent dans des activités légales et délaissent leurs kalachnikovs au profit de cette nouvelle niche économique. À l'opposé, en Algérie, la politique culturelle par le folklore, sous des airs de bienveillance, poursuit en réalité une visée assimilationniste plus radicale : la destruction de l'essence de la culture touarègue par l'acculturation intégrale.

⁴⁷⁰ Ibid. p.380.

⁴⁷¹ Ibid. p.381.

⁴⁷² Ibid. p.382.

b) Le folklore une arme à double tranchant : un usage politique du folklore par les Touaregs au service de la médiatisation et de l'internationalisation de leur lutte

« [Pour les Touaregs politisés, la folklorisation vise à] provoquer chez leurs visiteurs un véritable engouement pour la région, les sensibiliser à leurs aspirations politiques et les impliquer dans leurs problèmes de développement »⁴⁷³.

Si, pour les États de peuplement touareg, la folklorisation présente un enjeu politique et économique, pour les Touaregs politisés, elle constitue un instrument de *soft power* au service de leurs visées identitaires (nationalistes, indépendantistes). Depuis les années 1980, le groupe malien de blues touareg *Tinariwen* utilise le folklore pour sensibiliser et mobiliser politiquement les Touaregs contre l'État. Leur popularité grandissante à l'international a également contribué à internationaliser la lutte. En effet, comme l'affirme sans ambages un membre du groupe : « *Nous sommes un mouvement culturel autant qu'une plateforme politique [...] Notre musique exprime la soif de liberté du peuple touareg ainsi que son aspiration au respect et à la dignité. Nous assumons ce discours clairement politique. C'est un combat de chaque instant [...] Des questions incontournables pour nous, les nomades, toujours en train de chercher notre chemin [...] Il ne s'agissait pas seulement de motiver les combattants avec des chansons. On peut dire que Tinariwen est à l'origine du soulèvement* »⁴⁷⁴.

Par ailleurs, le tourisme, indissociable du folklore en pays touareg, constitue pour les identitaires un vecteur politique permettant de recruter parmi les voyageurs occidentaux et arabes des sympathisants et des bailleurs. Ces derniers participent à la formation idéologique, politique et parfois militaire des militants. Les réseaux ainsi créés par le tourisme et la diaspora sont largement mobilisés.

Comme le souligne A. Bourgeot, « *cette folklorisation marchande renvoie essentiellement au rôle assuré par les nombreuses agences touristiques [...]. Celles-ci s'appuient sur le mythe touareg, bien ancré dans l'idéologie exotique française, mythe créé par la mystique du désert qui excite l'imaginaire des occidentaux. Par provocation, on pourrait dire que la folklorisation et le rôle du tourisme transforment des acteurs sociaux en marionnettes d'exposition in situ : c'est mieux que les écomusées et ça donne l'impression d'être vrai...* »⁴⁷⁵.

⁴⁷³ Grégoire Emmanuel, « Tourisme culturel, engagement politique et actions humanitaires dans la région d'Agadès (Niger) », *Autrepart*, 2006/4 (n° 40), p. 95-111. DOI : 10.3917/autr.040.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2006-4-page-95.htm>

⁴⁷⁴ Le Monde Afrique, Tinariwen : « Nous sommes un mouvement culturel autant qu'une plateforme politique », Eyadou Ag-Leche interrogé par Raoul Mbog, publié le 01 juillet 2019 à 18h00. [En ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/01/tinariwen-nous-sommes-un-mouvement-culturel-autant-qu-une-plateforme-militante_5483905_3212.html

⁴⁷⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.380, l'auteur affirme qu'il existait en 1995, 18 agences de tourisme pour la seule ville de Tamanrasset (Algérie).

L'engouement suscité par le folklore a ainsi servi de vecteur politique, permettant de créer un réseau de sympathisants de la « cause touarègue » en Occident. Certains, sans devenir militants, se sont engagés dans l'humanitaire en pays touareg, tandis que d'autres ont mis en place des réseaux politiques de soutien. Dans les années 1990, Mano Ag Dayak et, plus largement, les Touaregs, ont exploité l'image du « *mythe en péril* » pour rallier de nombreux soutiens, notamment en France⁴⁷⁶. Au Niger, la folklorisation a été portée par des acteurs Touaregs, en particulier Mano Ag Dayak, avec une double finalité : économique et politique. D'un côté, elle servait de levier de développement socio-économique (tourisme, ONG) : « *En coulisse de la scène touristique, s'est donc mise en place toute une dynamique d'aide à travers la prolifération d'associations centrées sur le pays touareg. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses dans le Nord du Niger que dans le Sud haoussa et djerma* »⁴⁷⁷. De l'autre, elle constituait un levier politique, permettant d'internationaliser la question touarègue en recrutant parmi les touristes occidentaux des soutiens au nationalisme touareg : « *La rébellion a donc eu une dimension transnationale non négligeable, Mano ag Dayak étant considéré à tort par la presse française qu'il avait su rallier à sa cause, comme le porte-parole de la communauté touarègue. [...] Sa position sur le devant de la scène s'expliquait uniquement par son activité de voyageur et la renommée qu'il en avait retirée en France* »⁴⁷⁸.

Ces réseaux de sympathisants semblent même avoir pris la forme d'un appui militaire discret, par la fourniture clandestine d'armes en faveur de la rébellion de 1990 : « *Tu sais qu'en janvier 86, Thierry Sabine, le célèbre organisateur du Rallye Paris-Dakar, le matin de son décès en provenance de Niamey avait été interrogé par les autorités maliennes. En effet, les autorités maliennes avaient bloqué les convois du Paris du Cœur, la nébuleuse association chargée du volet humanitaire du Rallye [...] C'est parce que les renseignements maliens avaient des faisceaux d'indices que ces convois sous couvert d'action humanitaire transportaient également des armes depuis Paris (la France) pour leurs amis Touaregs. Ça, beaucoup de gens ne le savent pas et ceux qui savent ce sont les politiciens. Mais ils roulent pour la France. Personne n'ose mettre cette information à la place publique. Notre armée a été trahie par la classe politique. Des armes françaises ont tué nos soldats lors de la rébellion de 90* »⁴⁷⁹.

En somme, au Mali et au Niger, les Touaregs ont su tirer parti de la folklorisation à double titre : économiquement, grâce au développement du tourisme ; politiquement, en mobilisant l'opinion occidentale via les réseaux créés par les touristes et la diaspora. En revanche, en Algérie, la folklorisation n'a pu être exploitée politiquement par les Touaregs, car l'État contrôle strictement sa politique culturelle, dont le tourisme constitue la pierre angulaire. L'Algérie filtre le profil des touristes étrangers se rendant en pays touareg et surveille

⁴⁷⁶ Grégoire Emmanuel, op.cit. Dans le soutien aux rébellions touarègues, le mobile idéologique détermine en partie le positionnement des pays occidentaux en faveur des insurgés Touaregs.

⁴⁷⁷ Grégoire Emmanuel, op.cit.

⁴⁷⁸ Ibid.

⁴⁷⁹ Extrait de l'Entretien avec Anonyme, Bamako, 17 septembre 2022.

scrupuleusement leurs activités par l'intermédiaire de ses services secrets contrairement au Mali et au Niger, où ce contrôle est quasi inexistant.

c) La société touarègue moderne : folklorisation, quête de profit et transformations sociales

« Concernant l'habillement chez les Kel Adrar, nous pouvons dire sans exagérer, qu'une révolution s'est opérée par la sécheresse au niveau des coutumes et des ornements masculins. Chez les hommes les vêtements ont radicalement changé de forme et de nature. Tous utilisent du "prêt à porter" en provenance de la Libye, de l'Algérie, il s'agit généralement des tenues genre "gandoura" arabe et pantalon bouffon, des chemises, vestes et souliers européens. Les lunettes, la montre complètent cet habillement. L'usage du savon, qui était exceptionnel est entré dans les habitudes. Chez les femmes, les formes traditionnelles de costumes décrites plus haut demeurent dans l'ensemble. Cette situation est facile à comprendre, si nous la mettons en rapport avec les mouvements migratoires »⁴⁸⁰.

La folklorisation a fait entrer la société touarègue dans une nouvelle ère marquée par la passion du lucre et les vices. Elle a favorisé une appétence, voire une addiction, aux gadgets. Les valeurs ancestrales s'érodent, laissant place à une modernité avide, insatiable et destructrice. Dans la société traditionnelle, la bravoure au combat conférait le prestige ; depuis le début des années 1990, c'est désormais la possession de biens matériels (belles maisons, véhicules 4x4, etc.) qui constitue la marque de distinction sociale⁴⁸¹.

Parmi ces signes extérieurs de richesse, les véhicules 4x4 occupent une place centrale. Qu'ils soient occidentaux, japonais ou sud-coréens, ils symbolisent la transformation sociale de la société touarègue. Véritables emblèmes du Sahel et du Sahara, ils sont objets de convoitise, signes de « prestige » et d'un certain « embourgeoisement ». Ils deviennent ainsi des instruments de séduction : un « joyau » permettant de ravir la « Tantout »⁴⁸² et de s'imposer face à ses rivaux. Aujourd'hui, les femmes touarègues préfèrent monter dans des 4x4 plutôt que de voyager à dos d'âne ou de chameau, désormais jugés inconfortables et anachroniques. Cette préférence féminine a des répercussions sociales importantes : dans une société où la femme choisit librement son époux, elle se trouve en position de « puissance ». Les jeunes Touaregs *ishumar*⁴⁸³, pour acquérir un 4x4, n'hésitent pas à recourir à des moyens douteux⁴⁸⁴.

⁴⁸⁰ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.122-123.

⁴⁸¹ Pour reprendre le concept clef de Pierre Bourdieu dans son ouvrage *La Distinction*.

⁴⁸² Tantout veut dire en langue Tamasheq femme.

⁴⁸³ C'est-à-dire chômeurs.

⁴⁸⁴ La quête de ces 4x4 donne parfois lieu à des crimes effroyables : braquages de citoyens, de touristes ou de services publics. Ce mode opératoire contribue à la dégradation de l'image des Touaregs auprès des autres communautés, qui les perçoivent désormais comme des "bandits", des "voleurs" ou des "tueurs". Les jeunes ne disposent que de quelques moyens pour s'en procurer : 1) un emploi dans une ONG ou dans l'administration, 2) les trafics illicites et les braquages armés, 3) l'engagement dans la rébellion. À l'inverse, des activités traditionnelles comme l'élevage permettent rarement d'acquérir de tels véhicules.

Chez les Touaregs du XXI^e siècle, mieux vaut être chef rebelle ou riche : ces deux catégories forment désormais les nouvelles classes sociales dominantes. « *En outre, à l'hégémonie sociale et politique passée se substitue l'hypertrophie culturelle, et par-delà les clivages sociaux et nationaux, l'identité culturelle apparaît comme un moyen de communiquer et de se reconnaître, donc de se discriminer, attribuant un nouveau sens politique qui passe désormais par le "culturel"* »⁴⁸⁵.

La folklorisation semble avoir atteint l'âme de la société touarègue. Ébranlée dans ses fondements, elle subit de profondes transformations dans les mœurs et dans l'organisation sociale : « *Le voile de tête [...] perd sa fonction sociale au profit de sa fonctionnalité pratique. [...] Ces transformations s'inscrivent dans une dissolution généralisée du système socio-économique nomade. Le dromadaire [...] est réduit à l'état de relique folklorique [...]. Les plus riches lui substituent les véhicules "4x4 tout-terrain". [...] Le glaive [...] est confiné dans le rôle d'objet muséographique [...]. Le Kalach (kalachnikov) a pris sa place* »⁴⁸⁶.

Ainsi, la folklorisation a entraîné une crise de sens, une crise de la culture touarègue. De nombreux éléments culturels sont désormais associés à la rusticité ou à l'anachronisme. Elle a produit une société traversée par des besoins inassouvissables, où même les rébellions visent désormais à améliorer les conditions de vie. La folklorisation s'inscrit donc dans le « *paradigme d'un individu mondialisé en quête de sens* »⁴⁸⁷.

Les Touaregs, qui autrefois accordaient peu d'importance à l'argent, sont devenus acculturés au contact de l'extérieur. Dans l'espace touareg, la vanité, l'avidité et le consumérisme dominant désormais. Ces acculturés s'affichent avec ostentation et dédain⁴⁸⁸.

C'est l'ère du Touareg ostentatoire et mondialisé : un Touareg tape-à-l'œil, indifférent aux codes d'honneur et aux traditions séculaires, absorbé par le paraître et déconnecté de l'essence de ses ancêtres. Ce Touareg consumériste et mercantiliste se comporte comme un mercenaire au service du plus offrant (États, groupes narco-terroristes, manipulateurs extérieurs, etc.).

Si le folklore faisait partie intégrante de la société traditionnelle touarègue — à travers les parades guerrières à dos de chameau ou les poèmes lyriques lors des *ahals* — la folklorisation est devenue une arme politique au service des institutions, visant à façonner l'ébauche d'un Touareg conforme à l'idéal de l'État-nation. Toutefois, pour les Touaregs politisés, le folklore demeure aussi un vecteur de médiatisation et d'internationalisation de leur lutte, via des relais recrutés par le biais du tourisme. Néanmoins, la folklorisation met en péril l'identité touarègue : « *Les jeunes sont en mal de vivre. Tous subissent la même évolution, victimes d'une modernité qui atteint la planète entière. Dépendants de gadgets à la mode, attirés par les plaisirs faciles,*

⁴⁸⁵ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.383.

⁴⁸⁶ Ibid. p.434-435.

⁴⁸⁷ Marin Charlet (2023), « Folklore, folklorisation », glossaire de Géoconfluences, juin 2023 citant Vincent Basset, 2013.

⁴⁸⁸ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.122. Se reporter également à l'introduction du chapitre.

loin de la vie fruste et simple de leurs parents, ne risquent-ils pas de perdre de leur humanité ?
»⁴⁸⁹.

Section 2 : Les sociétés touarègues : du syncrétisme à l'islamisme

«Le trait caractéristique du Touareg, c'est qu'il est à peine musulman [...].Nulle part dans le monde berbère, on ne voit transparaître l'homme primitif sous un vernis d'islamisation aussi artificiel et aussi écaillé. Les Touaregs croient fermement en Dieu et en Mohamet, son prophète. Pourtant ils conservent innocemment les cicatrices très apparentes d'une ancienne idolâtrie»⁴⁹⁰.

Depuis les années 90, les rébellions touarègues portent également des revendications religieuses, telles que la mise en place d'un système éducatif bilingue arabe/français et l'instauration de la charia islamique. Certes, dans les confédérations touarègues précoloniales, il existait des tribus maraboutiques, mais la pratique islamique y a toujours été décrite comme relativement tiède. Le basculement de « l'humanité tamacheq »⁴⁹¹ vers l'islamisme est lié aux mutations culturelles imposées par les administrations française et malienne : la première, par ses actions politico-militaires, favorisa indirectement les tribus maraboutiques ; la seconde, par son inaction et l'absence d'une véritable politique religieuse, permit à des prédicateurs étrangers et à des organisations proches de l'islam radical de s'implanter en « pays touareg ».

A) De l'islamisation à l'islamisme en « pays touareg » entre facteurs structurels et conjoncturels à l'époque coloniale

« Une des premières tâches de la colonisation après la défaite militaire des Touaregs fut d'adapter leur structure politique aux besoins immédiats de la métropole. Il fallait briser les liens de dépendance (détérioration des rapports tributaires par l'octroi de l'autonomie politique aux fractions tributaires, laminage des rapports esclavagistes), renforcer l'influence des « tribus » maraboutiques en leur fournissant les moyens de jouer un rôle politique et militaire. Il s'agissait d'anéantir le pouvoir politico-militaire des aristocrates et les capacités économiques des Touaregs libres (aristocrates et tributaires) qui avaient des intérêts inégaux mais communs dans la traite des Noirs »⁴⁹².

L'analyse portera d'abord sur les facteurs structurels, puis sur les facteurs conjoncturels qui ont contribué à l'islamisation de la société touarègue durant la période coloniale.

⁴⁸⁹ Maguy Vautier, Jean Secchi, 2005, op.cit., p.48.

⁴⁹⁰ E.F Gautier, op.cit., p.183.

⁴⁹¹ Jean Gallais, 1975, op.cit., p.79.

⁴⁹² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.319-320.

a) Les facteurs structurels à l'origine de l'islamisation et de l'islamisme au pays touareg sous l'administration coloniale

« En fait, l'objectif des administrateurs coloniaux était de rendre impossible et pour longtemps une nouvelle révolte. C'est pourquoi ils ont affaibli les tribus en les fractionnant, ont organisé la libération des Iklan de culture et le remplacement des Imochar (Imajeren) par les Ineslimen »⁴⁹³.

L'islamisation du Sahara a débuté au VII^e siècle, mais jusqu'à la pénétration coloniale française, la pratique religieuse des Touaregs était restée relativement tiède. Les Touaregs ont embrassé l'islam de manière singulière, sans pour autant se laisser absorber par une arabisation ou une arabité insidieuse. En effet, « *les Touareg ont, de ce fait, pu se rallier à l'islam autrement que le dos au mur, en apportant des réserves à leur conversion. L'islam, oui ! L'arabisation, non ! Ils ont donc adopté le Coran livre religieux, guide de la foi, mais ils ont refusé le Coran code de société civile sur lequel repose tout le système de morale de l'islam [...]. Les Touareg n'ont pas entendu sacrifier à la religion leurs mœurs, leur langue, leurs usages ni leur droit ancien coutumier. Ils ont recours à la loi islamique seulement lorsque les règles sont muettes sur le sujet, ou impuissantes à résoudre le différend* »⁴⁹⁴.

Ainsi, au début du XX^e siècle, les Touaregs reconnaissaient bien le Prophète Mohammad, mais leur foi ne s'accompagnait pas d'une pratique pleine et entière. Le droit coutumier restait prédominant, et rares étaient ceux qui connaissaient les préceptes islamiques ; l'arabe n'était parlé que par les marabouts. « *L'arabe est la langue du prophète, mais le berbère est celle des ancêtres, également dignes de respect. Les Touareg semblent avoir, dès le début, refusé la confusion du religieux et du profane* »⁴⁹⁵. Nulle trace de fanatisme islamique n'apparaissait au pays touareg, même chez les marabouts, davantage portés vers l'enrichissement personnel que vers une mission religieuse. En effet, « *Le rôle des marabouts consiste actuellement à exploiter les interrogations métaphysiques qui interpellent les Imouchar comme le reste des hommes. Ces missionnaires exigeants exercent leur prosélytisme itinérant en se faisant héberger avec le maximum. Leurs séjours se prolongent parfois plusieurs mois, pendant lesquels leur renommée d'ascèse ne freine aucun de leurs désirs. En quittant leurs catéchumènes, ces hommes de bien n'oublient pas d'emporter, en échange de la bonne parole, tous les dons plus ou moins spontanés susceptibles d'améliorer leur condition terrestre* »⁴⁹⁶.

Dans les rapports coloniaux, l'activité subversive de ces religieux est régulièrement signalée. Ils y sont décrits comme des agitateurs dont l'activisme répondait à des motivations économiques. Exploitant l'ignorance et la superstition, ils fabriquaient des gris-gris⁴⁹⁷, car « *malgré la présence de l'islam, les Touareg vivent encore dans un monde magique* »⁴⁹⁸. L'auteur

⁴⁹³ Naffet Keïta, 2005, op.cit., p.101.

⁴⁹⁴ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.231.

⁴⁹⁵ Ibid.p.231.

⁴⁹⁶ Ibid. p.237.

⁴⁹⁷ Alhassane Ag Solimane, dans son ouvrage, Bons et mauvais présages, croyances, coutumes et superstitions dans la société touarègue, L'Harmattan, 1999 nous présente une série des traditions influencées par des comportements irrationnels. Cf. également, M. Charolles, 1990, op.cit., p.232 nous explique la composition de ces amulettes : « un acte de sacrilège s'il en fût : l'association aux amulettes renfermant des inscriptions extraites du Coran, de Tikardiouine, ces gris-gris en cuir contenant des griffes d'oiseaux, de lion, des becs de volatiles etc. »

⁴⁹⁸ Michel Chabrolles, 1990, op.cit. p.222.

rapporte en outre de nombreuses pratiques divinatoires, telles que l'edebni (nécromancie), la timekelkelîn (oniromancie) ou encore les ijehân (géomancie)⁴⁹⁹.

Concernant la prière, M. Chabrolles écrit : « *Il m'arrive souvent de voir des méharistes touareg regarder, à distance, des musulmans pratiquants faire leur prière. Plusieurs fois, j'ai entendu la réflexion suivante : "Regarde, ils font les poules." Ils comparent ainsi les autres se prosternant à des poules qui picorent. Le refus de se courber des Touareg, leur répugnance à se prosterner agissent, il me semble, même dans la prière, ce qui expliquerait pourquoi, s'ils revendiquent leur appartenance à l'Islam, ce ne sont pas des pratiquants assidus* »⁵⁰⁰.

Au début de la colonisation française, l'islam n'était donc pas inconnu des Touaregs, mais la majorité d'entre eux n'étaient pas pratiquants. Certains administrateurs français allaient même jusqu'à envisager de les évangéliser ou de les réévangéliser. Toutefois, l'administration coloniale préféra s'appuyer sur l'influence des marabouts pour soumettre et pacifier le pays touareg : « *Dès les tous débuts de leur installation au Sahara les militaires français auront recours à l'influence exercée par Bay sur les populations locales [et c'] est sur les conseils de Bay que serait due pour une bonne part la demande de soumission des Ifoghas aux autorités In-Salah en 1904. On notera que la recherche de l'appui des religieux semble avoir été un trait constant de la politique coloniale française tant dans le Sud algérien (utilisation des confréries : Tijaniyya, Rahmaniyya et Qâdiriyya) jusqu'au Maroc (marabouts d'Ouezzan)* »⁵⁰¹.

Dans l'Adrar (ou Adagh malien) et dans le Hoggar (ou Ahaggar algérien), l'administration militaire s'appuya sur un marabout Kounti, Beï⁵⁰², dont l'action fut très appréciée, à l'inverse de son cousin Abdine oud Sidi Mohamed el Kounti, resté toute sa vie un adversaire résolu de la colonisation au Sahara central et occidental⁵⁰³ : « *Moussa⁵⁰⁴ est vraiment, sincèrement, fermement musulman. C'est de ses rapports avec Beï, marabout Kounti de l'Adrar, qu'il a pris cette ferveur religieuse. On ne dit que du bien de Beï qui vit très retiré, très en dehors de toute politique, ne versant dans cette activité que pour prêcher la soumission aux français et la paix ; il se fait l'apôtre de la paix et de la modération, blâmant Abidine, le marocain, de ne pas rester dans son rôle de marabout ; il blâme tous les musulmans intransigeants qui nous font de*

⁴⁹⁹ Ibid. p.222-225 expose des détails importants de ces pratiques divinatoires en milieu touareg.

⁵⁰⁰ Ibid. p.220.

⁵⁰¹ Pandolfi Paul. In-Salah 1904/Tamanrasset 1905 : les deux soumissions des Touaregs Kel-Ahaggar. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 38, n°149, 1998. pp. 41-83. [En ligne] www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1998_num_38_149_1976

⁵⁰² A son sujet, un fragment biographique disons presque hagiographique nous est rapporté par le Dr Richer, op. p.45 « Enfin dans l'Adrar, chez les Ifoghas, un savant qui mérite une mention spéciale : Baye el Kounti. C'est un Kounta, descendant de Mokhtar el Kébir, dont il est l'arrière-petit-fils ; il vit depuis de longues années en plein milieu touareg ; son influence politique et religieuse est considérable ; sa réputation s'étend dans tout le Sahara. Il est possesseur d'un nombre considérable de manuscrits, il écrit lui-même beaucoup, dit-on, et il est vraisemblable qu'il possède l'histoire des Touaregs Nigériens des notions étendues ».

⁵⁰³ Aouad-Badoual, Rita. « Le rôle de 'Abidine el Kounti dans la résistance nomade à la conquête française de la Boucle du Niger (1894-1902) ». *Le politique dans l'histoire touarègue*, édité par Hélène Claudot-Hawad, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1993, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2786>.

⁵⁰⁴ Il s'agit de Moussa Ag Amastan, Aménokal des Touareg du Hoggar (Ahaggar).

l'opposition au nom de l'islamisme. C'est une très salubre et énorme influence qu'a Beï, dont la parole fait loi de Gao jusqu'ici dans tout le Hoggar »⁵⁰⁵.

Ainsi, l'administration coloniale se montrait bienveillante envers le prosélytisme islamique modéré de Beï, dans la mesure où il permettait de contenir les courants plus radicaux susceptibles d'agiter les esprits. Les autorités françaises considéraient l'islam modéré et l'islamisation comme des outils pour « dégrossir » le particularisme de la société touarègue. « *La morale islamique prêchée par Moussa et l'ordre social par lui instauré sur cette base aboutissent à des résultats tangibles : la société touarègue se dégrossit peu à peu. En 1908, on enregistre une régression sensible des actes de pillage, des vols et des meurtres »⁵⁰⁶.*

La politique coloniale consistait donc à faire des marabouts des relais de la « paix française ». Ils devinrent de véritables vecteurs d'influence : « *Si l'on envisage, enfin, cette considération que l'Imochar, pratiquement illettré, s'en remet à son marabout pour tout ce qui concerne les relations épistolaires, politiques ou autres, on se rendra facilement compte de l'influence considérable que le marabout sera fatalement amené à prendre sur les chefs Oulliminden et sur l'Amenokal lui-même »⁵⁰⁷.*

Les marabouts tiraient cette influence non seulement de leur connaissance du Coran, mais aussi de leurs fonctions de juriconsultes, de leur rôle de confectionneurs d'amulettes très prisées, ainsi que de leur statut de généalogistes, capables de retracer aux nobles l'épopée de leurs ancêtres⁵⁰⁸.

b) Quelques facteurs conjoncturels durant l'époque coloniale : des vecteurs de l'islamisme chez les Touaregs ?

« Cette sécheresse et ces sauterelles ont l'inconvénient de porter les indigènes, si superstitieux, à penser que nous leur portons malheur ; les marabouts ont beau jeu pour leur faire croire que ces calamités sont le châtimement de leur soumission à des chrétiens »⁵⁰⁹.

Durant l'ère coloniale, trois facteurs conjoncturels ont été exploités par les marabouts pour ancrer l'islam au pays touareg, voire pour fomenter une insurrection islamiste contre la présence française.

⁵⁰⁵ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.232 citant un extrait de la Lettre du 26 novembre 1907 du R.P de Foucauld.

⁵⁰⁶ Ibid. p.233.

⁵⁰⁷ Richer, 1924, op.cit., p.201.

⁵⁰⁸ Ils sont également ceux qui ont aidés à la rédaction des premières monographies. Cf. de Gironcourt Georges. Résultats de sa mission dans la boucle du Niger en vue de la constitution d'un Corpus des inscriptions lithiques du Niger. In: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 56^e année, N. 9, 1912. pp. 681-685 : « Cette recherche, assez difficile, étant donnée la très grande réserve des musulmans en ce qui concerne les documents en leur possession, m'a été facilitée par le contact que j'ai réussi à prendre avec le célèbre marabout Baye, de l'Adrar, qui, jusqu'ici, avait évité jalousement l'approche des Européens, et au concours du marabout songhoï Isoufi Alilou, de Sinder, qui n'a pas hésité à m'accompagner avec ses copistes dans des régions où les marabouts, sans son intervention, me seraient restés fermés ».

⁵⁰⁹ Dominique Casajus, 1997, op. Cit citant Foucauld s. d. : 145. En effet, Ces propos sont un extrait de la lettre du 5 mai 1915 du R.P de Foucauld à Basset. Il s'agit de René Basset, spécialiste des langues berbères et arabe et contemporain de R. P de Foucauld.

Premièrement, les calamités naturelles (sécheresses et invasions acridiennes) furent mises à profit à des fins subversives, comme l'explique le R. P. de Foucauld dans sa correspondance à Basset. Pour certains marabouts, les Français représentaient des ennemis stratégiques à double titre : d'une part en tant que chrétiens susceptibles d'implanter le christianisme au pays touareg ; d'autre part, parce que leur présence risquait de compromettre un commerce lucratif, celui de la confection de talismans très prisés par les Touaregs.

Deuxièmement, la réforme de l'ordre socio-politique et économique touareg menée par l'administration coloniale alimenta le mécontentement latent des nobles, contraints par l'occupation. La ferveur religieuse servit alors à la fois de résignation et de résistance. Comme le souligne D. Casajus, la révolte touarègue de 1916-1917 revêtait sans conteste du djihad ou au moins pour les plus déterminés parmi les rebelles⁵¹⁰.

Troisièmement, l'éclatement de la Première Guerre mondiale offrit une opportunité à la confrérie de la Sanoussiyya, qui profita de l'allègement du dispositif sécuritaire français et italien pour étendre son influence en zone sahélo-saharienne. Elle exploita la frustration touarègue face à l'occupation de leur territoire. Bien que de nombreux Touaregs aient vu d'un mauvais œil cette confrérie prônant une orthodoxie religieuse peu compatible avec leurs mœurs, certains rejoignirent le djihad qu'elle avait décrété contre les Européens. *«La Sanoussiyya, installée à l'Est du Sahel, cherchait à s'étendre vers l'Ouest et le Sud. [...] Les sanoussistes utilisèrent l'argument anticolonialiste pour chasser les Français, en approvisionnant en armes et en munitions les Touaregs acquis à leur cause. [...] Toutefois, ils ne parvinrent pas à rallier toutes les tribus touarègues ; seuls quelques Touaregs y adhérèrent au Mali et davantage dans le Nord-Est du Niger»*⁵¹¹.

Si les Touaregs maliens ne rallièrent pas massivement le soulèvement fomenté par la Sanoussiyya, c'est parce que deux des trois grandes confédérations (les Ouilliminden Kel Ataram de Ménaka et les Kel Tadmekkat de Tombouctou) avaient été sévèrement réprimées depuis l'occupation de Tombouctou, Gao et Ménaka, particulièrement entre 1914 et 1916. Quant à la troisième confédération, les Kel Adagh (Kidal), créée par l'administration coloniale, elle bénéficiait du privilège de l'administration indirecte.

Dès le début de la conquête française du Sahara soudanais (Mali), un marabout Kounta, Abidine el Kounti, vivant parmi les Touaregs, s'était révélé instigateur de la résistance. *« En tant que religieux, 'Abidine va regrouper les caractères d'un islam xénophobe et militant. Sa lutte est assimilée à la "guerre sainte", le "jihad", dont il est le prédicateur invétéré parmi les Touaregs ("600 cavaliers poussés par la prédication du marabout Abidine", Rapport mai 1896 ; "Abidine a écrit aux Kel Intessar de l'est et à Sakaoui, chef des Igouadaren, pour les inviter à*

⁵¹⁰ Dominique Casajus, 1990, op.cit. p.25.

⁵¹¹ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p. 103-104. Les travaux de l'auteur nous renseignent abondamment sur la Sanoussiyya. Voir aussi, pp. 101-103. Cf. Salifou André. Les Français, Fihroun et les Kounta, 1902-1916. In: *Journal de la Société des Africanistes*, 1973, tome 43, fascicule 2. pp. 175-195. Cf. également Richer, 1924, op.cit., p. 300-305.

faire la guerre sainte avec lui”, *idem* ; “*’Abidine prêche la guerre sainte contre les Français*”, *Rapport octobre 1896*) »⁵¹².

Ainsi, si l’on peut parler d’islamisme ou de djihad touareg, il apparaît comme corollaire de la lutte anticoloniale. La religion servait avant tout d’élément fédérateur et catalyseur. En d’autres termes, elle fournissait un carburant spirituel aux résistants. L’islam se prêtait mieux que le christianisme à ce rôle, l’idée du paradis promettant « 72 houris » constituant un puissant facteur de motivation. Comme le résume R. Brague, citant Avicenne : « *Le paradis promis aux chrétiens – la vision de Dieu – pourrait certes convenir à un peuple de philosophes, mais il est trop pâle pour motiver des guerriers et il faut au peuple du tangible* »⁵¹³. Une autre révolte, survenue entre 1905 et 1906 dans la région saharienne, semblait également avoir une dimension religieuse, comme le souligne A. Salifou : « *Les années 1905-1906 furent une période d’explosion au Soudan central. Partout le mécontentement grondait : une recrudescence de fanatisme religieux venait de s’emparer d’importantes régions musulmanes au Wadaï, au Nigeria et au Niger. Dans ce dernier pays, l’administration française réussit à maîtriser la situation assez rapidement. Mais ce ne fut que partie remise, car le monde nomade, fluide et donc difficilement contrôlable, demeurait dans un état d’effervescence quasi permanente* »⁵¹⁴.

Ces insurrections apparaissent ainsi indissociables des conjonctures climatiques et géopolitiques (sécheresses, guerres mondiales). Les révoltes de 1905-1906 et de 1914-1916 semblent directement liées aux crises environnementales. « *Depuis le début du siècle, deux périodes de sécheresse, de 1905 à 1913 et de 1940 à 1945, présentent une rigueur voisine. Si la sécheresse de “1940” semble être la moins intense des trois, il y a lieu de penser, par contre, que la sécheresse de “1913”, qui a été tout aussi dévastatrice, l’emporte par certains aspects sur la sécheresse actuelle* »⁵¹⁵.

Ainsi, l’islamisme dans la région sahélo-saharienne et au pays touareg, durant la période coloniale, apparaît corrélé à des facteurs conjoncturels tels que les invasions de criquets, les sécheresses, la famine et la guerre mondiale. Cependant, cet islamisme touareg n’avait pas pour objectif l’instauration de la loi islamique : la foi servait essentiellement de catalyseur à la révolte contre la puissance coloniale. *Stricto sensu*, on ne peut donc pas parler d’islamisme, car il ne s’agissait pas d’un fanatisme religieux, même si, dans le vocabulaire touareg, le terme « ikoûffar » (infidèle) était couramment employé pour désigner les Français.

⁵¹² Aouad-Badoual, Rita, *op.cit.*

⁵¹³ Rémi Brague, "Le Coran : sortir du cercle ?", *Critique* 2003/4 (n° 671), p.232 et suiv.

⁵¹⁴ Salifou André. Kaoucen et le siège d'Agadès, 1916-1917. In: *Journal de la Société des Africanistes*, 1972, tome 42, fascicule 2. pp. 193-195. La révolte de 1916 par Firhroun, Aménokal des Touaregs Ouilliminden Kel Attram.

⁵¹⁵ Jacques Sircoulon, La récente sécheresse des régions sahéliennes dans *La Houille Blanche*/ N° 6/7-1976. [En ligne] https://web.archive.org/web/20170812005817id_/https://www.shf-lhb.org/articles/lhb/pdf/1976/05/lhb1976036.pdf

B) L'islamisation et l'islamisme touareg dans le Mali postcolonial : des facteurs structurels et conjoncturels

« Jusqu'au milieu des années 1990, la relation entre l'État malien et la sphère islamique relevait de l'accommodement [...]. La République socialiste de 1960 fut moins accommodante, si bien que le régime de Moussa Traoré put paraître "pro-islamique" (défense des commerçants musulmans, diplomatie vers les pays musulmans, création de l'Association malienne pour l'unité et la promotion de l'islam, conventionnement des médersas, programmes religieux dans les médias). La République libérale de 1992 oscilla entre contrôle et reconnaissance [...]. De fait, la doctrine de l'État demeure : stabiliser l'ordre social et neutraliser les effervescences de l'espace public »⁵¹⁶.

L'islamisation et l'islamisme chez les Touaregs dans le Mali postcolonial résultent d'une superposition de facteurs qui ont influencé la pratique religieuse au pays touareg. En effet, des facteurs structurels ont favorisé l'activité de religieux et d'organisations orthodoxes et prosélytes, dans un contexte où la région est marquée par des vulnérabilités endémiques (aléas climatiques, famines, instabilité socio-politique, etc.).

Ces pesanteurs ont créé les conditions d'une transformation identitaire, les populations étant ballottées par les conjonctures successives. La société touarègue traditionnelle, fragilisée par de multiples péripéties, apparaît désormais comme une société en transition, où les valeurs séculaires érodées se trouvent remplacées ou concurrencées par des coutumes importées, transmises par la diaspora ou par des acteurs extérieurs poursuivant des desseins hégémoniques et influençant les élites locales. Cette identité perturbée et déstabilisée devient particulièrement vulnérable à l'islamisme.

a) Les facteurs structurels de l'islamisme touareg au nord du Mali

« [...] le Nord du Mali est une terre d'islam. Tombouctou et Gao ont fait partie des premiers centres d'apprentissage du Coran [...]. Les Touaregs sont un peuple de confession musulmane, mais leur pratique n'est pas rigoureuse, limitée aux cinq piliers [...]. Là où les salafistes et les Touaregs se rejoignent, c'est dans la volonté d'affaiblir l'État du Mali et du Niger [...]. Jusqu'en 2010, il n'y avait pas de lien direct entre les salafistes d'AQMI et les Touaregs [...]. À partir de 2011, la cause touarègue est brouillée lorsque le chef touareg Iyad Ag Ghaly fait allégeance à Al-Qaïda. »⁵¹⁷.

Le Nord du Mali a longtemps été une terre de pénétration et un foyer majeur de diffusion de l'islam dans la région sahélo-saharienne et au-delà. Les princes du Mandé (Mali), de l'Empire songhay et du royaume peul de Macina ont largement contribué à l'implantation durable de l'islam dans l'espace soudano-sahélo-saharien⁵¹⁸. L'administration coloniale française, pour sa

⁵¹⁶ Gilles Holder, Un pays musulman en quête d'Etat-nation dans La tragédie malienne, éditions Vendémiaire, 2013, pp.147-148 citant L. Brenner, « Introduction : essai sociohistorique sur l'enseignement islamique au Mali », 1991, p.5.

⁵¹⁷ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.104-105.

⁵¹⁸ Certains Rois du Mali à l'instar de Kankou Moussa (ou Massa Moussa) effectuèrent un pèlerinage à la Mecque en 1324 et en 1497, l'empereur songhay Askia Mohamed fit de même. De 1818 à 1868, une théocratie islamique (Royaume de Macina) fut fondée par Marabout Peul Sékou Ahmadou. Par ailleurs sur le territoire d'autres marabouts (religieux) émergèrent à l'instar d'Ahmedou Hamahoullah (Cheick Hamallah) fondateur d'une confrérie Hamallisme, une branche de la Tijaniyya (islam soufi). Il sera déporté en France en 1941 et mourut en

part, chercha à neutraliser les courants et marabouts hostiles au compromis, recourant à des emprisonnements, des pendaisons, des fusillades ou encore des déportations.

Au Mali, de l'indépendance à nos jours, l'État n'a jamais développé une véritable politique de l'islam. Les présidents successifs se sont contentés, ponctuellement, de contenir l'influence de religieux en conflit avec leur régime, sans toutefois définir clairement les périmètres d'action du religieux. La politique religieuse malienne est donc marquée par l'ambivalence, oscillant entre marginalisation, coopération et instrumentalisation. À titre d'exemple : « *Sous le régime de Moussa Traoré, les Wahhabites ont acquis une position privilégiée, d'abord en retour de leur soutien au coup d'État contre un régime socialiste qui nuisait à leurs activités religieuses et commerciales, puis en monnayant leurs liens avec l'Arabie saoudite et la Banque islamique du développement, permettant ainsi à l'État malien de bénéficier d'environ 600 millions de dollars dans la décennie 1970-1980* »⁵¹⁹.

En effet, ce régime s'est appuyé sur les wahhabites pour obtenir des financements d'États de la même obédience, mais aussi pour contracter des prêts auprès d'organisations financières islamiques. À titre d'exemple, le deuxième pont de Bamako (*Pont Roi-Fahd*) a été financé par le Fonds saoudien pour le développement et porte, à ce titre, le nom du souverain saoudien. Toutefois, afin de satisfaire ses bailleurs et la mouvance wahhabite, le régime mit en place des tribunaux islamiques, notamment à Kayes, et ordonna la fermeture des bars pendant le Ramadan.

Le régime du président Alpha Oumar Konaré (1992-2002) s'est également illustré par des concessions ponctuelles aux organisations religieuses : la première dame, par exemple, distribua des exemplaires du Coran, illustrant une certaine instrumentalisation du religieux. Le président Amadou Toumani Touré (ATT) entretenait, lui aussi, des relations ambiguës avec le clergé musulman. Quant au président Ibrahim Boubacar Keïta (IBK), il s'est appuyé sur des réseaux islamiques pour accéder au pouvoir.

Ces faiblesses de la classe dirigeante s'expliquent, entre autres, par l'incapacité de l'État à réformer l'imamat et à assurer efficacement les services sociaux de base.

À l'inverse, l'administration coloniale française avait adopté une politique de l'islam bicéphale : d'un côté, elle favorisait les courants islamiques modérés, jugés plus conciliants à l'égard de la domination coloniale (modernisation des médersas, reconnaissance de certains marabouts comme interlocuteurs privilégiés) ; de l'autre, elle neutralisait les courants jugés radicaux ou simplement peu accommodants avec la présence française.

Depuis l'indépendance, l'État malien pratique au contraire une « politique du vide » : absence de contrôle sur la construction des mosquées, tolérance envers les courants importés, absence d'encadrement dans la formation des religieux et dans les enseignements dispensés dans les médersas. En clair, il n'existe ni directive claire ni mécanisme de suivi de l'évolution de l'islam. Comme l'indique A. Bourgeot : « *Certains allèguent que l'Arabie Saoudite construirait une mosquée par semaine au Mali* »⁵²⁰.

janvier 1943 à Montluçon. Certains de ses frères et de ses enfants et au moins une trentaine de notables morts furent fusillés par l'administration coloniale le 11 Novembre 1941.

⁵¹⁹ Gilles Holder, 2013, op.cit., p.152. Toutefois, l'Arabie saoudite n'est pas le seul pays en profiter et promouvoir sa diplomatie prosélyte, d'autres pays à l'instar de la Libye se sont engouffrées dans la brèche.

⁵²⁰ André Bourgeot, 2016, op.cit.

Un autre facteur aggravant de l'islamisme au pays touareg est l'illettrisme. Parmi toutes les communautés du Nord du Mali, les Touaregs présentent le taux de scolarisation le plus faible. Cela s'explique à la fois par des facteurs structurels (hostilité historique à la scolarisation, insuffisance des politiques étatiques) et conjoncturels (rébellions successives). Les principaux chefs islamistes touaregs n'ont d'ailleurs pas suivi d'études supérieures.

De surcroît, le délitement de la société traditionnelle touarègue a instauré un nouvel ordre dans lequel « *les marabouts ont remplacé les fractions les plus nobles chez les Imouchar* »⁵²¹. Comme l'a montré notre analyse, la société touarègue a connu une mutation qui l'a désorganisée, atomisée, et recomposée autour de nouveaux équilibres où les marabouts tendent à s'imposer comme acteurs sociaux et politiques majeurs. Les nobles, autrefois piliers de l'ordre socio-politique, apparaissent affaiblis. Pour se légitimer, ils doivent désormais s'appuyer sur l'islam ou sur l'autorité d'un marabout influent, car ils ne parviennent plus à rassembler leurs partisans. Chaque chef touareg possède désormais son marabout, et derrière chaque groupe rebelle se profile un religieux. Telle est la nouvelle donne au pays touareg.

En somme, quatre grands facteurs structurels expliquent l'essor de l'islamisme au Nord du Mali : 1) des facteurs historiques et géographiques 2) l'absence d'une politique religieuse claire de l'État malien, 3) l'illettrisme persistant, et 4) le délitement de la société traditionnelle touarègue.

À ces éléments structurels s'ajoutent plusieurs **facteurs conjoncturels** qui ont servi de catalyseurs à la progression des organisations islamistes : les sécheresses des années 1970 et 1980, les effets déstabilisateurs des programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions de Bretton Woods dans les années 1980, les rébellions touarègues successives depuis 1990 et leurs cortèges de déplacés et de réfugiés, la sédentarisation contrainte, les répercussions de la guerre civile algérienne, ainsi que l'émergence, à partir de 2012, d'AQMI et d'autres groupes djihadistes dans le nord du Mali.

b) Le Mali contemporain et les facteurs conjoncturels de l'islamisme touareg

«Un certain nombre d'ONG islamiques maliennes apparaissent dès le milieu des années 1990 et surtout après 2000 dans le sillage des organisations internationales des pays du Golfe [...]. Cette requalification en ONG caritatives permet de consolider les réseaux classiques : réislamisation, enseignement, médiations sociales. [...] À Bamako, on passe de 200 mosquées en 1988 à plus d'un millier aujourd'hui, tandis que 30 % des enfants de moins de 13 ans seraient scolarisés dans les médersas [...]. Mais ces ONG suscitent aussi de nouveaux secteurs

⁵²¹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.247. Aussi, p.100 « On observe actuellement dans les tribus Chérif et les Maures cette redéfinition, favorisée par la crise socio-économique et son cortège de misère qui encourage la ré-islamisation des populations et la référence de plus accrue à l'histoire islamique. Dans cette hiérarchie nouvelle, le chef des Chérif de la région de Tombouctou s'affirme comme « théologien » et associe la chefferie politique ébranlée par la crise à une autorité de religieuse de circonstance pour continuer à asseoir son pouvoir. Ainsi, des artisans apprennent le Coran par cœur comme moyen d'émancipation de la classe d'Enaden pour acquérir le statut de marabout. Toutefois, ils ne seront jamais considérés au même rang que les autres marabouts. Cela est dû au chevillement très ancré dans la société d'une autre représentation de la structure sociale, dominée par le couple biologique Noir/ Blanc, héritée des Chérif et des Arabes du Yémen préislamiques ». Toutefois, le phénomène n'est pas nouveau car déjà en 1911 Le chef de Bataillon Bétrix, op. cit., p.10 écrivait : « Enfin, l'islam pénétrant de plus en plus la population du désert, l'influence des maraboutiques combat partout celle des imageren. Cette simili-lutte du clergé contre la noblesse rappelle une des phases de notre transformation ».

d'activités (aide alimentaire, santé, assistance sociale), gagnant une reconnaissance populaire à mesure qu'elles investissent l'espace des services sociaux »⁵²².

En dehors des facteurs structurels exposés précédemment, plusieurs facteurs conjoncturels ont constitué un terreau favorable à l'islamisme touareg au Mali. D'abord, les facteurs climatiques. La région sahélo-saharienne, où l'activité est essentiellement agro-pastorale, se situe à la croisée de phénomènes cataclysmiques qui affectent durement les populations. Les communautés pastorales nomades, très dépendantes des aléas de l'écosystème, y sont particulièrement vulnérables. Les sécheresses revêtent un caractère cyclique dans le nord du Mali, sujet abondamment traité par les Tarikh. *« En récapitulant l'état des connaissances dans ce domaine, la mémoire collective des habitants de la région renvoie (au-delà de la simple tradition orale) à des écrits anciens faisant état de graves sécheresses suivies d'un appauvrissement généralisé [...]. Elles remontent à 1617, 1669-1670, 1736, 1756, ou encore à la période coloniale qui connut ses années tragiques : 1912-1913 et 1930-1931 [...]. Elle devrait, comme à l'image d'un scénario tendanciel, se répéter 60 ans plus tard en 1973 »⁵²³.*

S'y ajoutent des épidémies (rougeole, fièvre jaune, variole, méningite, coqueluche, poliomyélite...) et des épizooties (clavelée, peste, tuberculose), ainsi que des invasions de criquets pèlerins. En effet, *« le fléau que représentent les insectes acridiens est mentionné dans l'histoire humaine depuis la nuit des temps. [...] En parler revient à parler de l'Afrique, car les invasions de criquets pèlerins sont récurrentes [...]. Depuis 1989, les invasions sont devenues plus périodiques et plus stables, avec une invasion tous les 15 ans (1988-89, 2004-05, 2019-2020) »⁵²⁴.*

Ces calamités cycliques (sécheresses, invasions acridiennes, épizooties, pandémies) entraînent famines, surmortalité et ruines économiques. Dans un pays marqué par l'illettrisme, les populations demeurent sensibles aux explications métaphysiques fournies par les religieux, qui présentent ces phénomènes comme des manifestations de la colère divine. *« Les marabouts profitent de cette situation créée par la sécheresse pour renforcer leur position. Ils mystifient ce phénomène et le présentent comme une manifestation de la fin du monde, très proche »⁵²⁵.*

Ainsi, les marabouts expliquent que la sécheresse est une punition d'Allah contre le relâchement de la foi islamique. Ces « faiseurs de pluies » organisent des cérémonies collectives (*abrogh*), récitent des versets coraniques et procèdent à des sacrifices d'animaux dont la viande est

⁵²² Gilles Holder, 2013, op.cit. pp. 144-145.

⁵²³ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.149 citant : les Tarikh Es Soudan (XVI^e siècle), le Tedzkiret En- Nisian Fi Akhbar Molouk Es-Soudan (XVIII^e siècle) traduits tous les deux par O Houdas respectivement en 1964 et 1966 pour le compte des éditions A. Maisonneuve (Paris).

⁵²⁴ Haithem Tlili, Khemais Abdellaoui, Laure Desutter, Manel Ben Chouikha dans **Invasion des criquets pèlerins : le vieux cauchemar est de retour**, publié le 02 Octobre 2020. [En ligne] [Invasion de criquets pèlerins : le vieux cauchemar est de retour \(mnhn.fr\)](https://www.mnhn.fr/fr/actualites/invasion-des-criquets-pelerins-le-vieux-cauchemar-est-de-retour) .

⁵²⁵ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.116.

distribuée aux indigents. Lorsque, par hasard, la pluie suit ces rituels, la croyance des éleveurs se trouve renforcée.

À ces calamités s'ajoute l'impact du programme d'ajustement structurel (PAS) imposé par les institutions de Bretton Woods dans les années 1980. La libéralisation massive de l'économie et le désengagement de l'État des services sociaux de base (santé, éducation) laissèrent les zones rurales, où vivent les nomades, dans une situation d'abandon. De nouveaux acteurs, prédicateurs, ONG islamiques et marabouts locaux surent exploiter la paupérisation et les conséquences des rébellions pour « ré-islamiser » les nomades. En effet, « *des ONG musulmanes et la Ligue islamique mondiale essaient d'infiltrer les milieux maraboutiques Touaregs en voie de difficile sédentarisation. Des théologiens saoudiens récemment dans la région de Tombouctou [...] ont proposé certaines rectifications [généalogiques] afin que le tronc de l'arbre corresponde à celui reconnu par la tradition et l'histoire islamiques* »⁵²⁶.

Cet activisme, sous couvert d'humanitaire islamique, fut un puissant vecteur de ré-islamisation. « *Depuis plusieurs décennies, la Wahhabiya saoudienne est active, notamment dans la région de Gao, au point que certains villages et îles avoisinantes se livrent à une application rigoriste de la charia, fidèle aux origines de la secte* »⁵²⁷. Dès lors, plusieurs groupes appartenant à la mouvance islamiste s'implantèrent dans le Nord du Mali, profitant du rétrécissement de l'État. De plus, certaines organisations islamiques menaient des activités douteuses. A titre d'illustration, « *la DAWA intervient dans le nord du Mali entre la fin des années 1990 et le début des années 2000 [...]. En provenance du Niger, cette secte sunnite intervient en 2004 au Mali où elle tend à s'installer par de fréquents prêches [...], assortis de formation militaire [...], préfigurant l'application rigoureuse de la charia des années 2012-2013* »⁵²⁸.

À la même période, le groupe narco-terroriste AQMI, issu de la guerre civile algérienne, s'installe au Mali dans les années 2000, sans réelle entrave de la part des autorités maliennes. Plusieurs indices laissent penser à un « deal » tacite : AQMI bénéficiait d'une liberté de circulation en échange de l'absence d'attaques sur le territoire malien. Comme l'expliqua le ministre malien des Affaires étrangères à France 24 : « *[...] Moi, j'ai tendance personnellement à penser qu'Aqmi n'a pas les moyens d'entreprendre des actions de représailles contre nos États [...]. Quand vous voyez tout ce qui s'est passé jusque-là, ça n'a*

⁵²⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.26. Toutefois, l'auteur souligne que « cette analyse comparative des généalogies par des théologiens saoudiens est encore en cours actuellement, de façon discrète, bien ciblée, mais [...] ses effets négligeables à cause de l'attachement des Touaregs à ces « erreurs » généalogiques » (op.cit.). Néanmoins les États arabo-islamiques ne sont pas les seuls à vouloir exploiter à des fins politiques ce flou sur l'origine culturelle des Touaregs (se reporter à la partie troisième partie de cette recherche consacrée à la géopolitique).

⁵²⁷ André Bourgeot, 2016, op.cit.

⁵²⁸ Ibid.

pas été tellement leur point fort de porter [...]. Nous n'avons jamais accepté l'accusation d'être un maillon faible [...]. Il n'y a pas eu d'attaque sur notre territoire »⁵²⁹.

Le Mali fut ainsi épargné jusqu'en janvier 2012, hormis un attentat mineur devant l'ambassade de France à Bamako en 2011. Toutefois, la crise libyenne de 2011 et le retour des Touaregs de l'armée de Kadhafi débouchèrent sur la rébellion de 2012. Dans ce contexte de compétition tribale, de rivalités géopolitiques régionales et d'effondrement de l'État, une myriade de groupes islamistes et terroristes émergèrent dans le Nord (Ansar Eddine, MUJAO, EIGS, GSIM). En avril 2012, le MNLA proclama l'indépendance de l'« Azawad », mais, militairement faible, il signa avec Ansar Eddine le « Protocole de Gao » instituant un « Conseil transitoire de l'État islamique de l'Azawad », prévoyant que « le Coran sera une source d'inspiration pour les lois de l'État ».

Par ailleurs, entre 2012 et 2023, les écoles de Kidal restèrent fermées, à l'exception de quelques établissements proches de la frontière algérienne où le système franco-arabe supplantait le système francophone. Une source informe que *« la solution à la crise actuelle, c'est l'adoption du système franco-arabe à l'école. [...] C'est pourquoi ils empêchent la réouverture des écoles [...] Depuis le début de la crise, les enfants sont privés d'école »⁵³⁰.*

Il est dès évident que des facteurs conjoncturels ont favorisé l'islamisation et même l'islamisme dans la société touarègue. Ainsi, *« on comprend qu'une crise économique, sociale et politique d'une telle ampleur [...] fait généralement naître [...] une crise de spiritualité [...]. C'est alors qu'on voit l'Islam s'établir sous la tente »⁵³¹.*

Conclusion chapitre III

« Ils doublèrent un Touareg chevauchant une vieille mobylette, enturbanné de blanc, voilé d'une djellaba Blue pâle gonflée de vent, un grand sabre au côté. [...] ; -le modernisme, mon cher ! Fini le chameau ! »⁵³².

On peut affirmer que les Touaregs se sont longtemps caractérisés par un fort conservatisme culturel, ce qui ne les a pas empêchés de développer, grâce à leur génie propre, une culture et une civilisation singulières dans ces régions sahariennes. Ils ont apprivoisé ces espaces inhospitaliers grâce à des savoirs pluriséculaires. Ils se repéraient dans cet océan de sable sans cartographie ni instruments modernes, mais par la seule force de l'intuition et des connaissances

⁵²⁹ Soumeylou Boubeye Maïga, Ministre malien des Affaires étrangères du Mali dans un entretien à France 24 en date du 17 Mai 2011 [En ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=CfokXRYj2OY>

⁵³⁰ Entretien avec Monsieur Ali Ag Ehat à Kidal dans la cour de l'école fondamentale Kidal III, Kidal, 29 août, 2022.

⁵³¹ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.234-235 citant Robert Montagne dans *La civilisation du désert*.

⁵³² Le Gal A., L'Or des sables, 1991, p.17 cité par Marie Tranchet, La représentation des Touaregs dans le roman saharien français. Etude d'un mythe historique à travers le regard littéraire : 1830-1998 dans Mali-France Regards sur une histoire partagée, éditions Donniya-Karthala, 2005.p.195.

transmises dès la tendre enfance. Dans d'autres domaines, tels que la médecine ou l'astrologie, ces savoirs anciens ont permis de perpétuer une identité culturelle originale.

C'est précisément cette civilisation millénaire et fière que les administrations française et malienne ont cherché à transformer à travers la scolarisation, les lois administratives et la folklorisation, afin de « formater » la société touarègue traditionnelle. La modernité imposée reposait souvent sur des stéréotypes et des préjugés, et certaines intrusions trop directes figurent sans équivoque parmi les éléments qui ont nourri la révolte. À titre d'exemple, la scolarisation forcée des enfants, aussi bien à l'époque coloniale que postcoloniale, ou encore le code du mariage promulgué sous Modibo Keita.

Ces intrusions ont favorisé le délitement de la société traditionnelle touarègue à plusieurs niveaux. D'abord, la scolarisation a permis l'émergence d'une élite non issue de l'aristocratie, érodant progressivement l'autorité traditionnelle. Ensuite, l'administration coloniale, en affaiblissant le pouvoir des *imouchar* (nobles) au profit des *ineslimen* (marabouts), a ouvert la voie à un prosélytisme religieux qui, en de nombreux endroits, a supplanté l'aristocratie. Comme l'a observé J. Hureiki dans la région de Tombouctou : « *On retrouve la structure sociale yéménite chez les Imouchar. Ces derniers sont de plus en plus influencés par le modèle islamique en vigueur dans les tribus maraboutiques. La structure sociale des Chérîf et des Kel Ansâr se calque sur celle définie et remaniée par l'Islam. Les valeurs de la noblesse (valeurs traditionnelles arabes) sont remplacées progressivement par les marabouts. Les chefs de Kel Ansâr et des Chérîf portent non le titre païen d'amenoukal (roi ou chef suprême) mais celui de l'imâm (titre suprême dans la hiérarchie religieuse). L'autorité politique n'est plus une monarchie héréditaire (Imouchar), mai élue par une assemblée de notables et de marabouts (Chérîf et Kel Ansâr). Il est donc intéressant de comprendre la définition de la structure sociale des tribus maraboutiques et de se pencher sur l'apport islamique dans le domaine de l'organisation sociale. Cet apport peut être comparé à un vent "socialiste" qui a affecté les régimes "monarchiques" de l'Arabie préislamique* »⁵³³.

Les autorités maliennes, en l'absence d'une véritable politique religieuse et dans un contexte sécuritaire défaillant, ont laissé s'implanter des groupuscules islamistes dans le septentrion. Dès lors, les rébellions touarègues ont intégré des revendications religieuses, et les Touaregs sont devenus les fers de lance de l'islamisme au Mali et, plus largement, au Sahel.

Par ailleurs, la politique de folklorisation promue par l'État malien à des fins d'intégration nationale a été retournée par les indépendantistes, qui s'en sont saisis pour internationaliser leur lutte. Enfin, la société touarègue n'échappe pas aux effets de la mondialisation, qui bouscule les traditions, crée de nouveaux besoins et génère des tensions inédites. En effet, les jeunes mondialisés friands de gadgets et souvent sans perspective économique s'adonnent aux trafics illicites transfrontalières et parfois à des activités criminelles.

⁵³³ Jacques Hureiki, 2003, p.481.

Conclusion Partie I

« [...] il est intéressant de noter que de nombreux Touaregs maliens se méfient de la chefferie Kel Adagh ils soupçonnent de poursuivre une double stratégie la première serait la lutte pour autonomie ou même indépendance de tout le Nord malien un objectif difficile atteindre étant donné l'hétérogénéité ethnique de la région. La deuxième stratégie consisterait lutter pour une autonomie du seul Cercle de Kidal un objectif qui est en comparaison avec le premier politiquement beaucoup plus facile atteindre parce que le Cercle de Kidal est presque exclusivement habité par les Touaregs Kel Adagh. On dit chez les Touaregs au Mali que cette chefferie veut tout prix obtenir depuis sa création indépendance et le pouvoir sur son territoire »⁵³⁴.

Ces trois chapitres, à travers une étude synchronique et diachronique de la société touarègue, ont permis de mieux cerner les révoltes touarègues sous l'angle identitaire. Ils ont mis en évidence l'organisation socio-politique, socio-économique et socio-culturelle traditionnelle, ainsi que les mutations imposées à ces structures par les administrations française et malienne à des fins économiques, de stabilité politique, de justice sociale et de transformations culturelles.

L'étude a établi que les rébellions touarègues trouvent leur origine dans ces mutations imposées aux institutions traditionnelles. En effet, les intrusions des administrations française et malienne dans les structures sociales et politiques touarègues ont engendré des déséquilibres et des ruptures, qui constituent les ferments des rébellions.

Dans l'Adagh, où la politique coloniale reposait sur une administration indirecte préservant les intérêts de la chefferie et les structures traditionnelles, les Touaregs ne se sont pas insurgés. Il est certes vrai que la confédération Kel Adagh fut créée en 1909 par l'administration française⁵³⁵, en infraction avec les coutumes locales⁵³⁶. Toutefois, *« la chefferie de Adagh été la seule parmi celles du Mali qui su profiter de la pénétration coloniale. Elle obtenu du pouvoir colonial une confédération qui fut peut-être aussi créée pour affaiblir celles des Kel Ataram et des Kel Ahaggar. Pendant toute la période coloniale la chefferie de Adagh su garder une position forte, parce elle servait d'intermédiaire à l'administration coloniale qui y régnait d'une façon indirecte par intermédiaire des Ifoghas elle avait elle-même installés »⁵³⁷.*

De surcroît, les chefs de cette confédération bénéficiaient d'importants avantages du pouvoir colonial : rémunérations, décorations (médailles d'honneur, médaille coloniale, croix de l'Étoile noire du Bénin...) et armes « d'honneur »⁵³⁸. Ce modèle de gouvernance peu intrusif

⁵³⁴ Klute Georg, 1995, op.cit.

⁵³⁵ Ibid.

⁵³⁶ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.173-174.

⁵³⁷ Klute Georg, 1995, op.cit., citant Clauzel, 1989.

⁵³⁸ Elmouloud Yattara, 2005, op.cit., p.83-84.

explique en partie la tranquillité qui a régné dans l'Adagh pendant les cinquante années de présence française.

À l'inverse, les confédérations Oulliminden et Kel Tadmekkat, dont les structures précoloniales furent bouleversées par l'administration coloniale, entrèrent en rébellion. Malgré des répressions implacables, les velléités insurrectionnelles ne disparurent jamais totalement. Ainsi, en 1959, devant l'imminence d'une nouvelle rébellion de l'aristocratie Kel Tadmekkat (Tinguéréguif), l'administration française confisqua le *tobol* [tambour de commandement et de guerre]⁵³⁹.

L'administration malienne, à l'instar de l'administration coloniale, fut à son tour confrontée à des rébellions. Mais à la différence de l'époque coloniale, la confédération Kel Adagh, jusque-là restée fidèle prit les armes dès l'indépendance. En effet, le jeune État entreprit de déconstruire les institutions traditionnelles, ce qui provoqua la rébellion de 1963. Depuis, les Kel Adagh sont demeurés les fers de lance de toutes les insurrections touarègues postcoloniales.

La modernité imposée, marquée par le dérèglement de l'ordre socio-politique, socio-économique et socio-culturel, a profondément déstabilisé la société touarègue. Cette société en « transition » connaît un mal-être, auquel les réponses institutionnelles se sont révélées largement lacunaires. L'émancipation des vassaux et des serviteurs a ébranlé l'édifice féodal : les aristocrates, déstabilisés et déconsidérés, cherchent à restaurer l'ordre ancien⁵⁴⁰, tandis que le « tiers état touareg » conteste partout l'hégémonie de ses anciens suzerains. Dès lors, les conflits inter et intracommunautaires se multiplient, accentuant l'instabilité.

D'abord, sur le plan sociopolitique : l'éclatement des confédérations traditionnelles et les recompositions en marche en faveur du « tiers état » touareg peuvent aboutir à l'émergence de nouvelles confédérations fragiles, génératrices de conflits intraethniques et favorisant l'instabilité politique au Nord du Mali. La société s'est atomisée⁵⁴¹, et sa chefferie, autrefois garante de l'équilibre, s'est progressivement démonétisée.

Ensuite sur le plan socio-économique : l'effondrement des piliers de l'économie traditionnelle a entraîné de grandes difficultés d'insertion dans l'économie monétaire. C'est l'une des principales différences entre les Touaregs maliens et nigériens : ces derniers, historiquement

⁵³⁹ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.109.

⁵⁴⁰ André Bourgeot, 2013, op.cit. : « Le recours aux armes marque les tentatives de retour au pouvoir local pour l'ancienne aristocratie guerrière. La situation malienne se démarque de celle incarnée par les « printemps arabes » dont le mouvement social et politique ne procède ni de l'arabité ni de l'islam, mais d'une soif de démocratie et de justice sociale ». Cf. Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p.86 rapportent que pour Ambéry Ag Rhissa, à travers une tribune en date du 26 mai 1964 publiée dans L'Essor explique les causes de la rébellion de 1963 par « l'opposition au régime féodal au régime socialiste » car « les Ifoghas cherchent à préserver leurs privilèges féodaux et non à obtenir une autonomie ».

⁵⁴¹ Ibid. « On assiste donc à une autonomie lignagère qui n'est pas contradictoire à des appartenances sociales ou à des identifications tribales supérieures englobantes et fondées sur les principes de la fusion et de la fission, régis par les dynamiques sociopolitiques des sociétés segmentaires couplées au factionnalisme, selon les circonstances »

plus marchands, se sont mieux adaptés aux logiques économiques modernes. Les difficultés économiques des Touaregs maliens ont eu six conséquences majeures :

1-des ressentiments profonds contre l'État malien, dont les rébellions constituent la manifestation, ce qui les rend aussi vulnérables aux instrumentalisation extérieures ;

2-une difficulté à s'intégrer au reste du Mali, l'économie ayant pourtant pu constituer un vecteur d'intégration nationale ;

3-des migrations et émigrations massives, exposant les populations touarègues à un double risque : acculturation et instrumentalisation extérieure ;

4-une pauvreté structurelle, qui justifie l'intervention massive d'ONG dans la région ;

5-le développement d'activités illicites transfrontalières (trafics de drogues, de migrants, de denrées...) ;

6-la montée du banditisme (braquages, vols à main armée).

Enfin sur le plan socioculturel : un basculement profond s'est également opéré. De nombreuses pratiques traditionnelles sont tombées en désuétude, ou ne sont valorisées qu'occasionnellement, à des fins folkloriques et touristiques : c'est le passage d'un conservatisme culturel à une folklorisation. Par ailleurs, les Touaregs, autrefois réputés pour un islam modéré et peu rigoriste, se sont progressivement radicalisés. Certains sont devenus des acteurs majeurs de l'islam radical, chefs de katibas et figures centrales des groupes djihadistes opérant au Sahel.

Ainsi, Au plan politique, économique et culturel, la société touarègue se trouve profondément bouleversée. Comme le souligne E. Ag Foni : « *en général, il apparaît que la sécheresse a créé l'ébauche d'un homme nouveau dans l'Adrar avec des aspirations nouvelles, et qui semble dire : non, à la société traditionnelle immuable* »⁵⁴².

Cette crise de transition avait d'ailleurs été pressentie dès la période coloniale. En 1910, le lieutenant Le Lorrain posait déjà un regard poignant sur l'avenir incertain des Touaregs : « *Quelles sont les destinées de la race touareg ? Verrons-nous l'ancien "guerrier", devenu travailleur pacifique, cultiver ses lougans (champs) sur les bords du Niger ? Abandonné de tous, farouchement obstiné l'Imouchar s'en ira-t-il chercher une fin misérable dans quelque coin de ces déserts qu'il sillonnait glorieusement jadis ? Le Madhi, si impatiemment attendu viendra-t-il enfin délivrer cette terre du joug de l'infidèle ? Ne nous verrons pas plutôt les guerriers touaregs, pour une fois unis, tentant un effort suprême, fanatisés par leurs prêtres, venir se briser, en une "héroïque chevauchée", contre les baïonnettes de nos tirailleurs* »⁵⁴³.

⁵⁴² Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.125.

⁵⁴³ Richer, 1924, op.cit., p. 306 citant un extrait d'une petite Monographie du cercle de Gao, par le lieutenant Le Lorrain, 1910, Archive de Gao.

Ainsi, les rébellions éclatent dans ce contexte de crises cumulatives, facilitées par des institutions maliennes déliquescents et aggravées par des imbrications géopolitiques régionales et internationales. Elles apparaissent comme l'aboutissement d'une histoire coloniale ambivalente, de politiques postcoloniales contestées, de recompositions sociales endogènes et d'une radicalisation culturelle qui complexifie encore davantage la « question touarègue ».

Deuxième Partie : La variable institutionnelle : un facteur facilitateur des rébellions touarègues

« L'apparition des conflits interethniques s'enracine essentiellement dans le caractère artificiel de la constitution des Etats-nations postcoloniaux soigneusement réglée par les anciennes puissances coloniales visant avant tout à satisfaire leurs propres intérêts »⁵⁴⁴.

Dans la première partie de cette étude, nous avons montré que la variable identitaire constitue le facteur déclencheur des rébellions touarègues. Dans cette seconde partie, nous mettrons en évidence que la variable institutionnelle en est le principal facteur facilitateur.

Le Mali, après sa déclaration d'indépendance le 22 septembre 1960 a été très vite confronté à sa première rébellion armée en 1963 menée par des Touaregs de l'Adagh dans l'extrême nord frontalier de l'Algérie et quatre autres rébellions s'en suivront à partir de 1990. Ces rébellions touarègues questionnent la formation de l'Etat malien héritier du territoire, des structures administratives du Soudan français. Les trajectoires de l'Etat renferment de ce fait, des explications permettant de mieux comprendre les rébellions touarègues. La « question touarègue » constitue un défi dans la construction de l'Etat et de l'Etat-nation malien.

En effet, « l'indépendance du Mali se construit en trois temps : le 24 novembre 1958, la République Soudanaise est proclamée [...]. Le 20 juin 1960, la fédération du Mali accède à la pleine souveraineté. Enfin, le 22 septembre 1960, la République du Mali voit officiellement le jour [...]. Désormais seuls, les Maliens doivent relever trois immenses défis : celui de la souveraineté, celui de l'identité et celui du développement. [...] Le Mali a hérité d'un territoire mais pas d'une nation, celle-ci reste à construire. [...] Le nouvel Etat affirme le caractère intangible des frontières tracées par le colonisateur, lesquelles englobent des populations aux contentieux anciens [...]. Dans le centre du pays, Peul et Dogon s'opposent sur l'usage de la terre [...]. La tâche est immense tant les stéréotypes sont profondément ancrés dans les mentalités et l'Etat démuni »⁵⁴⁵.

Pour les pères de l'indépendance, le Mali est une nation, comme l'explique Seydou Badian Kouyaté l'un des idéologues et théoricien de la première république « *la communauté [malienne] qui de tout temps a existé malgré les éléments neufs que le colonialisme a pu introduire doit être remise sur pied* »⁵⁴⁶. L'historien Bakary Kamian déclare également le jour de la proclamation de l'indépendance que « *Le Mali rejoint son berceau* »⁵⁴⁷. En effet, les pères fondateurs étaient très euphoriques au lendemain de l'indépendance car en donnant au

⁵⁴⁴ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.371.

⁵⁴⁵ Vincent Joly, Histoire contemporaine du Mali. Des guerres saintes à l'indépendance, éditions Perrin, 2024, p.389-390.

⁵⁴⁶ Seydou Badian Kouyaté cité dans Vincent JOLY, 2024, p.391.

⁵⁴⁷ Bakari Kamian dans L'Essor, le 22 septembre 1960, consulté à l'ANM, octobre 2022. Voir également dans V. Joly, 2024, op.cit., p.11.

Soudan Français le nom Mali éponyme du Grand Empire médiéval ouest-africain, ils ont semble-il sous-estimer l'immense tâche qu'il fallait accomplir pour bâtir le nouveau Mali avec des héritages complexes (les problèmes antérieurs à la colonisation et les problèmes nés de la colonisation). De ce fait, ces déclarations optimistes constituent un « Singulier raccourci qui établit un lien direct entre l'empire fondé au XIII^e siècle par Soundiata Keita et la jeune République. [...] *Au XIX^e siècle s'ouvre une période de bouleversements profonds [...]. Les guerres saintes transforment le paysage religieux et politique. [...] À partir des années 1880, les Français conquièrent cette région. La conquête dure plus de vingt ans [...], aboutit à l'invention d'un territoire nouveau, le Soudan français, encadré par des frontières tracées par le colonisateur. [...] Le Nord et la partie saharienne sont soumis à une pression administrative légère, tandis que le Sud et le Centre subissent une exploitation économique brutale. [...] Dans l'entre-deux-guerres, une élite formée dans le moule colonial émerge, porteuse d'une revendication : l'égalité. Ce combat prend une dimension particulière après 1945 [...]. Ces hommes et ces femmes sont les artisans d'une décolonisation qui s'accélère dès 1956 et s'accompagne d'une nouvelle exigence : la souveraineté* »⁵⁴⁸.

Pour relever le défi de l'identité, au lendemain de l'indépendance, les autorités maliennes ont de ce fait entrepris d'écrire le roman national de la république du Mali. Le nom Mali va servir à créer le récit national, une identité nationale. Mais « *En choisissant le nom "Mali", l'ancien Soudan français n'avait pas tant revendiqué une appellation prestigieuse qu'un héritage. [...] Le choix du nom Mali imposa [...] de rattacher la nouvelle nation malienne aux logiques discursives des exécuteurs testamentaires de l'héritage Mālī. Le résultat fut la production d'un roman national résolument "mando-centré"* »⁵⁴⁹.

Toutefois, le roman national élaboré au lendemain de l'indépendance repris par tous les régimes successifs est lacunaire et pas assez inclusif car les certaines communautés nationales Arma-Songhoy, Touaregs, Arabes, Dogons... qui ont un passé brillant et une « personnalité identitaire » très forte ne s'y trouvent pas. Néanmoins, seuls les nomades Maures, Arabes, Touaregs sont étrangers à toute référence historique mandingue⁵⁵⁰. Et, c'est parmi eux que

⁵⁴⁸ Vincent Joly, 2024, op.cit., in postface.

⁵⁴⁹ Hadrien Collet, Le Sultanat du Mali. Histoire régressive d'un empire médiéval XXI^e- XIV^e siècle, CNRS éditions, Paris, 2022, p.84-85. « Mamby Sidibé, malgré son grand âge, fut l'une des figures de proue de l'écriture d'un roman national malien au début des années 1960 ».

⁵⁵⁰ Francis Simonis, « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 128 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 05 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/chrhc/4561> « En fait, la mise en valeur de l'histoire de l'empire du Mali, histoire à l'origine régionale dont les gouvernements successifs firent une histoire nationale dans laquelle chaque Malien était sommé de se reconnaître, conduisit une partie de la population du pays à se sentir exclue d'un récit national qu'elle ne partageait pas. Dès 1962, pourtant, le géographe Jean Gallais avait attiré l'attention sur les problèmes que pouvait poser le fait qu'une bonne partie de la population malienne relatait sa propre histoire en dehors de toute référence à celle de l'empire du Mali. Bobo, Minianka et Dogon ont développé, disait-il, « une conscience très irritable de leur originalité », même si ces derniers revendiquaient des liens avec le Mali. « Il y a donc sur le flanc sud-est de l'axe culturel malien des groupes qui s'affirment différents ou éloignés de la tradition commune ». Mais le vrai problème se posait au nord, non pas chez les Songhaï, dont l'encadrement solide par le parti unique semblait être un facteur de cohésion nationale, mais chez les populations nomades. « Aux limites du Sahel, la situation politique serait sinon préoccupante, du moins délicate si le gouvernement malien était imprudent. Les nomades, Maures et Touaregs, sont étrangers à toute référence historique mandingue. Par contre, leur propre cycle d'épopée est illustré des luttes contre les Soudaniens, Songhaï, Peuls, et ils demeurent fixés psychologiquement sur les souvenirs brillants de leur histoire précoloniale ». Cette analyse conserve malheureusement toute son actualité... Pour les politiques, peu importe finalement ce que fut l'empire du Mali. Ce qui compte, c'est ce que les Maliens croient qu'il fut et l'usage qu'ils en font ».

certain entrent en rébellion épisodiquement contre l'Etat. Ce problème est surmontable si l'on considère l'histoire comme une continuité car tous les groupes ethniques du Mali ont à un moment donné de l'histoire dominée. Ces périodes d'hégémonie et les personnages légendaires qui y sont associés peuvent à cette fin être réhabilités pour conforter le sentiment national. Il y a des liens pluriséculaires et de complémentarités entre les ethnies du Mali.

Le premier chapitre analysera les dynamiques de construction de l'État et de l'État-nation au Mali, afin de montrer en quoi les rébellions traduisent l'inachèvement et les défaillances de l'État postcolonial. Le deuxième chapitre mettra en évidence les vulnérabilités structurelles de l'appareil sécuritaire, véritable levier favorisant la résurgence des rébellions touarègues. Enfin, le troisième chapitre s'attachera à déconstruire les arguments de légitimation discursive, articulés autour des six apologétiques mobilisés par les insurgés et leurs soutiens.

Enfin, pour mener à bien notre étude sur les institutions maliennes notre méthodologie repose sur l'approche analytique. En effet, celle-ci permet de mieux décrypter les structures institutionnelles, les articulations et les interactions entre elles, ainsi que le rôle des acteurs institutionnels. De plus, elle a l'avantage de permettre une évaluation des politiques publiques.

Chapitre I : Les incapacités originelles de l'Etat malien

« *Le renversement des institutions démocratiques au Mali, le 22 mars 2012, a pu surprendre. L'effondrement, en quelques jours, d'un Etat présenté un temps comme le parangon des démocratisations sub-sahariennes et ainsi largement soutenu diplomatiquement et économiquement par la communauté internationale a mis en évidence la faiblesse d'un Etat, toujours en construction* »⁵⁵¹.

L'examen des trajectoires politiques et institutionnelles du Mali révèle que les fragilités actuelles de l'État trouvent leurs racines dans des faiblesses originelles. Dès son indépendance, l'État malien s'est heurté à des blocages structurels qui ont entravé sa consolidation et compromis sa légitimité. Ces limites peuvent être regroupées autour de cinq incapacités majeures : l'incapacité de l'État importé à s'imposer dans le contexte national ; l'incapacité à traiter de manière satisfaisante la « question touarègue » ; l'incapacité des élites à élaborer un modèle politique véritablement endogène ; l'incapacité à assurer durablement les services sociaux de base ; et enfin l'incapacité à gérer efficacement les problèmes conjoncturels. L'analyse de ces cinq dimensions permettra de mettre en évidence la manière dont ces faiblesses originelles ont pesé sur la construction de l'État et continuent, encore aujourd'hui, à hypothéquer son processus de consolidation.

Ces limites fondatrices découlent de facteurs historiques (l'héritage complexe de la colonisation), de facteurs endogènes (les crises politiques, coups d'Etat militaires, faible capacité d'innovation de l'élite politique, les pulsions affairistes, clientélistes et prédatrices de l'élite, absence de conscience et de culture étatique) et des facteurs exogènes (la pesanteur géopolitique autour des enjeux au nord, les influences des partenaires occidentaux et orientaux et leurs politiques interventionnistes, les influences des institutions financières internationales).

Nonobstant, ces déficits fondateurs, le Mali dispose d'atouts : son héritage historique à travers les trois grands empires majestueux du moyen âge ouest-africain (l'Empire du Ghana, l'Empire du Mali et l'Empire Songhoy) et une Kyrielle de royaumes ou de principautés (le Khasso, le KénéDougou, le Macina, le Kaarta, Ségou...). En effet, l'Etat malien dans ses étendues actuelles est un héritage de la colonisation. Autrement dit, les frontières actuelles reposent sur l'édification de l'ancienne circonscription administrative coloniale qui porta tour à tour la dénomination du Haut-Sénégal, puis du Haut-Sénégal-Haut-Niger, ensuite le Soudan français, Etat Fédéral du Mali et République du Mali depuis le 22 septembre 1960. Le nom Mali est l'éponyme du grand empire médiéval. Le territoire actuel dans ses limites héritées de la colonisation recoupe en partie ces trois grands empires ainsi que des royaumes⁵⁵². Aussi, le capital le plus important est que les ethnies du Mali sont nées de brassages et le Mali est un pays peu enclin au tribalisme⁵⁵³. En effet, « *Despite its ethnic diversity, Mali generally has*

⁵⁵¹ Virginie Baudais, Les trajectoires de l'Etat au Mali, L'Harmattan, 2015, p.13.

⁵⁵² Cet espace a été subit partiellement, l'hégémonie d'autres puissances notamment les Almoravides venus du Maroc dans sa septentrionale, celle de l'Empire du Ouassoulou (ou Wassoulou entre 1878 et 1898 de Almamy Samory Touré ancêtre du premier président de la Guinée Conakry Sékou Touré de 1958 à 1898) et celle de l'empire Toucouleur d'El hadj Oumar Tall).

⁵⁵³ Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p. 121.

avoided the ethnic strife which has plagued some other African states. Except for the Tuaregs, Mali's differing peoples have cooperated amicably in public and private sector activities. However, as in most African countries, ethnically-based tensions are part of the social fabric, and no national government can afford to alienate ethnic blocs. As a result, Mali's senior leaders have endeavored to avoid the appearance of ethnic favoritism while tolerating a considerable amount of "ethnic patronage" ⁵⁵⁴. De surcroît, les rébellions n'ont jamais ni réussi à mobiliser la majorité des Touaregs encore moins toutes les communautés du septentrion malien.

Dans ce chapitre, nous définirons quelques concepts centraux et examinerons également la formation de l'État et de l'État-nation maliens. Ce faisant, l'analyse mettra en évidence les trajectoires d'un État malien inachevé et défaillant, à travers ses faiblesses fondatrices.

Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles : Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant

« *La maîtrise des mots est le début de la sagesse* », Antisthène.

La clarification conceptuelle est une démarche indispensable en sciences sociales. Les quatre concepts (Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant) constituent le fil conducteur de ce chapitre. De plus, ces quatre (4) notions sont fondamentales pour comprendre les crises du Mali contemporain.

A) Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant : des concepts fondamentaux en science politique

« *Si l'Etat est fort, il nous écrase, s'il est faible nous périssons* », Paul Valéry.

Ces notions sont fondamentales pour comprendre les crises en Afrique. En effet, sur le continent africain, la succession et l'enchevêtrement des crises placent ces concepts au centre de la littérature et de l'analyse des politistes.

L'Afrique est la région du monde où les Etats sont les plus vacillants et les conflits sociaux sont les plus récurrents et les plus sanglants. La plupart des Etats africains ont accédé à l'indépendance dans les années 1960. Ils ont hérité de ce fait les territoires issus du partage de la conférence de Berlin et des subdivisions administratives des puissances colonisatrices.

De fait, cette instabilité endémique invite à questionner les notions d'Etat, de nation, d'Etat-nation et d'Etat défaillant pour identifier les déterminants de cette crise multidimensionnelle.

⁵⁵⁴ Kalifa Keïta, Lieutenant-colonel, 1998, op.cit. « « Malgré sa diversité ethnique, le Mali a généralement évité les conflits ethniques qui ont frappé certains autres États africains. À l'exception des Touaregs, les différents peuples du Mali ont coopéré à l'amiable dans les activités des secteurs public et privé. Cependant, comme dans la plupart des pays africains, les tensions ethniques font partie du tissu social, et aucun gouvernement national ne peut se permettre de s'aliéner des blocs ethniques. En conséquence, les hauts dirigeants du Mali se sont efforcés d'éviter toute apparence de favoritisme ethnique tout en tolérant un degré considérable de « clientélisme ethnique ».

a) Le concept d'Etat défaillant dans la littérature de la science politique

« Le coup d'Etat du 22 mars 2012 et la crise de 2012 et la crise au nord du Mali sont, essentiellement, mais non exclusivement, la manifestation d'une crise de la gouvernance provoquée par la corruption endémique, l'incapacité de l'Etat d'assurer les services de base et la quasi nulle légitimité des institutions de l'Etat et du système politique »⁵⁵⁵.

Le Mali est considéré selon la terminologie consacrée comme un « Etat défaillant ». En effet, « Un « État failli » ou « État défaillant », ou « État en déliquescence » voire « État échoué » ou « en échec », qui sont des traductions possibles de « failed state » en anglais, littéralement « État raté », failed dérivant en anglais du verbe français faillir) est un État reconnu en droit international (et à ce titre, dans le monde actuel, en général membre de l'ONU) mais qui n'exerce pas en pratique le contrôle sur une partie significative de son territoire, cette partie non contrôlée pouvant être qualifiée de zone grise »⁵⁵⁶.

Un « Etat failli » est un Etat incapable d'assurer ses prérogatives régaliennes (santé, sécurité, justice, éducation...) sur une partie ou l'ensemble de son territoire. Dans un Etat défaillant, les institutions sont dysfonctionnelles et de ce fait, il y a une rupture du contrat social entre l'Etat et les citoyens. Le contrat social est ce qui confère à l'État une légitimité. Cependant, il y a « quatre conditions nécessaires pour caractériser un État, définies à la Convention de Montevideo de 1933, l'État failli répond totalement à la dernière (avoir des relations avec les autres États) mais en partie seulement aux trois premières (avoir un territoire, une population permanente et des institutions) car ses institutions sont trop faibles pour contrôler totalement le territoire et la population qu'il revendique et que les autres États lui reconnaissent »⁵⁵⁷.

Le Mali étant incapable d'assurer ses fonctions régaliennes sur l'ensemble du territoire est incontestablement un « Etat défaillant ». La puissance publique se caractérise par son incapacité à maintenir son contrôle dans ses frontières et sur ses populations. Dans ces zones grises, l'Etat n'administre pas, il est supplanté par des groupuscules armés hétéroclites (narcotrafiquants, narco-djihadistes, mouvements indépendantistes, milices...). De plus, dans un Etat failli, l'Etat n'a pas le monopole des armes, de la violence.

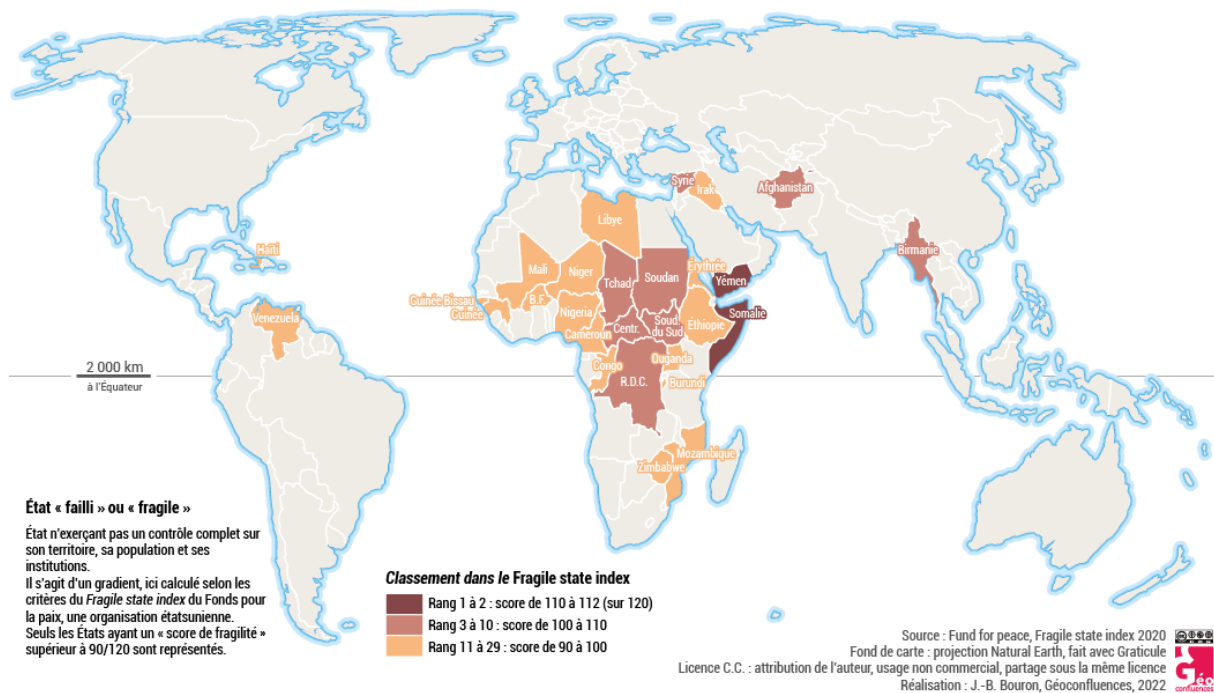
Selon les critères définis en la matière, « La plupart des États faillis se trouvent en Afrique subsaharienne ; il s'agit en général de Pays les Moins Avancés. L'archétype de l'État failli est la Somalie, reconnue par l'ONU et membre de cette organisation, mais qui s'est enfoncée dans

⁵⁵⁵ Ban KI-MOON, « Rapport sur la situation au Mali », S/2013/189, §34, New York, 26 mars 2013, p.7.

⁵⁵⁶ Thomas Merle, « Notions en débat. État failli, État de facto, quasi-État », Géoconfluences, novembre 2022. [En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etat-failli-failed-state.fr>, consulté le 20/01/2025.

⁵⁵⁷ Ibid.

*la guerre civile à partir de 1991. [...]Le gouvernement de Somalie ne contrôle en pratique guère que la région de sa capitale »*⁵⁵⁸. La Carte des Etats fragiles ou faillis⁵⁵⁹



La rébellion touarègue de 2012 a révélé que le Mali est un Etat défaillant, en quelques semaines, l'Etat s'est effondré, la coalition de groupes hétéroclites narco-djihadistes et le mouvement indépendantiste MNLA ont chassé l'administration publique au nord du Mali. L'indépendance de l'Azawad a été proclamée le 06 avril 2012 par les rebelles Touaregs.

b) L'Etat, revue de la littérature

« *L'État peut être légal mais il n'est légitime que lorsque, à la tête de la nation, il reste l'arbitre qui garantit la justice et ajuste l'intérêt général aux libertés particulières* » Albert Camus, *L'affaire Jean de Maisonseul* (1956).

La notion d'Etat est un concept central est science politique. L'Etat est un ensemble organisé d'institutions sur un territoire donné qui se caractérise à l'international par une souveraineté et à l'intérieur du territoire qu'il administre par un ensemble de prérogatives.

⁵⁵⁸ Jean-Benoît BOURON, « Etats faillis, fragiles...(failed States) », une représentation possible, Géoconfluences, Novembre 2022. [En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/notion/img-merle/etats-faillis-planisphere-1048px.png/view>, consulté le 20/01/2025.

⁵⁵⁹ Jean-Benoît BOURON, Géoconfluences, 2022 [En ligne] https://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/notion/img-merle/etats-faillis-planisphere-1048px.png/image_view_fullscreen

De ce fait, l'Etat n'est pas à confondre à d'autres formes d'organisations humaines et sociétales comme la tribu, le clan, les royaumes et les empires... Car historiquement, la « *formation des États, territoires et frontières sont étroitement liés, notamment dans le cas des États Westphaliens. En Europe, antérieurement au XVI^e siècle, la spatialisation des entités politiques restait vague et les limites d'exercice de leur pouvoir floues. Les traités de Westphalie (1648) ont engagé progressivement un nouvel ordre géopolitique au sein d'une Europe voulue comme un ensemble d'États, disposant de frontières précises et reconnues, et sur lequel le pouvoir exerce sa pleine et entière souveraineté. Ces règles s'efforçaient de garantir la paix plutôt que la guerre, les processus de négociation plutôt que la conquête : la fixation et le tracé d'une frontière étaient destinés à empêcher tout empiètement d'une souveraineté sur l'autre, toute contestation, et elle impliquait la reconnaissance mutuelle* »⁵⁶⁰. En effet, l'Etat moderne est un phénomène relativement récent dans l'histoire de l'humanité : des sociétés sans État de chasseurs-cueilleurs occupaient encore le tiers de la surface terrestre il y a 400 ans⁵⁶¹. Mais qu'est-ce qui différencie fondamentalement l'Etat moderne ou l'organisation étatique des autres formes d'organisations humaines et sociétales ?

Dans la littérature, l'Etat est une notion fondamentale en sociologie, en droit et en science politique. Toutefois, il y a plusieurs théories ou approches qui permettent de l'appréhender sous des angles tout à fait différents. Mais dans les grandes lignes, on peut distinguer deux grandes approches : l'approche classique et l'approche de la science politique africaniste.

D'abord, l'approche classique de l'Etat recoupe plusieurs théories: « *L'État se définit, en droit international, par la conjonction de trois éléments : une population, un territoire et un gouvernement. Un État ne dépend d'aucun autre État : sa souveraineté est l'un de ses attributs. La diplomatie s'entend comme le domaine des relations entre les États* »⁵⁶².

Quant à l'approche sociologique Max Weber définit l'Etat comme une « *communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé [...], revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* »⁵⁶³. L'Etat a de ce fait le monopole de la violence normative. En tant que puissance publique, il peut recourir à la coercition pour maintenir l'ordre et la sécurité sur le territoire qu'il administre. Cependant, l'Etat malien n'a pas le monopole de la violence sur son territoire car de nombreux groupuscules puissamment armés (notamment les rebelles Touaregs) parviennent à lui imposer des accords. En Afrique, la plupart des Etats sont confrontés à des groupes insurrectionnels qui entravent l'Etat dans l'accomplissement de ses prérogatives régaliennes.

Outre, l'approche marxiste « *Pour les marxistes l'Etat n'est pas voulu par les groupes sociaux, mais il traduit spontanément en termes politiques et juridiques l'organisation des rapports*

⁵⁶⁰ Sylviane Tabarly, Glossaire « États, territoires et frontières », Géoconfluences, 2006. [En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etats-territoires-et-frontieres>, consulté 10/10/ 2024.

⁵⁶¹ Calauzènes, J., Coste Trin Dinh, N., Ingelaere, F., Pioche, J. et Simon-Doutreluingne, P. (2021). Fiche 1 : Les missions essentielles de l'État. Politiques publiques Catégories A et B Cours + Entraînement. (p. 22 -25). Vuibert. <https://shs.cairn.info/politiques-publiques--9782311208887-page-22?lang=fr>

⁵⁶² Ibid.

⁵⁶³ Max Weber, *Le savant et le politique*, trad. par C. Colliot-Thélène, Paris, La Découverte, 2003, p. 118.

économiques et sociaux à l'intérieur d'un groupe et à une époque donnée. Plus précisément, l'Etat est l'instrumentalisation de la domination de classe de ceux qui possèdent les moyens de production de la classe des prolétaires, qui ne vivent qu'en louant aux premiers leur force de travail. L'Etat est donc un phénomène d'assujettissement d'une partie de la société à l'autre, et non pas un phénomène d'organisation du groupe social par lui-même »⁵⁶⁴. En effet, Karl Marx dans *La Guerre civile en France* rejette l'Etat centralisé et professe la destruction de l'appareil d'Etat « *La première condition pour conserver le pouvoir politique, c'est de transformer l'appareil existant et de détruire cet instrument de domination de classe* » écrit-il. Pour Karl Marx, « *L'énorme parasite gouvernemental qui enserme le corps social comme un boa constrictor dans les mailles universelles de sa bureaucratie, de sa police, de son armée permanente, de son clergé et de sa magistrature, date du temps de la monarchie absolue* »⁵⁶⁵. Cette métaphore marxiste est très évocatrice car l'Etat est considéré selon cette vision comme un instrument de domination de la bourgeoisie contre le prolétariat. Il n'existe et ne défend que les intérêts des « classes dominantes ». Cette approche matérialiste incarnée par Karl Marx, Bakounine...prône des sociétés sans Etat car l'Etat est perçu comme le protecteur et l'instrument de domination des « classes dominantes ».

En outre, dans l'approche des théoriciens de la philosophie du Droit, à l'instar de G. W. F. Hegel « *Le devoir suprême de l'individu est d'être membre de l'Etat [Et] La religion peut se révéler capable d'intégrer l'Etat au plus profond des âmes individuelles* »⁵⁶⁶. Selon cette vision la religion peut servir d'instrument formidable d'implantation de l'Etat. Mais, en Afrique et plus précisément au Mali, la religion entrave la construction de l'Etat et la consolidation des institutions. Le clergé musulman ou l'imamat est désormais un acteur institutionnel puissant et presque rien ne se décide sans son consentement⁵⁶⁷.

Chez les théoriciens du Contrat social (Hobbes, Locke, Rousseau), l'Etat est une institution qui émane de la volonté des hommes à coexister pacifiquement. En effet, les hommes en renonçant volontairement à leur liberté et sécurité individuelle ont transféré ce pouvoir à l'Etat qui désormais les assure pour tous⁵⁶⁸. J-J. Rousseau dans *Du Contrat social*, par le postulat du « mythe du bon sauvage » érige l'Etat en garant de la protection des citoyens et de leurs biens.

Quant à l'approche juridique autrement dit théoriciens du droit à l'instar de Georges Burdeau, « *L'Etat, c'est le pouvoir institutionnalisé* »⁵⁶⁹. En effet, l'Etat, ce n'est pas le pouvoir personnalisé autrement dit d'un individu mais d'une institution. De ce fait, l'Etat ne saurait être confondu à une personne.

⁵⁶⁴ Thierry Michalon, *Quel Etat pour l'Afrique ?* Éditions, L'Harmattan, 1984, p.26.

⁵⁶⁵ Karl Marx, *La Guerre civile en France*, 1871 - édition nouvelle accompagnée des travaux préparatoires de Marx, éd. sociales, 1968, p.257.

⁵⁶⁶ Georg W. F Hegel, *La raison dans l'histoire*, trad. K. Papaïonnou, Paris, 1965, p.96.

⁵⁶⁷ L'échec des régimes successifs tant institutionnellement qu'économiquement (incapacité à faire émerger un Etat viable, incapacité à sortir le pays du sous-développement) à renforcer le pouvoir des religieux. Ils sont désormais des acteurs incontournables du jeu politique malien.

⁵⁶⁸ Cette dimension est plus prédominante chez Hobbes.

⁵⁶⁹ Georges Burdeau, *Traité de science politique : l'Etat*, p.183, LGDJ, 1980, (3^e éd).

En dehors de ces approches classiques, les politistes africanistes proposent des théories qui permettent de mieux appréhender la trajectoire de l'Etat en Afrique. En effet, dans l'approche de la science politique africaniste, les théories de l'Etat importé ou de l'Etat hybride (Thierry Michalon, Bertrand Badie...), l'Etat patrimonial ou néo-patrimonial (Thierry Michalon, J-F Médard, J-F Bayart...), du non- Etat (Jean-Pierre Magnant, Jean Copans...) ⁵⁷⁰ occupent une place prépondérante dans la littérature. Cependant, nombre de ces théories colportent des stéréotypes à travers une lecture purement anthropologique ou ethnographique de l'Etat passant ainsi sous silence la dimension géopolitique (les ingérences étrangères) qui érode et saborde toute construction étatique en Afrique.

Ainsi, pour Jean-Pierre Magnant, l'Etat en Afrique est « *l'une des formes de domination d'un groupe social sur les autres groupes qui constituent avec lui une société. Cette forme se distingue des autres par l'existence d'un appareil constitué d'individus retirés de la production et qui vivent du surproduit social prélevé chez les producteurs sous forme d'impôt. Cet appareil d'Etat, chargé de la gestion de la société, du maintien de son ordre interne et de la garantie de sa sécurité extérieure, est dirigé par un gouvernement* » ⁵⁷¹. J. Copans compare l'Etat en Afrique à l'Arlésienne : « *tout le monde en parle mais personne ne sait finalement de quoi il s'agit* » ⁵⁷².

Par ailleurs, il convient de faire une distinction entre un « Etat faible » et un « Etat fort ». Le premier est caractérisé par une institutionnalisation lacunaire, un faible respect de l'Etat de droit, une incapacité de la puissance publique à accomplir convenablement ses prérogatives régaliennes (assurer les services sociaux de bases, garantir un accès équitable à la justice, assurer la sécurité des citoyens...). Tandis qu'on définit un « Etat fort » par le degré d'institutionnalisation ⁵⁷³. Pour ainsi dire, par la capacité des institutions publiques à accomplir de manière satisfaisante les fonctions régaliennes de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Dans la plupart des Etats d'Afrique subsaharienne, nous avons en présence un « État faible », voire dans certains cas des « Etats défaillants ». En effet, l'état de l'Etat en Afrique est inquiétant car les institutions peinent à fonctionner convenablement et surtout à remplir leurs fonctions régaliennes.

⁵⁷⁰ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.209 « Jibrin IBRAHIM énumère un certain nombre d'auteurs soutenant cette thèse du "non-Etat". Il s'agit de Piotr DUTKIEWIEZ et Gvin WILLIAMS, Richard SANDBROOK et, enfin, JAKSON et ROSBERG. Cependant, tous ne font pas recours eux-mêmes arguments pour parler de l'absence d'Etat en Afrique. C'est ainsi que pour P. DUTKIEWIEZ et G. WILLIAMS par exemple, l'inexistence de l'Etat se traduit par le constat de la réelle faiblesse de l'appareil politico-administratif, les politiques erronées, l'économie extravertie et la chute des revenus, les désastres écologiques, la dégénérescence des mœurs par la corruption et le népotisme, etc. Quant à JAKSON et ROSBERG, ils estiment, pour leur part, que l'Etat en Afrique ne se maintient qu'à travers des relations juridiques internationales, mais que dans la vie concrète, l'Etat n'y est plus du tout présent ».

⁵⁷¹ Jean-Pierre Magnant, Tchad : crise de l'Etat ou crise de gouvernement ? in Jean-François Médard (dir.) Les Etats d'Afrique Noire, éditions Karthala, 1991, p.175 cité dans M. T-F Maïga, 1997, op.cit., p.208.

⁵⁷² Jean Copans, Une crise conceptuelle opportune, in Politique africaine, n°26, p.2, Juin 1987. Voir également dans M. T-F Maïga, 1997, p.208.

⁵⁷³ Entretien avec Englebert, P., Villalón, L. et Le Gouriellec, S. (2020). L'État, dans quel(s) état(s) ? Afrique contemporaine, N° 271-272(1), 83-92. <https://doi.org/10.3917/afco.271.0083>.

Dans les trajectoires de l'Etat moderne en Afrique, on peut globalement distinguer deux grandes périodes et deux types de régimes : la première s'étale des années 1960 (période d'indépendance d'un nombre important d'Etats africains) aux années 1990, caractérisée par des régimes autoritaires ou autocratiques avec généralement des partis uniques. A partir du début des années 90, l'Afrique inaugure les régimes « démocratiques » ou apparentés caractérisés par le multipartisme et des élections.

De surcroît, la première période est également marquée par une forte centralisation du pouvoir. Tandis que la seconde période se caractérise par la décentralisation (régionalisation, communalisation, départementalisation...) autrement dit une déconcentration du pouvoir.

Au Mali, avec le coup d'Etat du 26 mars 1991 par le Lieutenant-Colonel Amadou Toumani Touré (alias ATT), le pays amorce le virage démocratique. Néanmoins, « [...] il devient de plus en plus évident que les luttes politiques autour de la démocratie ont aussi eu des conséquences très inégales dans le domaine le plus important : l'édification d'institutions étatiques et l'établissement de leur légitimité [...] Ainsi, au Sahel : malgré le « succès démocratique » du Mali pendant les deux décennies suivant 1991, l'évolution politique au nom de la démocratie a indéniablement sapé la construction d'un État viable [car] Les partis au pouvoir essaient régulièrement de manipuler les institutions à leur avantage, souvent au prétexte de « réformes », poussant l'opposition et certains groupes de la société civile à se mobiliser derrière l'étendard de la défense des acquis démocratiques»⁵⁷⁴.

La démocratisation a entraîné une déliquescence de l'Etat car ce ne sont pas des tribus ou les ethnies qui se font la guerre, mais ce sont plutôt des clans politiques (autrement dit des GIE ou Groupement d'intérêt économique) qui se livrent la bataille pour « capturer l'Etat » et accéder au pouvoir. Au Mali, cette lutte n'a pas une dimension ethnique mais économique : le partage de l'État « gâteau », avec comme conséquence le fait que la démocratie soit devenue le synonyme de la mal gouvernance. Ainsi, les maliens ont déformé ironiquement le mot démocratie en Denbocratie en langue bamanakan [la langue locale la plus parlée]. En effet, « En langue bamanakan "den" signifie enfant et "bo" excrément, déchet, rejet. "Denbo" littéralement signifie donc enfant-excrément, enfant-déchet. Une bonne dose de fripouillerie. Ainsi la "denbocratie" serait le pouvoir de la médiocrité, le pouvoir des vauriens »⁵⁷⁵.

c) La nation, Etat-nation

« Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est [...] un plébiscite de tous les jours, comme l'existence d'un individu est une affirmation perpétuelle de vie »⁵⁷⁶.

⁵⁷⁴ Ibid.

⁵⁷⁵ Issa N'Diaye, Silence, On Démocratise ! Démocratie et fractures sociales au Mali, Tome 1, Édition La Sahélienne, 2018, p.25.

⁵⁷⁶ Ernest RENAN, Qu'est-ce qu'une nation ? Éditions Mille et une Nuits, 1997, p.32.

Dans la littérature, ces deux notions sont entremêlées et souvent l'un sert à mieux circonscrire et élucider le sens de l'autre. En effet, « *La nation et l'Etat sont [...] deux réalités différentes. La première est une réalité sociologique, la seconde une réalité juridique. L'idéal serait que, dans chaque pays, à l'intérieur de ses frontières qui lui sont reconnues, les deux réalités coïncident. Mais la pratique montre que ce n'est pas toujours le cas [...]* »⁵⁷⁷.

Globalement, il y a deux grandes approches au sujet de la nation : l'approche substantialiste (essentialiste ou réductionniste) et l'approche constructiviste (positiviste ou positive).

D'abord, l'approche réductionniste est développée dans le cadre de la philosophie allemande du XIX^e siècle notamment chez des auteurs comme Johanan Gottlieb Fichte. La nation est une donnée immédiate, elle se noyautte autour de la biologie (homogénéité raciale, ethnique), le spirituel (homogénéité religieuse) ou le social (homogénéité culturelle, linguistique). Cette conception est assez proche du sens étymologique. Ainsi, en se basant sur la définition proposée par le Dictionnaire *Le Petit Robert*, le mot « nation » dérive du verbe *nascere* « naître » (supin = *natum*). Le terme latin *natio* désigne les petits d'une même portée, et signifie aussi « groupe humain de la même origine ».

La nation, selon donc un sens réducteur renvoie à un groupe humain ayant des dénominateurs communs qui les font ressembler et rassembler qui peuvent être la langue, l'ethnie, la race, la religion... Cette communauté humaine se caractérise par son homogénéité et une conscience d'appartenance à une origine commune. Si cette communauté vivant sur un territoire donné est dotée d'institutions souveraines (État) alors on parlera d'État-nation ou l'inverse si elle ne dispose pas d'une souveraineté (d'un Etat), on parlera de nation sans Etat. De ce fait, il existe des nations sans Etat à l'instar des Kurdes, des québécois et des Etats sans nation comme c'est le cas de la plupart des Etats africains.

L'approche positive est incarnée par des auteurs de la révolution française et des Lumières à l'instar d'Ernest Renan et de Fustel de Coulanges. Selon cette acception, la nation n'est pas une donnée spontanée, elle se construit, il n'y a rien d'acquis, elle peut mourir. Selon cette vision l'âme d'une nation est la volonté de « vivre-ensemble ». En effet, pour E. Renan, « *L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de la religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister* »⁵⁷⁸.

La nation moderne est bâtie sur le modèle de la citoyenneté, l'adhésion volontaire à la collectivité, à l'inverse la nation ethnique repose sur des critères d'homogénéités culturelles,

⁵⁷⁷ Thierry Michalon, 1984, op.cit., p. 27.

⁵⁷⁸ Ernest Renan, 1997, op.cit., p.34.

linguistiques et génétiques. De ce fait, il y a une dichotomie historique entre nationalisme ethnique et nationalisme civique⁵⁷⁹.

Le débat autour du concept de nation et de l'Etat-nation a émergé en Afrique avec le processus de décolonisation. En effet, les pères de l'indépendance et les intellectuels étaient partagés entre deux visions ou courants : celle d'une révision des frontières issues de la colonisation pour bâtir des Etats-nations afin qu'elles correspondent aux réalités humaines culturelles, ethnolinguistiques. Cette posture résulte d'une représentation figée et essentialiste de la nation et de l'État-nation.

De l'autre, le courant de l'intangibilité des frontières, pour qui, « *L'Etat, c'est le moyen de réaliser la nation* »⁵⁸⁰. Cette vision est celle qui a plutôt triomphé car elle a été consacrée par les chefs d'Etat africains en 1964. En effet, les Etats africains en conservant les limites des anciennes circonscriptions administratives coloniales avaient conscience qu'ils disposaient d'un Etat mais pas d'une nation. De ce fait, le premier devrait servir d'instrument pour bâtir le second. En d'autres termes, il fallait travailler à faire coïncider l'Etat et la nation. Cette sédimentation a pour produit fini, l'Etat-nation caractérisé par le désir de « vivre ensemble ». De l'Etat, il faut forger une identité et un sentiment national basé sur la citoyenneté. Toutefois, « *la notion d'identité nationale se forge le plus souvent dans une langue violente qui fait du mal aux peuples. [...] L'identité nationale est un signe symbolique fait de mots qui renvoie à un concept [...] La nation ne correspond pas forcément à un territoire. La population kurde est répartie entre l'Irak, la Turquie, l'Iran et la Syrie. Mais on parle des Kurdes comme d'une nation. Le problème n'est donc pas le concept en lui-même, dont on peut discuter. Le problème est quand il est mobilisé dans une langue violente* »⁵⁸¹.

Dans le cas du Mali, les pères fondateurs avaient comme principal objectif, l'émergence de l'Etat-nation malien⁵⁸². L'Etat devrait donc engendrer la nation à travers la citoyenneté malienne telle qu'inscrite dans la devise : « Un peuple, Un but, Une foi ».

Le Mali est un Etat pluriethnique avec une soixantaine de groupes ethniques et pluriconfessionnel (islam, christianisme, la religion traditionnelle africaine). De ce fait, la conception germanique de la nation, de l'Etat-nation est ici une chimère. La conception française héritière de la Révolution de 1789 et des Lumières est plus viable à condition d'avoir un Etat capable de réaliser cette finalité. L'Etat multinational qui supposerait que chaque groupe ethnique se constitue en nation est périlleux et belligère.

⁵⁷⁹ Groarke P. Repenser le nationalisme Jocelyne Couture, Kai Nielsen et Michel Seymour, rédacteurs en chef Revue canadienne de philosophie, vol. 22 supplémentaire Calgary, AB : University of Calgary Press, 1998, viii + 701 pp., 30,00 \$ article. *Dialogue*. 2000;39(2):407-409. DOI: <https://doi.org/10.1017/S0012217300006065>

⁵⁸⁰ Léopold Sédar Senghor cité dans Thierry Michalon, 1984, op.cit., p.72.

⁵⁸¹ Wendy Delorme, Identité, langage et domination, dans Jean Birnbaum (dir.), L'identité pour quoi faire ? Éditions Gallimard, 2020, p.157-160.

⁵⁸² Même si dans le discours officiel, il y avait l'allusion et l'illusion d'une nation malienne précoloniale.

Désormais clarifiées, les bases conceptuelles nous permettent d'aborder, dans la section suivante, cinq obstacles majeurs à la construction de l'État et de l'État-nation au Mali.

Section 2 : Les cinq incapacités majeures de l'État malien depuis l'indépendance

« On n'a jamais vu pays exister internationalement-sinon comme élément de trouble- sans un Etat, c'est-à-dire sans une organisation qui dirige l'ensemble des citoyens, qui soit acceptée, reconnue par la masse des habitants et qui mène le pays tout entier vers le mieux. Cela est capital, encore une fois, et, croyez-moi, ce que le monde va regarder dans votre Mali qui s'organise c'est avant tout la façon dont s'organisera et dont fonctionnera votre Etat. »⁵⁸³

Les clarifications conceptuelles étant désormais établies, il convient d'examiner les principaux facteurs qui ont entravé la construction de l'État et de l'État-nation au Mali. En effet, l'histoire politique malienne révèle un ensemble de limites structurelles et fonctionnelles qui expliquent la fragilité persistante de l'État. Ces limites se déclinent en cinq dimensions majeures : (1) la faiblesse d'un État importé dans sa capacité à s'imposer et à s'enraciner ; (2) l'incapacité des élites à faire émerger un modèle politique véritablement endogène ; (3) les difficultés chroniques de l'État à gérer efficacement la question touarègue ; (4) l'incapacité récurrente de l'État à répondre de manière adéquate aux crises conjoncturelles ; (5) l'incapacité de l'État à assurer durablement les services sociaux de base.

En effet, les pères fondateurs du Mali, le président Modibo Keita et ses camarades, pour reprendre la terminologie marxiste, s'étaient donnés pour mission de réaliser un triple objectif : souveraineté, identité et développement ont érigé le parti unique comme moyen unique concrétisation de ces finalités. Mais cependant, pour atteindre les deux premiers objectifs, les autorités devaient surmonter cinq difficultés susmentionnées.

De 1960 à 1991, le Mali a vécu sous le régime de parti-Etat ou parti unique. L'Etat centralisateur était considéré comme la solution aux défis⁵⁸⁴. Néanmoins, ces trente ans d'expérience monolithique n'ont pas permis d'atteindre les trois objectifs et de surmonter les trois difficultés énumérées. Toutefois, l'avènement du multipartisme avec le mouvement insurrectionnel de mars 1991 a certes permis une certaine ouverture démocratique avec une liberté d'expression relativement garantie. Mais par ailleurs, ce régime « démocratique » se caractérise par la déliquescence de l'Etat, la récurrence des crises politiques, des rébellions touarègues, une stagnation du pays et surtout la création de plus de trois cents (300) partis politiques en un peu plus de 30 ans. Ces trois objectifs et les cinq entraves demeurent encore inatteignables et irrésolus.

⁵⁸³ Extrait de l'allocation du Général Charles de Gaulle prononcée à l'assemblée fédérale du Mali, le 13 décembre 1959, à lire sur <https://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Allocution-prononcee-a-l-Assemblee-Federale-du-Mali.pdf> (texte consulté le 05/06/ 2024).

⁵⁸⁴ Virginie Baudais, 2015, op.cit., p.149. Cf. Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.197. Aussi, Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.120.

A) Une quintuple difficulté de la construction de l'Etat et de l'Etat-nation au Mali : un héritage complexe comme entrave

« L'État malien est sans aucun doute un produit de la colonisation française. [...] En 1960, l'État postcolonial a repris les structures administratives coloniales, dans un contexte où il fallait aller vite. [...] Mais il ne suffit pas d'invoquer la dynamique coloniale pour comprendre le processus de formation de l'État au Mali : il est indispensable d'interroger le temps long de l'histoire, le pays étant héritier de grands empires soudanais (XIe–XVe siècles), remplacés ensuite par des États plus modestes et des théocraties musulmanes. [...] L'État au Mali, dans sa forme contemporaine, est né en 1960 »⁵⁸⁵

Les autorités maliennes depuis l'indépendance ont tour à tour essayé de bâtir un Etat moderne sans jamais véritablement y parvenir. Les rébellions touarègues et l'instabilité politique qui caractérisent le Mali constituent un éloquent témoignage.

Cinq accrocs entravent les efforts de construction étatique au Mali : les difficultés de l'Etat importé à s'imposer, les difficultés à gérer efficacement la « question touarègue », les difficultés à faire émerger un modèle endogène de gouvernance, de l'incapacité de l'Etat à assurer durablement les services sociaux de base, l'incapacité récurrente de l'Etat à répondre de manière adéquate aux crises conjoncturelles. En effet, aucun régime depuis l'accession à l'indépendance n'a pu bâtir un système garantissant la souveraineté, la stabilité (unité) et la prospérité. De ce fait, le Mali reste un pays en crises multidimensionnelles (crise de l'Etat, crise des services publics, crise de développement, crise sécuritaire, crises des rébellions touarègues...).

a) la faiblesse d'un État importé dans sa capacité à s'imposer et à s'enraciner

« [L'Etat] Réponse à une crise particulière, qui caractérise l'histoire d'une partie de l'Europe, produit d'une culture spécifique, l'Etat n'a dès lors que peu de chances de s'implanter dans des sociétés du tiers monde qui sont aux prises avec d'autres enjeux et restent animés par d'autres visions. La construction étatique ne fait plus illusion, ni en Afrique, ni en Asie : de symptôme de modernisation, elle est devenue l'une des causes les plus probantes des échecs, des tensions et des violences qui secouent actuellement les jeunes nations »⁵⁸⁶.

Le Mali n'échappe pas à cette réalité, l'appareil et le modèle étatique ont été hérités de la colonisation française. Mais la puissance publique peine à incruste dans les mentalités et dans les mœurs. Il manque une certaine « conscience étatique » aussi bien chez l'élite que chez la masse populaire. En effet, le Mali a hérité à la fois son territoire et ses institutions de l'empire colonial Français.

⁵⁸⁵ Virginie Baudais, 2015, op.cit., p.15.

⁵⁸⁶ Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Sociologie de l'Etat, Editions Grasset & Fasquelle, 1979, p.220

De ce fait, la première difficulté consiste à imposer un modèle qui ne s'est jamais véritablement imposé même à l'époque coloniale car nombreuses étaient les révoltes contre l'administration coloniale qui ont jalonné toute la période coloniale: la révolte des Dogons en 1909 et en 1920, la révolte au Bélédougou (au nord de Bamako) à partir de 1912 et atteignît son apogée en 1915 sous le leadership de Diossé Traoré, la rébellion du 17 novembre 1915 à juillet 1916 dans les régions de Koutiala et San incarné par une figure emblématique de Benzani Théra, aussi la révolte touarègue de 1916 avec comme tête de proue Firhoun Ag Alinsar, chef de la confédération Ouilliminden⁵⁸⁷. La période coloniale au Mali fut marquée par de nombreux épisodes insurrectionnels.

Il y a quatre entraves principales à l'émergence de l'Etat : premièrement, l'Etat importé est étranger à l'Afrique, à ses us et coutumes. Il requiert de fait une assimilation des valeurs et principes associés. Mais, les élites et les sociétés africaines n'ont pas tout à fait assimilé les codes, les référents culturels associés. Ainsi, l'Etat est concurrencé par d'autres logiques individuelles, familiales, claniques, tribales, ethniques ou religieuses. Cela le rend peu viable et peu fonctionnel, comme le résume T. Michalon :

« L'idéologie coloniale, reprise à peu près intacte par les dirigeants des jeunes États africains, reposait sur un postulat : les institutions centralisatrices importées d'Europe allaient rapidement briser les cultures traditionnelles africaines [...]. Sur leurs ruines, l'État-nation importé ferait naître une culture "moderne", un sentiment national. [...] On espérait qu'en Afrique l'État-nation, unitaire et centralisateur, forgerait la nation en fusionnant de gré ou de force toutes les populations. [...] En réalité, la culture traditionnelle a largement résisté au choc des institutions "modernes" qui, plaquées sur des sociétés qui leur étaient étrangères, ont immédiatement tourné à vide. [...] L'action des mentalités traditionnelles a vidé cet État de son contenu, ne le laissant subsister que comme façade, distributeur de privilèges et outil de répression »⁵⁸⁸.

Deuxièmement, l'Etat importé a été imposé par le pouvoir colonial dans la violence. De ce fait, l'adhésion des populations était contrainte et dès lors que les conditions qui l'ont imposée disparaissent, le système devient obsolète.

Troisièmement, l'Etat importé après le départ du colonisateur était désormais incarné par une élite souvent constituée de gens de « castes inférieurs » ou de groupes ethniques qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la population. En effet, pendant la colonisation, les chefs envoyaient les enfants des couches inférieures à l'école du colonisateur plutôt que les leurs. Les premiers se sont retrouvés au lendemain de l'indépendance dans de nombreuses contrées en position de chefs de l'administration.

Quatrièmement, l'Etat importé pour s'imposer et être accepté doit avoir le monopole des armes, doit assurer une justice équitable, assurer les services sociaux de base (santé, éducation, eau...) et des filets sociaux (des aides à la population en période de crises climatiques, économiques).

⁵⁸⁷ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.94-95.

⁵⁸⁸ Thierry Michalon, 1984, op.cit. p.65-66.

L'Etat n'est légitime que s'il parvient à accomplir pleinement et parfaitement ses fonctions régaliennes. Au Mali à l'instar de nombreux Etats africains ce devoir impérieux n'est jamais effectif. L'économie explique de beaucoup, l'incapacité des Etats africains à imposer l'Etat importé. En effet, au niveau économique, les Etats africains n'ont pas hérité d'une économie viable pouvant permettre le financement des services publics.

b) les difficultés chroniques de l'État à gérer efficacement la question touarègue

« Pour comprendre à quel point l'encadrement administratif est susceptible de heurter la personnalité identitaire et historique du milieu nomade, il faut remonter à la conquête coloniale qui s'est vue opposer une résistance farouche de la part de chefs comme Firhoun Ag Alensar et Cheiboun Ag Fondagoumo. [...] Le régime post-colonial du Mali s'est donc retrouvé héritier de cette tradition de méfiance, surtout si, comme le régime colonial inauguré par l'impôt, l'école et l'accès des premières élites locales aux postes de l'administration, l'État malien doit lui aussi poursuivre une logique d'intégration sociale et d'encadrement administratif, de nature à dissoudre la société nomade dans la communauté nationale et à la soumettre aux règles générales et impersonnelles destinées à gérer et organiser la collectivité »⁵⁸⁹.

À l'instar de l'administration coloniale française, l'administration malienne est confrontée, depuis l'indépendance, à la « question touarègue ». Comme le souligne S. Adotevi, « les problèmes ethnologiques ne sont pas des problèmes scientifiques mais des problèmes politiques. En tant que tels, ils ne peuvent être traités que politiquement »⁵⁹⁰. Dès lors, la « question touarègue » doit être abordée avec parcimonie et finesse, tant ses implications sociopolitiques demeurent sensibles. Ignorer les particularités de cette société nomade, hiérarchisée et guerrière, revient à s'exposer au risque récurrent de soulèvements armés.

Les difficultés de l'État malien à gérer de manière efficiente la « question touarègue » s'expliquent principalement par trois facteurs. Le premier tient à l'héritage complexe de la colonisation, marqué par une politique administrative bicéphale : un système d'administration indirecte, voire de protectorat, appliqué aux populations nomades, et une administration directe imposée aux populations sédentaires. En effet, « *En milieu sédentaire, l'administration coloniale dans les villes et villages était essentiellement directe. Les populations sédentaires (Sonrhaïs, Sorkos), représentées traditionnellement par des locaux, dits chefs de cantons ou de villages, étaient en fait administrées directement par les Français. Les chefs n'avaient ainsi qu'un rôle limité au sein de leur communauté, ne faisant que venir en aide aux administrateurs coloniaux lors des tournées de recensements ou pendant les travaux d'aménagements de villages, de construction de greniers de réserve des céréales etc.* »⁵⁹¹.

Cette politique a donc façonné différemment l'imaginaire des diverses populations. Le rapport à l'administration n'était pas le même pour un nomade que pour un sédentaire. Ainsi, « cette

⁵⁸⁹ Mohamed Farma-Tiessa Maïga, 1997, op.cit., p.210.

⁵⁹⁰ Stanislas Adotevi, Négritude et négrologie, Paris, Maspero, 1977, p.97 cité également dans Bourgeot, 1995, p.377.

⁵⁹¹ Elmouloud Yattara, 2005, op.cit., p.85

*différence de traitement a eu un impact certain sur l'évolution des relations entre ces sociétés, y compris après les indépendances. Elle a contribué à la distanciation entre sédentaires et nomades, et leur cohabitation s'en ressent encore aujourd'hui »*⁵⁹².

L'administration française n'avait pas également totalement aboli l'esclavage en « pays nomade ». Ces nomades leucodermes étaient toujours « propriétaires » d'esclaves noirs à l'indépendance. Ils ont eu donc l'impression d'une inversion de rôle⁵⁹³. De surcroît, l'utilisation des tirailleurs « noirs » par les Français pour combattre les Touaregs a influencé la perception qu'ont ces derniers des sédentaires noirs recrutés au sud dont l'image est associée à la répression coloniale à leur rencontre⁵⁹⁴.

Ainsi, dès le lendemain de l'indépendance, les autorités maliennes vont être confrontées à cet héritage complexe. Ainsi, lors d'une tournée effectuée en pays Kel Adagh (région de Kidal), les notables Kel Affela ont soumis trois doléances principales⁵⁹⁵ au commandant de cercle Bakara Diallo :

1. Primauté de l'enseignement arabe sur l'enseignement du Français ;
2. Equité entre lettrés arabes et autres pour les postes des organismes d'Etat et de l'Administration ;
3. Etablissement dans l'Adrar d'une sorte d'autonomie régionale, le Représentant du pouvoir central, même en matière d'ordre public, ne devant agir que sur demande expresse du pouvoir local.

Par ces doléances, cette confédération ayant vécu toute la période coloniale sous le régime de l'administration indirecte voulait garder ces privilèges. Mais le Commandant notifia aux notables Kel Adagh, l'impossibilité de promouvoir un système à deux vitesses sur le territoire national : *« Sans ambages, j'ai évidemment dit à mon auditoire ce que ces conceptions avaient de contraire avec celles du pouvoir central dans le domaine de l'organisation future de l'Etat. Certes, leur ai-je dit, nous avons conscience de la grande diversité de notre pays et sommes prêts à respecter partout ces diversités, mais dans un Etat, il ne peut y avoir deux armées, deux forces de police, le maintien de l'ordre public étant de la compétence exclusive de la puissance publique. Au-delà de ce principe, c'est la voie ouverte à l'anarchie, à la sécession »*⁵⁹⁶.

Face à ce refus, s'ouvre une période d'incompréhensions entre l'administration et les populations nomades, incompréhensions que vinrent aggraver plusieurs décisions de l'État : adoption du code du mariage, encadrement et mise sous tutelle administrative des chefferies

⁵⁹² Ibid. p.87.

⁵⁹³ Lecocq, J. S. (2002), op. cit.

⁵⁹⁴ Elmouloud Yattara, 2005, op.cit., p.87. Cf. Jean Clauzel, 1992, pp. 99-116 cité dans Elmouloud Yattara, 2005, p.80

⁵⁹⁵ Bakara Diallo. Rapport de tournée effectuée du 4 au 10 juillet 1960 dans la subdivision de Kidal. Cercle de Gao. ANM, Fond récent, Dossier 1 E 24 cité également Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.63.

⁵⁹⁶ Ibid.

traditionnelles, instauration de mesures de protection de l'environnement, recensement obligatoire, paiement forcé des impôts ou encore obligation de scolarisation des enfants⁵⁹⁷.

Pourtant, la jeune République malienne avait initialement bénéficié de l'adhésion des chefs de tribus touarègues. Comme le rapporte Zeidan Ag Sidalamine, « *en octobre 1959, la délégation du gouvernement soudanais conduite par M. Madéïra Kéïta se rendit à Kidal pour s'assurer du choix de l'indépendance par les populations de l'Adrar des Iforas. Les sept chefs de tribus de l'Adrar des Iforas ont choisi à l'unanimité l'indépendance du Soudan, tout comme les autres chefs de tribus de Gao et de Tombouctou* »⁵⁹⁸.

Cependant, la politique mise en œuvre par la Première République (1960–1968) suscita rapidement le mécontentement des populations nomades, en particulier dans l'Adagh, longtemps habitué sous la colonisation à un régime d'autonomie relative. Ces frustrations furent habilement instrumentalisées par certains partisans français de l'OCRS (Organisation commune des régions sahariennes) afin d'alimenter la première rébellion touarègue postcoloniale du Mali. En effet, les autorités françaises avaient envisagé un temps le rattachement de cette région à l'Algérie française, projet compromis par la rapidité du processus des indépendances africaines.

Deuxièmement, comme le souligne un observateur, « *l'État ne connaît pas les Tamacheq : c'est là le premier problème* »⁵⁹⁹. Depuis l'indépendance, tous les présidents maliens ont été confrontés à la « question touarègue » avec des résultats mitigés. Si le président Modibo Kéïta l'a gérée de manière martiale, ses successeurs ont opté pour une gouvernance marquée par la sous-traitance multiforme : sous-traitance diplomatique (recours à des médiateurs étrangers), sous-traitance interne (clientélisme et compromis politiques), sous-traitance militaire interne (milicisation des groupes communautaires) et sous-traitance externe (recours à des mercenaires étrangers).

Troisièmement, les enjeux géopolitiques propres au nord du Mali ont favorisé des ingérences étrangères persistantes. Ces acteurs extérieurs ont su instrumentaliser les frustrations d'une partie des communautés touarègues, arabes et maures contre l'État central. Ces ingérences s'articulent autour de deux axes fondamentaux : idéologique, par la diffusion de référentiels identitaires et religieux exogènes, et géoéconomique, par la convoitise des ressources naturelles stratégiques du Sahel. Ainsi, entre l'État malien et les populations touarègues, s'interposent des

⁵⁹⁷ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p. 87.

⁵⁹⁸ Ibid. p.83 citant Zeidan Ag Sidalamine dans « De la question Touareg au problème du nord du Mali, ma part de témoignage » [http : //www.nord-mali.com/index](http://www.nord-mali.com/index). Les auteurs précisent (p.83) qu'« [...] en présence du Ministre de l'intérieur [Mamadou Madéïra Kéïta], prenant la parole au nom de ses pairs, l'Amenokal de Kidal, Attaher Ag Illi a déclaré en substance : La France nous a colonisés ensemble, ensemble, nous irons à l'indépendance. Tous nos oueds coulent vers le Sud, notre avenir est avec le Soudan. Ce jour-là, la communauté touarègue a fait un choix qui, à jamais, l'engage : elle n'a pas choisi d'intégrer un nouvel Etat, mais de rester au sein d'un Etat qui est le sien ».

⁵⁹⁹ Extrait de l'entretien avec Monsieur Girou, Gao le 17 août 2022, à lire dans l'annexe.

acteurs tiers qui attisent les tensions et complexifient durablement toute perspective de réconciliation nationale.

c) De l'incapacité des élites à faire émerger un modèle politique véritablement endogène

« Le Sahel est une région particulièrement choyée par les différentes organisations d'aide au développement. Mais, l'apport d'une aide ne se fait pas sans contrepartie, entre autres en termes de partage du pouvoir politique. Ceci explique le fait que les donateurs occupent une position de premier ordre dans les prises de décisions concernant les politiques globales au Mali. Certains d'entre eux ont mis à profit cette position pour encourager la politique de décentralisation »⁶⁰⁰.

Au Mali, à l'exception de la Première République, qui avait tenté de bâtir un ordre politique endogène sous l'appellation de socialisme africain, les différents régimes ont eu du mal à asseoir une véritable autonomie politique et institutionnelle. Cette expérience, bien que brève, a laissé des acquis incontestables dans plusieurs domaines, mais aussi de profondes fragilités structurelles.

Comme le rappelle un observateur, *« le général Moussa Traoré, qui a succédé à Modibo Keita en 1968, a accordé une importance particulière à certains chefs et leaders religieux, considérés comme des interlocuteurs dans la gestion du pouvoir. La création, en 1979, du parti-État, l'Union démocratique du peuple malien (UDPM), a permis, à travers ses structures de base, d'intégrer les notabilités traditionnelles dans le jeu politique. Depuis lors, le statut d'acteur politique a pris le dessus sur celui de chef traditionnel »⁶⁰¹.* Ce régime inaugure ainsi le clientélisme politique et abandonne progressivement le projet du socialisme africain des pères fondateurs, cadre initial d'une construction endogène de l'État pour s'aligner sur les

⁶⁰⁰ Julien Félix, « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 11 | 1996, mis en ligne le 03 juillet 2007, consulté le 29 octobre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/apad/861> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.861>

⁶⁰¹ Mohamadou, A. (2018). État, pouvoirs locaux et insécurités au Sahel L'intégration différenciée des communautés locales dans la construction de l'État-nation au Niger et au Mali. *Afrique contemporaine*, N° 265(1), 77-97. <https://doi.org/10.3917/afco.265.0077> citant Tijani, 2009 et Mohamadou, 2015. « Les présidents Diori au Niger (1960-1974) et Keita au Mali (1960-1968) ont fait deux choix différents dans le domaine de la gouvernance locale. Le premier a choisi de faire de la chefferie traditionnelle un pilier du régime, base sociale de l'État et détentrice du pouvoir local. Les chefs (sultans, chefs de province, de canton et de groupement) ont été maintenus, dans la continuité du modèle administratif colonial comme auxiliaires de l'administration. Ils étaient et restent salariés du ministère de l'Intérieur, et ont en charge l'administration des populations, la gestion des conflits ruraux, la collecte des impôts, etc., ainsi que quelques compétences dans le développement local. En l'absence d'élus locaux, de 1960 à 2004, ils ont été les figures dominantes du pouvoir local ».

orientations du « Consensus de Washington »⁶⁰², c'est-à-dire une forme d'occidentalisation utopique de l'État⁶⁰³.

Le coup d'État du 26 mars 1991 marque l'avènement d'un nouvel État se voulant « démocratique ». Selon les principes fondateurs de la transition, « *l'objectif est d'établir un nouveau régime sur un triple plan : démocratique, par l'instauration de l'État de droit et du pluralisme ; économique, par la mise en place de l'économie de marché ; et social, en mettant le développement au service de l'Homme et du respect de ses droits fondamentaux* »⁶⁰⁴.

Ces régimes issus de l'ère démocratique n'ont pas réussi à construire un ordre politique pérenne. Plus de soixante ans après son indépendance, l'État malien demeure marqué par une instabilité chronique, illustrée par la récurrence des coups d'État militaires, la répétition des rébellions au nord, la montée de l'islamisme radical, mais aussi par la persistance des défaillances institutionnelles et une insatisfaction généralisée des populations.

Cependant, trois problèmes principaux entravent l'émergence d'un modèle endogène de construction étatique en Afrique et au Mali en particulier : le manque d'innovation (politique sociale et économique), l'instabilité politique et les ingérences extérieures.

D'abord, les dirigeants maliens se caractérisent par leur mimétisme institutionnel et juridique. En effet, en calquant les institutions et les lois sur l'ancienne puissance colonisatrice (la France), ils se privent de pouvoir les appliquer. Ainsi, il y a des textes mais qui sont inapplicables de fait, soit l'État n'a pas les moyens de coercition, soit ils sont en déphasage avec la réalité locale (socio-culturelle).

Sur le plan socio-économique, l'incapacité à promouvoir un développement endogène permettant à la population de bénéficier des services sociaux de bases (santé, éducation, eau potable...) discrédite l'État. Cependant sans engager un débat économique de fonds, cette incapacité est liée à des facteurs endogènes et exogènes. Au Mali, la première République a créé une vingtaine de sociétés d'État. Aucun autre régime n'a pu faire mieux. Pourtant, les moyens étaient plus modestes. Toutes ces sociétés d'État ont été liquidées sous les régimes suivants (mauvaise gestion, privatisation...).

Deuxièmement, l'instabilité politique prive le Mali d'institutions solides et stables pour engager des réformes idoines. En effet, de 1960 à 2021, le Mali a traversé cinq (5) Coups d'État militaires (19 novembre 1968, 26 mars 1991, 21 mars 2012, 18 août 2020 et 24 mai 2021).

⁶⁰² Mohamed Ousmane Keita, Mali : L'État inachevé, L'Harmattan, 2022, pp.148-149 « Ce concept symbolise à lui seul les évolutions qui se sont déroulés à la suite du coup d'État de 1968. Après avoir acquis ces lettres de noblesses en Europe occidentale, la rationalité américano-occidentale est devenue le produit idéologique le plus exporté du monde moderne à travers les recommandations des institutions financières internationales. Ce « consensus » désigne en réalité les dix plus importantes de ces exhortations à la bonne gouvernance : 1. la discipline budgétaire ; 2. la réorientation de la dépense publique ; 3. La réforme fiscale ; 4. la libéralisation financière ; 5. l'adoption d'un taux de change unique et compétitif ; 6. la libéralisation des échanges ; 7. l'élimination des carrières à l'investissement direct étranger ; 8. la privatisation des entreprises publiques ; 9. la dérégulation des marchés pour assurer l'élimination des barrières à l'entrée et à la sortie ; 10. la sécurité des droits de propriété. Ces normes fondamentales de l'État de la transition ont officiellement pris forme dans les années 1990 sous l'égide du professeur John WILLIAMSON, économiste de l'Institut d'économie internationale Peterson, avec le concours du FMI, de la Banque mondiale et du Trésor américain. Un simple survol de ses recommandations suffit pour identifier les liens existant avec les valeurs et principes portés par la Constitution démocratique du Mali ».

⁶⁰³ Ibid. p.147.

⁶⁰⁴ Virginie Baudais, 2015, op.cit. p.237.

Cette instabilité institutionnelle empêche une construction étatique car les putschs militaires surviennent à des moments de crises ou de troubles politiques. Ils ont tous coïncidé avec les rébellions touarègues à l'exception de celle de 1968. Aussi, avec la récurrence des rébellions touarègues, il n'y a que des périodes de paix intermittentes. Cette instabilité chronique joue sur le fonctionnement des institutions.

Troisièmement, les ingérences étrangères fragilisent le processus de construction de l'État, en perturbant son autonomie décisionnelle et son autorité. L'aide au développement est l'un des instruments de cette ingérence extérieure. En effet, des acteurs extérieurs influencent la politique économique, sociale et institutionnelle du Mali via l'aide publique au développement. Cependant, ces orientations ne coïncident toujours pas avec les intérêts fondamentaux de l'Etat. En effet, elles ont conduit à déléster l'Etat de certaines prérogatives essentielles qui lui conféraient une légitimité auprès des populations. Tout Etat tire sa légitimité dans sa capacité à satisfaire le contrat social. Il s'agit d'assurer les services sociaux de base et les prérogatives en matière de justice et de sécurité. *« La légitimité est le fait pour les institutions publiques d'être acceptées par les populations concernées comme conformes à leurs vœux : elles seront alors disposées à leur prêter leur concours. L'Etat aura alors tout naturellement une certaine efficacité. Au contraire, un Etat, un pouvoir seront dits « illégitimes » si le groupe social concerné refuse de se reconnaître en eux et de suivre leurs initiatives. Ils seront alors très inefficaces et tentés de recourir à la force pour remplacer l'acceptation spontanée par la population appelée aussi « consensus »⁶⁰⁵.*

Or, les plans d'ajustement structurel (PAS) initiés au tournant des années 1980 sous l'impulsion des institutions de Brettons Wood (Banque mondiale et FMI) pour restructurer la dette de l'Etat aboutit au recul des fonctions régaliennes de l'Etat⁶⁰⁶.

Ces facteurs exogènes limitent les possibilités de construction d'un Etat malien viable. Car l'Etat est affaibli par la nature des réformes institutionnelles et économiques exigées ou fortement suggérées. *« Dès son arrivée au pouvoir en 1992, Alpha Oumar Konaré, premier Président élu au suffrage universel au Mali, a accédé à une des revendications majeures du mouvement insurrectionnel de mars 1991 avec l'impulsion d'un processus de décentralisation devant participer à la refondation de l'État postcolonial. Cet ambitieux projet politique a reçu dès l'origine le soutien de l'ensemble de la « communauté internationale », jamais démenti par la suite. Aujourd'hui, une quinzaine d'agences d'aide appuient directement le processus de décentralisation, financé à 75 % par l'extérieur. La position stratégique du secteur de la décentralisation dans la sphère de l'aide publique au développement au Mali en fait un site de premier choix pour l'expérimentation de l'Agenda de Paris »⁶⁰⁷.*

L'Etat malien à travers les financements extérieurs n'est qu'un Etat cobaye à la merci des bailleurs occidentaux et orientaux qui influencent les politiques publiques. Toutefois, les

⁶⁰⁵ Thierry Michalon, 1984, op.cit., p.51-52.

⁶⁰⁶ André Bourgeot, Sahel, Terres de conflits, Brexit-Brésil, Israël/Palestine in recherches internationales, n°117 –Janvier-mars 2020. https://www.recherches-internationales.fr/RI117/RI_N117.pdf

⁶⁰⁷ Languille, Sonia. « Mali : la politique de décentralisation à l'heure de l'« Agenda de Paris » pour l'efficacité de l'aide », *Politique africaine*, vol. 120, no. 4, 2010, pp. 129-152.

autorités maliennes par appât de gains ont intériorisé le discours bailleurs pour capter des financements à travers une multitude d'institutions (MDRI⁶⁰⁸, ANICET⁶⁰⁹, CCC⁶¹⁰, PARAD⁶¹¹, PARADDER⁶¹², PDI⁶¹³...) des programmes sans une vision concrète de l'Etat à bâtir. Sonia Languille met en exergue la constellation d'intervenants extérieurs (une quinzaine) cherchant tous à influencer le modèle de décentralisation malien :

« A la fin des années 1990 les bailleurs, en permanence obligés de rechercher et de défendre de fragiles niches sur le terrain concurrentiel de l'industrie de l'aide, se sont livrés à une véritable lutte d'influence pour gagner le leadership dans l'appui à la MDRI – une lutte instrumentalisée par celle-ci, qui pouvait rejeter des programmes et n'accepter que ceux conformes à sa vision [...]. Dans le corpus de l'aide publique au développement, le terme « décentralisation » embrasse une variété de concepts de nature différente : déconcentration, dévolution, communalisation, développement mené par les communautés, municipalisation, voire privatisation. Au Mali, la polysémie du terme dans l'arène politique nationale fait écho à celle qui imprègne les discours de la « communauté internationale »⁶¹⁴.

Ces financements extérieurs sont un vecteur d'influence des « trajectoires de l'Etat » au Mali. Les responsables étatiques loin du souci de la construction de l'Etat sont dans une logique d'enrichissement personnel par des per diem. Il s'agit d'une stratégie des fonctionnaires africains en général et maliens en particulier de monter des projets ou programmes financés par les bailleurs occidentaux. Les premiers s'illustrent par leur zèle à travers les collectes d'informations, par l'élaboration de programmes de formations (pour eux-mêmes ou dispensées par eux). Par ces diverses missions ou subterfuges, ils s'octroient un second salaire par truchement des « frais de mission » ou de « frais de formation »... Tandis que les seconds (bailleurs de fonds occidentaux) sont plutôt intéressés par avoir des relais au sein de la haute administration et des données (statistiques, monographiques, renseignements divers) qui servent à leurs entreprises et à leurs services de renseignements.

Pour ainsi dire, il existe un clientélisme entre les fonctionnaires d'Etat et les bailleurs de fonds. En outre, l'intrusion et la politique d'influence des bailleurs extérieurs vont plus loin dans leurs ingérences en contournant les institutions étatiques pour traiter directement avec les acteurs de la société civile. En réalité, *« Les institutions internationales percevaient la décentralisation, tout d'abord comme le moyen le plus efficace de contourner les travers du pouvoir central »⁶¹⁵. Ainsi, « Pour renforcer les « domestic accountabilities », les bailleurs tentent de substituer à*

⁶⁰⁸ Mission de Décentralisation et de Réformes Institutionnelles.

⁶⁰⁹ Agence Nationale pour les Investissements des Collectivités Territoriales.

⁶¹⁰ Centre de Conseils Communaux.

⁶¹¹ Programme d'appui à la réforme de l'Etat et à la décentralisation.

⁶¹² Programme d'appui à la Réforme administrative et de développement des Régions.

⁶¹³ Programme de Développement Institutionnel.

⁶¹⁴ Sonia Languille, 2010, op.cit.

⁶¹⁵ Mamadou Mariko, « Place de l'Etat et des Collectivités Territoriales dans la décentralisation », mémoire ENSUP, Bamako, 1998 cité dans Singoro Toure. Les déterminants politiques et institutionnels de la crise de 2012 au Mali. Thèse de doctorat Droit. Normandie Université, 2023. Français. NNT : 2023NORMR020ff. fftel-04621852f, p.212.

la traditionnelle dyade gouvernement/bailleurs une triade gouvernement/bailleurs/société civile et Parlement. ONG, Association des municipalités du Mali (AMM) et Haut-commissariat aux collectivités territoriales (HCT) – chambre consultative du Parlement – sont incités à se positionner comme des courtiers en dialogue politique »⁶¹⁶.

L'Etat est délégitimé car incapable de remplir ses fonctions régaliennes, les organisations non gouvernementales accomplissent ses prérogatives en matière socio-économique, culturelle, éducative et sanitaire.

De plus, ceux qui l'incarnent sont considérés comme prédateurs, incompetents et oppresseurs. C'est dans un tel contexte que des groupes religieux ou communautaires à l'instar des mouvements rebelles touaregs émergent et offrent aux citoyens désemparés des services que l'Etat n'offre pas ou tout simplement inscrivent leur lutte dans le cadre de la justice sociale et parviennent à se légitimer in fine.

De ce fait, l'aide publique au développement est parasitaire car elle empêche les Etats d'avoir une vision purement endogène. En effet, les élites africaines sont plutôt soucieuses de capter des ressources extérieures qui ne sont pas sans contrepartie. L'inflexion des politiques publiques sous l'influence extérieure est plus souvent aux antipodes des intérêts stratégiques de l'Etat.

Après avoir mis en exergue les trois entraves à l'émergence d'un Etat et d'un Etat-nation au Mali, nous démontrerons dans la section d'après en quoi, la politique sécuritaire du Mali favorise la récurrence des rébellions touarègues et l'instabilité au nord.

d) De l'incapacité de l'État à assurer durablement les services sociaux de base

« [Les] ONG sont parfois le seul moyen pour les populations civiles les plus pauvres d'accéder à des services sociaux de base, tels que les soins médicaux, l'Etat malien étant totalement absent de certaines zones »⁶¹⁷.

Au Mali, la faiblesse de la présence de l'administration se traduit par le faible niveau de fourniture de services sociaux de base⁶¹⁸. En effet, l'Etat malien en matière de services sociaux de base est très lacunaire. Ce sont bien souvent les ONG qui apportent aux populations ces services. Toutefois, cette délégation de prérogatives régaliennes contribue à délégitimer l'Etat. D'autant plus que les impôts payés notamment dans les milieux ruraux ne sont pas compensés par la fourniture des services publics.

Ces défaillances structurelles de l'Etat profitent à des acteurs non étatiques (djihadistes, rebelles...) pour légitimer leur lutte. Le Mali à l'instar de nombreux Etats africains s'est enlisé

⁶¹⁶ Sonia Languille, 2010, op.cit.

⁶¹⁷ Marie Bellan, Mali-France, un divorce qui coûte cher aux populations civiles in Les Echos, publié le 26 décembre 2022. [En ligne] <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/france-mali-un-divorce-qui-coute-cher-aux-populations-civiles-1892016>

⁶¹⁸ Livre Blanc de la sécurité civile pour la paix et la sécurité au Mali, SIPRI/CONASCIPAL, 2019, p.13. [En ligne] https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-01/livre_blanc_mali_2019.pdf

dans le « piège de la dette » et l'aide des institutions financières internationales est conditionnée au désengagement de l'Etat dans les services sociaux de base. De ce fait, leur assistance financière a fortement contribué au discrédit de l'Etat. En effet, il n'a plus les moyens de remplir le contrat social qui lui confère la légitimité.

L'aide publique au développement octroyée par les puissances occidentales ne vise pas non plus à renforcer l'Etat. Elle est destinée à financer des projets visant à améliorer leur image publique. Ces puissances interviennent par l'entremise des ONG qui collectent à leurs profits des renseignements, des données de natures diverses. Mais aussi, elles servent à exporter des valeurs culturelles et des modèles économiques⁶¹⁹.

La crise des services sociaux de base, c'est la crise de légitimité de l'Etat. Cette crise de l'Etat au Mali est manifeste. Elle se caractérise par le manque de confiance des citoyens aux institutions. Les villes comme les campagnes souffrent des mêmes problèmes d'accès aux services de santé, d'éducation, d'assainissement... C'est le propre des Etats défaillants.

Au Mali, c'est surtout à partir des années 1990 que la déliquescence de l'Etat atteint son apogée. En effet, les hommes politiques ont perçu dans le PAS [Programme d'ajustement Structurel] imposé par les institutions de Brettons Woods, une aubaine d'enrichissement personnel. La privatisation des sociétés d'Etat et des secteurs régaliens (santé, éducation, eau, électricité) s'est traduite par la transformation des hommes politiques en entrepreneurs de la santé (avec des cliniques privées), en entrepreneurs de l'éducation (avec des écoles et universités privées). Ils ont de ce fait accéléré la dégradation des écoles, des hôpitaux publics à travers la marchandisation en branle. L'une des principales sources de richesse des hommes politiques maliens sont leurs écoles privées, leurs cliniques mais aussi leur parti politique. Entre 2001 et 2018, l'Etat malien a versé 27 milliards CFA comme aide publique aux partis politiques dont le nombre estimé à près de 300 en 2022⁶²⁰.

e) De l'incapacité récurrente de l'État à répondre de manière adéquate aux crises conjoncturelles

« De l'indépendance à nos jours, le Mali a eu du mal à résoudre les questions d'ordre économique, social et climatique qui creusent davantage le fossé entre l'Etat et certaines communautés et entre les autres communautés elles-mêmes. À cause de ces difficultés quotidiennes, chaque communauté cherche à maximiser ses profits au détriment des autres.

⁶¹⁹ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, Face cachée de l'aide internationale in Revue des Revues de l'Adpf, sélection de décembre 2005, article publié initialement dans Politique internationale, n°107, printemps 2005 « Les ONG ont, en effet, acquis un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, à tel point que certains gouvernements les considèrent comme des multiplicateurs d'influence. [...] Vecteurs du soft power, les ONG servent [...] aussi à exporter des valeurs culturelles et des modèles économiques ». [En ligne]
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revue_200_1002D0.pdf .

⁶²⁰ Mali : où va l'aide publique attribuée aux partis politiques in Ouestaf.com, Publié, le 04/11/2022 [En ligne]
<https://www.ouestaf.com/mali-ou-va-laide-publique-attribuee-aux-partis-politiques/>

*D'où l'exacerbation des tensions intercommunautaires autour de la terre, de l'eau et de leurs ressources »*⁶²¹.

Le nord du Mali est une région très vulnérable soumise à des calamités naturelles : les sécheresses, les invasions acridiennes ...« [...], *un fait doit retenir notre attention au Mali, le Sahara avance de 5 km environ par an, sur un front de 2 000 Km. La vie de millions d'êtres humain est menacée* »⁶²². Les sécheresses des années 70 et 80 ont durement touché la principale source de subsistance des Touaregs : les animaux. En effet, « *La sécheresse de 1967 à 1974, bien plus que celle de 1911-1917, semble avoir sonné le glas des Kel Tagheltmouz dont le cheptel pléthorique a été décimé parfois à 90% par la faim et la soif* »⁶²³.

La réponse de l'Etat malien n'a pas été à la hauteur de la gravité de la situation. Ce qui fit dire à certains auteurs et observateurs comme Philippe Decraene⁶²⁴ ; P. Boilley ; Bellil, R. et Dida, B. (1995), que l'Etat utilisa la famine pour réduire les Touaregs. « *Les famines qui accablèrent les Kel Adagh en furent l'expression, et résultèrent de la politique imposée par l'Etat malien* »⁶²⁵.

En effet, il y a eu incontestablement des détournements de l'aide humanitaire destinée aux sinistrés par des responsables administratifs qui revendirent illégalement pour construire « les villas de la sécheresse »⁶²⁶. « *Depuis les années de la grande sécheresse, les escroqueries et les spéculations sur les fonds et les vivres destinés aux populations sinistrées ont atteint dans certaines capitales un niveau scandaleux. Des chargements entiers de navires et d'avions ont mystérieusement disparu, à destination d'entrepôts d'hommes d'affaires non moins mystérieux qui ont tout revendu au marché noir. La bureaucratie de certains gouvernements militaires a fait pis. Elle a stoppé les colonnes motorisées étrangères de secours, et bloqué en douane vivres et médicaments parce que manquaient les licences d'importation* »⁶²⁷.

Toutefois, les entraves aux actions d'organisations humanitaires pour des formalités administratives sont liées à des soupçons d'ingérences étrangères. En effet, les services secrets maliens soupçonnaient certaines organisations d'aider les Touaregs à fomenter une insurrection au Mali. Aussi, les détournements de dons aux victimes de la sécheresse n'ont pas concerné que le nord, au sud des gens sont également morts de famine. La sécheresse a été éprouvante pour les sédentaires également qui ont perdu leur récolte. « *Si les nomades sont les premières victimes de la sécheresse, les paysans sédentaires ne sont pas épargnés : la pluviométrie est tombée à 90 mm dans l'année 1984 ; les plantations ont été ravagées, et les stocks s'épuisent.*

⁶²¹ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.98.

⁶²² Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p.282.

⁶²³ Kéléigui A. Mariko, 1984, op.cit., p.11. Cf. également Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.147. « [...] dans l'Adrar vivent des maliens nomades qui ont été dépossédés par la sécheresse à 90 %, de leurs moyens de subsistance ».

⁶²⁴ Decraene P., « Une arme politique contre les Touaregs du Mali », Le Monde, 6 février 1974, pp. 1 et 3-4. Voir dans Pierre Boilley, 1999, op.cit. p.379

⁶²⁵ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p. 388-389. Néanmoins, il ne faut pas surestimer l'aide étrangère octroyée car comme le souligne Attilio Gaudio, 1992, op.cit., 287 « D'août 1984 à janvier 1985, soit en cinq mois, seulement 780 tonnes d'aides sont parvenues aux camps, en provenance des Etats-Unis ou d'organisations dépendant des Nations-Unies ».

⁶²⁶ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.276.

⁶²⁷ Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p.283

*La sécheresse a provoqué une décrue du Niger. Ainsi, certaines cultures, notamment le riz, ont été brûlées parce qu'elles n'étaient pas submergées »*⁶²⁸.

En plus des sécheresses, plusieurs épidémies sont apparues s'ajoutant au désarroi de la population comme le décrit Eghleze Ag Foni : « *La faim entraîna des maladies nombreuses : dysenteries, rougeole surtout. Les décès furent si nombreux que la mort même ne disait plus rien à personne. Un éleveur précise à ce sujet, concernant les sinistrés du camp Bordj Moutar à la frontière sud-algérienne : 'les morts étaient plus nombreux que les vivants. Quand on enterrait quelqu'un le soir, le jour suivant on ne retrouvait pas la nouvelle tombe. La mort était devenue un fait banal...et les vivants s'amusaient à côté des cadavres ...Les décès étaient plus fréquents parmi les nobles (Ifoghas).Pour les habitants de l'Adrar l'année 1972-1973 restera gravée dans les mémoires. Pour tous elle fut l'année 'gâtée', 'l'année pourrie' 'TAGHSHED' (en tamacheq).Elle n'épargna, ni la nature, ni les animaux. Certains éleveurs la baptisèrent 'Tendjaye', ce qui signifie l'année de la coulée, en fait comme l'eau du fleuve qui coule, le monde a coulé lui aussi vers le sud. Le comportement de la population du cercle de Kidal me paraît très représentatif de ce qui passa l'année de la sécheresse dans la plupart des régions »*⁶²⁹.

La gestion calamiteuse de ces cycles de sécheresses par les autorités maliennes a été fort préjudiciable pour l'Etat. Car devant, « *L'insuffisance des efforts de développement de la région, le détournement des aides apportées aux victimes de la sécheresse renforcèrent la conviction qu'avaient les populations nomades d'être abandonnées par le gouvernement de Bamako »*⁶³⁰.

L'administration a manqué de proactivité et de réactivité car il n'était pas hors de la portée du Mali de gérer efficacement cette crise.

Rappelons qu'« *Au Sahel, l'eau ne manque pas ; au contraire, elle abonde, mais elle attend d'être trouvée et canalisée. Le sous-sol du Sahel est un vaste lac inviolé qui représente une ressource plus précieuse que les gisements de pétroles »*⁶³¹. De surcroît, dans les années 80, le coût des pompes solaires étaient d'environ 20 millions de FCFA l'unité⁶³².

Il était donc tout à fait possible de limiter les pertes du cheptel chez les nomades à travers une politique d'hydraulique pastorale efficiente et par l'ensemencement de cultures fourragères, de fourrages hydroponiques...Des solutions existaient déjà mais l'administration malienne se caractérise par le manque d'initiative, d'innovation des fonctionnaires incapables d'apporter une solution aux problèmes qu'ils soient structurels ou conjoncturels.

⁶²⁸ Ibid. p.287.

⁶²⁹ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.14-15.

⁶³⁰ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.232-233.

⁶³¹ Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p.282. Cf. Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.64-65.

⁶³² Ibid.

Par ailleurs, la réaction des autorités face une crise d'une ampleur inédite, poussa de nombreux jeunes Touaregs à l'exil dans les pays limitrophes⁶³³. Ainsi, comme l'affirme le philosophe D. Diderot « *Sous quelque gouvernement que ce soit, la nature a posé quelques limites au malheur des peuples. Au-delà de ces limites, c'est la mort, la fuite, ou la révolte* ».

Outre, après la crise, l'Etat a été très lent dans son assistance aux nomades à la reconstitution de leur cheptel. La première initiative tardive en 1989 a été portée par le projet d'élevage Mali-Nord-Est (Ménaka). Celle-ci permit la reconstitution à 100% du cheptel anéanti par la sécheresse⁶³⁴. Les réponses lacunaires de l'Etat face à la sécheresse a été une blessure pour les Touaregs. Cette blessure est un mobile de la deuxième rébellion touarègue au Mali (1990-1996). Les Touaregs exilés se politisèrent parfois instrumentalisés par les pays hôtes⁶³⁵. Une partie de ces Touaregs reviendra au Mali comme au Niger pour lancer la rébellion. Ainsi, comme le fait remarquer A. Saint Girons : « *Les rébellions ont éclaté à la césure de deux mondes, celui qui ne veut pas mourir de soif et se réclame d'un passé glorieux pour résister, et celui qui a du mal à naître parce que les conditions matérielles de son existence ne sont pas réalisées. Tant que les troupeaux continueront à mourir de faim à chaque saison de soudure et que le prix des aliments qui pourraient les sauver seront poussés à la hausse par la spéculation, tant que l'exode rural qui en découle se traduira par la clochardisation des ex-nomades en périphérie des villes, et donc tant que la très grande majorité des jeunes gens, dont certains très diplômés, seront condamnés au chômage, la tentation de la violence restera forte* »⁶³⁶.

Les problèmes conjoncturels notamment les cycles de sécheresse ont provoqué un éveil politique chez les nomades. L'État est rarement à la hauteur de ces effets dévastateurs de ces crises qui frappent les populations nomades, mais également d'autres communautés ethnolinguistiques. Parmi les nomades, la frustration a conduit à la rébellion de 1990. Après cette période, l'État a entrepris des investissements en direction du nord, tandis que les ONG se sont fortement impliquées dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

Par ailleurs, d'autres problèmes conjoncturels — tels que les épizooties (peste bovine, fièvre aphteuse...), les crises sanitaires (maladies et épidémies) —, peu ou pas pris en charge par les services publics, ont contribué à ruiner la crédibilité de l'État. En effet, dans le nord du Mali, l'accès limité aux infrastructures sanitaires, conjugué à des conditions environnementales difficiles, expose les communautés à un risque accru de maladies et d'épidémies.

⁶³³ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.130. « La déstabilisation de l'élevage, provoquée par la sécheresse a contribué au désœuvrement de la plus grande partie des jeunes de l'Adrar. Ces derniers, à défaut d'emploi dans leur pays, sont contraints pour vivre de s'orienter vers l'extérieur. C'est ainsi qu'ils migrent en masse depuis 1974 jusqu' à nos jours sur la Libye, l'Algérie, le Nigeria. Pour ces chômeurs, les éleveurs souhaitent que l'Etat crée du travail sur place afin que leurs économies servent à la reconstitution du cheptel ».

⁶³⁴ Choguel Kokalla Maïga & Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.187.

⁶³⁵ Bellil, Rachid et Badi Dida, 1995, op.cit. « Ces années voient une rapide structuration des jeunes Touaregs originaires du Mali (mais aussi du Niger) au sein d'une organisation politico-militaire. Cette activité quasi clandestine est tolérée voire encouragée par les autorités libyennes qui avancent, pour attirer les Touaregs, l'idée de la création d'un Etat saharien. Les autorités algériennes, bien que silencieuses sur cette évolution politique au sein du monde touareg, vont suivre ces mouvements de jeunes vers la Libye avec une certaine inquiétude ».

⁶³⁶ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.136-137.

L'État aurait pu organiser des consultations curatives et des campagnes préventives de vaccination, ce qui lui aurait permis de renforcer sa légitimité. Or, ces actions sont le plus souvent menées par les ONG, renforçant chez les populations le sentiment d'abandon. Pourtant, ces campagnes sanitaires nécessitent relativement peu de moyens : quelques unités hospitalières mobiles, un personnel qualifié et des soins gratuits.

Ces insuffisances de l'État, doublées de sa suppléance par les ONG, incitent les populations nomades à ignorer, voire à contester, son autorité. Cette incapacité récurrente de l'État à répondre de manière satisfaisante aux crises conjoncturelles a ainsi contribué à l'affaiblissement durable de sa légitimité et de son autorité. Aussi, ces insatisfactions des populations sont exploitées par les chefs rebelles pour donner une base sociale à leur lutte.

Section 3 : Bureaucratie, népotisme, clientélisme et néopatrimonialisme : les maux structurels de l'administration malienne

« L'Etat malien se caractérise, depuis 1960, par son faible niveau d'institutionnalisation et sa forte personnalisation »⁶³⁷.

Les dysfonctionnements administratifs entravent le processus de construction de l'État et de l'État-nation au Mali. L'administration publique se trouve en effet minée par des maux structurels récurrents tels que la bureaucratie, le népotisme, le clientélisme et le néopatrimonialisme qui alimentent un profond déficit de légitimité institutionnelle. Les citoyens, insatisfaits de la faible qualité des services publics, constatent l'incapacité chronique de l'État à répondre à leurs besoins. L'accès aux prestations administratives s'accompagne fréquemment de pratiques corruptives, telles que le versement de pots-de-vin. Ce fonctionnement prédateur des agents publics contribue à une crise de confiance généralisée envers l'État et ses institutions.

A) Des facteurs aggravants les vulnérabilités congénitales

« L'Etat néo-patrimonial est faiblement institutionnalisé et révèle une tendance à l'autoritarisme. Le Mali peut être classé dans la catégorie des autoritarismes modérés, avec des variations selon les époques, alternant périodes de normalisation et durcissement. [...] Autoritarisme ne signifie pas que l'Etat a de l'autorité puisqu'il n'exerce notamment pas d'autorité sur son administration, ce qui vide les programmes politiques de tout contenu. Les décisions ne sont pas appliquées, surtout lorsqu'elles contredisent les intérêts personnels des agents de l'Etat. Et le développement de la corruption rend la machine administrative encore moins efficiente »⁶³⁸.

Après plus d'un demi-siècle d'indépendance, l'État malien demeure faiblement institutionnalisé. C'est là tout le paradoxe de la bureaucratie nationale : un État présent dans les discours mais largement paralysé par des logiques parasitaires qui aggravent ses vulnérabilités congénitales et contribuent à sa délégitimation.

Cette fragilité s'exprime à travers une quintuple incapacité déjà évoquée. Elle se traduit notamment par une suppléance croissante des ONG, qui assument progressivement certaines prérogatives de l'État. Ce remplacement fonctionnel n'est pas sans conséquences, car il affaiblit encore davantage la légitimité de l'État aux yeux de ses citoyens. Le nord du Mali illustre particulièrement cette réalité : les ONG y sont plus visibles et actives que l'État lui-même. On peut sans conteste affirmer que le nord du Mali est le « pays des ONG » tant la suppléance para-étatique est importante.

Par ailleurs, l'élite malienne manifeste une faible conscience de l'État, du service public et de l'intérêt général. Cette absence de culture étatique, partagée aussi bien par une partie des

⁶³⁷ Virginie Baudais, 2015, op.cit., p.357.

⁶³⁸ Ibid. p.180.

élites que par de nombreux citoyens, alimente des comportements de défiance et une méconnaissance des périls géopolitiques, économiques, culturels et religieux auxquels le pays est confronté.

Cependant, malgré ces insuffisances de la puissance publique, les Maliens demeurent profondément attachés à leur pays, à son unité et à son intégrité territoriale. C'est peut-être là que réside le véritable ressort de son avenir.

a) Une bureaucratie entre prédation, incompetence et absentéisme : des citoyens insatisfaits

« [En Afrique les] administrations apportent beaucoup moins à la population qu'elles ne lui coûtent »⁶³⁹.

Au Mali, l'État ne parvient pas à remplir convenablement son contrat social avec les citoyens. En effet, les services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, électricité, etc.) ne sont assurés que très partiellement, voire pas du tout, y compris dans la capitale. À cet immobilisme des « fonctionnaires-rois » ou « fonctionnaires-fainéants » s'ajoutent les multiples difficultés auxquelles les citoyens sont confrontés.

L'administration malienne reflète celle de nombreux États africains. En effet, *« Peu d'initiatives sont prises par les ministres, souvent paralysés par la concentration du pouvoir entre les mains du chef de l'État et par l'extrême fragilité de leur position. Les services et bureaux fonctionnent généralement au ralenti, chaque agent fournissant un travail limité. Le manque de moyens matériels et la corruption de certains responsables découragent les quelques bonnes volontés. Quant aux administrés, leurs rapports avec l'administration se limitent pour l'essentiel au paiement des impôts : les contributions positives des divers ministères à l'amélioration de leurs conditions de vie demeurent malheureusement rares et timides »⁶⁴⁰.*

De ce fait, l'État est dysfonctionnel, car la satisfaction des besoins des citoyens ne constitue pas la première priorité des administrateurs. Pire encore, les citoyens doivent subir la tyrannie et la prédation des fonctionnaires. Ces derniers se distinguent par une incompetence notoire et répondent rarement de manière adéquate et rapide aux doléances, besoins ou crises conjoncturelles.

Les fonctionnaires maliens sont ainsi réputés pour leur inertie et leur absentéisme, considéré comme leur « sport favori ». Ils manifestent peu ou pas de zèle à servir les contribuables. En conséquence, les Maliens entretiennent une image globalement négative des services publics et de leurs agents.

Par ailleurs, un nombre important de fonctionnaires pratiquent la double vacation : ils sont à la fois agents de l'État et salariés du secteur privé. Cette situation contribue à la dégradation

⁶³⁹ Thierry Michalon, 1984, op.cit., p.78.

⁶⁴⁰ Ibid. p. 78-80.

volontaire du service public, au profit du second. Par exemple, il n'est pas rare qu'un médecin de l'hôpital public incite un patient à le consulter plutôt dans une clinique privée dont il est salarié ou promoteur. De même, de nombreux enseignants du secteur public exercent simultanément dans des établissements privés : ils s'absentent régulièrement ou confient leurs cours à des stagiaires afin de privilégier les écoles, instituts et universités privées.

En définitive, cette bureaucratie nourrie par la corruption, l'absentéisme et le double emploi alimente le ressentiment des citoyens à l'encontre de l'État, déjà fragilisé par ses propres carences.

b) L'administration entre népotisme, clientélisme et néopatrimonialisme

« Le détournement des deniers publics et la corruption sont devenus comme des institutions, et le résultat en fut la mise à mort systématique, délibérée et concertée de l'Etat »⁶⁴¹.

Dans les administrations maliennes, les agents incompetents sont nombreux, car les critères d'intégration dans la haute fonction publique manquent de transparence. En effet, sont recrutés des militants de partis politiques ou des personnes liées par des relations de parenté, tandis que les concours ne constituent souvent que de simples formalités destinées à masquer des pratiques frauduleuses. Cette politisation de l'administration publique valorise l'incompétence et favorise les comportements répréhensibles.

De surcroît, la corruption est très rarement sanctionnée au Mali. Lorsqu'il y a des condamnations, elles demeurent symboliques et s'inscrivent le plus souvent dans un contexte de règlement de comptes politiques ou personnels. Ainsi, l'impunité encourage la gabegie financière.

Tant que le népotisme, le clientélisme et le néopatrimonialisme resteront profondément ancrés dans les pratiques sociales et politiques, l'État demeurera dysfonctionnel et donc peu légitime. Au nord, les rebelles exploitent ce ressentiment des citoyens pour élargir leur base sociale et justifier à l'international leur lutte, alors même que la plupart de leurs chefs sont eux-mêmes issus de l'administration, de l'armée ou des sphères politiques, et participent donc du système qu'ils prétendent combattre.

Les services publics sont paralysés par la corruption. Rares sont les agents véritablement dévoués. En effet, *« ce phénomène de grande ampleur touche tant le sommet de l'Etat que le fonctionnaire en bas de la pyramide qui s'adonne, lui à la corruption pour survivre, les salaires n'étant pas versés, ou alors ils sont si faibles qu'ils ne permettent pas à la population de vivre. A travers ces pratiques, c'est l'autorité de l'Etat qui est mise à mal, contournée par les acteurs sociaux. L'Etat ne peut pas répondre aux besoins élémentaires de son peuple, il est dysfonctionnel et le néo-patrimonialisme condamne le développement d'un Etat déjà structurellement défavorisé »⁶⁴².*

⁶⁴¹ Moussa Konaté, Mali, ils ont assassiné l'espoir, Paris, L'Harmattan, 1990, p.92.

⁶⁴² Virginie Baudais, 2015, op.cit. p.180.

En définitive, ces maux entravent la construction étatique. Or, des services publics fonctionnels sont à la fois un instrument de légitimation de l'État et un vecteur de son soft power. Au Mali, où l'administration publique incarne les dérives les plus manifestes, l'État souffre d'un profond déficit de légitimité.

Conclusion chapitre I

« En définitive, révoltes et rébellions apparaissent dans des circonstances où l'autorité et le pouvoir politiques étatiques sont, soit affaiblis (Firhun en 1916 et Kaosen en 1917 dans le contexte de la Première Guerre mondiale), soit en formation (révolte de l'Adagh en 1963-1964 dans une situation de construction de l'Etat malien), soit en transformation au moment où apparaît la démocratisation des Etats nigérien et malien, précédemment régis par des partis uniques et dirigés par des dictateurs militaires »⁶⁴³.

Ce chapitre a mis en exergue, la trajectoire sinueuse de la construction de l'Etat au Mali. En effet, les contradictions inhérentes dans la construction de l'Etat malien depuis l'indépendance *« témoignent des difficultés à absorber l'héritage des structures coloniales dans le cadre d'une politique de modernisation »⁶⁴⁴* de l'Etat postcolonial.

En définitive, l'État malien s'illustre par un caractère non fonctionnel marqué par une quintuple incapacité : incapacité de l'«État importé» à s'imposer, incapacité à gérer la «question touarègue», incapacité à faire émerger un système politique endogène, incapacité à fournir les services sociaux de base et incapacité à répondre efficacement aux crises conjoncturelles. Ces déficiences, aggravées par le népotisme, le clientélisme et le néopatrimonialisme, délégitiment l'État et ouvrent la voie à la substitution progressive des ONG.

Toutefois, malgré ces fragilités structurelles, le Mali ne manque pas d'atouts pour envisager un avenir plus prometteur, notamment grâce à son héritage historique et à sa diversité culturelle. En effet, *« les groupes ethniques actuels du Mali sont nés de ce métissage plus ou moins accentué entre Noirs autochtones et blancs méditerranéens »⁶⁴⁵*. Les rébellions, portées par une minorité de la minorité arabo-touarègue, exploitent surtout les faiblesses de l'appareil sécuritaire national. En effet, la négligence de l'outil de défense, caractérisée par un déficit d'effectifs et un équipement dérisoire, a favorisé aussi bien le déclenchement des rébellions que l'essor de groupuscules armés capables d'imposer leurs lois à l'État. C'est précisément

⁶⁴³ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.365. Aussi p.517 « [i.e. La rébellion touarègue de 1916 sous la direction de Firhun], la révolte fut aussi favorisée par l'affaiblissement momentané du pouvoir colonial, à l'époque où la guerre mondiale absorbait une partie de ses troupes ». Voir également André Bourgeot, Dominique Casajus, Les vertus de la Démocratie in Le Monde des débats Juillet-août 1993. Cf. également André Bourgeot, 2013, op.cit. « [...] ces rébellions interviennent toutes lorsque le pouvoir central étatique est affaibli, en construction ou en gestation ».

⁶⁴⁴ Raphaël Porteilla, Le nouvel Etat Sud-africain : des Bantoustans aux provinces, 1848-1997, Thèse de Doctorat, Droit public, Université de Bourgogne, 1996 in résumé. [En ligne] <https://theses.fr/1996DIJOD003>

⁶⁴⁵ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.21.

sur cette dimension sécuritaire à savoir les défaillances de l'armée, des paramilitaires que portera le chapitre suivant.

Chapitre II – Les faiblesses de l’outil sécuritaire malien : des interstices propices aux séditions et aux activités illicites

« Le gros de la corruption au Mali concerne le secteur de la sécurité. Tout est “secret défense” quand on s’y intéresse. C’est la société qui est malade, l’armée n’est pas en dehors de cela »⁶⁴⁶.

Les dispositifs de sécurité institutionnels au Mali reposent principalement sur l’armée, les forces paramilitaires et les services de renseignement. Toutefois, cette architecture sécuritaire se caractérise par de profondes faiblesses, à la fois structurelles et conjoncturelles : insuffisances numériques et matérielles, déficits de formation, de professionnalisme et de motivation, corruption, précarité, indiscipline, politisation de l’appareil sécuritaire et fragilisation induite par les accords de paix successifs. Ces lacunes contribuent à rendre l’ensemble du système sécuritaire largement impuissant.

Depuis l’indépendance, le nord du Mali constitue l’espace le plus exposé aux turbulences politico-militaires. Cinq rébellions « à dominante touarègue » y ont éclaté, au cours desquelles les insurgés ont souvent pris l’ascendant sur l’armée régulière. Ces défaites successives ont favorisé, au sein d’une frange des communautés arabo-touarègues, l’émergence d’une véritable culture insurrectionnelle. Depuis les années 1990, les rapports de force demeurent globalement favorables aux rebelles, qui en usent de manière stratégique : ils défient l’État, recourent au chantage et imposent, à plusieurs reprises, des accords de paix jugés inconstitutionnels et attentatoires aux prérogatives régaliennes.

Le secteur de la sécurité au Mali souffre ainsi de dysfonctionnements majeurs qui privent l’État du monopole de la violence légitime. – concept central de Max Weber⁶⁴⁷ sans lequel l’autorité politique perd toute effectivité. Ce vide sécuritaire favorise la prolifération de groupuscules armés échappant à tout contrôle institutionnel. Le faible maillage territorial des forces de sécurité crée des zones grises propices à l’émergence de factions armées diverses (rebelles, narcoterroristes, bandits, et cetera). Dans la plupart des communes rurales, l’absence de présence sécuritaire est manifeste : il n’existe ni poste de police, ni brigade de gendarmerie, ni caserne militaire, et encore moins de service de renseignement opérationnel. L’on peut ainsi parler, sans exagération, d’un véritable vide sécuritaire.

Le Mali apparaît ainsi comme un État fragile, incapable d’assurer un contrôle effectif de ses frontières et de garantir pleinement sa sécurité intérieure. La vulnérabilité de son appareil sécuritaire constitue l’un de ses principaux points faibles. Or, cet appareil, en tant qu’organe vital de l’État, conditionne sa survie : toute défaillance majeure l’expose à de graves menaces. La situation du Nord, transformé en véritable no man’s land depuis le début des années 1990, illustre clairement cette incapacité.

⁶⁴⁶ Maxime Ricard, Mali Kura, Mali fanga. La trajectoire politique du Mali sous domination militaire, Note de recherche n° 132, IRSEM, novembre 2022. [En ligne]
https://www.irsem.fr/storage/file_manager/files/2025/03/nr-132-fr.pdf

⁶⁴⁷ Weber, M. (1959). Le Savant et le politique. Paris, Plon.

En somme, l'architecture sécuritaire du Mali, reposant sur l'armée et les services de renseignement, demeure marquée par des défaillances structurelles et fonctionnelles qui favorisent l'instabilité. Les rébellions touarègues, souvent victorieuses face à l'armée régulière, et la prolifération de groupes armés dans les zones grises du territoire témoignent de la fragilité de l'État.

Ce chapitre analysera donc les institutions sécuritaires maliennes à travers trois axes : dans un premier temps, l'évolution et les caractéristiques de l'armée malienne, dans un second temps, l'émergence et le rôle des forces paramilitaires, enfin, les dysfonctionnements structurels du service de renseignement et leurs effets sur la sécurité nationale.

Section 1 : De l'armée aux paramilitaires : Des rébellions favorisées par une politique sécuritaire lacunaire

« La question du Nord est celle dont la résolution conditionne, plus que tout autre paramètre, la survie du Mali en tant que la nation dans sa configuration actuelle. C'est pour avoir mal intégré cette donnée géopolitique essentielle que le pays est en train de perdre le pari de la défense de l'intégrité du territoire et de la sécurité et de se voir inscrire sur la liste rouge des pays non sûrs, non fréquentables ! Un autre gâchis que nous mettrons du temps à réparer »⁶⁴⁸.

La récurrence des rébellions touarègues s'explique certes par des enjeux géopolitiques, mais elle est aussi facilitée par la faiblesse structurelle de l'armée malienne. En effet, l'armée disposait, lors de la première rébellion de 1963-1964 (Alfellaga), de moyens plus conséquents que lors de la cinquième rébellion de 2012. Cette dernière a vu les forces maliennes mises en déroute par une coalition hétéroclite (groupes terroristes, islamistes et indépendantistes) plus organisée, mieux équipée et bénéficiant d'appuis internationaux.

On peut ainsi parler d'une dégradation progressive des capacités militaires du Mali. Dans les années 1960, l'armée apparaissait relativement bien dotée. Or, à partir de la Deuxième République, ses moyens se sont progressivement érodés, jusqu'à faire de l'armée, entre la fin des années 1990 et 2012, l'ombre d'elle-même.

Dès lors, plusieurs questions se posent : comment expliquer cette dégradation continue de l'outil militaire malien ? Comment comprendre les lacunes de la politique sécuritaire depuis 1991 ? Existe-t-il une corrélation entre l'affaiblissement de l'armée et la récurrence des rébellions touarègues ?

Pour y répondre, nous analyserons successivement les facteurs structurels et conjoncturels qui ont contribué à l'affaiblissement durable de l'appareil de défense et de sécurité.

⁶⁴⁸ Abdoul Traoré dit Diop, Comment meurt l'autre moitié du Mali, La sahélienne, Mali, 2011, p.67-68.

A) Une politique sécuritaire déterminée par des facteurs structurels et idéologiques

« Les pays africains manquent concrètement de moyens (pauvreté, défaillance structurelle de l'Etat, faiblesse de l'appareil sécuritaire, déficit budgétaire, crise de confiance entre les populations et l'appareil judiciaire) pour faire face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Cette configuration favorise inexorablement l'apparition de zones grises ou de territoires infranationaux au sein desquels le pouvoir d'Etat ne s'exerce plus. Dans cette catégorie de territoires déshérités, des groupes armés locaux se sont appropriés les richesses de la région et la gouvernent en marge des lois, transgressent totalement les règles du pouvoir central »⁶⁴⁹.

Dans l'histoire de la politique sécuritaire, on peut distinguer trois grandes périodes: une première période comprise entre 1960 et 1991, une seconde s'étalant de mars 1991 à 2021, et enfin une troisième commençant à partir du coup d'Etat du 24 mai 2021.

Au cours de la première période, le Mali était plutôt bien doté en armements. Concernant la seconde, elle est marquée par le manque d'investissement dans l'armée et un désintérêt du politique pour le secteur de la défense et de la sécurité. Quant à la troisième période, elle se caractérise par une politique de réarmement assumée. L'armée est devenue la priorité nationale. En effet, *« A cause de l'échec de sa politique de défense et de sécurité, le Nord-Mali est devenu une passoire où les avions atterrissent et décollent à l'avenant, où la drogue circule à foison, où les aventuriers de tout bord viennent écluser tranquillement leur thé sur le sable quand ils sont traqués ailleurs et négocier les termes des accords avec les ayant droit de leurs victimes. Certes nous partageons cette pénible condition avec d'autres pays sahélo-sahariens. Mais c'est bien notre pays qui constitue de faiblesse indiscutable de ce vaste ensemble »⁶⁵⁰.*

Du point de vue structurel, la politique sécuritaire malienne sous l'ère démocratique a été déterminée par des choix idéologiques qui ne tenaient pas compte de l'environnement géopolitique.

a) Un appareil sécuritaire politisé et inefficace

« Un des problèmes majeurs encore est la politisation d'une frange de l'armée qui a engendré des divisions internes »⁶⁵¹.

L'armée malienne sous l'ère démocratique a été fortement politisée pour la rendre inefficace. Cette politisation se caractérise par des promotions complaisantes et des relations incestueuses entre le politique et le militaire. *« Le nombre d'officiers supérieurs était pléthorique. Avec sa pyramide inversée, la structure des effectifs la faisait souvent qualifier d'armée de parade. En outre, le moral des troupes n'était pas au beau fixe, en raison des graves difficultés socio-*

⁶⁴⁹ Cassandra Burlovic, L'Etat-nation au Mali : un modèle importé adapté et viable ? Les failles du modèle malien mises en lumière depuis la crise de 2012, Atramenta, 2023, p.49 citant Diawara Boubacar, Territorialisation des politiques publiques et reconstruction de l'Etat au Mali en termes de gouvernance, Thèse de Sciences politiques à l'université Paris-Est, 2019.

⁶⁵⁰ Abdoul Traoré dit Diop, 2011, op.cit., p.67.

⁶⁵¹ Aly Tounkara, 2023, p.132 citant GRIP, 2013.

économiques et de la paupérisation que connaissent de larges franges de ses effectifs, mais aussi et surtout en raison du mécontentement engendré par les nominations opérées, notamment, aux grades de général et de général de brigade. [...] il était reproché au Président [Amadou Toumani Touré], qui était issu des rangs de l'armée, de n'avoir rien fait durant toute une décennie au pouvoir pour renforcer les capacités de celle-ci et de lui avoir, au contraire, épargné tout engagement sur le terrain, afin d'empêcher les officiers supérieurs d'acquérir la légitimité du combat »⁶⁵².

De surcroît dans l'armée, il existe des clans affiliés « presque » à des partis ou à des hommes politiques. Cette instrumentalisation de l'armée l'a affaiblie en termes de cohésion et d'efficacité. En effet, les divisions entre les bérets verts (l'armée de terre) et les bérets rouges (le 33^{ème} régiment des commandos parachutistes) expliquent au moins en partie, la chute rapide des régions du nord après le coup d'Etat du 22 mars 2012. Ces dissensions prirent un tournant dramatique le 8 février 2013 avec des affrontements fratricides entre ces deux composantes de l'armée malienne.

La politisation de l'armée a été l'arme politique utilisée par les politiques pour accéder au pouvoir ou au contraire pour s'y maintenir. Une armée forte est perçue par les politiques comme une menace contre leur régime.

b) Une approche politisée et idéalisée de la sécurité

*« Avec l'ère démocratique, l'institution militaire et les actions qui en découlent ont été reléguées au second plan. Sur le front, l'état des camps, des équipements et les conditions de vie et d'exercice de l'action militaire étaient extrêmement difficiles. Devant l'hostilité du terrain, le déploiement des effectifs ne reposait sur aucune norme militaire. Il reposait sur des considérations politiques et familiales. Dans cette immense zone qu'est le septentrion, les outils technologiques comme les GPS, les drones étaient méconnus. Les ressources humaines étaient également insuffisantes »*⁶⁵³.

A partir du coup d'Etat du 26 mars 1991, la sécurité au Mali a été politisée et idéalisée. Les gouvernants ont affaibli l'armée et traité les rébellions touarègues sous l'angle politique en faisant abstraction des enjeux géopolitiques qu'elles recouvrent. De ce fait, au lieu de s'atteler à renforcer l'armée malienne en moyens humains et matériels afin qu'elle soit apte à relever le défi sécuritaire, ils ont fait l'étonnant choix de la réduire à une « armée de parade ». Ainsi, « A la rébellion est venue s'ajouter l'apparition d'hommes armés échappant à tout contrôle. Les cinquante années de « paix française », l'ordre et la sécurité instaurés par Modibo Keita,

⁶⁵² Nourredine AYADI, 2024, Kidal vaut bien une guerre. L'Algérie et la France au Mali et au Sahel. Influence vs Puissance. Autopsie d'un conflit géopolitique, p.85.

⁶⁵³ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.132-133.

*préservés par Moussa Traoré, cessent d'être réalité. L'Etat se trouve déstabilisé, d'une part, par des hommes qui contestent son existence, d'autre part, par les bandits armés »*⁶⁵⁴.

Rappelons que depuis son indépendance en 1960, le Mali a connu cinq (5) rébellions touarègues. Cependant, on peut affirmer sans conteste que depuis l'instauration du régime « démocratique » au Mali en mars 1991, le pays est confronté à la récurrence des rébellions touarègues. De toute évidence, cette instabilité est liée au mode de gestion de ces rébellions par ces régimes qui ont une approche fortement politisée et idéalisée de la rébellion et des questions sécuritaires de façon générale.

En effet, pour le Président Alpha Oumar Konaré (08 juin 1992 -08 juin 2022), « *La rébellion des populations du Nord[en 1990] avait pour objectif légitime la renégociation des conditions de leur participation à la nation malienne. Leur combat était d'essence démocratique. C'était un combat pour l'honneur et le développement. C'était un combat contre une manière de gérer les affaires de notre pays, dont tous les Maliens ont souffert. En son temps, nous avons soutenu ce combat »*⁶⁵⁵.

Cette approche idéologique qui réduit la rébellion à un déficit démocratique et de développement a poussé les régimes à négliger le secteur de la sécurité.

De 1991 à 2011 seulement trente-six millions de dollars américains⁶⁵⁶ ont été investis alors que la rébellion ne s'est jamais véritablement éteinte durant cette période (1990-1996, 2006, 2007-2009 et 2012).

Le Président Amadou Toumani Touré (08 juin 2002- 22 mars 2012) a continué la même approche sécuritaire en s'abstenant d'investir dans l'armée. Si bien que lorsqu'éclate la rébellion de 2012 « [...] moyens étaient, au plan militaire, bien sommaires : parc auto vétuste, infrastructures quasi inexistantes, déficit de moyens de communication, insuffisance des moyens logistiques, pénuries récurrentes de carburant et de pièces de rechange, entretien des véhicules et engins défectueux. L'armement était le plus souvent rudimentaire et le système d'arme insuffisant. L'artillerie faisait défaut et la munition était parcimonieusement disponible. Les deux avions de chasse de type MIG 21 et les quatre hélicoptères de combats dont disposaient les forces aériennes étaient vétustes et dérisoires »⁶⁵⁷.

Quant au Président Ibrahim Boubacar Keïta (11 août 2013- 18 août 2020), il a certes manifesté sa volonté de réarmer l'armée et d'améliorer la condition des troupes à travers la *loi d'orientation et de programmation militaire* adoptée en février 2015 par l'Assemblée nationale.

⁶⁵⁴ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.146.

⁶⁵⁵ Ibid. p.151-152 citant un extrait des déclarations faites par le Président Konaré à Koulouba (palais présidentiel) le 28 mai 1994 devant le corps diplomatique, les représentants des partis politiques, de la société civile, les représentants des MFUA, les notabilités du nord, les Forces armées et de sécurité.

⁶⁵⁶ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit., p.144. « [...] à partir des années 1990, avec l'avènement de la démocratie, les achats d'armes baissent fortement dans les pays du Sahel. De 1991 à 2011, le Mali ne dépense que trente-six millions de dollars US en armement, contre trente-neuf pour le Burkina Faso et vingt-quatre pour le Niger, alors que la Mauritanie atteint soixante-dix-huit et le Botswana deux cent seize. [...] Les données du SIPRI indiquent qu'à partir de 1991, le Mali cesse quasiment d'équiper son armée. [...] Le choix des djihadistes de s'installer dans le Sahel n'est-il pas lié à cette faiblesse en équipement militaire ? ».

⁶⁵⁷ Nourredine AYADI, 2024, op.cit., p. 84-85.

Ce fut un échec patent car les fonds ont été détournés. L'armée n'a pas été, de ce fait, dotée de moyens adéquats.

Ainsi, la défaite de l'armée malienne en 2012 ou plus globalement la difficulté de celle-ci à faire face aux rébellions touarègues est tributaire de la politique sécuritaire des dirigeants maliens successifs depuis 1991. En effet, leur approche politisée et idéalisée qui consiste à traiter les rébellions uniquement sous l'angle politique (par les accords) et sous l'angle du développement (par des investissements au nord) a montré ses limites. Tant que l'armée n'aura pas les moyens d'assurer sur l'ensemble du territoire la loi et l'ordre, les revendications des rebelles ne deviendront jamais pacifiques.

c) Une institution sécuritaire rongée par la corruption endémique

« Profondément corrompue, composée de soldats dépenaillés et dépourvus d'équipements, elle ne constituait plus une armée lorsque les insurgés se sont emparés du pouvoir dans le nord du Mali en 2012 [...] Les militaires maliens, eux, ont continué de faire figure de « bureaucrates en uniforme » et de soldats d'opérette », bons pour la parade [...] »⁶⁵⁸.

Le déclenchement de la rébellion touarègue de 2012 a révélé au monde une armée malienne « malade ». Le problème de corruption constitue l'un des maux de cette armée. *« Sous la façade qui s'écroule, les Forces armées maliennes (FAMA) sont gangrenées par la corruption. Les équipements manquent ; et le recrutement et l'avancement dépendent des connexions sociales (ou de la capacité à payer) plutôt que du mérite [...] Résultat : une armée démotivée, au leadership défaillant, sans cohésion, déboussolée devant un ennemi plus motivé, mieux préparé et mieux armé. Après 2012, plusieurs soldats répètent la même phrase : « Si tu meurs pour la cause du Mali, tu meurs pour rien »⁶⁵⁹.*

En effet, la corruption au sein de cette grande muette se manifeste sous plusieurs formes : le clientélisme et le népotisme dans les recrutements, les critères opaques pour les graduations, les permissions (congrés, formations...), monétisation du déploiement sur les champs de conflits à l'intérieur et les missions extérieures (missions de l'ONU, formations à l'étranger ...), le détournement de la solde des militaires du rang.

De 1992 à 2012, l'armée malienne était devenue l'agence nationale d'emploi pour les enfants en échec scolaire et sociale (aussi bien de l'élite politique, des hommes d'affaires bref tous ceux

⁶⁵⁸ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Une guerre perdue. La France au Sahel*, Éditions JC Lattès, 2020, p.44. Cf. A. Bourgi « Les enjeux géopolitiques de la crise malienne », *Civitas Europa*, vol. 31, no. 2, 2013, pp. 11-17. « Le fiasco institutionnel n'a été [...] qu'un avatar de la démocratie consensuelle menée par ATT. Derrière des apparences démocratiques, l'exercice du pouvoir se réduisait à des pratiques clientélistes et népotiques, fragilisant l'institution militaire. [...] L'armée souffrait d'un sous-équipement et d'un fossé croissant entre une troupe dépenaillée et une hiérarchie accaparée par les retombées financières d'activités criminelles». Cf. également Abdoul Traoré dit Diop, 2011, op.cit., p.67. « Et pourtant, que d'hommes en uniforme avons-nous ! Mais ceux parmi eux qui sont prêts à mourir tout de suite pour que les autres vivent ne sont pas majoritaires, tant on a favorisé le clientélisme dans le recrutement et dans la promotion, tant on a favorisé le clinquant et le tape-à-l'œil au détriment de l'efficacité et de l'engagement patriotique ».

⁶⁵⁹ Boisvert, Marc-André. « Forces armées maliennes, une lente reconstruction », *Afrique contemporaine*, vol. 260, no. 4, 2016, pp. 87-90 citant Sana, 2013.

qui peuvent déboursier de l'argent) au mépris des règles objectives (critères intellectuels, physiques, psychologiques, moraux, et cetera)⁶⁶⁰.

Par ailleurs, nombreux étaient les officiers maliens alliés aux narcotrafiquants et « *C'est cette « alliance prédatrice » qui gérait de fait les affaires et la sécurité dans un Nord abandonné par Bamako, sa police et son armée. C'est dans ce contexte que s'est préparée la rébellion de 2012, facilitée par l'arrivée des troupes touarègues de Kadhafi, étrangement laissées libres par les Français de quitter la Libye avec des stocks d'armes modernes considérables. Mais cette nouvelle rébellion indépendantiste a vite pris une tournure radicalement nouvelle, du fait de son alliance avec les jihadistes, mais surtout en raison de la prise de pouvoir très rapide de ceux-ci. Après l'attaque combinée entre indépendantistes (MNLA) et jihadistes (AQMI, Ansar Eddine, Mujao), les premiers allaient se faire complètement marginaliser* »⁶⁶¹.

De plus, la condition des soldats était indigente avec des salaires et des primes très bas. Dans un Etat malien sans filets sociaux, une partie des forces de l'ordre et de sécurité s'est adonnée au racket. Les PAS ont paupérisé la population malienne, les valeurs républicaines et nationales se sont envolées, favorisant le népotisme, le clientélisme dans tous les secteurs du pays⁶⁶².

La corruption a porté atteinte aux fondements même de l'armée. Elle a sapé l'institution sécuritaire éthiquement, structurellement, moralement et opérationnellement. Comme le résume assez exactement M-A Pérouse de Montclos : « *La corruption mine les appareils sécuritaires africains : revente d'armes, trafics, contrats fictifs, népotisme, impunité et indiscipline affaiblissent les armées face aux groupes djihadistes. Le Mali n'échappe pas à ces dérives : avant la crise de 2012, certains officiers étaient déjà suspectés d'implication dans les trafics de drogue au Sahara* »⁶⁶³.

La corruption au sein de l'armée malienne est liée en partie aux graves difficultés socio-économiques et à la paupérisation d'une grande partie des troupes.

B) Le Mal : une politique de défense et de sécurité à l'épreuve de trois facteurs conjoncturels

« Le nombre total de militaires est très faible au Mali. On dénombre en effet 7 350 soldats dans l'armée, ainsi que 4 800 gendarmes et 3 000 auxiliaires dans des milices, soit un total de 15 150 personnes. Si l'on prend uniquement le nombre de soldats, cela signifie que le

⁶⁶⁰ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.127-128. « Le recrutement et la formation peu rigoureux des soldats affectent leur qualité, leur motivation et leur discipline. Beaucoup rejoignent l'armée faute d'emploi et, face aux salaires irréguliers, se rebellent parfois contre leurs supérieurs. [...] Le trafic d'armes et de munitions s'y pratique en toute impunité, à tous les échelons.

⁶⁶¹ Olivier de Sardan, Jean-Pierre. « 6. La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective », *L'enchevêtrement des crises au Sahel. Niger, Mali, Burkina Faso*, sous la direction d'Olivier de Sardan Jean-Pierre. Karthala, 2023, pp. 101-118. Toutefois, le nord n'a pas été abandonné par Bamako, en réalité, l'Etat a démilitarisé la région conformément aux accords de paix.

⁶⁶² Aly Tounkara, 2020, op.cit., p. 37 paraphrasant Bourgeot, 2017 : 2.

⁶⁶³ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, 2020, op.cit., p.59.

Mali a 46 militaires pour 100 000 habitants soit, par comparaison, moins qu'au Sénégal (105) et au Tchad (155) »⁶⁶⁴.

Trois facteurs conjoncturels notables sont à l'origine des problèmes sécuritaires au Mali. Il s'agit : les directives des IFI (Institutions Financières Internationales), les accords de paix avec les rébellions et la sous-traitance de la sécurité à travers la milicisation.

Ces trois facteurs contribuèrent à l'affaiblissement de l'armée malienne et de l'ensemble de l'appareil sécuritaire. En effet, le premier facteur a restreint les financements de l'armée. Quant au deuxième facteur, il a redéfini les contours de l'architecture sécuritaire du Mali à double titre : le rétrécissement du quadrillage territorial dans le septentrion et l'incorporation des anciens rebelles dans l'armée. Quant au troisième facteur conjoncturel, il a favorisé la porosité entre le narcotrafic et les supplétifs de l'armée d'une part et d'autre part, il a exacerbé les tensions communautaires au nord du Mali.

a) Une politique sécuritaire dictée par les accords de paix

« Les autorités maliennes se sont compromises à travers des accords qu'un Etat sérieux n'aurait pas signés »⁶⁶⁵.

Tout conflit se termine par la table des négociations et le terrain détermine les rapports de force lors des rounds de négociation. Mais les accords de paix au Mali apportent plus de problèmes que de solutions. *« Selon le Président Touré, la situation dans la zone septentrionale était le résultat du processus de démilitarisation et de désengagement de l'armée et des forces de sécurité lié à la conclusion du Pacte national et des Accords d'Alger de 2006. La démilitarisation de la région, qui était une exigence de la rébellion, a entraîné un repli de tous les militaires, la fermeture des postes avancés d'intervention rapide, ainsi que l'abandon de toutes les opérations de police et de sécurité. En conséquence, le Mali a dû, selon lui, concéder un territoire de 700 000 km², aujourd'hui soumis à tous les fléaux, mais surtout au travail de certains services »⁶⁶⁶.*

La paix en « pays » touareg est conditionnée au succès du maillage territorial par l'armée et du désarmement touareg. Or, au Mali, depuis l'accord de Tamanrasset et tous les accords postérieurs, les rebelles ont obtenu de l'Etat une démilitarisation du nord. Cet état de fait a entraîné, peu à peu, une désarticulation de l'outil de défense national permettant à une frange des Touaregs de se constituer des stocks d'armes et de se livrer à des trafics de tous genres. Ce vide a favorisé également l'installation des groupes islamistes.

⁶⁶⁴ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.133.

⁶⁶⁵ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p. 200. Cf. également Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.67
« La fourberie touareg—qui trouve son origine dans l'accord d'Alger de 2006- a trahi l'armée au profit de la rébellion ».

⁶⁶⁶ Nouredine Ayadi, 2024, op.cit. p.60.

En effet, les différents accords de paix signés depuis 1991 ont tour à tour entraîné un démantèlement du dispositif sécuritaire au nord du Mali. Il est aisément donné de constater qu'il y a une corrélation entre cette démilitarisation et la recrudescence de l'insécurité mais aussi la récurrence des rébellions touarègues. En effet, sur les cinq (5) rébellions touarègues qu'a connues le Mali, les quatre (4) dernières s'étalent de 1990 à nos jours (2025).

L'Etat a consenti à mettre fin à l'administration militaire au nord, à limiter les interventions de l'armée au niveau local. Cet allègement du maillage sécuritaire a permis l'instauration de zones grises échappant au contrôle de l'Etat et au développement d'activités illicites et criminelles. En effet, « *Après la signature de l'accord de Tamanrasset, beaucoup de combattants rebelles ont été intégrés sous le régime du président Konaré. Ils étaient au nombre de 3 215 dont « 2 735 dans l'armée, la gendarmerie et la garde nationale, 150 dans l'administration, 100 dans les services des douanes, 50 dans le corps des agents des eaux et de forêts et 180 dans les autres administrations »*⁶⁶⁷.

Ces intégrés ou réintégrés désertent l'armée avec armes, munitions et véhicules de combats⁶⁶⁸. Étant intégrés à la chaîne de commandement et connaissant tous les rouages de l'armée, ces défections constituent l'un des talons d'Achille de l'armée malienne. Elles expliquent en partie les défaites sur le terrain militaire car l'armée n'a plus de secret pour ces rebelles dont certains chefs rebelles sont des officiers supérieurs de l'armée régulière. A titre d'illustration en 2012, le MNLA comptait « *environ 800 hommes qui ont combattu dans les brigades de Kadhafi, 1 000 déserteurs en provenance de l'armée malienne, 500 jeunes de la région et maintenant des gens qui arrivent du Niger et d'ailleurs* »⁶⁶⁹.

Ainsi, le double phénomène (accords de paix étriés et intégrations-désertions des anciens rebelles) affectent profondément le système sécuritaire malien. En effet, l'institution sécuritaire est ébréchée car plus de la moitié des rebelles anciennement intégrés désertent lors de nouvelles rébellions.

⁶⁶⁷ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.43 citant Barbet, 2015 : 64.

⁶⁶⁸ Ibid.

⁶⁶⁹ Thierry Perret, Mali : une crise au Sahel, éditions Karhala, 2014, p. 36 cité également dans A. Tounkara, 2020, p.64. Cf. également Nourredine Ayadi, 2024, op.cit. p. 81 « Il (MNLA) rejetait clairement l'autorité centrale et annonçait la possibilité du recours à l'action armée pour faire aboutir ses revendications politiques. Ce processus a été amplifié par le ralliement de nombreux cadres de l'ancienne rébellion, qui avaient intégré l'armée malienne et occupé des positions officielles, dont notamment le colonel Ba Ag Moussa ». Cf. p.80, il avance également le chiffre de « quelque huit cents éléments revenus de Libye » prépositionnés (cantonnés) sur trois sites stratégiques Zakat, Tin-Essako et Abeïbara permettant d'assurer le contrôle sur les axes routiers et voie d'accès du sud du Mali vers la Libye, le Niger et l'Algérie.

b) Une politique sécuritaire influencée par les injonctions des IFI

«Les injonctions des institutions de Bretton Woods à l'endroit des économies du Tiers-Monde dans les années 1980 n'ont pas épargné le Mali. [...] Les domaines de souveraineté (forces de sécurité, affaires étrangères, la justice) sont relégués dans des domaines non prioritaires. Seuls 3 % du budget national y a été consacré »⁶⁷⁰.

Des années 1990 jusqu'au déclenchement de la rébellion touarègue de 2012, les effectifs de l'armée malienne n'avaient guère dépassé le seuil de 7 500 militaires pour un territoire qui fait 1 241 238 kilomètres carrés. A cette faiblesse numérique, il faut ajouter la faiblesse logistique, d'équipements et un déficit de formation. Ces problèmes sont liés au faible budget alloué au secteur de la sécurité. Comme le relève S. Doumbia, *« Il faut dire que le budget alloué pour les armes ne répond pas aux objectifs de défense d'un territoire aussi vaste et confronté à des problèmes de rébellion depuis l'indépendance. En soixante ans d'indépendance, le budget moyen alloué aux forces armées du Mali, du Burkina Faso et du Niger n'a jamais atteint 4 % du PIB. Au Mali, les budgets les plus élevés sont ceux de 1975 (3, 166%), 1978 (3, 214 %), 2017 (3, 027%) et 2020 (3, 325%) [...] Les fortes hausses à partir de 2014 sont dues au conflit djihadiste du Sahel qui a obligé les gouvernements à dépenser beaucoup plus d'argent dans les armes et équipements »⁶⁷¹.*

En terme d'équipements militaires, le Mali ne disposait en 2012 que de deux hélicoptères en état de marche pilotés de surcroît par des mercenaires ukrainiens, de quelques avions de surveillance de type Tétrás, d'une quarantaine de blindés de reconnaissance (BRDM-2) et d'une quarantaine de blindés de transport de troupes de fabrication sud-africaine (RG-31 Nyala)⁶⁷².

Ce sous-équipement et sous-effectif sont liés aux directives des institutions de Brettons-Wood (FMI, Banque mondiale) dans le cadre du PAS (Programme d'Ajustement structurel) pour résorber la dette publique qui augmente exponentiellement.

En effet, celle-ci passa de 55 milliards de francs CFA en 1968 à 1 700 milliards de francs CFA en 2001 puis à 3 349 milliards en décembre 2013⁶⁷³ et 5 918 89 milliards CFA en fin décembre 2022 avant d'atteindre 6 255 61 milliards CFA en fin juin 2023⁶⁷⁴.

Ce sous-financement du secteur de la sécurité et de la défense eût comme conséquence l'apparition de « zones grises » hors contrôle étatique. Ce qui favorisa l'implantation de groupuscules factieux et terroristes notamment au nord du pays. Plusieurs localités du Mali peuvent faire une décennie sans observer une présence des forces de défense et de sécurité. En effet, dans de nombreuses circonscriptions rurales, il n'existe aucune garnison de l'armée ou

⁶⁷⁰ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p. 36-37 citant Bourgeot, 2017 : 2.

⁶⁷¹ Souleymane Doumbia, 2023, op. cit., p.144-145.

⁶⁷² Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.129-130.

⁶⁷³ Ibid.p.120 « D'après The Word fact Book de la CIA, la dette du Mali qui n'était que de 55 milliards de francs CFA en 1968 a atteint 1 700 milliards de francs CFA en 2001, et était estimée à 3, 349 milliards en décembre 2013. Cela représente son PIB annuel et six fois le budget de l'Etat ».

⁶⁷⁴ Source site du ministère des finances du Mali [En ligne] https://finances.ml/sites/default/files/2023-09/BULL_STAT_DETTE_1er_SEM_2023_FINAL.pdf

même un simple commissariat de police ou un camp de la gendarmerie. On peut parler de vide sécuritaire au Mali. Cet état de fait, explique en partie l'instabilité quasi chronique depuis le début des années 1990.

De fait, les injonctions des institutions financières internationales ont limité de facto, la possibilité de recruter plus d'hommes pour la défense du territoire d'une part et d'autre part, elles ont limité les capacités de l'Etat à doter son armée de moyens adéquats. Si bien qu'en 2012 « *les rebelles n'ont jamais été aussi forts parce qu'en face l'Etat n'a jamais été aussi faible* »⁶⁷⁵. Les rebelles en 2012 étaient mieux armés et probablement mieux formés que l'armée malienne. La chute du régime de Kadhafi, leur a permis de se ravitailler en matériels militaires de pointe. En effet, la Libye était devenue « un marché d'armes à ciel ouvert »⁶⁷⁶

c) Une politique sécuritaire dictée par des accords de paix viciés

*« Des Accords de Tamanrasset (1991) [...] jusqu'aux Accords d'Alger (2006), les dirigeants maliens ont dépouillé l'État de ses attributs de souveraineté dans les trois régions du Nord au profit des mouvements touaregs. Les Accords d'Alger se traduisirent par l'abandon de Kidal, aussitôt occupée pour contrôler divers trafics (drogues, cigarettes, immigration). [...] ATT encouragea la création de milices, notamment arabes, pour contrebalancer l'hégémonie touarègue, semant ainsi les germes des affrontements interethniques »*⁶⁷⁷.

Les accords de paix mal négociés ou négociés avec un Etat malien en position de faiblesse ont permis aux rebelles d'imposer à l'Etat leurs « diktats ». Ces accords ont doublement porté atteinte à la sécurité nationale à travers la démilitarisation du nord et l'intégration des anciens rebelles dans l'armée.

D'abord, à travers les accords de paix, les groupes rebelles arabo-touaregs obtinrent une démilitarisation du nord. « *A cause des accords de paix signés dans le passé entre l'Etat malien et les ex-rebelles, la présence de l'armée malienne dans le nord est quasiment nulle, inexistante* »⁶⁷⁸. Ce désengagement militaire de l'Etat au nord a favorisé l'éclosion d'une constellation de groupes armés (narcotrafiquants, trafics d'êtres humains, terrorisme, rebellions...).

Outre, ces accords permettent l'intégration d'un grand nombre d'anciens rebelles au sein de l'armée. Toutefois, l'intégration ou la réintégration des ex-rebelles à travers les accords de paix contribue à affaiblir l'armée. En effet, la plupart des combattants intégrés font toujours défection en emportant du matériel de guerre ou facilitent la prise de contrôle des garnisons par les rebelles. A titre d'exemple, « *En février 2009, sous l'influence de leurs parrains, les six cents combattants de l'Alliance décident de cesser les attaques. Ils sont accueillis à bras ouverts*

⁶⁷⁵ Abdoulaye Tamboura, in Sabine Cessou, Mali : « Inévitables mésententes au sein de la rébellion touarègue » [En ligne] <https://www.slateafrique.com/616269/mali-inevitables-mesententes-au-sein-de-la-rebellion-touaregue>

⁶⁷⁶ Pellerin, M. (2012). Le Sahel et la Contagion Libyenne. Politique étrangère, Hiver(4), 835-847. <https://doi.org/10.3917/pe.124.0835>.

⁶⁷⁷ Albert Bourgi, 2013, op.cit.

⁶⁷⁸ Serge Daniel, Les Mafias du Mali, Trafics et terrorisme au Sahel, éditions Descartes & Cie, 2014, p.265 citant une note confidentielle du 12 décembre 2011, adressée au chef d'état-major des armées maliennes.

à Kidal par les autorités maliennes et l'ambassadeur algérien en qualité de médiateur, en vue d'organiser leur réintégration officielle dans les forces armées et de sécurité. Au total, ce sont plus de deux mille ex-combattants issus de l'Alliance ou d'autres groupes qui seront versés dans l'armée à cette époque »⁶⁷⁹. Cependant, ces intégrés ont rejoint majoritairement la rébellion en 2012 causant à l'armée de graves préjudices. « *Le MNLA [...], attaqua et occupa Ménaka le 17 janvier 2012. Les soldats du MNLA, bénéficiant de la complicité du chef de bataillon de Ménaka, lui-même touareg, occupèrent le camp. [...] Pourtant ce mouvement ne cessa de grossir en effectif et d'amasser un butin considérable en munitions. [Avec] l'évasion spectaculaire d'intégrés qui rejoignent les rangs des rebelles peu avant la grande offensive de janvier* »⁶⁸⁰. Ainsi à chaque rébellion, c'est le même scénario : des défections en masse et des réintégrations avec des grades grâce aux accords de paix. Certains rebelles réintégrés suivent des formations militaires d'élite. Cette expertise est par la suite retournée contre l'armée nationale.

Par ailleurs, le principal Etat médiateur, l'Algérie a des intérêts croisés avec les rebelles. En effet, la démilitarisation du nord a plus profité à l'Algérie qui y exporta son terrorisme intérieur. Il est non seulement établi incontestablement qu'Amara Saïfi alias Abderazzak El-Para, fondateur du GSPC (Groupe Salafiste pour la prédication et le combat) ancêtre d'AQMI était un agent de la DRS (Département du renseignement et de la Sécurité)⁶⁸¹. En réalité, les rebelles touaregs ne furent qu'un instrument dans un dessein plus funeste du régime algérien : l'implantation au nord du Mali des islamistes algériens. Une manœuvre facilitée par les accords de paix qui ont démilitarisé le nord du Mali. En effet, « *En proie aux troubles des années 1990 (GIA, GSPC), l'Algérie a imaginé une solution : l'exporter au Mali. [...] La DRS a infiltré puis manipulé des réseaux islamistes pour les pousser à quitter le pays, tel Abderazzak El-Para, ex-parachutiste devenu djihadiste, auteur en 2003 de l'enlèvement de 31 touristes, qui rejoignit ensuite le Nord-Mali, aidé en chemin par la douane algérienne selon certains témoignages* »⁶⁸².

Le régime d'Alger utilisa deux stratagèmes pour masquer sa politique pernicieuse. Dans un premier temps, le renseignement algérien fit croire au gouvernement malien que les membres du GSPC devenu AQMI n'étaient que des trafiquants qui n'avaient aucune idéologie islamistes. Pour endormir les autorités maliennes, Alger fabriqua la « légende de Mister Marlboro » du nom d'une célèbre marque de cigarette : « *Mokhtar Belmokhtar, vétéran des maquis d'Afghanistan et d'Algérie, est l'un des "pères fondateurs" du djihad sahélien, œuvrant au rapprochement avec Al-Qaïda. [...] Surnommé "le Borgne" pour une blessure en Afghanistan et "Mister Marlboro" [construction des services algériens], il est considéré comme le parrain*

⁶⁷⁹ Mériadec Raffray, 2013 (édition Economica), op.cit., p.68. Cf. Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.234. « Le 8 juin 1994, les six cents premiers rebelles intégrés dans l'armée firent défection avec armes et bagages ».

⁶⁸⁰ Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.44 citant le Rapport de l'AMDH-FIDH, 2012, crimes de guerre au Nord-Mali/3., P.6.

⁶⁸¹ Lounis Aggoun, Algérophilies Françaises. Des dessous de la guerre en Libye et au Mali. Coup d'Etat en Algérie. De la religion en politique, Éditions Oser Dire, 2016. Dans cet ouvrage, l'auteur retrace remarquablement comment l'Algérie a créé des groupes terroristes au Sahel.

⁶⁸² Gael Baryin, 2013, op.cit. p.44-45. Cf. Lounis Aggoun, 2016, p.127-128.

*du djihadisme au Sahel. [...] Avec ses compagnons, il a renoncé à tout (jeunesse, famille, argent) : leurs actes n'ont qu'un but, la recherche de la mort et de la vie dans l'au-delà »*⁶⁸³.

Dans un second temps, l'Algérie finança une rébellion touarègue en 2006 pour chasser les djihadistes de sa frontière immédiate car parmi ces derniers, certains étaient devenus « incontrôlables ». Alger dénonça le laxisme et la complicité de l'Etat malien. *« Au même moment, les Algériens durcissent leur position. Ils ferment leur consulat à Gao et leur frontière avec le Mali. Ils soutiennent et financent des groupes rebelles touaregs pour lutter contre les éléments djihadistes de l'ex-GSPC algérien qui, depuis 26 janvier 2007, opèrent dans la zone sous une nouvelle étiquette : Al Qaïda au Maghreb islamique. Entrés en conflit ouvert avec les katibas d'AQMI, certains groupes touaregs réussissent à les chasser de leur territoire »*⁶⁸⁴.

La stratégie algérienne a fonctionné à merveille car le président ATT⁶⁸⁵ et l'ancien patron du renseignement malien Soumeylou Boubeye Maïga⁶⁸⁶ continuaient jusqu'à la veille de la rébellion de 2012 à minimiser le péril djihadiste. Cette étonnante passivité face à l'implantation djihadiste dans le septentrion malien est liée d'une part à l'efficacité de l'intoxication algérienne, de l'infiltration algérienne d'une partie de l'élite malienne et des services secrets maliens. D'autre part, elle s'explique par le fait que les activités transnationales et criminelles des djihadistes (trafic de cigarettes, de drogue, convoyage de migrants, enlèvements d'occidentaux...) apportaient beaucoup d'argent dont une partie profitait à l'entourage du président.

L'histoire de l'implantation des djihadistes au nord du Mali illustre que la médiation algérienne est intéressée. Elle est utile au régime algérien pour réaliser son agenda géopolitique et géostratégique. Le colonel [Lamana Ould Mohamed Yahie] Ould Bou est sans doute l'un des premiers à comprendre qu'AQMI, c'est le DRS. En effet, il fut assassiné chez lui, la nuit du 10 juin 2009 après avoir dit qu' *« au cœur d'AQMI se cache le DRS »*⁶⁸⁷.

d) La délégation de la question sécuritaire au nord : la milicisation

« Probablement en raison de la trajectoire de l'État malien, ancienne colonie française, on assiste à une activation par l'armée malienne des schèmes de pensée sur l'ethnicité et la fragmentation de la société du Nord du Mali, sur lesquels s'appuyaient les pratiques

⁶⁸³ Rémi Carayol, *Le mirage Sahélien. La France en guerre en Afrique serval, Barkhane et après ?* Éditions La Découverte, Paris, 2023, p.90-91.

⁶⁸⁴ Mériadec Raffray, 2013, op.cit.66.

⁶⁸⁵ Rémi Carayol, 2023, op.cit., p.13 « A ceux qui s'inquiétaient de l'influence grandissante des mouvements djihadistes, ATT répondait : « C'est un problème pour les occidentaux, pas pour nous. » Il est vrai que, pendant plusieurs années, les djihadistes installés au Mali ne s'en sont jamais pris aux intérêts maliens. Mais à partir de 2003, ils ont commencé à enlever des occidentaux, d'abord dans le sud algérien, puis en Mauritanie, au Niger et enfin au Mali, et à monnayer leur libération contre de juteuses rançons qui leur ont permis de s'armer et de recruter. Ils ont également participé aux trafics (de tabac, de drogue, de denrées alimentaires), nombreux dans cette zone de transit. Malgré tout, ATT n'était pas pressé par ses partenaires pour les chasser de son pays ». Cf. Nourredine Ayadi, 2024, op.cit., p.61. « Plus fondamentalement et plus clairement dit, le choix stratégique fait par ATT et qui a mené le Mali à la situation dans laquelle il s'est retrouvé par la suite, découle d'une analyse selon laquelle le terrorisme ne constitue pas une source de menace pour le Mali ».

⁶⁸⁶ Se reporter partie I, chapitre III, section 2, B, b.

⁶⁸⁷ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.59 citant Keenan, 2012 cité dans Giraud, 2013 : 45.

*miliciennes coloniales. En particulier, l'usage du dispositif milicien avait permis à l'armée coloniale de conquérir un territoire aussi vaste et aride tel que le Sahel. Le transfert de pratiques contre-insurrectionnelles à l'État indépendant s'explique notamment par le fait que les officiers, qui avaient pour mission de mater la première rébellion, avaient accompagné l'armée coloniale dans les guerres d'Algérie et d'Indochine »*⁶⁸⁸.

Depuis 1990, les autorités maliennes ont recours à des milices communautaires pour freiner les rébellions. Cependant, la délégation de la sécurité aux milices à des nombreuses déconvenues et contribue à la dégradation de la situation sécuritaire.

En effet, la loyauté de ces milices est très équivoque. A titre d'exemple, lors de la rébellion de 2007-2009, les milices et les rebelles ont passé des arrangements sur le terrain comme le souligne M. Raffray : « *L'emploi de la force et l'utilisation du dialogue n'ayant aucun effet sur Bahanga, Bamako recourt à la vieille recette de la division ethnique. Il s'attache les services des milices locales composées de combattants touaregs de la tribu des Imghads, rivaux historiques des mutins Iforas, et de combattants nomades Arabes. La manœuvre tourne court car, sur place, les chefs s'arrangent pour ne pas s'affronter directement* »⁶⁸⁹. Outre, en 2012, la ville de Gao a pu tomber entre les mains des groupes armés grâce au « ralliement de la milice arabe aux djihadistes »⁶⁹⁰ et aussi à cause de la complicité entre cette milice et les rebelles du MNLA⁶⁹¹. De surcroît, des éléments d'une milice Songhoy ont également contribué à la prise de la ville par les groupes armés⁶⁹².

Par ailleurs, les milices se livrent à des trafics de drogue contribuant à l'exacerbation des tensions tribales et intercommunautaires⁶⁹³. Cette dépendance de l'Etat aux milices rend le

⁶⁸⁸ Chebli, D. (2022). Économie transnationale de la violence et autonomisation des milices au Nord du Mali. Cultures & Conflits, n° 125(1), 95-113. L'auteur poursuit citant un responsable du MNLA « La ligne de mire de l'État malien c'est de faire en sorte que les trois principales communautés de l'Azawad ne s'entendent jamais, les Touaregs, les Arabes et les Songhaï avec les Peuls. Ils ont vu que la France coloniale a fait la même chose et le Mali indépendant a fait la même chose et le Mali actuel poursuit la même politique. Les Touaregs et les Bellas c'est une fibre très facile à exploiter : opposer l'ancienne main d'œuvre servile à ses anciens maîtres. Les Arabes et les Kounta, il y a une portion des Arabes qui était sous domination Kounta, ils ont voulu s'émanciper parce qu'économiquement ils sont plus dynamiques, le Mali a exploité ça. C'est le même phénomène, Imghad-Ifoghas. Toujours sur fonds de lutte de classe ».

⁶⁸⁹ Mériadec Raffray, 2013, op.cit. p.68. Cf. Abdoulaye Tamboura, in Sabine Cessou, 2012, op.cit. Cf. Patrice Gourdin, « Géopolitique du Mali : un Etat failli ? », in La revue Géopolitique, Diploweb.com, 23 septembre 2012, « [...]le recours à des supplétifs recrutés localement, parmi les Arabes ou d'anciens rebelles touaregs, par exemple. Avec les risques de défection et/ou de double-jeu que cela comporte ». [En ligne] [Sur Diploweb une géopolitique du Mali : un Etat failli ? Etude référence par Patrice Gourdin, un best !](#)

⁶⁹⁰ Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.77.

⁶⁹¹ Ibid. p.78 « [En 2012] La défense de Gao est assurée par la milice arabe, c'est-à-dire les parents du général Méidou. Cette milice a occasionné la prise de Gao, à cause de sa complicité avec le MNLA. La milice était postée à l'entrée de Gao ».

⁶⁹² Dans un entretien réalisé à Gao, le 21 août 2022, l'interlocuteur a expliqué qu'un haut responsable politique d'une milice Songhoy [devenu par la suite ministre dans le gouvernement de transition] était l'homme de main du consul algérien à Gao. Il a conspiré à la prise de la ville par les groupes armés sur injonction du consulat algérien à Gao.

⁶⁹³ Mériadec RAFFRAY, 2013, op.cit. p.75 « Au cours de la dernière décennie, cette zone pivot du Sahel, au carrefour de trois frontières, est devenue stratégique pour les trafiquants de drogue. Cette évolution a engendré des phénomènes de concurrence entre les différents groupes locaux qui s'enrichissent très vite grâce à ce trafic. L'arrivée de la drogue s'est également accompagnée d'une accélération de la circulation des armes, facteur d'une déstabilisation des équilibres précaires

pouvoir politique impotent. De nombreux dossiers judiciaires liés aux narcotrafics ont été abandonnés et les personnes incriminées ont été libérées sans procès⁶⁹⁴. Les milices sont aussi impliquées dans des enlèvements contre rançons⁶⁹⁵. De ce fait, les chefs de milices sont des « seigneurs » intouchables. Par exemple, « *Il y eut bien encore un incident notable en février 1995, lorsque les forces armées voulurent arrêter un lieutenant déserteur, Lamine Diallo, un des responsables des milices Ganda Koy. Toute la ville de Gao menaça de se soulever. Mais ce fut un trouble sans lendemain* »⁶⁹⁶.

Section 2 : Le renseignement malien entre politisation, amateurisme et prévarication

« À la veille de la crise de 2012, le service de renseignement stratégique de Bamako, la Direction générale de la sécurité d'Etat (DGSE ; à ne pas confondre avec la Direction générale de la sécurité extérieure française), dispose de nombreuses sources au sein des communautés nomades. Si, naturellement, peu d'informations sont disponibles, il apparaît que ces sources ont plus ou moins bien relayé le risque d'une nouvelle rébellion. Mais même si le danger d'une rébellion a certainement été signalé, son ampleur potentielle n'a pas été appréhendée »⁶⁹⁷.

L'Agence nationale de la sécurité d'État (ANSE), anciennement Direction générale de la sécurité d'État (DGSE) et communément appelée « SE⁶⁹⁸ » constitue le principal organe du renseignement malien. En effet, « *la première mission d'un service est de satisfaire les besoins en renseignement des décideurs. [...] Seul un État peut disposer d'un service spécial chargé d'obtenir, par des moyens clandestins (infiltration, moyens humains ou techniques), des informations secrètes difficiles d'accès. [...] Acquérir de telles informations est un "art" que seul l'État peut s'offrir, via une division d'un service de renseignement* »⁶⁹⁹. Le service secret d'un État, dans la collecte de renseignements à des fins politiques, économiques, sécuritaires ou technologiques, peut recourir à des moyens illégaux et violents.

dans la zone. A Kidal, par exemple, les groupes contrôlant les transports de cocaïne sont des Touaregs Imghad d'origine esclave. Ils sont rentrés en concurrence avec les Touaregs Iforas et leurs alliés, les Arabes Kunta ».

⁶⁹⁴ Aly Tounkara 2020, op.cit., p.58 « « Les Maures lamhar » de Gao veillait sur la « drogue » qui transitait vers la frontière nigérienne. Ils agissaient avec l'aval des « hommes » du colonel Ould Meydou. Quant aux hommes du colonel Gamou, ils assuraient le contrôle du « trafic » dans la région de Kidal jusqu'à la frontière algérienne. Les milices et les trafiquants de drogue se livraient la bataille pour le contrôle du « pouvoir » et des voies d'approvisionnement des stupéfiants. L'affaire dite « Air Cocaïne » en dit long ». Cf. Chebli, D. (2022), op.cit., « De même, le général Gamou a œuvré à la libération du maire de Tarkint, arrêté pour son implication dans le trafic de drogue, notamment dans la fameuse affaire Air Cocaïne ».

⁶⁹⁵ Ibid. p.59 « En décembre 2008 et janvier 2009, les Touaregs et Maures maliens proches d'AQMI et les colonels Ould Meydou et Ould Bou ont pris part à l'enlèvement de « deux diplomates » canadiens, puis de quatre touristes européens au Niger ».

⁶⁹⁶ Joseph de Benoist, 1998, op.cit., p.234.

⁶⁹⁷ Jeune Afrique, Mali : des services de renseignement à construire, publié le 8 avril 2013. [En ligne] <https://www.jeuneafrique.com/171419/politique/mali-des-services-de-renseignement-reconstruire/>

⁶⁹⁸ Ce diminutif SE (Sécurité d'Etat) est plus usité par la population malienne. La DGSE, l'ancêtre de l'ANSE a été créé le premier 1^{er} mars 1989 sous la présidence du Général Moussa Traoré.

⁶⁹⁹ Arboit, G. (2013). « Les services sont un instrument du politique. » Au cœur des services secrets : Idées reçues sur le renseignement (p. 157-162). Le Cavalier Bleu. <https://shs.cairn.info/au-coeur-des-services-secrets--9782846704885-page-157?lang=fr>.

À l'instar de l'armée et de la police, le renseignement est un pilier essentiel sur lequel repose l'État. Toutefois, la SE malienne souffre d'une réputation négative. Elle est en effet associée à des pratiques répressives (arrestations arbitraires, séquestrations, tortures, disparitions forcées) ainsi qu'à des trafics et extorsions.

Trois maux structurels affaiblissent durablement le renseignement malien : la politisation, le manque de professionnalisme et la prévarication de ses agents. Le recours quasi exclusif aux sources humaines, combiné à des recrutements marqués par le népotisme et le clientélisme, limite fortement la qualité et la fiabilité des informations. À cela s'ajoutent des moyens rudimentaires, une dépendance excessive à des ressources humaines peu qualifiées et un budget restreint, qui empêchent l'institution de se hisser au niveau des standards modernes reposant sur la technologie.

Enfin, l'absence d'une véritable culture du renseignement au Mali contribue à expliquer l'incapacité de la SE à anticiper les rébellions touarègues et à contrer les groupes armés narcoterroristes. Ces phénomènes, loin d'être spontanés, sont précédés de longues phases préparatoires que le service aurait dû détecter et neutraliser à l'état embryonnaire.

Ainsi, nous mettrons en évidence les tares structurelles qui expliquent la faiblesse du renseignement malien et son incapacité à jouer pleinement son rôle dans la préservation de la sécurité nationale.

A) La SE gardienne de l'Etat où police politique ?

« [...] le 29 janvier 2016, avec la disparition d'un journaliste de l'hebdomadaire Le Sphinx, Birama Touré. Dans les mois suivants, la capitale, Bamako, bruisse de rumeurs, la presse locale s'empare de l'histoire : Birama Touré, 50 ans, aurait été enlevé et assassiné par des agents de la direction générale de la sécurité d'Etat (DGSE) malienne. Les soupçons convergent vers un commanditaire supposé : Karim Keïta [fils du Président de la République], connu pour la mainmise qu'il exerce alors sur un pan des services secrets »⁷⁰⁰.

L'instrumentalisation politique de la SE discrédite de fait cette institution. En effet, les services secrets sont plus mobilisés au Mali pour surveiller, traquer les opposants politiques plutôt de veiller sur la sécurité nationale. Ces abus ternissent l'image de cette institution auprès des maliens. Dans l'imaginaire collectif au Mali, la SE est associée aux enlèvements extrajudiciaires, aux méthodes arbitraires (harcèlements, chantages, tortures...).

La récurrence des rébellions touarègues depuis l'indépendance et plus récemment l'émergence des organisations narcoterroristes illustre l'échec patent des services de renseignements maliens. En effet, l'agence semble plus préoccupée à la surveillance et à la traque des opposants politiques plutôt que de veiller à la sûreté publique.

⁷⁰⁰ Morgane Le Cam, scandale autour de Karim Keïta, fils de l'ex-président malien « IBK » in Le Monde, publié le 23 juin 2022. [En ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/23/mali-scandale-autour-du-fils-d-ibk_6131650_3212.html

En outre, les missions de l'agence sont opaques et ses agissements, peu encadrés juridiquement, favorisent la culture de l'arbitraire. La SE depuis sa création en 1989 a été impliquée dans de nombreux scandales, tandis que ses prouesses restent rares.

a) Une capacité de projection et d'action limitées

« Connais ton ennemi et connais-toi toi-même ; eussiez-vous cent guerres à soutenir, cent fois vous serez victorieux »⁷⁰¹.

Les rébellions à « dominante touareg » et les groupes narcoterroristes mettent à l'épreuve l'Etat malien et son appareil sécuritaire malien. La récurrence de ces facteurs d'insécurité et de déstabilisation de l'Etat atteste l'échec patent des services de renseignement malien.

Le Mali n'a pas de service de renseignement extérieur, la SE fait du renseignement intérieur. En d'autres termes, la SE fait essentiellement sinon exclusivement que du renseignement intérieur. Elle n'a donc pas pour vocation de se projeter à l'extérieur. De ce fait, le renseignement malien n'agit presque jamais en dehors des frontières nationales.

De surcroît, la SE n'organise presque jamais d'opération « Homo » à l'extérieur du territoire. En effet, « [...] les opérations d'élimination physique d'une personne à l'initiative d'un État existent : dans le langage des services de renseignement, ce sont les opérations « Homo », comme « homicide ». De telles opérations peuvent répondre à trois finalités, sans d'ailleurs qu'on puisse toujours les distinguer : neutraliser une personne dangereuse ou menaçant des intérêts considérés comme fondamentaux ; exercer une action de dissuasion à l'égard d'autres personnes ou groupes ; exercer des représailles »⁷⁰².

Cette faible capacité de projection du renseignement malien constitue une vulnérabilité majeure, incitant de nombreux acteurs extérieurs à s'ingérer ouvertement dans les rébellions touarègues sans redouter de représailles.

Les rebelles touaregs utilisent le territoire des pays limitrophes comme base arrière. Ils se sentent hors de portée de la SE, laquelle est peu redoutée par la rébellion même sur le territoire national. La culture du renseignement est très sous-développée en Afrique subsaharienne, à quelques exceptions près. La plupart des agences du renseignement jouent le rôle de police politique, et très peu sont capables de mener des actions décisives à l'extérieur de leur territoire national.

⁷⁰¹ Sun Tzu, L'art de la guerre, traduit de l'anglais par le père Amiot, éditions JL, 2023, p.31.

⁷⁰² Géry, P. (2018). Homo (opération) Dans H. Moutouh et J. Poirot Dictionnaire du renseignement (p. 447-451). Perrin. <https://doi.org/10.3917/perri.mouto.2018.01.0447>.

b) Une police politique au service du régime

« [Au Mali, la SE est le] bras armé discret des régimes politiques successifs »⁷⁰³.

L'action de la SE s'oriente principalement vers des missions à caractère politique, au détriment de celles relevant véritablement du service de l'Etat. La défense des intérêts politiques du régime en place semble primer. La SE s'illustre davantage par le harcèlement et la traque des opposants politiques que par des actions d'intérêts publics.

Au Mali, la SE s'est forgée une réputation controversée en raison de pratiques telles que les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les actes de tortures, les séquestrations et la collecte non autorisée d'informations privées sans lien direct avec la sécurité nationale. En effet, les régimes successifs l'ont instrumentalisée à des fins politiques, ce qui explique son discrédit dans la doxa malienne, où elle est perçue comme l'outil répressif du pouvoir contre toute dissidence.

Ainsi, la SE apparaît proactive et diligente dans la traque de l'opposition politique mais relativement inefficace face aux rébellions armées et aux groupes criminels qui imposent leurs contraintes à l'Etat. Or, l'opposition constitue un élément essentiel de la vitalité politique.

De ce fait, la SE a, dans l'ensemble manqué à sa mission première : assurer la protection de l'Etat et de ses intérêts fondamentaux. Elle n'a pas été à mesure de prévenir l'éclatement des rébellions par des actions décisives.

Cette fragilité institutionnelle trouve son origine dans les conditions mêmes de sa création. Établie sous le régime autoritaire de Moussa Traoré dans un contexte de contestation politique, elle a été pensée comme un instrument de contrôle du pouvoir sur la dissidence. Les régimes démocratiques qui lui ont succédé n'ont que marginalement réformé les pratiques héritées de cette période.

Le renseignement malien présente une configuration politique, ce qui contribue à expliquer ses limites face à des phénomènes tels que les rébellions touarègues et le terrorisme. Par ailleurs, la forte concentration de ses effectifs dans la capitale contraste avec la localisation des principaux foyers de contestation situés en périphéries.

B) Des agents de l'ombre entre amateurisme et prévarication

« Comme dans la plupart de ses représentations diplomatiques, la CIA dispose d'une importante antenne à Bamako, d'où les Américains gèrent collecte d'informations et opérations clandestines contre les jihadistes. Ils semblent ne pas toujours coopérer avec les

⁷⁰³ Morgane Le Cam, « C'est une boîte noire impénétrable » : enquête sur les prisons secrètes des renseignements maliens, in Le Monde, publié le 13 décembre 2021. [En ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/12/13/dans-les-prisons-secretes-des-renseignements-maliens-il-n-y-a-pas-de-loi-la-justice-c-est-nous_6105797_3212.html

services de renseignements maliens, par manque de confiance – attitude qui n'est pas sans fondement – quant à leur probité et à leur efficacité »⁷⁰⁴.

Le manque de professionnalisme des agents de renseignement malien est de notoriété publique. Leur maladresse, leur indiscretion et la faible qualité du personnel recruté, en raison d'un mode de sélection marqué par le népotisme et le clientélisme, ont fortement nui à l'efficacité de cette institution. Outre ces faiblesses, le dilettantisme et la corruption ont également contribué à ternir son image.

Sur le plan international, la SE malienne souffre d'un déficit de crédibilité auprès de ses homologues, ce qui entrave la coopération en matière de partage de renseignements. Cette défiance s'explique aussi par les dérives de certains de ses dirigeants, accusés d'être liés à des réseaux criminels, notamment dans les trafics d'hydrocarbures, de drogue ou de faux documents.

a) Des agents au professionnalisme douteux

« [...] l'affaire du Boeing d'« Air Cocaïne » un appareil ayant acheminé plusieurs tonnes de drogue jusque dans le désert malien, et dont l'épave est découverte le 2 novembre 2009. Toujours la même année, le chef de la Direction de la sécurité militaire (DSM), le colonel Goïta, est suspecté d'être impliqué dans un trafic de blanchiment de faux dollars... Le 28 février 2011, la DGSE défraie à nouveau la chronique : Béchir Sinoun, auteur d'une tentative d'attentat à la bonbonne de gaz contre l'ambassade de France de Bamako, le 5 janvier 2010, parvient à s'évader des locaux de la Sécurité d'Etat, entre deux interrogatoires ! Le DG, le colonel Mamy Coulibaly, est alors démis de ses fonctions le 1^{er} mars 2011 ; il cède sa place à son adjoint, le contrôleur général de police Hildebert Traoré »⁷⁰⁵.

L'un des constats les plus surprenants au Mali est que les agents dits « secrets » ne le sont guère. La plupart des agents de la Sécurité d'État (SE) sont connus non seulement de leur voisinage, mais également, dans bien des cas, du grand public. Certains d'entre eux vont jusqu'à arborer ostensiblement des macarons à l'effigie de l'agence, mus par la vanité ou l'égoïsme, et s'en servent comme instruments d'intimidation, d'escroquerie ou pour exiger des rétributions illicites. De manière générale, nombre d'agents de la SE mobilisent leur statut moins dans une logique de service à l'État que comme ressource d'influence, d'intimidation et, surtout, d'enrichissement personnel.

Le renseignement malien se singularise par l'amateurisme de son personnel. Or, l'efficacité d'un service de renseignement repose fondamentalement sur le professionnalisme de ses agents. Dans le cas malien, l'agence en charge du renseignement se caractérise par des dysfonctionnements structurels et opérationnels, dont les effets se révèlent particulièrement préjudiciables à la sécurité nationale.

En dépit de près de quarante années d'existence, la SE demeure faiblement institutionnalisée et insuffisamment structurée. Le recrutement de ses agents, marqué par des pratiques peu rigoureuses, conjugué à une formation déficiente, a limité ses capacités d'action. Cette

⁷⁰⁴ Jeune Afrique, 2013, op.cit.

⁷⁰⁵ Ibid.

fragilité explique, en partie, l'incapacité de l'agence à anticiper ou à déjouer les quatre cycles de rébellions qui ont ébranlé le Mali depuis le début des années 1990.

Ainsi, les limites du renseignement malien s'expliquent en grande partie par l'impéritie d'une part significative de ses agents. Or, une mission aussi sensible que celle du renseignement requiert des compétences techniques, une probité morale et des qualités professionnelles que les agents de la SE ne semblent pas avoir acquis de manière satisfaisante.

b) De la prévarication des agents sous couverture

« La piètre opinion qu'ont les Maliens de leurs services de renseignement, et tout spécialement de la DGSE, se nourrit de ces suspicions et scandales, mais aussi d'éléments plus concrets : le manque de discrétion de nombreux officiers, une corruption avérée, une propension au racket et aux activités illicites... »⁷⁰⁶.

Il existe très peu d'écrits sur la prédation d'une frange des agents du renseignement malien qui, en toute impunité, s'adonnent à diverses activités illégales : chantage, extorsion, trafics d'influence ou encore trafics de stupéfiants et d'hydrocarbures.

Ces comportements déviants et répréhensibles portent gravement atteinte à l'image de l'institution et réduisent considérablement son efficacité. En effet, l'efficacité d'une administration repose en grande partie sur l'intégrité de ses agents. Certains responsables de l'agence ont même été impliqués dans des trafics illicites, tandis que des agents de la SE sont soupçonnés d'appartenir à des réseaux criminels spécialisés dans la falsification et le blanchiment d'argent.

La SE a été au cœur de nombreuses controverses et scandales retentissants, révélateurs d'une gouvernance défailante et d'une incapacité structurelle à se réformer. Ses agents adoptent des pratiques peu éthiques, ce qui fragilise durablement le dispositif sécuritaire national.

La corruption qui gangrène le service de renseignement expose l'État à de sérieuses failles de sécurité, facilitant les infiltrations d'États étrangers ou d'organisations criminelles. Dans l'effectif du renseignement malien, rares sont les agents réellement dévoués et compétents pour accomplir convenablement leurs missions. La majorité agit sans scrupules, ce qui crée une porosité inquiétante entre l'appareil de sécurité et les milieux mafieux, rendant le service largement inopérant.

Par ailleurs, le Mali est devenu une plaque tournante du trafic international de drogue, phénomène accentué par la perméabilité des frontières et les liens troubles entre les réseaux criminels et certains acteurs du renseignement. Les groupes rebelles exploitent également cette corruption, sachant qu'ils ne risquent guère d'être détectés ou neutralisés, faute de capacité opérationnelle. En effet, le renseignement malien ne dispose pas d'un service d'action capable de les atteindre dans leurs sanctuaires.

Conclusion chapitre II :

⁷⁰⁶ Ibid.

« Avec cette crise, on s'est rendu compte que l'armée était très faible, et pas par la faute des Touaregs ou du MNLA. Depuis 15 ans, il y a eu beaucoup de prises d'otage, de trafic de drogue, mais aucune condamnation par un tribunal... Tous ces facteurs ont contribué à la crise »⁷⁰⁷.

Les faiblesses de l'appareil sécuritaire malien (armée, forces paramilitaires et services de renseignement) facilitent la formation et les activités séditionnelles ou criminelles de groupes armés sécessionnistes, narcotrafiquants, terroristes ou trafiquants de migrants.

D'un point de vue diachronique, la détérioration progressive de l'armée malienne depuis l'indépendance a été aggravée par un manque d'investissements, des choix idéologiques inadaptés et une politisation excessive notamment à partir de 1991. Le système sécuritaire malien est également affaibli par plusieurs facteurs tels que la corruption et le clientélisme. Les différentes périodes historiques mettent en évidence un affaiblissement marqué de l'appareil militaire, ce qui a favorisé la récurrence des rébellions touarègues.

Quant au renseignement, il constitue l'un des services névralgiques de l'État, au service des décideurs, tout en jouant un rôle central dans l'efficacité de l'armée. Or, le chapitre a montré les dysfonctionnements graves de la SE. En effet, le renseignement malien se caractérise par son incapacité à empêcher l'éclatement des rébellions touarègues ainsi que la création puis l'implantation de groupuscules criminels et terroristes dans certaines parties du territoire, où ceux-ci défient l'État et imposent leurs lois.

Le chapitre suivant mettra en évidence la manière dont les faiblesses diplomatiques et communicationnelles de l'Etat malien favorisent la légitimation des six arguments apologétiques.

⁷⁰⁷ Baba Ahmed, Mali-Richard Zink (UE) : « La question du MNLA est politique, il faut la traiter politiquement », publié le 14 mars 2013. [En ligne] <https://www.jeuneafrique.com/170828/politique/mali-richard-zink-ue-la-question-du-mnla-est-politique-il-faut-la-traiter-politiquement/>

Chapitre III : Comment l'Etat malien, par ses faiblesses et communicationnelles, consacre les six arguments apologétiques

« Les faits véritables, si inconfortables soient-ils, possèdent une autorité que la communication politique peut étouffer mais jamais entièrement détruire »⁷⁰⁸.

Les rebelles Touaregs, leurs communicants et un cénacle d'auteurs « targophiles » ont réussi à imposer leur narratif autour du conflit au nord du Mali. En effet, ce narratif repose sur six arguments apologétiques ou de légitimation : Etat colonisateur (autochtonie), Etat ségrégationniste, Etat spoliateur, Etat oppresseur, Etat arlésien (sous-développement), Etat parjureur (non-respect des accords de paix par l'Etat).

Dans cette étude, nous proposons deux néologismes : « État arlésien » et « État parjureur », afin de pallier l'absence de concepts établis permettant de rendre compte de manière satisfaisante de réalités politiques spécifiques encore peu théorisées dans la littérature de science politique. Comme le rappelle Pierre Joliot, « *l'histoire des sciences nous montre que les concepts nouveaux se sont heurtés à l'incompréhension et même au rejet de la part des élites* ». Ces propositions conceptuelles, bien qu'elles puissent susciter la critique, voire le rejet, s'inscrivent dans une démarche heuristique visant à enrichir l'outillage analytique de la recherche sur l'État africain contemporain.

Le premier néologisme, « État arlésien », renvoie à la célèbre référence littéraire à *L'Arlésienne*, personnage d'une pièce d'Alphonse Daudet qu'on évoque sans jamais la voir. Par extension, en science politique, l'expression désigne un État dont la présence est purement nominale, symbolique ou absente dans les faits. Il s'agit d'un État fantôme, théorique mais inopérant. La littérature anglo-saxonne propose plusieurs équivalents, tels que *absent state*, *phantom state*, *nominal state* ou *hollow state*.

Le concept d'État absent (*absent state*) décrit un État présent dans les discours et les symboles, mais absent dans la réalité quotidienne. Issu des travaux sur la faiblesse et la fragmentation de l'État postcolonial (Migdal, 1988 ; Bayart, 1993 ; Herbst, 2000 ; Englebert, 2000), il met en évidence la déconnexion entre l'appareil étatique formel et la société réelle. L'État absent se caractérise par une incapacité à exercer un contrôle territorial effectif, à fournir les services publics essentiels et à maintenir sa légitimité politique auprès des citoyens. Cette vacance favorise la substitution de l'État par des acteurs non étatiques (ONG, groupes armés ou autorités locales) qui assument de facto certaines fonctions régaliennes.

Parmi les arguments invoqués par les rebelles touaregs pour légitimer leur lutte figure celui du sous-développement, en particulier le manque d'infrastructures dans le nord du Mali, que nous conceptualisons dans cette étude à travers la notion d'"État arlésien". Nous privilégions ce néologisme à celui d'"État absent", dans la mesure où, d'une part, l'absence de l'État malien dans le septentrion résulte des dispositions mêmes issues des accords de paix, et où, d'autre part, la problématique des rébellions touarègues paraît moins liée à la question des

⁷⁰⁸ Hannah Arendt, Vérité et Politique, in *La crise de la culture*, Gallimard, 1972, p.301-345.

infrastructures et du développement qu'à l'action des rebelles eux-mêmes, qui en constituent souvent les principales entraves, comme nous le démontrerons par la suite

Le second néologisme, « État parjureur », peut être considéré, à certains égards, comme un synonyme du concept existant d'« État parjure ». Dans un sens large, ce dernier désigne un État qui trahit ses engagements solennels, qu'ils soient juridiques, politiques ou moraux. Issu du terme *parjure*, littéralement « violation d'un serment », il traduit une rupture du contrat de confiance entre l'État et ses partenaires, qu'ils soient internes (citoyens, groupes sociaux, mouvements armés) ou externes (autres États, organisations internationales).

Dans le champ des relations internationales et des études sur la paix, l'« État parjure » renvoie à un acteur incapable ou non disposé à respecter les accords qu'il a librement signés, notamment les accords de paix ou les traités internationaux. Toutefois, cette notion demeure peu formalisée dans la littérature francophone.

Selon les champs disciplinaires, plusieurs terminologies désignent un État qui ne respecte pas ses engagements : « État parjure » (faithless state), en politique et morale ; « État violateur de traités » (treaty-breaching state), en droit international ; « État non crédible » (non-credible state), en diplomatie ; et « État défaillant » (failing state), dans l'analyse de la gouvernance et des institutions.

Dans la littérature politiste, Stephen John Stedman (1997) introduit la notion d'« spoiler state », désignant un État ou un acteur qui signe un accord sans intention de le respecter, afin de neutraliser temporairement ses opposants⁷⁰⁹. De leur côté, Roland Marchal et Christine Messiant (1999) n'utilisent pas directement le terme « État parjure », mais leurs analyses des conflits africains mettent en évidence le cycle récurrent de promesses et de trahisons dans les processus de paix, qui entretient la reproduction des rébellions⁷¹⁰.

Ainsi, l'État parjure incarne la délégitimation de l'autorité publique par son propre manquement à la parole donnée. Il symbolise un État qui se dédit : présent pour signer, absent pour appliquer. Sa parole perd toute valeur performative, ouvrant un espace de défiance et de contestation où prospèrent la rébellion, la désobéissance et la perte de confiance dans l'ordre institutionnel.

Dans le contexte malien, le recours à la terminologie « État parjureur » revêt un sens restreint : il traduit la perception, largement partagée par les mouvements rebelles touaregs, selon laquelle leurs insurrections successives se justifient par la non-application des accords de paix par les gouvernements maliens successifs. Toutefois, comme nous le verrons, ces accords souffrent eux-mêmes de problèmes de légitimité et d'inconstitutionnalité, ce qui complexifie la question de la responsabilité étatique.

La stratégie communicationnelle élaborée par la rébellion touarègue et ses soutiens extérieurs s'inscrit dans une logique de construction discursive fondée sur la désinformation, envisagée

⁷⁰⁹ Stephen John Stedman (1997). « Spoiler Problems in Peace Processes. » *International Security* 22(2): 5–53.

⁷¹⁰ Roland Marchal et Christine Messiant (1999). « Les chemins de la guerre et de la paix. » *Politique africaine* n°73.

comme un outil stratégique de guerre cognitive. Cette approche vise à influencer les perceptions collectives en façonnant une représentation biaisée de la réalité au profit d'intérêts politiques spécifiques. En ce sens, « *la désinformation repose sur la fabrication d'un faux message puis sa diffusion de façon qui semble neutre et dans un but stratégique. Il s'agit toujours d'agir négativement sur l'opinion publique pour affaiblir un camp. Ce camp peut être un pays, les tenants d'une idéologie, un groupe ou une entreprise...* »⁷¹¹.

Or, les faiblesses diplomatiques et communicationnelles de l'Etat malien offrent un tremplin aux arguments apologétiques. Les rebelles Touaregs bénéficient de puissants relais médiatiques en occident, en Europe notamment et également dans les Etats arabo-musulmans. A partir de ces pôles de soutien, ils ont réussi à bâtir une paradiplomatie et une stratégie de communication d'une efficacité redoutable qui mettent en difficulté les gouvernements successifs au Mali.

La présidence de Modibo Keita reste l'unique moment où la diplomatie malienne a réussi à imposer ses vues sur la question touarègue, en obtenant l'extradition des principaux leaders rebelles réfugiés à l'étranger⁷¹². Cet épisode illustre la capacité initiale de l'État malien à mobiliser son poids diplomatique pour contenir les rébellions. Toutefois, les régimes qui lui ont succédé n'ont pas su maintenir cette influence : les pays voisins ont continué à offrir refuge, soutien logistique et ressources aux insurgés Touaregs. Cette incapacité à neutraliser l'appui extérieur a favorisé la résilience des rébellions et mis en évidence les limites structurelles de la diplomatie malienne face à des dynamiques régionales complexes.

La paradiplomatie des rebelles Touaregs met à rude épreuve la diplomatie malienne qui peine à trouver les leviers pour isoler sur la scène internationale ces groupuscules séditieux. En effet, la paradiplomatie est un néologisme apparu dans la littérature dans les années 1980 dans le renouveau de l'étude sur le fédéralisme et de la politique comparée. Il servait initialement à décrire les activités internationales des États fédérés canadiens et américains dans le contexte

⁷¹¹ Huyghe, François-Bernard. « Désinformation : armes du faux, lutte et chaos dans la société de l'information », *Sécurité globale*, vol. 6, no. 2, 2016, pp. 63-72.

⁷¹² Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, op.cit., p.88-89. « Modibo Kéïta, pour circonscrire la rébellion, use simultanément de la diplomatie et de la force ; ce qui l'a préservé de devoir négocier, par la suite, des accords avec les rebelles. [...] les Algériens ont en mémoire le soutien actif dont ils ont bénéficié, de 1959 à 1968, de la part du Mali pendant leur guerre d'indépendance ; les souverains marocains, Mohamed V et Hassan II, sont, par ailleurs, soucieux de renforcer les liens qui existent entre le Maroc et le Soudan depuis le Moyen Âge. Enfin, les deux Etats et le Mali font partie du « Groupe de Casablanca ». Ahmed Ben Bella et Hassan II mettent aux arrêts Zayed Ag Attaher et Mohamed Aly Ag Attaher Insar, présent sur leur territoire respectif et les livrent aux autorités maliennes. Ensuite, Modibo Kéïta s'assure du concours du Niger : Hamani Diori, président du Niger, interdit à l'officier français qui servait de conseiller technique aux rebelles d'utiliser son territoire comme base de repli face aux actions de l'Armée malienne ».

de la mondialisation⁷¹³. Selon, les professeurs Duchacek et Soldatos, le concept de paradiplomatie représente les activités internationales des entités subétatiques⁷¹⁴.

Toutefois, selon Duchacek, la paradiplomatie peut prendre quatre formes distinctes : la microdiplomatie régionale transfrontalière, qui concerne les relations entre territoires voisins de part et d'autre d'une frontière ; la microdiplomatie transrégionale, qui relie des régions éloignées à l'intérieur ou au-delà d'un même État ; la paradiplomatie globale, qui engage les entités subnationales sur la scène internationale ; et enfin la protodiplomatie, perçue comme une étape préparatoire à une éventuelle quête d'indépendance⁷¹⁵. De ce fait, selon Duchacek, la protodiplomatie est un terme qui sert à décrire, « *la politique étrangère d'un État subétatique qui cherche à entreprendre une sécession. Dans ce contexte, les entités subétatiques peuvent chercher à ouvrir à l'étranger des protoambassades ou des protoconsulats. La protodiplomatie est ainsi très conflictuelle et regardée avec méfiance par l'État central* »⁷¹⁶. Néanmoins, quant au professeur Panayotis Soldatos, la paradiplomatie est « *une poursuite directe, et à divers degrés, de la part d'États fédérés, d'activités étrangères* »⁷¹⁷.

Dans le cas malien, cette diplomatie parallèle, construite à travers l'instrumentalisation des associations et des coopérations décentralisées, a donc servi de relais à la légitimation des revendications insurgées. En brouillant la frontière entre action humanitaire et action subversive, elle a offert aux mouvements rebelles une tribune internationale et un capital de crédibilité qui ont facilité la diffusion de leurs justifications idéologiques et politiques. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les six arguments apologétiques, dont la portée a été amplifiée par l'incapacité de l'État malien à maîtriser l'espace diplomatique et communicationnel. A titre d'illustration, dans le nord du Mali, une kyrielle d'associations ont noué une relation de jumelages avec des villes européennes. De plus, c'est dans cette partie du territoire malien que les ONG ont progressivement supplanté l'Etat.

Parmi les manifestations les plus significatives de cette paradiplomatie figure l'ouverture, en septembre 2014, d'une protoambassade de l'Azawad aux Pays-Bas, dénommée *New World Embassy of Azawad*⁷¹⁸. Par ailleurs, les différents mandats d'arrêts émis par la justice malienne contre les chefs rebelles touaregs sont demeurés sans effet. De surcroît, ces derniers continuent d'être reçus par diverses institutions publiques internationales ainsi que par des

⁷¹³ Stéphane Paquin, Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation, P. I. E.- Peter Lang, 2004, p. 16 [En ligne] [Paradiplomatie-et-relations-internationales.pdf](#)

⁷¹⁴ Ibid. p.17.

⁷¹⁵ Ivo D. Duchacek, The Territorial Dimension of Politics : Within, Among, and Across Nations, Boulder and London, Westview Press, 1986, p. 240-248.

⁷¹⁶ Stéphane Paquin, op.cit. p.17.

⁷¹⁷ Panayotis Soldatos, « An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors », in Hans J. Michelmann and Panayotis Soldatos (eds.). Federalism and International relations. The Role of Subnational Units, Oxford. Oxford Press, 1990, p. 34-38.

⁷¹⁸ Eric Topana, L'Azawad ouvre une " ambassade " aux Pays-Bas, DW.com, publié le 10 / 09/2014. [En ligne] <https://www.dw.com/fr/lazawad-ouvre-une-ambassade-aux-pays-bas/a-17912992>

représentants étatiques de haut niveau, souvent sans consultation préalable avec le gouvernement malien, ce qui traduit une remise en cause implicite de l'autorité étatique.

Les insuffisances de la stratégie communicationnelle de l'État malien ont favorisé la diffusion et la légitimation du narratif des rebelles touaregs, structuré autour de six arguments apologétiques, dans le cadre de la guerre informationnelle. Ces six arguments fonctionnent comme un arsenal discursif et diplomatique particulièrement efficace. Dans cette perspective, la communication politique ne vise pas tant à établir la vérité qu'à persuader un public cible et à rallier des soutiens à une cause ou à une idéologie. Cette logique rejoint l'analyse de George Orwell, pour qui « *le langage politique est destiné à rendre les mensonges crédibles, les meurtres respectables et à donner une apparence de solidité à ce qui n'est que du vent* »⁷¹⁹.

En outre, les chercheurs maliens demeurent largement absents du débat académique sur les rébellions. L'État accorde peu d'attention au développement de la recherche scientifique, qui constitue pourtant un vecteur essentiel de la communication publique et de la production de connaissances stratégiques. L'absence de spécialistes maliens de la société touarègue est particulièrement notable, alors même que la "question touarègue" représente l'un des enjeux contemporains les plus sensibles pour le Mali. Cette carence institutionnelle et scientifique a favorisé l'émergence d'analyses produites par des chercheurs étrangers, parfois engagés⁷²⁰, qui ont contribué à diffuser et à légitimer les revendications touarègues autour de six arguments apologétiques.

Ainsi, plusieurs de ces arguments, présentés initialement comme des doléances, se retrouvent de manière atténuée ou reformulée dans les négociations et accords de paix, sous la forme de revendications de démilitarisation, d'autonomie, de régionalisme ou encore de statut particulier pour le Nord.

En définitive, dans un premier temps, ce chapitre s'attache à déconstruire les six arguments apologétiques mobilisés pour légitimer les rébellions touarègues ; dans un second temps, il propose une cartographie sociopolitique des mouvements armés arabo-touaregs actifs au nord du Mali.

Section 1: Les Touaregs, des autochtones colonisés par le Mali ?

« Dans les circonstances actuelles, pour des raisons diverses (notamment les contextes internationaux), la chefferie touarègue des Ifoghas tend à se soustraire de la tutelle politique de l'État central au profit d'exigences indépendantistes qui passent par des revendications territoriales, à savoir l'Azawad, légitimé par un discours anticolonial anachronique dénonçant la colonisation du fantasmatique Azawad, présenté comme le territoire de leurs ancêtres touaregs. L'objectif est la reconquête légitime d'une spoliation historique perpétrée par la

⁷¹⁹ George Orwell, *Politics and the English Language*, Horizon, avril 1946. Disponible dans *Essays* (Penguin Classics, 2000) et en français dans *Essais, articles, lettres*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2019

⁷²⁰ Certains parmi ces chercheurs (-ses) peuvent légitimement être étiquetés de « chercheurs-militants ». En effet, ils adoptent des positions où l'engagement militant tend à se superposer à l'analyse académique.

colonisation malienne, justifiée par l'idéologie véhiculée par le GITPA. Les revendications de l'indépendance de l'Azawad, qui est une guerre de conquête territoriale, annonce en fait une modification des frontières actuelles par l'émergence d'un nouvel État, en l'occurrence refusé par tous »⁷²¹.

Aucun spécialiste sérieux ne peut s'hasarder à soutenir que les Touaregs sont le premier peuple du septentrion malien. Mais les Touaregs sont chez eux au nord du Mali, terre et territoire qu'ils ont en partage avec d'autres communautés Arma Songhoy, Peuls, Mandé, Arabes, Maures... Au Mali, personne et aucun mouvement politique ne contestent aux Touaregs le droit d'être malien. Comme le fait remarquer A. Bourgeot « *L'histoire des multiples peuplements touaregs qui occupent des espaces éloignés les uns des autres, émaillés d'oasis peuplées par des groupes à la culture autre et soumis à leur domination, reste à faire en combinant avec soin les textes arabes, les traditions touarègues, les données archéologiques et les apports de la linguistique. Ces histoires du peuplement permettraient de lever la confusion, trop fréquente et entretenue par de hâtifs écrits partisans, entre cette douteuse notion d'autochtonie et celle d'ancestralité. [...] Pourtant, la vigilance s'impose car le retour pervers de l'histoire guette ces peuples et leurs élites. A l'exception des lettrés musulmans, une tendance naturelle les porte en effet à se réapproprier les écrits ou les propos mal assimilés de l'ethnologue et à les considérer, sans recul aucun, comme la vérité : confiance aveugle dans l'écrit. N'est-ce pas également une manière de récupérer sa propre histoire et de l'utiliser le cas échéant, selon sa convenance et selon les circonstances ?* »⁷²².

Les revendications territoriales sur fond d'autochtonie exposent les Touaregs à la calamité et ouvrent les portes de la guerre civile dont les Touaregs seraient les premières victimes. Au nord du Mali, il n'y a pas de politique de modification démographique. Cette assertion est corroborée par le fait que même les fonctionnaires originaires du sud acceptent difficilement de servir au nord⁷²³.

En effet, les rebelles Touaregs s'appuient sur deux concepts juridico-politiques pour promouvoir leur projet politique inhérent à la création d'un État Touareg au nord du Mali : l'autochtonie et l'autodétermination. Nonobstant, comme nous le verrons de façon exhaustive, l'argument de l'autochtonie souffre de légitimité historique et le droit à l'autodétermination manque de légitimité populaire.

Les rébellions touarègues relèvent de la non-reconnaissance des frontières et du principe de leur intangibilité. De ce fait, les mouvements rebelles Touaregs sont encouragés par des organisations internationales et des États étrangers qui promeuvent la balkanisation ethnique des États africains. « [...] quand bien même le [...] gouvernement malien redoublerait d'efforts

⁷²¹ André Bourgeot, 2020, op.cit.,

⁷²² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.14.

⁷²³ Gael Baryin, 2013, op.cit., p.44 « Pour ne rien omettre il faut ajouter à cela le fait que les fonctionnaires désignés par Bamako (enseignants, médecins, etc.) n'ont pour ainsi dire jamais été vus sur le terrain. Certains prennent cette affectation comme une mesure disciplinaire à laquelle ils n'ont pas à se plier. Je comprends qu'un jeune instituteur originaire né à Bamako et habitué aux soirées plutôt chaudes de la capitale rechigne à se rendre dans un village de quinze maisons prises dans d'incessants vents de sable à 1 800 kilomètres de chez lui et peuplé de gens dont il ne parle pas la langue ».

pour développer les [...] régions nord, rien ne réglera définitivement le problème touareg. En effet, tant que les rebelles ne reconnaîtront pas l'intangibilité des frontières, et n'accepteront pas que le territoire qu'ils occupent fasse partie intégrante du Mali, ils continueront de mener un combat pour leur autonomie, et ce d'autant plus facilement qu'ils bénéficient désormais de soutiens extérieurs à l'échelle internationale, y compris parmi la nébuleuse terroriste »⁷²⁴.

A) L'allégorie de la colonisation malienne des Touaregs à l'invention de l'Azawad

« C'est une minorité dans une minorité parce que même dans le milieu touareg, ceux qui demandent l'accès à l'indépendance sont minoritaires. C'est un vieux débat. Mais la réponse du Mali a toujours été politico-pacifique, une décentralisation plus poussée. A un moment à Kidal [région], le gouverneur était Touareg, les onze maires étaient Touaregs, les quatre présidents de conseil de Cercle [équivalent d'un département en France] étaient Touaregs, les quatre députés étaient Touaregs ; non seulement Touaregs mais aussi les autres : il y avait les Sonraï et autres. Tout cela démontre que le destin de la partie septentrionale du pays est géré par les Touaregs eux-mêmes »⁷²⁵.

La rébellion touarègue dénonce la colonisation malienne de l'Azawad, nom qu'ils donnent au nord du Mali. Ainsi, *« [...] le 17 janvier 2012, le MNLA, dirigé par son secrétaire général Bilal Ag Chérif et son chef d'état-major Mohamed Ag Najem, frappe la position de l'armée malienne à Ménaka [...] L'objectif était de reconquérir la « terre » de l'Azawad qu'il estime être spoliée par le colonisateur malien. Ce discours venant du MNLA est bâti sur du faux. Il émane d'une frange des Touaregs incarnée par la violence, la haine et le désir d'expropriation des autochtones de ces régions »⁷²⁶.*

En effet, Moussa Ag Assarid, un porte-parole du MNLA présente la rébellion comme un mouvement de libération contre l'Etat colonial du Mali *« Notre cible, c'est l'armée d'occupation du Mali. Le MNLA installe une administration dans chaque territoire conquis. [...] Nous ne revendiquons que le droit de vivre sur notre territoire »⁷²⁷.*

Mais, le Mali est-il un Etat colonisateur ? Sans équivoque, non ! D'abord, le nord du Mali est peuplé de Touaregs qui y sont minoritaires mais également d'autres communautés (Arma-Songhoy, Peulhs, Arabes, Maures, Mandés). De ce fait, le nord du Mali n'est pas un territoire appartenant exclusivement aux Touaregs.

Depuis l'indépendance du Mali en 1960, l'Etat n'a jamais entrepris une politique de modification de la démographie ou de déplacement des Touaregs. Outre, il n'y a aucune violation des droits légitimes des Touaregs pouvant être assimilée à une colonisation. Les

⁷²⁴ Clotilde Barbet, 2015, p.144.

⁷²⁵ Interview du Président Amadou Toumani Touré, 2012, op. Cit.

⁷²⁶ Aly Tounkara, Mali, 2020, op.cit., p. 65.

⁷²⁷ Germain B. NAMA, 2012, op.cit.

Touaregs sont dûment représentés dans les institutions politiques locales, régionales et nationales.

En effet, parmi les premiers administrateurs postcoloniaux, nombreux étaient originaires du nord du Mali, à l’instar du premier commandant de cercle de Kidal qui se nommait Mohamed Najem. Après que Kidal soit devenue une région en 1992⁷²⁸, cinq des neuf gouverneurs sont Touaregs. Le tableau ci-dessous récapitule la liste des gouverneurs de la région de Kidal.

Tableau de la liste des Gouverneurs de Kidal (1992 à 2024)

N°	Année	Gouverneur	
1	1992-2005	Eghleze Ag Foni	Touareg
2	2005-2009	Alhamdou Ag Ilyène	Touareg
3	2009-2011	Yaya A I Dolo	Non Touareg
4	2011-2012	Colonel Salifou Koné	Non Touareg
5	2013-2016	Colonel Major Adama Kamissoko	Non Touareg
6	2016-2017	Koina Ag Hamadou	Touareg
7	2017-2020	Sidi Mohamed Ichrach	Touareg
8	2020-2023	Colonel Fodé Malick Sissoko	Non Touareg
9	2023-	Le Général El Hadj Ag Gamou	Touareg

Ainsi, l’idée d’une colonisation malienne dans cette région épicerie de toutes les rébellions touarègues est purement affabulatoire. De surcroît, aucune menace existentielle ne pèse sur les Touaregs.

Le Congrès Mondial Amazigh auquel les mouvements indépendantistes Touaregs sont affiliés postule que les Kel Tamacheq en tant que peuple autochtone du Sahara devront bénéficier de la reconnaissance internationale concernant leur liberté de circulation transfrontalière et un accès équitable aux ressources de leur terre et de leurs territoires⁷²⁹.

⁷²⁸ Dans le sillage de la rébellion de 1990 et la signature du Pacte national, le cercle de Kidal devint la région de Kidal par le Décret n°92-121/ P-CSTP portant promulgation du Pacte national.

⁷²⁹ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.133 citant le compte-rendu de la visite du Président du CMA dans la région de Kidal en janvier 2007, Temoust, 04/02/2007.

De ce fait, derrière la revendication d'un statut particulier du nord ou de la région de Kidal se cache une revendication territoriale inavouée basée sur l'autochtonie.

Cependant, comme le souligne A. Bourgeot, les régimes politiques maliens de 1960 à 1991 étaient très répressifs tant au sud qu'au nord, ce qui a été vécu par certains Touaregs comme une colonisation. *« La conquête coloniale s'était heurtée à de farouches résistances ; cependant, à partir des années 40, les Touaregs avaient eu, dans l'ensemble, de bons rapports avec l'administration coloniale, qui se servit d'eux comme des relais à sa politique. Ces nouveaux pouvoirs, issus des indépendances, culturellement éloignés, voire étrangers, morphologiquement dissemblables, politiquement autoritaires, régnant sans partage et répressifs, furent ressentis par certains Touaregs comme une véritable colonisation »*⁷³⁰. Après la première rébellion en 1963, la région fut presque exclusivement administrée par des officiers. Ainsi, jusqu'au milieu des années 80, la région était interdite aux étrangers. Cette administration militaire constitua une entrave à certaines activités comme le commerce caravanier. De plus, le quadrillage territorial par l'armée était restrictif en termes de mobilité, ce qui a pu être ressenti comme une prison à ciel ouvert par une partie de la population. Toutefois, à partir des années 1991, avec l'instauration de la démocratie au Mali et les accords de paix, ces régions ne souffrirent d'aucune forme de restriction.

a) Brève histoire de peuplement touareg au septentrion malien : une histoire d'émigration

*« Dès le 7^e siècle ap. J.C., d'importantes migrations de pasteurs berbères, comprenant les deux importants groupes tribaux des Lemta et des Zarawa, avaient traversé le désert. Les Lemta s'établirent autour du Niger et donnèrent naissance à l'empire Sonraï, tandis que les Zarawa atteignirent la région du lac Tchad où fut créé l'état de Kanem-Bornou. En ce moment-là, des pasteurs Berbères arrivèrent aussi dans l'Aïr, où de nouveaux Etats furent créés. L'un d'entre eux est connu sous le nom Haoussa de Gober ou Gobir, qui exista dans l'Aïr jusqu'au 12^e siècle. De nouvelles invasions prennent place au cours des siècles suivants. Les ancêtres des tribus d'Igdalen (actuellement dans le Tegama et le Damergou au sud du massif) et des Iberkhoreen (de nos jours dans l'Azaouak ou Nord de Tahoua), ont probablement émigré avant l'an 1000 ap. J.C., ce qui est peut être aussi le cas des Kel Tamgak du nord de l'Aïr »*⁷³¹.

L'histoire de l'émigration des Touaregs maliens est fort bien documentée avec une chronologie digne de crédit. En effet, les écrits d'auteurs arabes, la tradition orale touarègue, l'archéologie, les monographies coloniales attestent « presque » tous que les populations Arabes, Maures et Touaregs du Mali (et même du Niger) émigrèrent par vague à la suite de conflits tribaux, à la

⁷³⁰ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.268

⁷³¹ J. Nicolaisen, Bernus S. (trad.), 1982, op.cit., p.21-22. Il reprend dans les grandes lignes à son compte la description d'Urvoy, 1936. Cf. Richer (D^r Ange Marie Joseph), 1924, op.cit., p.58 situe la première émigration dans l'Adrar (région de Kidal) à 670 de l'ère chrétienne.

recherche d'espace de pâturages, ou pour échapper à l'islamisation. Cette immigration s'étale du 7^{ème} siècle au 18^{ème} siècle.

Cette région qu'ils rejoignirent, n'était pas une « terra nullius » comme le prétendent les organisations indépendantistes touarègues. En effet, il est historiquement établi que presque tout l'Adrar et tout le nord malien étaient une partie intégrante de l'empire Songhoy. Les Songhoy furent les premiers habitants de l'Adrar. Ils fondèrent de nombreuses villes à l'instar d'Essouk, de Kidal, de Telohest, de Zeladar, de Chouchou, d'In-Teddocq, d'In-acher, de Tessalit, de Guensis, de Gounhan. Leur première hégémonie prit fin par l'invasion de trois tribus berbères : les Ikétouen, les Immededren, et les Zouaden, ces dernières étant originaires de Fez (Maroc). L'Adrar fut reconquis par les Songhoy au cours de leur seconde hégémonie. Mais, ils furent évincés par les troupes marocaines commandées par Djouder Pacha sur ordre du Sultan Saadien du Maroc Ahmed IV el-Mansour lors de la bataille de Tondibi, le 12 mars 1591 et l'empire Songhoy périclita. Quand l'autorité des Pacha marocains se délita, les Immédédren, les Tadmekket, les Ikétouen occupèrent l'Adrar. Cependant, les dissensions et la recherche de pâturage provoquèrent le départ tour à tour de chacun de ces groupes, les Ikétouen⁷³² étant les premiers à partir.

L'histoire et la chronologie de l'émigration des Touaregs Oulliminden de l'Adrar (région de Kidal) aux régions de Gao, Ménaka, Tombouctou ont été retracées sous la plume érudite du Docteur Richer. En effet, d'après leur tradition orale, les Touaregs émigrèrent de l'Orient, de la Libye, de l'Adrar avant de se fixer dans la région du fleuve Niger⁷³³. Toutefois, vers 1600 éclate une querelle de succession du grand Aménokal Alad. La grande confédération Oulliminden se scinda en deux, les Oulliminden et Kel Tadmekkat (les Irreganaten, les Tenguereguif, les Kel Temoulaït, les Kel Bourem) Ces derniers furent chassés de l'Adrar par les premiers et émigrèrent vers 1653 dans la région de Tombouctou⁷³⁴. Et, « *Les Oullimindens restaient maîtres du pays vers 1690, dirigés par Kari-Denna, fils ou petits-fils d'Our-Ilmet, ils descendirent vers le Niger, attirés par les pâturages du sud. Le Pacha de Tombouctou donna à Kari-Denna l'investiture. Mais installés au nord, puis dans la région de Gao, ils devinrent vite turbulents et se mirent à piller les villages sonraïs. Au cours du XVIII^e siècle, ils soutinrent plusieurs guerres contre Tombouctou, les Tadmekkets ou les Arabes Kountas. En 1770, ils conquièrent définitivement Tombouctou, et à la fin du XVIII^e siècle, ils étaient arrivés aux lisières au Moyen-*

⁷³² Richer (D^r Ange Marie-Joseph), 1924, op.cit., p.51 citant Cortier, D'une rive à l'autre du Sahara. En effet, cette version a été recueillie auprès du Kountas Sidi Mehemet Ould Sidi Haïb Allah. Concernant la fondation de la ville d'Es-Souk (ou Tadmekkat), les informations sont contradictoires pour Barth, Chudeau, Cortier, elle fut fondée par les Songhoy mais pour Delafosse, c'est plutôt par les Berbères (cf. Richer, p.48). Cf. Adama Traoré, 2014, op.cit. p.12 citant l'historien Bakary Kamian « L'espace dit Azawad est une région géographique entre Tombouctou-Araouane et Kidal. Ses premiers habitants étaient des Noirs sédentaires. La région a vu l'arrivée des Peuhls, Arabes et Touaregs, lors du commerce transsaharien, elle a servi de parcours aux populations nomades ». Voir aussi, Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.61.

⁷³³ Kéléigui A. Mariko, 1984, op.cit. p.52 rapporte les propos de l'amenokal Oulliminden Kel Attaram Tiljad Ag El Khijab « Depuis que nos ancêtres les plus lointains quittèrent l'Orient, la Libye et l'Adrar pour venir se fixer dans ce pays, les Kel Tamashaq n'ont connu que les guerres, les déplacements et le nomadisme. [...] de l'Adrar des Iforhas, d'où sont partis nos aïeux, de l'Azawad, de Goundam, de Tombouctou, de Tagarous (Gourma Rharous), du gourma et du hawsa, de Kidal, d'Ansongo, je veux parler des Kel Adrar, des Kel Hawsa, des Hawsa-Kattawal, des Kel Antessar, des Tinghéréghédesh, des Tinghéréghif, des Kel Gossi, des Kel Koumar et de tous les autres Touaregs du Soudan[...] ».

⁷³⁴ Urvoy Yves, Histoire des populations du Soudan Central (colonie du Niger), Éditions Larose, Paris, 1936, p.81. Cf. Richer (D^r Ange Marie Joseph), 1924, op.cit., p.55. Cf. J. Huguet, 1902, op.cit.

Niger. [...] au cours du XIX^e siècle, ils ne pourront vaincre ni les Djermas, ni l'Andiorou, mais [...] arriveront à dominer la vallée jusqu'au Karma, et [...] une petite confédération dissidente conquerra la rive droite »⁷³⁵.

Quant au groupe Iguellad (des Ansâr et des Chérif), jadis soumis aux Kel Tadmekkat, leur exode vers le Maghreb venant de Médina s'est déroulé au VII^e siècle de notre ère⁷³⁶. Les Kel Anşar, leur « *histoire débute par l'arrivée dans la région de Tombouctou d'Infâ, ancêtre de tous les Kel Anşar, au milieu du XVI^e siècle* »⁷³⁷. C'est à partir de cette période que leurs ancêtres se « targuisèrent »⁷³⁸.

Quant aux Chérif, « *Les Kel In Teberemt et les Kel Tin Akawat, les deux tribus Chérîf les plus nombreuses, ont quitté depuis douze génération (soit vers le XVI^e s.) la ville de Tadmekkat pour aller vers l'ouest et s'installer dans l'Azawad à l'est de Tombouctou. Chaque fraction creusa un puits qui lui conféra son nom. Les appellations de ces puits sont conservées jusqu'à nos jours* »⁷³⁹.

Concernant les Touaregs Kel Adagh, l'ancêtre de la tribu maraboutique qui commanda cette confédération, nommé Mohamed Elmoctar Aita, était un marabout chérifien qui arriva du Maghreb au X^{ème} siècle, de retour d'un voyage à la Mecque. Il s'arrêta dans le pays et épousa une Kel Tadmekkat et s'y installa⁷⁴⁰.

De ce fait, les Touaregs trouvèrent sur place d'autres populations comme les Songhoy, les Peuls, les Mandés, les Bellahs, les Haratines. Ils parviennent à dominer et assimiler les Bellahs et les Haratines qui devinrent leurs esclaves⁷⁴¹. Mais, avec les Songhoy et les Peuls, ce fut des cycles de dominations intermittentes⁷⁴². Les Touaregs restèrent soumis aux Songhoy jusqu'à la chute de leur empire. Toutefois, au moment de la conquête française du pays, les Touaregs

⁷³⁵ Ibid. Cf. également Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.41 « La partie septentrionale malienne [la] communauté touareg y est depuis le XVII^e siècle. Quant aux Arabes et aux Maures, ils s'y sont installés depuis le temps des grands empires. C'est leur zone de commerce et d'élevage ».

⁷³⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.123.

⁷³⁷ Ibid. p.113 citant Paul Marty, Vol I, op.cit., p.255.

⁷³⁸ Autrement dit adoptèrent la langue et la culture touarègue, en abandonnant l'arabe.

⁷³⁹ Ibid. p.120.

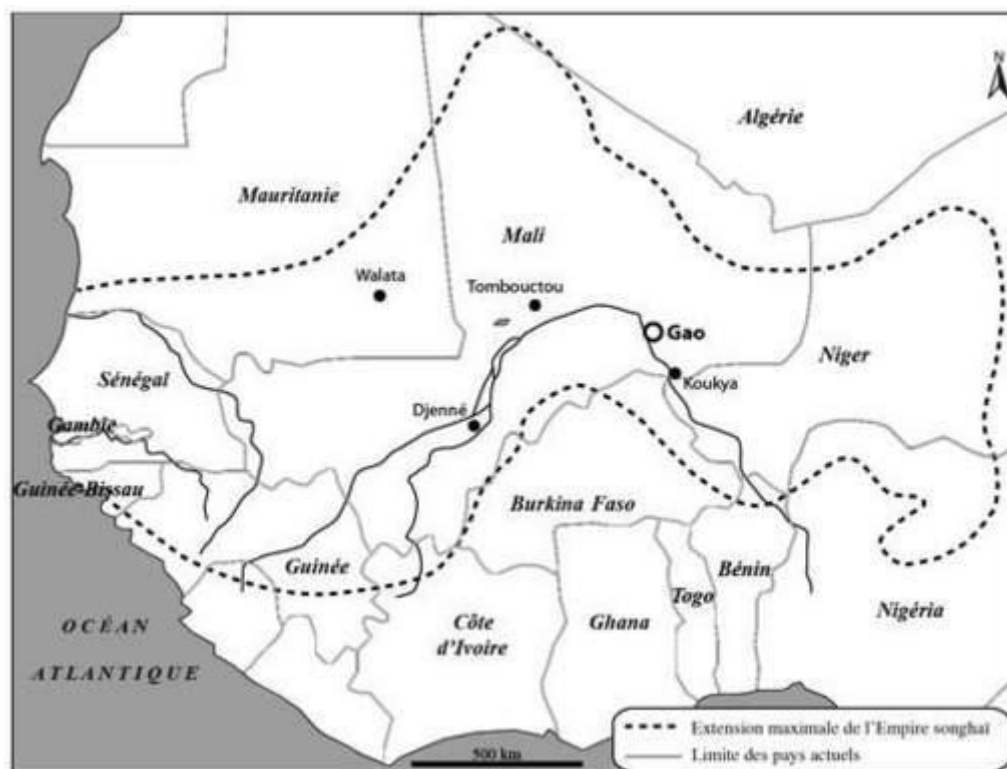
⁷⁴⁰ Moussa Ag Intazoume, Quelle sécurité pour le nord ? Cas spécifique de Kidal. Étude prospective des conflits dans la région de Kidal, Rapport Final, in Friedrich EBERT STIFTUNG, Novembre 2005. [En ligne] [Microsoft Word - Etude FFE- Rapport final.doc](#)

⁷⁴¹ Précisons toutefois, que ces groupes ne sont pas une entité homogène au sens « ethnique » car ils sont constitués de noirs autochtones dominés puis asservis, des communautés noirs razzisés, d'esclaves achetés. Mais ces derniers adoptèrent la langue et la culture de leurs maîtres.

⁷⁴² Attilio Gaudio, 1967, op.cit., p.290 « Aucune ville du Mali n'a été tant disputée : elle [Tombouctou] connut successivement la domination mandingue (1325-1433), targuia (1433-1591), marocaine (1591-1780), à nouveau targuia (1780-1826), peule (1826-1862), une troisième fois targuia (1863-1893), française (1893-1960), et finalement malienne, malgré la révolte armée des Touareg qui a grondé à ses portes jusqu'en 1963 ».

Oulliminden étaient la force dominante dans le septentrion malien. Toutes les populations leur payaient l'impôt⁷⁴³.

La carte ci-dessous⁷⁴⁴ illustre les limites territoriales de l'empire Songhoï à son apogée.



Nous avons ainsi clairement établi l'histoire des Touaregs maliens. Ils ne sont pas des autochtones du septentrion malien comme l'attestent leurs histoires mais ils sont des maliens authentiques, des vrais, ce que personne au Mali ne conteste et ne pourra leur contester.

Cependant, la revendication territoriale par rapport au nord du Mali (territoire auquel certains se réfèrent sous la dénomination "Azawad") basée sur l'autochtonie et émanant d'une minorité de Touaregs, d'Arabes, et de Maures séparatistes peut conduire à la guerre civile.

⁷⁴³ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Les Sociétés Songhay-Zarma (Niger-Mali), chefs, guerriers, esclaves, paysans...* Paris, Karthala, 1984, p.30 « Avant l'arrivée des Français les Touaregs étaient en fait maîtres de la quasi-totalité du pays Songhay-Zarma (Zarmanganda et Tondikandje). Il ne s'agissait ni d'un empire ni d'un Etat, les Touaregs n'intervenaient pas dans la vie politique et sociale des villages Songhay-Zarma mais leur hégémonie n'en était pas moins complète qu'elle ait pris la forme d'assujettissement tributaire permanent ou celle de pillages récurrents, celle de la paix, de l'alliance, du protectorat, ou celle de la guerre, du raid, de la razzia ».

⁷⁴⁴ Moussa Paré, "L'économie rurale dans le Bilad al-Sudan occidental (XVe-XVIe siècle)", *Études rurales* [Online], 193 | 2014, Online since 01 January 2014, connection on 03 April 2025. URL: <http://journals.openedition.org/etudesrurales/10038>; DOI: <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10038>

b) Autochtonie et autodétermination : les ressorts idéologiques et juridiques de la touarègue

« Il est possible d'en conclure que les problèmes qu'affronte cette partie du pays ne sauraient être réduits à la signature de simples accords de paix. En effet, il s'agit aussi pour le Mali d'apporter des réponses cohérentes à des questions graves, telles que la volonté affichée de faire gérer des questions d'intérêt national sur une base ethnique. De plus, les risques de recomposition à base raciale sont de nature à permettre à des gouvernements étrangers de satisfaire des préoccupations de politique intérieure, voire tenter de s'assurer indirectement le contrôle d'intérêts économiques et stratégiques potentiels. Quitte pour ce faire à s'aider des arguments et moyens qu'offrent aujourd'hui les instruments et concepts nouveaux du Droit international qui se profilent sous le manteau du Droit international humanitaire, à savoir : la Protection internationale des droits de l'Homme et la Protection internationale des minorités »⁷⁴⁵.

L'argument de l'État colonisateur relatif à l'autochtonie repose sur deux postulats principaux : l'un **historico-idéologique** et l'autre **politico-juridique**. Le premier, illustré notamment par E.-F. Gautier, affirme : *« Le sédentaire, au Sahara, est quelque chose comme un corps étranger enkysté ; un coolie noir, fixé à la glèbe [...] Le véritable Saharien, l'autochtone enraciné, c'est le nomade, en l'espèce le Touareg [...] Les Sahariens du Hoggar sont peut-être bien les représentants les plus glorieux et les plus caractéristiques du nom »⁷⁴⁶*. Ainsi, le nomade touareg est présenté comme le véritable autochtone du Sahara, tandis que le sédentaire est relégué au rang d'élément étranger. Ce discours, largement relayé par la littérature coloniale et exotique, a contribué à façonner un imaginaire occidental associant le désert à l'espace exclusif des nomades. Le second postulat, de nature politico-juridique, avance que les Touaregs auraient été soumis à une colonisation interne par les élites noires du Sud, héritières du pouvoir colonial français, ce qui leur conférerait, en vertu du droit international, la qualité de peuple premier et, par conséquent, un droit à l'autodétermination.

Toutefois, cette stratégie peine à fonctionner au Mali malgré les faiblesses structurelles de l'Etat. En effet, la thèse de l'autochtonie touarègue au nord du Mali est indémontrable historiquement et archéologiquement. Comme le stipule le spécialiste A. Bourgeot, *« Les Touaregs conçoivent leur histoire comme une succession de vagues de peuplement de populations nomades en provenance de l'est et du nord et qui se sont installées dans des régions déjà occupées par des groupes humains dont l'histoire nous est peu ou mal connue »⁷⁴⁷*.

Outre, l'hypothèse du droit à l'autodétermination se fracasse à une réalité indéniable : une grande majorité des Touaregs se distendent du projet sécessionniste et de ce fait les rebelles ne sont qu'une minorité au sein d'une minorité.

⁷⁴⁵ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.228.

⁷⁴⁶ E. F Gautier, 1910, op.cit., p.175-176.

⁷⁴⁷ André Bourgeot, 1995, op.cit. p.13.

C'est pourquoi, la stratégie des rebelles et de leurs soutiens internationaux consiste entre autres : 1° à présenter le problème sous l'angle raciale ou ethnique (antagonisme Noirs/ Blancs) ; 2° à présenter les rebellions touarègues comme un antagonisme nord-sud ; 3° à présenter le conflit comme une menace existentielle sur les Touaregs (génocide programmé, extermination...).

Ces machinations reposent juridiquement sur le « droit à l'autodétermination » des peuples, et il est à noter qu'ils ont la possibilité de jouir de cette disposition juridique d'après les articles 3, 4 et 5 de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » adoptée par la résolution de l'assemblée générale du 13 septembre 2007⁷⁴⁸ :

« Article 3 : Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

« Article 4 : Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

« Article 5 : Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État ».

Outre, cette résolution de 2007, « *En 2012, le MNLA demandait l'application des dispositifs de la charte des Nations Unies de 1945. Il s'appuie sur les articles 1^{er} et 55 de la charte qui disent que les peuples doivent disposer d'eux-mêmes. En se basant sur ces dispositifs, il exhume « l'adresse » de Mohamoud Mahmoud ould Cheick de 1958 à la France* »⁷⁴⁹.

Les groupes rebelles Touaregs du nord du Mali s'attribuent l'étiquette de « mouvements de libération nationale » avec l'onction de certaines organisations internationales à l'instar du GIPTA, de l'OAES, de la CMA...et de certains Etats notamment occidentaux.

Cependant, la question des minorités et des peuples autochtones revêtent des enjeux géopolitiques susceptibles de bouleverser l'ordre international. Ainsi « *Aux minorités et aux peuples autochtones qui revendiquent l'indépendance, on offre ainsi l'alternative de l'autonomie au sein d'un Etat existant. Car l'accession à la souveraineté internationale (autodétermination externe) des 5. 000 peuples dits "autochtones" recensés ne semble servir ni les intérêts de ces derniers, ni ceux de l'ordre international* »⁷⁵⁰.

⁷⁴⁸ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Résolution adoptée par l'assemblée générale le 13 septembre 2007 [En ligne] [UNDRIP F web.pdf](#) .

⁷⁴⁹ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.66. Aussi, p.61 citant Claudot-Hawad, 2013 : 140 & Chaigneau cité dans Adama Traoré, 2014 : 49 « Le MNLA se base cette fois sur des « valeurs » telles que « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droits des peuples autochtones, droits de l'homme ». Le mouvement revendique les « terres » de leurs ancêtres dont ils ont été expropriés ».

⁷⁵⁰ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.229.

En effet, comme l'a souligné Boutros-Boutros Ghali alors Secrétaire Général des Nations Unies « [...] Si chacun des groupes ethniques, religieux ou linguistiques prétendait au statut d'Etat, la fragmentation n'aurait plus de limite et la paix, la sécurité et le progrès économique pour tous deviendrait toujours plus difficile à assurer »⁷⁵¹.

Ainsi, la problématique de l'autochtonie et du droit à l'autodétermination tend à être instrumentalisée par certaines puissances étrangères principalement occidentales comme un outil d'influence au service de leurs stratégies géopolitiques. Ces acteurs y recourent pour exercer une pression politique sur les États, dans le but de favoriser leurs intérêts économiques, notamment dans le secteur minier, tout en brandissant la menace latente d'une balkanisation fondée sur des fractures identitaires, qu'elles soient ethniques, raciales, linguistiques ou religieuses. Les rébellions touarègues s'inscrivent, de manière emblématique, dans ce schéma d'ingérences extérieures où la revendication identitaire devient un instrument au service d'agendas exogènes.

c) L'autochtonie, un piège mortifère pour les Touaregs

*« La rébellion revendique en fait la reconnaissance politique sur un espace géographique pluriethnique, transformé en un territoire placé sous sa nouvelle dominance. [...] Certaines chansons, composées en Libye par des rebelles, font état d'un « pays » touareg qui, dans un contexte de propagande politique, est érigé en « patrie ». Celle-ci prétend recouvrir l'ensemble d'un espace où l'on rencontre une imbrication ancienne de populations touarègues avec d'autres »*⁷⁵².

Dans un espace à peuplement composite comme le nord du Mali, où les Touaregs ne se sont pas majoritaires, les revendications d'autochtonie et territoriales portent en elles les germes de conflits inter communautaires et de guerre civile comme cela a failli être le cas en début des années 1990 avec la création de la milice Songhoy Ganda Koy. Ces types de revendications créent un climat hystérique dont les Touaregs sont eux-mêmes les premières victimes.

Dans le narratif de certains auteurs, le nord du Mali, le Sahara, c'est le « pays » des leucodermes (Arabes, Touaregs, Maures). Les populations noires qui s'y trouvent le sont par accident de l'histoire. Comme l'écrivent Bellil, R. et Dida, B : « Les populations noires de l'ancien Bilad es-Sudan (Niger et Mali) étaient sédentaires et ne remontaient jamais vers le Sahara, sauf à l'occasion de pèlerinages à La Mecque ou, en tant que captifs »⁷⁵³. Or, « La présence de Négroïdes au Sahara pendant le néolithique est établie (Chamla, 1968) et même très dominante, bien que la question du peuplement du Sahara préhistorique mérite, sur le plan de l'anthropologie physique, d'être entièrement reprise »⁷⁵⁴.

⁷⁵¹ Boutros Boutros-Ghali, Agenda pour la paix, 17 juin 1992, A/ 47/277- S /24111, §17.

⁷⁵² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.16-17.

⁷⁵³ Bellil, R. et Dida, B. 1995. Op.cit.

⁷⁵⁴ Alain Froment, Les Bella d'Oursi : une anthropologie de populations dites captives, Janvier 1999. [En ligne] https://www.researchgate.net/publication/32968645_Les_Bella_d'Oursi_une_anthropobiologie_de_populations_dites_captives

Les rebelles touaregs ont contribué à instaurer, dans le nord du Mali, un climat de tension intercommunautaire en mobilisant le discours de l'autochtonie. En effet, à la revendication territoriale portée par la rébellion arabo-touarègue sous l'appellation d'« Azawad », les populations sédentaires noires, majoritairement Arma-Songhaï, ont opposé la création de milices dont les dénominations constituent une fin de non-recevoir à la prétention sécessionniste des Arabo-Touaregs. Ainsi, le terme Ganda Koy, en langue songhaï, signifie « les maîtres de la terre », tandis que la milice Ganda Izo, composée principalement de Songhaï et de Peulhs, se traduit par « les enfants du pays ». Ces appellations traduisent sans équivoque la volonté des communautés Arma-Songhaï et Peulh d'affirmer leur attachement au territoire face aux revendications identitaires et territoriales des rebelles touaregs.

Les Touaregs sont certes établis dans le nord du Mali, mais cet espace est historiquement partagé avec d'autres communautés non touarègues. Dans cette région plurielle, ils constituent une minorité démographique. Les rébellions successives ont contribué à distendre non seulement les liens sociaux entre les Touaregs et les autres communautés du septentrion malien, mais également les solidarités internes entre tribus et fractions touarègues. Par ailleurs, ces insurrections ont souvent représenté une tragédie pour les populations touarègues elles-mêmes, contraintes de fuir vers les pays voisins⁷⁵⁵ où elles se retrouvent, pour beaucoup, dans des conditions de grande précarité.

d) L'Azawad : une nébuleuse politique

« La propagande politique de ce mouvement armé autoproclamé considère que l'Azawad était le territoire de leurs ancêtres qu'ils doivent reconquérir [...] au colonisateur malien. [...] Sur le plan historique, l'Azawad n'a jamais été organisé en chefferie, ni en royaume, et encore moins en empire. Il en découle que le territoire de l'Azawad n'est qu'une construction politique fabriquée par le MNLA pour tenter de légitimer ses revendications indépendantistes [...] »⁷⁵⁶.

Les velléités séparatistes de la minorité arabo-touareg sont nées du projet OCRS comme le souligne B. Haidara : *« la loi cadre (loi Defferre du 23 juin 1956), poussa le peuple nomade à caresser dès cette période le rêve d'un Etat touareg. Les chefs traditionnels touaregs de l'époque, rejoints par d'autres groupes nomades et semi-nomades, avec à leur tête Mohamed Ali Ag Attaher, s'accordaient pour rejeter une fusion avec les "Noirs" au sein d'un même Etat. Les problèmes liés à l'irrédentisme touareg actuel tirent principalement leur source de cette disposition. La question de la différenciation ethnique (différence culturelle, mais aussi de couleur de peau) cultivée par l'administration coloniale [...] s'est ainsi affirmée »⁷⁵⁷.*

⁷⁵⁵ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.502-503.

⁷⁵⁶ André Bourgeot, 2013, op.cit. Cf. Nicolas Normand, 2022, p.71 : « Rappelons enfin qu'il n'y a jamais eu de territoire nommé « Azawad » et formant une chefferie quelconque ou un royaume » citant André Bourgeot dans Dynamiques internationales, « Mali : d'espérances en déliquescentes (1968-2016) ».

⁷⁵⁷ Boubacar Haidara. Les formes d'articulation de l'islam et de la politique au Mali. Thèse de doctorat en Géographie Humaine. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015, p.220

Les communautés dans le septentrion malien ont toujours vécu ensemble avec des périodes d'agitations certes mais en ayant des liens sociaux solides. L'intrusion de puissances et d'organisations étrangères a créé des tensions latentes intercommunautaires sur fond d'« ethno-territorialité » qui se manifestent avec violence lors des rébellions touarègues.

Dans l'histoire touarègue, l'occupation ou la conquête de l'espace n'obéit pas à la logique de construction d'un Etat mais d'un espace-pâturage pour le besoin des animaux. L'animal nourrissant son homme, ses besoins constituent le principal enjeu du pasteur. C'est ce que semble suggérer M. Chabrolles : « *Curieusement, les Touareg, en concevant un peuple et une nation comme un groupe humain de générations sans attache directe avec une terre, font preuve d'un patriotisme conforme à la définition qu'en donne Fustel de Coulanges : « Le véritable patriotisme, ce n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect des générations qui nous ont précédées* »⁷⁵⁸.

Les Touaregs ont certes eu des moments d'hégémonie au nord du Mali. Mais, cette domination n'était pas matérialisée par une construction politique résultant sur une principauté, un royaume ou un empire. En effet, elle se limitait à une extorsion des populations dominées.

De ce fait, l'Azawad en tant que projet politique exhibé par les milieux autonomistes et indépendantistes arabo-touaregs ne repose pas sur une réalité historique partagée par les populations du nord du Mali. En effet, « *[L'Azawad] cette notion est une construction politique conjoncturelle qui ne peut se prévaloir d'une antériorité historique ni d'une organisation politique, ethnique et pluriethnique* »⁷⁵⁹.

En effet, depuis les années 1990, l'appellation géographique "Azawad" fait l'objet d'une appropriation discursive et politique par les mouvements séparatistes arabo-touaregs. Elle est déclinée sous différentes orthographes (Azaouad, Azaoûd, Azawagh) et transcrite en tefingh sous la forme "ⴰⴷⴰⵎ" ⁷⁶⁰. Comme le souligne P. Poupard, le terme Azawad revêt plusieurs sens ⁷⁶¹ mais sa signification dominante reste celle d'une zone géographique ⁷⁶². Chez les nomades Touaregs *Kel Antessar* et Arabes *Bérabich* de la région de Tombouctou, il désigne l'aire de pâturage qui se situe au Nord de cette ville ⁷⁶³. Cependant, d'autres hypothèses de délimitation en termes toponymiques ont été émises ⁷⁶⁴. Toutefois, c'est surtout dans sa

⁷⁵⁸ Michel Chabrolles, 1990, op.cit., p.34

⁷⁵⁹ Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.65 citant Bourgeot, 2017 : 7.

⁷⁶⁰ Ecriteau que l'on retrouve partout depuis 2012 gravé sur des pierres, des murs brefs sur tout ce qui peut servir de support d'écrire en « pays » Touareg.

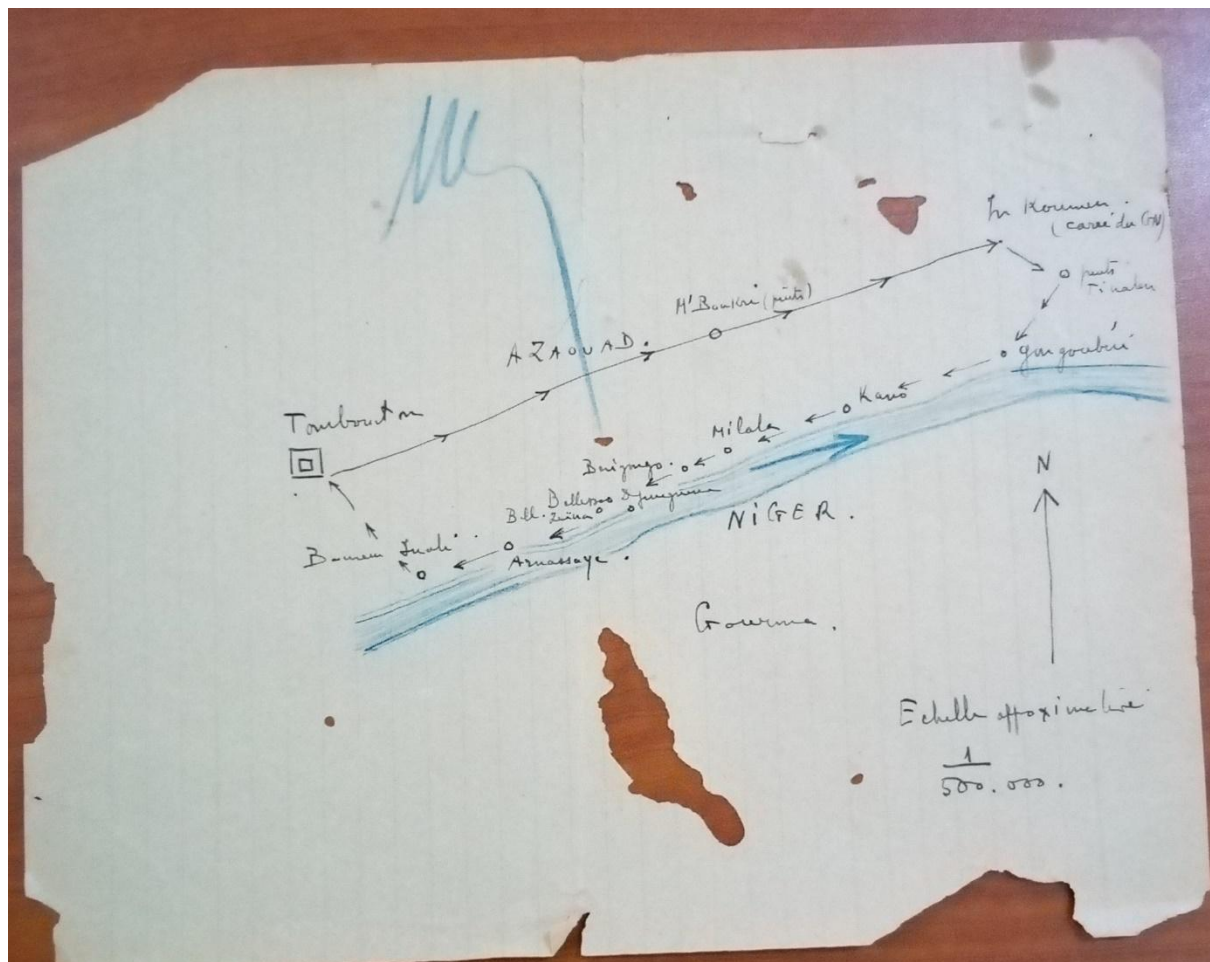
⁷⁶¹ Selon l'Encyclopédie berbère : « D'après Paris (1952), il vient d'azawa qui signifie « dénudé » en tamasheq ». « Azaouad, d'après ce même auteur, viendrait du Kel Anteçar « Azaoua », qui est l'abreuvoir circulaire en bois et de son féminin et diminutif tazaouat qui est laalebasse en bois de taille notablement plus réduite que l'Azaoua et servant de cuve ». Enfin, « Azawad pourrait venir de Tamarix aphylla L., arbre appelé azawa par les Touaregs ».

⁷⁶² Poupard, Pauline. « L'Azawad comme enjeu des négociations de paix au Mali : quel statut pour un territoire contesté ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 101, no. 2, 2017, pp. 97-112.

⁷⁶³ Ibid.

⁷⁶⁴ Ibid. citant Edmond Bernus, « Azawad », in *Encyclopédie berbère*, Tome 8, Aurès – Azrou, Aix-en-Provence, Edisud, 1990, p.1206 à 1207 « L'Azaouag/ Azaouad, région située au nord de Tombouctou » telle est la définition donnée par le père de FOUCAULD (1940). Théodore de MONOD (1958), rappelant les définitions de BARTH (1858) et de CORTIER (1914),

définition politique que les contours de ce territoire varient⁷⁶⁵. Au sens spatial, l'« Azawad » est une toponymie qui fait référence à l'espace de transhumance de certaines tribus touaregs et arabes de la région de Tombouctou. A cet effet, une carte de l'époque coloniale conservée aux archives nationales du Mali nous donne les limites de ce parcours de nomadisation situé entre Tombouctou et In Koumen⁷⁶⁶.



Cependant pour P. Poupart, en dehors de la définition géographique, l'idée d'*Azawad* a un ancrage historique et mémoriel fort. Elle dérive des conceptions du territoire et de l'ordre politique qui prévalaient avant les indépendances au Mali et au Niger. Ainsi, une référence centrale est la lettre adressée en 1958 au Président français par « 300 chefs ou notables Touaregs, Maures et Songhaïs » de la région de Tombouctou et de la boucle du Niger⁷⁶⁷, qui

« toute la région des dunes mortes au nord du Niger, de Tombouctou à Bemba et jusqu'au 19° parallèle nord », conclut « qu'on doit donc réserver le nom de l'*Azawad* à la zone des dunes fixées, pourvue de puits et le pays des Berabich, approximativement délimitée par les 17° et 19° nord et les 1°30 et 3°30 WG ». POUSSIBET (1961) après enquêtes auprès des nomades estime que l'*Azawad* se situe au nord de la zone définitive par MONOD ».

⁷⁶⁵ Pauline poupart, op.cit.

⁷⁶⁶ Carte disponible aux Archives nationales du Mali (Fonds anciens 1 E -42 Rapports politiques et de tournées cercle de Tombouctou 1941 -1950 II), consulté en octobre 2022.

⁷⁶⁷ Pauline Poupart, op.cit.,

évoque un désir d'un « *État saharien unifié politiquement et administrativement [...] basé sur une homogénéité culturelle* »⁷⁶⁸.

Cette affirmation constitue un contresens historique, car elle ne correspond pas à la réalité. D'un point de vue socio-historique et culturel, l'appellation "Azawad" ne renvoie à aucune entité politique ou identitaire commune aux différentes communautés du nord du Mali. En d'autres termes, il n'a jamais existé dans cette région un royaume ou un empire touareg ou arabe portant ce nom. La désignation du nord du Mali sous le vocable "Azawad" relève ainsi d'une construction politique et d'une falsification historico-mémorielle.

La territorialisation de l'Azawad traduit avant tout une politisation. En effet, « *La notion d'Azawad, appréhendée anthropologiquement, renvoie à plusieurs acceptions de nature différente. Sur le plan étymologique «azawa» désigne un récipient plat dans lequel les humains mangent. Son signifiant «azawad» caractérise (par extension) la plaine et, d'un point de vue géologique, la vallée fossile du Sahara central. Le substrat écologique de cette «plaine vallée» recèle des espèces végétales appréciées par les troupeaux des pasteurs nomades maures Bérabiche, Teurmoz (et autres). Cet espace est également sillonné par les caravanes de ces pasteurs qui se rendent aux mines de sel de Taoudenni. [...] Il s'agit bien d'un espace et non d'un territoire* »⁷⁶⁹.

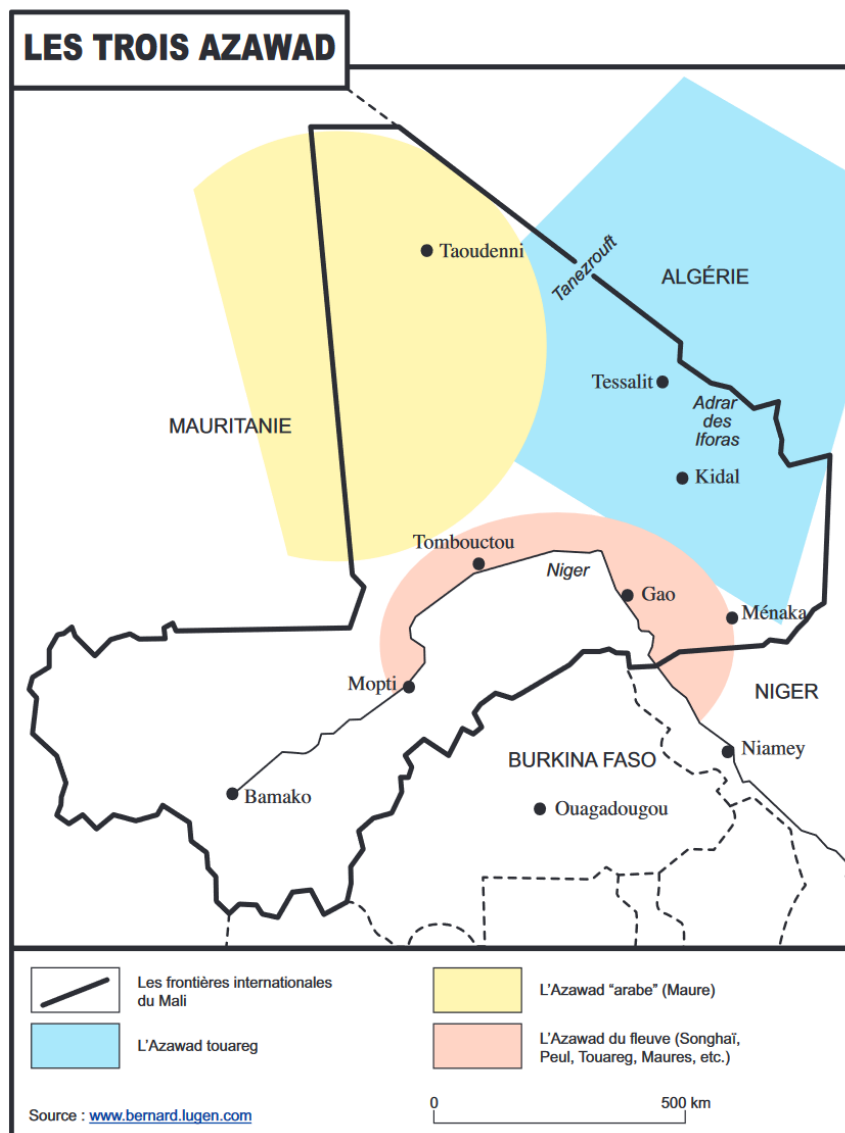
Par ailleurs, B. Lugan propose une typologie territoriale distinguant trois Azawad : l'Azawad touareg (au nord-est), l'Azawad du fleuve, à composition multiethnique (Songhaï, Peul, Touareg, Maures, etc.), et l'Azawad arabe (ou maure) au nord-ouest⁷⁷⁰. Toutefois, cette classification doit être considérée avec la plus grande prudence : elle n'est étayée par aucune source historique, n'apparaît pas dans les archives coloniales et ne correspond pas aux représentations ni aux revendications des populations locales.

⁷⁶⁸ Pierre Boilley, *Thèse de doctorat en Histoire*, Les Kel Adagh : Un siècle de dépendances, de la prise de Tombouctou (1893) au Pacte national (1992) : Etude des évolutions politiques, sociales et économiques d'une population touarègue (Soudan français, République du Mali), Université Paris 7, 1994, p. 277.

⁷⁶⁹ André Bourgeot, * ACCORD POUR LA PAIX AU MALI : BILAN ET PROSPECTIVES, Recherches internationales, n° 121, juillet-septembre 2021, pp. 101-116 citant A. Bourgeot, 2010.

⁷⁷⁰ Mériadec Raffray, Cahier du RETEX, Les Rébellions touarègues au Sahel, Janvier 2013, p.17 citant Bernard Lugan, in *L'Afrique réelle*, n° 31, juillet 2012, p.2. [En ligne] <https://www.calameo.com/read/00000977995c2816de7e9> . Cf. Mériadec Raffray, 2013, édition Economica, op.cit. p.9.

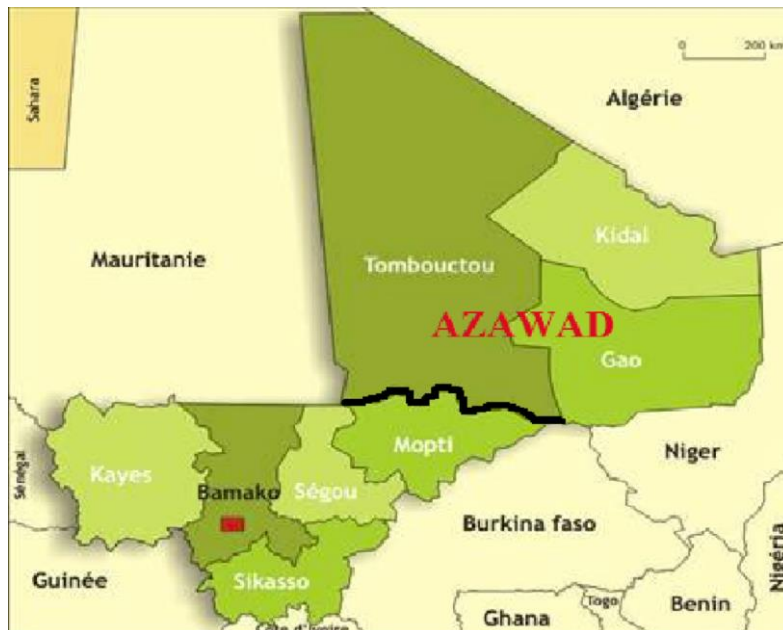
Carte des trois Azawad proposée par B. Lugan



Les groupes sécessionnistes arabo-touareg désignent tout le territoire du nord du Mali sous le nom Azawad (avec une superficie de 822 000 Km², ce territoire est subdivisé en cinq régions administratives : Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni). Toutefois, ce territoire est ethniquement très hétérogène car peuplé de Songhai, de Touaregs, de Peuls, d'Arabes, de Maures, de Mandés. De plus, les Touaregs ne constituent pas le groupe humain majoritaire.

Cependant, pour l'Etat malien, selon la formule consacrée par *l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger* (connu également sous le nom d' Accord d'Alger) signé le 20 Juin 2015 entre le gouvernement du Mali et les différents groupes armés du nord : « *L'appellation Azawad recouvre une réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique partagée par différentes populations du nord du Mali, constituant des composantes de la communauté nationale* » (art.5, p.4). Néanmoins, son usage, phagocyté et expressément motivé par des revendications « ethno-territoriales » et sécessionnistes, est considéré comme séditionnaire par une majorité de maliens (y compris au nord)

Carte de l'Azawad selon le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA)⁷⁷¹



Ainsi, la notion d'Azawad, telle que construite et mobilisée par les rebelles touaregs, ne repose sur aucun fondement politique ou historique avéré. En tant que construction idéologico-politique, l'Azawad s'avère porteuse de conflictualité, dans la mesure où une revendication territoriale émanant d'une petite minorité au sein même de la minorité touarègue, dans un espace pluriethnique, tend à instaurer un climat délétère propice aux violences intercommunautaires. Cette revendication s'inscrit, en outre, dans une logique de légitimation ethno-territoriale fondée sur le postulat de l'autochtonie touarègue au nord du Mali.

Section 2 : Le Mali, un Etat spoliateur ?

« Depuis 50 ans, le Mali a mis en place un système de solidarité nationale ayant pour dessein de financer la partie septentrionale du pays. Par exemple, la gestion des hôpitaux, le budget et les rémunérations des fonctionnaires sont intégralement prises en charge par l'Etat car les recettes fiscales du septentrion malien ne sont pas suffisantes pour faire face à ces dépenses courantes »⁷⁷².

Les rebelles justifient leur lutte par la nécessité d'extirper le nord du Mali du joug d'un État malien présenté comme spoliateur. Cette accusation repose sur une triple forme de spoliation : financière, agraire et minière. Mais qu'en est-il réellement ? Les populations du nord du Mali sont-elles véritablement lésées par un pouvoir étatique prédateur ?

Rappelons que, selon la définition classique, « Un Etat est considéré comme prédateur si se nourrissant de la société, il ne rend pas à cette dernière des services suffisants pour justifier

⁷⁷¹ <https://territoires.ecoledelapaix.org/mali/azawad-chabre>

⁷⁷² Interview ATT, 2012, op. Cit.

son existence. De plus, la ponction prélevée par les agents de l'Etat est perçue comme prédation parce qu'ils la prélèvent à leur profit personnel et non à celui de l'Etat. Chacun exploite sa position publique comme une prébende. Ceci montre en premier lieu que l'Etat n'est qu'une fiction puisqu'il est possible d'extraire les ressources à partir de positions publiques qu'ils existent à leur titulaire »⁷⁷³.

A) La trilogie des spoliations par l'Etat malien entre imagination et réel

« Des zones entières de pâturage ont été confisquées aux nomades au profit d'agriculteurs sédentaires. C'est dans ce climat de dépossession légitimé par les Etats, que les Touaregs ont cherché des voies de suivies »⁷⁷⁴.

Le nord du Mali a été le théâtre de cinq (5) rébellions touarègues depuis 1960. Dans le narratif des leaders rebelles et de certains auteurs, ces luttes armées sont justifiées par l'argument de l'Etat spoliateur sous le triptyque : spoliation agraire, spoliation minière, spoliation financière. Cette trilogie des spoliations est un narratif qui tend à présenter les rebelles Touaregs comme des « Robins du bois » des temps modernes se battant au prix de leur vie pour la justice sociale, pour restituer aux siens ce qui leur revient de droit.

Nous aborderons tour à tour chacune des accusations pour en déterminer leur bien-fondé. Relèvent-elles d'une stratégie de communication destinée à rallier l'international à leur lutte au nom de la justice sociale? Ou au contraire sont-elles factuellement établies ?

a) L'invention du mythe des Touaregs déposés de leur terre

« Les terres de la boucle du Niger, autrefois partagées, sont délimitées par les sédentaires pour utiliser au maximum les terres fertiles irriguées, ce qui engendre des conflits d'usage avec les nomades »⁷⁷⁵.

Dans les rébellions touarègues au Mali, l'argument de la spoliation foncière est bancal voire même chimérique. En effet, les Kel Adagh fers de lance de toutes les rébellions vivent dans la région de Kidal et dans cette région, ils constituent 90% de la population. Il n'y a eu jamais un projet étatique d'expropriation. L'activité maraîchère dans la zone est très marginale hormis quelques palmeraies de la zone de Tessalit datant de la période précoloniale et les premières activités maraîchères et agricoles dans l'Adagh n'ont débuté qu'après l'indépendance. De surcroît, ce jardinage est peu pratiqué par des natifs de la région⁷⁷⁶. De ce fait, la rébellion ne saurait être justifiée chez les Kel Adagh par une spoliation foncière présumée.

⁷⁷³ Médard Jean-François. L'Etat patrimonialisé. In: *Politique africaine*, n°39, 1990. L'Afrique autrement. p. 25-36.

⁷⁷⁴ Hélène Claudot-Hawad, 2017, op. Cit.

⁷⁷⁵ Thomas Flichy (Dir), 2013, op.cit., p.44-45.

⁷⁷⁶ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.77 « Les Kel Adrar n'ont jamais eu d'activité agricole organisée avant 1962. La plupart des anciens serviteurs Ifoghas (les bellas) libérés par l'indépendance se consacrent les premiers au jardinage dans les villages de Kidal, Tessalit et Tallabite surtout. Ils furent organisés et encouragés par l'administration surtout à l'occasion des foires des années 1967 à 1971. [...] On estimait à 900 le nombre de personnes qui pratiquaient régulièrement le jardinage avant la sécheresse dans tout le cercle ».

Par ailleurs, chez les Touaregs du fleuve (Kel Tadmekkat et Ouilliminden), ils rencontrent quelques difficultés à l'instar des pasteurs nomades peuls pendant certaines périodes de l'année à accéder au fleuve et à certaines zones lacustres en raison de l'extension de la culture des sédentaires. Mais, ce problème relève de trois facteurs essentiels : l'histoire, les imbrications géographiques et l'absence d'une politique pastorale efficiente.

D'abord, historiquement, les Touareg ont été privés de l'accès au fleuve par l'administration française à travers des conventions territoriales comme l'évoque Charles Grémont à travers un titre très évocateur *Comment les Touaregs ont perdu le fleuve ?*⁷⁷⁷. En effet, le pouvoir colonial privilégiait l'activité agricole qui est le moyen de subsistance des sédentaires et visait à terme une sédentarisation des nomades.

En outre, avec les Touaregs du fleuve, il y a une imbrication géographique, les espaces vitaux entre nomades et agriculteurs sédentaires se chevauchent notamment dans le Gourma. En effet, *« l'espace Nord-sahélien met en présence des zones pastorales homogènes (pâturages de brousse et pâturage de la vallée), mais aussi des milieux hétérogènes (sédentaires, nomades, néo-sédentaires) dont l'existence transcende les limites du simple dualisme social caractéristique de cette entité et celles de ses différents ensembles naturels, à savoir : le Haoussa (désert), le Gourma (semi-aride), la vallée et la zone lacustre »*⁷⁷⁸. De ce fait, les activités se télescopent, des conflits éclatent régulièrement entre agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs mais également entre éleveurs à cause de la compétition d'accès aux ressources naturelles (eau, bourgoutière, terre salée...).

De plus, le véritable problème est l'absence d'une politique pastorale efficiente de l'Etat malien. En effet, l'administration française a mieux géré la question du pastoralisme nomade par la rénovation des codes pastoraux et à travers l'hydraulique pastorale. Les tensions entre agriculteurs et éleveurs peuvent être résolues par une série d'actions : la mise à disposition de pompes solaires dans les circuits de nomadisation ; l'adoption de nouveaux codes pastoraux pour diminuer les risques de conflits entre pasteurs nomades et entre éleveurs et agriculteurs ; la réhabilitation des zones victimes de surpâturages⁷⁷⁹.

« Porter un éclairage sur le foncier pastoral dans la situation actuelle amène nécessairement à déboucher sur le foncier agro-pastoral en raison de la mixité de l'espace rural sahélien. On ne peut définir le foncier pastoral, au titre duquel sont pris en compte : les ressources pastorales (pâturages herbacés et aériens, cures salées), les ressources en eau (mares et autres points d'eau) et les circuits de transhumance, que par rapport au foncier agricole ou agro-pastoral. Car le découpage du milieu rural issu de la sédentarisation, associé aux préférences de l'Etat pour une mise en cultures par les particuliers ou les coopératives de tout ce qui peut l'être fut-ce au détriment des espaces pâturés, comme l'atteste la

⁷⁷⁷ Grémont, Charles, 2005, op.cit.

⁷⁷⁸ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.248.

⁷⁷⁹ Ces mesures limiteront les conflits mais ne sont pas suffisantes car la zone fait face à une double surpopulation humaine et animale. De ce fait, dans les décennies à venir, il faut transformer les pasteurs nomades en fermier en diminuant quantitativement le cheptel en améliorant qualitativement. La transhumance remplacera ainsi le nomadisme pour que certaines traditions ne s'y perdent pas.

multiplication des périmètres irrigués et du nombre des pompes d'irrigation le long du fleuve), font que la tendance régionale soit largement à l'agriculture. La priorité accordée actuellement à la sécurité alimentaire sur l'élevage se présente comme une conséquence à la fois positive et ambiguë de la longue période de sécheresse »⁷⁸⁰.

Au nord du Mali, chaque groupe nomade a une aire de nomadisation traditionnelle, cependant avec les cycles de sécheresses nombreux sont les groupes Touaregs qui cherchent une terre de fixation viable pour l'activité agricole. Ces terres sont généralement déjà mises en valeur par les groupes sédentaires et cette situation donne lieu parfois à des tensions intercommunautaires⁷⁸¹.

Par ailleurs, le problème du foncier souffre d'absence de législation ou de l'ineffectivité dans l'application des lois. En effet, *« La gestion du foncier rural au Mali d'une façon générale et dans sa partie sahélienne en particulier se heurte à la coexistence conflictuelle entre les règles et pratiques coutumières des sociétés rurales et de la législation de l'administration en vigueur. Ce conflit s'explique par le fait que cette législation est étrangère aux concepts des ruraux. L'opposition entre ces deux logiques explique les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une véritable réglementation foncière. Jusqu'à présent seuls quelques codes pastoraux ont pu ou sont en cours d'être élaborés »*⁷⁸².

Le foncier est au Mali l'une des causes principales des conflits sociaux. Les conflits communautaires ne sont généralement pas des antagonismes ethniques mais des problèmes liés au foncier dont la propriété et l'exploitation souffrent de l'équivocité des règlements en la matière. Les représentants de l'Etat sont eux-mêmes impliqués dans les intrigues, spéculations et prédatons foncières. Ainsi *« Se pose le problème de la nécessaire réglementation du droit d'exploitation de la terre, non seulement entre agriculteurs et éleveurs, afin que chacun puisse exercer son activité dans les limites juridiques précises, mais aussi entre agriculteurs d'une part et entre éleveurs d'autre part, afin de permettre de garantir une utilisation régulière de l'espace et limiter d'une manière générale les risques multiples et réels de fragilisation des rapports sociaux. D'où la nécessité d'engager, en cette partie du Mali, une réflexion approfondie sur thème du foncier par rapport à la cohésion sociale »*⁷⁸³

Enfin, certains Touaregs pratiquent l'agriculture dans la région de Tombouctou et Gao. La spoliation agraire au sens d'une politique étatique visant à exproprier, à chasser les Touaregs

⁷⁸⁰ Ibid., p.249.

⁷⁸¹ Ibid. p.249-255 « Chaque groupe nomade possède un terroir ancestral [...] où il est administrativement recensé et lié à son chef traditionnel. Les sécheresses persistantes, en favorisant la sédentarisation, ont poussé de nombreux groupes à s'installer dans d'autres terroirs, engendrant une pression foncière concurrentielle [...]. Ainsi, la notion d'"espace vital", jadis variable selon les saisons, cède progressivement la place à celle d'un espace géographique approprié par les sédentaires et néo-sédentaires, qui occupent les meilleures terres ».

⁷⁸² Sadou Oumar Bah. Analyse des modes de gestion du foncier pastoral au Mali. Communication écrite, 2 p. OMBEVI, 1994 cité dans Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p. 250. Celui-ci précise que « "La législation (...) en vigueur" dont il est ici question est celle relative au statut du foncier en République du Mali, réglé en juillet 1986 par l'assemblée Nationale après adoption d'une loi attribuant la propriété de toutes les terres à l'Etat ».

⁷⁸³ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.252.

de leur terre au profit des sédentaires comme cause des rébellions touarègues est factuellement indémontrable.

b) Le fantasme de la spoliation minière

« Nous avons dit que les contrats qui ont été signés sur notre territoire (les contrats de pétrole, les contrats de manganèse, de phosphate), nous les acceptons, mais les dividendes, ce qui sort de ça, il faut que ça revienne. Parce que nous avons compris aujourd'hui alhamdoulilahi Rabbil Alamina que ce sont les Azawadiens qui travaillent dans les hautes fonctions à Bamako. Ils nous ont fait comprendre qu'ils nous ont vendus. Que le Sud a vendu notre territoire. Ils ont déjà mangé l'argent issu de ces recherches. On cherche une recherche et on attribue le marché à une société européenne et on va construire Bamako avec l'argent d'ici. Donc, on n'accepte pas cela »⁷⁸⁴.

Au Niger, on pourra justifier une rébellion touarègue en invoquant que les populations locales ne bénéficient pas des retombées économiques de l'exploitation de l'uranium, aussi, en demandant des séparations pour les dégâts environnementaux. Mais au Mali, les « pays Touaregs » sinon le nord du Mali est presque vierge de toute l'exploitation minière industrielle⁷⁸⁵.

Certes l'Etat a délivré des permis d'exploration et d'exploitation à des compagnies étrangères mais aucun gisement n'est entré en phase d'activité. Le site de Manganèse de Tassiga (cercle

⁷⁸⁴ Alhassane Gaoukoye, 2018, p.204-205 citant Mahamdou Djéri Maïga, vice-président du MNLA, l'une des figures non-touareg de ce mouvement indépendantiste. Il meurt dans la nuit du 22 au 23 octobre 2018 à Bamako. Lire à ce sujet : Benjamin Roger : Mali : décès de Mahamadou Djéri Maïga, ancien vice-président du MNLA, 23 Octobre 2018, Jeune Afrique. [En Ligne] <https://www.jeuneafrique.com/651623/politique/mali-deces-de-mahamadou-djeri-maiga-ancien-vice-president-du-mnla/>. Cf. Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.61 citant Claudot-Hawad, 2013 :140 & Chaigneau, Adama Traoré, 2014 : 49« Le MNLA [...] plaide pour l'annulation des « contrats miniers » que le Mali a signés avec des pays comme l'Australie, l'Angola, etc. Il les qualifie d'illégaux ».

⁷⁸⁵ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.102-103 « On connaît parfaitement les conséquences néfastes qui résultent des deux permis d'exploitation octroyés il y a quarante ans à la France pour l'extraction des gisements d'uranium à Arlit et Akokan [...]. La population nomadisant dans cet espace a été contrainte de partir sous d'autres cieux. Les nappes phréatiques sont polluées. La population fait face à de sérieux problèmes de santé publique. Cette année, l'état du Niger octroyé 122 permis d'exploitation d'uranium. En superposant la carte du nord Niger et les limitent géographiques des concessions on se rend compte de la catastrophe qui se prépare : pollution des nappes phréatiques, destruction des aires des pâturages, spoliation des terres d'éleveurs, élimination des puits pastoraux et bouleversement de la gestion pastorale. [...]L'extraction des premiers barils de pétrole nigérien est prévue pour 2009 ! Pour l'uranium, l'extraction s'accélère en parallèle avec l'envolée des cours mondiaux. Au Mali, les compagnies étrangères en sont encore au stade de l'exploration, y compris la prospection d'uranium dans le cercle de Kidal ». Cf. Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.25-27 « Cependant, en dehors des pierres précieuses (grenat et corindon) exploitées dans le cercle de Gourma, ce sont davantage les carbonates et silicates dans la région de Hombori-Douentza, les phosphates du Tilemsi et le gypse de Tessalit, dont les industriels tirent profit. Car même si, selon le site officiel de la Direction Nationale de la Géologie et des mines (DNGM) du Mali, « la moitié Nord du Mali, renferme la quasi-totalité des bassins sédimentaires : Taoudenni, Gao, Nara, Iullemeden et Tamesna », et si de récentes prospections dans la région de Taoudeni ont mis en évidence des gisements pétroliers, il n'existe à ce jour aucune production pétrolière au Mali [...].Ainsi, comme pour le pétrole, « à ce jour, aucune exploitation d'uranium n'existe au Mali ». En outre, l'insécurité dans la région Nord, les problèmes logistiques pour l'acheminement du matériel nécessaire au forage, et les coûts que cela nécessiterait d'installer une société en plein désert (infrastructures, eau, électricité) sont plutôt de nature à geler les travaux de recherche et d'exploitation de quelque nature que ce soit ».

d'Ansongo, région de Gao) qui devrait démarrer sa production a été interrompu par le déclenchement de la rébellion de 2012⁷⁸⁶.

Ni dans la région de Kidal fief des Touaregs Kel Adrar instigateurs des rébellions ni en « pays Kel Tadmekkat » ni en « pays Ouilliminden » ni ailleurs au nord du Mali, il n'y a de ressources géologiques exploitées. De ce fait, aucune rébellion ne saurait être motivée par une prétendue spoliation des ressources naturelles par l'Etat malien.

On peut à l'inverse affirmer que les rébellions naissent du fantasme sur les ressources du sous-sol du nord du Mali. Des Touaregs sont instrumentalisés par des Etats et des firmes extractives soit pour empêcher leur exploitation, soit pour obtenir de l'Etat malien des concessions minières.

Les ressources minières exploitées au nord du Mali en cette fin du premier quart du XXI^{ème} le sont par les natifs de la région (Touaregs, Arabes, Songhoy...) et cela s'effectue de façon artisanale ou semi –artisanale (les salines de Taoudeni par les arabes Berabich depuis plusieurs siècles). Plus récemment (2012), on a assisté à l'essor de l'orpaillage dans la région de Gao, Kidal dont les principaux barons sont des Touaregs.

« À Kidal, plus tu as de moyens pour exploiter l'or, plus tu augmentes tes chances d'accroître tes gains ; des grands leaders de la CMA [Coalitions des Mouvements de l'Azawad] ont investi, des opérateurs économiques maliens aussi, ils ont fait venir et utilisent des machines qui permettent de mécaniser l'extraction de l'or et d'augmenter considérablement leur production. Comptez par exemple environ 75 000 FCFA de l'heure pour un bulldozer qui pourra faire le boulot. Ces grands engins de terrassement, accessibles aux mineurs fortunés, ont pour la plupart été volés à Gao, Tombouctou ou Ansongo, à de grandes entreprises comme la SATOM, au début de la crise de 2012. Ils ont été ramenés à Kidal et servent depuis pour les constructions en ville ou pour l'extraction de l'or »⁷⁸⁷.

Les chefs se sont personnellement enrichis, ils n'ont de ce fait investi aucune ressource issue de cette exploitation au bénéfice de la population locale au nom de laquelle, ils affirment se battre pour améliorer les conditions de vie.

Ainsi, la thèse d'une spoliation des ressources naturelles au nord par l'Etat au détriment des natifs de la région relève de la propagande car aucun élément factuel probant ne peut le démontrer. Mais quid de la spoliation financière ?

⁷⁸⁶ Maliweb.net : Nord-Mali : La manganèse d'Ansongo au cœur d'un scandale d'Etat par le Témoin, 20 octobre 2015. [En ligne] <https://www.maliweb.net/non-classe/nord-mali-le-manganese-dansongo-au-coeur-dun-scandale-detat-1202992.html>, consulté le 06/01/2014.

⁷⁸⁷ Olivier du Bois, Mali : Kidal dans la fièvre de l'Or, Le Point, 13/04/ 2019. [En ligne] https://www.lepoint.fr/economie/pour-le-point-afrique-mali-kidal-dans-la-fievre-de-l-or-1--13-04-2019-2307428_28.php, consulté, le 06/01/2024.

c) Les Touaregs pressurés financièrement par l'Etat malien ?

« Si les révoltes des premières années de la colonisation relèvent du seul réflexe identitaire face à l'invasion, les rébellions subséquentes ont des causes objectives qui tiennent à l'état de misère dans lequel sont maintenues les populations nomades et au sentiment d'injustice né du détournement des fonds prélevés au Nord par le biais de l'impôt, et utilisés pour le développement du Sud. Il est intéressant de noter que le reproche est fait par les populations qui crient au favoritisme lorsque des sommes faramineuses sont promises (mais pas nécessairement distribuées) aux régions septentrionales »⁷⁸⁸.

Le narratif d'un Etat malien spoliateur des nomades véhiculé par les rebelles touaregs⁷⁸⁹ est repris par des médias et des chercheurs sans précaution dans le seul but de donner une légitimité sociale, économique, politique aux rébellions. Qu'en est-il réellement ? L'Etat malien prélève-t-il l'impôt sur les Touaregs et redirige ces ressources pour développer le sud laissant les Touaregs sans services publics, sans infrastructures ? Les Touaregs sont-ils imposés que les autres communautés ?

Une analyse des taux d'imposition de 1962 à 2024⁷⁹⁰ illustre clairement que les populations du nord du Mali sont moins imposées que celles du Sud en ce qui concerne l'impôt per capita⁷⁹¹ et la taxe sur le bétail est presque uniforme sur l'ensemble du territoire. En effet, le montant global des revenus fiscaux du cercle de Kidal s'élève entre 1969 et 1970 à 28. 223.040 FM (Francs maliens), puis à 29. 728.960 FM entre 1971 et 1972; 9. 362. 960 FM en 1976 et 15. 853.985 FM en 1978⁷⁹². Cependant, *« En 1973- 1974, une mesure administrative, tenant compte de la calamité, dispensa les éleveurs du paiement de l'impôt sur le bétail et la taxe de développement. Ce qui limite l'impôt de ces deux dernières années au seul minimum fiscal, soit 3.932.100 FM. [...] L'écart constaté entre 1974 et 1976 provient du non-paiement de l'impôt sur le bétail et la taxe de développement en 1973-1974 »⁷⁹³*

De plus, la région de Kidal à l'instar des autres régions du nord bénéficient d'un régime fiscal et douanier spécifique depuis 1997 dans le cadre du Programme de sécurité alimentaire et de Revenus (PSARK). Le nouveau code des investissements de 2012 confère à ces régions le statut privilégié de zones économiques spéciales à travers une série d'exonération pendant dix ans sur

⁷⁸⁸ Anne Saint Girons, 2008, op. cit., p.97.

⁷⁸⁹ Alhassane Gaoukoye, 2018, p.51 citant Aminatou Ag Bibi membre du MNLA « Je rassure les déshérités de l'Azaouad dépouillés de leurs biens depuis l'indépendance du Mali à nos jours, les dirigeants qui se sont enrichis sous le Mali, ne pourraient jamais contribuer au changement qualitatif de l'Azaouad. Plutôt, ils agiront pour semer les graines de la division. Ils feront que les populations de l'Azaouad ne disposent pas de leur indépendance. Ils souhaitent que nous restions dans la situation ancienne. Nous appelons les gens à comprendre les agissements nuisibles des anciens barons ».

⁷⁹⁰ Voir en annexe.

⁷⁹¹ L'impôt per capita a été supprimé en 1992 et remplacé par la TDRL (Taxe de Développement Régional et Local) dans le cadre de la décentralisation.

⁷⁹² Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.84-85. Cependant, l'auteur avance également le chiffre de 1.505.920 FM comme revenu fiscal entre 1970-1971 sans donner d'explication tangible. Nous n'avons pas réussi à vérifier les raisons de cet écart.

⁷⁹³ Ibid. p.96-97.

les IBIC, sur les impôts sur les sociétés (IS) , les impôts sur les salaires (ISS), sur la taxe de logement (TL) et la taxe de formation professionnelle⁷⁹⁴

Ces données fiscales montrent objectivement que les populations nomades ne sont pas lésées et les montants prélevés sont dérisoires. Comme l'a expliqué le président Amadou Toumani Touré, l'apport fiscal du nord dans le budget malien est très faible. Les recettes fiscales dégagées ne permettent même pas d'assurer le coût de fonctionnement des services publics. En l'occurrence, les revenus fiscaux de la région de Kidal, fief de la rébellion touarègue, ne permettent même pas le financement du centre de santé public de la ville éponyme.

Les nomades et les Touaregs perçoivent mal l'impôt pour des questions socio-culturelles. L'ethnopsychiatrie a là un sujet d'un grand intérêt. En effet, chez les Touaregs, l'impôt est le symbole de la vassalité. Les Touaregs consentent difficilement à s'acquitter d'une telle taxe. L'impôt a été également un sujet de discorde entre l'administration française et les Touaregs qui ne le payaient que contraints.

En dehors du caractère servile de l'impôt tel que perçu par les Touaregs, il y a le fait que celui-ci à des équivalents dans les institutions traditionnelles touarègues: on a par exemple le tiwse (taxe de protection) dont devraient s'acquitter les tribus vassales. De ce fait, les taxes institutionnelles (Etat colonial, Etat du Mali) pouvaient être vécues comme un fardeau supplémentaire.

De plus, l'administration malienne manque de pédagogie pour certains Touaregs car ils pensent qu'ils sont ponctionnés sans services publics en contrepartie, ce qui n'est pas tout à fait véridique. Certaines plaintes sont légitimes mais elles ne sauraient justifier une rébellion armée.

Mais comme l'administration ne communique pas sur les recettes fiscales et l'usage, dans l'esprit de certains citoyens, l'Etat les extorque : « *Concernant les hommes, le manque de médicaments dans les dispensaires, de véhicules de la santé pour les évacuations en cas d'urgence, de vaccination, a été déploré par tous. Dans le domaine du bétail, tous les éleveurs demandent la présence d'un infirmier vétérinaire dans chaque arrondissement, des médicaments pour soigner les animaux et aussi des campagnes de vaccination. [...] Ils veulent enfin que les impôts qu'ils payent interviennent davantage dans l'amélioration de leur conditions d'éleveurs* »⁷⁹⁵.

Les rebelles exploitent en réalité les lacunes de la communication gouvernementale et une situation de frustration née de l'état des services publics.

Cependant, au regard des données fiscales depuis 1960, on ne peut raisonnablement conclure que les Touaregs sont abusivement ponctionnés par l'Etat fiscal. Mieux, en termes de balance, les Touaregs perçoivent plus qu'ils ne cotisent. En effet, les investissements de l'Etat dans les

⁷⁹⁴ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.104.

⁷⁹⁵ Ibid. p.130-131.

services publics et dans les infrastructures dépassent largement les maigres ressources fiscales de la région. Ainsi, le grief d'une spoliation financière par l'Etat repose sur du vide.

Section 3: Marginalisation, discrimination et Ségrégation : des déterminants des rébellions touarègues au Mali ?

« *Le soulèvement de jeunes Touaregs pose la délicate question de l'unité nationale dans un pays pourtant peu enclin au tribalisme* »⁷⁹⁶.

Au Mali, le discours de la marginalisation n'est pas exclusivement porté par certains groupes touaregs : il est également relayé par d'autres communautés du nord du pays. Toutefois, ce sentiment de relégation est-il véritablement fondé ? Le « Sud », pour reprendre la terminologie employée par plusieurs auteurs, marginalise-t-il réellement les populations du « Nord » ? Peut-on parler d'une hégémonie culturelle ou politique méridionale ? Les Touaregs et les Arabes sont-ils effectivement victimes de marginalisation, de discrimination ou de ségrégation ?

La posture victimaire constitue l'un des ressorts centraux du discours justificatif des rébellions au nord du Mali. Les insurgés entretiennent le récit d'une communauté ségréguée, marginalisée et discriminée en raison de sa supposée « blancheur », érigeant ainsi la victimisation en instrument de légitimation politique. Or, cette rhétorique se heurte à une réalité plus nuancée : les rebelles touaregs se montrent souvent plus exclusifs qu'exclus. L'un des objectifs implicites de leurs mouvements insurrectionnels est d'empêcher l'installation d'autres communautés nationales dans la région de Kidal, perçue comme un espace d'appropriation identitaire.

Cette logique d'exclusion se manifeste notamment dans leur opposition au bitumage de la route Gao-Kidal, infrastructure stratégique dont ils redoutent qu'elle ne facilite l'implantation économique des commerçants arabes berabichs⁷⁹⁷, réputés plus entreprenants. Ainsi, sous couvert de dénoncer une ségrégation supposée, les rebelles reproduisent paradoxalement des dynamiques sélectives et communautaires qui fragilisent davantage la cohésion interethnique au sein du septentrion malien

Une frange des populations touarègues, en particulier les factions autonomistes et indépendantistes, demeure animée par une idéologie à connotation suprématiste. Celle-ci repose sur une hiérarchisation raciale implicite héritée du système socio-politique traditionnel et se traduit par un refus persistant de toute subordination à une autorité perçue comme « noire ». Comme le souligne J.-R. de Benoist, « [...] les Touaregs se sont rebellés contre la colonisation par les infidèles et, en dernier lieu, contre l'autorité des Noirs, qu'ils rejettent sur le plan racial »⁷⁹⁸. L'auteur ajoute : « Après l'indépendance du Mali, ils n'ont pas davantage

⁷⁹⁶ Attilio Gaudio, 1992, op.cit. p.121.

⁷⁹⁷ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.107.

⁷⁹⁸ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.145. Aussi écrit-il, p.21 : « Les Touaregs avant la colonisation, avaient établi leur hégémonie sur les populations de la moyenne vallée (Songhay, Arma) qui leur payaient tribut. Ils supportent mal d'être subordonnés à des Noirs ».

*accepté l'autorité des populations noires du Sud, chez lesquelles ils allaient traditionnellement chercher des esclaves »*⁷⁹⁹.

La première rébellion touarègue de 1963 illustre clairement cette dimension ethnocentrique et hiérarchisante du discours insurrectionnel. Comme le note A. Saint-Girons, « *en 1963, les rebelles savaient ce dont ils ne voulaient pas — être soumis à un pouvoir “noir” —, mais ils n’avaient aucune idée du type de société qu’ils voulaient construire* »⁸⁰⁰. Cette posture identitaire traduit une difficulté à se projeter dans un cadre national égalitaire et post-esclavagiste, où la perte des privilèges statutaires traditionnels fut perçue comme une forme d’humiliation politique et sociale.

Ces affirmations sont corroborées par les travaux de P. Boilley⁸⁰¹. Au lendemain de l’indépendance, le gouvernement malien a agi avec beaucoup de prudence. En effet, le pouvoir a désigné majoritairement dans l’Adagh chez les Touaregs éponymes, des administrateurs d’origine nomade⁸⁰² mais ceux-ci n’étaient guère acceptés⁸⁰³ car considérés comme trop « arabes » ou « noirs » aux yeux de cette population : « *A Bouressa, avant, il y avait un officier français comme chef de poste. Maintenant, c’est un caporal noir. [...] Mohamed Najem dit qu’il est à moitié touareg, mais maintenant nous avons vu qu’il est tout à fait arabe* »⁸⁰⁴.

Dans les conflits, les récits produits par les belligérants sont souvent traversés de biais et d’intentions justificatrices. Il appartient dès lors aux chercheurs d’en déconstruire les logiques afin d’en dégager la part de vérité. Dans cette perspective, nous examinerons les arguments discursifs mobilisés par les rebelles et certains auteurs pour soutenir l’idée selon laquelle les Touaregs seraient victimes de discrimination, de marginalisation et de ségrégation au Mali. Selon cette lecture, cette situation supposée d’injustice structurelle, assimilée à une forme d’« apartheid », constituerait l’une des principales causes des rébellions touarègues.

A) Le narratif de l’exclusion entre affabulation et réalité

« Les Touaregs étaient-ils une minorité écartée des bénéfices du pouvoir par Bamako ? Ce serait difficile de le soutenir. Les Touaregs au sens strict, qui ne représentent que 1,7 % de

⁷⁹⁹ Ibid. p.232.

⁸⁰⁰ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.77. Aussi, p.26.

⁸⁰¹ Cependant, Pierre Boilley se refuse dans ses travaux de reconnaître que dans l’Adagh, les réflexes ethnocentrés de certains agitateurs est en partie l’une des causes de la première rébellion. Mais, il évoque plutôt une colonisation malienne pour justifier l’attitude de certains Kel Adagh !

⁸⁰² Amidou Mariko, 2001, op.cit., p.53 donne des précisions intéressantes, en effet, le premier commandant du cercle de Kidal était un Touareg Kal Antessar Mohamed Najem, originaire de Tombouctou ; le premier chef de l’arrondissement de Tessalit était un Maure Mohammed Mahmoud et les troupes à Kidal étaient commandées par le Lieutenant Abderhamane Maïga (originaire du nord).

⁸⁰³ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.309 « L’impression d’avoir été « donné aux Noirs » semble avoir été largement partagée. Car si le processus d’africanisation de l’administration peut paraître, pour un observateur extérieur, avoir été mené avec beaucoup de prudence par le Mali, il n’en fut pas de même à l’intérieur de la Kel Adagh, pour qui le nouveau des militaires noirs, et même la nomination de chefs administratifs d’origine arabe étaient en réalité mal acceptée. Les nouveaux administrateurs étaient en effet d’origine nomade, mais n’étaient pas des Touaregs, et les gens de l’Adagh eurent le sentiment diffus, mais réaliste, que le pouvoir de se déterminer eux-mêmes, la responsabilité de leur propre histoire continuait à leur échapper ». Toutefois, l’impact psychologique du projet avorté d’O CRS n’est pas étranger à ce comportement.

⁸⁰⁴ Régnier, 1960, p.9 cité dans P. Boilley, 1999, op.cit., p.309.

la population malienne (de 20 millions) ou 3,2 % en y agglomérant leurs anciens, les Bellahs, noirs de même langue tamachèque, bénéficiaient plutôt d'une certaine surreprésentation politique, au niveau local, régional et parlementaire. Ils sont également très minoritaires dans la région que certains d'entre eux ont appelée Azawad »⁸⁰⁵.

Dans l'arsenal discursif des rebelles, les Touaregs sont marginalisés, discriminés et ségrégués par l'Etat malien. La communauté internationale et certains auteurs mal informés ou par militantisme reprennent à leur compte ces accusations. En effet, comme le souligne A. Bourgeot, pendant la période 1960 à 1990, les Touaregs ont pu souffrir d'une marginalisation du pouvoir politique en raison de l'insurrection des années 1963-1964⁸⁰⁶. De surcroît, « *Si les Etats n'ont pas d'amis, s'ils n'ont que des intérêts, à l'évidence, les Touaregs ne représentent aucun intérêt. Au contraire, ils ne présentent que des inconvénients : peu productifs et incontrôlables, ils sont de surcroît turbulents pour des raisons de survie et de justice sociale* »⁸⁰⁷.

Toutefois, « *du fait de leur nomadisation, ces populations touareg, arabes ou maures étaient peu scolarisées et donc peu représentées parmi les cadres civils ou militaires* »⁸⁰⁸.

De ce fait, l'argument de la marginalisation est à relativiser car les élites du pays sont recrutées parmi les gens scolarisés, or les Touaregs ont longtemps refusé la scolarisation de leurs enfants. Dans les années 1970-1980, le nombre de Touaregs Kel Adagh ayant accédé aux études supérieures ne dépassait pas la vingtaine⁸⁰⁹. Mais les rebelles Touaregs utilisent la violence pour imposer aux Etats leur intégration : « *Les Touaregs, qui sont aujourd'hui [...] partagés entre cinq Etats indépendants (Libye, Algérie, Niger, Mali, Burkina Faso) frappent violemment à la porte de l'intégration sociale et économique de la société moderne, de laquelle ils ont été jusqu'à présent — en partie par leur faute — exclus* »⁸¹⁰.

⁸⁰⁵ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.71.

⁸⁰⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.358 « Farouchement réprimée, la révolte de l'Adagh déboucha sur une marginalisation systématiquement, pendant une vingtaine d'années. La période qui s'étend de 1960 à 1990 au Mali est marquée par une faible insertion des Kel tāmashāq dans les appareils étatiques »

⁸⁰⁷ Bourgeot André. Quadrillages et pâturages : des Touaregs sacrifiés. In: *Journal des anthropologues*, n°40-41, Septembre 1990. A propos de l'écologie : pistes croisées, sous la direction de Danièle Kintz, Marc Henri Piault et Rita Cordonnier. pp. 135-146. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/jda.1990.1531>

⁸⁰⁸ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.232.

⁸⁰⁹ Gael Baryin, 2013, op.cit., p.42. « Contrairement au Sud, où la France avait rapidement mis des écoles en place (sa fameuse mission « civilisatrice »), dans l'Adagh la première école n'ouvrit qu'en 1948, à In-Tedeyni, suivie de celle de Kidal, fin 1958, soit quelques mois avant l'indépendance. L'administration malienne avait bien instauré des classes, mais peu d'enfants y furent en réalité scolarisés. A la suite des exactions commises dans la foulée de 1963, la méfiance envers tout ce qui pouvait être sudiste s'était largement installée. De plus, les nomades avaient naturellement tendance à garder leurs enfants au campement pour leur enseigner très tôt les règles de survie indispensables dans l'environnement hostile qui est le leur. Il faut ajouter à cela les exils de toute une tranche d'âge. Les rares enfants qui allèrent à l'école ne dépassèrent donc guère le primaire. Encore plus rares furent ceux qui purent poursuivre des études secondaires à Tombouctou, puis supérieures à Bamako : dans les années 1970-1980, ils furent moins d'une vingtaine au total pour tout l'Adagh » (p.41-42).

⁸¹⁰ Attilio Gaudio, 1992, op.cit. p.183.

Par ailleurs, la société touarègue traditionnelle de par sa structure féodale aux stratifications très strictes entretient de fait des formes de discriminations et d'ethnocentrisme. En effet, le code du mariage traditionnel targui est très discriminant⁸¹¹, étant donné que le mariage hypogamique est considéré comme incestueux et dégradant. Outre, une femme touarègue qui a entretenu une relation charnelle ou ayant été mariée au membre d'une autre communauté est considérée souillée⁸¹². Or, avec l'indépendance, les rébellions, les sécheresses, la société touarègue (comme toutes les sociétés maliennes) est confrontée à l'interpénétration communautaire et au délitement des hiérarchies statutaires. Cette évolution irrite les anciennes classes dominantes touarègues⁸¹³.

Ainsi, l'argument de la marginalisation, de la discrimination, et de la ségrégation des Touaregs est très complexe. Si durant longtemps les Touaregs ont été peu présents dans l'administration, cela s'explique par leur rejet du système éducatif ainsi que les rébellions successives qui ont résulté sur la méfiance de l'administration à leur égard.

a) Les Touaregs marginalisés, discriminés et ségrégués au Mali ?

« La récente insurrection qui surgit au nord du Mali en janvier 2012, montre que le fait d'être « touareg » est devenu une identité innommable »⁸¹⁴.

Certains auteurs, tels que H. Claudot-Hawad ou G. Baryin, ont délibérément inscrit leurs travaux dans une perspective militante, mettant leur plume au service de la cause de la rébellion touarègue. Ce choix, en soi légitime, soulève néanmoins des interrogations méthodologiques dès lors qu'il s'écarte des principes fondamentaux de la rigueur scientifique. En effet, toute démarche de recherche se doit de fonder ses conclusions sur des données vérifiables et non sur la réinterprétation partisane ou la falsification d'éléments factuels au service d'un narratif idéologique.

Cette confusion entre production scientifique et engagement militant a contribué à nourrir un discours apologétique de la rébellion, souvent déconnecté de la réalité socio-politique du terrain. Ainsi, nombre de leaders de la rébellion de 2012, qui accusaient l'État malien de

⁸¹¹ Se reporter à la partie I, chapitre I, section 2, A b.

⁸¹² Figueiredo, Christina. « Identité et concitoyenneté ». *Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes*, édité par Hélène Claudot-Hawad, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1996, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2845>. La formule en tamasheq *tidoden ti n tezaynat meddan, teghshdnat*, désigne littéralement « les femmes qui ont connu des hommes sont gâtées (au sens de 'souillées') ». « L'explication que donnent les jeunes gens à ces nouvelles formes de l'inceste qui dépasse les limites de la parenté pour englober les relations amicales, relève d'une réflexion qui ne semble pas propre au monde touareg en général, y compris dans l'Adagh. Par exemple, il est courant d'entendre : 'les femmes qui ont connu d'autres hommes sont sales' ». D'après eux, une femme est sale parce qu'elle a reçu le sperme d'un autre homme. Ainsi, le prochain qui aura des relations sexuelles avec elle, risque de mélanger son sperme à celui d'un ami ou d'un parent. De ce fait, les jeunes Touaregs sédentaires méprisent et parlent avec dégoût des jeunes filles qui ont des relations avec des ennemis, et en particulier celles qui se prostituent auprès des fonctionnaires de l'Etat malien, car en les touchant à leur tour, ils seraient automatiquement souillés [...] Quand M. Epousé A., sa famille lui a fait un grand sermon car A. avait déjà été mariée à un Bambara. Ses parents préféreraient qu'il se marie à une cousine ».

⁸¹³ Maintenir une forme de société immuable, étanche socialement (ethniquement, une sorte d'isolat ethnique) est sans équivoque l'un des mobiles inavoués des rébellions dans l'Adagh. Les revendications autonomistes ou indépendantistes sont à comprendre en ce sens !

⁸¹⁴ Hélène Claudot-Hawad. « Libérer l'Azawad ». La reformulation des luttes politiques touarègues. Studi Magrebini, 2017, *Emerging Actors in Post-Revolutionary North Africa*, XIV-XV, pp.155-178. ffhalshs-01693895f

marginalisation, de discrimination et de ségrégation, étaient en réalité issus de familles socialement favorisées, parfois proches du pouvoir central. Leurs trajectoires personnelles contredisent de manière flagrante le récit victimisant qu'ils ont contribué à promouvoir, révélant ainsi le décalage entre la rhétorique de la dépossession et la réalité des positions sociales et politiques de ses principaux acteurs.

En effet, comme l'indique C. Barbet les « *meilleurs élèves [Touaregs et Arabes originaires du nord], ne sont pas laissés pour compte car, rappelons-le, les deux chargés de communication du MNLA (Moussa Ag Assarid et Moussa Ag Attaher) ont tous deux profité de bourses d'études offertes par l'ex président Amadou Toumani Touré pour se rendre en France, de même que Zahabi Ould Sidi Mohamed (membre du FIAA) qui a poursuivi ses études à la Sorbonne, et Agatham Ag Alassane (Ministre de l'agriculture en 2009) qui est diplômé de l'Université catholique de Lyon* »⁸¹⁵.

Le discours sur la prétendue ségrégation, marginalisation et discrimination des Touaregs, tel que véhiculé par les communicants de la rébellion, les lobbys pro-touaregs et certains "auteurs-militants", relève d'une construction idéologique fondée sur la victimisation. Ce narratif, davantage stratégique qu'empirique, vise à légitimer les mouvements insurrectionnels en leur conférant une dimension morale et identitaire, tout en exacerbant les clivages communautaires. En réalité, il s'agit d'une rhétorique de la supercherie politique, instrumentalisant la question identitaire à des fins de justification des rébellions et de recherche de soutiens extérieurs.

Depuis 1991 dans presque tous les gouvernements successifs, il y a en moyenne deux Touaregs dans un pays constitué de plus de soixante groupes ethniques. Sur le plan politique, la communauté touarègue donna au Mali, sous la présidence de Moussa Traoré, un vice-président de la République en la personne de Nouh Ag Attita⁸¹⁶. Aussi, sous la présidence d'Amadou Toumani Touré, Ahmed Mohamed Ag Hamani fut premier ministre⁸¹⁷. Dans chaque législature, il y a au moins sept députés Touaregs. Il n'existe aucune communauté au Mali aussi surreprésentée politiquement que les Touaregs.

Dans la haute administration malienne, il y a des dizaines de cadres Touaregs, Arabes. Dans l'armée, il y a de nombreux officiers Touaregs, nonobstant les allégations de discrimination à l'encontre des Touaregs dans la sphère sécuritaire rapportées par P. Boilley⁸¹⁸. De ce fait, l'argument de la discrimination, de la marginalisation, de la ségrégation ne peut être corroboré.

⁸¹⁵ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.114.

⁸¹⁶ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.109, 110.

⁸¹⁷ Ce natif de Goundam (région de Tombouctou), ingénieur statisticien de formation, plusieurs fois ministre entre 1978 et 1987 (des sociétés et entreprises d'Etat, de l'information et des télécommunications ; du plan ; des Sports, des Arts et de la Culture ; des Transports et des travaux publics) et ambassadeur au Maroc, en Belgique, au Grand-Duché du Luxembourg et de l'Union Européenne. Il devient premier ministre de 09 juin 2009 au 29 avril 2004.

⁸¹⁸ Pierre Boilley, 1999, op.cit., pp. 364-367 : « La direction des circonscriptions resta aux mains des militaires, et l'administration fut toujours monopolisée par des fonctionnaires originaires du sud. La surveillance des nomades continua à être la règle, l'Adagh resta zone de sécurité interdite aux étrangers, et la discrimination dont les Touaregs souffraient sur le plan de leur intégration, ne fut pas levée. Les écoles militaires leur furent toujours interdites de fait, et aucun officier d'origine nomade ne fut nommé dans l'armée de Moussa Traoré ». L'auteur ne fonde ses allégations sur aucun texte y compris sous le régime dictatorial de Moussa Traoré qui interdit l'intégration des Touaregs dans les écoles militaires et au

Le 1^{er} février 2012, des épisodes de violence contre des familles touarègues dans la ville-garnison de Kati ont conduit certains observateurs à affirmer qu'« à Bamako, l'on déteste les Touaregs »⁸¹⁹. Cette assertion n'est ni totalement fausse ni entièrement exacte. En effet, à la suite de l'effroyable massacre d'Aguelhok dont les images macabres ont largement circulé, des proches et des familles de militaires maliens (épouses, enfants, parents) ont réagi de manière épidermique, se livrant à des attaques gratuites et injustifiées contre des biens et des familles touarègues à Kati. Il convient de rappeler que certaines de ces familles appartenaient elles-mêmes à des militaires touaregs de l'armée malienne.

La tragédie d'Aguelhok, combinée à certaines défections sanglantes de soldats touaregs, a nourri un climat de méfiance et de stigmatisation passagère à l'encontre des Touaregs, notamment au sein du milieu militaire. Plusieurs d'entre eux, par crainte de représailles, ont préféré quitter le pays. Cependant, il importe de relativiser ces faits : de nombreuses familles touarègues sont demeurées à Bamako sans jamais avoir été inquiétées. Par ailleurs, la plupart des cadres de la rébellion possèdent des résidences dans la capitale, où vivent également leurs familles.

Les Maliens, profondément attachés à l'unité et à l'intégrité territoriale de leur pays, réagissent souvent avec sensibilité aux discours séparatistes et aux actions armées perçues comme des atteintes à la nation. Ces réactions peuvent, dans des contextes de crise, entraîner des comportements de rejet à l'égard de la communauté touarègue. Toutefois, il serait inexact de parler d'une discrimination ou d'une ségrégation systémique à l'encontre des Touaregs au Mali. Le discours sur une prétendue stigmatisation structurelle, largement relayé par les communicants de la rébellion et le lobby touareg, relève davantage d'une stratégie de soft power visant à émouvoir l'opinion internationale. Ce narratif simplificateur, souvent relayé dans certains médias occidentaux, oppose artificiellement des « Blancs du Nord » victimes à des « Noirs du Sud » dominateurs, dans une grille de lecture racialisée qui méconnaît les ressorts politiques, historiques et sociaux du conflit malien.

Ainsi, « dans ces conditions, on peut comprendre l'exaspération de nombreux Maliens lorsqu'ils constatent que, bien souvent, les médias occidentaux font la double confusion entre nord du Mali et le pays touareg, et entre Touaregs et indépendantistes, relayant ainsi la prétention du MNLA de représenter les populations du Mali du Nord, territoire dont il a un temps proclamé l'indépendance sous le nom de « République de l'Azawad », avant de s'en faire partout expulser en quelques jours par ses ex-alliés jihadistes. De tels propos ont parfois trouvé en Europe et en France, de façon surprenante, des relais complaisants ou naïfs chez divers commentateurs, hommes politiques, militants associatifs, voire anthropologues »⁸²⁰.

rang d'officiers. Comme l'avons antérieurement expliqué, le faible taux de scolarisés chez les Touaregs les a exclus de facto pendant longtemps de certains postes de responsabilités.

⁸¹⁹ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, 2020, op.cit., p.17-18 « [...] Ce n'était pas du tout le cas à Bamako, où l'on détestait les Touaregs du Nord. [...] Malgré le coup d'Etat qui avait renversé le gouvernement, l'administration centre continuait en effet de (mal) fonctionner et la population était foncièrement hostile aux Touaregs qui avaient proclamé l'indépendance de l'Azawad le 6 avril 2012 ».

⁸²⁰ Jean Pierre Olivier de Sardan, 2023, op.cit., L'auteur poursuit « L'assimilation du MNLA aux Touaregs et des Touaregs aux populations du Nord, et le fait, qui en découle, de présenter le MNLA comme interlocuteur privilégié produit trois effets

b) Les « nordistes » marginalisés ou surreprésentés ?

« L'identité ressortit à la phraséologie politique [...] est dotée d'un caractère fétiche qui exacerbe les rapports interethniques »⁸²¹.

La marginalisation est un sentiment diffus chez les populations du nord, même si elles sont surreprésentées dans l'administration et dans la sphère politique. A titre d'illustration de 1991 à novembre 2024, 38 % des Premiers ministres maliens sont originaires du nord alors que la population de cette région représente un peu moins de 10% de la population malienne.

Deux tableaux et un graphique ci-dessous établissent la liste et le pourcentage des premiers ministres entre le nord et le sud. Ils permettent de déconstruire in fine certains narratifs autour d'une prétendue marginalisation du nord par un Etat malien tenu par des élites du sud.

Premier tableau de la liste des premiers ministres maliens

Liste des premiers ministres de 1991 à 2024		
Noms	Prénoms	Régions
SACKO	Zoumana	Sud
TOURE	Younoussi	Nord
SOW	Abdoulaye Sékou	Sud
KEITA	Ibrahim Boubacar	Sud
SIDIBE	Mandé	Sud
KEITA	Modibo	Sud
AG HAMANI	Ahmed Mohamed	Nord
MAIGA	Ousmane Issoufi	Nord
SIDIBE	Modibo	Sud

très négatifs : ceci constitue une prime aux entrepreneurs ethnico-militaires et à la reproduction du cycle des rébellions et des rentes post-rébellion ; ceci hypothèque la nécessaire réconciliation de toutes les composantes du Mali du Nord et la libre expression des populations concernées ; enfin, ceci réactive l'ethnisation du problème (et les risques de stigmatisation des Arabes et des Touaregs), dont il faut au contraire absolument sortir ![...] Il faut engager un processus de dé-ethnisation de la « question du Nord », tant du côté des groupes touaregs (en refusant les surenchères indépendantistes ethniques) que du côté des autorités maliennes (en réprimant toutes représailles ethniques) ».

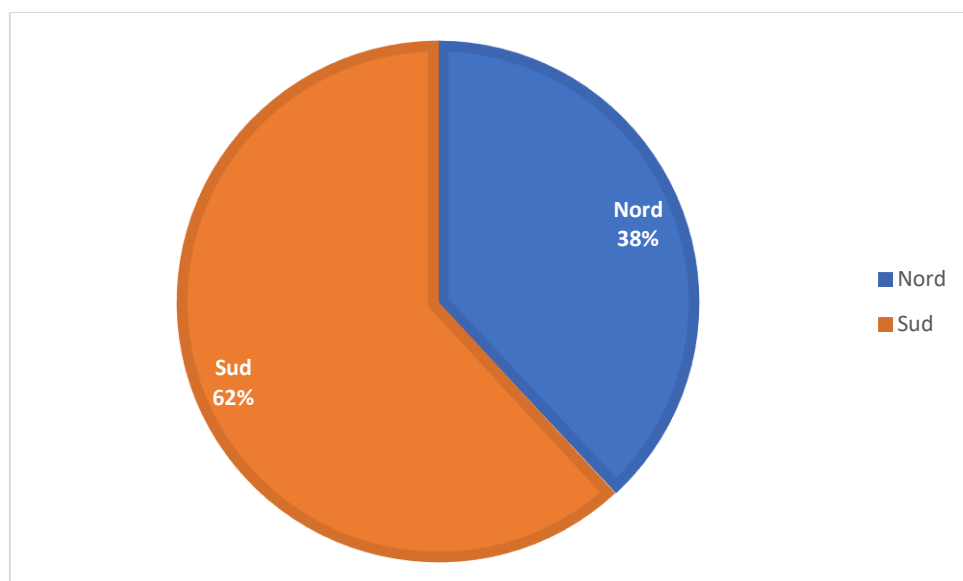
⁸²¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.455.

CISSE	Mariam Kaïdama SIDIBE	Nord
DIARRA	Modibo	sud
CISSOKO	Diango	Sud
LY	Oumar Tatam	Sud
MARA	Moussa	Sud
KEITA	Modibo	Sud
MAIGA	Abdoulaye IDRISSA	Nord
MAIGA	Soumeylou Boubèye	Nord
CISSE	Boubou	Sud
OUANE	Moctar	Sud
MAIGA	Choguel Kokalla	Nord
MAIGA	Abdoulaye	Nord

Tableau statistique sur les Premiers ministres du Mali

PM/REGION S	Nombre	Pourcentage
Nord	8	38%
Sud	13	62%
Total	21	100%

Graphique sur la répartition des premiers ministres entre le nord et le sud



Par ailleurs, « *Un mot revient souvent dans les discours ‘la bambarisation’*. Les Touaregs rejettent clairement les influences culturelles du sud. Les gens de Kidal sont d’avis qu’il vaut mieux ne pas avoir la télévision si c’est pour regarder des émissions qui ne parlent que des Bambara, et rediffusent des variétés »⁸²². Il convient de préciser que ce grief ne vient pas que des Touaregs, il est partagé par les Arma-Songhoy et d’autres communautés maliennes. Toutefois, il faut souligner que le Mali est une mosaïque sociolinguistique, les bambaras ne constituent qu’une partie de la population (23,9 %) ⁸²³. Jusqu’aux années 90, il existait peu de stations de radios privées et jusqu’aux années 2000, il n’existait qu’une chaîne de télévision. De ce fait, l’offre n’était donc pas assez diversifiée et le temps d’antenne accordé à chaque

⁸²² Cécile Canut et Iskra Iskrova, Langues et identités en question, Le cas des Touaregs en milieu urbain (Bamako, Kidal) in Hélène Claudot-Hawad, Touaregs et Autres Sahariens entre plusieurs mondes, Les Cahiers de l’IREMAM, Aix-en-Provence 1996, p.33. Ce grief est ressorti également dans l’entretien avec Monsieur Zouda Ag Doho, Gao, le 03 septembre 2022, réalisé dans le cadre de cette recherche « Ici, ce qui dérange les gens, c’est la bambarisation ou le mandinguité ! Il faut comprendre qu’au Mali, c’est des dizaines de langues, d’ethnies ! Tout est en bambara ! On parle toujours de Soundiata Keita et l’empire du Mali alors qu’il y a eu d’autres empires et royaumes prestigieux comme le Tadmekkat pour nous les Kel Tamacheq, l’empire Songhoy pour les sonraï. L’Etat doit revoir ça pour plus d’égalité ».

⁸²³ D’après les données du linguiste Jacques Leclerc collaborateur de la CEFAN, l’Université de Laval, Québec [En ligne] <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm>. « On compte une soixantaine d’ethnies au Mali. Près de 40 % des habitants du pays (38,7 %) appartiennent à la grande ethnie mandingue ; ce sont majoritairement des Bambara (23,9 %) vivant principalement dans le district de Bamako. Ils sont suivis par les Sénoufos (12,2 %), les Songaï (8,9 %), les Soninkés (8,8 %), les Bozos (4,6 %), les Khasonkés (1,3 %), les Ganadougous (0,8 %), les Duungoma (0,7 %), les Jula (0,5 %), etc. Les autres peuples importants sont les Sénoufos (12,2 %), les Songaï (8,9 %), les Fulani du Maasina (8 %), les Peuls (8%), les Maninka (7,9 %), les Dogons (5,5 %), les Touaregs tamasheq (2,8 %), les Maures blancs (2,8 %), les Touaregs tamajaq (2,1 %), les Bobo ou Bomu (1,5 %), les Toucouleurs (1,4 %), les Arabes sahariens (1,3 %), etc ».

langue vernaculaire était certes insuffisant mais le tamasheq n'était pas banni et il n'y avait pas de politique assimilationniste. Mais cela peut-il justifier une rébellion ? Assurément non !⁸²⁴

Outre, l'Etat manque d'une politique de formation et d'évaluation des fonctionnaires qui viennent d'ailleurs du pays pour servir dans les régions du nord. Ces derniers méconnaissent les coutumes locales, commettent des impairs et traitent quelques fois avec mépris leurs concitoyens du nord⁸²⁵. En effet, « *Pour les fonctionnaires bambara, soninké ou sénoufo, être affecté dans le Nord est une punition [...] et ils s'y comportent souvent avec dédain [...], imposant la langue bambara [...]. Enfin, une forte tendance [...] à construire les symboles de l'identité malienne sur la seule histoire et langue malinké/bambara [...] est vécue comme un déni des histoires et traditions spécifiques du Nord (geste du Songhay, commerce caravanier, écriture tfinagh, etc.)* »⁸²⁶.

Au Mali, pendant longtemps, les fonctionnaires originaires du sud étaient mutés au nord et inversement. Le gouvernement voulait favoriser ainsi le brassage culturel. Mais aussi, certains étaient mutés par sanction de leurs supérieurs hiérarchiques. De ce fait, ils regagnaient leur poste au nord à contrecœur. « *L'Adagh, associé au pénitencier de Kidal, au camp de mort des salines de Taodenni, sous l'administration militaire, décrété zone interdite, matraqué par la répression d'affectation disciplinaire des fonctionnaires et des officiers sanctionnés, fit frissonner, tant sous la présidence de Modibo Keita que sous celle de Moussa Traoré, l'ensemble du Mali* »⁸²⁷

Le ressentiment d'une partie des populations du nord vient du comportement « voyou » de certains fonctionnaires (administrateurs civils et militaires) comme l'affirme le gardien d'une école de Gao :

« *Tu sais, ce qui énerve les gens de Gao et du nord, ce sont les fonctionnaires Bambara. Ils sont dans des bureaux climatisés. Ils ne règlent aucun de nos problèmes. Ils sont logés dans des cités : ils ne paient ni l'eau ni l'électricité. En plus, ils ne laissent pas nos femmes, nos sœurs et nos filles. J'ai un cousin, c'est un fonctionnaire qui a détourné sa femme ! Il l'a remarié ! Parce qu'il a plus de moyens ! Mon cousin était au chômage ! Il était tellement désespéré ! ça faillit virer au drame ! Mais comme, c'est un croyant, il est parti à Bamako, il a finalement eu un emploi là-bas ! Je vais te révéler un secret, tu sais que les jeunes ici sont très frustrés, ils n'ont pas de travail pourtant ils ont des diplômes et les gens du sud viennent prendre leurs emplois et marier leurs copines. Ça, c'est insupportable, c'est pourquoi une partie de la jeunesse de Gao a aidé les rebelles à s'emparer de Gao en 2012 et a participé au pillage des*

⁸²⁴ La chaîne de télévision de la Radiodiffusion du Mali voit le jour le 22 septembre 1983 grâce à un appui technique et surtout à une subvention de 2, 5 milliards de CFA du gouvernement Libyen, aussi grâce à une subvention de 600 millions CFA la France en 1984 qui permit entre autres la modernisation des équipements et l'extension de l'aire de diffusion de la Télévision dans certaines du Mali comme Ségou, Koulikoro, Mopti...).

⁸²⁵ Toutefois, ce comportement des fonctionnaires ne relèvent pas de l'ethnocentrisme car partout ailleurs, on relève les mêmes défauts. Il s'agit d'une combinaison de facteurs : la mauvaise formation, l'absence d'évaluation et de sanctions. Le comportement bureaucratique et prédateur des fonctionnaires maliens est de notoriété publique, en plus d'être majoritairement des « rois fainéants ».

⁸²⁶ Jean-Pierre Olivier de Sardan, op.cit.

⁸²⁷ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.367.

camps militaires. Ils ont emporté tous les biens matériels même les fenêtres et les portes!!! Tu sais que jusqu'à présent au camp de la garde où tu habites, certaines fenêtres et portes n'ont pas été remplacées. C'est après que les choses se sont gâtées entre le MNLA et la population de Gao mais au départ, ils[les rebelles] avaient des sympathisants parmi la population qui ne sont ni Touaregs ni Arabes mais Songhoy »⁸²⁸.

Ces frustrations sont compréhensives mais les populations du nord ne souffrent pas de marginalisation. Le problème du chômage est commun à tous les pays sous-développés ou en voie de développement. En effet, le chômage peut être ressenti par les concernés comme un abandon de l'Etat, comme une marginalisation de leur groupe d'appartenance.

Section 4 : Des rébellions et violations des droits de l'homme

« J'avais été témoin de beaucoup d'injustices, de beaucoup d'exactions et je ne pouvais qu'admettre la légitimité de leur action. Je les avais combattus, parce que c'était ma mission de ne pas laisser, mais je les comprenais bien »⁸²⁹.

Ces propos d'un officier malien qui a participé aux opérations militaires au cours de la première rébellion touarègue en 1963-1964 illustrent la gestion coercitive et surtout de l'usage disproportionné de la force. Toutes les rébellions postérieures ont été émaillées de violations graves des droits humains. Mais toutefois ces violences ne sont pas le seul fait de l'armée car les rebelles commettent des atrocités. Cependant, les tenants de l'approche apologétique justifient sans nuance les rébellions touarègues par les répressions de l'armée et de l'Etat. Comme l'affirme G. Klute « *La rébellion des Touaregs au Niger et au Mali était alors aussi une réaction directe au détournement des fonds destinés aux rapatriés touaregs. Beaucoup de Touaregs fuyaient devant la guerre et les répressions de l'armée malienne et le nombre de migrants sur le territoire algérien accrût encore vers la fin de l'année 1990* »⁸³⁰.

Mais, cet auteur comme d'autres du même courant oublient volontairement de rappeler que toutes les rébellions ont commencé par des attaques et celles-ci occasionnent des morts d'hommes. Aussi, les rebelles commettent d'innombrables exactions contre les militaires et les civils.

L'argument d'une oppression étatique des Touaregs au Mali pouvant légitimer les rébellions est indémontrable car inexistant. « *Le conflit du Nord-Mali, depuis 2012, est-il ethnique ? Il aurait été difficile de démontrer qu'une minorité était menacée ou opprimée (c'était néanmoins le cas pendant la brutale répression des Touaregs en 1962-1963) ou même, à l'inverse, délaissée, contrairement aux idées reçues à l'étranger* »⁸³¹.

⁸²⁸ Entretien avec le Gardien d'une école à Gao, 19 août 2022, réalisé dans le cadre de cette étude.

⁸²⁹ Amidou Mariko, 2001, op.cit., p.170.

⁸³⁰ Klute Georg, 1995, op.cit.

⁸³¹ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.70. Il poursuit « Une autre conception erronée est de considérer que les Touaregs forment un ensemble homogène. Seule une fraction minoritaire d'entre eux s'est rebellée et les autres s'y sont fortement opposés en constituant soit des groupes armés opposés aux rebelles-comme le Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés (Gatia) -, favorables à Bamako, soit des associations pacifiques de

Comme nous le mettrons en exergue ci-après, les rébellions occasionnent des violations graves des droits humains mais les rebelles ne sont pas en reste.

A) Les rébellions touarègues, une guerre contre un ennemi insaisissable

« La tactique guerrière de Mondir était basée sur [...] secret, rapidité et surprise. Ces trois éléments sont les caractéristiques des razzias des Imouchar [...]. Cette guerre surprise est tellement ancrée en eux que les Imouchar dorment dans leur tente les pieds dirigés vers l'ouverture, pour pouvoir en cas d'attaque se lever rapidement et saisir leur arme. »⁸³².

Les guerres contre-insurrectionnelles sont les guerres les plus redoutables, les plus meurtrières et rarement gagnées par les armées classiques. En effet, les Touaregs ont recours à une tactique ancestrale qui a toujours posé des difficultés aux armées françaises et maliennes.

L'armée française a subi aux premières ères de la pénétration coloniale quelques défaites retentissantes liées à cette tactique militaire touarègue : la décimation de la mission Voulet-Chanoine en juillet 1899, la défaite de la colonne du colonel Bonnier lors de la bataille de Taqinbawt, le 15 janvier 1894, à l'ouest de Tombouctou⁸³³...

Pour gagner une guerre contre-insurrectionnelle, il y a trois stratégies possibles : la moins meurtrière est la voie lente de la négociation.

La deuxième stratégie est celle de la terreur, elle consiste à couper les insurgés de leurs bases, de la population. En effet, les populations civiles paient généralement un lourd tribut. Les armées pour gagner ciblent délibérément la population civile pour qu'elle se dissocie des insurgés. L'histoire militaire témoigne que même les plus grandes armées, les plus professionnelles, les plus équipées ont toujours buté sur les guérillas. La victoire n'est possible qu'au prix de massacres d'innombrables victimes civiles. Les insurgés sont eux-mêmes bien souvent des civils. De plus, ils sont immergés parmi les civils⁸³⁴ et l'armée est mal préparée à

Touaregs loyalistes. Ainsi, a été créée, en 2013, la « Plate-forme des cadres et des leaders kel-tamasheq [les Touaregs se dénomment eux-mêmes des Kel-Tamasheq] pour l'unité nationale du Mali ». Cette association rassemble notamment un ancien Premier ministre, d'anciens ministres et d'actuels députés du Nord, maires ou conseillers municipaux, tous Touaregs et opposés aux rebelles ».

⁸³² Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.490.

⁸³³ Ibid. « [...], la fameuse bataille de Taqinbawt, le 15 janvier 1894, à l'ouest de Tombouctou, fut une attaque de Mohamed Ag Awwâb, l'amenoukal des Imouchar, avec son cousin Chebboun, le futur amenoukal, contre la colonne Bonnier composée d'une dizaine d'officiers français et de dizaines de tirailleurs sénégalais. Les Touaregs, pour amplifier l'effet de surprise et le côté impressionnant de leur attaque, poussèrent dans la nuit des troupeaux de bœufs en furie sur le campement foncèrent sur le campement où sommeillaient des soldats coloniaux. Des centaines d'animaux affolés foncèrent sur le campement, écrasant tout sur leur passage et rendant les tirailleurs sénégalais complètement fous, car ils crurent à une attaque des génies. A cette scène de fin du monde s'ajoutèrent des dizaines de cavaliers Imouchar massacrant tout homme debout. Les officiers furent tués avant d'avoir pu prendre leur fusil. [...] Il y eut 72 morts côté français et un seul Touareg fut tué, qui plus est par l'erreur d'un autre Touareg, à cause de la confusion générale et de la nuit. Ce résultat retentissant, avec la mort d'un colonel et de plusieurs capitaines, poussa l'armée à envoyer le colonel Joffre, qui en, en usant de la ruse, anéantit les hommes Imouchar en âge de porter les armes, fauchés par les balles des mitrailleuses suite à cette attaque surprise ».

⁸³⁴ Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.56 citant Laurent Touchard. « [En 2012, pour desserrer l'étau des rebelles et de leurs alliés terroristes sur la garnison d'Aguelhok] La mission de Méidou aurait été mise en échec par le MNLA grâce « à un réseau d'informateurs bien établi » dans les villages et fractions nomades ».

cette guerre asymétrique comme le fait remarquer M-A Pérouse de Montclos, « leur objectif est donc d'attirer les troupes gouvernementales dans un piège en les incitant à « tirer dans le tas » pour provoquer l'hostilité de la population »⁸³⁵. Dans cette guerre, l'armée est malmenée par les tactiques guerrières des insurgés. « Ils surgissent du vent, du sable, de dessous des pierres. On ne peut pas s'en saisir, ils sont comme de l'eau, ils se glissent dans les interstices des roches. [...] Les soldats déroutés par l'ampleur de la révolte tournent en rond, mal préparés aux embuscades rapides mais meurtrières des nomades »⁸³⁶.

Ils frappent puis disparaissent en se fondant dans la population. Cette tactique est efficace car elle aveugle les adversaires qui subissent des embuscades rapides et meurtrières. Les insurgés frappent généralement les points faibles, remportent le matériel. De ce fait, ils se ravitaillent en arsenal chez le belligérant. Grâce à la population dans laquelle ils sont entièrement immergés, ils bénéficient de gîtes, de couverts et du renseignement, et cela les rend presque insaisissables. L'armée malienne a beaucoup de difficultés à contrer ces grands rezzous touaregs face à un ennemi prompt, invisible et meurtrier. Les difficultés d'une telle guerre sont rapportées par A. Mariko qui participa aux opérations : « Oui, il s'est passé des choses terribles pendant cette révolte [...] J'ai appris à cette époque ce qu'était la guerre [...], le pire. Car il ne s'agissait pas d'un affrontement entre deux armées, [...] mais d'un tourbillon de coups de mains, d'attaques obscures, de répression aveugle. [...] L'ami d'hier peut devenir l'ennemi de demain [...]. On cherche à comprendre, à obtenir des renseignements, et ces moyens se retournent contre vous parce qu'ils vous font perdre l'honneur. Alors, même battu, l'ennemi devient victorieux, parce que vous avez perdu votre âme. »⁸³⁷.

La troisième stratégie consiste à déplacer toute la population concernée et de la parquer dans un espace clos. Ainsi, la police ou la police militaire à travers des enquêtes pourrait identifier les éléments actifs au sein de la population concernée. Cette stratégie permet de limiter les pertes civiles, d'écourter la guerre, de prémunir les troupes. Toutefois, ces déplacements forcés de population peuvent poser un problème juridique, même s'ils sont relativement efficaces pour isoler les insurgés. Cette stratégie globale est l'une des clefs de la victoire de l'armée malienne lors de la première rébellion touarègue : « les rebelles avaient profité des avantages de leurs montagnes qu'ils connaissaient parfaitement et avaient quand même été battus »⁸³⁸.

a) Gestion de la rébellion touarègue : une administration malienne imitant l'administration française ?

« En ce sens, la révolte de 1963-64 est similaire de celles de 1916 ou 1917, et beaucoup d'éléments communs les apparentent. La disproportion de la quantité et de la qualité des armements réciproques, l'organisation des combattants, l'utilisation de chameaux pour lancer

⁸³⁵ Marc-Antoine Pérouse de Montclos, 2020, op.cit., p. 47.

⁸³⁶ Gael Baryin, 2013, op.cit. p.21-22. Cf. Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.40 « La stratégie de guerre qu'ils ont développée était de passer à des attaques sporadiques en vue de se procurer des armes et des munitions de l'armée. Ils attaquent les convois des ONG et de transports pour s'offrir des véhicules de combat, de l'essence, de l'eau et des vivres. Une fois les conditions réunies, ils passent à l'offensive ».

⁸³⁷ Amidou Mariko, 2001, op.cit., p.63.

⁸³⁸ Ibid. p.80.

des raids contre l'ennemi, et cetera, rappellent les grands traits des actions menées au début du siècle »⁸³⁹.

La pénétration française au Mali en « pays touareg » a été pavée de crimes effroyables pour briser la résistance touarègue. A ce sujet, l'ouvrage intitulé *My March to Timbuctoo*⁸⁴⁰ renferme les confessions et les vanités d'un de l'officier Français Joseph Jacques Césaire Joffre relatant la sanglante et impitoyable occupation du pays.

La gestion de la rébellion Ouilliminden (et des Touaregs du Gourma) de 1916 par l'administration française a été caractérisée par une répression sanglante, une milicisation et des sanctions économiques disproportionnées.

D'abord, la répression de la révolte a été sans commune mesure, avec des exécutions sommaires de notables Touaregs⁸⁴¹, des exécutions publiques⁸⁴², le massacre aveugle de femmes, d'enfants, d'animaux⁸⁴³, ainsi que des profanations de cadavres⁸⁴⁴. Outre, les personnalités emprisonnées trouvèrent la mort dans des circonstances douteuses⁸⁴⁵.

⁸³⁹ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.349. Cf. également André Bourgeot, 1995, op.cit., p.517. « Firhun, chef suprême des Iwillimidden Touaregs vivant de part et d'autre de l'actuelle frontière nigéro-malienne, entraîna les siens dans une révolte qui fut sauvagement réprimée. Amplement justifiée, de l'aveu d'un officier de l'époque, par les exactions des militaires, la révolte fut favorisée par l'affaiblissement momentané du pouvoir colonial, à l'époque où la guerre mondiale absorbait une partie de ses troupes ».

⁸⁴⁰ Joffre J., *My march to Timbuctoo*, New York : Duffield and Co, 1915. Comme le souligne J. Hureiki, 2003, op.cit., p.491 « Le colonel Joffre, célèbre au cours de la Première Guerre mondiale (maréchal Joffre), laissa un ouvrage sur ses exploits. Au lieu d'écrire sur la Première Guerre mondiale, son livre portait le titre de *My March to Timbuctoo*. Sa guerre contre les Touaregs l'avait plus marqué... ».

⁸⁴¹ Richer (Dr Ange Marie-Joseph), 1924, p. 287-288 «La situation fut considérée comme liquidée le 10 mai [1916], au lendemain du combat d'Andéramboukane. [...] Une patrouille poursuivit et tua le chef Lôbat [...]. À un puits à mi-chemin, un campement de Daoussaks [...] se rendit : il fut procédé à l'exécution sommaire d'une dizaine de notables. [...] Une seconde exécution sommaire fut ordonnée immédiatement ; quant aux animaux capturés, environ 500 têtes de bétail, elles servirent à indemniser les sédentaires de la région d'Ansongo. [...] La chasse aux rebelles instituée au Niger en 1915-1916 décima la fine fleur des Taraïtamoult [...], supprimés à près de 80 % des hommes adultes. Les enfants, serviteurs et femmes périrent [...] abattus par les troupes coloniales noires et les méharistes algériens du capitaine Laroche ».

⁸⁴² Ibid. p.289. Cf. Kélétigui A. Mariko, 1984, op.cit., p.48-49. Le chef Bella (Seyna Bellah) capturé par les Kountas et remis à l'administration française a été exécuté publiquement à la place du marché d'Ansongo.

⁸⁴³ Ibid. p.285-286 « [...] Tirailleurs et chambas, au pas de course, entraient dans la forêt, à l'assaut à travers les tentes à la baïonnette [...], les Oulliminden furent désorientés. Ils n'eurent pas le temps d'organiser la défense [...]. La fusillade intense dans le jour commençant, les cris des femmes, l'appel des clairons, les beuglements lugubres d'une quantité indénombrable d'animaux, chameaux, bœufs et moutons, parqués au milieu des tentes, la poursuite à mort à travers les sous-bois : ce fut pendant une heure une scène tragique. [...] La résistance des Oulliminden était brisée. Fihroun avait pu s'enfuir mais il laissait sur le terrain plusieurs centaines de morts, parmi eux, hélas, un certain nombre de femmes et d'enfants, rançon navrante, mais inévitable d'une mêlée dans la nuit et dans la forêt. Au nombre des morts, quelques notabilités : ZOHOR, frère de Fihroun, tué au début de l'action avec deux de ses fils ; trois Ouled-Djérir restés avec les Oulliminden, trois marabouts de marque : SALAMATOU, SIDI, AGAREYA ». Cf. Kélétigui A. Mariko, 1984, op.cit., p.157.

⁸⁴⁴ Kélétigui A. Mariko, 1984, op.cit., p.155-156.

⁸⁴⁵ Richer (Dr Ange Marie Joseph) 1924, op.cit., p.298 « En outre, quelques personnalités furent mises en prison, en attendant un jugement ultérieur : ADAHAM, ABAZBZAB ; dans une tentative d'évasion, ils furent tués par les gardes ; GERAD et LAOUEÏ, internés provisoirement à Ménaka, ils moururent quelques mois plus tard. [...] Littéralement réduits à merci, les Oulliminden se mirent en devoir d'exécuter les sanctions imposées. Ces sanctions d'ailleurs étaient minimes, à côté des pertes considérables qui avaient été la conséquence immédiate de la répression, une partie notable de leur cheptel, bœufs et chameaux, leur avait été enlevée au combat d'Andéramboukane ; les razzias opérées ensuite par les Kountas [avec l'onction de l'administration française] avaient été, pour le moins aussi néfastes ; une épidémie de peste bovine, survenue par surcroît, acheva le désastre : la grande tribu des Oulliminden, autrefois si riche, se trouvait à peu près ruinée, réduite à la misère pitoyable ». Cf. Kélétigui A. Mariko, 1984, p.49.

Quant aux recours aux milices, l'administration française avait déjà créé en 1897 une milice à Tombouctou au début de l'occupation⁸⁴⁶. Elle a également exploité les rivalités ancestrales entre groupes nomades⁸⁴⁷. Aussi, elle permit pendant la révolte Oulliminden à ses auxiliaires (Hoggar, chambas et du chef Mayaki)⁸⁴⁸ et Kountas⁸⁴⁹ de se partager une bonne partie du cheptel des Ouilliminden.

De surcroît, des sanctions économiques, individuelles comme collectives, disproportionnées furent infligées aux Oulliminden⁸⁵⁰. L'administration coloniale a ainsi ruiné, tant sur le plan matériel qu'humain, l'une des plus puissantes et des plus riches confédérations touarègues du Soudan français (Mali).

La gestion de la révolte ouilliminden par les autorités françaises illustre des méthodes particulièrement controversées, marquées par l'usage excessif de la force, des exécutions extrajudiciaires et des punitions collectives.

Les administrations maliennes, quant à elles, ont adopté des méthodes très proches de celles de l'époque coloniale pour contenir les insurrections touarègues. La gestion des rébellions s'y caractérise par la répression, la milicisation et la conclusion d'accords. Toutefois, à la différence de l'autorité coloniale qui imposait ses sanctions aux insurgés et aux tribus incriminées, les gouvernements maliens ont souvent été contraints d'accepter des accords dictés par les rebelles.

Comme nous le verrons, les méthodes de l'État malien en matière d'endiguement des rébellions touarègues s'inspirent largement de l'héritage colonial.

⁸⁴⁶ Augustin-Prosper Hacquard (Mgr), *Monographie de Tombouctou*, Éditions Sociétés des études coloniales & maritimes, Paris, 1900, p.108-119.

⁸⁴⁷ Bétrix, 1911, op.cit., p.40 « On ne doit pas oublier que nous avons lancé contre ce groupe celui des Kountas, armés de fusils, et créé ainsi une haine de race qui durera tant que vivront les témoins de cette triste guerre. Les Touareg, en effet, ont de la rancune et n'oublent pas comme les noirs ». En effet l'administration française a armé les Kountas contre les Ouilliminden.

⁸⁴⁸ Richer (Dr Ange Marie Joseph), 1924, op.cit., p.286-287 évoquant les événements du 09 mai 1916 « Presque tout le cheptel des tribus Ouilliminden était réuni là : l'importance en était presque invraisemblable ; on l'estima approximativement à 5.000 chameaux, 15.000 bœufs, plus de 30.000 moutons. Une partie de ces animaux fut emmenée. Ils furent partagés, à titre de récompense pour leur coopération entre les Hoggar, les Chambas et les auxiliaires de Mayaki. [...] Les Ouilliminden privés de leurs chameaux et de leurs moyens de subsistance, venaient d'éprouver une défaite matérielle et morale qui réduisait, désormais, à néant la puissance légendaire de la fameuse confédération. Ils ne pouvaient plus être dangereux, et leur soumission pouvait être comptée à brève échéance ; seule la terreur éloignait encore les hésitants ».

⁸⁴⁹ Ibid. p. 288-289 « Ici se place un épisode [...] : une nouvelle et dernière intervention Kountas ! [...] Le 10 mai, ils éventrèrent Gérard [...] puis tombèrent à l'improviste sur les gens laissés à Eringué ; ils en tuèrent la plus grande partie et s'emparèrent de la totalité des prises [...]. Une rafle de captifs augmenta leur riche butin. [...] Ils talonnèrent Gérard jusqu'au Niger ; un vif combat s'engagea : Gérard perdit pas mal de monde, dont un de ses fils. [...] Curieux et assez triste épilogue d'une histoire mouvementée au cours de laquelle, sous notre égide, pendant quinze ans, deux tribus voisines s'étaient nourries d'une haine implacable ».

⁸⁵⁰ Ibid. p.297-298 « Les sanctions imposées [aux Ouilliminden suite à leur révolte] sont les suivantes : 1° Paiement, avant un mois de l'impôt en retard ; 2° Une amende, égale à une année d'impôt, payable en argent et en chevaux de 4 à 7 ans ; 3° Versement immédiat de toutes les armes ; ne furent autorisés à conserver la lance et le sabre que Akorakor, Laoueï et Gerad [les chefs] ; 4° Restitution avant trois mois au Cercle de Niamey de 1. 264 bœufs, 1.950 moutons, quelques ânes et 4 tonnes de mil ». Cf. Kélétigui A. Mariko, 1984, op.cit. p.76-77.

b) Une guerre contre insurrectionnelle par l'armée malienne pavée de victimes innocentes

« *Au Mali en revanche, les Ifoghas de l'Adrar s'insurgèrent en 1963-1964 contre le jeune Etat malien. Une fois de plus, la répression fut impitoyable. Placé sous administration militaire, l'Adrar fut dès lors totalement marginalisé* »⁸⁵¹.

Les cinq rébellions touarègues du Mali contemporain ont été marquées par des violations graves des droits de l'homme. L'armée malienne s'est irréfragablement rendue coupable d'agissements arbitraires et criminels.

La répression de la première rébellion (1963-1964) est décrite par de nombreux auteurs comme un massacre sans précédent. En effet, l'armée malienne eût recours à des méthodes très controversées : bouchage, empoisonnement et minage des puits⁸⁵², massacres d'animaux⁸⁵³, massacres de civils, non-assistance et non-protection de civils, exécutions extrajudiciaires, exécutions publiques⁸⁵⁴, travaux forcés⁸⁵⁵, tortures, humiliations, usage disproportionné de la force...

De surcroît, le motif de certaines exécutions et sévices était futile. A ce sujet P. Boilley rapporte qu'« *Au cours de la rébellion, Diby Sillas a fait tuer cinq chefs de tribu. L'argument est qu'il leur avait demandé de faire venir leurs propres enfants à l'école et ils n'ont pas voulu. Il les a*

⁸⁵¹ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.517.

⁸⁵² Amidou Mariko, 2001, op.cit. p.63 « Nous avons créé une zone interdite afin d'isoler les rebelles [...]. Les puits étaient particulièrement importants : notre système était d'en contrôler le plus possible. Ceux que nous ne pouvions pas avoir en main devaient être bouchés ou piégés [...]. Nous avons bouché des dizaines de points d'eau et piégé tout autant [...]. Beaucoup sont morts à cause de ce procédé, qui choquait aussi l'ensemble des nomades, car il leur interdisait l'accès à l'eau, sacrée ». Cf. Gael Baryin, 2013, op.cit., p.22 « Des blindés contre des chameaux. La répression est terrible, monstrueuse, extrême. Les soldats tuent, massacrent, tortures sans relâche, violentent les femmes, des campements sont hachés à l'automitailleuse, l'eau des puits empoisonnée, des hommes et troupeaux exterminés. On oblige les enfants à applaudir et à chanter à l'exécution de leurs parents ». Cf. Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.99.

⁸⁵³ Ibid. p.64. « Dans cette zone interdite, aucun être vivant n'avait le droit de circuler [...]. Les animaux restants étaient considérés comme appartenant aux rebelles [...]. Nous avons ordre de les abattre sur place [...]. Ces mois de révolte furent ceux de grands massacres d'animaux [...] : les bœufs, les chameaux, les chèvres, tout le bétail rencontré dans la zone interdite était massacré [...]. Beaucoup d'animaux revenaient d'instinct à leurs pâturages, sans que leurs propriétaires aient désobéi. Mais qu'importe, il fallait les tuer. C'était l'avenir même de toute la population qui disparaissait [...]. Inévitablement, tous ces massacres nous ont fait passer pour des monstres ». cf. également Pierre Boilley, 1999, op.cit.345 citant Ag Baye/ Bellil, 1986, p.80. « Sur le plan matériel, la désorganisation et l'appauvrissement de la région sont patents. Les massacres de bétail ont occasionné la mort de milliers d'animaux, et le cheptel, tant camelin, bovin que caprin, a été détruit dans une proportion importante. S'il est impossible, là aussi, de chiffrer ces pertes, des estimations les portent à près de 40% des troupeaux. Une part importante des Kel Adagh ne peut plus conserver un mode de vie basé sur le nomadisme pastoral, et ces gens qui ne connaissaient aucune autre activité économique ne savent plus où se tourner pour survivre ». Aussi, p.332-333.

⁸⁵⁴ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.341 « Lorsqu'il y avait des exécutions capitales, les gens devaient venir et applaudir. Ils faisaient même sortir les élèves des classes, pour qu'ils puissent eux aussi applaudir. Lorsque Zeyd et Mohammed Ghali ont été faits prisonniers par les Maliens, ils les ont amenés à Kidal. Là, ils ont été exposés devant la population, attachés. Un discours a été fait, dans lequel ils les injuriés. Et ils disaient à la population : "vous voyez ces voleurs, ils se prennent pour des chefs, et ils voulaient vous révolter pour rien !" Et ils ont obligé les gens, les femmes surtout, à leur cracher à la figure ». Citant un extrait de l'entretien avec Ammera, Paris, 20/06/92.

⁸⁵⁵ Ibid. p.341 « [...] Mais ce qui m'a beaucoup touché, c'était à Kidal les femmes qu'on faisait travailler de force. On faisait des briques tous les matins, sur un chantier, de briques en terre, et toutes les femmes qui étaient en prison devaient les transporter sur une distance de plus d'un kilomètre. Et les soldats les battaient. Et une fois, une femme a accouché, comme cela, sur le chemin, et les militaires ne voulaient même pas qu'elle s'arrête... » extrait de l'entretien de l'auteur avec Ibiya ag Sidi, Paris, 28/06/94.

pris et les a emprisonnés. On leur faisait pousser des barriques d'eau, on les frappait, et finalement ils sont morts dans leurs cellules. Et ils étaient humiliés : un chef de tribu, devant une population immense, on le déshabille, on lui rase la tête, on lui fait rouler la barrique, et on le frappe ! On ne peut pas faire une humiliation à quelqu'un plus grande que ça ! Surtout chez nous à l'époque, les nomades préféraient recevoir cent coups de cravaches sur le dos qu'enlever leurs turbans, parce que ça ne se faisait pas ! Et la population ne pouvait rien faire, elle était obligée d'assister. Parfois même, lorsqu'il y a une exécution les militaires rassemblent la population, on les amène à l'endroit de l'exécution, il y en a qui se cachent, mais malgré tout on oblige la foule à assister à l'exécution, et même on les fait applaudir. C'est vrai, je t'assure, et les gens pleuraient, mais ils n'avaient pas de moyens, pas de force pour refuser, ils étaient devant les fusils, devant la mort, et ils étaient obligés d'accepter ! »⁸⁵⁶

Outre, G. Baryin rapporte que le capitaine Diby silas Diarra violait à Kidal chaque soir une fillette différente⁸⁵⁷. Les sources confirment que cet officier, reconnu pour sa rigueur mais contesté pour ses méthodes coercitives, contraignit certains de ses soldats à épouser des jeunes femmes touarègues qu'ils avaient mises enceintes. Le cas de Nientao est révélateur : promu plus tard chef du camp de la prison de Taoudenit, il y accueillit ironiquement son ancien supérieur comme détenu. Mécontent d'avoir été contraint à ce mariage, il encouragea par ailleurs un jeune soldat touareg — marqué par la perte de son frère lors de la répression de la rébellion de 1963 — à exécuter ce même capitaine, alors affaibli par le béribéri. Cet épisode met en lumière les tensions sociales, les rapports de domination et les logiques de revanche qui traversaient la société post-rébellion⁸⁵⁸.

De ce fait, il faut prendre du recul par rapport à certains témoignages volontairement exagérés à des fins de désinformations et de propagandes, comme ceux rapportés par des auteurs-militants au style délibérément emphatique (P. Boilley, G. Baryin, H. Claudot-Hawad...). Ces récits sont en réalité, pour la plupart des reconstructions destinées à présenter l'image d'une « armée de sauvages et de barbares » et servent à légitimer les rébellions.

⁸⁵⁶ Ibid. p.340-341 citant un extrait de l'entretien avec Iknan Ag Ahmed, Bamako, 10/2/94.

⁸⁵⁷ Gael Baryin, 2013, op.cit., p. 25 « Diby Sillas Diarra avait été nommé par Bamako administrateur de l'Adagh. Aujourd'hui encore, à Kidal, on l'appelle le « boucher de l'Adagh ». J'ai vu des vieillards pleurer à l'évocation de son nom, qu'on ne prononce qu'avec terreur. Je ne rentrai pas dans les détails tous plus atroces les uns que les autres ; je dirai seulement que chaque soir, ivre mort, il exigeait de violer une fillette différente ». Toutefois, il est paradoxal que personne n'a pu présenter un enfant de l'officier présumé serial violeur ! Alors que les méthodes contraceptives étaient peu d'usage ! La calomnie est une arme politique. Le Capitaine Diby silas Diarra n'est pas un violeur ! Mieux, il était très rigoureux sur la conduite de ses troupes. Sous son commandement, les hommes ont fait un usage excessif de la force pour transformer la société touarègue. Mais, il n'était pas ni un criminel ni un génocidaire. Il s'est retrouvé en prison suite à sa tentative de coup d'Etat en 1969. Il s'est réconcilié avec Elladi Ag Alla, l'un des instigateurs de la rébellion de 1963 (Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.102). Il n'était ni un sanguinaire ni quelqu'un qui détestait les Touareg.

⁸⁵⁸ Joseph Tanden Diarra, Victorien Dakouo, Au nom de tous les siens : Diby Silas Diarra, un héros solitaire et oublié ? Éditions, La Sahélienne, 2021.p.44 « L'animosité de du sieur Niantao à l'endroit s'expliquerait par un événement qui s'est passé, pendant la pacification .Un jour un Tamasheq vient trouver le commandant de compagnie Diby, pour se plaindre que l'un de ses subordonnés (Niantao) a enceint sa fille et que leur tradition exige que le coupable marie la fille. Diby aurait donc demandé, avec insistance, au sieur Nientao de s'exécuter et de marier la fille. C'est ce que Nientao n'a jamais pardonné à son chef de compagnie et lorsqu'il le retrouve à Taoudenit, c'est l'occasion rêvée de lui faire payer ». Cf. Assimi Souleymane Dembélé (colonel), Transferts définitifs, Éditions, Le Figuier, Bamako, 2003, p. 71-74.

Toutefois, il n'existe aucun registre de l'Etat malien recensant les victimes civiles et militaires de la première rébellion touarègue (1963-1964)⁸⁵⁹. Ce manque de transparence a été utilisé par certains auteurs à des fins spéculatives, calomniatrices et idéologiques et ce dans le but de présenter l'Etat et surtout l'armée malienne comme une « clique d'assassins sans foi ni loi » et surtout « une horde d'énergumènes prêts à massacrer les Touaregs ».

Néanmoins, si l'armée malienne a commis des atrocités inacceptables contre leurs concitoyens en révolte, le chiffre de plusieurs milliers avancé par l'historien P. Boilley⁸⁶⁰ semble exagérer pour six raisons principales :

Premièrement, c'est dans l'Adagh qu'eût lieu la rébellion de 1963 et d'après les données des recensements coloniaux, en 1956 la population de l'Adagh était estimée à 16 711 individus⁸⁶¹. En 1969, cette population était estimée à 21.525 habitants⁸⁶². Le recensement de 1976⁸⁶³ établit à 25 454 citoyens⁸⁶⁴. Les données démographiques de 1987 font état de 29 741 personnes⁸⁶⁵. Puis en 2009, on dénombre dans la région de Kidal 67 638 habitants⁸⁶⁶. En 2022, la population de la région est évaluée à 83 192 individus⁸⁶⁷. Une analyse du taux d'accroissement de la population de 1933 à 2022⁸⁶⁸ illustre parfaitement que les répressions n'ont pas pu faire de milliers de morts comme l'allègue Pierre Boilley.

Deuxièmement, la population touarègue notamment « blanche » a une natalité très faible. En effet, de toute la population malienne, c'est le groupe qui accroît le moins rapidement.

Troisièmement, Ammera un témoin de l'époque interrogé par P. Boilley avance mille morts : *« Il y a eu au moins un millier de personnes tuées. On trouvait parfois des fosses communes. A Tessalit, ainsi, 25 personnes ont été mitraillées ensemble, et jetées dans une fosse. Et cela s'est passé bien des fois : plus de trois à Tessalit, plusieurs fois à Aguelhoc, et un certain nombre de*

⁸⁵⁹ Nous n'avons trouvé aucun registre administratif répertoriant les victimes. Est-ce couvert par le secret défense ? Est-ce une tentative délibérée d'empêcher la manifestation de la vérité ?

⁸⁶⁰ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.344 « La révolte de 1963-1964 eut pour les Kel Adagh, qui en sont sortis fortement traumatisés, des conséquences dramatiques. Les populations ont été déplacées de force loin de leurs parcours, ou se sont réfugiées dans les pays voisins ; des familles ont été détruites, dispersées, un grand nombre d'enfants sont devenus orphelins, après avoir vu leurs parents abattus sous leurs yeux. Le bilan des tués de part et d'autre est quasiment impossible à établir à l'heure actuelle, car le dénombrement des victimes se heurte à de multiples difficultés. Beaucoup d'entre elles n'ont pas été consignées dans les rapports militaires, et elles furent souvent exécutées sans témoin, au détour d'un oued interdit. Parfois aussi, des familles entières ont été abattues, et les témoins eux-mêmes ont ainsi disparu. Mais il paraît plausible de penser que les victimes se chiffrent par centaines, sinon par milliers ».

⁸⁶¹ Ibid. p.235. Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.61 avance lui, un chiffre de 16 525 personnes en 1952.

⁸⁶² Eghleze Ag Foni, Ibid.

⁸⁶³ C'est le premier recensement de la population au Mali (postcolonial)

⁸⁶⁴ [En ligne] [c-doc_067_odsef.pdf](#)

⁸⁶⁵ [En ligne] [c-doc_066_odsef.pdf](#)

⁸⁶⁶ [En ligne] [repvil09_rgph.pdf](#)

⁸⁶⁷ [En ligne] [rapport-resultats-globaux-rgph5_rgph.pdf](#)

⁸⁶⁸ Voir en annexe, le tableau des différents recensements dans l'Adagh (région de Kidal) de 1933 à 2022.

*fois à Kidal. C'étaient des exécutions collectives. Lorsque les Maliens cherchaient des personnes précises, ils pouvaient aussi sur leur route tuer les gens qu'ils rencontraient »*⁸⁶⁹.

Quatrièmement, la courte durée de la rébellion est également un indicateur non négligeable. En effet, la rébellion n'a duré que quelques mois, de mai 1963 au 02 janvier 1964. De surcroît, les rebelles étaient estimés à environ 1500 combattants. Or, lors de la rébellion de 1990-1996, la spirale de la violence a touché toutes les régions du nord du Mali et les populations touarègues, arabes et maures étaient obligées de fuir dans les pays limitrophes notamment en Algérie et en Mauritanie⁸⁷⁰.

Cinquièmement, « *l'armée malienne fit ainsi le vide devant les rebelles, les isolant employant à rebours la tactique de la terre brûlée pour réduire la révolte* » et « *grande partie de la population s'est retirée en Algérie* »⁸⁷¹.

Sixièmement, il est établi que la deuxième rébellion touarègue (1990-1996) a été plus meurtrière. En effet, « *Un bilan approximatif des combats et massacres a été établi par George Klute : au moins 500 soldats de l'armée malienne, environ 150 combattants rebelles, au moins 300 civils parmi la population songhaï, et au moins 1500 victimes civiles arabes et touarègues. Ces chiffres ne tiennent pas compte des victimes mortes de leurs blessures après les combats, ni des victimes indirectes mortes, celles qui sont mortes de faim ou de maladie suite à l'impossibilité de se procurer nourriture ou médicaments. Le bilan total de la rébellion touarègue au Mali s'établirait alors à un peu moins de 4000 victimes* »⁸⁷².

Par ailleurs, il ne faut ni être dans le déni, ni dans l'exagération concernant ces épisodes lugubres. Or, dans la littérature, la plupart des auteurs ayant écrit sur le sujet sont dans un camp ou dans l'autre. Toutes les rébellions touarègues ont commencé par des attaques, des exactions et des crimes des rebelles. Néanmoins, les réponses de l'armée manquent de discernement et de tact, et cela résulte de deux facteurs : le premier est sous-jacent à la nature du conflit (guerre asymétrique et contre-insurrectionnelle) et le second est inhérent à la culture l'impunité dans l'armée malienne. Par rapport au premier facteur, les armées sont aveuglées car le mode opératoire de l'ennemi repose sur l'évitement. En effet, les insurgés évitent le plus possible les affrontements frontaux et prennent toujours à revers, par surprise. Certaines grandes armées confrontées à des difficultés opérationnelles dans ce type de guerre eurent recours à des armes chimiques à l'instar de l'armée américaine au Vietnam⁸⁷³ et l'armée française en Algérie⁸⁷⁴. Au

⁸⁶⁹ Pierre Boilley, 1999, op.cit.p.344 citant un extrait de l'entretien avec Ammera, Paris, 19/06/92.

⁸⁷⁰ Ibid.p.502.

⁸⁷¹ Ibid. p.332-333.

⁸⁷² Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.57 citant Nicolas Florquin et Stéphanie Pézard, 2005, p.72. Toutefois, Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.232 affirme que « [...] la rébellion des nomades, devenue depuis 1994 une véritable guerre civile et qui a fait environ 1 000 morts et 200 000 réfugiés. Ces événements touchent les régions administratives de Tombouctou, Gao et Kidal et la partie septentrionale de celles de Mopti et de Ségou, une immense zone que les nomades tamashek appellent l'Azawad (cuvette, dépression) ».

⁸⁷³ Lavallard Marie-Hélène. Une guerre chimique sans fin : l'Agent orange au Vietnam. In: *Recherches Internationales*, n°86, 2009. L'Asie chez elle. pp. 145-169. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/rint.2009.1159>

⁸⁷⁴ Nathalie Prévost : Guerre d'Algérie. Armes chimiques, le mur du silence, in Orient XXI, 27 mars 2025. [En ligne] [Guerre d'Algérie. Armes chimiques, le mur du silence - Nathalie Prévost](#). Cf. Fabrice Riceputi, « Algérie, sections armes spéciales » :

Mali, il y a eu certes des exactions et des crimes de guerre mais l'armée n'a jamais utilisé d'armes chimiques, une technologie qu'elle ne maîtrise guère.

Concernant le second facteur, il est illustré par le fait que les militaires sont rarement poursuivis ou condamnés pour leurs actions contraires à la loi et la déontologie militaire. Comme le souligne Marc-André BOISVERT : « *Au Mali, les militaires ont redoublé de violence à l'égard des civils ces derniers mois. Les médias occidentaux y voient l'influence d'une main étrangère. En réalité, cette violence a toujours fait partie des méthodes des FAMa. Pourtant, elles aussi en sont victimes* »⁸⁷⁵.

En réalité, cette impunité à deux causes principales : d'abord, l'impunité dont jouissent les rebelles sanctifiés par les accords de paix. En effet, les rebelles sont généralement des anciens soldats qui ont fait défection. Lors de leurs défections, ils assassinent leurs frères d'armes et par les accords, ils réintègrent l'armée avec des grades supérieurs. De plus, aucun rebelle n'est inquiété pour ses forfaits. Ainsi, le pouvoir politique ne peut pas se permettre de condamner un soldat pour exaction. Car cela revient à créer les conditions d'une révolte ou d'un putsch militaire.

De l'autre, les conditions militaires (soldes, conditions matérielles, moyens militaires létaux, prise en charge adéquate des blessés de guerre, indemnisation adéquate des familles de militaires tués ou disparus dans les rébellions) ne sont pas satisfaisantes. Or, il revient au pouvoir politique de les améliorer, ce qui n'est pas le cas ! De ce fait, les sujets militaires restent des questions sensibles pour lesquelles le pouvoir préfère agir avec parcimonie.

Ainsi, on peut dire qu'il y a une double culture : la culture du déni et la culture de l'impunité qui constituent des lacunes dans la résolution des conflits touaregs au Mali. D'un côté, il y a l'impunité de l'armée et des rebelles, ce qui encourage la culture de la violence. D'un autre côté, il y a la culture du déni qui s'illustre par le fait que l'Etat ne recense pas les victimes et les rebelles convoquent les victimes touarègues pour justifier à chaque fois leur révolte et apparaissent amnésiques à l'égard des victimes qu'ils causent.

c) Une armée malienne calomniée

« [...] pourquoi avoir accrédité une vision ethniciste de l'armée malienne réduite à une vision « armée bambara » alors que les rebelles touaregs y ont été intégrés, dont l'un avec le grade de colonel ? Autant de propos qui confondaient tous les non-Touaregs dans

un regard sur la guerre chimique menée entre 1956 et 1962 in Mediapart, le 13 mars 2025. [En ligne] [« Algérie, sections armes spéciales » : un regard sur la guerre chimique menée entre 1956 et 1962 | Mediapart](#) .

⁸⁷⁵ Marc-André Boisvert, Dans l'armée malienne, une culture de la violence liée à l'impunité, in Afrique XXI.info, publié le 17 octobre 2022 [En ligne] [Dans l'armée malienne, une culture de la violence liée à l'impunité](#). Cf. Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.502 « Sous couvert d'agitation ethnique, l'armée, humiliée par ses défaites contre la rébellion, et dont une part importante considérait les accords comme une trahison, tentait manifestement de les saboter. Le gouvernement d'Amadou Toumani Touré renforça l'impression désastreuse produite par les émeutes de Gao : la radio nationale rejetait sur une attaque du MPA le déclenchement de l'agitation, et le CTSP gardait le silence en face des exactions, malgré les interventions des représentants du MPA à Bamako. Cette attitude se confirma lors des semaines suivantes. Le pouvoir n'appelait pas au calme et semblait ne vouloir ni retenir son armée ni condamner les coupables des actions répétées contre les populations d'origine nomade. A Tombouctou, Léré et dans de nombreux endroits, les arrestations arbitraires suivies d'exécutions s'accrurent, dans lesquelles l'armée était fortement impliquée. L'absence de sanctions de la part du CTSP fit penser aux Touaregs et aux Maures que le pouvoir encourageait, ou tout au moins accordait un soutien tacite aux actions militaires de représailles [...] ».

la même infamie, faisaient silence sur le tribut de sang qu'eux aussi avaient payé aux régimes déchus, et ne pouvaient qu'accroître le risque d'une guerre ethnique »⁸⁷⁶.

Il est incontestable que l'armée s'est rendue coupable de nombreuses violations graves des droits de l'homme dans la lutte contre-insurrectionnelle des rébellions touarègues comme nous l'avons clairement établi précédemment. Néanmoins, le fait que les communicants de la rébellion et certains auteurs accusent l'armée malienne et l'Etat malien d'épuration ethnique et de pogroms⁸⁷⁷ est parfaitement exagéré.

Ces allégations mensongères visent d'une part à répandre dans l'opinion l'image d'une armée « génocidaire », et « raciste » et d'autre part à légitimer les rébellions touarègues présentées alors comme le sursaut d'une communauté menacée de disparition.

H. Claudot-Hawad rapporte que l'armée malienne lors de la rébellion de 1990 a initié une campagne de « nettoyage ethnique » ciblant les « Blancs » sous le nom de « kokégé ».

« Ainsi, nous les Touaregs et leurs Arabes que le Mali a tués, non seulement nous étions innocents, mais nous étions une cible facile. A cause de la couleur de notre peau, la meute nous a chassés et pillés. Encadré par l'armée, le peuple noir de cette région, quand il nous frappait en meute, à haute voix criait, dansait et chantait en répétant : « Tuez les rouges » et « Balayez le Mali de tous les rouges » : kokégé en bambara et les Songhay en chœur répétaient : ho may ga, voilà l'hymne de toutes les meutes du Mali qui balayent les rouges en disant : « nettoyez sec pour faire briller la couleur du Mali ». C'est avec ce slogan qu'ils nous ont massacrés et chassés jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune tache blanche ou rouge pour souiller la propreté noire du Mali, ternie par le sang rouge des Touaregs et des Arabes, cette blanchitude à nettoyer et à éliminer par le feu, les couteaux et les bâtons simplement parce qu'une petite aile des Touaregs et des Arabes a pris le maquis et s'est mise à affronter l'armée du Mali pour arracher leur vérité qu'on leur a volée depuis l'époque de l'esclavagisme français qui a confié leur pays au Mali et au Niger »⁸⁷⁸.

Les mêmes éléments de langage sont repris dix ans plus tard par G. Baryin sans précaution de vérification du sens du mot « kokégé » tel qu'orthographié par la première et « Kokadjé » par

⁸⁷⁶ André Bourgeot, 1995, op.cit., p.520 citant un extrait d'une tribune publié in Le Monde des débats Juillet-août, 1993 avec Dominique CASAJUS apportant une note corrective à la *Lettre touarègue n°1* diffusé au cours d'une campagne de propagande menée à l'international par les rebelles Touaregs et leurs sponsors étrangers

⁸⁷⁷ Hélène Claudot-Hawad, Touareg au Mali et au Niger, Agonie sous scellés in Le monde diplomatique, avril 1995, p.31 [En ligne] https://www.monde-diplomatique.fr/1995/04/CLAUDOT_HAWAD/6336 . Cf. Gael Baryin, 2013, op.cit. p.74-75 « Comme on le sait, Gao et Tombouctou ont été reprises en quelques jours pour ainsi dire sans combattre, puisque les djihadistes les avaient désertées. On a alors assisté à des scènes de liesse populaire, lesquelles ont culminé lors de la visite-éclair de François Hollande à Tombouctou [...]. Mais derrière les scènes de ferveur – on les comprend ces pauvres gens, être libérés de dix mois de charia est probablement la plus belle chose qu'on pouvait leur souhaiter- se profilaient d'autres scènes. Devant les caméras la foule est monochrome. Entièrement noire. Si vous connaissez Gao ou Tombouctou, cela a dû vous surprendre. Ni un turban bien noué, ni un teint clair. Pas un nomade à l'image. Tous avaient fui les représailles annoncées. Et donc derrière les caméras, hors champ, l'envers du décor : la chasse au faciès. Human Rights Watch, Amnesty International, le Comité international de la Croix rouge et la Fédération internationale des droits de l'homme parlent déjà d'exactions sommaires, d'exécutions extra-judiciaires, de pillages, de chasse à l'homme sur la base raciale. Les vieux démons du Mali ».

⁸⁷⁸ Hélène Claudot-Hawad, E. Hawad, 1996, op.cit., p.100.

le second. En réalité, ils poursuivent le même objectif: calomnier, amalgamer et désinformer. En d'autres termes, il faut présenter contre toute évidence l'Etat malien comme un Etat ségrégationniste à l'encontre de sa population blanche (Touaregs, Arabes, Maures) afin de légitimer les rébellions.

« En facilitant, dans les années 1990, la création du Ganda Koy, une milice songhaï, le président ATT a joué un jeu dangereux ; pour résoudre la crise, il a actionné la pire des manettes qui se présentait : le levier racial. Noirs contre Blancs. Dès lors, la partition « politique » du Mali entre Nord et Sud — entre les signataires de la lettre à de Gaulle et le reste du pays — devint une partition entre « peaux rouges » (appellation péjorative au Sud pour décrire les nomades du Nord) et « peaux noires ». Cette manette avait kokadjé. Ce qui signifie « faire le grand ménage ». Pauvre Mali, pauvre terre. Son successeur, Alpha Omar Konaré, un homme brillant, intègre, humaniste, militant associatif de longue date, mit tout en œuvre pour ressouder les communautés, mais le mal était fait ; le poison faisait son chemin dans les veines du Nord. Plus rien n'arrêterait le venin kokadjé »⁸⁷⁹.

Mais quel est le sens réel du mot « kokadjé » ? Le Kokajè est « la traduction bambara de la transparence exigée pour le jugement des crimes de sang et des crimes économiques reprochés au régime de Moussa Traoré »⁸⁸⁰.

En réalité, ces auteurs et certains médias occidentaux ont pris parti pour la rébellion touarègue. Ils insinuent ainsi qu'il y a une velléité d'« extermination » et un « génocide programmé du peuple touareg »⁸⁸¹. Or, ce n'est qu'une vile campagne de désinformation orchestrée contre l'Etat et l'armée du Mali⁸⁸².

Outre, des responsables de la rébellion conviés en France par les lobbies pro- touaregs assèment des contre-vérités : « Soulignons également le double langage de certains responsables touaregs, qui soutenaient au Mali le Pacte national (conclu le 11 avril 1992 entre le gouvernement de transition et le Mouvement du front unifié de l'Azawad) et jouaient en France les apprentis sorciers. Ainsi, à la faveur d'une conférence de presse à la FNAC Étoile le 2 mars 1993, l'un d'eux, sûr de son effet, fit état d'un terme bambara répandu dans les milieux politiques maliens, qu'il fallait selon lui traduire par « nettoyage ethnique ». Or la volonté d'un

⁸⁷⁹ Gaël Baryin, 2013, op.cit., p.78.

⁸⁸⁰ Bertrand Monique. Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République. In: *Politique africaine*, n°47, 1992. Le Mali : la transition. pp. 9-22. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/polaf.1992.5588> . Cf. également Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.129 « [Kokadjè] Mot bamanan signifiant « laver et rendre propre. » Avec un tel slogan, les acteurs du « mouvement démocratique » entendaient expulser de l'administration tous les cadres de l'UDPM [le parti du président déchu Moussa Traoré » au motif qu'ils étaient corrompus ». Aussi, Jabir Touré, 2017, op.cit., p.1 « [Kokajè] Expression en langue Bamana signifiant : rendre très propre ».

⁸⁸¹ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.11 rapportant les déclarations tour à tour d'Edgar Pisani lors d'une interview réalisée par Jean-Claude Honnorat en 1992. En effet, celui a utilisé le terme « extermination ». La seconde formule a été employée par Moussa Ag Assarid, porte-parole du MNLA comme le précise Barbet.

⁸⁸² André Bourgeot, 1995, op.cit., p.519 « Le plus grave est que les médias français ont contribué à ce fourvoiement. Le lobby touareg parisien, gravitant autour du tourisme, du monde du spectacle et d'associations humanitaires à l'humanitarisme trop sélectif pour prendre en compte la terreur que la rébellion fait régner elle aussi, mena une véritable campagne de désinformation. Des mensonges furent diffusés à profusion [...]. En consacrant certains individus comme porte-parole d'une communauté touarègue qui ne les avait jamais mandatés, des journalistes ignorants se firent complices de la prise en otage des Touaregs par rebelles qui livraient leur peuple aux coups de la soldatesque ».

tel « nettoyage » n'a jamais existé, et le mot en question, *kokadje*, désigne en fait l'assainissement économique et financier de toutes les structures étatiques et l'assainissement du personnel de l'administration »⁸⁸³.

Ainsi, ces exemples illustrent des pratiques communicationnelles mensongères qui entourent les rébellions touarègues.

d) Des rebelles violents

*« Les soldats qui se sont battus vaillamment ont été faits prisonniers. Lorsque le MNLA a quitté les lieux, nous avons découvert une tragédie. Les noirs avaient les poignets ligotés dans le dos. Ils ont été abattus par des balles tirées à bout portant dans la tête. Ceux qui avaient la peau blanche, les Arabes et les Touaregs ont été égorgés et souvent éventrés. C'est un crime de guerre »*⁸⁸⁴.

Cette déclaration émane du Président Amadou Toumani Touré et est relative au massacre du 24 janvier 2012 perpétré par le groupe rebelle touareg MNLA et les groupes islamistes (Aqmi et Ansar Eddine d'Iyad Ag Ghali) qui assassinèrent effroyablement 153 militaires maliens à court de munitions dans la ville-garnison d'Aguelhok.

Dans la littérature certains auteurs relatent sélectivement les atrocités commises au cours des rébellions au nord du Mali. Mais pourtant le caractère violent et sanguinaire des rebelles maliens est de notoriété publique. En effet *« Les Touaregs nigériens sont plus doux que leurs frères du Mali »*⁸⁸⁵.

Chaque rébellion touarègue est jalonnée de crimes abominables des rebelles contre les civils et les militaires. Ainsi, le conflit glisse dangereusement en conflits intercommunautaires. *« [...] par exemple dès 1994 une patrouille de l'armée est attaquée par les membres du FIAA dans la ville de Fafa au sud-ouest d'Ansongo ; le mois suivant ces derniers s'en prennent à la prison et au camp militaire de Niafounké près de Tombouctou, et le 25 juillet à Bamba, près de Gourma Rharous. Ces mêmes hommes tirent sur les villageois rassemblés à l'occasion du marché hebdomadaire, tuant au moins une centaine de civils, parmi lesquels le chef du village de Tahan. Pour répondre à ces attaques, des milices d'autodéfense composées essentiellement de Songhaï et de Peuls sont formées »*⁸⁸⁶.

⁸⁸³ Ibid. p.519-520.

⁸⁸⁴ [En ligne] [Mali : Voici la vérité sur le massacre d'Aguelhok, 4 ans après](#), consulté 04, juillet, 2014. Cf. également Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.57. Voir également Le Monde, 13 février 2012 « Rébellion Touareg au Mali : Paris dénonce des exécutions sommaires [En ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/13/rebellion-touareg-au-mali-paris-denonce-des-executions-sommaires_1642449_3212.html#ens_id=1632216, consulté le 16/06/2024.

⁸⁸⁵ Mériadec Raffray, 2013, op.cit., p.72.

⁸⁸⁶ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.100.Cf. Nord-Mali : la communauté peule indignée par les rébellions touarègues in malijet.com, , 19 février 2014.[En ligne] <https://www.malijet.com/actualite/dans-les-regions-du-mali/rebellion-au-nord-du-mali/93892-nord-mali-la-communaute-peule-indignee-par-les-rebellions-touare.html>, consulté le 05 mai 2024 . « Pour la rébellion de 1990, en guise juste d'exemples suivant des enquêtes réalisées par des associations d'éleveurs : Ténenkou : 41 morts et 25 blessés, quelque

En 2012, « *La population locale applaudit la défaite du MNLA, qu'elle qualifie « d'imposteur ». Elle devient même pour quelques heures une force supplétive des islamistes, pour contribuer à traquer les combattants dans la plus importante ville du nord du Mali. Elle préfère nettement les islamistes aux membres du MNLA qui commettent des exactions (viols, vols, pillages, brutalités). Les rapports des associations des Droits de l'homme sont sans appel* »⁸⁸⁷.

Les rebelles touaregs violent les femmes, extorquent, pillent, volent⁸⁸⁸, égorgent, tirent et abattent des civils ou des militaires d'une balle dans le cœur ou dans le ventre⁸⁸⁹. Cette cruauté des rebelles a une dimension socio-culturelle. En effet, durant les combats, ils ne ressentent ni pitié ni pardon. Nonobstant, ils demeurent de grands romantiques dans leurs vies sentimentales⁸⁹⁰.

A la chute du nord du Mali en 2012 entre les mains d'une coalition hétéroclite (intégristes islamistes, indépendantistes arabo-touaregs), « *A Gao, le MNLA s'est livré à des crimes abjectes : -La mutilation de cadavres de militaires dont certaines parties du corps sont accrochées sur des murs. Tel fut le cas du chef de la garde de Gao dont la tête a été accrochée au mur du camp selon de nombreux habitants de cette ville. -L'enlèvement suivi de viols de femmes de tous les âges. -Les injures graves et les propos dégradants, racistes, exercés sur leurs victimes. -L'exécutions sommaire civils : cas de l'enseignant et syndicaliste, Idrissa Oumorou Maïga de Gao et des militaires. -Le départ forcé de milliers de personnes paisibles vers l'intérieur du Mali et des pays frontaliers. - La destruction délibérée des bâtiments publics :*

8668 bovins et 6776 ovins/caprins enlevés, 8 armes volées, 7 boutiques pillées, le tout pour une valeur estimée à plus de 1,4 milliard de F CFA ; Goundam : 10 morts, 9789 bovins, 2621 ovins/caprins et 10 chameaux enlevés ; Youwarou : 4 morts, 1503 bovins et 2120 ovins/caprins enlevés (les données des cercles de Diré, Koro, Djenné, Mopti et Niafouké sont disponibles) ». Ces chiffres ont été donnés par l'ex député de Ténenkou, Timoré Tioulenta.

⁸⁸⁷ Serge Daniel, *Les Mafias du Mali, Trafics et terrorisme au Sahel*, éditions Descartes & Cie, Paris, 2014, p.276. Cf. Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.81-82. « [En 2012] Les pillages ont été organisés par le MNLA et les badauds. Les éléments du MNLA chargeaient leurs véhicules de céréales (riz, mil, etc.) en direction de Talataye, de Tin Fadimata et de Djébock devenues des Petit Paris où on pouvait se procurer de la glace grâce aux groupes électrogènes, les réfrigérateurs des services volés et des autres mobiliers de bureau. Même les motos et les véhicules des particuliers n'ont pas été épargnés. Les groupes armés ont divisé la ville puis se sont réparti différents rôles pour assouvir leurs desseins funestes. Le MNLA, Ansar Dine et les badauds pillaient la ville, tandis que le MUJUAO cherchait à sécuriser les biens, les personnes et à distribuer des numéros verts pour appeler au secours. [...] Après le camp n° 2, la gendarmerie a été attaquée à son tour. Tous les véhicules des différents services étaient garés dans son enceinte. Les éléments du MNLA, les badauds ont enlevé tous les véhicules pour aller les revendre au Niger. Les éléments du MNLA faisaient office de policiers, de gendarmes et soutiraient de l'argent aux gens en fuite ».

⁸⁸⁸ Rémi Carayol, 2023, op.cit., p.99.

⁸⁸⁹ Rémi Carayol, *La bataille de Kidal, un mal pour un bien ?* in Jeune Afrique, publié le 09 juin 2014. [En ligne] [La bataille de Kidal, un mal pour un bien ? - Jeune Afrique](#). Cf. Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op. Cit. p.268 parlant de la rébellion touarègue 1990. « En outre, la fusillade survenue à l'hôpital de Gao où des ex-combattants intégrés dans l'armée régulière ont ouvert le feu sur la foule, est symptomatique de la dégradation continue de la situation. Il convient de rappeler que la fusillade est intervenue après le lynchage au marché de Gao de deux 'rebelles' qui avaient tenté d'enlever quelques instants auparavant le véhicule du Projet de développement de l'élevage, dit Mali Nord-Est ».

⁸⁹⁰ Jacques Hureiki, 2003, op.cit., p.492 « « Durant les combats, les Imouchar ne ressentent ni pitié ni pardon : ils ne connaissent que les coups de glaive qui ouvrent qui tranchent. On ne verra jamais les Imouchar larmoyer, ils fuient même la mort et l'enterrement d'un parent, pour ne pas pleurer. Pour les mêmes raisons, ils fuient les femmes qui pleurent un mort. Malgré cela, en dehors des champs de bataille, ce sont des poètes raffinés, sentimentaux et fidèles à l'élue de leur cœur. Ces grands guerriers durs et timides ont fait des Imouchar des héros romantiques, dignes héritiers d'Imro' Al-Qays, réunissant les sentiments les plus raffinés avec une attitude guerrière sanguinaire. C'est ce comportement paradoxal entre guerre et paix qui a heurté les premiers voyageurs européens, contribuant à dresser un tableau exotique de ces poètes romantiques qui se voilent le visage et muent, à l'occasion, en farouches et redoutables guerriers ».

hôpitaux, pharmacies, banques et de structures appartenant à des organisations humanitaires : PAM, Croix-Rouge, ONG, etc. – Le pillage de biens personnels (voitures, motos, etc.). – Les assassinats de civils et le projet de liquidation physique de tous les leaders de Gao pouvant empêcher l'édification de « l'Etat de l'Azawad ». La plupart de ces crimes identifiés [...] ont été confirmés par les organisations de droit de l'homme »⁸⁹¹. En outre E. Grégoire affirme qu'en 2012, au nord du Mali, les rebelles Touaregs du MNLA ont perpétré des pillages, des exactions, des châtements le plus souvent contre des « Noirs »⁸⁹²

Les populations touarègues n'échappent pas à ces atrocités des rebelles comme le dénonce Abdoul Magid Ag Mohamed Ahmed dit Nasser, Le chef de la tribu Kel Antessar : *« Si les combattants de la CMA [coordination des Mouvements de l'Azawad] sont des hommes qu'ils aillent attaquer le Gatia à Ménaka, au lieu de s'en prendre à des innocents à Goundam »*⁸⁹³.

Les rebelles jouissent d'une impunité totale consacrée par les accords de paix d'une part et d'autre part par la communauté internationale dont le soutien aux rebelles est manifeste. En effet, depuis 1990, aucun responsable de la rébellion n'a été poursuivi pour ses crimes. Cette prime à l'impunité est sans équivoque l'un des levains de la récurrence des rébellions touarègues au Mali.

Enfin, *« lorsque rien ne se passe, ils n'hésitent pas non plus à faire circuler de fausses rumeurs pour faire accuser l'armée. [...] A Kidal, en avril 2008, tandis qu'un colonel touareg, colonel Barka Ag Cheick, et un étudiant arabophone, Mohamed Ag Mossa, avaient été assassinés, des hommes firent courir le bruit que l'armée avait perpétré ce double assassinat et qu'un génocide était planifié contre les Kel Tamasheq »*⁸⁹⁴.

Section 5 : De l'Etat arlésien : le sous-développement, le levain des rébellions touarègues ?

*« En réalité, une relation de cause à effet semble exister entre conflit et sous-développement. Le conflit peut être à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté dans un pays [...] La faiblesse du revenu par tête est à la fois une des causes et une des conséquences de l'éclatement de conflit dans une région »*⁸⁹⁵.

Les rébellions touarègues sont présentées comme des mouvements de justice sociale. En effet, le nord du Mali est décrit comme une région abandonnée de l'Etat. Les Touaregs sont alors

⁸⁹¹ Alhassane Gaoukoye, 2018, op.cit., p.83-84.

⁸⁹² Emmanuel Grégoire, 2013, op.cit.

⁸⁹³ Le reporter, Maliweb.net, Le chef de la tribu Kel Antessar, Abdoul Magid Ag Mohamed Ahmed dit Nasser : « Si les combattants de la CMA sont des hommes qu'ils aillent attaquer le Gatia à Ménaka, au lieu de s'en prendre à des innocents à Goundam », Publié le 10 Mai 2015.

[En ligne] <https://www.maliweb.net/interview/le-chef-de-la-tribu-kel-antessar-abdoul-magid-ag-mohamed-ahmed-dit-nasser-si-les-combattants-de-la-cma-sont-des-hommes-qu'ils-aillent-attaquer-le-gatia-a-menaka-au-lieu-de-s-955762.html?amp=1>, consulté 10/10/2024

⁸⁹⁴ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.100.

⁸⁹⁵ Hamadou Daouda, Youssoufou. « Conflits armés, inégalités et pauvreté : quelles interactions dans la région nord du Niger ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. , no. 5, 2011, pp. 831-848 citant les travaux de BANNON et COLLIER, 2003 ; ELBADAWI et SAMBANES, 2000 ; HUGON, 2003.

considérés comme une communauté mis en marge du développement social et économique. Mais ces affirmations correspondent-elles à la réalité ?

Cette étude mettra en exergue la dimension historique, socio-culturelle, les programmes de développement dont le nord a bénéficié et les impacts des rébellions touarègues sur le développement de la région. En effet, *« L'échec du développement et l'échec de l'Etat sont intimement liés et c'est sur cette liaison qu'il nous faut nous interroger »*⁸⁹⁶

Pour le développement économique, le Mali partît de loin. En effet, au lendemain de l'indépendance, l'Etat colonial n'avait jamais réalisé ses visées en matière d'instruction. A titre d'illustration, en 1960 par exemple, environ 10 000 personnes seulement savaient parler le Français qui était pourtant la langue officielle⁸⁹⁷. De surcroît sur le plan infrastructurel *« la nouvelle république héritait d'un territoire sans ville, sans infrastructures et dont l'exportation était marginale »*⁸⁹⁸.

Outre, il convient de comprendre quelques contrastes. En effet, *« le territoire malien est fracturé du fait des différents groupes qui l'occupent, mais également du fait des disparités démographiques, climatiques et économiques. Malgré l'idée communément acceptée, le nord et le sud du Mali ne sont pas sujets à des disparités de financement, du moins avant la crise de 2012. L'écart de développement entre les deux résulte de multiples facteurs. Le Sud concentre plus de 80% de la population malienne et de la richesse du pays, tandis que le Nord représente 80% de la superficie non habitée du pays. De plus, le Nord est sujet à des sécheresses successives depuis les années 1973-1974 qui favorisent l'appauvrissement des populations principalement rurales et renforcent l'insécurité alimentaire »*⁸⁹⁹. Toutefois, les populations du nord du Mali partagent le sentiment que leur région est abandonnée par l'Etat et que le sud est privilégié. *« [...] le Nord du Mali est marginalisé, autant le Sud est lui financé »*⁹⁰⁰. Mais cette fausse impression découle de quelques erreurs de communication du gouvernement malien qui ont conforté les rebelles dans leurs illusions in fine, comme le rapporte A. Mariko : *« Dès la signature des accords de Tamanrasset, l'État [...] a invité Iyad à se rendre à Bamako [...]. Quand les gens ont vu l'État le recevoir en grande pompe, lui donner des véhicules alors qu'eux étaient affamés, la jalousie s'est déclarée [...] . Une deuxième erreur fut de loger les délégués rebelles dans des palaces et de leur montrer de grandes réalisations [...] . Les jeunes sur le terrain ont été confortés dans leur sentiment d'injustice [...] . Au lieu de leur présenter le Sud paysan, éleveur et pêcheur, on a fait tout le contraire, et les plus révoltés ont durci leurs positions »*⁹⁰¹.

⁸⁹⁶ Médard Jean-François, 1990, op.cit.

⁸⁹⁷ Vincent Joly, 2024, op.cit., p.390.

⁸⁹⁸ Ibid. p. 391 citant Samir Amin, L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation, 1880-1970, Editions de Minuits, 1971.

⁸⁹⁹ Cassandra Burlovic, 2023, op.cit., p.37 citant Diawara Boubacar, Territorialisation des politiques publiques et reconstruction de l'Etat au Mali en termes de gouvernance, Thèse de Sciences politiques à l'université Paris-Est, 2019

⁹⁰⁰ Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.67.

⁹⁰¹ Amidou Mariko, 2001, p. 169.

Sur le plan économique, les difficultés rencontrées au Nord et au Sud du Mali présentent de fortes similitudes. Toutefois, l'existence d'une économie informelle transfrontalière modifie localement les équilibres : certains produits de première nécessité se révèlent paradoxalement moins coûteux au Nord, du fait des circuits de contrebande en provenance d'Algérie, de Mauritanie, et plus marginalement du Niger et de la Libye. C'est pourquoi, concernant la pauvreté au Mali, il faut se garder de tirer de conclusions hâtives selon la dichotomie "le nord est pauvre et le sud est riche" car « *Les régions de Gao et Kidal, les plus mal classées en terme de pauvreté générale, se caractérisent par une proportion faible de populations très pauvres tandis que la position la plus défavorable est occupée par la région de Mopti : bien que les infrastructures sanitaires et sociales soient plus nombreuses dans la région de Mopti que dans celles de Kidal et Gao, les populations privées d'un accès à ces équipements y sont bien plus nombreuses que dans les régions du Nord (38 % contre 11 % à Gao et 4 % à Kidal) »*⁹⁰². Ces chiffres démontrent à suffisance que la paupérisation ne touche pas que les populations du nord.

Au Mali, la pauvreté est un phénomène généralisé mais elle se manifeste avec une intensité variable selon les régions. Ces disparités relèvent à la fois de facteurs structurels liés au milieu naturel (conditions climatiques extrêmes) et de facteurs socio-culturels (le rôle des transferts financiers des migrants qui atténue la pauvreté dans certaines communautés, ou, inversement, le désintérêt pour certaines activités économiques qui en accentue la persistance ailleurs).

Les inégalités économiques et infrastructurelles entre le Nord et le Sud traduisent une fracture territoriale profonde, largement corrélée à la faible densité démographique des régions septentrionales. Conformément aux logiques classiques d'allocation des ressources publiques, les investissements se concentrent dans les zones à forte densité, marginalisant ainsi les espaces périphériques. Toutefois, dans le cas malien, cette logique ne suffit pas à expliquer la situation : même la capitale connaît d'importantes déficiences dans la fourniture des services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, électricité), révélant l'ampleur des carences de l'État.

« *Les contraintes du milieu naturel sont les plus fortes dans les régions du Nord (Tombouctou, Kidal, Gao) : climat désertique, potentiel limité de terres cultivables, manque d'eau potable, faible occupation humaine [...], enclavement... Ces contraintes [...] expliquent [...] les carences dans les infrastructures socio-économiques et [...] le faible pouvoir d'attraction de ces zones. Les régions [...] où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée sont Kidal, Tombouctou et Gao»*⁹⁰³.

Ainsi, les régions septentrionales du Mali illustrent une double marginalisation : d'une part, structurelle, en raison des contraintes écologiques et de l'isolement, et d'autre part institutionnelle, par la faiblesse de l'investissement public et la dépendance croissante à l'égard des dynamiques informelles et transfrontalières.

⁹⁰²Sékou Diarra, Pierre Cissé, Migrations et pauvreté au Mali dans Véronique Hertrich, Seydou Keïta (dir.), Questions de populations au Mali, Bamako, Le Figuier, UNFPA, 2003, pp.203-226. [En ligne] https://www.ined.fr/Xtradocs/CDRom_mali_population_change/Ouvrages/2003_Ouvrage%20Mali/Mali_13_chap_9.pdf

⁹⁰³ Ibid.

Tableau Incidence et profondeur de la pauvreté par milieu de résidence et par région en 1998

	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de
	Très pauvre	Pauvre	Total	la pauvreté (%)
<i>Milieu de résidence</i>				
Urbain	1,6	28,5	30,1	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8
<i>Région</i>				
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,3	59,5	42,0
Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
Dist.de Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8
<i>Mali</i>	21,0	42,8	63,8	42,3

Source : EMEP/DNSI, 2001⁹⁰⁴

Les données statistiques montrent irréfutablement que le pouvoir public est très attentif à la situation des régions du nord. Les populations de ces régions ne sont pas les plus pauvres du Mali. « Mais le tableau est beaucoup moins sombre pour Kidal et Gao [...] où l'État a

⁹⁰⁴ Ibid.

beaucoup investi en infrastructures sanitaires et scolaires [...]. Beaucoup de projets ont été orientés vers la région et de nombreuses ONG interviennent [...]. L'existence d'une bipolarité dans l'organisation économique familiale, associant migrant et résident, est un facteur qui contribue probablement à modérer l'incidence de la grande pauvreté [...]. Les Sonraï investissent ainsi dans des commerces en ville [...] dont le bénéfice permet le maintien au village des familles»⁹⁰⁵. Les problèmes socio-économiques sont quelquefois des problèmes socio-culturels bien souvent imperceptibles. La culture et l'éducation prédisposent l'individu à l'adoption de certains comportements préjudiciables ou avantageux économiquement.

Par ailleurs, le coût de la vie pose un débat économique en Afrique: quel modèle économique pour l'Afrique ? En effet, sans être exhaustif, le véritable problème est le caractère extraverti des économies africaines. L'exportation des matières premières empêchent l'industrialisation. L'importation des denrées alimentaires limite la maîtrise des prix subordonnés aux conjonctures internationales. Les subventions étatiques et autres mesures anti inflations aggravent les déficits et l'endettement publics.

Mais, les Touaregs ont-ils souffert de l'abandon dans lequel ils étaient tenus, tant par la communauté internationale que par les Etats héritiers de la colonisation comme l'affirme A. Saint-Girons ?⁹⁰⁶

A) Du développement du nord du Mali : de l'administration française au Mali indépendant

« Mali's post-independence history has been traumatic. European colonialism had resulted in very limited development of the country. Independence found the vast majority of Mali's people as subsistence farmers or pastoral nomads. Life expectancy did not exceed 45 years. Access to modern medicine and modern education was restricted to a small minority, and by the end of the colonial era, the most promising Malian students were emigrating to Europe. Infrastructure remained poorly developed. The country had a small industrial sector and a weak export economy, resulting in very limited economic opportunity. Ironically, the French colonial state had left a comparatively large indigenous civil service—larger than the new state could easily afford, yet too powerful to reduce »⁹⁰⁷.

Les mouvements rebelles justifient leur soulèvement par le désintérêt pour les régions du nord du Mali qu'ils habitent⁹⁰⁸. Mais, le nord du Mali est-il abandonné par l'Etat ? Il y-a-t-il un

⁹⁰⁵ Ibid. citant le rapport de l'ODHD, 1999

⁹⁰⁶ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.139.

⁹⁰⁷ Kalifa Keïta Lieutenant-Colonel, 1998, op.cit. « L'histoire du Mali après l'indépendance a été traumatisante. Le colonialisme européen a entraîné un développement très limité du pays. À l'indépendance, la grande majorité de la population du Mali était composée d'agriculteurs de subsistance ou de nomades pasteurs. L'espérance de vie ne dépassait pas 45 ans. L'accès à la médecine et à l'éducation moderne était réservé à une petite minorité et, à la fin de l'ère coloniale, les étudiants maliens les plus prometteurs émigraient vers l'Europe. Les infrastructures restent peu développées. Le pays avait un petit secteur industriel et une économie d'exportation faible, ce qui se traduisait par des opportunités économiques très limitées. Ironiquement, l'État colonial français avait laissé une fonction publique indigène relativement nombreuse – plus nombreuse que ce que le nouvel État pouvait facilement se permettre, mais trop puissante pour être réduite ».

⁹⁰⁸ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.143.

apartheid en matière de développement entre le nord et le sud ? Le retard en matière de développement du nord du Mali résulte d'une combinaison de facteurs : historiques, socio-culturels, géographiques et conjoncturels (les rébellions cycliques). En effet, dès l'époque coloniale, il y a eu un contraste en matière de développement entre le nord et le sud. L'administration coloniale *«ne s'est pas réellement impliquée dans le développement des régions nomades. L'investissement était en effet très faible, les infrastructures inexistantes ou limitées et aux visées politiques et stratégiques. Tout l'effort se réduisait à une assistance sanitaire, un service vétérinaire et des travaux d'hydraulique pastorale. Quant à la scolarisation, qui débuta en 1917, elle ne devient fonctionnelle qu'en 1947. Ce qui fait qu'à la décolonisation, le nombre de cadres administratifs ou politiques nomades était négligeable »*⁹⁰⁹.

De ce fait, à l'indépendance le nord partit avec un retard sur le sud en matière infrastructurel et de développement économique. La colonisation a commencé au sud plus peuplé et plus propice aux cultures de rente dont le développement intéressait la métropole.

Outre, la géographie est un élément explicatif non négligeable dans le retard du développement du nord. En effet, sur une superficie d'une fois et demie la France, on retrouve à peine deux(2) millions d'habitants. Cette faible densité et l'immensité du territoire requiert des investissements infrastructurels conséquents qui ne sont pas tout à fait rentables mais nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Toutefois, si le nord du Mali est presque totalement désertique, cette région dispose néanmoins d'immenses réserves de nappes phréatiques⁹¹⁰. Elle est traversée par le fleuve Niger autour duquel se concentre l'essentiel de la population sédentaire. En effet, le fleuve Niger offre d'énormes potentialités-quoi que très largement inexploités. La position stratégique du Mali en tant que pays d'amont du Niger ouvre au pays des perspectives extraordinaires : possibilité de construire des barrages, de creuser des canaux, des lacs artificiels et d'autres infrastructures pouvant « faire du Sahel un pays de Cocagne » pour reprendre ainsi l'expression de René Billaz⁹¹¹. Le nord du Mali a tous les atouts pour devenir un pôle maraîcher, agricole de renommée internationale grâce à l'irrigation. L'on pourrait produire toute l'année et exporter des tomates,

⁹⁰⁹ Naffet Keïta, 2005, p.101. En outre, l'auteur donne d'autres indications intéressantes « [...] nous tirons la conclusion selon laquelle, au Soudan français, la conquête coloniale a eu à faire à deux formes de système politique : centralisé et acéphale. Le premier était plus fréquent dans les sociétés agricoles du sud et du centre et le second dans les sociétés nomades du nord. La France, en contrôlant les régions nord vers les années 1930, établit alors une tutelle indirecte mais solide. Le souci des administrateurs a été de maintenir l'ordre, au détriment de l'éducation ou de la mise en valeur économique des régions auxquelles on n'accordait guère d'importance avant l'exploitation du pétrole algérien » p.100-101 citant P. Boilley, 1996, p.102. Cf. Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.218 : « A ce médiocre bilan du développement colonial dans l'Adagh, il faut enfin ajouter les tentatives de scolarisation des nomades. L'arrivée tardive de l'école dans la région, en 1947, la réussite très limitée qu'elle obtint apparentent ses faibles résultats à ceux des autres actions de développement dans l'Adagh, malgré les efforts opiniâtres des administrateurs qui désiraient donner aux nomades les mêmes potentialités qu'aux autres populations du Soudan ».

⁹¹⁰ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.222 citant Le Réveil, n°4, art cit. p.7. « A propos de ce potentiel, il est de l'avis de tous les géologues ayant étudié cette région, que le Sahara recèle d'immenses réserves d'eau sous pression. On cite notamment la Mer de Savornin (800.000 Km²-50.000.000.000 M³) et le bassin Kattara (3 Milliards de M³). La plus importante allant de la Mauritanie à la Somalie en passant par le Mali, l'Algérie, la Libye, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Ethiopie ».

⁹¹¹ Cette expression est le titre d'un ouvrage de René Billaz, Faire du Sahel un pays de Cocagne : le défi agro-écologique, éditions L'Harmattan, 2016.

des pommes de terre, de l'arachide, du blé, de l'oignon, de l'olive, des dattes... Elle permettra de ce fait de renforcer la sécurité alimentaire, donner du travail à la population locale et augmenter la prospérité globale.

a) De l'inventaire des actions de développement au nord du Mali

« Parfaitement conscients que les inégalités économiques et sociales sont les causes de l'insécurité chronique des régions du Nord, ATT et son gouvernement ont donc engagé un processus de rattrapage par le biais d'une politique volontariste de « discrimination positive », laquelle est souvent mal perçue au Sud qui ne comprend pas que moins de 5% de la population nationale bénéficie de toute l'attention (et de la patience) de Bamako. Le budget de l'Etat est très dépendant de l'aide internationale et de la bonne volonté des bailleurs de fonds occidentaux attentifs à la sécurité de leurs investissements. Tout doit donc être fait pour apaiser les tensions, y compris écouter les doléances des minorités et y céder lorsqu'elles sont trop visibles— et les Touaregs sont très visibles et fortement armés ! »⁹¹².

Plusieurs travaux antérieurs recensent remarquablement les investissements et projets réalisés au nord du Mali depuis l'indépendance : le Livre blanc sur le "Problème du nord" du Mali (1994), M. T-F Maïga (1997), Clotilde Barbet (2015), Choguel Kokalla Maïga & Issiaka Ahmadou Singaré (2018), Singoro Touré (2023).

Le premier document répertorie les actions de développement de l'Etat au nord de 1960 à 1990. En effet, la première République (1960-1968), consciente de la « *dysharmonie totale entre les régions du nord et celles du sud, notamment en matière de désenclavement et d'infrastructures socio-sanitaires, s'est attelée à réduire cet écart en matière d'investissements* »⁹¹³. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un Plan quinquennal 1961-1965 « *à travers la réalisation d'un vaste programme de construction d'écoles et de dispensaires [...], mais aussi d'infrastructures en matière de politique industrielle, de recherche minière et au niveau de l'hydraulique* »⁹¹⁴.

Quant à la deuxième République (1968-1991), le volume des investissements dans les régions du Nord durant pour la période 1968-1990 s'élève à 161,237 milliards de FCFA contre 973 milliards pour l'ensemble du pays⁹¹⁵. Le nord du Mali n'a jamais pas été en marge du développement mais celui-ci est contrarié par l'instabilité qui impacte également le sud. « *En réalité, de 1960 à 1991, la mise en valeur du Nord a été au centre des préoccupations des différents régimes qui se sont succédé. Le capitaine Dibi Silas Diarra dans son discours du 22 septembre 1964 et l'avocat du colonel Ousmane Coulibaly lors du procès des « crimes de sang » ont suffisamment édifié sur les réalisations sous l'US-RDA et le CMLN au profit des*

⁹¹² Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.108-109.

⁹¹³ Livre blanc sur le "Problème du nord" du Mali, Bamako, Décembre, 1994 cité dans Mohammed Farma-Tiessa Maïga, 1997, op.cit., p.256.

⁹¹⁴ Mohammed Farma-Tiessa Maïga, 1997, op.cit., p.256.

⁹¹⁵ Ibid. citant p.10 du livre Blanc, l'auteur donne des détails sur l'utilisation de ces investissements. En effet, « Cette somme représente 112 projets et a été, selon la même source, injectée dans les secteurs suivants : infrastructures, 69 milliards soit 43%, secteur secondaire, 35 milliards, soit 22% ; Economie rurale, 34 milliards, soit 21% ; ressources humaines, 23 milliards, soit 14% ». Cf. Choguel Kokalla Maïga & Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, p.186-187 avancent les mêmes chiffres.

*populations de l'Adagh. Leurs dires se trouvent corroborés par les actions menées sous l'UDPM aux plans politique, économique, social et culturel »*⁹¹⁶. En termes de désenclavement, dès 1986, la route Sévaré-Gao (RN 16), longue de 558 km a été bitumée⁹¹⁷.

Par ailleurs, « *la décentralisation a été lente à s'installer et à porter ses fruits, mais il faut bien constater que les choses bougent au Nord du Mali. D'une année sur l'autre, le voyageur enregistre les progrès : électrification, routes bitumées, réseaux d'eau courante, assainissement, antennes de téléphonie mobile, écoles nomades, etc. Les progrès sont rapides et il n'est pas certain que les pays dits développés aient fait preuve en leur temps d'autant de diligence dans le cadre de l'exécution des politiques de modernisation des campagnes les plus reculées de leur territoire »*⁹¹⁸.

Sous les régimes Konaré (1992-2002) et Touré (2002-2012) de nombreux projets et programmes ont été réalisés dans le septentrion malien. L'Etat a financé une myriade de programmes qui recouvrent de nombreux volets socio-économiques et sanitaires. Ces programmes étaient pilotés essentiellement par l'Agence d'investissement des collectivités territoriales(AICT)⁹¹⁹ et l'Agence de Développement du Nord-Mali (ADN)⁹²⁰. « *L'ADN a vu le jour afin de contribuer au développement des trois régions à savoir Tombouctou, Gao, Kidal. Cinq cent milliards (500 000 000 000) de nos francs sont prévus et repartis entre trente-neuf (39) projets de développement. De sa création en 2006 à nos jours, l'ADN a investi plus de 1,6 milliard de francs CFA »*⁹²¹. Les rébellions de 2007-2009 puis celle de 2012 n'ont pas malheureusement permis la réalisation de nombreux projets. L'Etat malien est certes défaillant mais il est faux de prétendre que le nord n'a pas bénéficié d'investissements publics.

Comme l'explique C. Barbet « *Contrairement à ce qu'avancent les rebelles, un effort a été entrepris dans le Nord pour les infrastructures nécessaires au désenclavement et au développement économique. En termes de réseau routier [...] en 2005, celle reliant Gao à Ansongo et Labbezanga (200 km). Sous Amadou Toumani Touré, d'autres axes routiers ont été ouverts ou réhabilités [...] avec l'aide de financements extérieurs. La plupart ont été suspendus*

⁹¹⁶ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p.132. En effet, sous la direction du capitaine Diby Silas Diarra aux méthodes musclées d'énormes progrès en matière d'éducation, de santé, d'activité maraîchère, de ravitaillement en produits de premières nécessités.

⁹¹⁷ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.107. Déjà en fin 1980, l'Etat malien avait mieux fait en termes de désenclavement au nord que l'Etat français dans certains de ces départements d'outre-mer. En effet, comme l'affirme le Député Guyanais Jean Victor Castor lors de la séance en hémicycle du mardi 28 mai 2024 à 15h 00- Questions au gouvernement, Enclavement des communes de Guyane : « Vous savez la Guyane, c'est 7 communes sur 22 qui sont totalement enclavées sans réseau routier. Ce sont des dizaines et des dizaines de personnes qui meurent à cause de l'enclavement. Oui chers collègues, l'enclavement tue régulièrement dans mon pays en Guyane. Il tue des personnes, il tue le système éducatif, il tue le système sanitaire, il tue l'économie, il tue l'espoir. En 500 ans de présence française, la France n'a construit que 440 Km de routes nationales en Guyane, moins d'un (1) kilomètre par an ». [En ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=VNmfOoa1Xbk>.

⁹¹⁸ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit. p.109.

⁹¹⁹ Créée en l'an 2000.

⁹²⁰ L'ADN (Agence de développement du Nord-Mali) a été créé par l'ordonnance N° 05-012 / P-RM du 17 mars 2005. L'ADN devient l'ADNM (Agence de développement du Nord du Mali) par l'ordonnance n°2014-009-P-RM du 05 septembre 2014 modifiant de fait la précédente. Ce changement de terminologie vise à éviter une internationalisation, politisation de la sémantique « Nord-Mali ».

⁹²¹ Aliou Askou, L'impact de la rébellion Touareg sur le développement du Nord du Mali. Cas de Gao, Éditions Universitaires Européennes, 2020, p.33.

ou interrompus à cause des attaques des rebelles touaregs et des contrebandiers, contraignant les entreprises (Zagope, Sogea-Satom) à abandonner leurs chantiers, comme en 2012 pour la route Tombouctou–Goma–Coura »⁹²².

D'autres grands chantiers ont été initiés sous le président Amadou Toumani Touré tels que l'inauguration du pont de Wabaria sur le fleuve Niger à Gao en 2006 et le début des travaux du barrage hydroélectrique de Taoussa dans le cercle de Bourem en 2010. De plus, dans le cadre de la phase II du Projet d'appui au développement de l'élevage Nord-Est du Mali, l'Etat a entrepris la réalisation de 52 forages, de 42 puits citernes, de 10 stations solaires, de 22 puits villageois, la réhabilitation de 30 puits villageois et l'aménagement de 15 mares dans les zones de Douentza, Gossi, dans les cercles de Gao, Bourem, Ansongo et Ménaka⁹²³.

Outre, « *À Kidal, la ville la plus au nord d'où viennent la majorité des plaintes des rebelles, certains travaux ont été réalisés par l'État avec l'aide de sociétés privées ou étrangères pour améliorer le cadre de vie. Ainsi, grâce à Hydrosahel [...] un marché de plus d'un milliard CFA a permis la réalisation de forages et de raccordements au réseau d'eau potable. Quant à la société française Transahara (filiale de Vivendi), elle a achevé la construction d'un deuxième château d'eau pour la récupération des eaux de pluie* »⁹²⁴.

En outre, plusieurs autres programmes socio-économiques ont été financés au nord du Mali. On a entre autres : hydraulique pastorale, aménagement pastoraux, cultures fourragères, services vétérinaires, aménagement hydro agricoles, foresterie, développement de l'élevage, réinsertion des ex-combattants, intégration dans les services publics etc...⁹²⁵ ainsi que programmes de consolidation de la cohésion sociale par le dialogue intercommunautaire⁹²⁶.

Sur le plan éducatif et de la formation professionnelle, l'Etat et les ONG ont accordé une attention délicate aux régions du nord. Dans ces régions sont repartis quelque 1 320 écoles fondamentales, une dizaine de lycées, trois instituts et au moins deux (2) centres de formation professionnelle aux métiers⁹²⁷. En effet, « *Pour faciliter la scolarisation, des cantines scolaires ont été ouvertes, et "à travers son soutien à plus de 300 écoles à Tombouctou et 270 à Gao, le PAM nourrit plus de 120 000 enfants dans le nord du Mali", tandis qu'à Kidal "le nombre de*

⁹²² Clothilde Barbet, 2015, op.cit., p.108.

⁹²³ Ibid. p.109 citant le communiqué du Conseil des Ministres du 27 mai 2009, L'Essor, 28 mai 2009.

⁹²⁴ Ibid. p.109-110 citant le Conseil des ministres du Mali du mercredi 17 mars 2010.

⁹²⁵ Ibid. p.105-106. Voir dans l'annexe la liste des programmes socioéconomiques financés au nord du Mali entre 1989 et 2011.

⁹²⁶ Choguel Kokalla Maïga & Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit. p.160.

⁹²⁷ Clothilde Barbet, 2015, op.cit. p.111-112 « Sous l'ère de Modibo Keita, l'école est devenue obligatoire [...] tandis qu'il était procédé à l'ouverture d'un établissement scolaire dans chaque arrondissement. Ainsi, comme le reconnaît Zeidane Ag Sidalamine [...] : « dans le cadre de sa Politique Nationale de réhabilitation des communautés Touareg, l'Etat malien [...] a créé dans mon terroir d'attache du Tilemsi [...] l'Ecole Fondamentale de Tin Aouker en Octobre 1963 ». Depuis lors, le nombre d'établissements a augmenté [...] La région de Gao compte 670 écoles fondamentales, 6 lycées [...], celle de Tombouctou 588 écoles, un lycée [...], un IFM bilingue français-arabe [...], et un Institut des Hautes Études Islamiques [...]. Enfin, Kidal comptait 4 écoles primaires où étaient recensés 1780 élèves en 2006, dont « une proportion importante de filles ».

Ibid. p.112.

cantines fonctionnelles se chiffrent à 198 pour 431 écoles, soit 45,93 % » [supérieur à la moyenne nationale]. Enfin, pour les jeunes non scolarisés, des camps ont été créés à Kidal, Soufroulaye et Toukoto [...] où une cinquantaine de jeunes se forment chaque année à divers métiers (construction métallique, mécanique, savonnerie, teinturerie, agriculture, maraîchage, élevage)»⁹²⁸.

De surcroît, Kidal, l'épicentre de toutes les rébellions touarègues a bénéficié d'un surfinancement des ONG et donna lieu à beaucoup de dérives. En effet « *Les ONG elles-mêmes ne sont pas exemptes de toute responsabilité. Des projets rédigés à Paris, à Bruxelles ou à Washington et accompagnés de financements parfois disproportionnés par rapport aux moyens locaux atterrissaient à Kidal. Des expatriés, soucieux de leurs carrières personnelles au détriment du bien-être des populations, se comportaient en potentats locaux. Peu intéressés par les structures sociales dans lesquelles ils intervenaient, ils n'hésitaient pas, soit par méconnaissance soit par calcul, à jouer sur les rivalités pour remodeler les rapports de forces. L'un d'eux m'a même affirmé un jour de 2003, à propos de ces Touaregs qui l'exaspéraient, que « si le gouvernement n'était pas arrivé à les mettre au pas, moi j'y arriverai ». On se demande ce qu'a l'Adagh pour que tant de gens veuillent le mettre au pas* »⁹²⁹.

Par ailleurs, les insinuations dangereuses et infondées de M. Raffray accusant les « sudistes » de corruption et donc responsables du retard de développement au nord représentent une contrevérité absolue⁹³⁰. En effet, l'auteur entretient une vision faussée de la réalité malienne : l'antagonisme Nord-sud⁹³¹. Les élites du sud dirigent le Mali et détournent les financements des projets destinés au développement du nord. Cependant, la corruption est un sport national au Mali, l'élite originaire du nord n'a pas le monopole de l'intégrité morale⁹³². De plus,

⁹²⁸ Ibid. p.113-114 citant le compte rendu de Cluster Education. L'auteure ajoute « D'après la « Note sur les cantines scolaires au Sud du Mali », réalisée par Cluster Education, le 13 août 2012, Bamako ne disposerait que de 6 cantines scolaires, Sikasso 7, Nioro 28, Kati 6, Koutiala 17, Kayes 40 et Mopti 96 », p.113.

⁹²⁹ Gael Baryin, 2013, op.cit., p.44.

⁹³⁰ Mériadec Raffray, 2013, op.cit. p.82 « Une partie des chefs touaregs maliens n'a jamais accepté les Accords d'Alger de 2006. Privés de leur dirigeant charismatique, Ibrahim Bahanga, mort dans un obscur accident de voiture en mars 2011 [il est plutôt mort le vendredi 26 août 2011], les opposants à cette paix conclue sous l'égide du grand frère algérien se cherchent un nouveau mentor. En parallèle, les Touaregs ont vu tarir brusquement les subsides versés par la Libye de Kadhafi. La fin de cette manne, qui permettait au passage aux autorités de Bamako et de Niamey de temporiser, aggrave leurs mécontentements. Par ailleurs, l'Etat malien a commis la maladresse politique de confier la gestion du projet pour le développement du Nord diligenté par l'Union européenne (11 millions d'euros pour réimplanter des centres de vie locaux) à une équipe de Maliens originaires du Sud ».

⁹³¹ Ibid.p.67. « En mars 2007, en gage de bonne volonté, les mutins quittent le Tigharghar pour Kidal, où ils déposent une partie de leur armement. [...] Quelques jours plus tard, Kidal accueille le forum sur le développement du Nord ; la conférence réunit tous les bailleurs de fonds nationaux et internationaux des projets de développement ciblant les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Cette initiative médiatisée est mal vécue par le Sud, critiquant un favoritisme déplacé et relançant les vieilles querelles entre le Nord et le Sud ».

⁹³² Anne Saint-Girons, 2008, op.cit. p.109 : « Autre cause d'optimisme pour le développement des régions du Nord : les fonctionnaires et notables locaux ont beaucoup « mangé » et ont donc moins faim. En continuant d'élire des édiles bien nourris, les populations courent moins le risque de voir les sommes allouées. Ce fut même selon une anecdote qui circule dans l'Adagh l'argument électoral d'un maire touareg algérien sollicitant sa réélection : « Si vous élisez un nouveau, il lui faudra 'faire sa pelote', alors que pour moi c'est fait, et je vais pouvoir désormais me consacrer à vous ». Le cynisme a payé et les électeurs ont sans doute eu raison de le reconduire dans ses fonctions ». Cf. Gael Baryin, 2013, op.cit., « p.42-43 « Peu à peu, ces nouveaux « cadres » occupèrent les différents postes de l'exécutif, pour tenir, vers la fin des années 2000, la quasi-totalité des postes clés. Mais les bases tribales n'étaient pas pour autant abolies. Ni les comportements assainis. Un certain nombre de ces « cadres » profitèrent ainsi largement de la « démocratie » pour faire main basse sur les maigres ressources du pays et sur les différentes aides octroyées par Bamako, les pays voisins, les ONG et

l'Agence de développement du nord du Mali (ADN) créée en 2005 était dirigée par un Touareg nommé Mohamed Ag Mahmoud. D'autres institutions chargées du développement du nord étaient dirigées par des personnes originaires de cette région à l'instar Mohamed Ag ERLAF, touareg originaire de Kidal qui était le Directeur du Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord-Mali (PSPSDN) lancé en mars 2011 par le Président Amadou Toumani TOURE⁹³³.

Cependant contrairement à certaines idées reçues, le nord du Mali ni n'a ni été négligé ni été abandonné par l'Etat. Les différents régimes maliens ont porté des projets de développement au bénéfice des populations du nord. Mais, l'on peut relever quatre problèmes principaux qui ont limité l'impact de ces politiques de développement : des projets souvent mal ficelés et un déficit dans le suivi, l'instabilité liée aux rébellions qui ont entravé la réalisation de nombreux projets et occasionné la destruction d'infrastructures existantes, la dépendance extrême aux apports extérieurs, le détournement de certains investissements⁹³⁴.

Ainsi, nous avons démontré que l'Etat malien ainsi que des partenaires extérieurs (institutions internationales, aides publiques au développement...) ont consenti d'énormes efforts au développement de la région et dans tous secteurs (santé, éducation, téléphonie, assainissement, eau potable, sécurité alimentaire...). Il est à cet égard difficile de justifier les rébellions touarègues par un déficit de développement comme le reconnaît dans un entretien au journal Le Point , Mohamed Ag Mahmoud, ancien rebelle puis Directeur général de l'Agence de Développement du nord (ADN) : « *depuis la signature du Pacte national en 1992, de vrais efforts de développement ont été engagés [...]. Aujourd'hui, du point de vue économique, rien ne justifie une rébellion : les trois régions du Nord font partie des six régions les moins pauvres du pays* »⁹³⁵. Au contraire, ces rébellions constituent l'un des facteurs de sous-développement de la région.

l'Europe, s'enrichissant personnellement par les différentes malversations. L'affairisme se substitua purement et simplement au sens de la responsabilité. Résultat, au bout de quinze ans, le mot « démocratie » est devenu pour nombre de Kidaliens synonyme de corruption et de « délitement sociétal ».

⁹³³ Singoro Touré, 2023, op.cit., p. 217-218 « C'est en mars 2011, que le Président Amadou Toumani TOURE a lancé le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord-Mali (PSPSDN).[...] Il est important de noter que la coordination de cet important programme, était assurée par Mohamed Ag ERLAF, touareg originaire de Kidal et qui fut ministre à plusieurs reprises (sous la transition de 1991, dans les gouvernements de Alpha Oumar KONARE et de ATT) avant de se trouver, à la tête de l'Agence nationale d'investissements pour les collectivités territoriales (ANICT) qu'il coordonnait cumulativement à ses fonctions au PSPSDN ».

⁹³⁴ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit. p.103 « [...] il se dit que le pont de Gao fut payé trois fois et que ce n'est que parce qu'ATT en avait fait une affaire personnelle qu'il fut finalement réalisé avec des fonds chinois, sans aucune participation locale à sa conception, à son financement ou à sa réalisation. Les deux fois précédentes, tout l'argent avait été « mangé » en cours de route ».

⁹³⁵ Marie de Dohouet, Le Point, Mali : les Touareg vivent dans la terreur [En ligne] [Mali : "Les Touareg vivent dans la terreur" \(lepoint.fr\)](http://lepoint.fr), publié le 12/04/2012, consulté 05/06/2024 cité également Clotilde Barbet, 2015, p.119.

b) Les rébellions, un facteur de sous-développement des régions septentrionales

« A chaque rébellion tous ces efforts engagés par l'Etat sont anéantis : des établissements scolaires sont saccagés et nécessitent chaque fois d'être réhabilités, et les familles préfèrent déscolariser leurs enfants et fuir la région »⁹³⁶.

Les rébellions touarègues constituent l'une des principales entraves au développement du septentrion malien car elles génèrent une insécurité peu propice au développement. En effet *« La seconde rébellion est officiellement déclenchée dans la nuit du 28 au 29 juin 1990 [...] s'étend peu à peu à tout le nord du Mali, ruinant profondément l'économie et accroissant davantage la paupérisation. En raison de son intensité, de sa couverture géographique et surtout de sa durée, les pertes matérielles et en vies humaines sont particulièrement élevées »⁹³⁷*. Les rébellions ruinent socialement et économiquement les régions du nord.

Outre, *« [...] des projets prenant en compte la dimension "sécheresse" [...] ont été, du fait de l'insécurité, relégués, voire entravés [...]. La persistance de l'insécurité pourrait compromettre durablement l'exécution de ces programmes [...], avec le risque que les ressentiments à l'origine de la rébellion perdurent [...] et se retournent contre leurs propres objectifs »⁹³⁸.*

A chaque rébellion, les rebelles interrompent, attaquent et détruisent les infrastructures civiles. En effet, nombreux sont les projets et programmes interrompus ou entravés par l'action directe ou indirecte des rebelles. On peut citer en autres : le Projet de sécurité Alimentaire et des Revenus dans la Région de Kidal (PSARK) , le Projet de développement de l'élevage Mali-Nord-Est , projet de remise en eaux des lacs Dawna et du chapelet des mares d'Anaskor, projet de développement de Nianfunké, le projet Liptako-Gourma de construction et d'équipement d'infrastructures socio-sanitaires ainsi que celui de forage de points d'eaux, le projet d'exploitation industrielle du gisement de sel de Taoudéni, l'usine de phosphate de Bourem⁹³⁹, la construction du barrage de Taoussa⁹⁴⁰, mine de manganèse de Tassiga...

⁹³⁶ Clotilde Barbet, 2015, op.cit. p.114.

⁹³⁷ Mohamed Garenaye, 2008, op.cit., p.69.

⁹³⁸ Mohamed Tiessa-Farma, 1997, op.cit., p.266-267. Cf. Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.108-109 et p. 110 « [...] l'assainissement de la ville [Kidal] a été prise en charge par une société luxembourgeoise, mais ces efforts ont été de courte durée. En effet, selon le témoignage rapporté par un de ses agents demeuré à Kidal, « un camion-benne a été acheté et 22 employés municipaux ont été embauchés, avec fiche de salaire. Une journée « ville propre » a été organisée, avec 150 volontaires dûment équipés (pelles, râteaux, gants, brouettes, poubelles...). Le lendemain de l'opération, l'ensemble du matériel mis à disposition avait disparu. Quant au camion-benne, il est tombé en panne au bout de quelques mois, mais il a fallu payer le salaire des employés municipaux pendant 2 ans » citant le Rapport de mission effectué par le Groupe Tiers Monde de Clamart dans la ville de Kidal en 2006.

⁹³⁹ Mohamed Tiessa-Farma, 1997, op.cit., p.266-267.

⁹⁴⁰ L'Essor, Mali : Mali : L'Armée inflige de lourdes pertes aux terroristes à Almoustarat et à Nampala, Publié le 05 octobre 2023 dans maliweb.net [En ligne] <https://www.maliweb.net/armee/mali-larmee-inflige-de-lourdes-pertes-aux-terroristes-a-almoustarat-et-a-nampala-3038291.html>, consulté le 24/ 06/2024.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie pernicieuse dont le but est de maintenir ces régions en marge du développement et de capitaliser à chaque fois si besoin sur le ressentiment de la population en y déclenchant une nouvelle rébellion.

Comme l'Etat communique insuffisamment sur ses efforts en matière de développement, sa stratégie paraît « *trop paradoxale et confuse non seulement chez les touaregs, mais aussi chez le reste de la population du nord c'est-à-dire la population noire songhaï et blanche arabe. Les Touaregs se sont cachés derrière le retard des régions du nord pour engager tout le monde (dans la mesure du possible) dans la lutte. Pratiquement tous les intellectuels du nord ont accordé leur soutien à la lutte ; les arabes aussi ont pris les armes aux côtés des Touaregs. Les mouvements se sont multipliés chacun dans le corpus de revendication « égalité entre le nord et le sud* »⁹⁴¹. Ainsi, l'argument du sous-développement permet de rassembler toutes les communautés du septentrion autour de revendications confuses. Les rebelles touaregs se servent des difficultés d'ordre économique des populations pour les rallier à leur cause. Cette stratégie a plus ou moins fonctionné car elle trouve un écho favorable auprès d'une partie de l'intelligentsia Arma-songhay et la masse populaire qui adhèrent au narratif de la marginalisation économique du nord par l'Etat⁹⁴². Toutefois, il n'y a jamais eu de ralliement de la communauté Arma-Songhoy à la cause indépendantiste.

Par ailleurs, le sondage mené par A. Askou sur les impacts de la rébellion sur le développement dans la région de Gao illustre qu'au moins un quart de la population estime que les rébellions ont un impact positif sur le développement de la région et à l'inverse les ¾ amputent aux rébellions le retard de développement⁹⁴³.

Tableau sondage sur l'impact de la rébellion sur le développement dans la région de Gao⁹⁴⁴

Quel est l'impact de rébellion sur le développement de la région de Gao ?	
Qualité des réponses	Pourcentage
Positive	24%
Négative	72%
Confuse	4%

⁹⁴¹ Aliou Askou, 2020, op.cit. p.28.

⁹⁴² Ibid. p.28. « L'Etat malien n'a pas tardé à débloquent des milliards pour le développement économique des régions du nord. En 1990, la seule et unique cause du soulèvement que les rebelles avançaient était le retard des régions du nord par rapport à celle du sud. Il fallait donc détruire toutes les infrastructures étatiques du nord puisque l'Etat était « sudiste ».Telle était l'idéologie de cette phase de l'histoire de la rébellion. Deux ans plus tard, les intellectuels du nord se posaient des tonnes de questions sur les fonds reçus et ont réalisé que la rébellion était plutôt pour des ambitions personnelles et non communes »

⁹⁴³ La région de Gao est un échantillon intéressant car elle est hétéroclite : songhay, arabe, touareg, bambara, peuhl...

⁹⁴⁴ Aliou Askou, 2020, op.cit., p.29.

Le problème de développement qui est le sempiternel argument pour justifier les rébellions n'est qu'une supercherie d'une clique d'ethnocentres qui entrave le développement. En effet, comme le met en exergue, le président Amadou Toumani Touré *« Je m'inscris en faux par rapport au narratif selon lequel le problème de nord est un problème de développement. Pour illustrer cela, je vous donne deux, trois exemples [...] Lorsque nous avons fait les accords d'Alger [de 2006]. Il y a eu le Forum de Kidal [pour le développement des régions du nord du Mali, les 23 et 24 mars 2007]. Le Forum de Kidal a regroupé plus de 120 à 150 participants venus de tous les coins, de toutes les organisations internationales, des bailleurs de fonds, des ONG, des représentants de la République du Mali et des représentants des anciennes rébellions. Nous avons défini 39 projets pour les régions nord. Toutes les préoccupations importantes ont été prises en compte, avec une facture globale s'élevant à 840 milliards de francs CFA. Nous avons pu mobiliser 550 milliards. Qu'est-ce qui a manqué ? Le temps de travailler ! Lorsque vous payez une ambulance. Ils l'enlèvent ! Lorsque vous mettez des machines pour faire des forages, on vole les machines et les véhicules ! Donc en définitive, c'est assez compliqué de développer une région pendant que certains groupes marginaux mettent tout en œuvre pour complexifier cette tâche. Il est à noter que je ne parle pas de la communauté touarègue pour qui j'ai beaucoup de respect. Je fais référence à une bande qui a su faire du problème du nord un fonds de commerce. Sans ce fonds de commerce, ils n'existent pas ! Et à chaque fois, on observe des problèmes récurrents qui reviennent 10 ou 20 ans après. Ceux contre lesquels nous nous sommes battus en 1991 sont toujours là, mais avec au moins une moitié qui est du côté du gouvernement de la République du Mali »*⁹⁴⁵.

L'ensemble des éléments exposés démontrent sans ambages que la variable économique invoquée pour justifier les rébellions touarègues au nord du Mali n'est qu'une chimère. Toutefois, sans conteste *« La pauvreté, l'insécurité et le conflit [armé] se renforcent mutuellement et systématiquement. Tous les pays pauvres ne sont pas enclins au conflit... Mais conjuguée à d'autres facteurs, la pauvreté peut exacerber les tensions créées par les lacunes de sécurité, de capacité et de légitimité »*⁹⁴⁶.

c) Des facteurs socio-culturels entraves au développement du nord

*« Outre les causes externes du développement inégal, la société touarègue manifeste des résistances au développement tel que proposé par l'Occident dans le cadre de la mondialisation [héritées du refus de la modernité coloniale]. Les Touaregs craignent d'y perdre leur âme, mais les jeunes générations, confrontées à de nouveaux besoins, s'orientent vers une économie monétarisée en remplacement de l'économie de subsistance [avec les effets pervers de la mondialisation : individualisme, dislocation des solidarités, criminalité, prostitution] »*⁹⁴⁷.

Pour les questions de développement, l'Etat malien fait face à trois difficultés fondamentales en « pays touareg » : l'ethnocentrisme, le misonéisme et l'inadaptation entre

⁹⁴⁵ Interview du président Amadou Toumani Touré, 2012, op. Cit.

⁹⁴⁶ Hamadou Daouda, Youssoufou, 2011, op.cit., citant le rapport du PNUD, 2005

⁹⁴⁷ Anne Saint- Girons, 2008, op.cit. p.107.

les Touaregs et certains métiers. En réalité, ces difficultés sont des obstacles psychologiques.

Les rebelles invoquent le manque de développement comme l'une des causes de leurs soulèvements mais empêchent les projets infrastructurels dans la région sur fond d'ethnocentrisme et de misonéisme. En effet, pour certains Touaregs notamment de l'Adagh, le développement des infrastructures civiles (routes, hydrauliques...) risquent d'attirer d'autres communautés non-touarègues or les Kel Adagh entendent demeurer une sorte d' « isolat ethnique » ou « enclave ethnique » au sein de l'Etat.

« En outre, certains voient dans l'irruption de l'Etat en territoire touareg, par le biais cette fois non plus de l'administration fiscale ou répressive, mais par celui des agents du développement, le risque de dilution de la population touarègue localement majoritaire dans le creuset des populations non-touarègues attirées par les terres relativement vierges et potentiellement riches en ressources naturelles du Nord. C'est ainsi qu'il se trouve des gens pour s'opposer au projet de bitumage de la piste reliant Gao à Kidal sous le prétexte qu'une route va attirer les marchands berebichs qui viendront créer des supermarchés à Kidal et donc étrangler les petits commerces Touaregs de la ville. Ces résistances sont minoritaires mais expriment le malaise que ressentent les Touaregs devant l'envahissement de leur espace par des cultures étrangères qui attirent les jeunes »⁹⁴⁸.

Par ailleurs, une autre difficulté des Touaregs notamment des aristocrates est leur inadaptabilité à certains métiers ou fonctions. En effet, « [...] nous remarquons que l'adaptation à ce nouveau mode de vie (vie sédentaire) ne va pas sans problèmes. Dans la fonction commerçante par exemple, le jeune nomade réussit difficilement ; est-ce une question de temps ou d'inaptitude ? C'est ainsi qu'on s'interroge dans le milieu à ce sujet »⁹⁴⁹.

Outre, « Alors qu'il n'hésite pas à entreprendre de longs et pénibles voyages dernière des chameaux chargés, le Touareg répugne au labeur agraire. On pourrait croire que cette répulsion vient de l'obligation de se courber, signe de servitude auquel il ne peut se résigner. En réalité, il s'agit d'une malédiction qui pèse sur l'agriculteur. C'est une attitude de nomade — et chasseur — appartenant à une civilisation de cueillette »⁹⁵⁰. La région de Kidal, « pays » des Touaregs Kel Adagh ne manque pas d'atouts pour les activités maraîchères car comme l'écrit R. Chudeau « L'Adrar est dans le désert un pays non désertique. C'est au milieu du Tanezrouft une sorte de presque île fertile, reliée aux contrées nigritiennes par la vallée du Tilemsi et qui forme précisément sur la grande route de traversée du Sahara comme un caravansérail avancé où le voyageur se repose et peut abreuver ses bêtes »⁹⁵¹. M. Cortier donne également une description illustrant l'environnement exceptionnel de l'Adagh « Ainsi, dans les oueds se concentre toute l'existence des Ifo'ras », et, dans cette nature généreuse les

⁹⁴⁸ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.107.

⁹⁴⁹ Eghleze AG FONI, 1979, op.cit. p.122.

⁹⁵⁰ Michel Chabrolles, 1990, op.cit. p.53.

⁹⁵¹ Eghleze Ag FONI, 1979, op.cit., p.44 citant R. Chudeau.

« palmiers [...] poussent d'eux-mêmes sans être arrosés artificiellement », à Tessalit, « l'eau est, en effet, à deux ou trois mètres au-dessous du sol » mais les Touaregs ne cultivent pas, ils se « nourrissent en majeure partie de laitage et de graines de graminées indigènes qui poussent en abondance dans les plaines. Lorsqu'ils veulent du mil ou du riz, ils l'échangent à des caravanes contre du bétail »⁹⁵².

Malheureusement, même si la terre y est très fertile et l'eau est disponible en certains endroits, la mentalité constitue une entrave au développement d'autres activités différentes de l'élevage. L'activité jardinière peut permettre aux Touaregs d'enrichir leurs rations alimentaires et d'avoir des sources de revenus complémentaires. Dans les années 1960 sous l'impulsion du Capitaine Diby Silas Diarra, les premiers résultats de l'activité agricole à Kidal, Tessalit et Tallabite étaient plutôt satisfaisants. En effet, comme le rapporte E. Ag Foni à la deuxième foire inter-Etat en 1967, le poids d'une boule de tomate ou de pomme terre oscillait entre 200g et 1 Kg et celle de la betterave et du melon variait entre 400g et 2kg⁹⁵³.

De surcroît, les nobles refusent certains types de métiers car jugés dégradants pour leur rang tandis que les Imghad (vassaux) ont une tradition de travailleurs endurcis et acceptent divers métiers. De ce fait, ces derniers se reconvertissent plus facilement. Ces raisons expliquent la vulnérabilité des nobles en période de sécheresse⁹⁵⁴ et dans un monde en pleine mutation. C'est pourquoi, chaque rébellion est une opportunité pour les aristocrates dont la mentalité est mal adaptée aux bouleversements d'arracher de l'Etat des avantages (des postes dans l'administration, dans l'armée, au gouvernement...).

Quant aux Arma-Songhoy généralement installés le long du fleuve dans des grandes agglomérations et aux pourtours des zones lacustres ou exondées, ils n'ont pas non plus une appétence particulière pour le travail physique. Ainsi, le potentiel agricole de leur zone de peuplement est très faiblement exploité : les berges du fleuve Niger et des zones lacustres sont très faiblement valorisées par l'activité maraîchère et agricole. Il y a une double explication à ce phénomène : la première est relative au manque d'investissement de l'Etat pour aménager des périmètres irrigués et la seconde est sous-jacente à la mentalité. Les Arma-Songhoy sont très peu portés sur les activités manuelles et agricoles⁹⁵⁵. Majoritaires dans cette région, ils sont d'excellents commis de l'Etat, de valeureux agents administratifs, d'agiles commerçants. De plus, ils tiennent les légendaires « koroboro boutigui » dans les grandes villes⁹⁵⁶. Cependant, ils sont de piètres ouvriers, agriculteurs, maraîchers... Les Arma-songhoy préfèrent les emplois de services, administratifs ... bref de bureaux plutôt que l'agriculture, le maraîchage et les emplois nécessitant un effort physique substantiel.

⁹⁵² Maurice Cortier, D'une rive à l'autre du Sahara, E. Larose, 1908, pp. 263-264.

⁹⁵³ Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.77-78.

⁹⁵⁴ Ibid. p.114-115.

⁹⁵⁵ Dans la région de Tombouctou et Gao, il y a une production agricole (mil, pastèques, riz, blé, les tubercules...) et maraîchère (légumes) mais très en deçà de l'immense potentialité de la région.

⁹⁵⁶ On trouve dans les villes maliennes et aussi dans certains pays voisins de nombreux commerces « boutiques » détenus par les Arma-songhay.

Les peuhls sont également des pasteurs nomades à l'instar des Touaregs. Ils sont également des marchands de bétails. L'activité agricole et les travaux manuels sont secondaires. Les ethnies des gens de l'eau ont comme activité de prédilection la pêche, mais elles font aussi face à d'énormes difficultés car l'ensablement et les sécheresses sont en train de rendre le fleuve Niger peu poissonneux. Les maures et les arabes ont depuis toujours comme activités favorites le commerce et l'élevage.

Globalement, les populations du nord du Mali ont peu d'attrait pour les travaux manuels. Ils aiment plutôt les métiers bureaucratiques, le commerce et l'élevage. Le problème est donc en partie socio-culturel. Ces particularités ethnologiques ou socio-culturelles associées aux crises multidimensionnelles aggravent la pauvreté dans ces régions.

Ainsi, il revient à l'Etat de d'innover pour changer les mentalités et les mœurs dans le but de donner du travail à ces populations. Il convient donc de développer les services dans ces régions (dans le numérique, dans la recherche, le transport, dans l'administration, dans l'enseignement...). Les populations du nord ont l'esprit agile et beaucoup de prédilection pour ces métiers. De plus, il est indispensable d'apporter des changements doctrinaux, culturels dans certaines activités à l'instar de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture...

Pour l'élevage, il est indispensable de changer de mode de production : du nomadisme à la transhumance, la réduction de la taille des cheptels et la spécialisation dans la production : camélidés, bovins, ovins⁹⁵⁷ (bouchère, laitière, toison). Ces changements sont indispensables pour permettre aux populations locales de sortir de la précarité d'une part et d'autre part pour limiter les conflits qui découlent de la compétition dans l'accès aux ressources naturelles.

Pour la pêche, le maintien de l'identité des gens de l'eau (Bozo, somono, Sorko) passe par la pisciculture. Cette humanité est confrontée à des difficultés économiques car le fleuve n'offre plus suffisamment de ressources halieutiques. L'immigration et l'abandon de la pêche qui est le fondement de leur culture les condamnent à des incertitudes et à des calamités.

Pour l'agriculture, son développement peut faire du nord du Mali, le grenier du pays. Cependant, son essor est entravé par deux obstacles majeurs : le manque d'infrastructures et surtout l'entrave socio-culturelle. Toutefois, si les populations du nord la pratiquaient moins tièdement, elle pourrait contribuer à la baisse du taux de chômage et de la pauvreté.

Il revient à l'Etat de polir les identités au besoin et par le génie politique d'innover en permettant à chaque communauté de moderniser et valoriser ses activités de subsistance. L'essence des problèmes du septentrion malien est d'ordre socio-culturel. En effet, des problèmes socio-culturels touaregs liés à la « personnalité identitaire » entravent les transformations sociales et économiques nécessaires au développement du nord du Mali. Mais comme ils ne sont pas convenablement traités alors ils deviennent des problèmes politiques.

⁹⁵⁷ La filière avicole est très peu développée au Mali et presque qu'inexistante au nord du Mali.

Section 6 : Des rébellions, des revendications et des accords de paix : du non-respect des accords de paix par l'Etat

« En définitive, toutes les revendications des rebelles ne paraissent pas aussi justifiées qu'ils le laissent entendre, et si certaines méritent que les autorités maliennes prennent effectivement des mesures pour y répondre favorablement, d'autres s'avèrent pour le moins excessives »⁹⁵⁸.

L'histoire contemporaine du Mali est jalonnée par cinq rébellions touarègues survenues dans le nord du pays. Ces insurrections, aux revendications multiples — politico-administratives, socio-culturelles (à forte dimension identitaire), socio-économiques et religieuses — ont, à chaque fois, débouché sur la signature d'accords de paix entre les insurgés et le gouvernement. Toutefois, la récurrence de ces crises illustre le paradoxe d'un processus où chaque rébellion a été suivie d'un accord, sans que ces compromis politiques ne parviennent à instaurer une paix durable ni à désamorcer les facteurs de conflictualité.

Il convient de souligner que l'ensemble des rébellions postérieures à 1990 ont été systématiquement justifiées par les insurgés au moyen de l'argument de l'« État parjureur », autrement dit l'accusation portée contre l'État malien de ne pas respecter les engagements issus des accords de paix.

Dans cette perspective, l'analyse qui suit s'attachera, dans un premier temps, à examiner les fondements du recours à la force par les rebelles et les revendications qu'ils formulent, puis, dans un second temps, à étudier de manière critique le contenu des différents accords de paix conclus avec l'État malien.

A) Les rébellions touarègues, un « syndicalisme de la kalachnikov »

« La rébellion du MNLA était enfin un véritable « syndicalisme de la Kalachnikov » consistant à arracher par la force des avantages matériels et statutaires sachant que chaque rébellion se termine par un accord avantageux pour les anciens rebelles, piège dans lequel s'est à nouveau précipité tête baissée la communauté internationale qui n'a cessé d'évoquer le besoin d'une pseudo « réconciliation » nationale ou de « dialogue Nord-Sud » de nature politique avec les Touaregs soi-disant opprimés et en réalité oppresseurs »⁹⁵⁹.

L'Etat malien n'est pas exempt de tout reproche mais on ne peut dire pour autant que les rébellions naissent du refus de dialoguer. En effet, *« la réponse du Mali toujours été une réponse politique et pacifique »⁹⁶⁰.*

Aucun gouvernement malien n'a entravé les Touaregs de s'organiser en mouvements politiques pacifiques pour revendiquer des droits pacifiquement. En effet, le MNA (Mouvement National de l'Azawad), l'ancêtre du MNLA (Mouvement National de Libération de l'Azawad), quoi que

⁹⁵⁸ Clothilde Barbet, 2015, op.cit., p.69.

⁹⁵⁹ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.71.

⁹⁶⁰ Alain FOKA, RFI, Le Débat Africain, Interview ATT : l'insécurité au nord du Mali, Publié le 26/02/2012 à 3h 00. [En ligne] <https://www.rfi.fr/emission/20120226-1-interview-att-insecurite-nord-mali>, consulté le 20/12/2024.

comportant la dénomination « Azawad » utilisée à des fins subversives a reçu des autorités maliennes les autorisations nécessaires en tant qu'organisation de la société civile⁹⁶¹.

Mieux encore, le président Amadou Toumani Touré a envoyé en fin 2011, une délégation ministérielle de haut niveau pour accueillir les Touaregs maliens de retour de Libye⁹⁶². Également, une délégation de parlementaires maliens conduite par le député de Tombouctou El Hadj Baba Haïdara a rencontré les responsables de la « future rébellion »⁹⁶³. Mais apparemment ceux-ci étaient plutôt intéressés à engager la guerre plutôt que le dialogue. Le gouvernement malien a offert toutes les commodités. Les tribus Imghad acceptent de déposer les armes⁹⁶⁴, à l'inverse les tribus aristocratiques choisissent la lutte armée. L'attitude de ces derniers s'expliquent par la promesse faite par la France d'aider les Touaregs à faire du nord du Mali, un Etat pour les Touareg⁹⁶⁵. Cette logique met à mal les allégations infondées de H. Claudot-Hawad qui invoque le refus de dialoguer de l'Etat comme le casus bellis de la rébellion de 2012⁹⁶⁶. Elle justifie, les rébellions touarègues par l'oppression et l'indisponibilité des pouvoirs publics à traiter pacifiquement les revendications des Touaregs.

« La répression a toujours été la réponse à la revendication touarègue, à l'époque coloniale comme après les indépendances. [...] Son but est resté le même : briser le peuple touareg, physiquement et culturellement. [...] Les famines, la scolarité ou le développement ont été exploités à cette fin. Les politiques diffèrent (intégrer ou faire disparaître les Touaregs), mais sans leur laisser de choix. [...] Aujourd'hui, nous avons appris à nous défendre, et espérons qu'à l'avenir ce sera différent »⁹⁶⁷.

⁹⁶¹ Interview ATT, 2012, op. cit. Cf. Souleymane Doumbia, 2023, op.cit. p.81-82 « [En 2006, après les premières attaques de l'ADC] Le président Amadou Toumani Touré réagit mollement en tenant un dialogue avec les rebelles. Il demande l'aide de son voisin algérien. L'Algérie est d'accord pour la médiation et propose une feuille de route le 4 juillet 2006 dans laquelle les Touaregs renoncent à leur revendication autonomiste et acceptent de se cantonner dans l'Adagh Tigharghar. Toutefois, ils refusent de désarmer se contentant de dire qu'aucun coup de feu ne sera tiré si le gouvernement malien honore sa promesse. La population malienne est rapidement mise au courant par les médias. Rapidement, le mécontentement gagne les rues, surtout dans la communauté Songhoy qui se voit prise en otage. Les hauts gradés étaient en colère contre cette attitude des rebelles, ils veulent en finir une fois pour toutes avec cette guerre. Le président Amadou Toumani Touré craint que l'armée ne le renverse et tente une négociation ».

⁹⁶² Alhassane Gaoukoye, Conspiration au Mali et au Sahel, L'Harmattan, 2018, op.cit., p. 45-46 « En cette fin d'année 2011, [...] L'évolution des événements de Ménaka est suivie de près par le palais de Koulouba préoccupé de préparer l'élection présidentielle. Auparavant une délégation ministérielle de haut niveau a été dépêchée par le président de la République pour remettre plusieurs millions de francs aux rebelles. [...] Depuis la chute du leader libyen, de nombreux Touareg armés firent leur apparition dans la région de Kidal. Le gouvernement du Mali dépêcha quatre ministres pour aller accueillir les revenants de la Libye et leur offrir une somme importante. De retour à Kidal, la délégation ministérielle conduite par Kafougouna Koné, ministre de l'Administration territoire, rencontra les fonctionnaires de Kidal pour les entretenir les préparatifs des élections en cours ».

⁹⁶³ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.213-214.

⁹⁶⁴ Ibid. p.215-216. Ils précisent que certains chefs militaires Touaregs revenant de Libye issus des tribus Imghad ont été reçus au palais présidentiel par le président Touré. Cette version est corroborée par Aly Tounkara, 2020, op.cit., p.60-61 et 63.

⁹⁶⁵ Ibid. p. 212 ; 216-217.

⁹⁶⁶ Hélène Claudot-Hawad, 2017, op.cit. « En janvier 2012, le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) prend les armes contre le pouvoir malien. Les insurgés dénoncent la politique de marginalisation, le refus de dialogue et les exactions que l'Etat malien pratique depuis cinquante ans chez eux, dans « l'Azawad », nom qu'ils donnent au vaste espace couvrant les régions administratives de Kidal, Tombouctou et Gao au nord du Mali ».

⁹⁶⁷ Hélène Claudot-Hawad, E. Hawad, 1996, op.cit., p.118.

a) La violence, moyen de revendications des rebelles touaregs au Mali

« Traditionnellement la société touarègue est divisée entre le parti des faibles et le parti des forts. Le devoir des forts est de protéger les faibles qui paient un tribut en contrepartie. Ce devoir de défense et de protection des faibles (les *tillaqqawen*) réapparaît chez les guerriers modernes. Evidemment les *tillaqqawen* souffrent beaucoup plus que les combattants des conséquences du combat mais l'idéologie de la défense et de la protection sert à justifier la lutte armée. On en veut pour preuve un film de la chaîne de télévision française TV5 qui montre entre autres l'évacuation des enfants et des femmes de la base de Tin Taykaren par les combattants rebelles en Algérie. Malgré le peu importance militaire de cet épisode la cassette vidéo de ce film circule parmi les rebelles et renforce la légitimité de leur combat »⁹⁶⁸.

Trois mobiles idéologiques et culturels expliquent le choix privilégié du recours à la force chez les rebelles Touaregs. D'abord, la notion de « *egha* » qui signifie, l'épée (la créance de vengeance)⁹⁶⁹, En effet, presque « tous » les rebelles touaregs justifient le recours à la lutte armée comme un acte de justice, de vengeance d'un parent tué par l'armée malienne. C'est le cas en l'occurrence du chef militaire du MNLA, le colonel Mohamed Ag Najim qui refusa tout compromis avec l'Etat⁹⁷⁰. « *L'égha a été en général un des motifs les plus importants de la rébellion des Touaregs maliens car nombreux sont les combattants qui ont perdu des parents ou des amis pendant la révolte des Touaregs maliens dans les années 1963-1964. Après un silence de plus de vingt-six ans, ils commencent maintenant à raconter en détail les événements de la répression de l'armée malienne. Bien entendu, la rébellion d'aujourd'hui ne se réduit pas à la vengeance personnelle de quelques individus. L'égha permet à toute la société de regagner ce qu'elle avait perdu en 1963-1964 au profit de l'Etat malien. Elle se définit davantage comme une légitime défense plutôt que comme une agression. Traditionnellement la société touarègue est divisée entre le parti des faibles et le parti des forts* »⁹⁷¹.

⁹⁶⁸ Klute Georg. Hostilités et alliances. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali. In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, 1995. La démocratie déclinée. pp. 55-71. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1995.2023>

⁹⁶⁹ Belalimat, Nadia. « Le rapport à l'histoire ». *Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes*, édité par Hélène Claudot-Hawad, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1996, <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2849>.

⁹⁷⁰ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.216-217 « L'intransigence de Mohamed Ag Najim tire son origine de la haine qu'il voue à l'Etat malien. Né vers 1955, dans l'Adrar des Ifoghas, il est le fils d'un Idnan qui a participé à la rébellion de 1963, et qui aurait été exécuté par l'Armée malienne. Par la suite, comme bon nombre de jeunes Touaregs, dans le courant des années 1970, il émigre en Libye. Âgé de vingt ans, il s'engage dans l'armée de Kadhafi, combat au Liban et au Tchad avant de revenir au Mali, aux côtés d'Iyad Ag Ghaly, à la rébellion de 1990. Désapprouvant les Accords de Tamanrasset de 1991, il retourne en Libye, prend la nationalité de ce pays, est élevé au grade de colonel, avec, sous son commandement, une unité d'élite basée à Sebha dans le sud de la Libye. A la chute du régime libyen, il regagne le Mali, crée deux camps militaires dans la région de Kidal, gagne à sa cause des officiers touaregs déserteurs de l'Armée malienne, devient le chef de la branche militaire du MNLA. [Ainsi], fort de la promesse faite par Sarkozy d'aider les Touaregs à s'affranchir de l'autorité de Bamako, il reprend l'objectif de procéder à la partition du Mali jugé comme un Etat fondé sur des assises artificielles et, partant, de venger son père ».

⁹⁷¹ Klute Georg, 1995, op.cit.

Dans le discours et dans l'engagement de militants et des combattants, la vengeance est un élément fondateur. Ainsi, la rébellion est présentée comme une forme de devoir de mémoire⁹⁷².

Certains auteurs comme Mériadec Raffray, A. Saint-Girons voulant vaille que vaille légitimer les rébellions touarègues par l'egha attribuent à tort à l'armée malienne des crimes qu'elle n'a pas commis. Ainsi, A. Saint-Girons affirme qu'« *Au cours d'une embuscade un dénommé Ghali Ag Babakar est tué ; il était le père de celui qui mènera la rébellion de 1990 au Mali et se retrouvera à côté des mutins de 2006. C'est ainsi que la rébellion de 1990 est la fille de la révolte de 1963* »⁹⁷³. Toutefois, cette affirmation au sujet de Ghali Ag Babakar, père de Iyad Ag Ghali figure emblématique de la rébellion de 1990, de 2006 et acteur majeur de l'insurrection de 2012 en tant que fondateur d'un groupe islamiste « Ansardine » est inexacte. En effet, Ghali Ag Babakar a été plutôt tué par les rebelles touaregs qui l'accusèrent d'être un agent de l'Etat malien⁹⁷⁴.

Outre, Elladi Ag Alla par qui la rébellion de 1963 a éclaté à la suite d'un banal incident et qui est l'un des instigateurs de la rébellion de 1963 a été tué par l'administration française⁹⁷⁵

⁹⁷² CLAUDOT-HAWAD (Hélène), Hawad (E), 1996, op.cit., p.110-111 Rapportent le témoignage de Akli, un Touareg Kel Adagh « Nous avons toujours nomadisé à cheval sur ce qui est devenu la frontière algéro-malienne, et donc, lors de la rébellion de 1963, nous sommes remontés un peu vers le nord, vers l'Ahaggar, vers Timisaw. Arrivés au puits d'In Uzzal, alors que je n'avais que six mois, mon père s'est fait arrêter [par l'armée malienne] avec plusieurs autres de ses camarades et on l'a fusillé, on les a tous fusillés, avec le bétail, les animaux. Et nous, les femmes, les vieillards, les enfants, on a continué vers l'Ahaggar où on est resté plusieurs années et puis on est redescendu. En redescendant, on est repassé au puits. Là, on a retrouvé les ossements. Cela m'est resté, j'étais encore petit, j'avais peut-être trois ou quatre ans, pourtant je m'en souviens. Il y avait plein d'ossements de vaches, de chameaux, d'os parsemés, c'était une forêt d'ossements. Juste à côté, se trouvait une petite dune d'où paraissaient les cheveux d'un homme qui était sommairement enterré. Vraiment, cela m'a frappé parce que moi je n'avais pas vu les exactions contre mon père et ses compagnons ; seulement je n'avais pas compris pourquoi il n'était pas là... Quand j'ai vu, quand on m'a dit que l'homme aux cheveux s'appelait Moussa, ça m'a marqué pour toujours et jusqu'à présent. [Ma mère] m'a raconté l'histoire : « C'est le Mali qui l'a tué. » Donc, à partir de là, la première pensée dont je me souviens a été de venger mon père, parce que le plus grand mal que j'ai ressenti, c'était de ne pas avoir un père comme le reste des autres garçons. C'était ancré dans ma tête. Ensuite, je suis parti à l'école, j'ai fait des études, mais avec dans ma tête l'espoir, un jour, de pouvoir faire quelque chose pour me venger. En 1981, quand j'ai eu la possibilité de partir comme les autres, quand je suis devenu assez grand, on a accepté de m'acheminer en Libye pour m'entraîner... ».

⁹⁷³ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.29. Cf. également Mériadec RAFFRAY, édition Economica, 2013, op.cit., p.41 « Les fils de ceux qui vivent ces événements, qui ont eu trente ans en 1990, ont été élevés dans ce souvenir. Le père du Touareg qui conduisit la rébellion de 1990 a été tué en 1963 ».

⁹⁷⁴ Serge Daniel, Les mafias du Mali. Trafics et terrorisme au Sahel, Editions Descartes & Cie, 2014, p.283 « Iyad Ag Ghaly est né en 1958, à Boughessa, dans la région de Kidal. Son père, Ghaly Ag Babakar, était conseiller de la fraction touarègue des Erayakane de la tribu des Ifoghas d'Abeïbara. Il est mort durant la première rébellion touarègue du Mali, dans les années soixante, à la suite de différends avec d'autres Ifoghas qui l'avaient accusé d'être un collaborateur de l'Etat malien. A Kidal, en 1966, les honneurs lui ont été rendus : une place porte le nom de Ghaly Ag Babakar. La mère d'Iyad est aussi de la fraction Erayakane, d'une autre localité de la même région ».

⁹⁷⁵ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p. 323 « L'action qui engagea le soulèvement fut une affaire insignifiante, mais néanmoins révélatrice par ses conséquences de l'état de tension et de la méfiance réciproque qui régnaient alors entre les Kel Adagh et l'Etat malien. Les témoignages concordent pour mettre en avant le heurt qui eut lieu entre deux goumiers, Ahioya (un Touareg des Imghad de Bourem, dans la région de Gao) et Bania Maïga (un Songhay), avec Elladi, le fils d'Alla [Ag El Bechir] qui avait, on s'en rappelle, tenu en haleine les Français et l'Adagh pendant plusieurs années avant de se faire tuer lors d'un accrochage, en 1954, et dont la tête avait été exposée à Boughessa pour prouver sa mort aux Touaregs incrédules. L'histoire s'est déroulée dans la soirée du 14 mai 1963. Elladi était alors très jeune, mais le sort réservé à son père l'avait traumatisé et révolté, comme le montre sa réaction. Avec son cousin Tuteka, il croisa aux environs de Boughessa les deux goumiers en train de collecter l'impôt. La rencontre était fortuite, soit que les deux jeunes soient simplement venus assister par désœuvrement à l'opération, soit qu'ils aient été concernés par le paiement de leur famille. Quoiqu'il soit, les goumiers ont reconnu en ce jeune Touareg le fils du célèbre Alla, et ont commencé à lui lancer des piques dans lesquelles ils lui promettaient le sort de son père. Outré, Elladi Ag Alla attendit le moment propice pour leur voler leurs armes et s'enfuit avec elles [...] ». Cette version est corroborée par Serge Daniel, 2014, op.cit., p.156.

Deuxièmement, la notion de « *tillaqqawen* » est généralement mobilisée par les aristocrates se posant comme les protecteurs des faibles contre l'Etat malien et son armée⁹⁷⁶. « *La « rébellion » de 1963 a éclaté à la suite d'une série d'incompréhension entre les Kel Adagh et le pouvoir central malien. Le successeur d'Attaher Ag Illi, son fils Zyed, ne possède ni sa patience ni sa pondération. Il ne supporte pas ce qu'il considère comme des vexations que l'administration malienne fait subir à ses « sujets ». Il n'hésite pas à se rendre à Gao pour le faire comprendre à qui de droit. De guerre lasse, avec quelques compagnons, armés de vieux fusils, ne disposant que des chameaux pour se déplacer, il passe à l'action. La première rébellion vient d'éclater* »⁹⁷⁷. En réalité, il convient d'y voir une entreprise de mystification visant à conférer à la rébellion une légitimité politique, sociale et culturelle.

Troisièmement, la notion de « *tarkept* » qui signifie « arracher ses droits par la force »⁹⁷⁸. De ce fait, la violence est le moyen privilégié de revendications des rebelles touaregs. Les rebelles inscrivent toujours leurs actions dans le rapport de force avec l'Etat. Ils sont encouragés par la faiblesse de l'appareil sécuritaire malien et aussi par des accords de « paix » qui entérinent certaines de leurs doléances excessives et anticonstitutionnelles. A titre d'exemple, à «Tombouctou, en mars 1996, le président Alpha Oumar Konaré et son invité, le Ghanéen Jerry Rawlings, président la cérémonie de la Flamme de la paix. Les rebelles de l'Azawad ont déposé leurs armes et en ont fait un bûcher symbolique. En marge des festivités, un homme boude. Ibrahim Ag Bahanga estime que ses chefs ont trahi la cause touarègue. Il regarde son arme qui se consume et rumine le sort que lui a réservé l'accord de paix : une intégration au sein de l'armée avec le grade de simple caporal. Indigne de son rang princier au sein de la tribu des Kel Ifoghas. Quelques mois plus tard, il déserte. En décembre 2000, il attaque une position de l'armée, achève des blessés et prend en otage une dizaine de soldats. Ses revendications ? Transformer son village, Tin-Essako, en commune et réintégrer l'armée. Au bout de longs mois de négociations, Bahanga relâche ses prisonniers. Tin-Essako devient une municipalité, mais Konaré est intransigeant : pas question de réintégration au sein de l'armée »⁹⁷⁹.

Ainsi, les notions d'*egha*, de *tillaqqawen* et de *tarkept* constituent de véritables instruments idéologiques et culturels mobilisés pour conférer une légitimité aux rébellions.

b) Les revendications des rebelles Touaregs

« *Les conflits portés par des revendications identitaires – autonomie, indépendance, droits culturels – n'ont cessé d'augmenter depuis 1945 et vont parfois jusqu'à menacer l'existence des*

⁹⁷⁶ Klute Georg, 1995, op.cit.

⁹⁷⁷ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, p.88. Aussi, p.93. « L'Adagh sera maintenu dans la République, mais au prix fort. Sans s'en rendre compte, le pouvoir en place a semé dans la région les graines qui, trente ans plus tard, en juin 1990, provoqueront ce que dans les traditions touarègues on nomme « la guerre pour se venger » : les rebelles conduits par Iyad Ag Ghaly sont, parfois, les enfants des suppliciés de Dibi Silas Diarra ».

⁹⁷⁸ André Bourgeot, Des Touareg en rébellion dans La tragédie malienne sous la direction Patrick Gonin, Nathalie Kotlok et Marc-Antoine Pérouse de Montclos, éditions Vendémiaire, 2013, p.125.

⁹⁷⁹ Cherif Ouazani « Jeune Afrique : Ibrahim Ag Bahanga ». Jeune Afrique, 27 Janvier 2009. [En ligne] [Ibrahim Ag Bahanga - Jeune Afrique](#), consulté le 10/ 01/2025.

États. Loin d'avoir disparu dans les régimes démocratiques [...], ce, malgré une construction étatique et un rapport aux minorités profondément différents»⁹⁸⁰.

Les cinq (5) rébellions touarègues du Mali contemporain s'articulent autour de doléances politico-administratives, socio-économiques, socio-culturelles et religieuses.

De ce fait, globalement sur le plan politique, « *En 2012, comme en 1963, les rebelles touaregs réclament l'autonomie, alors qu'en 1990 et en 2006 les revendications autonomistes sont moins affirmées* »⁹⁸¹. Aussi, les rebelles réclament une démilitarisation du nord du Mali. Les rebelles ont des revendications indépendantistes qui sont généralement abandonnées au profit d'un statut particulier ou d'une autonomie lors des accords de paix.

Sur le plan socio-économique, les doléances des rebelles gravitent autour de programmes de développement infrastructurel (infrastructures sanitaires, éducatives, hydrauliques...) et l'insertion socio-professionnelle.

Quant aux revendications socio-culturelles ou identitaires, elles se présentent de façons amphigouriques autour du bilinguisme (français-arabe), de la promotion des langues et des cultures locales. Cependant, comme le fait remarquer C. Barbet « [...] en ce qui concerne la demande de « promotion des langues », cette revendication paraît d'autant plus surprenante que, dès la fin des années 1960, le *tamasheq* avait déjà obtenu un statut officiel, au même titre que les autres langues nationales *mandingue*, *peul* et *Songhaï*. En outre, si tout le système d'éducation malien repose sur le français qui est la langue officielle (art ; 25 de la constitution), il arrive qu'au primaire, certaines langues nationales, dont le *tamasheq*, soient enseignées dans les écoles, comme le prévoit la loi malienne. Ainsi, en 2009, le *tamasheq* était enseigné dans une trentaine d'écoles, ce qui est peu, certes, comparativement à d'autres langues, mais ce chiffre s'explique d'une part par le nombre de locuteurs *tamasheq* (bien moins élevé que les *Bambara* ou *Songhaï* par exemple), d'autre part par le nombre d'enfants touaregs effectivement scolarisés »⁹⁸².

Lors de la première rébellion en 1963-1964, il n'y a pas eu de revendications formellement soumises par les meneurs. Mais toutefois, la lettre de l'Amenokal de Intallah ag Attaher peut être considérée comme des doléances des Kel Adagh (la lourdeur fiscale, le code du mariage malien de 1962 peu conforme aux us et coutumes targuis et les méthodes trop intrusives de la douane malienne...constituant des raisons de mécontentements)⁹⁸³. Toutefois des mobiles individuels ne semblent pas étrangers à cette révolte. En effet, il y avait une querelle de chefferie entre les deux fils du vieil Aménokal Attaher ag Illi : Intalla et Zeyd. L'Etat malien refuse au second d'être candidat à l'amenokal⁹⁸⁴. Une autre figure emblématique de cette rébellion

⁹⁸⁰ Dorronsoro, G. et Grojean, O. (2014). Identités et politique De la différenciation culturelle au conflit. <https://doi.org/10.3917/scpo.dorro.2014.01>.

⁹⁸¹ Serge Daniel, 2014, op.cit., p.156.

⁹⁸² Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.68-69.

⁹⁸³ Voir la lettre intégrale en Annexe 1.

⁹⁸⁴ Pierre Boilley, 1999, p.317-318 « Après la mort du vieil amenokal Attaher ag Illi en 1962, la situation des Kel Adagh alla de mal en pis. La succession du vieux chef opposa ses deux fils, Intalla et Zyed, tandis que la présence malienne apparaissait

nommée Elladi Ag Alla (fils du rebelle Alla tué par les Français) inaugure la rébellion en mai 1963⁹⁸⁵ par un acte audacieux.

Quant à la deuxième rébellion (1990-1996), dix-neuf (19) doléances ont été au centre des négociations informelles avec les représentants du gouvernement malien à Tamanrasset en octobre 1990⁹⁸⁶, à savoir :

- 1-relève des administrateurs actuels et leur remplacement par des natifs des 6^{ème} et 7^{ème} régions ;
- 2-Octroi de six postes ministériels aux ressortissants des deux Régions du Nord, à savoir : Vice-présidence de la République (poste à créer), ministère des Affaires étrangères, Ministère des Affaires Sahariennes (poste à créer) , Ministère des Affaires étrangères, Ministère du Développement Rural, Ministère de la Défense Nationale et Ministère de l'intérieur.
- 3-Instauration du multipartisme ;
- 4-Intégration et prise en charge des combattants du MPA et FIAA par le ministère de la Défense ;
- 5-Création d'un Prytanée militaire à Kidal ;
- 6-Résolution du problème de l'emploi ;
- 7- Suppression des taxes (impôts) sur le bétail et les indigents ;
- 8-Création d'écoles bilingues (français-arabe) ;
- 9-Promotion de la scolarisation en milieu nomade ;
- 10-Construction et équipement de structures sanitaires dans les localités de 6^{ième} et 7^{ième} Régions ;
- 11-Création de banques agro-pastorales en 6^{ième} et 7^{ième} Régions ;
- 12-Réalisations de projets agro-pastoraux dans les vallées des oueds Tilemsi, Ansttwadji, Azawajlu, In Lary, Izdjarat et la mise en valeur des plaines de Mema par la construction de barrages, la multiplication de forages profonds ;
- 13-Mise en exploitation commerciale de l'aéroport de Tessalit ;
- 14-Réalisation du barrage de Tossaye ;
- 15- Interdiction de la recherche en vue de l'exploitation des ressources minières 6^{ième} et 7^{ième} Régions ;
- 16-Suppression des taxes douanières sur les produits de première nécessité et sur les équipements destinés aux projets ruraux ;

de plus en plus insupportable.[...] En 1961-1962, Zyed, candidat à l'amenokalât refusé par l'Etat, commence à se préparer avec ses proches à la révolte ouverte, prenant des contacts avec les militaires français qu'avec les Algériens du FLN ; [...] Zyed ag Attaher incarne, dès l'indépendance du Mali, le refus des nouvelles situations induites par la décolonisation et le transfert d'autorité des Français au Soudanais. [...] Ainsi, à l'annonce des nouvelles mesures d'imposition, Zyed tenta, en vain, de sonder les français encore installés pour peu de temps en Algérie et d'obtenir leur appui [...] »

⁹⁸⁵ Ibid. p.317.

⁹⁸⁶ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, op.cit., p.118-119. Cf. Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.483-484. Voir Pierre Boilley, 1994, p.839-840.

17- Désenclavement des 6^{ième} et 7^{ième} Régions par la construction de la Transsaharienne, des routes praticables en toute saison entre Ménaka et Kidal d'une part, entre Niafounké et Bourem d'autre part ;

18- Dédommagement par le gouvernement malien de victimes innocentes des événements actuels ;

19-Respect et application de ces engagements pendant une période de 30 ans.

Comme l'affirme P. Boilley, on peut catégoriser ces revendications en deux volets : primo, le volet politique (points 1,3, 4, 5,6) et un volet économique (8, 9,10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19)⁹⁸⁷. Pour M. T-F Maïga, « *Lorsqu'en 1990, la lutte armée a été déclenchée pour, selon les mouvements de la rébellion, dénoncer le laxisme, voire l'absence de l'Etat dans sa mission de service public et dans les domaines essentiels du développement économique, social et culturel (entendus grosso modo comme relevant de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'hydraulique pastorale et villageoise, etc.) et, pour aussi, selon eux, mettre fin à toute administration militaire dans les régions du Nord, l'ennemi déclaré était l'armée et, au hasard des trouvailles, les symboles de l'Etat* »⁹⁸⁸. Ces doléances ont donné lieu à l'accord de Tamanrasset entre le gouvernement du président Moussa Traoré et les rebelles du MPLA (Mouvement populaire de Libération de l'Azawad). Après le renversement du président Moussa Traoré par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT), l'accord de Tamanrasset, conclu avec le régime déchu, s'est révélé n'être qu'un simple cessez-le-feu plutôt qu'un véritable accord de paix. Les négociations qui suivirent ont abouti à la signature du *Pacte national*.

Quant à la rébellion de 2006, Iyad Ag Ghali, l'un des leaders de cette insurrection affirme « *[Les] hommes [revendiquent] : le « statut particulier », réclamé pour la région de Kidal et qui n'est pas une demande d' « autonomie, de fédération, ou indépendance ». « Nous sommes Maliens et nous entendons rester maliens. C'est notre pays. Nos parents ont participé à la lutte pour la libération. Ils n'ont pas cherché à devenir algériens ou mauritaniens, mais maliens ». [...], le « statut particulier » dont il réclame la totale exécution pour sa région doit impérativement « tenir compte de la spécificité nomade » de la zone. [...]Ce sont des hommes ont pris les armes de camps militaires. Pas pour se battre mais pour dire : 'assez' !* »⁹⁸⁹. Les rebelles ont justifié leur insurrection par l'inapplication intégrale du « Pacte National » qui confère aux régions du nord un « statut particulier » dans la République.

Les affrontements ont conduit à la signature d'un nouvel accord, l'Accord de paix d'Alger du 4 juillet 2006. Toutefois, quelques mois plus tard, les rebelles reprirent les armes, ouvrant ainsi la quatrième rébellion touarègue au Mali depuis l'indépendance. Une alliance fut alors nouée entre les rebelles touaregs maliens et nigériens contre leurs États respectifs. Cependant, la victoire militaire des armées malienne et nigérienne contraignit les insurgés à signer, le 9

⁹⁸⁷ Pierre Boilley, 1999, op.cit., p.484, voir Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, p.119.

⁹⁸⁸ Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, op.cit., p.255-256.

⁹⁸⁹ Serge Daniel, 2012, p.214-215. Cf. Mériadec Raffray, 2013, op.cit. p.67.

octobre 2009, un accord sous l'égide du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. La principale revendication des rebelles maliens portait sur le retrait de l'armée de la région de Kidal, condition qu'ils jugeaient nécessaire pour poursuivre sans entrave leurs activités illicites. Cependant ce départ est exigé au nom du respect des accords précédents « [...] *le groupe rebelle d'Ibrahim Ag Bahanga, un ex-rebelle en rupture de ban, demande pour la libération des otages et le départ des troupes gouvernementales de la région de Tinzaouatène, "zone d'intenses trafics entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne"* »⁹⁹⁰.

La rébellion de 2012 conduite par le MNLA revendique l'indépendance du nord du Mali qu'ils appellent « Azawad » et cette indépendance est proclamée le 06 avril 2012. Toutefois, cette revendication indépendantiste a été abandonnée au profit d'une régionalisation conférant aux régions du nord de larges prérogatives. Les rebelles conscients de l'impossibilité d'avoir un État dans l'immédiat dans un espace à diversité « ethnique » misent sur une stratégie sur le long terme pour aboutir à la création d'un Etat au nord du Mali. En effet, « [...] *les Touaregs du MNLA qui mènent un double jeu car, tandis qu'ils disent reconnaître l'intégrité du territoire malien lors des pourparlers et communiqués de presse, adhèrent dans le même temps à l'Organisation des Etats Africains Emergents (OAES) (laquelle organisation soutien les peuples qui veulent leur autonomie), assistent à un séminaire international d'autodétermination des peuples (les 18 et 19 septembre 2014 à Bruxelles), et créent une « pseudo » ambassade aux Pays-Bas* »⁹⁹¹.

Quant aux revendications religieuses, elles demeurent l'un des angles morts des rébellions touarègues. En effet, depuis 2012, les mouvements rebelles sont tiraillés entre laïcs et partisans d'une islamisation de la société touarègue. Les Touaregs Iforas, une tribu maraboutique sont les portes étendards de cette revendication. On retrouve parmi eux les pontes de l'islamisme touareg au Mali : Iyad Ag Ghali, fondateur du groupe islamiste Ansar Dine, du Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM)⁹⁹², Alghabass Ag Intalla ancien cadre d'Ansar Dine et fondateur du MIA⁹⁹³. Il affirme se battre pour instaurer la charia au nord du Mali⁹⁹⁴. Ces deux mouvements islamistes (Ansar Dine, MIA) sont mus par une idéologie islamiste. Toutefois, le premier groupe lutte pour l'application de la charia dans l'ensemble du Mali mais n'a pas de visée indépendantiste. Comme l'affirme son chef Iyad Ag Ghali « *Ansar dine ne*

⁹⁹⁰ Courrier international, Mali. Le réveil de la rébellion touarègue, publié le 17 septembre 2007. [En ligne] <https://www.courrierinternational.com/breve/2007/09/17/le-reveil-de-la-rebellion-touaregue>, consulté le 10/08/2024.

⁹⁹¹ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.133-134. Elle précise en outre que l'OAES est une organisation intergouvernementale créée en 2010 et basée à Washington DC. Elle est membre observateur de l'ONU. Le MNLA y a adhéré à la date du 22 novembre 2013. Aussi, en septembre 2014 à Utrecht aux Pays-Bas a été ouvert la '' New word Embassy of Azawad '' (p.134).

⁹⁹² Jules Crétois, « Fusion des groupes jihadistes au sahel, sous la bannière d'Al Qaïda », Jeune Afrique, 2 mars 2017, <https://www.jeuneafrique.com/408773/politique/fusion-de-groupes-jihadistes-sahel-banniere-dal-qaïda/>

⁹⁹³ Mali : scission au sein d'Ansar Eddine, Le Monde avec AFP, 24 Janvier 2013. [En ligne] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/01/24/mali-scission-au-sein-d-ansar-eddine_1821602_3212.html. Voir également, Mali : qui pour succéder à Intalla Ag Attaher, RFI, 19/12/2014. [En ligne] <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20141219-mali-succession-intalla-ag-attaher-amenokal-ifoghas-alghabass>

⁹⁹⁴ Baba Ahmed et Malika, Grogas-Bada, Rébellion Touarègue, QG de l'armée et dernier rempart avant les combats au Nord-Mali, Jeune Afrique, 27 mars 2016, <https://www.jeuneafrique.com/142365/politique/r-bellion-touar-gue-gao-qg-de-l-arm-e-et-dernier-rempart-avant-les-combats-au-nord-mali/>

connaît que le Mali et la charia »⁹⁹⁵. Quant au MIA, selon sa porte-parole Mohamed Ag Aharib « Notre plate-forme parle d'autonomie, pas d'indépendance »⁹⁹⁶. Le MIA milite pour l'application de la charia dans la région de Kidal. Les revendications sur l'instauration d'un système éducatif bilingue (français et arabe) apparues dans les accords de Tamanrasset (point 8) masquent en réalité une doléance religieuse des Kel Adagh et des mouvements arabes.

B) DES ACCORDS DE PAIX SANS PAIX : DU NON RESPECT DES ACCORDS

*« Ces mouvements [rebelles] justifient leur soulèvement [...] par le non-respect des accords de paix précédents. [...], les points relevés dans le Pacte national et le dernier accord de paix de 2006 ont été respectés »*⁹⁹⁷.

Depuis 2006 toutes les rébellions ont été justifiées par leurs instigateurs par le non-respect des accords de paix antérieurs par le gouvernement malien comme l'affirme Moussa Ag Assarid, un porte-parole du MNLA en 2012 : *« Les accords obtenus à l'époque ont été littéralement arrachés par le pouvoir malien. C'est ainsi que les armes ont été rendues. En 2006, éclate le soulèvement d'Ag Bahanga et apparaissent d'autres petits mouvements nés du non-respect de l'accord national [Pacte National]. Cette rébellion a aussi accouché des accords d'Alger, et chaque fois c'est la même chose. Nous avons tiré la leçon de tout cela et nous avons fédéré toutes les communautés du Nord en faveur de notre lutte »*⁹⁹⁸.

S'il est évident que les accords de paix n'ont pas abouti à un règlement durable de la « question touarègue », les causes des rébellions ne semblent pas tout à fait invariables comme l'affirme A. Saint-Girons *« Si les rébellions ne s'éteignent pas, c'est que les causes des révoltes demeurent, que les divers accords de paix n'ont pas réglées la question touarègue »*⁹⁹⁹.

Les griefs invoqués par les rebelles pour justifier leurs actions relèvent en grande partie de la propagande politique. Les gouvernements maliens successifs ont accordé une délicate attention aux régions du nord. En réalité, les causes des rébellions se trouvent dans les accords de paix car ceux-ci sont devenus des primes à la rébellion. *« En effet, le cycle des rébellions a fonctionné, à partir de 1990, comme une machine à produire des avantages en faveur des entrepreneurs ethnico-militaires et de leurs clients : après la première rébellion, les accords de paix ont permis le recyclage (avec des promotions spectaculaires) des rebelles (ou des proches des chefs rebelles, quand bien même ils n'avaient jamais combattu) dans les corps en*

⁹⁹⁵ Adam Thiam, Iyad Ag Ghali : « Ansar dine ne connaît que le Mali et la charia », Jeune Afrique, 8 avril 2012, <https://www.jeuneafrique.com/176590/politique/iyad-ag-ghali-ansar-dine-ne-conna-t-que-le-mali-et-la-charia/>.

⁹⁹⁶ VOA, « exclusif : le parole du MIA explique à la VOA les raisons de la rupture avec Ansar Dine », le 24 janvier 2013, <https://www.voaafrique.com/a/exclusif-le-porte-parole-du-mia-explique-a-la-voa-les-raisons-de-la-rupture-avec-ansar-dine/1590127.html>.

⁹⁹⁷ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.143.

⁹⁹⁸ Germain B. Nama., « Rebelles touaregs : 'Pourquoi nous reprenons les armes...' », dans courrier International, 1^{er} mars 2012. [En ligne] <https://www.courrierinternational.com/article/2012/03/01/rebelles-touaregs-pourquoi-nous-reprenons-les-armes>, consulté le 06/12/2024.

⁹⁹⁹ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.69.

tenue, et le déversement de fonds importants officiellement destinés à la réinsertion, à l'aide humanitaire et au développement, dont une partie a été accaparée par les dirigeants de la rébellion, mais aussi par les notables du Nord et les barons civils et militaires du régime ATT. Au bout d'un moment, certains leaders mécontents de leur sort ou de celui de leurs affiliés décidaient de reprendre les armes, faisant ainsi monter les enchères, et relançant un nouveau cycle de rente post-rébellion à leur profit »¹⁰⁰⁰.

Ainsi, nous examinons dans un premier temps le contenu des accords et dans un second temps, nous démontrerons leurs caractères inconstitutionnels.

a) Des contenus des accords entre démantèlement de l'Etat et démilitarisation du nord

« La volonté des chefs rebelles d'échapper au contrôle de l'Etat central s'explique aussi par les trafics illicites divers, surtout de drogues, dans lesquels ils étaient impliqués »¹⁰⁰¹

A l'exception de la première rébellion, toutes les quatre autres rébellions¹⁰⁰² ont abouti à des accords de paix. Cependant aucun accord de paix n'a débouché sur une paix durable. En effet, de 1990 à 2015, l'Etat malien a signé six(6) accords de paix avec les rebelles : Accord de Tamanrasset(le 6 janvier 1991), le Pacte National(le 12 avril 1992), l'accord d'Alger 2006¹⁰⁰³ (le 4 juillet 2006), l'accord de 2009 (le 7 octobre 2009) Accord de Ouagadougou(le 18 juin 2013), l'Accord d'Alger 2015¹⁰⁰⁴ (20 juin 2015). Toutefois, ces accords ne furent qu'une calamité pour le Mali comme le résume A. Bourgi : *« Après les Accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991, signés par le régime moribond du Général Président Moussa Traoré, en passant par le Pacte national du 12 avril 1992, jusqu'aux Accords d'Alger du 4 juillet 2006, avec les rebelles de l'Alliance démocratique pour le changement, toute la philosophie des dirigeants maliens consistera à dépouiller l'État, tant sur le plan administratif que militaire, de ses attributs de souveraineté dans les trois régions du Nord au profit des mouvements touaregs. Les Accords d'Alger de 2006 se sont ainsi traduits par l'abandon pur et simple de la région de Kidal que les groupes armés touaregs se sont empressés d'occuper, afin de contrôler les circuits des différents trafics (drogues, cigarettes, immigration ouest africaine à destination de l'Union européenne) »¹⁰⁰⁵.*

En effet, l'Etat malien à travers le pouvoir politique signataire des accords dits de « paix » et de « réconciliation » a démantelé la puissance publique au nord permettant ainsi à divers

¹⁰⁰⁰ Olivier de Sardan, J. (2023), op.cit.

¹⁰⁰¹ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.71.

¹⁰⁰² La première rébellion touarègue 1963-1964 a été militairement matée et n'a donné lieu aucun accord de paix.

¹⁰⁰³ La dénomination officielle est l' « Accord d'Alger pour la Restauration de la Paix, de la Sécurité et du Développement dans la région de Kidal »

¹⁰⁰⁴ La dénomination officielle est l' « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger).

¹⁰⁰⁵ Albert Bourgi, 2013, op.cit.,

mouvements (islamistes, terroristes, criminels, trafiquants, indépendantistes) de développer des économies scélérates.

La rébellion de 1990-1996 a donné lieu à deux accords : un premier paraphé par le gouvernement du Général Moussa Traoré et le second par le gouvernement transitoire du lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, alias ATT.

Les pourparlers entre le gouvernement et les groupes armés aboutissent à la signature de « Accord de Tamanrasset » le 6 janvier 1991. A proprement parler, c'est un « Accord sur la cessation des hostilités » entre le Gouvernement de la République du Mali d'une part et le Mouvement Populaire de l'Azaouad et le Front Islamique Arabe.

Toutefois, cet accord ne comporte pas de volet économique. Il est axé sur des mesures de décrispation entre les belligérants et amorce la démilitarisation du septentrion malien à travers les articles 4 à 8 ¹⁰⁰⁶ :

ARTICLE 4 : Les Forces Armées Maliennes ne mèneront aucune activité susceptible de donner lieu à des accrochages avec les combattants. Elles procéderont à un allègement progressif de leurs dispositifs dans les 6^è et 7^è régions.

ARTICLE 5 : Dans le cadre du présent accord les Forces Armées Maliennes se désengageront de la gestion de l'administration civile et procéderont à la suppression de certains postes militaires. En ce qui concerne les villes (Chefs-lieux de régions et de cercles), les casernes seront progressivement transférées vers d'autres sites plus appropriés.

ARTICLE 6 : Les Forces Armées Maliennes éviteront les zones de pâturage et les zones à forte concentration de populations dans les 6^è et 7^è régions.

ARTICLE 7 : Les Forces Armées Maliennes se confineront à leur rôle de défense de l'intégrité territoriale dans les frontières.

ARTICLE 8 : Les combattants peuvent intégrer les Forces Armées Maliennes dans les conditions définies par les deux parties.

Néanmoins, signe d'embarras évident « les accords de Tamanrasset n'ont pas été divulgués au temps du général président Moussa Traoré » ¹⁰⁰⁷.

¹⁰⁰⁶ Peacemaker.un.org, [En Ligne], https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/ML_910106_Accord%20sur%20la%20cessation%20des%20hostilit%C3%A9s.pdf , consulté 05/06/2024.

¹⁰⁰⁷ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.21.

Le gouvernement de Transition du CTSP (Comité de Transition pour le Salut du Peuple) d'Amadou Toumani Touré a été très vite confronté à la résurgence de la rébellion. Les négociations engagées entre le gouvernement et les rebelles aboutissent à la signature du « Pacte National ».

Cet accord comporte des tares du précédent accord, comme le résume A. Tounkara : « *Après lecture, nous constatons que les Accord de Tamanrasset et le Pacte national recèlent trois points communs : L'allègement des dispositifs dans les régions du nord, la suppression de certains postes militaires et la dénomination territoriale des régions du nord* »¹⁰⁰⁸.

En effet, le préambule de l'accord reconnaît implicitement le nord du Mali sous l'appellation « Azawad » puisque l'accord est établi entre le gouvernement et l'Azawad.

« *Les dispositions du présent pacte sont applicables dans le Nord du Mali, appelé 6e, et 7e et 8e régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad.*

*Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "AZAWAD" pour ces régions. Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et interrégional et, en attendant que ces populations puissent exercer ce droit par le biais de leurs instances élues locales, régionales et interrégionales, et ce, dès leur première session, les deux parties, devant la nécessité de faire prévaloir la restauration de la paix dans cette partie du territoire national, ont décidé de la désigner à travers ce pacte par Nord du Mali » (Titre 1)*¹⁰⁰⁹.

Outre, par rapport au précédent accord, le « Pacte National » confère un « statut particulier » au nord du Mali: « *Chacune des régions du Nord du Mali sera dotée d'une assemblée démocratiquement élue par les populations locales. Cette assemblée sera élue au suffrage indirect pour un mandat de cinq années. Elle sera composée d'un nombre de sièges correspondant à un nombre de circonscriptions électorales à définir en relation avec la densité démographique et l'étendue géographique, avec au minimum un élu par cercle* » (chapitre 2, 24).

En effet, ce statut devrait théoriquement conduire à un transfert de larges prérogatives aux collectivités locales dans ces régions grâce à la décentralisation. Aussi, la gestion de la « res publica » serait exclusivement la responsabilité par les populations de ces zones. Cet accord ouvrait donc la voie à une large autonomie aux régions du nord. Déjà, l'accord de Tamanrasset avait concédé ce point¹⁰¹⁰. Ainsi « *Dès son arrivée au pouvoir en 1992, Alpha Oumar Konaré, premier Président élu au suffrage universel au Mali, a accédé à une des revendications*

¹⁰⁰⁸ Ibid. p.31.

¹⁰⁰⁹ Peacemaker.un.org

¹⁰¹⁰ En effet, le procès-verbal de réunion précise : « Les deux parties ont convenu que les populations des trois régions du nord du Mali géreront librement leurs affaires régionales et locales par le biais de leurs représentants dans des assemblées élus, selon un statut particulier consacré par la loi ». Cf. Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, op.cit. p.122.

majeures du mouvement insurrectionnel de mars 1991 avec l'impulsion d'un processus de décentralisation devant participer à la refondation de l'État postcolonial »¹⁰¹¹.

Au « Pacte National » succède l'Accord d'Alger de 2006 à la suite d'une nouvelle rébellion touarègue menée par l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le changement (ADC).

Cependant, cet accord reprend de nombreux points des précédents accords notamment en matière de sécurité, de fiscalité, de gouvernance et de développement.

D'abord, sur le plan sécuritaire, le gouvernement a fait les concessions suivantes : la poursuite du processus de délocalisation des casernes militaires dans les zones urbaines conformément aux dispositions du Pacte National (chapitre III, 2). Ce point précis figurait déjà dans l'accord de Tamanrasset (Art.5 et 6), il a été repris dans le pacte National (Titre II, Point 7 A) puis dans l'accord de 2006 (chapitre III, 2). Cette doléance semble en partie liée à des questions de mœurs¹⁰¹².

En outre, le chapitre III, 4 consacre la « *Création en dehors des zones urbaines de Kidal d'unités spéciales de sécurité rattachés au commandement de la zone militaire et composées essentiellement d'éléments issus des régions nomades, dans les proportions assurant l'exécution efficace des missions des Unités spéciales de sécurité... Elles seront chargées notamment des missions suivantes : protection et gardiennage des édifices publics, protection des patrouilles, Assistance à la police judiciaire, interventions, toutes autres missions qui seront définies dans l'acte de création* ».

De ce fait, les rebelles entendent garder le monopole des armes dans la région. Cette disposition empiète incontestablement les prérogatives de l'Etat.

Toutefois, l'accord d'Alger de 2006 n'a donné lieu qu'à une paix éphémère. En effet, juste quelques mois après éclate une nouvelle rébellion. Celle-ci débute le 7 février 2007 et se termine le 7 octobre 2009. Les hostilités sont conduites par un triumvirat : le Mouvement Nigérien pour la Justice (MNJ), Alliance Démocratique du 23 Mai (ADC)¹⁰¹³, Alliance Touareg Niger-Mali (ATNM). Cette rébellion a donc démarré simultanément au Niger et au Mali mais elle fut militairement vaincue, une partie des rebelles trouva refuge en Libye. Sous l'égide du leader libyen Mouammar Kadhafi, les négociations entre les gouvernements maliens et nigériens et les groupes rebelles ont abouti à un accord de paix.

Mais en réalité, cette rébellion n'a pas donné lieu à un véritable accord à l'instar des précédentes rébellions. Nous avons trouvé deux explications à ce sujet: d'abord, les rebelles ont été

¹⁰¹¹ Languille, Sonia. « Mali : la politique de décentralisation à l'heure de l'« Agenda de Paris » pour l'efficacité de l'aide », *Politique africaine*, vol. 120, no. 4, 2010, pp. 129-152.

¹⁰¹² D'après nos enquêtes sur le terrain, les griefs de la population touarègue notamment à Kidal contre l'armée notamment la gendarmerie s'articulent autour des affaires de mœurs. En effet, il est reproché aux militaires notamment les gendarmes d'enceinter les jeunes filles et de ne pas les marier d'après la coutume. Mieux, de nombreux parmi eux refusent de reconnaître la paternité de ses enfants. C'est pourquoi, cette doléance revient régulièrement dans les accords. Le problème de mœurs chez les militaires maliens n'est pas un cas isolé dans le monde des treillis. Partout où il y a des bases militaires ces problèmes surgissent : par exemple, les soldats nazis ont laissé des milliers d'enfants en France. Il en est de même pour les alliés venus aider l'Hexagone. Il y a un double phénomène qui aggrave ce comportement immoral : l'impunité (pas de pension alimentaire à payer ou elle est rarement réclamée) et l'absence ou l'insuffisance de moyens de contraception.

¹⁰¹³ Mouvement à l'origine de la rébellion touarègue de 2006.

militairement défaits et les rapports de force sur le terrain constituent une pièce maîtresse dans les négociations¹⁰¹⁴.

Secundo, il est lié aux particularités de la médiation libyenne. En effet, la Libye n'utilise pas les mêmes outils diplomatiques que l'Algérie. L'aura du Leader Libyen et sa puissance financière constituent un soft power. Il n'est pas adepte des accords alambiqués contrairement à l'Algérie, qui de par sa géographie (pays limitrophe du Mali), traite le problème selon son agenda intérieur et ses intérêts géopolitiques.

Les rebelles ont déposé les armes et ont intégré l'armée nationale. Au cours de son séjour à Kidal dans l'Adrar des Ifoghas, les 7 et 8 février 2011, le président Amadou Toumani Touré a présidé la cérémonie symbolique de Flamme de la paix pour magnifier le retour de la paix. *« Au total, « 2 000 armes » ont été brûlées. Avec l'accompagnement de l'Eglise norvégienne, dans le cadre du Projet d'appui à la récupération des armes en 2009, le gouvernement a mobilisé « 845 000 000 FCFA » pour le financement des projets de développement »*¹⁰¹⁵.

On peut ainsi dire que la rébellion touarègue de 2007-2009 a abouti à une paix éphémère caractérisée par une entente bicéphale : l'intégration dans l'armée des rebelles et des promesses d'investissements dans les projets au nord du Mali.

Hélas, quelques jours après la flamme de la paix à Kidal commençait la première guerre civile libyenne dans le sillage du « printemps arabe »¹⁰¹⁶. Cet événement constitue un élément déclencheur de la déstabilisation de nombreux Etats sahéliens. Ainsi, débute la cinquième rébellion touarègue au Mali avec des attaques le 17 janvier 2012 contre des garnisons militaires au nord.

Cette rébellion de 2012 a donné lieu à deux accords (l'accord d'Ouagadougou et l'accord d'Alger de 2015). Stricto sensu, le premier est plutôt un accord de cessez-le feu entre les mouvements rebelles et le gouvernement malien.

Cet accord a été négocié par le président intérimaire Dioncounda Traoré et son gouvernement sous l'égide de la médiation internationale. Cet accord est connu sous le nom d'« Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali »¹⁰¹⁷ ou accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 entre le Mouvement de Libération Nationale de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil de l'Unité de l'Azawad (HCUA). Celui-ci avait trois objectifs principaux : la cessation des hostilités, l'organisation des élections et l'ouverture de négociations pour une paix définitive par le président consacré par les urnes dans les 60 jours après son élection.

¹⁰¹⁴ L'Etat dispose d'un léger avantage sur les groupes armés. La légalité internationale et d'autres leviers (diplomatie, les services secrets...) même si les groupes rebelles disposent aussi des soutiens extérieurs.

¹⁰¹⁵ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.79.

¹⁰¹⁶ La première guerre civile libyenne (Printemps arabe) débute le 15 février 2011 au 23 Octobre 2011. Le leader libyen sera tué le 20 Octobre 2011.

¹⁰¹⁷ Peacemaker.un.org, [En ligne]

https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/ML_130618_AccordElectionsDialogueInclusif.pdf

Dans cet accord, les mouvements rebelles souscrivent aux principes suivants : au principe de l'intangibilité des frontières tel que consacré par l'Acte constitutif de l'Union Africaine et reconnaissent l'intégrité territoriale du Mali et s'engagent à une solution politique juste, équitable et durable à la crise au nord du Mali par la voie du dialogue et de négociation.

Toutefois, cet accord consacre l'internationalisation de la médiation (Force Serval, MISMA/ MINUSMA, le Burkina Faso (Etat Médiateur), la CEDEAO et l'UA). En effet, les précédents accords étaient plutôt tripartites : l'Etat du Mali, les mouvements rebelles et l'Etat médiateur¹⁰¹⁸.

A l'accord préliminaire de Ouagadougou succède les accords d'Alger de 2015. L'accord préliminaire a certes permis l'organisation des élections présidentielles et législatives mais l'internationalisation de la médiation et le non désarmement des groupes rebelles a incité ces derniers à durcir leur position. En effet, le MNLA qui avait été chassé par ses alliés islamistes a été réinstallé dans une sorte d' « enclave » créée à Kidal par l'armée française et les forces internationales (MINISMA/ MINUSMA).

De ce fait, les négociations en vue d'un accord de paix définitif qui devraient s'ouvrir 60 jours après l'élection du nouveau président n'ont pas pu se réaliser véritablement. Il a fallu attendre deux ans pour la signature de l'« Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger » ou accord d'Alger II paraphé par les parties le 1^{er} mars 2015 et signé le 15 mai et 20 juin 2015.

Parmi tous les accords de paix signés au Mali, celui-ci se démarque par sa caution internationale. En effet, il y a plusieurs garants internationaux : l'Algérie, la CEDEAO, l'UA, l'ONU, l'UE, l'OCI, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Tchad. Sur le fond, l'accord s'articule globalement autour cinq volets : le volet sécuritaire, le volet politique et institutionnel, le volet socio-économique et culturel et le volet justice-réconciliation.

Le volet politico-institutionnel acte le fédéralisme mais sans le mentionner. En effet, le Titre II, chap.3, art.6 stipule que. « *La région est dotée d'une Assemblée Régionale élue au suffrage universel direct, bénéficie d'un très large transfert de compétences, de ressources et jouit des pouvoirs juridiques, administratifs et financiers appropriés* » ; et, « *Le Président de l'Assemblée est élu au suffrage universel direct. Il est également le chef de l'Exécutif et de l'Administration de la région* ».

Il s'agit donc d'octroyer aux régions du nord, un statut particulier dans la République. Les présidents de l'assemblée régionale de par leur mode d'élection et les prérogatives dont ils disposent modifient le caractère unitaire de l'Etat de facto. Si les termes de l'accord évitent soigneusement le lexique « fédéralisme », ils consacrent tous les attributs d'Etats fédérés aux régions.

¹⁰¹⁸ Quatre (4) accords sur six (6) ont été négociés par l'Algérie, les deux autres l'un par la Libye (accord de 2009) et l'autre par le Burkina Faso (accord de Ouagadougou).

Ainsi comme le résume A. Bourgeot, « *dans le contenu des Accords d'Alger, dont l'architecture divulgue la mise en place de «régions-États» et porte à terme la nécessité de nouveaux découpages territoriaux à caractère administratif qui, compte tenu de la mosaïque ethnique qui prévaut au Mali, risquent d'apparaître comme une territorialisation de l'ethnicité. Les régions-États initient la disparition de l'État unitaire au profit d'un fédéralisme qui n'écrit pas son nom. [...] Elles vont générer des processus d'éclatement de la nation (déjà mise à mal) qui était le ciment du «vivre ensemble », alors que le fédéralisme dans un contexte d'État déliquescents en est le poison et le déclencheur d'affrontements interethniques et intertribaux par des minorités ethniques* »¹⁰¹⁹.

Cette réforme politico-institutionnelle inaugure l'éclatement du Mali par la « territorialisation de l'ethnicité »¹⁰²⁰. L'Accord fait basculer le Mali vers un fédéralisme à forte connotation ethniciste, ouvrant ainsi la voie à une logique de partition. Or, cette perspective demeure fragile car les mouvements indépendantistes, ultra-minoritaires, sont eux-mêmes contestés par les populations au nom desquelles ils affirment combattre. Un tel processus politico-institutionnel ne peut qu'exacerber les tensions communautaires, chaque groupe cherchant à contrôler un territoire, à l'instar des dynamiques observées en Éthiopie, en Somalie ou au Nigeria. En effet, pour répondre à des besoins économiques et sécuritaires, les communautés s'inscrivent dans une logique d'hégémonie ethnique ou identitaire visant à constituer des ethno-territoires. Or, dans un Nord malien marqué par une mosaïque ethnique et un enchevêtrement géographique complexe, ce processus politique tel qu'édicte par l'Accord d'Alger II apparaît périlleux. La territorialisation de l'identité et des revendications politiques est porteuse de conflits : loin de constituer une solution durable, elle contient en elle-même les germes de la division plutôt que ceux de l'unité. Ainsi comme le souligne A. Tounkara « *dans un contexte d'effritement de l'autorité de l'Etat, de délégitimation de l'Etat ponctuée par des révoltes identitaires, cette entreprise risque de conduire l'Etat à la dislocation* »¹⁰²¹.

L'accord d'Alger II qui bascule le Mali dans « *ethno-territorialisation* » des régions du nord a pour but d'ériger un territoire autonome, voire indépendant dans la durée, avec les Touaregs aux commandes »¹⁰²². De plus, l'accord autorise chaque région à choisir la dénomination qui lui sied.

Par ailleurs, le volet sécuritaire de l'accord renferme des dispositions attentatoires aux prérogatives de l'Etat en matière de maintien de l'ordre public. En effet, l'accord stipule que dans les régions du nord, que « *les forces redéployées devront inclure un nombre significatif de personnes originaires des régions du Nord* ». Cet article constitue une entorse à la constitution.

Ainsi, « *Aucun de ces textes n'a réussi à restaurer la paix, la stabilité dans le Nord du Mali [...]. Plus des concessions leur sont faites, plus les rebelles se radicalisent, exigent*

¹⁰¹⁹ André Bourgeot, 2020, op.cit.

¹⁰²⁰ Ibid.

¹⁰²¹ Aly Tounkara, 2023, op.cit., p.121.

¹⁰²² Ibid. p.93.

davantage »¹⁰²³. En réalité, ces accords se suivent et se ressemblent : ils portent tous atteinte aux prérogatives de la puissance publique.

b) De l'inconstitutionnalité des accords

*« Les autorités maliennes ont signé des accords qu'un État sérieux n'aurait signés »*¹⁰²⁴.

Si les accords de paix n'ont pas pu être intégralement appliqués, c'est parce qu'ils sont inconstitutionnels, presque inapplicables ou l'Etat n'a pas eu le temps de les appliquer. En effet, les rébellions de 2006, 2007-2009 et celle de 2012 ont été déclenchées par les rebelles au motif du non-respect des accords antérieurs par l'Etat malien.

Les autorités maliennes semblent avoir fait sienne la maxime de l'Abbé C. LOYER : *« Les Touareg étant inabornables par la force, il ne restait plus, pour les réduire, que la voie- lente il est vraie, mais beaucoup plus sûre des négociations »*¹⁰²⁵. Mais toutefois, en signant des accords qui violent la constitution malienne, les dirigeants maliens ont non seulement agi illégalement mais ont également encouragé indirectement la rébellion à adopter une posture maximaliste.

Les accords de Tamanrasset, le Pacte National et l'accord de 2006, d'Alger de 2015 recèlent tous de dispositions anticonstitutionnelles car ils portent atteinte aux attributs de la souveraineté nationale et ne peuvent aboutir qu'à la démilitarisation et la désétatisation du septentrion malien.

Outre, l'accord de 2015 n'a pu pas être appliqué intégralement car il nécessitait une révision de la constitution de 1992. De ce fait, les autorités maliennes ont signé un accord inconstitutionnel, or, en principe c'est l'accord qui devrait se conformer à la constitution et non l'inverse¹⁰²⁶. Mais, malheureusement, c'est désormais la tendance en Afrique, *« outre leur inconstitutionnalité, les accords politiques affaiblissent l'effort de construction de l'Etat de droit sur le continent, en ce qu'ils imposent une pratique qui met le droit en marge des préoccupations politiques. Ils ouvrent une voie à d'intempestives revendications sociales et politiques qui ne cessent de se produire en marge de la légalité constitutionnelle »*¹⁰²⁷.

De surcroît, l'Accord de 2015 souffre d'invalidité juridique sur la forme. En effet, *« un accord international se voit privé de sa validité juridique dès lors qu'une des parties a fait ou fait usage*

¹⁰²³ Choguel Kokalla Maïga, Issiaka Ahmadou Singaré, 2018, p.126.

¹⁰²⁴ Ibid. p.200.

¹⁰²⁵ Abbé C. Loyer, Les Touaregs, Benjamin Duprat, 1863, p.9.

¹⁰²⁶ L'hostilité de la population à réviser la constitution pour satisfaire les doléances de la rébellion a entraîné des manifestations et une crise politique liée à la gestion calamiteuse de l'Etat, de la rébellion, du terrorisme et aux résultats des élections législatives contestées de 2020. Le président IBK sera renversé le 18 août 2020 par un coup d'Etat du CNSP (Comité National pour le Salut du Peuple) mené par le colonel Assimi Goïta.

¹⁰²⁷ Ibrahim Moumouni, Les accords de Paix en Afrique de l'illégalité juridique à la paralégalité plurielle in Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'étranger, 2018, N°1, p.233-264.

*de violence pour contraindre l'autre partie à négocier »*¹⁰²⁸. Or, les rébellions touarègues au Mali ont recours à la lutte armée pour imposer à l'Etat malien leurs diktats.

De l'autre le MNLA peut difficilement se prévaloir juridiquement de l'étiquette « Mouvement de libération nationale » car « le vocable «Mouvement de libération nationale » n'est accordé en droit international qu'à des mouvements qui luttent pour la libération d'un peuple soumis à une domination coloniale »¹⁰²⁹. Indubitablement, l'Etat malien n'est pas un Etat colonial et de ce fait, la rébellion touarègue au Mali n'entre pas stricto sensu dans le cadre d'une décolonisation¹⁰³⁰. On est dans le cas d'un groupuscule issu d'une minorité qui agresse un Etat souverain.

Ainsi, d'un point de vue juridique, les textes signés par les autorités maliennes dans le cadre des accords de paix contreviennent à la légalité constitutionnelle.

Section 7 : Taxinomie des groupes armes et leurs figures historiques au nord du Mali

*« La rébellion a toujours eu comme principal moteur la lutte contre l'Etat central, mais elle a tendance sur le long terme à se diviser sur la stratégie et la direction à suivre »*¹⁰³¹.

La première rébellion (1963-1964) était exclusivement composée de Kel Adagh. De ce fait, le conflit était limité dans la région de Kidal. Cependant, les rébellions postérieures ont vu la participation d'autres groupes touaregs et des tribus arabes et maures et quelquefois avec l'implication de groupuscules sédentaires. Néanmoins, le noyau dur et central des rébellions est constitué de Touaregs, de Maures et d'Arabes.

Outre, toutes les rébellions, excepté la première, ont éclaté sur des bases tribales et ethniques. *« [...] tous les Touaregs ne sont pas des rebelles et ne souhaitent pas la partition du Mali, mais que ceux qui se soulèvent ne parviennent pas à s'accorder entre eux. En effet, s'ils sont soudés dans la lutte pour affronter l'armée malienne, en réalité ils sont divisés sur les objectifs à atteindre et sur le mode opératoire, tandis qu'au sein de leurs mouvements il subsiste des rivalités pour des questions de chefferies et de leadership »*¹⁰³². De surcroît, les Touaregs ne sont pas majoritaires dans le nord du Mali¹⁰³³.

Par ailleurs, depuis la deuxième rébellion (1990-1996), chaque rébellion a donné naissance ou à la réactivation de milices communautaires (Songhoy, peulh, touareg, arabe). Ces milices ont

¹⁰²⁸ Ibid.

¹⁰²⁹ Ibid., citant V.Dabone Z. « international law : armed groups in a state-centric system », international review of the Red Cross Juin 2011, Vol.93, n° 882, p.395 à 424 et Salmon J.(dir), Dictionnaire de droit international, p.707.

¹⁰³⁰ Il n'y a pas d'éléments factuels et même juridiques qui permettraient de qualifier l'Etat malien d'Etat colonial. Cf. A. Bourgeot, 2020, op.cit. Aussi Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.70-71.

¹⁰³¹ Thomas FLICHY (dir.), 2013, op.cit., p.44.

¹⁰³² Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.144.

¹⁰³³ Nicolas Normand, 2022, op.cit., p.71 «Les populations du septentrion malien sont d'ailleurs majoritairement non touarègues et, historiquement, ont beaucoup souffert des razzias opérées par les nomades touaregs de diverses tribus, s'affrontant aussi entre elles ».

des liens avec l'appareil sécuritaire. Elles jouissent indéniablement de l'onction de l'Etat à travers un appui matériel, financier et humain.

A) Des rébellions, facteur de la fragmentation tribale et communautaire

« There are two groups of Ifoghas: Those who are loyal to Zeyd and those who are loyal to Intalla. To us, who are loyal to Zeyd, Intalla is reprehensible and we formally condemn his position since he does follow us. We regret that our tribe is divided into two equal groups between Zeyd and Intalla. In fact, we have seen that all the Ifoghas fractions of the South and West follow Intalla while those of the North and East follow Zyed »¹⁰³⁴.

En effet, même la première rébellion menée exclusivement dans l'Adagh et par des Kel Adagh donna lieu à une fracture au sein de cette confédération entre les loyalistes de l'Amenokal Intalla et les insurgés dont le leader est son frère Zyed.

Les rébellions ont dégénéré en conflits intra tribaux (entre aristocrates et entre aristocrates et roturiers...), intertribaux et inter communautaires. Elles ont réveillé des querelles anciennes. Le positionnement des tribus par rapport à l'Etat est tributaire de leurs intérêts ou du leader du moment. La multiplication des groupes est corollaire aux enjeux économiques, politiques et sécuritaires.

a) 1963-1964 : une première rébellion incarnée par un mouvement et des leaders

« The first Tuareg rebellion began in northern Mali in early 1962 with small, "hit and run" raids against government targets. The attacks escalated in size and destructiveness through 1963, resulting in very unsettled conditions in the Tuareg-populated north.... While estimates of their numbers are highly speculative, it is unlikely that rebel combatants ever numbered more than about 1,500»¹⁰³⁵.

Cette première rébellion touarègue fut, à proprement parler, une insurrection des Kel Adagh. Elle était portée par des figures emblématiques, parmi lesquelles le frère du chef de la confédération Kel Adagh. Toutefois, les notions de « nation » et d'« État » demeuraient largement étrangères à la mentalité de la plupart des Touaregs¹⁰³⁶, ce qui explique le faible

¹⁰³⁴ Lecocq, J. S. (2002), op.cit. « Il existe deux groupes d'Ifoghas : ceux qui sont fidèles à Zeyd et ceux qui sont fidèles à Intalla. Pour nous, qui sommes fidèles à Zeyd, Intalla est répréhensible et nous condamnons formellement sa position puisqu'il nous suit. Nous regrettons que notre tribu soit divisée en deux groupes égaux entre Zeyd et Intalla. En fait, nous avons vu que toutes les fractions Ifoghas du Sud et de l'Ouest suivent Intalla tandis que celles du Nord et de l'Est suivent Zyed ».

¹⁰³⁵ Kalifa Keïta, Lieutenant-Colonel, 1998, op.cit. « La première rébellion touarègue a commencé dans le nord du Mali au début de 1962 avec de petits raids de type « délit de fuite » contre des cibles gouvernementales. Les attaques se sont intensifiées en ampleur et en caractère destructeur jusqu'en 1963, entraînant des conditions très instables dans le nord peuplé de Touareg.... Même si les estimations de leur nombre sont hautement spéculatives, il est peu probable que le nombre des combattants rebelles ait jamais dépassé 1 500 environ ».

¹⁰³⁶ Lecocq, J. S. (2002), op.cit.

degré de structuration politique du mouvement. Cette absence de cohérence interne laisse supposer une influence extérieure dans sa conduite. L'insurrection parvint néanmoins à rallier une partie de la population locale, mécontente des réformes imposées par l'État malien dans l'Adagh au lendemain de l'indépendance, notamment la fiscalité, le code du mariage de 1962 et les contrôles douaniers. Cependant, l'armée malienne réussit à juguler la révolte sans recourir à la signature d'un accord. Les rebelles, réfugiés en Algérie et au Maroc, furent extradés vers le Mali où ils furent jugés et condamnés

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la composition tribale des mouvements instigateurs ainsi que leurs leaders, leurs idéologies et leurs objectifs.

Acronyme, année création	Intitulé et nombre d'adhérents	Tribus affiliées	Leaders	Objectif(s) / Idéologie
MTLABN ¹⁰³⁷ , 1963	Mouvement Touareg de Libération de l'Adagh et de la boucle du Niger ¹⁰³⁸ ; 1500 combattants	Kel Adagh	● Zeyd Ag Attaher ● Elladi Ag Alla ● Younes Ag Youba ● Mohamed Aly Ag Attaher Insar ● Ikhlou Saloum	Sécessionnisme / indépendance, création d'un Etat Touareg au Nord du Mali

b) 1990-1996, une deuxième rébellion polycéphale et tribalisée : l'ère de la milicisation

« Mais en fait la dissidence au sein du mouvement rebelle des Touaregs maliens renvoie aussi à des conflits beaucoup plus anciens. Il semble que les différences politiques ou les divergences entre individus se soient ramifiées entre des groupes de parenté entre tribus et confédérations. Actuellement le avec sa base Bughassa est dominé par les Ifoghas Kel Adagh ARLA basée Tigharghar est dominée par autres Kel Adagh surtout des Idnan des Iregenatan et des Imghad de Adagh. Enfin le FPLA avec la base de Tin Taykaren est dominé par des groupes qui habitent entre Gao et Kidal des Shaman-amas Dawssahak et autres »¹⁰³⁹.

¹⁰³⁷ Cet acronyme n'est pas une dénomination officielle du mouvement.

¹⁰³⁸ Clotilde Barbet, 2015, op.cit. p.43.

¹⁰³⁹ Klute Georg, 1995, op. Cit.

Le MPLA est le mouvement politico-militaire à l'origine de la rébellion de 1990. Cependant, le mouvement s'est scindé en quatre (4) branches militaro-politiques (FPLA, ARLA, FIAA, MPA). L'action de ces quatre fractions était coordonnée par un secrétariat commun, sous le nom de Mouvement et Front Unifié de l'Azawad (MFUA). Zahaby Ould Sidi Mohamed était le porte-parole de ces mouvements, il en avait le « plein mandat »¹⁰⁴⁰.

Les divergences sont d'ordre idéologique (politique), tribal, statutaire et communautaire. En effet, le MPA à dominante aristocratique a rallié le parti au pouvoir (ADEMA), le groupe ARLA était affilié au parti d'opposition CNID. En effet, le MPA en s'alliant avec le pouvoir voulait maintenir la dominante politique de l'aristocratie tandis que l'ARLA cherchait à la renverser¹⁰⁴¹. Les Imghad de l'ARLA étaient plus radicaux.

Outre, la rébellion touarègue a éclaté au Niger et au Mali. Elle durera presque six ans (29 juin 1990- 27 mars 1996).

Le tableau ci-dessous renseigne sur la rébellion touarègue de 1990-1996¹⁰⁴²

Acronyme	Intitulé et effectifs	Tribus affiliées	Leader(s)	Objectif(s) / Idéologie
MPLA	Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad	Kel Adagh	Iyad Ag Ghali	Indépendantisme / sécessionnisme Création Etat de l'Azawad
ARLA	Armée révolutionnaire de Libération de l'Azawad 400 combattants	- Abderrahmane Ag Ghalla - El Hadj Ag Gamou - Sidi Mohamed Ag Ichrach	Imghad Imidighan Kel Gossi Iklan	Détribalisation / déféodalisation avènement d'une société sans classe
FIAA	Front Islamique	Arabes	Melainine Ould Badi, Ahmed Ould	Défense des intérêts tribaux

¹⁰⁴⁰ Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.223.

¹⁰⁴¹ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p. 40, 44.

¹⁰⁴² Ce tableau est une reprise des travaux de Clotilde Barbet, 2015, p.146-147 et complété par des informations des ouvrages Attilio Gaudio, 1992, op.cit., p.195, de Joseph de Benoist, 1998, op.cit., p223

	Arabe de l'Azawad 100 combattants	Maures, Kountas et d'éléments du Polisario	Sidi Mohamed Boubacar Sadeck Ould Mahmoud	
FPLA	Front Populaire de Libération de l'Azawad	Mohamed Ag Ghissa Zeidan Ag Sidalamine	Chamanamas Kel Ansar	Défense des intérêts tribaux
MPA ¹⁰⁴³	Mouvement Populaire de l'Azawad 1000 combattants	Kel Adagh (Kel Afella)	Iyad Ag Ghali Bilal Ag Saloum	Défense des intérêts tribaux, maintenir la suprématie politique de l'aristocratie.

Cependant, des milices communautaires ont émergé à cause d'une part des exactions des rebelles et d'autre part pour profiter des avantages des accords de paix.

La première milice créée est le Mouvement Patriotique Ganda Koi (MPGK) en 1994 par un Muhammad n'Tissa Maïga. Elle était composée de Songhoy, de Peulh, de Bozo et de Bellah.

Les Bellah « Touaregs noirs » créèrent également une milice. En effet, « *Les Bellahs tentent à leur tour d'entrer dans le conflit en créant en mai 1994 le Mouvement pour l'éveil du monde Bellah, lequel intègre aussi les Haratines (anciens esclaves des Maures). C'est le réveil des « damnés de la terre » qui ne veulent être confondus ni avec les Touaregs ni avec les Maures dont ils ont assimilé les coutumes et la langue avec les Songhaïs, eux-mêmes grands esclavagistes en leur temps. Parce qu'ils se considèrent comme les grands exclus du Pacte National alors qu'ils représentent la majorité de la population [...]* »¹⁰⁴⁴.

c) 2006 : un quadriumvirat en rébellion contre l'Etat

« [...] Ibrahim Ag Bahanga mobilisait les jeunes Touaregs qui n'ont pu s'enrôler dans l'armée du Mali ni être intégrés à la fonction publique. Dans la nuit du 22 au 23 mai 2006, il réunit Iyad Ag Ghali, Hassan Ag Fagaga et Amada Ag Bibi dans l'Adrar Tigharghâr, la plus haute

¹⁰⁴³ Le mouvement a abandonné le la lettre « L » de son sigle suite aux négociations avec le gouvernement.

¹⁰⁴⁴ Anne Saint-Girons, 2008, op.cit., p.57.

montagne de l'Adrar des Ifoghas (Nord du Mali). Les quatre hommes décidèrent de fonder l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC). Dès le lendemain, ils attaquent Kidal et Ménaka. Sa stratégie reposait sur les anciens militaires Touaregs entrés dans l'armée malienne en faveur du Pacte national signé en 1992 et qui dirigeront les jeunes recrues sur le terrain. Les villes de Kidal et Ménaka sont intégralement pillées, les bâtiments publics saccagés et de nombreux fonctionnaires sont tués y compris au plus haut niveau de l'administration locale »¹⁰⁴⁵.

Cette rébellion est l'œuvre de quatre (4) hommes : Iyad Ag Ghali, Hassan Ag Fagaga, Ibrahim Ag Bahanga et Ahmada Ag Bibi. Tous appartiennent à la confédération Kel Adagh et à la tribu des Ifoghas. Le premier est issu de la fraction Erayakane ou Irayyaken tandis que les trois autres sont membres de la fraction Ifergoumissen.

Bien que la rébellion n'ait duré que quelques mois et ait été suivie par la signature de l'accord d'Alger en 2006, celui-ci n'a pas suffi à instaurer une paix durable. En effet, quelques mois seulement après sa conclusion, les rebelles reprirent les armes, inaugurant ainsi la quatrième rébellion touarègue de l'ère postcoloniale au Mali. Cette reprise rapide des hostilités illustre à la fois la fragilité des mécanismes de règlement mis en place et la persistance des griefs structurels à l'origine du conflit.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations importantes relatives à cette rébellion.

Acronyme Année de création	Intitulé Effectifs	Tribus affiliées	Leader(s)	Objectif(s) Idéologie
ADC /Mai 2006	Alliance Démocratique du 23 mai pour le changement, 2000 combattants ¹⁰⁴⁶	Kel Adagh	● Iyad Ag Ghali ● Ibrahim Ag Bahanga ● Hassan Ag Fagaga ● Ahmada Ag Bibi	Application du Pacte National

¹⁰⁴⁵ Souleymane Doumbia, 2023, op.cit. p.81.

¹⁰⁴⁶ Hassan Fagaga in Jeune Afrique, Publié le 29 mai 2006 [En ligne] <https://www.jeuneafrique.com/61684/archives-thematique/hassan-fagaga/>, consulté le juillet 2024.

d) 2007-2009 : une rébellion pan-touarègue

« Les liens de parenté entre les membres des groupes rebelles, jouent également un rôle fondamental dans la constitution des mouvements, et expliquent en partie la force et la popularité de certains d'entre eux. Ainsi par exemple, Ibrahim Ag Bahanga membre fondateur de l'ATNM a été rejoint en 2007 par son cousin Hassan Ag Fagaga, ancien lieutenant-colonel de la Garde nationale et signataire des accords d'Alger en 2006, et par son beau-père, Hama Ag Sid 'Ahmed, qui en devient le porte-parole. Iyad Ag Ghali a quant à lui de nombreux cousins [...] »¹⁰⁴⁷.

Les rébellions fonctionnent sur des réseaux tribaux, matrimoniaux et amicaux. En effet, les leaders recrutent dans leur fraction et dans les fractions alliés. Cette rébellion (7 février 2007 au 7 octobre 2009) est considérée comme la continuité de celle de 2006. De ce fait, dans la littérature certains auteurs la considèrent comme la seconde phase de la troisième rébellion. La rébellion qui éclate à peine sept ans après la signature de l'accord de paix du 6 juillet 2006 illustre la fragilité de ce compromis, les rebelles n'ayant jamais véritablement déposé les armes. La continuité des acteurs est révélatrice de cette dynamique : deux des trois chefs de l'insurrection, Ibrahim Ag Bahanga et Hassan Ag Fagaga, avaient déjà été au cœur du soulèvement précédent, tandis que le troisième, Hama Ag Sidi Ahmed, beau-frère du premier, en prolongeait la logique de réseaux familiaux et clientélistes¹⁰⁴⁸.

Cette rébellion a été déclenchée par une alliance politico-militaire (ATNM) des Touaregs maliens de l'ADC et nigériens MJN (Mouvement des Nigériens pour la Justice) d'Aghali Alambo. Toutefois, ils furent défaits militairement par les armées maliennes et nigériennes.

Cependant, le gouvernement malien s'est appuyé sur des paramilitaires arabes commandés par l'officier Mohamed Abderrahmane Ould Meydou et Lamana Ould Mohamed Yahie Ould Bou et des milices Touaregs Imghad « Delta Force » ou « Milice Delta » sous la direction de l'officier El Hadj Gamou. La milice Gando Koy « maîtres terriens » sera réactivée et une nouvelle milice Ganda Izo « les enfants du pays » à dominante Songhoy et peul naquit de la scission de la première¹⁰⁴⁹.

Acronyme Année de création	Intitulé Effectifs /	Tribus affiliées	Leader(s)	Objectif(s) Idéologie /

¹⁰⁴⁷ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.83.

¹⁰⁴⁸ Ibid. p.148.

¹⁰⁴⁹ Mathieu PELLERIN, Les groupes d'autodéfense, pompiers pyromanes du sahel, Notes de l'IFRI, Centre Afrique Subsaharienne, décembre 2022, p.8. [En ligne]
https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/pellerin_groupes_autodefense_sahel_2022.pdf

ATNMC, septembre 2007	Alliance des Touaregs du Nord-Mali pour le Changement	Kel Adagh à dominante Ifoghas	• Ibrahim Ag Bahanga • Hassan Ag Fagaga	Rejet de l'Accord de d'Alger 2006
ATNM, juillet 2007	Alliance Touareg Niger- Mali	Union politico- militaire de Touaregs Kel Adagh et de Touaregs nigériens	Ibrahim Ag Bahanga, Hassan Ag Fagaga, Aghali Alambo	Demande d'un statut particulier reconnaissant la spécificité culturelle, sociale, politique des Touaregs

e) 2012 : Une cinquième rébellion entre internationalisation et nuée de mouvements

« [En 2012] MNLA [...] avait opéré des recrutements au sein des jeunes sédentaires de Gao et de Tombouctou, qu'il avait déplacé dans cette zone. Il a essayé de ressusciter le mouvement et le sentiment Tamasheq, avec pour ambition de fédérer l'ensemble des Mouvements et d'assurer le contrôle de toute la Zone Est du nord du Mali »¹⁰⁵⁰.

La rébellion touarègue de 2012 est sans précédent : elle a provoqué la défaite de l'armée et l'effondrement de l'Etat au nord, la proclamation de l'Etat d'Azawad, l'instauration de la charia au nord, l'intervention militaire française avec l'opération Serval et le déploiement de casques bleus (MISMA, MINUSMA). De ce fait, elle est marquée par une ingérence étrangère plus grande.

Cette victoire militaire des rebelles a été possible grâce à des concours de circonstances malheureuses : le coup d'Etat du 22 mars 2012 et les dissensions au sein de l'armée, la coalition hétéroclite des rebelles et des groupes terroristes et fanatiques (Aqmi, Ansar dine du Touareg Iyad Ag Ghali, MUJUAO¹⁰⁵¹...). Outre, la qualité et la quantité de l'armement des groupes

¹⁰⁵⁰ Nourredine Ayadi, 2024, op.cit. p.80.

¹⁰⁵¹ Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest né dans la crise malienne de 2012, d'une scission d'Aqmi. Il fut fondé par les Hamada Ould Mohamed Kheirou. Il était composé d'arabes Lemhars du Tilemsi, de sahraouis, de Peuls de Gao, de Macina. Certains de cadres deviendront les membres fondateurs de l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS).

rebelles pillés dans l'armurerie colonel Kadhafi (dont le régime a été anéanti par l'intervention occidentale) ont également joué un rôle prépondérant.

Parmi les tribus touaregs instigatrices de cette rébellion, il y a les Ifoghas, les Chamanamas, les Daoussak, auxquelles il faut ajouter des tribus arabo-maures et touaregs de la région de Tombouctou, ainsi que quelques jeunes sédentaires de Gao. Cependant, les tribus touaregs Imghad sont restées loyales à l'Etat.

Tableau ci-dessous répertorie les mouvements, leur affiliation idéologique et leurs leaders

1052

Acronyme /Année création	Intitulé et effectifs	Tribu	Leader(s)	Objectif(s) / Idéologie
MNLA 16 Novembre 2012	Mouvement National de Libération de l'Azawad 2000 combattants ¹⁰⁵³	Kel Adagh Daoussak Chamanamas	Bilal Ag Cherif (chef politique) Mohamed Ag Najem (chef militaire) Sidi Mohamed Ag Saghid, Hama Ag Mahmoud	Indépendance de l'Azawad
CPA, 18 mars 2014	Coalition pour le Peuple de l'Azawad 500 combattants ¹⁰⁵⁴	Kel Antessar	Ibrahim Ag Asseleh, Mohamed Assaleh, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun	Nationalisme azawadien, autonomie de l'Azawad
FNLA 2012	Front National de Libération de	Arabes	Mohamed Lamine Ould Sidad	Idéologie bicéphale / Mouvement bicéphale /

¹⁰⁵² Ce Tableau est une reprise partielle des travaux de C. Barbet, 2015, p.148-149 complété et mis à jour avec d'autres sources entre autres : 1- Baba Ahmed, Le Mali : le business du cantonnement ? in Jeune Afrique, 29 avril 2016, <https://www.jeuneafrique.com/321987/politique/mali-business-cantonnement/>

¹⁰⁵³ Baba Ahmed, 2016, op.cit.

¹⁰⁵⁴ Ibid.

	l'Azawad, 500 combattants		Sidi Brahim Ould Sidati	opposition à l'indépendance de l'Azawad et à l'application de la charia
FPA, septembre 2012	Front Populaire de l'Azawad		Hassane Ag Mehdi ¹⁰⁵⁵	Autonomie de l'Azawad
Ansar dine	Ansar dine « Les Défenseurs de la religion », 3000 combattants en 2013 ¹⁰⁵⁶	Touaregs, Arabes, Peulhs, Songhoy, éléments étrangers	Iyad Ag Ghali	Etablissement d'un Etat islamique au Mali, mouvement non indépendantiste
MIA (01. 2013-05-2013)	Mouvement Islamique de l'Azawad, 500 combattants	Touaregs Ifoghas	Alghabass Ag Intalla	Indépendance de l'Azawad et application de la Charia
HCUA, mai 2013	HAUT Conseil pour l'Unité de l'Azawad 400 à 600 combattants ¹⁰⁵⁷	Essentiellement composé de Touaregs Ifoghas	Mohamed Ag Intalla, Alghabass Ag Intalla, Cheick Ag Aoussa, Moussa Ag Jikod	Autonomie de l'Azawad et tendance islamiste
MAA	Mouvement Arabe de l'Azawad, 500 combattants	Arabes	Mohamed el-Maouloud Ramadan	Autonomie de l'Azawad

¹⁰⁵⁵ Alias Jimmy le rebelle, c'est un ancien colonel de la douane malienne.

¹⁰⁵⁶ Jean-Paul Mari, Mali. Qui sont les islamistes touaregs d'Ansar Dine, Publié le 15 Janvier 2013 in Le Nouvel Obs. [En ligne] [https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-au-mali/20130115.OBS5392/mali-qui-sont-les-islamistes-touaregs-d-ansar-dine.html?_staled =](https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-au-mali/20130115.OBS5392/mali-qui-sont-les-islamistes-touaregs-d-ansar-dine.html?_staled=)

¹⁰⁵⁷ Baba Ahmed, 2016, op.cit.

MSA, 02 septembre 2016	Mouvement pour le salut de l’Azawad, 3000 combattants ¹⁰⁵⁸	Touareg Daoussak (MSA-D) ¹⁰⁵⁹ Touareg Chamanmass (MSA-C)	Moussa Ag Acharatoumane, Assalat Ag Habi	Autonomie du nord du Mali (Azawad)
CSP ¹⁰⁶⁰ , 06 mai 2021 au 30 novembre 2024	Cadre Stratégique Permanent	Composition hétérogène (Touareg, Arabe)	Bilal Ag Acherif, Alghabass Ag Intalla, Mohamed Ag Najem, Achafghi Ag Bohada	Autonomie, indépendance de l’Azawad
FLA, 30 Novembre 2024	Front de Libération de l’Azawad	Composition ethnique et tribale hétéroclite mais à dominante kel Adagh(Ifoghas), Arabe, Imghad	Bilal Ag Acherif, Alghabass Ag Intalla, Mohamed Ag Najem,	Indépendance de l’Azawad

Cette liste des groupes armés arabo-touaregs, qu’ils soient autonomistes, indépendantistes ou islamistes, actifs au nord du Mali, demeure non exhaustive. Ce foisonnement s’explique avant tout par la recherche d’intérêts personnels ou communautaires — qu’il s’agisse de l’ethnie, de la tribu ou de la fraction. Chaque groupe et chaque leader cherche à se positionner afin de capter, à son profit et à celui de sa communauté, les avantages statutaires et matériels liés aux accords de paix signés avec le gouvernement.

Par ailleurs, il convient de souligner l’émergence de plusieurs milices, parmi lesquelles le GATIA (Groupe d’Autodéfense Touaregs Imghad et Alliés), créé sous l’égide du général El Hadj Gamou et fort d’au moins 500 hommes ; le MAA (Mouvement Arabe de l’Azawad), pro-Mali, comptant environ 2 000 combattants ; ou encore le CMFPR2 (Coordination des

¹⁰⁵⁸ Ibid.

¹⁰⁵⁹ Ce mouvement avait intégré la CMA (Coordination des mouvements de l’Azawad). Il s’est toutefois éloigné pour se rapprocher du gouvernement.

¹⁰⁶⁰ Le CSP ou CSP-PSD (Cadre Stratégique Permanent pour la paix, la sécurité le développement). Le mouvement fut rebaptisé en avril 2024 en cadre Stratégique pour la défense du peuple de l’Azawad (CSP-DPA). Ce mouvement est une coalition de plusieurs mouvements : CMA, MNLA, HCUA, MAA, Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d’Alger. Il est remplacé par le FLA.

Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance, regroupant Ganda Izo et Ganda Koi), qui aligne entre 700 et 800 combattants¹⁰⁶¹.

Conclusion chapitre III

« Au Mali comme au Niger, ces rébellions sont le fait d'une petite élite politico-militaire [...] sans légitimité électorale [...], alors que la majorité des Touaregs ne cautionne ni n'approuve leurs revendications et la lutte armée. Ces populations [...] sont les premières victimes de leurs agissements [...]. De plus, elles ne sont jamais consultées dans les négociations de paix [...], alors que les notables [...] ainsi que divers représentants des populations auraient dû y être associés. Beaucoup de Maliens critiquent ce dialogue unilatéral avec les seuls responsables rebelles [...]. Pour ces Maliens, les concessions [...] sous la forme d'un retrait progressif de l'État du Nord Mali, sont à l'origine du cycle de rébellions et de surenchères [...], et finalement de la crise actuelle »¹⁰⁶².

À travers ce chapitre, nous avons d'abord déconstruit les six arguments apologétiques qui constituent les principaux outils du *soft power* des rebelles touaregs et de leurs soutiens étrangers. Ensuite, nous avons présenté une cartographie sociopolitique des groupes armés du nord du Mali, en montrant que les rébellions se fragmentent systématiquement en une multitude de factions politico-militaires, sur fond de divergences ethniques, tribales, religieuses ou politiques. Ces dissensions naissent également des avantages matériels et symboliques (ressources économiques, rétribution de postes, bénéfices liés aux accords de paix).

Par ailleurs, l'analyse a mis en évidence les insuffisances du *soft power* diplomatique et communicationnel de l'État malien, caractérisées par une quadruple incapacité : incapacité à défendre et préserver les intérêts fondamentaux de l'État lors des négociations, incapacité à faire arrêter et extraditer les chefs rebelles, incapacité à isoler diplomatiquement les insurgés et incapacité à déconstruire les six arguments apologétiques. En face, la paradiplomatie et la stratégie communicationnelle des rebelles constituent leurs principaux atouts : si le mensonge peut être une arme politique, ils en ont fait un usage efficace, parvenant à imposer leur narratif dans l'opinion internationale. Il convient toutefois de souligner que leurs soutiens extérieurs sont aussi motivés par des enjeux idéologiques (ethnocentrisme, prosélytisme) et géostratégiques (ressources, contrôle territorial), plus que par la quête de vérité.

L'étude a montré que, si l'État malien est loin d'être irréprochable, les arguments invoqués pour légitimer les rébellions apparaissent fragiles, voire infondés. Premièrement, l'histoire touarègue, jalonnée par de multiples vagues d'émigration vers le Mali septentrional, invalide toute prétention à l'autochtonie. Deuxièmement, l'argument de la marginalisation ou de la ségrégation est largement fabriqué : en réalité, les Touaregs bénéficient d'une

¹⁰⁶¹ Baba Ahmed, 2016, op.cit.

¹⁰⁶² Emmanuel Grégoire, "Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures", *EchoGéo* [Online], Sur le Vif, Online since 03 July 2013, connection on 28 October 2024. URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/13466>; DOI: <https://doi.org/10.4000/echogeo.13466>

surreprésentation politico-institutionnelle, économique et sociale au Mali. Troisièmement, le postulat de l'État spoliateur — qu'il s'agisse de spoliations financières, minières ou agraires — ne résiste pas à l'analyse : les recettes fiscales en zone touarègue sont dérisoires et les services publics y sont financés par la solidarité nationale ; la région est quasiment dépourvue d'industrie extractive ; enfin, aucune razzia foncière systématique n'a été observée.

Quatrièmement, concernant l'accusation d'État oppresseur fondée sur des violations des droits de l'homme, il ressort que les torts sont partagés. Les rebelles se sont illustrés par une violence extrême et des crimes abominables, tandis que l'armée malienne, engagée dans une guerre contre-insurrectionnelle pour laquelle elle était mal préparée, a également commis des exactions. Toutefois, celles-ci n'ont pas été systématiques et ne présentent pas l'ampleur souvent relayée par la presse internationale.

Cinquièmement, l'argument de l'« État arlésien », qui attribue les rébellions aux affres du sous-développement dans le septentrion malien ne tient pas davantage. Comme l'a relevé Clotilde Barbet, *« si les gouvernements maliens successifs ne sont jamais réellement parvenus à mettre fin aux rébellions touarègues, ce n'est pas à cause de leur manque de volonté d'investir dans le Nord. Les raisons sont ailleurs »*¹⁰⁶³. Le discours misérabiliste des rebelles touaregs, qu'ils tendent à instrumentaliser à des fins de légitimation politique, ne coïncide pas avec la réalité socio-économique locale, souvent plus nuancée que ne le laisse entendre leur rhétorique revendicative¹⁰⁶⁴.

Enfin, s'agissant de l'argument de l'« État parjuteur », fondé sur le reproche de non-respect des accords de paix, l'étude a montré que, malgré leur caractère inconstitutionnel, ces accords ont toujours été appliqués, au moins partiellement, par l'État malien.

En somme, cette analyse révèle que les six arguments apologétiques, bien qu'efficacement relayés par la propagande rebelle et leurs soutiens extérieurs, reposent sur des fondements fragiles et ne suffisent pas à légitimer durablement les rébellions touarègues.

Conclusion Partie II

*« Si les Etats n'ont pas d'amis, s'ils n'ont que des intérêts, à l'évidence, les Touaregs ne représentent aucun intérêt. Au contraire, ils ne présentent que des inconvénients : peu productifs et incontrôlables, ils sont de surcroît turbulents pour des raisons de survie et de justice sociale »*¹⁰⁶⁵.

Au fil de ces trois chapitres, nous avons montré que les rébellions touarègues au nord du Mali trouvent un terrain favorable dans les faiblesses structurelles de l'État malien. L'étude a mis en évidence une triple vulnérabilité : des fragilités congénitales de l'État, des déficiences de l'outil sécuritaire et des limites du dispositif diplomatique et communicationnel. Depuis l'indépendance, le Nord est soumis à une crise multidimensionnelle (rébellions, sécheresses,

¹⁰⁶³ Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.123-124.

¹⁰⁶⁴ Emmanuel Grégoire, 2006, op.cit.

¹⁰⁶⁵ André Bourgeot, 1990, op.cit.

invasions acridiennes, terrorisme...), ce qui souligne la nécessité pour l'État de renforcer sa présence dans cette région stratégique, véritable « *clé de l'unité et des ressources d'avenir* »¹⁰⁶⁶ du Mali.

Dans le premier chapitre, nous avons mis en lumière une quintuple incapacité de l'État : incapacité de l'« État importé » à s'imposer, incapacité à gérer la « question touarègue », incapacité des élites à élaborer un modèle politique endogène, incapacité à fournir les services sociaux de base et incapacité à répondre efficacement aux crises conjoncturelles. Ces dysfonctionnements institutionnels sont aggravés par la bureaucratie, le népotisme, le clientélisme et le néopatrimonialisme, autant d'entraves à toute véritable construction étatique. Ainsi, la « stabilité et l'apaisement » du Mali « *reposent sur une profonde modification du comportement de ses élites* »¹⁰⁶⁷.

Le second chapitre a montré que les faiblesses de l'appareil sécuritaire (armée, forces paramilitaires, services de renseignement), marquées par une infériorité numérique et matérielle, favorisent l'implantation de groupes armés séparatistes, de bandes criminelles et de réseaux narcoterroristes capables d'ébranler l'État. Ces inefficiences sont renforcées par des facteurs préjudiciables tels que la politisation insidieuse, la prévarication, la précarité des conditions et une formation insuffisante.

Enfin, le troisième chapitre a mis en évidence les limites du *soft power* diplomatique et communicationnel de l'État malien. Ces faiblesses ont permis aux rebelles touaregs de valoriser six arguments apologétiques, d'inscrire leur cause à l'agenda international, de fragiliser la position du gouvernement et de bénéficier de soutiens extérieurs diversifiés.

Ainsi, les rébellions touarègues révèlent un État malien structurellement faible et défaillant. Le problème majeur du pays réside dans la fragilité de ses institutions politico-administratives, sécuritaires et diplomatiques. Ces rébellions ne traduisent ni un antagonisme Noirs/Blancs ni un antagonisme Nord/Sud, mais bien l'incapacité de l'État à imposer son autorité sur l'ensemble de son territoire. Si les rebelles ont toujours échoué, c'est parce qu'ils n'ont obtenu ni l'adhésion de la majorité des Touaregs, ni celle des autres communautés du Nord. Ainsi, malgré leur victoire militaire en 2012, suivie de la proclamation de l'« État de l'Azawad », les indépendantistes n'ont pas réussi à construire un projet politique durable, faute de légitimité populaire. Ces rébellions sont donc l'œuvre d'individus animés par des visées ethnocentriques et instrumentalisés par des acteurs extérieurs, qui exploitent les faiblesses de l'État malien pour imposer, par les armes, des accords contribuant à sa déliquescence.

¹⁰⁶⁶ Abdoulaye Tamboura, *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques. Géopolitique d'une rébellion armée*, L'Harmattan, 2016, p. 232.

¹⁰⁶⁷ Kola Olugbade, « The Nigerian State and the Quest for a Stable Polity » *Comparative Politics*, vol. 24, n° 3, avril 1992, p.313 cité dans Marc-Antoine de Montclos, *Le Nigéria*, Éditions Karthala-IFRA, 1994, p.305.

Conclusion générale

« [...] si les acteurs parviennent à dépasser le cadre rétréci des combinaisons politiques tribales et du clientélisme des partis, si les gouvernements résistent à la tentation de la répression tous azimuts, et si les pays voisins ne s'en mêlent pas, sauf à proposer leurs services en tant que médiateurs, les conflits peuvent se résoudre par la voie pacifique, en faisant évoluer les politiques du centre vis-à-vis de la périphérie »¹⁰⁶⁸.

Rappel de la problématique de recherche

L'histoire contemporaine du Mali est marquée par la récurrence des rébellions touarègues, qui posent avec acuité la question de la fragilité de l'État et de son incapacité à assurer l'unité nationale. Depuis 1960, cinq insurrections successives dans le nord du pays traduisent la persistance d'un problème structurel, où se croisent enjeux identitaires, faiblesses institutionnelles et influences géopolitiques. Comprendre les causes profondes de ces crises constitue un enjeu scientifique mais aussi politique, tant pour la consolidation de l'État malien que pour la stabilité du Sahel.

Synthèse des résultats

Cette recherche a permis d'identifier trois variables explicatives majeures des rébellions touarègues : identitaire, institutionnelle et géopolitique. Toutefois, l'étude n'a traité exhaustivement que les deux premières.

- La variable identitaire, facteur incitateur

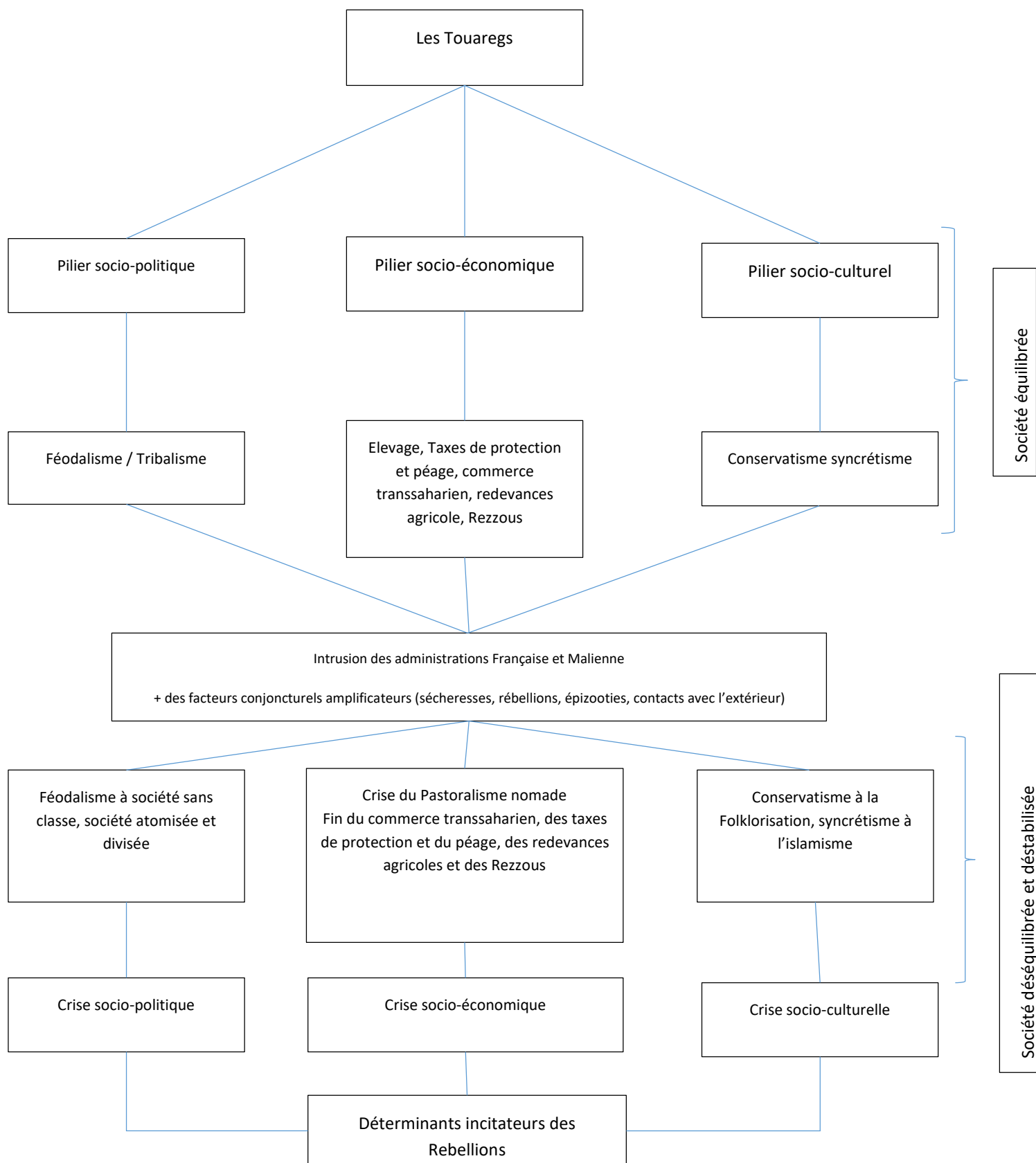
Au plan socio-politique, la société touarègue, structurée par un ordre féodal, a connu une profonde recomposition sous l'effet des intrusions coloniale puis postcoloniale. L'abolition partielle des hiérarchies, l'émancipation des anciens vassaux et l'effondrement progressif des privilèges aristocratiques ont fragilisé les fondements socio-politiques traditionnels. Ces bouleversements ont nourri frustrations, ressentiments et revendications, qui se sont cristallisés dans les mouvements rebelles.

Au plan socio-économique, l'effondrement progressif des piliers de l'économie traditionnelle touarègue a entraîné une désarticulation profonde des modes de subsistance. Les difficultés d'intégration dans l'économie monétaire moderne ont produit une catégorie marginalisée de "lumpen-nomades", dont une partie s'est insérée dans les circuits transnationaux de trafics illicites.

Au plan socio-culturel, la société touarègue a connu deux basculements majeurs : d'une part, la folklorisation d'éléments autrefois constitutifs du conservatisme social ; d'autre part, le passage du syncrétisme religieux à un islamisme rigoriste. Cette recomposition identitaire, entre mondialisation et radicalisation, alimente un profond malaise, dont les rébellions constituent une manifestation récurrente.

¹⁰⁶⁸ Anne Saint Girons, 2008, op.cit., p.137.

Ainsi, fragilisée, désarticulée et traversée par de multiples recompositions, la société touarègue apparaît particulièrement vulnérable aux instrumentalisations politiques, idéologiques et géopolitiques.



- La variable institutionnelle, facteur facilitateur

L'État malien se caractérise par une faiblesse structurelle multidimensionnelle qui constitue, de fait, un facteur facilitateur des rébellions touarègues.

D'abord, une quintuple incapacité originelle entrave la construction d'un État-nation viable et résilient : incapacité de l'État importé à s'imposer, incapacité des élites à construire un modèle politique endogène, incapacité à gérer la "question touarègue", incapacité à assurer les services sociaux de base et incapacité à répondre adéquatement aux crises conjoncturelles.

Ensuite, la fragilité de l'appareil sécuritaire, miné par le népotisme, la corruption, la politisation, la faiblesse numérique et matérielle, ainsi que l'inefficacité du renseignement, explique l'instabilité endémique du septentrion malien.

Enfin, la diplomatie et la communication déficientes de l'État ont permis aux insurgés et à leurs soutiens de diffuser un narratif justificateur fondé sur six arguments apologétiques (État colonisateur, ségrégationniste, spoliateur, oppresseur, arlésien, parjuteur). Pis encore, les insurgés ont su développer une paradiplomatie efficace qui fait désormais de l'ombre à la diplomatie malienne.

Schéma explicatif de la variable institutionnelle



Apports de la recherche

Sur le plan scientifique, cette recherche contribue à enrichir la compréhension des rébellions touarègues à travers trois apports principaux. Elle déconstruit les arguments apologétiques mobilisés pour légitimer ces insurrections, en démontrant leur caractère partiel ou infondé. Elle propose également une grille de lecture pluridisciplinaire et pluridimensionnelle, articulant les variables identitaires et institutionnelles. Enfin, elle met en lumière la corrélation entre la fragilité structurelle de l'État et la résilience des rébellions, confirmant ainsi le rôle déterminant des défaillances institutionnelles dans la récurrence des crises.

Ainsi, cette recherche souligne que les rébellions touarègues ne sont pas uniquement le produit de doléances légitimes, mais surtout l'expression d'une interaction entre recompositions identitaires, fragilités institutionnelles et instrumentalisation géopolitique.

Limites et ouverture

Il convient de souligner certaines limites. En effet, l'étude n'a pas pu explorer de manière exhaustive les enjeux géopolitiques contemporains des rébellions touarègues, lesquels peuvent être appréhendés à travers deux matrices principales : une matrice idéologique, fondée sur l'ethnocentrisme¹⁰⁶⁹ et le prosélytisme religieux¹⁰⁷⁰, et une matrice géoéconomique, centrée sur le contrôle des territoires¹⁰⁷¹ et l'appropriation des ressources¹⁰⁷². Ces dimensions éclairent les mobiles des ingérences d'acteurs extérieurs, qui se manifestent à travers des soutiens multiformes : politico-diplomatiques, médiatiques, logistiques et militaires. De surcroît, l'intégration dans l'analyse des réseaux transnationaux de trafics met en évidence l'entrelacement de logiques criminelles, économiques et politiques, donnant lieu à une configuration géopolitique éminemment hybride et complexifiée.

Bien que la dimension géopolitique n'ait pas été abordée de manière approfondie dans cette recherche, le schéma suivant en propose une représentation synthétique. Il met en évidence ses

¹⁰⁶⁹ L'«humanité tamacheq», souvent décrite comme un «patchwork biologique», a été l'objet de multiples catégorisations racialisantes qui ont alimenté certains des fantasmes ethnocentriques les plus dangereux. Leurs origines ont ainsi cristallisé des représentations essentialisantes : les Touaregs doivent-ils être considérés comme berberoïdes, araboïdes, europoïdes ou négroïdes ?

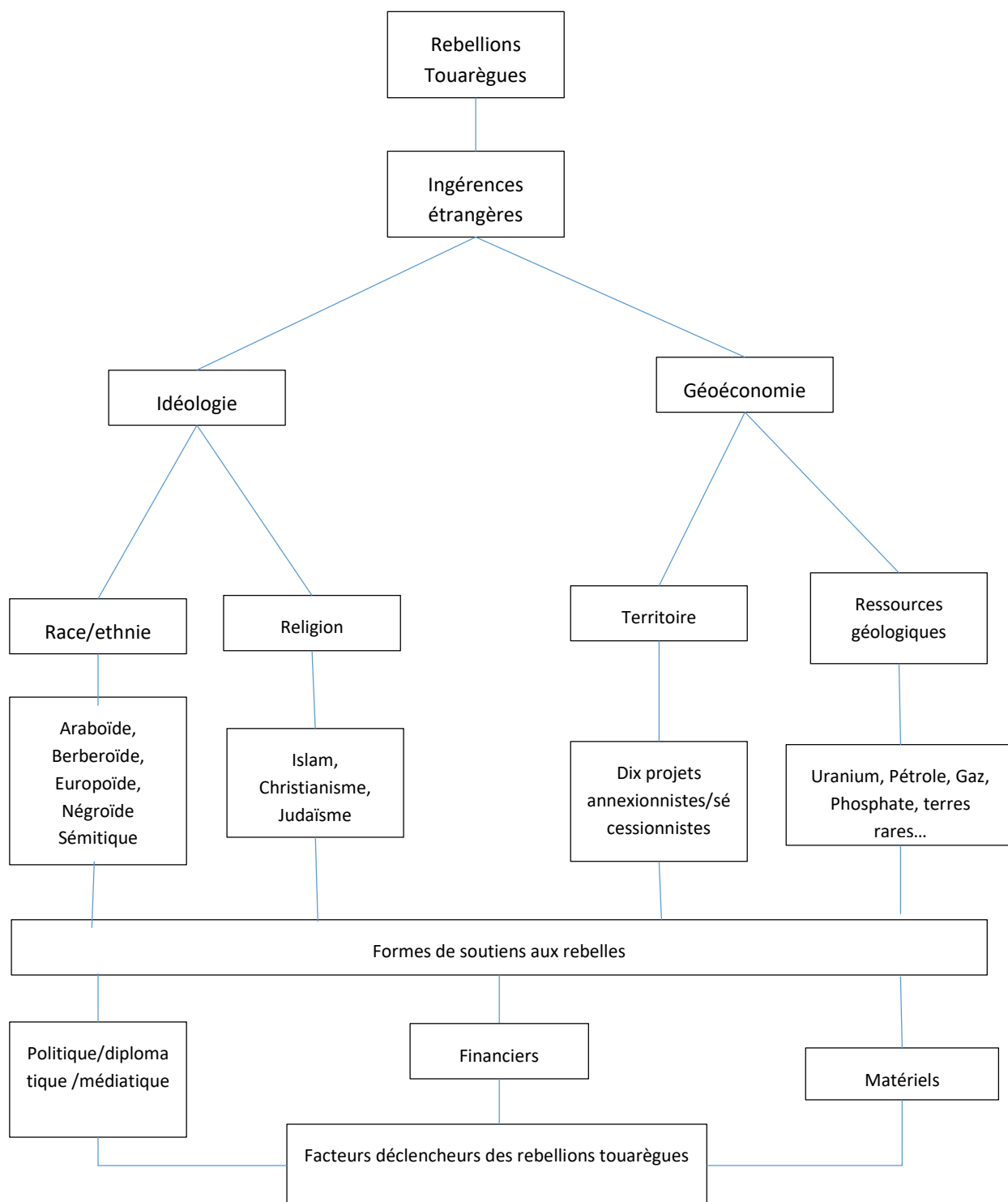
¹⁰⁷⁰ La présence de symboles religieux tels que la croix latine ou l'étoile de David, conjuguée aux revendications de certaines tribus touarègues d'une ascendance prophétique ou rattachée aux compagnons de Mahomet, contribue à attirer dans les «pays touaregs» divers prosélytismes, porteurs d'agendas multiples.

¹⁰⁷¹ On recense dix projets territoriaux à visée annexionniste ou sécessionniste, qui constituent autant de menaces pour l'intégrité territoriale du Mali septentrional. Ces projets traduisent des visions concurrentes de territorialité et de souveraineté, portées tant par des logiques étatiques que par des idéologies transnationales. Ils incluent notamment : l'OCRS, le Grand Maroc, la Grande Mauritanie, l'extension de la wilaya sud-algérienne, l'Union du Maghreb arabe, l'État panarabique, l'État pan-berbère, l'État pantamasheq ou pantouareg, ainsi que l'Azawad.

¹⁰⁷² En effet, de nombreux acteurs étrangers — qu'il s'agisse d'États ou de multinationales — entretiennent des positions ambivalentes vis-à-vis des rébellions touarègues, en raison des convoitises géoéconomiques suscitées par les ressources stratégiques attestées dans le nord du Mali (or, pétrole, uranium, gaz, terres rares, phosphates, etc.).

deux principales matrices — idéologique et géoéconomique — et suggère des pistes d'analyse pour de futurs travaux.

Schéma explicatif variable géopolitique



Ainsi, en termes de perspectives, cette recherche ouvre une réflexion sur la nécessité d'une refondation de l'État malien. En effet, seule une gouvernance attentive aux réalités socio-culturelles locales et capable de rétablir la légitimité des institutions, pourra contrer les dynamiques sécessionnistes et consolider la cohésion nationale. De même, la souveraineté diplomatique et la maîtrise de l'espace informationnel constituent des conditions essentielles pour rompre avec la dépendance et réduire l'emprise des influences extérieures.

En définitive, tant que les fragilités identitaires, institutionnelles et géopolitiques persisteront, les rébellions touarègues resteront une menace récurrente pour le Mali. Seule une refondation étatique, alliant légitimité interne et souveraineté externe, pourra ouvrir la voie à une paix durable et à la préservation de l'unité nationale.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de l'Amenokal Intalla Ag Attaher au gouvernement malien

TRADUCTION

Les louanges à Dieu, la Paix et le
bonheur sur sa meilleure création

Certes, nous le Peuple de Adgague, nous sommes contents du
Gouvernement de la République du Mali et de ses Délégués qui nous
rendent souvent visite et qui nous communiquent des nouvelles, d'or-
dre Politique et Administratif, nous les remercions beaucoup des
biens qu'ils nous ont fait dans les domaines social, vital et médical

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les doléances du Peuple sur
trois Points :

- 1°)- Le Peuple entier d'Adgague est d'accord pour dire que le
Côte malien de mariage ne fait pas leur affaire, en ce qui
concerne le mariage et le divorce et qu'en conséquence, il
désirerait conserver la Charia du Prophète Mohamed sans
aucune évolution Politique.
- 2°)- Le Peuple se plaint également des agissements des Agents de
la Douane de Kidal à son égard; ceux-ci fouillent minutieu-
sement dans les affaires des pauvres gens; ils ne laissent
rien passer; alors en agissant ainsi, ils risqueront de tom-
ber un jour sur des gens moins intelligents qui feront des
histoires graves pour la découverte des petites choses.
J'ajouterai, Monsieur, que si cette façon d'agir continue,
il y aurait une forte chance que les habitants n'abandon-
nent le Pays.
- 3°)- Question des impôts que la Population trouve trop lourds pour
elle. Voici les 3 points qui font l'objet de nos doléances
que nous portons à votre connaissance et nous vous en deman-
dons conseil, en vous priant également de plaider en notre
faveur auprès des Chefs que nous avons l'honneur de saluer
et auxquels nous souhaitons un rayonnement et une bonne chan-
ce.

Serviteur de Dieu
Intalla Ag Attaher

Kidal le 21/4/1963

POST SCRIPTUM

RÉPUBLIQUE DU MALI
MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Arrivée n° 113/11 du 16/5/63.

Annexe 2 : Budget, effectif et Equipement de l'armée malienne 1963-2012

Tableau : Effectif équipements déployés dans l'Adagh lors de la 1^{ère} rébellion touarègue

Date	Unités	Hommes	Véhicules	Véhicules de combat
Mai 1963	CCA8 / CCA10 / GNIG14	650	80	10
Septembre 1963	3 unités CCA1 / CCA8 / CCA10 / GNIG14 / CSM / Artillerie	1230	180	20
Octobre 1963	CCA1 / CCA2 / CCA3 / CCA6 / CCA8 / CCA10 / GNIG14 / CSM / unité d'artillerie	2200	300	35 avions
Mars 1964	CCA2 / CCA6 / CCA10 / GNIG14 / CSM / bataillon de chars / unité d'artillerie	1500	160	40 avions

Sources : Lecocq, J. S. (2002). That Desert is Our Country: Tuareg Rebellions and Competing Nationalisms in Contemporary Mali (1946-1996). [Thesis, fully internal, Universiteit van Amsterdam]. [En ligne] https://pure.uva.nl/ws/files/3553390/21895_UBA002000855_10.pdf

Armée malienne : Budget, effectif et armement 1994-1995

Budget de la Défense nationale (estimation) :

- 1992 : FCFA 17,4 milliards (US \$ 65,6 millions) ;
- 1993 : FCFA 16,3 milliards (US \$ 60,0 millions) ;
- 1994 : FCFA 18,6 milliards (US \$ 65,7 millions).

Armée active : 7350 hommes.

- Conscription, service de deux ans (sélectif), y compris pour des travaux civils
- Armée de terre : 6900 hommes ;
- Unités : deux bataillons de blindés ;

Quatre bataillons d'infanterie ;

Un bataillon d'infanterie aéroportée ;

Deux bataillons d'artillerie ;

Un bataillon du génie ;

Un bataillon de forces spéciales ;

Deux bataillons de défense antiaérienne ;

Une batterie de missiles sol-air.

- Equipement :

Chars lourds de combat : 21 T-34 ;

Chars légers : 18 type 62 ;

Engins de reconnaissance : 20 BRDM-2 ;

Transport de troupes : 30 BTR-40, 10 BTR-60, 10 BTR-152 ;

Artill. tractée : 85 mm : 6 D-44 ; 100 mm : 6 M-1944 ; 122 mm : 8 D-30 ;

Lance-rockets (multiples) : 122 mm : 2 BM-21 ;

Mortiers : 30 M-43 de 82 mm et 120 mm.

Canons de défense antiaérienne : 37 mm : 6 M-1939 ; 57 mm : 6 S-60 ;

Missiles sol-air : 12 SA-3.

- Marine : environ 50 hommes ;
- Bases : Bamako, Mopti, Ségou, Tombouctou ;

- Unités de patrouille fluviale : 3 (moins de 100t.).
- Armée de l'air : environ 400 hommes ; 16 avions de combat, hélicoptères non armés ;
- Avions d'attaque au sol : 5 MIG-17 F ;
- Avions de chasse : 11 MIG-21 ;
- Avions de transport : 2 Antonov 2, 2 Antonov 24, 2 Antonov26 ;
- Avions d'entraînement : 6 L-29, 1 MIG 15 UTI, 4 YAK-11, 2 YAK-18 ;
- Hélicoptères : 2 Mi-4, 1 Mi-4, 1 Mi-8.

Forces de maintien de la paix :

- 10 observateurs, 5 policiers civils dans l'UNAMIR (Rwanda).

Forces paramilitaires :

- Gendarmerie : 1800 hommes (8 compagnies) ;
- Garde républicaine : 2000 hommes ;
- Milice : 3000 hommes ;
- Police nationale : 1000 hommes.

Source : Military balance 1994/1995 de l'institut international d'Etudes stratégique de Londres) cité dans Joseph Roger de Benoist, 1998, op.cit., p.257-258.

Armée malienne 2012 : Effectif et armement

Effectif		Vecteurs aériens	Véhicules
Militaires	7350	• 4 hélicoptères dont 2 en panne • 2 MIG21 en panne	• 40 véhicules blindés de transport de troupes (RG-31 Nyala) • 40 véhicules blindés BRDM-2
Paramilitaires	4800 gendarmes		
	3000 miliciens		
Total	15150		

Source : Ce tableau a été établi grâce aux données des travaux de Nourredine AYADI, 2024, op.cit., p. 84-85, de Clotilde Barbet, 2015, op.cit., p.129-130 et d'Aly Tounkara, 2023, op.cit., p. 133.

Annexe 3 : Evolution démographique de l'Adagh (région de Kidal) de 1933 à 2022.

Année	Population recensée
1908	
-	
1932	
1933	4150
1934	4277
1935	4260
1936	4260
1937	4427
1938	4900
1939	8000
1940	8000
1941	8000
1942	9428
1943	9428
1944	9648
1945	9648
1946	13577
1947	13496
1948	13789
1949	13789
1950	14268
1951	15669
1952	15669
1953	15669
1954	15605
1955	15605
1956	16711
1969	21525
1976	25454
1987	29741
2009	67739
2022	83192

Sources : Pour les données de 1933 à 1956, P. Boilley, 1999, op.cit., p.235 ; Eghleze Ag Foni, 1979, op.cit., p.61 ; le recensement de 1976, [En ligne] [c-doc 067 odsef.pdf](#) ; Pour 2009 INSTAT Mali [En ligne] [repvil09 rgph.pdf](#) ; Pour 2022, INSTAT Mali [En ligne] [rapport-resultats-globaux-rgph5 rgph.pdf](#)

Annexe 4 : Tableaux sur les données fiscales de 1962 à 2024 au Mali

Les tableaux 1 à 4 représentent les taux d'imposition de 1962 à 1969

VI

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU MALI

16 janvier 1962

TABLEAU COMPARATIF DES TAUX DE LA TAXE REGIONALE
ET DE LA TAXE DE CERCLE

RÉGIONS	TAXE DE CERCLE	CERCLES	TAXE RÉGIONALE
POPULATIONS SEDENTAIRES			
BAMAKO	150	Bamako cercle	140
BAMAKO	150	Banamba	140
BAMAKO	140	Kangaba	140
BAMAKO	100	Kolokani	140
BAMAKO	150	Koulikoro cercle	140
BAMAKO	140	Dioïla	140
BAMAKO	100	Nara	140
BAMAKO	103	Bamako commune	140
BAMAKO	150	Kati commune	140
BAMAKO	150	Koulikoro commune	140
KAYES	120	Kita cercle	120
KAYES	100	Kayes cercle	120
KAYES	100	Bafoulabé	120
KAYES	80	Kenieba	120
KAYES	125	Nioro cercle	120
KAYES	125	Yelimané	120
KAYES	100	Kayes commune	120
KAYES	120	Kita commune	120
KAYES	150	Nioro commune	120
KAYES	150	Nioro commune	120
SIKASSO	130	Sikasso cercle	150
SIKASSO	130	Kadiolo	150
SIKASSO	140	Koutiala cercle	150
SIKASSO	140	Yorosso	150
SIKASSO	150	Bougouni	150
SIKASSO	150	Kolondieba	150
SIKASSO	150	Yanfolila	150
SIKASSO	130	Sikasso commune	150
SIKASSO	150	Koutiala commune	150
SIKASSO	150	Koutiala commune	150
SEGOU	150	Ségou cercle	150
SEGOU	150	Macina	150
SEGOU	150	Niono	150
SEGOU	120	San cercle	150
SEGOU	120	Tominian	150
SEGOU	200	Ségou commune	150
SEGOU	140	San commune	150
SEGOU	140	San commune	150
MOPTI	100	Mopti cercle	120
MOPTI	100	Djenné	120
MOPTI	150	Ténenkou	120
MOPTI	100	Bandiagara	120
MOPTI	100	Bankass	120
MOPTI	100	Douentza	120
MOPTI	100	Koro	120
MOPTI	120	Niafunké	120
MOPTI	150	Mopti commune	120
MOPTI	150	Mopti commune	120
GAO	65	Gao cercle	120
GAO	65	Ansongo	120
GAO	65	Bourem	120
GAO	65	Kidal	120
GAO	65	Ménaka	120
GAO	150	Goundam	120
GAO	150	Diré	120
GAO	150	Tombouctou cercle	120
GAO	150	Gourma-Rharous	120
GAO	150	Tombouctou commune	120
GAO	110	Gao commune	120
GAO	110	Gao commune	120
POPULATION NOMADE			
GAO	60	Gao	100
GAO	60	Ansongo	100
GAO	60	Bourem	100
GAO	60	Kidal	100
GAO	60	Ménaka	100
GAO	100	Goundam	100
GAO	133	Tombouctou	100
GAO	100	Gourma-Rharous	100

N° DE LA NOMENCLATURE OFFICIELLE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	UNITÉ DE PERCEPTION	QUOTITÉ DE LA TAXE	OBSERVATIONS
01-04	Animaux vivants des espèces bovine et caprine	Tête	20 fr.	Les taxations à la tonne prévues ci-contre sont applicables aux marchandises intéressées qu'elles soient présentées en vrac ou emballées.
02-01 A	Viandes et abats comestibles des animaux repris aux n°s 01-01 à 01-04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés	T. M.	20 fr.	
03-01	Poissons frais (vivants ou morts) réfrigérés ou congelés	T. M.	20 fr.	
03-02	Poissons simplement salés ou en saumure, séchés ou fumés	T. M.	20 fr.	
03-03	Crustacés, mollusques et coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, crustacés non décor- tiqués, simplement cuits à l'eau	T. M.	20 fr.	
07-01	Légumes et plantes potagères à l'état frais ou réfrigéré	T. M.	20 fr.	
07-02	Légumes et plantes potagères cuits ou non à l'état congelé	T. M.	20 fr.	
07-03	Légumes et plantes potagères présentés dans l'eau salée soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate	T. M.	20 fr.	
ex-08-01	Dattes, bananes, ananas, mangues, mangoustes, avocats, goyaves, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou (d'acajou ou d'anacardes) frais, avec ou sans coque	T. M.	20 fr.	
ex-08-02	Agrumes fraîches	T. M.	20 fr.	
ex-08-03	Figues fraîches	T. M.	20 fr.	
ex-08-04	Raisins frais	T. M.	20 fr.	
ex-08-05	Fruits à coque (autres que ceux repris au n° 08-01) frais, même sans leur coque ou décortiqués	T. M.	20 fr.	
08-06	Pommes, poires et coings, frais	T. M.	20 fr.	
08-07	Fruits à noyau, frais	T. M.	20 fr.	
08-08	Baies fraîches	T. M.	20 fr.	
08-09	Autres fruits frais	T. M.	20 fr.	
ex-11-02	Germines et céréales	T. M.	20 fr.	
12-01	Graines et fruits oléagineux, même consasés	T. M.	20 fr.	
12-09	Pailles et balles de céréales brutes même hachées	T. M.	20 fr.	
12-10	Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères, foin, luzerne, sainfoin, trèfle, choux fourragers, lupin, vesces et autres produits fourragers similaires	T. M.	20 fr.	
13-02 Ba	Gommes arabiques	T. M.	20 fr.	
ex-22-01	Eau naturelle et glace destinées à l'avitaillement des navires	T. M.	20 fr.	
ex-23-01	Farines ou poudres de poissons	T. M.	20 fr.	
23-02 B	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture et autre traitement des grains de céréales et de légumineuses, contenant 10 % ou moins en poids de farine	T. M.	20 fr.	
23-04	Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus à l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lis ou fèces	T. M.	20 fr.	
Chap. 25	Sel, soufre, terres et pierres, plâtre, chaud et ciments (tous les produits du chapitre)	T. M.	20 fr.	
Chap. 26	Minerais métallurgiques, scories et cendres (tous les produits du chapitre)	T. M.	10 fr.	
27-01 A	Houilles (charbons et anthracites) : — destinés à l'avitaillement des navires	T. M.	10 fr.	
	— autres	T. M.	20 fr.	
27-01 B	Agglomérés de houille	T. M.	20 fr.	
27-02	Lignites et agglomérés de lignite	T. M.	20 fr.	
27-03	Tourbe (y compris la tourbe pour litière) et agglomérés de tourbe	T. M.	20 fr.	
27-04	Cokes et semicokes de houille, de lignite ou de tourbe	T. M.	20 fr.	
27-09	Huiles brutes de pétrole ou de schiste	T. M.	20 fr.	
27-10 B1	Huiles lourdes (gas-oil, fuel-oil domestique, léger ou lourd) : — destinés à l'avitaillement des navires	T. M.	10 fr.	
ex-27-10 B2	— autres	T. M.	20 fr.	
ex-27-10 B3	Bitumes naturels et asphaltes naturels, schistes et sables bitumineux, roches asphaltiques	T. M.	10 fr.	
27-15	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, outbacks, etc.)	T. M.	20 fr.	
27-16	Engrais (tous les produits du chapitre)	T. M.	10 fr.	
Chap. 31	Sciées de bois	T. M.	20 fr.	
ex-44-01	Laine (paille ou fibre), farine de bois	T. M.	20 fr.	
44-12	Emballages vides de toutes sortes	T. M.	20 fr.	
Divers	Tous autres produits ou marchandises non spécialement tarifés ci-dessus : — emballés	le colis	20 fr.	
Divers	— en vrac	T. M.	20 fr.	

Tableau taxes sur le bétail 1962

Taxes sur le bétail 1962

Régions	Type de bétail	Montant
Toutes les régions	Chevaux, ânes et bardots vivants	20 FCFA
Toutes les régions	Animaux vivant de l'espèce bovine y compris les animaux du genre buffle	20 FCFA
Toutes les régions	Animaux vivant de l'espèce porcine	20 FCFA

Sources tableaux 1 à 4: Journal Officiel de la République du Mali, 16 Janvier 1962¹⁰⁷³

Tableaux sur les taxes sur le bétail et impôts per capita de 1969 à 1979, cercle de Kidal [Région de Kidal]

Impôt 1969-1972

Zone	Type de bétail	Montant par tête	Montant par personne imposable	
			Nomade	Sédentaire
Cercle de Kidal	Bovidé	500 FM	360	560
	Ovin, caprin	80 FM		
	Ane	180 FM		
	Cheval	1300 FM		
	Chameau	600 FM		

Source : Eghleze Ag Foni, 1979, p.85.

Tableau taux d'imposition 1975

Zone	Type de bétail	Montant par tête	Impôt par personne imposable (impôt per capita)	
			Nomade	Sédentaire
Cercle de Kidal			420 FM	660 FM
	Bovidé	500 FM		

¹⁰⁷³ <https://sgg-mali.ml/JO/1962/mali-jo-1962-108.pdf> .

	Cheval	1300 FM		
	Ane	180 FM		
	Chameau	600 FM		
	Ovin, caprin	80 FM		

Source : Eghleze Ag Foni, 1979, p.98.

Tableau taux d'imposition 1978

Zone	Type de bétail	Montant par tête	Impôt per capita	
			Nomade	Sédentaire
Cercle de Kidal			735 FM	800 FM
	Bovidé	500 FM		
	Cheval	1300 FM		
	Ane	180 FM		
	Chameau	600 FM		
	Ovin, caprin	80 FM		

Source : Eghleze Ag Foni, 1979, p.98.

Les Tableaux 1 et 2 sur les taux imposition au Mali en vigueur depuis 2012

Tableau 1 représente les taux de la Taxe de Développement Régional et Local (TDRL)

1. Région de Kayes	Montant	2. Région de Koulikoro	Montant
Bafoulabé	2.150 F	Kati Commune	1.500 F
Diéma	1.700 F	Kati Cercle	1.500 F
Keniéba	2.165 F	Dioila	1.700 F
Kayes Commune	1.515 F	Kangaba	1.400 F
Kayes Cercle	1.400 F	Koulikoro Commune	1.700 F
Kita Commune	1.950 F	Koulikoro Cercle	1.700 F
Kita Cercle	2.065 F	Banamba	1.650 F
Nioro Commune	1.400 F	Nara	1.750 F
Nioro Cercle	1.400 F	Kolokani	1.650 F
Yélimané	2.135 F		
3. Région de Sikasso	Montant	4. Région de Ségou	Montant
Bougouni Commune	2.000 F	Barouéli	1.700 F
Bougouni Cercle	2.000 F	Bla	1.700 F
Yanfolila	2.600 F	Macina	1.855 F
Kolondiéba	2.350 F	Niono	1.825 F

Koutiala Commune	2.500 F	Ségou Commune	1.700 F
Koutiala Cercle	2.500 F	Ségou Cercle	1.700 F
Yorosso	2.400 F	San Commune	1.700 F
Sikasso Commune	1.750 F	San Cercle	1.700 F
Sikasso Cercle	1.800 F	Tominian	1.700 F
Kadiolo	1.860 F		
5. Région de Mopti	Montant	6. Région de Tombouctou	Montant
Badiangara	1.400 F	Diré	875 F
Bankass	1.400 F	Goundam	875 F
Djenné	1.400 F	Gourma Rharouss	875 F
Douentza	1.400 F	Niafunké	875 F
Mopti Commune	1.400 F	Tombouctou Commune	875 F
Mopti Cercle	1.400 F	Tombouctou Cercle	875 F
Tenenkou	1.400 F		
Youwarou	1.400 F		
7. Région de Gao	Montant	8. Région de Kidal	1.000 F
Gao Commune	1.050 F		
Gao Cercle	1.050 F		
Ansongo	1.000 F		
Bourem	1.000 F		
Ménaka	1.000 F		
9. District de Bamako	3.000 F		

Tableau 2 taxes sur le bétail

Régions	Type de bétail	Montant
Toutes les régions	Chevaux	800 FCFA
Toutes les régions	Chameaux	300 FCFA
Toutes les régions	Bovins	250 FCFA
Toutes les régions	Anes	100 FCFA
Toutes les régions	Moutons et chèvres	50 FCFA

Source : Direction Générale des Impôts du Mali¹⁰⁷⁴

Annexe 5 : Tableau récapitulatif des programmes socio-économiques financés au nord du Mali de 1989 à 2011

Année	Acronyme	Intitulé du programme et région visée	Budget/Financement	Objet
1989	PEMNE	Projet de développement de l'élevage au Mali Nord Est (Ménaka)	8 milliards FCFA financés par la BAD et FED	Politique d'hydraulique pastorale ; aménagement et gestion des pâturages ; cultures fourragères
1990	PSARK	Programme de sécurité alimentaire et de revenus dans la région de Kidal	4 milliards financés par le FIDA	Aménagements hydro agricoles, infrastructures sanitaires, développement de l'élevage.
1993	PAPIV	Programme d'aménagement des Périmètres irrigués villageois	-	Aménagements de parcelles irriguées
1995 à mars 1996	PNM	Programme Nord-Mali	38 projets financés (13 par ONG norvégienne AEN, 1	Promouvoir la justice sociale, lutte contre

¹⁰⁷⁴ https://www.dgi.gouv.ml/CGI/#_Toc504511781

			par l'ONG allemande GTz et AEN ; 24 par CAR-Nord	l'exclusion sociale (Accord de Bourem, 11 janvier 1995)
1996	PAREM	Programme d'appui à la réinsertion des Ex-combattants	-	Réinsertion des Ex-combattants du nord du Mali et intégration dans les services publics
2001	PEALCD	Programme Environnemental d'Appui à la Lutte Contre la Désertification (Mopti-Tombouctou, Gao)	-	Gestion des ressources naturelles ; forestières
Année	Acronyme	Intitulé du programme et région visée	Budget/Financement	Objet
2002	PRODECA	Programme de développement du cercle d'Ansongo	- -	Mise en valeur de périmètres hydro-agricoles, infrastructures pastorales et arboriculture fruitière
2004	PADENEM	Projet d'appui au développement de l'élevage au Nord-Est du Mali (Gao, Tombouctou)	-	Hydraulique pastorale, forestière, crédit agricole
2004	PROMISAM	Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire (Régions du Sahel et Sikasso)	-	Soutien aux régions touchées par la sécheresse et l'invasion acridienne
2005	PDELG	Projet d'appui au développement de l'élevage dans la région du Liptako-Gourma (Mopti, Tombouctou, Gao)	-	Formation des éleveurs : aménagements pastoraux ; infrastructures routières

2005	ADN	Agence de développement du Nord-Mali	1,6 milliards	Réalisation d'infrastructures socio-économiques de base (hydraulique, éducation, santé humaine et animale), micro-finance, insertion socio-économique des jeunes dans le cadre de l'accord d'Alger de 2006.
2006	PASMZAM	Projet d'appui à la sélection et à la multiplication de Zèbre de l'Azawak (Ménaka)	-	Développement de l'élevage de la race Zèbre de l'Azawak, plus de services vétérinaires pour les éleveurs.
2006	PIDRN	Programme d'investissement et de développement des Régions Nord-Mali	-	Accès aux services sociaux de Kidal et développement du potentiel agro-pastoral.
2007	PDDRN	Programme décennal de développement des régions Nord-Mali	-	Adopté par le forum de Kidal pour promouvoir le développement économique.
2007	PIDRK	Programme intégré de développement rural de la région de Kidal	-	Valorisation du potentiel pastoral, amélioration des revenus des groupes vulnérables, accès aux services sociaux.
2011	PSPDSN	Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au Nord-Mali	32 milliards francs CFA Phase 1 : 6,5 milliards Phase 2 : 22 milliards	Développement et sécurisation du nord du Mali (lutte contre l'implantation

				des mouvements islamistes).

Sources : Mohamed Tiessa-Farma Maïga, 1997, p.266 ; Clotilde Barbet, 2015, p.105-106, Cf. Choguel Kokalla Maïga & Issiaka Ahmadou Singaré 2018, p.160, 186-187 ; aussi Singoro Touré, 2023, p.213-218.

Annexe 6 : Quelques repères chronologiques de l'histoire du Mali

1235-26 avril 1610 : Naissance et déclin de l'empire du Mali.

1325 : Construction de la mosquée Djinguéréber par Kankou Moussa à son retour à la Mecque.

1400 : Construction mosquée Sidi YAHYA par le marabout El-Mokhtar Hamalla.

1464-1591 : Naissance et chute de l'empire Songhaï.

29 Janvier 1468 : La cavalerie de Sonni Ali-Ber libère Tombouctou de la domination touarègue.

12 Mars 1591 : Défaite des Songhoy face aux envahisseurs marocains lors de la bataille de Tondibi.

12 Avril 1591 : Occupation de Djenné par les marocains.

30 Mai 1591 : Occupation de Tombouctou par les Marocains.

20 octobre 1593 : Arrestation de tous les sages, savants, lettrés qui faisaient la réputation de Tombouctou par les Marocains.

18 Mars 1594 : déportation des prisonniers par les Marocains, seul Ahmed Baba reviendra, treize ans plus tard.

1660 : Les pachas de Tombouctou s'affranchissent de la suzeraineté marocaine.

1690 : Les Oulliminden quittèrent l'Adrar pour s'installer dans les régions de Gao, Tombouctou, Ménaka

1737 : Les Touaregs s'emparent de Tombouctou et évincent les Marocains.

1770 : Les Oulliminden s'implantent à Gao

22 Septembre 1878 : Bataille de Logo Sabouciré « Sabouciré Kélo » en « pays » Khassonké première bataille des troupes coloniales françaises contre les indigènes en terre malienne.

1800 : Apogée de la puissance de la confédération des Touaregs Oulliminden.

01 Juillet 1880 : le Docteur autrichien Oscar Lenz y séjourna 18 jours dans le quartier Sankoré.

1810 : Cheickou Ahmadou vainquit les Arma à Djenné.

07 Septembre 1853 : Henri Barth arrive à Tombouctou, repartit de la ville le 8 Mai 1854.

1865 : Les Touaregs Kel Tadmekkat sous l'impulsion du groupe dominant Tinguéréguif se rendent maîtres de Tombouctou.

12 Avril 1893 : Conquête de Djenné par les troupes françaises du colonel Archinard.

1865 : Tombouctou sous contrôle touareg ; mort du Toucouleur et conquérant islamique, résistant El-Hadj OUMAR TALL ; révolte des Peul.

Décembre 1893 : occupation de Tombouctou par l'officier français Boiteux.

15 Janvier 1894 : bataille de Tacoubao (Taqinbawt) entre les Touaregs Tinguéréguif à leur tête l'Amenoukal Mohamed Ag Awwab et la troupe coloniale française commandée par le Colonel Bonnier, Issue victoire touarègue, onze officiers et des dizaines de tirailleurs tués.

23 mars 1894 : Massacre en signe de vengeance à Diré par le colonel Joffre de tous les hommes en âge de se battre dans les campements Tinguéréguif, mort de l'Amenoukal Mohamed Ag Awwab au cours de cette journée tragique.

06 septembre 1894 : Chebboum Ag Fandagouma Ag Sérrîm successeur de l'Amenoukal Mohamed Ag Awwab se soumet aux français.

16 Juin 1895 : Décret du ministère des colonies consacrant la naissance de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F).

01 Mars 1896 : Signature du traité entre le Colonel Trentinian, gouverneur du Soudan et Chebboum.

03 Décembre 1896 : Assalmi Ibn Al-Mesbourg chef des Iréganaten offre aux Français la soumission des siens.

1883 : Borgnis-Desbordes occupe Bamako.

1889-1891 : Archinard chasse Ahmadou de Ségou et de Nioro.

1892 : Création de la colonie du Soudan.

1895 : Création AOF (Afrique Occidentale Française).

1896 : Mission Hourst à Gao

1898 : Occupation de Gao par les troupes françaises

10 Janvier 1898 : le chef des Kel Tamoulaït Ifesten se soumit aux français.

29 septembre 1898 : Samory Touré est fait prisonnier à Guélérou par les Français.

06 Avril 1890 : Prise de Ségou (Capitale d'Ahmadou, fils d'El Hadj Oumar Tall) par les troupes françaises.

1899 : La colonie du Soudan est partagée entre le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, en plus de la création de deux territoires militaires.

Octobre 1902 : Firhoun remplace l'amenokal Lawey à la tête de la confédération Ouilliminden.

1903-1904 : Emancipation des esclaves (Ikalan ou Bellah) par l'administration coloniale et création des « villages de liberté ».

1904 : Création de la colonie du Haut-Sénégal-Niger (à partir des deux territoires soudanais).

16 Avril 1904 : Rencontre au puits de Timéiawine, en plein pays touareg « Kel Adagh » entre la colonne dirigée par le général Laperrine, le colonisateur du Sahara du nord, partit de Tamanrasset plus au nord et la colonne menée par le lieutenant Théveniaud venant de Tombouctou au sud.

7 février 1905 : Tracé d'une ligne (frontière) délimitant la colonie du Soudan et celle d'Algérie à travers la convention éponyme entre les ministres de l'intérieur et des colonies ; à l'ouest, le méridien d'Aneschay

; au sud, la ligne Aneschay, Asselag, InRhar, Tametak, In-Guezza ; à l'est, la ligne In-Guezza, Touffé, Tin-Zaouatten

1906 : Création du « Service des affaires musulmanes » au niveau de l'AOF.

1908 : Les Iréganaten¹⁰⁷⁵ et les Kel Tamoulaït déclarent la guerre aux Français toutefois sans la participation des Tinguéréguif, massacre des deux tribus par le commandant Laverdure à Baney.

1913-1914 : Grande famine

Janvier 1915 : Arrestation de Firhoun, l'Aménokal des Ouillimiden et condamnation par le capitaine Féron à 10 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour.

14 février 1916 : évasion de Firhoun. Il déclenche à Tinkert dans l'Azawagh, la révolte générale contre les Français.

Mai 1916 : Révoltes des sédentaires du fleuve autour de Gao, combat de Gabéro

09 Mai 1916 : Les Touaregs Ouilliminden Kel Ataram « ceux de l'Ouest » la confédération de Firhoun fut vaincue à Ader n Bukan [Andéramboukane, région de Ménaka] par les 80 goumiers Kel Ahaggar du capitaine de La Roche et un détachement de tirailleurs africains. Ce fut un horrible massacre (hommes, femmes, enfants, vieillards, animaux) tous fauchés.

25 juin 1916 : mort de Fihroun, tué par un Touareg de l'Ahaggar.

12 juillet 1916 : combat d'Aghiar, depuis juin les Touaregs étaient rentrés en révolte contre l'administration française. La révolte était menée par les Iguadaren de SAKIB et de SAKHAOUÏ dans le nord de la Boucle [du fleuve Niger], région intermédiaire entre Bamba et Tombouctou. Plusieurs villages du Séréré (Kano, Menkiri, Mohamedi, Diaba, Salaha, Arbichi etc) avaient rejoint la révolte aux côtés des Touaregs.

1920 : le territoire militaire du Haut-Sénégal-Niger redevient colonie du Soudan.

1924 : Achèvement de la jonction ferroviaire Dakar-Niger.

28 Novembre 1925 : Premier internement de Cheick Ramallah, dirigeant de la branche onze grains de la Tijâniyya.

Juillet 1926 : Déportation de Cheick Hamallah à Mederda (Mauritanie)

De juillet 1929 à février 1930 : Troubles à Kaédi entre partisans et adversaires de Cheick Hamallah, suivi du transfert de Cheick Hamallah et Yacouba Sylla en Côte d'Ivoire.

1931 à 1935 : Seydou Nourou Tall, leader de la Tijâniyya omarienne entrepris des tournées officielles dans l'AOF au bénéfice de l'administration coloniale.

05 Janvier 1932 : Création de l'Office du Niger.

1936 : Retour d'exil Cheick Hamallah à Nioro.

¹⁰⁷⁵ Ce mot désigne littéralement les « mélangées » issus de femmes Imouchar et d'hommes Imrad.

28 Août 1940 : bataille entre maures partisans et adversaires de Cheick Hamallah.

19 Juin 1941 : Arrestation de Cheick Hamallah condamné à une peine d'internement de dix ans à Cassaigne (Algérie)

30 Juin 1941 : Suite aux événements d'août 1940, 32 personnes condamnées à mort (dont deux fils de Cheick Hamallah) par le tribunal criminel de Nioro, siégeant à Yélimané.

15 Mars 1942 : Le gouvernement de Vichy ordonne le transfert de Cheick Hamallah au centre d'internement de Vals-les-Bains.

16 Janvier 1943 : mort de Cheick Hamallah à l'hôpital de Montluçon.

1947 : Fin de la construction du barrage de Markala

Novembre 1949 : Ouverture à Bamako d'une medersa Wahabbite présente comme « reformiste »

Décembre 1951 : L'administration française ordonne la fermeture de la medersa

23 Juin 1956 : vote de la loi-cadre de Gaston Defferre par le parlement dotant le Soudan Français (Mali) d'une large autonomie.

1957 : bataille de rue à Bamako « wahabbiya Kele » entre les partisans et opposants au wahhabisme.

28 Septembre 1958 : Scrutin pour la mise en place de la Communauté franco-africaine.

05 Octobre 1958 : Promulgation de la constitution française instituant la Communauté franco-africaine.

24 Novembre 1958 : le Soudan Français (Mali) devient un « Etat membre de la communauté Franco-africaine »

04 Avril 1959-20 Août 1960 : Ephémère de la fédération du Mali (Union du Sénégal et du soudan Français)

22 Septembre 1960 : le Soudan Français devient indépendant sous le nom de la République du Mali.

06 Avril 1991 : Signature des Accords de Tamanrasset

26 Mars 1991 : Coup d'état militaire contre le Général Moussa Traoré par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré.

10 au 15 Décembre 1991 : Rencontre à El Goléa, Sud algérien des différents mouvements rebelles

11 Avril 1992 : signature du Pacte National entre le gouvernement du Mali et la rébellion touarègue.

08 Juin 1992 : Investiture d'Alpha Oumar Konaré comme président de la République.

27 Mars 1996 : Flamme de la paix à Tombouctou par le président Alpha Oumar Konaré marquant la fin de la rébellion.

23 Mai 2006 : Création de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC) par le quadripartite (Ibrahim Ag Bahanga, Iyad Ag Ghali, Hassan Ag Fagaga, Amada Ag Bibi).

04 Juillet 2006 : Signature des Accords d'Alger (de 2006) par le Président Amadou Toumani Touré (ATT).

16 Octobre 2011 : Création du Mouvement National de Libération National (MNLA) né de la fusion du Mouvement National de l’Azawad (MNA) et du Mouvement Touareg Nord Mali.

17 Janvier 2012 : Début de la cinquième rébellion touarègue du Mali contemporain.

22 Mars 2012 : Coup d’état militaire par le Capitaine Amadou Aya Sanogo renversant le président Amadou Toumani Touré.

06 Avril 2012 : Proclamation de l’indépendance de l’Azawad par le MNLA.

15 Janvier 2013 : Début de l’Opération Serval par la France.

30 Décembre 2012 : Vote à l’ONU de la résolution 2085 consacrant la création de la Mission International de Soutien au Mali (MISMA).

25 Avril 2013 : Résolution 2100 du Conseil de Sécurité des Nations Unie crée la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilité au Mali (MINUSMA).

Vous m'avez demandé de parler des rébellions touarègues, moi je suis ici depuis longtemps, je connais très bien les communautés du nord et notamment les Touaregs parmi lesquels, j'ai des amitiés solides.

Je vais être bref, pour moi, il y a trois points importants :

Premièrement, l'Etat ne connaît pas les Tamacheq. C'est là le premier problème ! En effet, les Tamacheq tiennent beaucoup à leur honneur. Il ne faut pas jouer avec ça. Même entre eux, ils sont très regardant là-dessus. Ils peuvent donc prendre quelques gestes maladroits comme une humiliation. Et Dieu sait, ils peuvent avoir la rancune tenace. Le Touareg n'oublie pas et pardonne difficilement une vexation. Donc, il faut être très scrupuleux sur le code d'honneur. Sinon, ils sont très généreux et ce sont des amis très fidèles. Toutefois, un Touareg vexé se vengera indubitablement. Il y a chez eux une sorte de culture de vendetta. Un tort causé appelle à une réparation pour restaurer son honneur. Cette vengeance peut prendre des années mais elle arrivera. Je veux te donner un exemple par rapport au manquement au code d'honneur touareg notamment par les fonctionnaires, les militaires et surtout les gendarmes. Le comportement des gendarmes a causé beaucoup de dégâts notamment à Kidal. Ils enceintaient les filles et ne reconnaissaient pas les enfants. Ce problème peu évoqué est à l'origine de la colère de beaucoup de Touaregs à Kidal. C'est pourquoi, lors des accords, ils avaient demandé la délocalisation des casernes à l'extérieur de la ville. Les Tamacheq acceptent mal ces grossesses. Le tristement célèbre Colonel Bamoussa Diarra dit Bamaoussa mort en 2020, qui a été l'un des bourreaux de l'armée malienne est le fils d'un FAMA [Force Armée Malienne] et d'une tamachèque. Sa rage, je dirai même sa haine contre l'armée vient du fait, qu'il aurait été abandonné par son père. Dans la rébellion, il y a beaucoup d'histoires semblables. L'Etat doit être plus regardant sur le comportement des fonctionnaires.

Deuxièmement, il y a les erreurs de l'Etat. En effet, l'Etat a toujours sous-traité le problème du nord. D'abord, à l'Algérie toujours pays facilitateur / médiateur- mais qui en réalité sert ses intérêts. Puis, aux ressortissants du nord qui vivent à Bamako qui sont devenus des intermédiaires entre l'Etat et les populations. Certains utilisent leur origine nordiste pour avoir des postes ministériels ou de l'argent. La plupart d'entre eux n'ont même pas de maisons au nord. C'est les mêmes qui instrumentalisent les jeunes, les communautés et jouent l'intermédiaire pour ensuite s'enrichir.

Troisièmement, il y a la question du développement, l'Etat a certes fait énormément d'efforts au nord, bien plus que dans certaines zones plus peuplées au sud. Mais malheureusement, les rébellions détruisent tout à chaque fois. Ensuite, une partie des fonds destinée à des projets de développement est détournée par les élites locales et ceux à Bamako. Donc, il faut la sécurité et veiller à la réalisation effective des projets financés par l'Etat ou même par les bailleurs extérieurs.

Voici en grosso modo ce que je peux dire sur les rébellions.

Parlez –moi de la rébellion de 2012, pourquoi et comment Gao est tombé ?

Tu sais, ce qui énerve les gens de Gao et du nord, ce sont les fonctionnaires Bambara. Ils sont dans des bureaux climatisés. Ils ne règlent aucun de nos problèmes. Ils sont logés dans des cités : ils ne paient ni l'eau ni l'électricité. En plus, ils ne laissent pas nos femmes, nos sœurs et nos filles. J'ai un cousin, c'est un fonctionnaire qui a détourné sa femme ! Il l'a remarié ! Parce qu'il a plus de moyens ! Mon cousin était au chômage ! Il était tellement désespéré ! Ça faillit virer au drame ! Mais comme, c'est un croyant, il est parti à Bamako, il a finalement eu un emploi là-bas ! Je vais te révéler un secret, tu sais que les jeunes ici sont très frustrés, ils n'ont pas de travail pourtant ils ont des diplômes et les gens du sud viennent prendre leurs emplois et marier leurs copines. Ça, c'est insupportable, c'est pourquoi une partie de la jeunesse de Gao a aidé les rebelles à s'emparer de Gao en 2012 et a participé au pillage des camps militaires. Ils ont emporté tous les biens matériels même les fenêtres et les portes!!! Tu sais que jusqu'à présent au camp de la garde où tu habites, certaines fenêtres et portes n'ont pas été remplacées. C'est après que les choses se sont gâtées entre le MNLA et la population de Gao mais au départ, ils[les rebelles] avaient des sympathisants parmi la population qui ne sont ni Touaregs ni Arabes mais Songhoy.

Donc Gao a trahi ?

Non, nous ne ferons jamais partis de l'Azawad. Beaucoup de jeunes ont rejoint le MNLA par ressentiment à cause du chômage et le MNLA avaient fait beaucoup de promesse de les faire intégrer dans l'armée et dans l'administration après les accords de paix avec le gouvernement. Tu ne peux pas me dire que tu ne sais pas que des gens de Bamako et d'autres régions du Sud viennent ici souvent et paient de l'argent aux groupes Touaregs pour être sur leur liste de jeunes à incorporer dans l'armée ou à bénéficier d'un retour à la vie civile. Eh chacun à son business ! Tu fais semblant de ne pas comprendre ! La guerre au Nord, ne va pas s'arrêter car il y a beaucoup de business, d'argent en jeu !

Oui mais est-ce qu'il n'a pas de jeunes Zarma-songhoy qui ont rejoint la rébellion et veulent l'indépendance du Nord ?

Le MNLA, c'est une bande de pilleurs, de voleurs, de violeurs et de tueurs. [Ah bon ?]. Il faut utiliser les qualificatifs justes. Ces gens-là ont fait trop de dégâts et de mal à Gao. Ils ont assassiné l'un des éminentes personnalités de la ville, le syndicaliste Idrissa Oumorou. Et si tu regardes, le MNLA était derrière l'assassinat d'autres personnalités de la société civile de Gao, de grands opérateurs économiques. Il voulait liquider tous ceux qui n'étaient pas favorables à leur machin d'Azawad. Beaucoup de gens influents de Gao qui avaient compris tôt, prirent la fuite au Niger ou à Bamako. Gao était devenu très dangereuse. Ce sont ces crimes qui ont fait perdre au MNLA, la sympathie dont les combattants bénéficiaient au départ.

Qu'est-ce qui explique le ralliement de la population aux islamistes contre le MNLA ?

Affirmatif ! La population s'est rangée du côté des islamistes contre le MNLA, - qui a été chassé de la ville. Certains combattants du MNLA ont même été tués.

Donc les islamistes étaient préférables au MNLA ?

La population n'adhère pas aux idées des islamistes mais ils étaient là pour la justice et assurer la sécurité des populations. Ils ont aussi commis des abus, des crimes. Il faut bien comprendre que les gens ici ne sont pas contre les Touaregs, tu as fait le tour de la ville, tu vois que la population de Gao est mélangée : Zarma-songhoy, Arabes, Touaregs, Peuls, Bambara, Dogons... Il y a un peu de tout du Mali ici. Même le monument, le plus emblématique de la ville, tu as vu que ça reflète la diversité de notre ville. Le problème n'est pas une question de couleur de peau. Tu ne peux pas trouver quelqu'un à Gao qui n'a pas un ami, un parent marié à un Touareg. Je te mets au défi !

Ceux qui mélangent [comprendre ceux qui sont à l'origine des problèmes] les gens, ce sont les politiciens et les bandits armés. Quand il y a quelqu'un qui est assassiné par des bandits, ça peut dégénérer en conflit entre les communautés. Mais maintenant, les leaders de communautés à Gao ont compris et ils font tout pour régler les problèmes avant que ça ne débordent. Ils jouent un rôle extrêmement important dans la ville mieux que les autorités : le gouverneur et autres.

Est-ce que vous pouvez me parler des forces internationales (MINUSMA, la force Barkhane) ?

Ah je vais que tu allais me parler de ça ! C'est eux qui t'ont envoyé nous espionner, n'est-ce pas ! [Rires] Non Monsieur ! Je t'avais demandé ta carte d'identité malienne, tu me l'as montré mais tu peux rouler pour eux.

Les forces françaises avaient gagné les esprits. Elles étaient très populaires ici, ils ont financé beaucoup de choses dans la ville. Ils ont créé des emplois. Mais, dès qu'elles ont commencé à avoir des relations douteuses avec le MNLA, les indépendantistes ; l'opinion a commencé à se retourner contre eux. Ils n'ont pas réussi à aligner les leaders à la cause indépendantiste. Même si certaines personnalités de Gao sont complices avec rebelles. Gao ne tombera plus dans le piège des rebelles. Tu as vu ces jours, la population de Gao s'est fortement mobilisée pour exiger le retrait des soldats français. Ils sont partis ! Maintenant c'est le tour de la MINUSMA.

Comment vous voyez l'avenir du nord ?

Tout dépend de l'Etat, des dirigeants. Il faut qu'ils arrêtent la corruption, renforcent l'armée, créent des emplois pour la jeunesse, investissent dans les infrastructures. L'avenir est incertain ! Au Mali beaucoup de choses dépendent de la gestion du problème du nord. Je termine Gao est tombé en 2012 parce que l'armée a fui, parce qu'il y a eu des trahisons à plusieurs niveaux.

Le problème de la rébellion est très locale en réalité. Je peux simplement vous dire que le gouvernement ne connaît pas très bien le problème. La solution à la crise actuelle, c'est l'adoption du système franco-arabe à l'école. C'est ce que veulent les gens qui ont pris des armes. C'est pourquoi, ils empêchent la réouverture des écoles car ils veulent l'arabe à l'école. Ils ont déchiré les livres, saccagé les salles de classes, tous les enseignants sont partis. Depuis le début de la crise, les enfants sont privés d'école. Il y a un problème de religion que Bamako ne comprend pas bien. Les seules écoles ouvertes dans la région se trouvent vers la frontière algérienne et là-bas, les enfants apprennent l'arabe.

Ici, je m'occupe d'une école qui peine à fonctionner car nous avons reçu des menaces. Ils conditionnent la reprise au changement dans le système éducatif avec un accent sur la langue arabe et la séparation des filles et garçons en classe.

Je suis confronté à deux autres problèmes : 1-les enseignants sont partis et il n'y a pas d'accord entre le gouvernement et les groupes armés pour la reprise des cours 2- Les conditions ne sont pas réunies pour accueillir les enfants. Car, il n'y a plus d'eau, des pièces indispensables du château ont été volées.

Les groupes armés veulent l'application de la charia et la valorisation de la langue arabe dans le système éducatif. Sans tenir compte de ces deux choses, le retour de la paix va être très difficile tant que ces gens resteraient puissamment armés. Ils ont des soutiens dans les pays arabes. Ils reçoivent des financements. Fais le tour de la ville, tu verras beaucoup de mosquées en construction et dans ces mosquées, il y a des gens qui enseignent aux enfants l'islam. Ils sont très bien implantés.

Par ailleurs, la région de Kidal est traversée par des fortes tensions entre Touaregs. Tu sais, je travaillais au gouvernorat, j'étais garde du corps de l'ancien gouverneur de la région. J'ai échappé à la mort, il y a beaucoup de mes amis Touaregs qui ont été égorgés par les rebelles lors de la visite de Moussa Mara.

Donc, le problème est tout d'abord local, je te le répète car beaucoup de choses inexacts sont écrites sur les rébellions. La population souffre, que Dieu ramène la paix.

Pouvez-vous me parler des rébellions touarègues ?

D'abord, s'il y a une répétition des rébellions depuis 1991, c'est parce que les démocrates n'ont pas tiré les leçons de la gestion de Moussa Traoré. En effet, le Président Moussa Traoré avait un marabout Kel Essouk qui lui avait promis que son vivant, il n'y aurait pas de rébellion. Il était très écouté des jeunes. Sinon depuis 1986, les jeunes étaient sur leurs pieds de guerre. C'est après sa mort que la rébellion a éclaté. Ce secret est peu connu des maliens. Donc les marabouts [les ineslimen] peuvent aider le pouvoir à calmer et à stabiliser le nord. Il faut les considérer, reconnaître et valoriser. Vous savez au Mali, l'Etat est très faible. Le Mali repose sur les notabilités. Sans ces légitimés traditionnelles, ça va être le chaos. Bien sûr beaucoup parmi eux se sont compromis avec les politiciens et ont perdu en crédibilité.

Ici ce qui dérange les gens, surtout nous les Touaregs mais aussi les autres comme les Songhoy, c'est la bambarisation ou le mandinkité ! Il faut comprendre le Mali, c'est des dizaines de langues, d'ethnies ! Tout est en bambara ! On parle toujours de Soundiata Keita alors qu'il y a eu d'autres empires et royaumes prestigieux comme Tadmekkat [Essouk] et Aoudaghost pour nous les Kel Tamacheq, l'empire Songhoy pour les sonraï. L'Etat doit revoir ça pour plus d'égalité. Tu vois qu'à Gao, il y a un rejet de la domination de la langue bambara. Les gens préfèrent parler zarma-songhoy ou français mais refusent de parler Bambara même s'ils comprennent et savent parler.

Tu as vu que je suis Tamacheq mais mon ami chez qui nous sommes ici est un Dogon. Il y a un cousinage à plaisanterie entre nous. Donc culturellement, le Mali est riche et solide. Les défaillances viennent d'en haut.

Le MNLA ne représente pas les Touaregs. Vous avez vu qu'ils ont été chassés dans tout le nord fin 2012 même à Kidal. C'est Serval qui les a amenés dans ses bagages. Sinon, tous les leaders avaient fui le nord pour aller au Burkina, en Mauritanie et quelques-uns en Algérie.

Pour ce qui concerne, la rébellion, elle bénéficie de soutiens extérieurs dans tous les pays limitrophes y compris le Burkina Faso et le Niger. Les autorités de ces pays facilitent parfois discrètement la mobilité des chefs rebelles et leurs familles résident même souvent dans ces Etats. La motivation de ces pays est sans doute économique et politique. Premièrement, économiquement, à travers les rébellions, il y a beaucoup de sales business : trafics de véhicules revendus bon marché. Par exemple, vas au Niger, tu trouveras beaucoup de voitures d'ONG et de particuliers volés au nord et revendus là-bas. Il y a le vol de bétails. Il y a le vol des ressources, par exemple, au début de la crise du manganèse de Tassiga était directement acheminement au Burkina. Deuxièmement, ces pays veulent éviter la contagion de la rébellion chez eux car ils sont des communautés touarègues. Puis, accueillir ces chefs rebelles permet d'avoir du renseignement. Le président Blaise Compaoré a pu devenir médiateur alors que d'habitude, c'est Alger que les choses se discutaient.

En plus, les rebelles ont développé un réseau de soutiens notamment en Europe. En réalité, les ONG en sont pour beaucoup. L'Etat malien est aveugle. Il n'y a aucune surveillance des

activités des ONG au nord. Pourtant, c'est des membres d'origine européenne qui forment politiquement les rebelles. C'est un ancien salarié européen d'ONG sont des soutiens avérés du MNLA. Fais des recherches sur ce sujet, tu auras des noms et des surprises.

L'Etat ne fait rien car les femmes, les enfants des fonctionnaires travaillent pour ou avec ces ONG. Ils mangent grâce eux. Il y a même beaucoup d'hommes politiques maliens qui sont consultants pour ces ONG. C'est pourquoi, les ONG sont intouchables. Au Mali, les ONG sont très puissantes car l'Etat car la classe dirigeante se soucie plus de sa pitance. Toi-même tu sais que dans ce pays mieux vaut avoir un emploi dans ces ONG que dans la fonction publique. Il y a beaucoup plus à gagner. Ici au nord, les ONG emploient plus que l'Etat. L'Etat a peur aussi de les déranger car c'est des emplois en jeu.

Bye mon ami !

Je vais vous livrer en quelques mots ma part de vérité sur l'histoire des rébellions touarègues au nord du pays. Tu sais qu'en janvier 86, Thierry Sabine, le célèbre organisateur du Rallye Paris-Dakar, le matin de son décès en provenance de Niamey, il avait été interrogé par les autorités maliennes. En effet, les autorités maliennes avaient bloqués les convois du *Paris du Cœur*, la nébuleuse association chargée du volet humanitaire du Rallye était au cœur de beaucoup d'intrigues. Il y avait incontestablement parmi eux, des gens proches de la rébellion alors en gestation. C'est parce que les renseignements maliens avaient des faisceaux d'indices que ces convois sous couvert d'action humanitaire transportaient également des armes depuis Paris (la France) pour leurs amis Touaregs. Ça, beaucoup de gens ne le savent pas et ceux qui savent ce sont les politiciens. Mais ils roulent pour la France. Personne n'ose mettre cette information à la place publique. Il y a des armes venues de Paris pour aider la rébellion. Il est difficile de quantifier car c'est opérations clandestines. Et puis, après les rébellions, l'Etat ne diligente pas d'enquête pour comprendre comment les rebelles étaient ravitaillés pendant le conflit. Si ce travail était correctement fait, ce cela aurait pu aider l'armée à anticiper et à être plus efficace. Car, dans une guerre comprendre la logistique de l'ennemi est une clef de la victoire.

Notre armée a été trahie par la classe politique. Si vous savez comment cela nous est arrivé, vous ne pouvez avoir que de la colère : regardez les accords de paix signés depuis 1991 avec les rebelles, comment comprendre que des dirigeants qui aiment leur pays puissent signer de telles inepties. Le nord a été démilitarisé et l'armée n'a pas été équipée. Voilà les causes de la crise actuelle. Le nord était devenu le pays des narcotrafiquants. L'affaire d'air cocaïne n'est que la face visible de l'iceberg. La crise actuelle était prévisible.

Les militaires maliens se sont battus vaillamment mais en 2012, le MNLA et ses acolytes narcoterroristes étaient mieux armés. En 2012, tout le monde était contre nous, nos voisins à cause de la politique laxiste d'ATT. En effet, la Mauritanie, l'Algérie, le Burkina Faso et même le Niger, aucun de ces Etats n'étaient avec nous. Les médias français ont fait la communication du MNLA.

Je veux ajouter un dernier élément, la duplicité de la classe politique malienne avec les rebelles. Les gens de 91 étaient des alliés des rebelles. Et en 2012, des acteurs politiques ont instrumentalisé la rébellion pour faire tomber ATT.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

(Colonel), A. S. (2003). Transferts définitifs. Bamako: Le Figuier.

Adotevi, S. (1977). Négritude et négrologie. Paris: Maspero.

Anderson, Benedict. 1996. L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme. Paris: La Découverte.

Badie, Bertrand et Pierre Birnbaum. 1979. *Sociologie de l'État*. Paris: Grasset.

Balibar, Étienne, et Immanuel Wallerstein. 1988. *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*. Paris: La Découverte.

Benoist, J. R. (1998). Le Mali. Paris: L'harmattan.

Bertrand Badie, P. B. (1979). Sociologie de l'Etat. Paris: Editions Grasset & Fasquelle.

Bertrand, H. (1975). Le Congo : formation sociale et mode de développement économique. Maspero.

Binger, L. G. (1886). Essai sur la langue Bambara, Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, 1886. Paris: Maisonneuve frères et Ch. Leclerc.

Burdeau, G. (1980). Traité de science politique : l'Etat (éd. (3^e éd.)). Paris: LGDJ.

Copans, J. (1987, Juin). Une crise conceptuelle opportune. Politique africaine(26).

Coquery-vidrovitch, C. (1992). L'Afrique occidentale au temps des français. Colonisateurs et colonisés, c. 1860-1960. Paris: La découverte.

Derrida, J. (1996). Le Monolinguisme de l'autre. Paris: Galilée.

Derrida, Jacques. 1996. Le monolinguisme de l'autre*. Paris: Galilée.

Hegel, G. W. (1965). La raison dans l'histoire, trad. K. Papaioannou. Paris.

Hegel, G. W. F. 1965. *La raison dans l'histoire*. Traduit par Kostas Papaioannou. Paris: UGE (10/18).

Joliot, P. (2001). La recherche passionnément. Paris: Odile Jacob, Paris.

Joly, V. (2024). Histoire contemporaine du Mali. Des guerres saintes à l'indépendance. Paris: Perrin.

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat. 1871. *De l'esprit des lois*. Paris: Garnier-Frères.

Mucchielli, A. (1999). Que sais-je ? L'identité. Paris: PUF.

Renan, E. (1997). Qu'est-ce qu'une nation ? Paris: Mille et une Nuits.

Renan, Ernest. 1997. *Qu'est-ce qu'une nation ?*. Paris: Mille et une nuits.

Sun Tzu. 2023. *L'art de la guerre*. Traduit par [à compléter]. Paris: [Éditeur à compléter].

Weber, Max. 1995. *Le savant et le politique*. Paris: Plon.

OUVRAGES SPECIALISES

Adolphe Hanoteau. (1896). Essai de grammaire Tamachek' : renfermant les principes du langage parlé par les Imouchar ou Touareg. Alger: Librairie Adolphe Jourdan.

Aggoun, L. (2016). Algéropholies Françaises. Des dessous de la guerre en Libye et au Mali. Coup d'Etat en Algérie. De la religion en politique. Oser Dire.

Ange Marie Joseph, R. (1924). Les Touareg du Niger, région de Tombouctou- Gao. Les Oulliminden. Paris: Emile Larose.

Aprico, J.-P. D. (2009). Touareg massacre à l'uranium. Paris: Dualpha.

Askou, A (2020). L'impact de la rébellion Touareg sur le développement du Nord du Mali. Cas de Gao. (E. U. européennes, Éd.)

Ayadi, N. (2024). Kidal vaut bien une guerre. L'Algérie et la France au Mali et au Sahel. Influence vs Puissance. Autopsie d'un conflit géopolitique.

Barbet, Clotilde. 2015. *Les rébellions touarègues au Nord-Mali*. Paris: L'Harmattan.

Baryin, G. (2013). Dans les mâchoires du chacal. Mes amis Touaregs en guerre au Nord-Mali. Le passager clandestin.

Baudais, V. (2015). Les trajectoires de l'Etat au Mali. Paris: L'Harmattan.

Benhazera, M. (1908). Six mois chez les Touaregs du Ahaggar. Alger: Adolphe Jourdan.

Bernus, E., P. B.-L. (1993). Nomades et commandants, Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF. Paris: Karthala.

Boilley, P. (1994). Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris 7. Les Kel Adagh : Un siècle de dépendances, de la prise de Tombouctou (1893) au Pacte national (1992) : Etude des évolutions politiques, sociales et économiques d'une population touarègue (Soudan français, République du Mali).

Boilley, P. (1999). Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain. Paris: Karthala.

Boilley, P. (2005). Un complot français au Sahara ? Politiques françaises et représentations maliennes... . Dans U. c. Pierre Boilley, Mali-France. Regards sur une histoire partagée (pp. 163-182). Donniya-Karthala.

Bétrix, (. d. (1911). Pénétration touareg. Paris: Henri Charles-Lavauzelle.

Carayol, R. (2023). Le mirage Sahélien. La France en guerre en Afrique serval, Barkhane et après? Paris: La Découverte.

Chabrolles, M. (1990). Les Hommes du voile. Cistre-Essais.

Chébiri, V. (2019). Mission Touareg: ou le voyage en France de l'Aménokal Moussa Ag Amstan. Paris: Saint-Honoré.

Choguel Kokalla Maïga, I. A. (2018). Les rébellions au Nord du Mali : des origines à nos jours. Bamako: Edis.

Collet, H. (2022). Le Sultanat du Mali. Histoire régressive d'un empire médiéval XX^e- XIV^e siècle. Paris: CNRS.

Conrad, K. (1925). Au Hoggar-Mission de 1922. Paris: Société d'édition géographique, maritime et coloniale.

Cortier, M. (1908). D'une rive à l'autre du Sahara. Paris: E. Larose.

Cortier, M. (1925). Mission du transafricain. Notice sur le Sahara Soudanais. Paris: Sociétés d'éditions géographiques, maritimes et coloniales.

Daniel, S. (2012). Aqmi, L'industrie de l'enlèvement. Paris: Fayard.

Daniel, S. (2014). Les Mafias du Mali, Trafics et terrorisme au Sahel. Paris: Descartes & Cie.

De Benoist, J. R. (1998). Le Mali. L'Harmattan.

Diop, A. T. (2011). Comment meurt l'autre moitié du Mali. Bamako: La Sahélienne.

Doumbia, S. (2023). Le Sahel, de l'indépendantisme au terrorisme islamiste. Paris: L'Harmattan.

E.-F Gautier, L. c. (1935). La conquête du Sahara, Essai de psychologie politique, Librairie Armand Colin, Paris, 1935. Paris:

Flichy, T. (2013). Opération Serval au Mali. L'intervention française décryptée. Lavauzelle.

Foucauld, R. D. (1951). Dictionnaire touareg-français (Vol. III). Paris.

Gallais, J. (1975). Pasteurs et paysans du Gourma ; la condition sahélienne. (C. d. tropicales, Éd.) Paris.

Gaoukoye, A. (2018). Conspiration au Mali et au Sahel. Paris: L'Harmattan.

Gardelle, L. (2010). Pasteurs touaregs dans le Sahara malien. Des sociétés nomades et des Etats. Paris: Buchet-Chastel.

Gaudio, A. (1967). Les civilisations du Sahara. Dix millénaires d'histoire, de culture et de grand commerce. Gérard & C°, Verviers.

Gaudio, A. (1992). Le Mali. Paris: Karthala.

Gautier, E.-F. (1935). La conquête du Sahara, Essai de psychologie politique. Paris: Armand Colin.

Girons, A. S. (2008). Les rébellions touarègues. Paris: Ibis Press.

Grégoire, E. (1999). Touareg du Niger, le destin d'un mythe. Paris: Karthala.

Grémont, C. (2010). Les Touaregs Iwellemenden (1647-1896), un ensemble politique de la Boucle du Niger. Paris: Karthala.

Halatine, Z. O. (2015). Chronique Kel Ansar. Le Témoignage de l'Amenokal Mohamed –Elmehdi Ag Attaher Al Ansari. Paris: L'Harmattan.

Hama, B. (1967). Recherche sur l'histoire des Touaregs sahariens et Soudanais. Présence Africaine.

Hureiki, J. (2003). Essai sur les origines des Touaregs. Paris: Karthala.

Jean, L. (1908). Touareg du Sud-Est : l'Aïr. Leur rôle dans la politique saharienne, Paris, E. Larose, 1909. Paris: E. Larose.

- Joffre, J. (1895). Opérations de la colonne Joffre avant et après l'occupation de Tombouctou. Paris: Berger-Levrault.
- Joffre, J. (1915). My march to Timbuctoo. New York : Duffield and Co.
- Keita, M. O. (2022). Mali : L'Etat inachevé. Paris: L'Harmattan.
- Lefèvre, C. (2021). Des Pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel). Paris: Fayard.
- Loyer, A. C. (1863). Les Touaregs. Benjamin Duprat.
- Magnant, J.-P. (1991). Tchad : crise de l'Etat ou crise de gouvernement? Dans J.-F. Médard, Les Etats d'Afrique Noire. Karthala.
- Maguy Vautier, J. S. (2005). Femme Touarègue. Paris: L'Harmattan.
- Mariko, A. (2001). Mémoires d'un crocodile. Du sujet français au Mémoires d'un crocodile. Du sujet français au citoyen malien. Bamako: Donniya.
- Mariko, K. A. (1984). Les Touaregs Ouelleminden. Paris: Karthala-ACCT.
- Marty, P. (1920). Etudes sur l'Islam et les Tribus du Soudan (Ed.1920), (Vol. Tome 1). Paris: Hachette.
- Marx, K. (1968). Karl Marx, La Guerre civile en France, 1871 - édition nouvelle accompagnée des travaux préparatoires de Marx. Paris: Sociales.
- Maïga, M. T.-F. (1997). Le Mali : rébellion nomade. Chronique et analyse d'un double phénomène du contre-développement en Afrique sahélienne. Paris: L'Harmattan.
- Meillassoux, C. (1975). L'esclavage en Afrique précoloniale. Paris: Maspero.
- Michalon, T. (1984). Quel Etat pour l'Afrique. Paris: L'Harmattan.
- Montclos, M.-A. d. (1994). Le Nigéria. Paris: Karthala-IFRA.
- Montclos, M.-A. P. (2020). Une guerre perdue. La France au Sahel. Paris: JC Lattès.
- Montesquieu, D. I. (1871). De l'esprit des lois (Vol. Livre XI). Paris: Garnier-Frères Libraires-Éditeurs.
- Nicolaisen, J. (Niamey). Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar. (i. d. Nouvelle édition, Éd., & S. Bernus, Trad.) 1982.
- Normand, N. (2022). Le Grand Livre de l'Afrique. Paris: Eyrolles.
- N'Diaye, I. (2018). Silence, On Démocratise ! Démocratie et fractures sociales au Mali, Tome 1. Bamako: La Sahélienne.
- Paquin. S. Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation. P. I. E-Peter Lang.
- Perret, T. (2014). Mali : une crise au Sahel. Paris: Karthala.
- Pouessel, S. (2012). Noirs au Maghreb, Enjeux identitaires. Paris: IRMC Karthala.
- RAFFRAY, M. (2013). La Révolte des Hommes bleus 1857-2013. Paris: Economica.

- Salifou, A. (1993). La question touarègue au Niger. Paris: Karhala.
- Sardan, J.-P. O. (1984). Les Sociétés Songhay-Zarma (Niger-Mali), chefs, guerriers, esclaves, paysans. Paris: Karthala.
- Servier, J. (2017). Les Berbères, Que sais-je ? Paris: PUF/ Humensis.
- Solimane, Ag. A. (1999). Bons et mauvais présages, croyances, coutumes et superstitions dans la société touarègue. Paris: L'Harmattan.
- Tamboura, A. (2016). Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques. Géopolitique d'une rébellion armée. Paris: L'Harmattan.
- Tounkara, A. (2020). Mali : Analyse sociohistorique des conflits (Nord et Centre). L'Etat entre recherche de légitimité et calomnies. Paris: L'Harmattan.
- Tounkara, A. (2023). Le Mali, des rebellions aux accords de paix. Paris: L'Harmattan.
- Weber, M. (1919). Le Savant et le politique.
- Yattara, E. (2005). Les traitements différents des communautés africaines par les Français. Dans A. F. Pierre Boilley, Mali-France Regards sur une histoire partagée. Donniya-Karthala.
- Yves Mérian, G. P. (2008, Octobre). Approche analytique des risques et sûreté de fonctionnement. Reims, France. Récupéré sur <https://hal.science/hal-02065309/document>
- Yves, U. (1936). Histoire des populations du Soudan Central (colonie du Niger). Paris: Larose.
- Ziegler, J. (1988). La Victoire des vaincus, oppression et résistance culturelle. Paris: Seuil.

ARTICLES SCIENTIFIQUES ET CHAPITRES

- Abrous, D. (1990). Le prix de la survie ou le Deuil d'un passé. Dans H. Claudot-Hawad, Touaregs exil et résistance. Edisud.
- Alain Froment, L. B. (1999, Janvier). Les Bella d'Oursi : une anthropologie de populations dites captives, Janvier 1999.
doi:https://www.researchgate.net/publication/32968645_Les_Bella_d'Oursi_une_anthropobiologie_de_populations_dites_captives
- Allen, C. M. (2009). Generational Differences Between Beur and North African Francophone Literatures : The New stories of immigrants in France, Logan, Utah State University, 2009, Logan, Utah State University.
- Amico, M. (2015). Les Voix du Mali à l'épreuve du conflit. Ensembles musicaux, diversité culturelle et identité nationale. Dans J. R. Daniela Moisa, & C. N. Presse de l'Université du Québec (Éd.), La diversité des patrimoines. Du rejet du discours à l'éloge des pratiques (pp. 65-79).
- Aouad-Badoual, R. (1993). « Le rôle de 'Abidine el Kounti dans la résistance nomade à la conquête française de la Boucle du Niger (1894-1902) ». (H. Claudot-Hawad, Éd.) Le politique dans l'histoire touarègue. Doi: <https://doi.org/10.4000/books.iremam.2786>.
- Aouad-Badoual, R. (1996). « Réseaux d'échange des maures bérabishs de l'azaouad à l'époque coloniale ». (R. «.-H. Aouad-Badoual, Éd.) Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes.

ARKAM, F. S. (2009, juin 18-19 et 20). « Espace sacré, pouvoirs symbolique et territoires au Sahara : l'influence des chorfa-marabouts originaires de l'Essuk dans la gestion de la cité en Ahaggar. Colloque International « Le Sahara et ses marges : enjeux et perspectives de territoires en mutations ». Université de Franche-Comté, Besançon-France. Récupéré sur Espace sacré _ colloque Sahara juin_ (gisnt.org).

Attalah, R. (2013, 1^{er} trimestre). La révolte des Touaregs et le coup d'Etat au Mali. ASPJ Afrique & Francophonie. Récupéré sur https://www.airuniversity.af.edu/Portals/10/ASPJ_French/journals_F/Volume-04_Issue-1/atallah_f.pdf

Belalimat, N. (s.d.). Belalimat, Nadia. « Le rapport à l'histoire ». Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. doi:<https://doi.org/10.4000/books.iremam.2849>.

Bellil, R. e. (1995). Les Migrations Actuelles des Touaregs du Mali Vers le Sud de L'Algérie (1963-1990). Études et Documents Berbères (13(2)), pp. 79-98. doi:<https://doi.org/10.3917/edb.013.0079>.

Bellan, M. (2022, Décembre 26). Mali-France, un divorce qui coûte cher aux populations civiles. Les Echos.

Bernus, E. (Automne 87). Les Touaregs, Ethnies, droits de l'homme et peuples autochtones, Touaregs, Pygmées, Bushmen. Revue et survival international (France).

Bencherif, A. (2021). Des élites touarègues face aux trafics de drogues. Quelles recompositions morales et sociopolitiques ? Politique africaine(163), pp. 61-83. doi:<https://doi.org/10.3917/polaf.163.0061>.

Bisilliat Jeanne, L. D. (1992). Le système familial songhai-zarma. Journal des africanistes (tome 62, fascicule 2. Mémoire de sable), pp. 161-181.

Boisvert, M.-A. (2016). Forces armées maliennes, une lente reconstruction. Afrique contemporaine, 260(4).

Boisvert, M.-A. (2022, octobre 17). Dans l'armée malienne, une culture de la violence liée à l'impunité. Afrique XXI.info. Récupéré sur <https://afriquexxi.info/Dans-l-armee-malienne-une-culture-de-la-violence-liee-a-l-impunite>

Bourgeot, A. (1972). Idéologie et appellations ethniques : l'exemple twareg. Cahiers d'études africaines, 12(48), pp. 533-554.

Bourgeot André, Guillaume Henri. Identité touarègue: de l'aristocratie à la révolution. In: Études rurales, n°120, 1990. Identité. pp. 129-162.

Bourgeot, A. (1990, Septembre). Quadrillages et pâturages : des Touaregs sacrifiés. Journal des anthropologues (40-41), pp. 135-146. Doi:<https://doi.org/10.3406/jda.1990.1531>

Bourgeot André. Le Sahel dans le désordre mondialisé. In: *Recherches Internationales*, n°97, 2013. Le Sahel de tous les périls? pp. 61-80. DOI: <https://doi.org/10.3406/rint.2013.1349>

Bourgeot, A. (2016). « Le Mali dans les enjeux saharo-sahéliens ». . (M. Jeudy-Ballini, Éd.) Le Monde en mélanges. doi:<https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.29610>

Bourgeot, A. (2017). Le Mali : d'espérances en déliquescentes (1968-2016). Dynamiques internationales.

Bourgeot, A. (2020, Janvier-mars). Sahel, terres de conflits. Recherches internationales (117). Récupéré sur https://www.recherches-internationales.fr/RI117/RI_N117.pdf

Bourgeot, A. (2021, juillet-septembre). ACCORD POUR LA PAIX AU MALI : BILAN ET PROSPECTIVES. *Recherches internationales*(121), pp. 101-116.

Bourgeot, A. (2023, juillet 17). Rébellion Touareg et déstabilisation de l'Etat au Mali. *Revue de Géopolitique* . Consulté le 10 10, 2024, sur <https://www.revueconflits.com/rebellions-touareg-et-destabilisation-de-letat-au-mali/>

Bourgi, A. (2013). Les enjeux géopolitiques de la crise malienne. *Civitas Europa* (31(2)), pp. 11-17. Doi: <https://doi.org/10.3917/civit.031.0011>.

Cabalion, S. (2013). Sarah CABALION, Buveurs de lait et amateurs de viande : aperçu des pratiques alimentaires actuelles des Touaregs de la Tagaraygarayt Azawagh, Niger. *Autour des Pratiques alimentaires, chez les Berbères*(42).

Casajus, D. (1987). « 2. Chameaux et campements, chèvres et tentes ». *La tente dans la solitude*. Doi: .

Casajus, D. (1990, juillet-Septembre 1990). « Islam et noblesse chez les Touaregs ». *L'Homme*(115).

Cessou, S. (s.d.). Mali : "Inévitables mésententes au sein de la rébellion touarègue". Récupéré sur <https://www.slateafrique.com/616269/mali-inevitables-mesententes-au-sein-de-la-rebellion-touaregue>

Charles, M. (1950). Réflexions sur le problème des Peul. *Journal de la Société des Africanistes* (tome 20, fascicule 2.), pp. 153-192. Récupéré sur www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1950_num_20_2_2606

Charlet, M. (2023, Juin). « Folklore, folklorisation », glossaire de Géoconfluences.

Chebli, D. (2022). Économie transnationale de la violence et autonomisation des milices au Nord du Mali. *Cultures & Conflits* (125(1)), pp. 95-113.

Citeau, J.-P. e.-B. (2024). Identité et concept de soi. Introduction à la psychosociologie : Concepts et études de cas. (A. Colin., Éd.) pp. 204-248. Récupéré sur <https://shs.cairn.info/introduction-a-la-psychosociologie--9782200017200-page-204?lang=fr>.

Claudot-Hawad, H. (1996). Touaregs : l'identité en marche. *Études et Documents Berbères*, N° 14(1), 223-232. <https://doi.org/10.3917/edb.014.0223>. (Claudot-Hawad, H. (1996). Touaregs : l'identité en marche. *Études et Documents Berbères*, N° 14(1), 223-232. <https://doi.org/10.3917/edb.014.0223>.), pp. 223-232. doi:<https://doi.org/10.3917/edb.014.0223>.

Claudot-Hawad, H. (2013). Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo-sahéliens. Dans B. B. VIDAL, Hélène Claudot-Hawad. *Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo--sahéliens. Puissances d'hier et de demain, L'Etat du Monde 2014*. Paris: La découverte.

Claudot-Hawad, H. (2017). "Libérer l'Azawad ". La reformulation des luttes politiques touarègues. (S. Magrebini, Éd.) *Emerging Actors in Post-Revolutionary North Africa, XIV-XV*. Récupéré sur [ffhalshs-01693895f](https://shs.cairn.info/emerging-actors-in-post-revolutionary-north-africa--9782200017200-page-155?lang=fr).

Claudot-Hawadi, H. (2017). " Libérer l'Azawad ". La reformulation des luttes politiques touarègues. Studi Magrebini, *Emerging Actors in Post-Revolutionary North Africa, XIV-XV*, pp. 155-178.

Diallo, Y. M. (1976). « Les Tengeregif : une population du Sahel malien ». *Population*, 31 è année, 4(5), pp. 937-942.

Dominique, C. (1990). Islam et noblesse chez les Touaregs. *L'HOMME*, tome 30(115), pp. 7-30.

E. Grégoire (2006). « Tourisme culturel, engagement politique et actions humanitaires dans la région d'Agadès (Niger). *Autrepart*(40), pp. 95-111. doi: DOI : 10.3917/autr.040.0095.

E. Grégoire (2013, 7 03). « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures ». *Echo Géo*. Récupéré sur URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13466>

Englebert, P. V. (2020). L'État, dans quel(s) état(s)? *Afrique contemporaine* (271-272 (1)), pp. 83-92. Doi: <https://doi.org/10.3917/afco.271.0083>.

Figueiredo, C. (1996). Identité et concitoyenneté. Dans H. Claudot-Hawad, *Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes*. Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. doi:<https://doi.org/10.4000/books.iremam.2>

Finn, F. (1973). Les révoltes des Touareg du Niger (1916-17). *Cahiers d'études africaines*, vol. 13(49), pp. pp.82-120.

Fournier, M. (2006). « Les rapports de domination. À propos de La Domination masculine, Pierre Bourdieu ». Dans R. Meyran, *Les mécanismes de la Violence. États - Institutions - Individu*. Paris: Sciences Humaines.

Froment, A. (1988). Le peuplement humain de la Boucle du Niger. (215).

Félix, J. (1996). L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles. *Bulletin de l'APAD*. doi:<https://doi.org/10.4000/apad.861>

Dorronsoro, G., e. O. (2014). Identités et politique De la différenciation culturelle au conflit. Doi: <https://doi.org/10.3917/scpo.dorro.2014.01>.

Gast, M. (2000). « Harâtani ». *Encyclopédie BERBERE*(22), pp. 3414-3420.

Georg, K. (1995). Hostilités et alliances. *Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali*. *Cahiers d'études africaines*, 35(137), pp. 55-71. doi:DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1995.2023>

Georges, G. (1912). Résultats de sa mission dans la boucle du Niger en vue de la constitution d'un Corpus des inscriptions lithiques du Niger. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 56^e année(9), 681-685.

Gourdin, P. (2012, 23 Septembre). Géopolitique du Mali : un Etat failli ? Récupéré sur *Diploweb* une géopolitique du Mali : un Etat failli ? Etude référence par Patrice Gourdin, un best !

Groarke, P. (1998). Repenser le nationalisme. *Revue canadienne de philosophie*, 22, pp. 407-409. doi:<https://doi.org/10.1017/S0012217300006065>

Grégoire, E. (2013, Juillet 3). Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures. *EchoGéo*. Récupéré sur <http://journals.openedition.org/echogeo/13466>

Géraud, M.-O. L. (2016). *Ethnie. Les notions clés de l'ethnologie - 4e éd. : Analyses et textes*. Armand Colin. Récupéré sur <https://shs.cairn.info/les-notions-cles-de-l-ethnologie--9782200615550-page-67?lang=fr>.

Haithem Tlili, K. A. (2020, octobre 02). Invasion des criquets pèlerins : le vieux cauchemar est de retour. Récupéré sur *Invasion de criquets pèlerins : le vieux cauchemar est de retour* (mnhn.fr)

Hamadou Daouda, Y. (2011). Conflits armés, inégalités et pauvreté : quelles interactions dans la région nord du Niger ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*(5), pp. 831-848.

Claudot-Hawad, H. (1987). Des États-Nations contre un peuple : le cas des Touaregs. *Berbères, une identité en construction* (44).

Claudot-Hawad, H. (1987). Des États-Nations contre un peuple : le cas des Touaregs. *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* (44), pp. 48-63.

Claudot-Hawad, H. (1990). Honneur et politique : les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* (57).

Hawad, H. C.-H. (1996). Touaregs, voix solitaires sous l'horizon confisqué. (P. A. Ethnies Documents, Éd.) France.

Claudot-Hawad, H. Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo-sahéliens. Bertrand BADIE et Dominique VIDAL. *Puissances d'hier et de demain*, L. d.-2.-0. (2013). Les Touaregs au cœur des enjeux stratégiques saharo-sahéliens. Dans B. B. VIDAL, *Puissances d'hier et de demain, L'Etat du Monde 2014* (pp. 198-205). La Découverte.

Heinich, N. (2020). Nathalie Heinich, Un outil plutôt qu'une arme. Dans J. B. (dir.), *L'identité, pour quoi faire ?* (pp. 169-187). Paris: Gallimard.

Huguet, J. (1902). Sur les Touareg. *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, V^e Série. Tome 3, pp. 614-642.

Huyghe, F-B. « Désinformation : armes du faux, lutte et chaos dans la société de l'information », *Sécurité globale*, vol. 6, no. 2, 2016, pp. 63-72.

Holder, G. (2013). Un pays musulman en quête d'Etat-nation. Dans N. K.-A. P. Gonin, *La tragédie malienne* (pp. 135-160). Vendémiaire.

Ibrahim Siratigui Diarra, L. «. (2006). La « Flamme de la Paix » du Mali 10 ans après : bilan de la réinsertion des anciens rebelles. Dans Y. C. Verna, & L. p. Laval (Éd.), *DDR Désarmer, Démobiliser et Réintégrer. Défis humains, Enjeux globaux*. Laval.

Keita, K. L. (1998). "Conflict and Conflict Resolution in the Sahel: The Tuareg Insurgency in Mali" (1998). (U. A. Press, Éd.) Récupéré sur <https://press.armywarcollege.edu/monographs/858>

Keita, N. (2005). De l'identitaire Au Problème de la Territorialité. L'OCRS et les Sociétés Kel Tamacheq du Mali dans Mali - France Regards sur une histoire partagée, GEMDEV et Université du Mali, Éditions Donniya-Karthala, 2005. Dans A. F. Pierre Boilley, Mali - France Regards sur une histoire partagée (pp. 91-121). Donniya-Karthala.

Klein, M. A. (1998). « Slavery and French Rule in the Sahara ». *slavery & Abolition : A Journal of Slave and Post-Slave Studies*, 19(2).

Kohl, I. (2013). Afrod, le business touareg avec la frontière : nouvelles conditions et nouveaux défis. *Politique africaine* (132(4)), pp. 139-159. doi:<https://doi.org/10.3917/polaf.132.0139>.

Konaté, M. (1990). Ils ont assassiné l'espoir. Paris : L'Harmattan.

Languille, S. (2010). « Mali : la politique de décentralisation à l'heure de l'« Agenda de Paris » pour l'efficacité de l'aide ». *Politique africaine*, 120(4), pp. 129-152.

Larrieu, P. (2019). « De la rébellion ou de l'exigence des contraires », *Revue Droit & Littérature*, vol. 3, no. 1, 2019, pp. 55-68. *Revue Droit & Littérature*, 3(1), pp. 55-68.

- Lavallard, M.-H. (2009). Une guerre chimique sans fin : l'Agent orange au Vietnam. *Recherches Internationales*(86), pp. 145-169. doi:DOI : <https://doi.org/10.3406/rint.2009.1159>
- Lecocq, J. S. (2002). That Desert is Our Country: Tuareg Rebellions and Competing Nationalisms in Contemporary Mali (1946-1996). (f. i. [Thesis, Éd.] Récupéré sur 21895_UBA002000855_10.pdf
- Louis, B. (1988). Les Noirs dans l'Algérie contemporaine. *Politique africaine*(30), pp. 22-31.
- MAKULKI, J. K. (1971). « Evolution du modèle de la personnalité des Touaregs Kel-Ahaggar ». *Africana Bulletin*(15).
- Mali, I. N. (2023, Novembre). Récupéré sur rapport-resultats-globaux-rgph5_rgph.pdf
- Mohamadou, A. (2018). État, pouvoirs locaux et insécurités au Sahel L'intégration différenciée des communautés locales dans la construction de l'État-nation au Niger et au Mali. *Afrique contemporaine* (265(1)), pp. 77-97. Doi: <https://doi.org/10.3917/afco.265.007>
- Monique, B. (1992). Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République. *Politique africaine*(47), pp. 9-22. Doi: <https://doi.org/10.3406/polaf.1992.5588>
- Montclos, M.-A. P. (2005, printemps). Face cachée de l'aide internationale. *Politique Internationale*, n°107(107).
- Monteil, C. (1950). Réflexions sur le problème des Peul. In: *Journal de la Société des Africanistes*, tome 20, fascicule 2. pp. 153-192 [En ligne]
- Moumouni, I. (2018). Les accords de Paix en Afrique de l'illégalité juridique à la paralégalité plurielle. *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'étranger*(1), pp. 233-264.
- Médard, J.-F. (1990). L'Etat patrimonialisée.fr. *Politique africaine*(39), pp. 25-36. Récupéré sur www.persee.fr/doc/polaf_0244-7827_1990_num_39_1_5394.
- Nadia, B. (1996). Le rapport à l'histoire. (H. Claudot-Hawad, Éd.) Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans. Doi:<https://doi.org/10.4000/books.iremam.2849>.
- Olivier de Sardan, J. (-1.-e.-d.-c. (s.d.). Olivier de Sardan, J. (2023). 6. La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective. L'enchevêtrement des crises au Sahel Niger, Mali, Burkina Faso. (p.101-118). Karthala. <https://shs.cairn.info/l-enchevetrement-des-cr>. doi: Olivier de Sardan, J. (2023). 6. La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective. L'enchevêtrement des crises au Sahel Niger, Mali, Burkina Faso. (p.101-118).Karthala.
- Olugbade, K. (1992, avril). The Nigerian State and the Quest for a Stable Polity. *Comparative Politics*, 24(3).
- Ouazani, C. (2009, Janvier 27). Ibrahim Ag Bahanga. *Jeune Afrique*. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/205568/politique/ibrahim-ag-bahanga/>
- Pandolfi, P. (1998). In-Salah 1904/Tamanrasset 1905 : les deux soumissions des Touaregs Kel-Ahaggar. *Cahiers d'études africaines*, 38(149), pp. 41-83. Récupéré sur www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1998_num_38_149_1976
- Paré, M. (2014, Janvier 1). L'économie rurale dans le Bilad al-Sudan occidental (XVe-XVIe siècle). *Etudes rurales*(193). doi:<https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10038>

- Pellerin, M. (2012, Hiver(4)). Le Sahel et la Contagion Libyenne. *Politique étrangère*, pp. 835-847.
doi:<https://doi.org/10.3917/pe.124.0835>.
- PETIT, J. (1960, mai 18). « L'attitude de la population et la population et le problème de l'éducation au Sahara ». (CHEAM, Éd.) Colloque général sur les problèmes de la zone aride (50 875).
- Poupart, P. (2017). L'Azawad comme enjeu des négociations de paix au Mali : quel statut pour un territoire contesté ? *Confluences Méditerranée*, 101(2), pp. 97-112.
- Régnier, Y. (1961). « L'état d'esprit des Touaregs de l'Adrar pendant l'été 1960 ». CHEAM(3457).
- Rognon, P. (1962). La confédération des nomades Kel Ahaggar (Sahara Central). *ANNALES DE GEOGRAPHIE*, t. 71(388), pp. 604-619.
- Roland Marchal et Christine Messiant (1999). "Les chemins de la guerre et de la paix." *Politique africaine* n°73.
- Salem, Z. O. (2005, Sep-Déc.). Mauritania: A Saharan Frontier State. *Journal of North Africa Studies*, 10(3-4), p. 506.
- Salifou, A. (1972). Kaoucen et le siège d'Agadès, 1916-1917. *Journal de la Société des Africanistes*, pp. 193-195.
- Salifou, A. (1973). Les Français, Fihroun et les Kounta, 1902-1916. *Journal de la Société des Africanistes*, pp. 175-195.
- Sardan, J. O. (2023). La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective. L'enchevêtrement des crises au Sahel Niger, Mali, Burkina Faso. [cairn.info](https://shs.cairn.info/l-enchevetrement-des-crisis-au-sahel--9782384091331-page-101?lang=fr), pp. 101-118. Récupéré sur <https://shs.cairn.info/l-enchevetrement-des-crisis-au-sahel--9782384091331-page-101?lang=fr>.
- Sardan, J.-P. O. (2023). 6. La « question touarègue » aujourd'hui au Mali : rappel des faits et mise en perspective. Dans J.-P. O. Sardan, *L'enchevêtrement des crises au Sahel. Niger, Mali, Burkina Faso* (pp. 101-118). Paris : Karthala.
- Simonis, F. (2015). « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui ». *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* (128). Récupéré sur Francis Simonis, « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* <http://journals.openedition.org/chrhc/4561>
- Sircoulon, J. (1976). La récente sécheresse des régions sahéliennes. *La Houille Blanche* (6/7).
- Sékou Diarra, P. C. (2003). Migrations et pauvreté au Mali. Dans S. K. Véronique Hertrich, *Questions de populations au Mali* (pp. 203-226). Bamako: Le Figuier, UNFPA.
- Touré, J. (2017). La corruption au Mali : causes, conséquences et solutions. Récupéré sur <https://hal.science/hal-04413633/document>
- Stedman, S. J.(1997). "Spoiler Problems in Peace Processes." *International Security* 22(2): 5–53.

THESES ET MEMOIRES

- Burlovic, C. (2023). L'Etat-nation au Mali : un modèle importé adapté et viable ? Les failles du modèle malien mises en lumière depuis la crise de 2012. *Altramenta*.
- Foni, E. A. (1979). L'impact socio-économique de la sécheresse dans le Cercle de Kidal. S. F. Publications du Musée d'Outre-mer à Brême, Éd.

Garenaye, M. (2008). Thèse de Doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3. La sédentarisation dans des nomades dans la région de Gao. Révélateur d'une crise multidimensionnelle au Nord-Mali.

Haidara, B. (2015). Thèse de doctorat en Géographie Humaine. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. Les formes d'articulation de l'islam et de la politique au Mali.

Kéïta, N. (1999). Thèse de doctorat en Anthropologie à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar. Contribution à une anthropologie du pouvoir et de l'intégration nationale en Afrique : de la rébellion touareg à une nouvelle nation au Mali.

Maïga, M. L. (2015). La problématique des conflits inter et intracommunautaires dans la région de Kidal. SIPRI, Suède, CONASCIPAL, Mali.

Porteilla, R. (1996). Thèse de doctorat, Droit public, Université de Bourgogne. Le nouvel Etat Sud-africain : des Bantoustans aux provinces, 1848-1997.

Touré, S. (2023). Thèse de doctorant Droit Normandie Université. Les déterminants politiques et institutionnels de la crise de 2012.

Touré, Y. (1996). Thèse de Doctorat de sociologie. La Biennale artistique et culturelle au Mali (1962-1988) : socio-anthropologie d'une action politique culturelle africaine. Paris: EHESS.

Traoré, A. (2014). Pouvoir central malien face aux insurrections touarègues (1960-2014). (C. d. Mémoire de Master 2 éthique et gouvernance, Éd.) Récupéré sur

Vieroz, J. (quatrième trimestre 1950). Rapport du quatrième trimestre 1950 signé de J.VIEROZ, administrateur de 2ème classe des Colonies. Archives Nationales du Mali (ANM).

RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

(1960). Rapport de la tournée effectuée du 4 au 10 juillet 1960 dans la subdivision de Kidal par Bakara Diallo, commandant du cercle de Gao. ANM, 1E24, Bamako, Fonds récents. Rapports 1960. Fédération du Mali, République soudanaise, Cercle de Gao.

Boutros-Ghali, B. (s.d.). Agenda pour la paix, 17 juin 1992, A/ 47/277- S /24111, §17.

DEMARET. (1919). Rapport sur l'affaire Firhoun. ANM.

Intazoume, M. A. (2005). Quelle sécurité pour le nord ? Cas spécifique de Kidal. Étude prospective des conflits dans la région de Kidal. Friedrich EBERT STIFTUNG. Récupéré sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/03534.pdf>

KI-MOON, B. (26 mars 2013). « Rapport sur la situation au Mali », S/2013/189, §34. New York.

Marty, C. (1920). Rapport du Capitaine Marty commandant le cercle de Gao sur la politique générale et la situation du cercle pendant l'année 1920. ANM, Bamako/Mali.

WEBOGRAPHIE ET PRESSE

(s.d.). Récupéré sur Discours et interventions de Modibo Keita - Site Modibo Keita : <https://modibo-keita.site/discours-et-interventions-de-modibo-keita/>

(s.d.). Récupéré sur [ecoledelapaix.org/mali](https://territoires.ecoledelapaix.org/mali): <https://territoires.ecoledelapaix.org/mali/azawad-chabre>

(s.d.). Récupéré sur <http://jafbase.fr/docAfrique/Mali/CodMariage.pdf>

(s.d.). Récupéré sur https://grip.org/wp-content/uploads/2012/05/NA_2012-05-22_FR_J-DUFOUR.pdf

(s.d.). Récupéré sur Ministères des finances du Mali: https://finances.ml/sites/default/files/2023-09/BULL_STAT_DETTE_1er_SEM_2023_FINAL.pdf

(s.d.). Récupéré sur OCDE: <https://www.oecd.org/fr/pays/mali/lenordmalienbref.htm>

Agora. (2013, mars 4). Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle : Une quarantaine de boursiers en direction de l'Algérie. Maliweb.net. Récupéré sur <https://www.maliweb.net/formation-professionnelle/ministere-de-lemploi-et-de-la-formation-professionnelle-une-quarantaine-de-boursiers-en-direction-de-lalgerie-131493.html>

Ahmed, B. (2016, Avril 29). Le Mali : le business du cantonnement ? Jeune Afrique. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/321987/politique/mali-business-cantonnement/>

ATT. (2012, février 02). Le Débat Africain, Interview ATT : l'insécurité au nord du Mali. (A. Foka, Intervieweur) RFI. Récupéré sur <https://www.rfi.fr/fr/emission/20120226-1-interview-att-insecurite-nord-mali>.

Claudot-Hawad, H. (1995, Avril). Touareg au Mali et au Niger, Agonie sous scellés. Le Monde. Récupéré sur https://www.monde-diplomatique.fr/1995/04/CLAUDOT_HAWAD/6336

Claudot-Hawad, H. (1995, Avril). Touaregs au Mali « Négrafricanisme » et racisme. Le Monde Diplomatique, Avril 1995. Récupéré sur https://www.monde-diplomatique.fr/1995/04/CLAUDOT_HAWAD/6337

Congrès Mondial Amazigh. (s.d.). Récupéré sur Congrès Mondial Amazigh (officiel) -

Decraene, P. (1974, Février 6). Une arme politique contre les Touaregs du Mali. Le Monde, 1-4.

Decraene, P. (1992, 16 mai-15 juillet). « Quelques éléments de réflexions sur la révolte des Touaregs ». Esope(484).

Diakité, A. (2014, février 19). Nord-Mali : la communauté peule indignée par les rebellions touarègues. Malijet.com. Récupéré sur https://malijet.com/actualite_dans_les_regions_du_mali/rebellion_au_nord_du_mali/93892-nord-mali-la-communaute-peule-indignee-par-les-rebellions-touare.html

Doceul, M.-C. (2015). « Crise, crise économique, crise systématique », glossaire de Géoconfluences. Récupéré sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/crise>

Dohouet, M. d. (2012, 04 12). Mali : les Touareg vivent dans la terreur. Le Point.

Exclusif : le parole du MIA explique à la VOA les raisons de la rupture avec Ansar Dine. (2013, Janvier 24). VOA. Récupéré sur <https://www.voaafrique.com/a/exclusif-le-porte-parole-du-mia-explique-a-la-voa-les-raisons-de-la-rupture-avec-ansar-dine/1590127.html>

Hassan Fagaga. (2006, mai 29). Jeune Afrique. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/61684/archives-thematique/hassan-fagaga/>

Institut National de la statistique. (2023, novembre 05). Récupéré sur www.institut-mali.org : rapport-resultats-globaux-rgph5_rgph.pdf

J. Calauzènes, N. C.-D. (2021). Fiche 1 : Les missions essentielles de l'État. Politiques publiques Catégories A et B Cours + Entraînement. . cairn.info, pp. 22-25. Récupéré sur <https://shs.cairn.info/politiques-publiques--9782311208887-page-22?lang=fr>

Jean-Benoît, B. (s.d.). Glossaire Géoconfluences. Récupéré sur Géoconfluences: https://geoconfluences.ens-lyon.fr/images/notion/img-merle/etats-faillis-planisphere-1048px.png/image_view_fullscreen

Juillet, A. (2023, 09 29). Décryptage des coups d'Etat en Afrique. (C. Medori, Intervieweur) Récupéré sur https://www.youtube.com/watch?v=2_iOMRACyxl

Leclerc, J. (s.d.). (I. d. CEFAN, Producteur) Récupéré sur <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mali.htm>

Makadji, M. (2016, Janvier 09). Mali : Voici la vérité sur le massacre d'Aguelhok, 4 ans après. Mali. actu. net. Récupéré sur

Mari, J.-P. (2013, Janvier 15). Mali. Qui sont les islamistes touaregs d'Ansar Dine. Le Nouvel Obs. Récupéré sur <https://www.nouvelobs.com/monde/guerre-au-mali/20130115.OBS5392/mali-qui-sont-les-islamistes-touaregs-d-ansar-dine.html>

Mbog, R. (2019, Juillet 1). Tinariwen : « Nous sommes un mouvement culturel autant qu'une plateforme militante ». Le Monde. Récupéré sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/01/tinariwen-nous-sommes-un-mouvement-culturel-autant-qu-une-plateforme-militante_5483905_3212.html

Merle, T. (2022, Novembre). Glossaire Geoconfluences. Récupéré sur [geoconfluences.ens-lyon.fr](https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etat-failli-failed-state.fr): <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etat-failli-failed-state.fr>

Nama, G. B. (2012, mars 1). Rebelles touaregs : "Pourquoi nous reprenons les armes..." . Courrier International. Récupéré sur <https://www.courrierinternational.com/article/2012/03/01/rebelles-touaregs-pourquoi-nous-reprenons-les-armes>

Outremersnews. (2024, mai 28). L'enclavement de la Guyane : intervention à l'assemblée nationale du député Jean Victor Castor. Récupéré sur <https://www.youtube.com/watch?v=VNmfOoa1Xbk>.

Peacemaker.un.org. (s.d.). Récupéré sur https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/ML_910106_Accord%20sur%20la%20cessation%20des%20hostilit%C3%A9s.pdf

PELLERIN, M. (2022, Décembre). Les groupes d'autodéfense, pompiers pyromanes du sahel. Notes de l'IFRI, Centre Afrique Subsaharienne. Récupéré sur https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/pellerin_groupes_autodefe

Prévost, N. (2025, Mars 27). Guerre d'Algérie. Armes chimiques, le mur du silence. Orient XXI. Récupéré sur <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/guerre-d-algerie-armes-chimiques-le-mur-du-silence,8114>

Raffray, M. (2013, Janvier). Cahier du RETEX, Les Rébellions touarègues au Sahel. Cahier du RETEX. Récupéré sur <https://www.calameo.com/read/00000977995c2816de7e9>

Reporter, L. (2015, Mai 10). Le chef de la tribu Kel Antessar, Abdoul Magid Ag Mohamed Ahmed dit Nasser : « Si les combattants de la CMA sont des hommes qu'ils aillent attaquer le Gatia à Ménaka, au lieu de s'en prendre à des innocents à Goundam ». Maliweb.net. Récupéré sur <https://www.maliweb.net/interview/le-chef-de-la-tribu-kel-antessar-abdoul-magid-ag-mohamed-ahmed-dit-nasser-si-les-combattants-de-la-cma-sont-des-hommes-quils-aillent-attaquer-le-gatia-a-menaka-au-lieu-de-s-955762.html>

Riceputi, F. (2025, mars 13). Algérie, sections armes spéciales : un regard sur la guerre chimique menée entre 1956 et 1962. Mediapart. Récupéré sur <https://www.mediapart.fr/journal/culture-et-idees/130325/algerie-sections-armes-speciales-un-regard-sur-la-guerre-chimique-menee-entre-1956-et-1962>

Rébellion touareg au Mali: Paris dénonce des exécutions sommaires. (2012, 02 13). Le Monde. Récupéré sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/13/rebellion-touareg-au-mali-paris-denonce-des-executions-sommaires_1642449_3212.html#ens_id=1632216

Soumeylou Boubeye, M. (2011, 05 17). Entretien avec le ministre malien des affaires étrangères. (V. Burggraf, Intervieweur) Récupéré sur <https://www.youtube.com/watch?v=CfokXRYj2OY>

Tabarly, S. (2006). Glossaire Géoconfluences. Récupéré sur Geoconfluences ENS lyon.fr: <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/etats-territoires-et-frontieres>

Thiam, A. (2012, Avril 08). Iyad Ag Ghali : Ansar dine ne connaît que le Mali et la charia. Jeune Afrique. Récupéré sur <https://www.jeuneafrique.com/176590/politique/iyad-ag-ghali-ansar-dine-ne-conna-t-que-le-mali-et-la-charia/>.

Table des matières

TITRE : LE NORD DU MALI : LES REBELLIONS TOUAREGUES ENTRE CRISE IDENTITAIRE ET FAIBLESSES STRUCTURELLES DE L'ÉTAT	2
<i>Résumé</i>	2
TITLE : NORTHERN MALI: TUAREG REBELLIONS BETWEEN IDENTITY CRISIS AND STRUCTURAL WEAKNESSES OF THE STATE.	3
<i>Abstract</i>	3
<i>Remerciements</i>	6
<i>Glossaire</i>	11
<i>Liste des acronymes</i>	12
LE NORD DU MALI : LES REBELLIONS TOUAREGUES ENTRE CRISE IDENTITAIRE ET FAIBLESSES STRUCTURELLES DE L'ÉTAT MALIEN	14
INTRODUCTION	15
1-Contexte général	15
2-Présentation de la zone d'étude : caractéristiques générales du nord du Mali.....	18
a) Le nord du Mali en chiffres	19
b) Nord du Mali, organisation territoriale et aperçu topographique.....	19
c) Présentation des groupes ethniques	20
3- Revue de la littérature et justification du cadre de la recherche	32
a) Etat de l'art : les rébellions touarègues au Mali dans la littérature.....	33
b) JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE.....	39
4-Essai de définitions des concepts clés :.....	40
5-Problématique et hypothèse générale	42
6- Méthodologie, sources et difficultés rencontrées, annonce des hypothèses et du plan.....	43
a) Méthodologie de recherche	43
b) Sources et difficultés rencontrées.....	44
c) Annonce des hypothèses et du plan	46
PREMIERE PARTIE : LA VARIABLE IDENTITAIRE : UN FACTEUR INCITATEUR DES REBELLIONS TOUAREGUES ?	47
CHAPITRE I : L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE TOUAREGUE ET SES METAMORPHOSES IMPOSEES PAR L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET MALIENNE : DU FEODALISME A UNE SOCIETE SANS CLASSES.....	52
Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles	54
A) Epistémologie de quelques notions centrales.....	54
a) La notion d'identité, revue de littérature	54

b) De la notion d'ethnie entre concept et idéologie.....	56
c) La tribu, un concept fondamental en milieu targui	58
Section 2 : Des structures socio-politiques touarègues à l'époque précoloniale : un système tribal et féodal	60
A) Les structures sociales traditionnelles touarègues : la prééminence de l'aristocratie guerrière.....	60
a) La classe des hommes libres.....	63
b) La classe des dépendants ou dominés :	70
B) Des structures politiques traditionnelles touarègues : une organisation tribale, confédérale et lignagère.....	72
a) L'Ettebel, un système confédéral.....	72
b) Du pouvoir des chefs : De l'Aménokal aux chefs de fractions	74
Section 3 : Politiques intrusives et facteurs conjoncturels : une double dynamique de fragilisation des structures socio-politiques touarègues	76
A) Des facteurs structurels atomiseurs de l'organisation socio-politique touarègue : De l'intrusion politique française et malienne dans les affaires tribales touarègues.....	78
a) Des mutations socio-politiques des structures socio-politiques traditionnelles touarègues à l'instigation des autorités coloniales françaises	78
b) De la mue de l'organisation socio-politique traditionnelle touarègue par l'administration malienne	82
B) Facteurs conjoncturels et fragmentation de l'ordre socio-politique touareg	88
a) Sécheresses et recomposition sociale : l'effritement des hiérarchies traditionnelles	90
b) Les rébellions, facteur de recomposition de la sphère socio-politique aux « pays touareg »	92
Conclusion Chapitre I	94
CHAPITRE II - LES PILIERS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA SOCIETE TRADITIONNELLE TOUAREGUE A L'EPREUVE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE ET MALIENNE : CONVERTIR LES GUERRIERS RAZZIEURS, PROTECTEURS, PEAGISTES, CARAVANIER, PASTEURS NOMADES A L'ECONOMIE MONETAIRE	98
Section 1 : Le pastoralisme nomade « en pays Touareg » : une économie traditionnelle de subsistance.....	99
A) L'élevage, pilier central de l'économie traditionnelle touarègue.....	100
a) L'élevage nomade, un moyen de subsistance des sociétés traditionnelles touarègues	101
b) Sédentariser les nomades : un projet colonial et malien.....	102
Section 2 : Les quatre piliers latéraux de l'économie traditionnelle targuie entre contrôle et suppression.....	104
A) Des taxes de « protection » aux redevances agricoles aux pays Touaregs.....	104
a) Rémunérer et nourrir son « protecteur » en « pays » touareg	105
b) Les Redevances agricoles, un droit coutumier pour les seigneurs.....	109

B) <i>Les razzias, une pratique précoloniale prohibée par l'administration française</i>	110
a) <i>Les razzias, mode de vie et source de richesse en « pays touareg » précolonial</i>	111
b) <i>Les rezzous touaregs face à la colonisation</i>	113
C) <i>Réorganiser, contrôler et taxer le commerce transsaharien aux « pays touareg » : De l'administration française au Mali indépendant</i>	115
a) <i>Le commerce transsaharien précolonial, une source de revenus pour les Touareg</i>	116
b) <i>Le commerce colonial, un facteur de dépossession des Touaregs</i>	118
c) <i>Le commerce transsaharien à l'épreuve des indépendances</i>	121
<i>Conclusion chapitre II</i>	122
CHAPITRE III : LES FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SYMBOLIQUES ORIGINELS DE L'IDENTITE TOUAREGUE EN MUTATION : CONSERVATISME VERSUS FOLKLORISATION ET SYNCRETISME VERSUS ISLAMISME	
	124
<i>Section 1: La société touarègue : du conservatisme à la folklorisation</i>	126
A) <i>La société touarègue entre conservatisme, résistance et misonéisme</i>	126
a) <i>L'école et la crainte de l'acculturation en « pays touareg »</i>	127
b) <i>Le mariage, une institution marquée par l'endogamie et un coût élevé</i>	128
B) <i>La Folklorisation une arme politique</i>	129
a) <i>Une arme politique contre la société touarègue</i>	130
b) <i>Le folklore une arme à double tranchant : un usage politique du folklore par les Touaregs au service de la médiatisation et de l'internationalisation de leur lutte</i>	134
c) <i>La société touarègue moderne : folklorisation, quête de profit et transformations sociales</i>	136
<i>Section 2 : Les sociétés touarègues : du syncrétisme à l'islamisme</i>	138
A) <i>De l'islamisation à l'islamisme en « pays touareg » entre facteurs structurels et conjoncturels à l'époque coloniale</i>	138
a) <i>Les facteurs structurels à l'origine de l'islamisation et de l'islamisme au pays touareg sous l'administration coloniale</i>	139
b) <i>Quelques facteurs conjoncturels durant l'époque coloniale : des vecteurs de l'islamisme chez les Touaregs ?</i>	141
B) <i>L'islamisation et l'islamisme touareg dans le Mali postcolonial : des facteurs structurels et conjoncturels</i>	144
a) <i>Les facteurs structurels de l'islamisme touareg au nord du Mali</i>	144
b) <i>Le Mali contemporain et les facteurs conjoncturels de l'islamisme touareg</i>	146
Conclusion chapitre III	149
<i>Conclusion Partie I</i>	151
DEUXIEME PARTIE : LA VARIABLE INSTITUTIONNELLE : UN FACTEUR FACILITATEUR DES REBELLIONS TOUAREGUES.....	
	155

CHAPITRE I : LES INCAPACITES ORIGINELLES DE L'ÉTAT MALIEN	158
Section 1 : Définitions et clarifications conceptuelles : Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant	159
A) Etat, Nation, Etat-nation, Etat défaillant : des concepts fondamentaux en science politique	159
a) Le concept d'Etat défaillant dans la littérature de la science politique	160
b) L'Etat, revue de la littérature	161
c) La nation, Etat-nation	165
Section 2 : Les cinq incapacités majeures de l'État malien depuis l'indépendance	168
A) Une quintuple difficulté de la construction de l'Etat et de l'Etat-nation au Mali : un héritage complexe comme entrave.....	169
a) la faiblesse d'un État importé dans sa capacité à s'imposer et à s'enraciner	169
b) les difficultés chroniques de l'État à gérer efficacement la question touarègue.....	171
c) De l'incapacité des élites à faire émerger un modèle politique véritablement endogène... ..	174
d) De l'incapacité de l'État à assurer durablement les services sociaux de base	178
e) De l'incapacité récurrente de l'État à répondre de manière adéquate aux crises conjoncturelles	179
Section 3 : Bureaucratie, népotisme, clientélisme et néopatrimonialisme : les maux structurels de l'administration malienne	184
A) Des facteurs aggravants les vulnérabilités congénitales	184
a) Une bureaucratie entre prédation, incompetence et absentéisme : des citoyens insatisfaits	185
b) L'administration entre népotisme, clientélisme et néopatrimonialisme.....	186
Conclusion chapitre I	187
CHAPITRE II – LES FAIBLESSES DE L'OUTIL SECURITAIRE MALIEN : DES INTERSTICES PROPICES AUX SEDITIONS ET AUX ACTIVITES ILLICITES	189
Section 1 : De l'armée aux paramilitaires : Des rébellions favorisées par une politique sécuritaire lacunaire	190
A) Une politique sécuritaire déterminée par des facteurs structurels et idéologiques	191
a) Un appareil sécuritaire politisé et inefficace.....	191
b) Une approche politisée et idéalisée de la sécurité	192
c) Une institution sécuritaire rongée par la corruption endémique.....	194
B) Le Mal : une politique de défense et de sécurité à l'épreuve de trois facteurs conjoncturels	195
a) Une politique sécuritaire dictée par les accords de paix	196
b) Une politique sécuritaire influencée par les injonctions des IFI	198
c) Une politique sécuritaire dictée par des accords de paix viciés	199
d) La délégation de la question sécuritaire au nord : la milicisation.....	201

<i>Section 2 : Le renseignement malien entre politisation, amateurisme et prévarication</i>	<i>203</i>
<i>A) La SE gardienne de l'Etat où police politique ?</i>	<i>204</i>
<i>a) Une capacité de projection et d'action limitées</i>	<i>205</i>
<i>b) Une police politique au service du régime</i>	<i>206</i>
<i>B) Des agents de l'ombre entre amateurisme et prévarication.....</i>	<i>206</i>
<i>a) Des agents au professionnalisme douteux.....</i>	<i>207</i>
<i>b) De la prévarication des agents sous couverture</i>	<i>208</i>
<i>Conclusion chapitre II :</i>	<i>208</i>
CHAPITRE III : COMMENT L'ETAT MALIEN, PAR SES FAIBLESSES ET COMMUNICATIONNELLES, CONSACRE LES SIX ARGUMENTS APOLOGETIQUES	210
<i>Section 1: Les Touaregs, des autochtones colonisés par le Mali ?</i>	<i>214</i>
<i>A) L'allégorie de la colonisation malienne des Touaregs à l'invention de l'Azawad</i>	<i>216</i>
<i>a) Brève histoire de peuplement touareg au septentrion malien : une histoire d'émigration .</i>	<i>218</i>
<i>b) Autochtonie et autodétermination : les ressorts idéologiques et juridiques de la touarègue</i>	<i>222</i>
<i>c) L'autochtonie, un piège mortifère pour les Touaregs</i>	<i>224</i>
<i>d) L'Azawad : une nébuleuse politique.....</i>	<i>225</i>
<i>Section 2 : Le Mali, un Etat spoliateur ?.....</i>	<i>230</i>
<i>A) La trilogie des spoliations par l'Etat malien entre imagination et réel</i>	<i>231</i>
<i>a) L'invention du mythe des Touaregs dépossédés de leur terre.....</i>	<i>231</i>
<i>b) Le fantasme de la spoliation minière.....</i>	<i>234</i>
<i>c) Les Touaregs pressurés financièrement par l'Etat malien ?.....</i>	<i>236</i>
<i>Section 3: Marginalisation, discrimination et Ségrégation : des déterminants des rébellions touarègues au Mali ?.....</i>	<i>238</i>
<i>A) Le narratif de l'exclusion entre affabulation et réalité</i>	<i>239</i>
<i>a) Les Touaregs marginalisés, discriminés et ségrégués au Mali ?</i>	<i>241</i>
<i>b) Les « nordistes » marginalisés ou surreprésentés ?.....</i>	<i>244</i>
<i>Section 4 : Des rébellions et violations des droits de l'homme</i>	<i>248</i>
<i>A) Les rébellions touarègues, une guerre contre un ennemi insaisissable</i>	<i>249</i>
<i>a) Gestion de la rébellion touarègue : une administration malienne imitant l'administration française ?</i>	<i>250</i>
<i>b) Une guerre contre insurrectionnelle par l'armée malienne pavée de victimes innocentes.</i>	<i>253</i>
<i>c) Une armée malienne calomniée</i>	<i>257</i>
<i>d) Des rebelles violents.....</i>	<i>260</i>
<i>Section 5 : De l'Etat arlésien : le sous-développement, le levain des rébellions touarègues ?..</i>	<i>262</i>
<i>A) Du développement du nord du Mali : de l'administration française au Mali indépendant</i>	<i>266</i>
<i>a) De l'inventaire des actions de développement au nord du Mali</i>	<i>268</i>

<i>b) Les rébellions, un facteur de sous-développement des régions septentrionales</i>	<i>273</i>
<i>c) Des facteurs socio-culturels entraves au développement du nord</i>	<i>275</i>
<i>Section 6 : Des rébellions, des revendications et des accords de paix : du non-respect des accords de paix par l'Etat</i>	<i>279</i>
<i>A) Les rébellions touarègues, un « syndicalisme de la kalachnikov »</i>	<i>279</i>
<i>a) La violence, moyen de revendications des rebelles touaregs au Mali</i>	<i>281</i>
<i>b) Les revendications des rebelles Touaregs.....</i>	<i>283</i>
<i>B) DES ACCORDS DE PAIX SANS PAIX : DU NON RESPECT DES ACCORDS</i>	<i>288</i>
<i>a) Des contenus des accords entre démantèlement de l'Etat et démilitarisation du nord.....</i>	<i>289</i>
<i>b) De l'inconstitutionnalité des accords.....</i>	<i>296</i>
<i>Section 7 : Taxinomie des groupes armes et leurs figures historiques au nord du Mali.....</i>	<i>297</i>
<i>A) Des rébellions, facteur de la fragmentation tribale et communautaire.....</i>	<i>298</i>
<i>a) 1963-1964 : une première rébellion incarnée par un mouvement et des leaders</i>	<i>298</i>
<i>b) 1990-1996, une deuxième rébellion polycéphale et tribalisée : l'ère de la milicisation.....</i>	<i>299</i>
<i>c) 2006 : un quadriumvirat en rébellion contre l'Etat</i>	<i>301</i>
<i>d) 2007-2009 : une rébellion pan-touarègue.....</i>	<i>303</i>
<i>e) 2012 : Une cinquième rébellion entre internationalisation et nuée de mouvements.....</i>	<i>304</i>
<i>Conclusion chapitre III</i>	<i>308</i>
<i>Conclusion Partie II.....</i>	<i>309</i>
<i>Conclusion générale.....</i>	<i>311</i>

ANNEXES 319

<i>Annexe 1 : Lettre de l'Amenokal Intalla Ag Attaher au gouvernement malien</i>	<i>319</i>
<i>Annexe 2 : Budget, effectif et Equipement de l'armée malienne 1963-2012</i>	<i>320</i>
<i>Armée malienne : Budget, effectif et armement 1994-1995</i>	<i>321</i>
<i>Armée malienne 2012 : Effectif et armement</i>	<i>322</i>
<i>Annexe 3 : Evolution démographique de l'Adagh (région de Kidal) de 1933 à 2022.</i>	<i>323</i>
<i>Annexe 4 : Tableaux sur les données fiscales de 1962 à 2024 au Mali</i>	<i>325</i>
<i>Les tableaux 1 à 4 représentent les taux d'imposition de 1962 à 1969</i>	<i>325</i>
<i>Tableau taxes sur le bétail 1962</i>	<i>327</i>
<i>Tableaux sur les taxes sur le bétail et impôts per capita de 1969 à 1979, cercle de Kidal [Région de Kidal]</i>	<i>327</i>
<i>Tableau taux d'imposition 1978</i>	<i>328</i>
<i>Les Tableaux 1 et 2 sur les taux imposition au Mali en vigueur depuis 2012</i>	<i>328</i>
<i>Tableau 2 taxes sur le bétail</i>	<i>330</i>
<i>Annexe 5 : Tableau récapitulatif des programmes socio-économiques financés au nord du Mali de 1989 à 2011</i>	<i>330</i>
<i>Annexe 6 : Quelques repères chronologiques de l'histoire du Mali</i>	<i>334</i>
<i>Entretien avec Monsieur Girou, Gao le 17 août 2022</i>	<i>339</i>
<i>Entretien avec le Gardien d'une école à Gao, 19 aout 2022</i>	<i>340</i>

<i>Entretien avec Monsieur Ali Ag Ehat à Kidal dans la cour de l'école fondamentale Kidal III, 29 aout 2022.....</i>	<i>342</i>
<i>Entretien avec Zouda Ag Doho, Gao, le 03 septembre 2022</i>	<i>343</i>
<i>Entretien avec Anonyme de Bamako, 17 septembre 2022</i>	<i>345</i>
BIBLIOGRAPHIE	346
OUVRAGES GENERAUX.....	346
OUVRAGES SPECIALISES	347
ARTICLES SCIENTIFIQUES ET CHAPITRES	350
THESES ET MEMOIRES	356
RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS	357
WEBOGRAPHIE ET PRESSE.....	357
TABLE DES MATIERES	361

